3e Année. 5 JANVIER 1907. N° 70

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. – S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Avis.— *Le numéro précédent termine le 1er volume (344 pages) de notre* **bulletin paroissial.** *Pour en permettre la reliure, nous donnerons incessament une table des matières. Le numéro d'aujourd'hui* **ouvre le 2e volume.**

Semainier paroissial.— *Dimanche 6 Janvier.*— **Epiphanie de N.-S., ou fête des Rois-Mages.** Cette solennité célèbre les trois *épiphanies* ou *manifestations* de N.-S : La 1re, aux Rois-Mages, appellés de l'Orient par l'étoile ; la 2e, au baptême de Jésus-Christ, lorsque l'Esprit-Saint parut sous la forme d'une colombe et que la voix du Père dit : « Celui-ci est mon Fils bien aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances, écoutez-le. » ; la 3e, aux noces de Cana, quand, sur la prière de Marie, Jésus fit son premier miracle. Cette fête a une octave privilégiée d'où sont exclues toutes les fêtes de saints.— **Indulgence plénière** *à ce jour pour les croix, chapelets, médailles indulgenciées ; pour les membres de la Propagation de la Foi, du Rosaire, du Scapulaire du Carmel, des Scapulaires bleu et rouge, du Tiers ordre.— Aux messes, quête pour l'œuvre* anti-esclavagiste, *ordonnée par le Pape.— A la 1re messe, Kantik* an oferen.— *A 8 h. 1/4 et à 9 h. 3/4, catéchismes.— Après la messe de 8 h. 1/2, dépôts à la caisse des Loyers.— Grand'messe à N. Dame, suivie de la Procession du Rosaire.— A 2 h. catéchismes bretons.— Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 1/2. Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs ; Sermon, Recommandations, Litanies et Bénédiction.*

Lundi 7.— A la 1re messe, service pour les Trépassés.— **Aujourd'hui s'ouvre le temps consacré à la célébration des mariages.**

Mercredi 9.— A 2 h. Réunion des Dames de St. V. de Paul.— A 7 h. 3/4, Conférence de St. V. de Paul.

Jeudi 10.— A 7 h. 1/2, messe des garçons de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h., et 10 h. Catéchismes.— A 7 h. 1/2. Complies et Bénédiction du T. St. Sacrement.— La Bibliothèque paroissiale est ouverte tous les **mardis** *et tous les* **jeudis** *de l'année, de 1 h à 2 h.*

Les souhaits de Bonne Année.— Le Pasteur de la Paroisse, en offrant ses vœux aux fidèles de son troupeau, en a profité pour rappeler paternellement à chacun ses devoirs. Aux riches, en souhaitant la prospé-

rité de leurs entreprises, il a recommandé le devoir de l'aumône. Aux ouvriers il a souhaité un travail régulier, sans chômage et bien rétribué, il les a mis en garde contre les tentations des cabarets, et a insisté sur la loi divine et la loi humaine du repos dominical, flétrissant la tyrannie des patrons qui enlèvent à leurs ouvriers la liberté si précieuse de toute la journée du dimanche. Aux mères de famille, il a rappelé les devoirs domestiques, le souci d'assurer à leurs maris et à leurs enfants une nourriture saine, une demeure bien tenue, des vêtements pauvres peut-être, mais toujours entretenus en bon état. Si elles négligent la préparation des repas, ou l'entretien du logis, elles sont responsables de la fuite du foyer pour l'auberge. Il a recommandé aux parents la sainte coutume de la prière en commun, avec lecture de la Vie des Saints et récitation régulière du catéchisme, ce devoir essentiel d'une éducation chrétienne des enfants. Aux Jeunes gens, il a souhaité, avec l'application au travail du métier, la pratique de l'obéissance et du respect, des mœurs toujours honnêtes et la fidélité aux devoirs chrétiens. Aux jeunes filles, avec le goût des travaux du ménage, la modestie, la beauté morale, qui constitue la seule vraie dot pour préparer un foyer heureux.

Ensuite, épanchant son cœur dans un entretien familier et grave, il a parlé à tous de la situation faite à l'Eglise en France, de cette moquerie sinistre de la séparation qui vole, qui enchaîne, qui étrangle. Devant les menaces de l'avenir, les fidèles ont une assurance de salut, s'ils restent bien unis et groupés autour de leurs prêtres, de leur Evêque, du Pape, chef de l'Eglise et représentant de Jésus-Christ sur la terre. On a proféré des blasphèmes. On a parlé de « l'entêtement et de l'aveuglement du Pape ! » Ces bruits d'impiété, le croyant les méprise, ayant garde seulement à la parole du Chef divin, adressée à Pierre, au Pape, aux évêques, au Clergé « : qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise. me méprise, et méprise Celui qui m'a envoyé » ; « qui croira sera sauvé, qui refusera de croire sera condamné. »

Pauvre France ! Ils ont demandé aux Protestants de bâcler une loi à imposer aux catholiques ! Autant valait-il dire aux catholiques : faites vous protestants. Et ils s'étonnent que le Pape réponde par le *non possumus* de S[t] Pierre ! Les insensés !

Ecole chrétienne de filles
1[er] Concours trimestriel. Décembre 1906

Cours préparatoire, 2[e] année : 1[re] Léontine le Quéau, de Châteaulin, 2[e] Maria Moal, de Châteaulin.

Cours élémentaire, 1[re] année : 1[re] Marie Chesnel, de Châteaulin, 2[e] Françoise Bourgot, de Fouesnant.

Cours élémentaire, 2[e] année : 1[re] Anna Labat, de Dinéault, 2[e] Marie-Anne Hascoët, de Plomodiern.

Cours moyen, 1[re] année : 1[re] Anna Bégos, de Dinéault, 2[e] Armande Nicolas, de Châteaulin.

Cours moyen, 2[e] année : 1[re] Marie Madec, de Lothey, 2[e] Marie Miossec, de Quimerc'h.

Cours supérieur : 1[re] Marie Gourlay, de Châteaulin, 2[e] Anne-Marie Duval, de Châteaulin.

Cours préparatoire au brevet : 1[re] Anne-Marie Quéau, de Châteaulin.

Cours ménager : 1[re] Marie-Jeanne Riou, de Dinéault, Anna Quefféllec, de Dinéault, 2[e] Marie Fitament, de Quimerc'h.

Musique instrumentale, 1[er] cours : 1[re] Clotilde Besnard, de Châteaulin ; **2[e] cours** : 1[re] Eugène Halléguen, de Châteaulin, 2[e] Marie Avan, de Plomodiern, Marie Halléguen, de Châteaulin.

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Décrétée en avril 1790, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par la spoliation des Eglises et des biens du clergé, ne tendait à rien moins qu'à absorber le religieux dans le civil. M. Briand n'est qu'un pâle plagiaire de ses ancêtres ; seulement il va plus vite dans la voie de la *laïcisation* complète. En 1792, après trois ans du régime révolutionnaire, les municipalités étaient encore férues de cérémonies religieuses, avec un clergé constitutionnel et schismatique qui fait sécher M. Briand d'envie antipapiste.

Ces réflexions sont suggérées par un discours curieux du S[r] Blondin, plusieurs fois nommé, et adressé à ses collègues du corps municipal le 14 août 1792. Le voici dans toute sa naïveté et avec ses bourdes historiques phénoménales.

« Messieurs, vous n'ignorez pas sans doute que demain il se fait une procession générale dans tout le royaume, instituée par nos rois ; que tous les corps de cette ville doivent s'y trouver pour y assister, à l'issue des Vêpres qui se diront à Notre Dame. Je ne doute pas un moment que M. le Commandant de la garde nationale s'y trouve avec toutes les gardes nationales de cette ville. Les troupes sont d'autant plus obligées de se trouver à cette procession, que ce fut à l'occasion d'une célèbre bataille gagnée par Louis XIII à pareil jour, qu'il l'institua, après avoir fait fléchir le genoux en terre à toute son armée (en action de grâce.) *(sic .)*

Il est donc à propos, Messieurs, que nous nous assemblions demain à deux heures et demie ici, pour assister à cette pocession. »

Electrisé par cette éloquence, le corps municipal décide qu'il s'assemblera le lendemain à 2 h. 1/2, pour assister en corps à la procession générale.

Hélas ! La garde nationale s'était *laïcisée* pour de bon, et nous lisons, le lendemain 15 août, le mélancolique proces-verbal suivant :

« Le corps municipal, en conséquence de la délibération du jour d'hier, s'est assemblé pour assister à la procession générale qui doit sortir de Notre Dame pour venir à l'Eglise paroissiale, où la bénédiction du S[t] Sacrement doit se donner. Il s'attendait à être accompagné de la garde nationale, mais non. Il a attendu en vain jusqu'à trois heures et demie, ce qui l'a obligé à se rendre seul, les Vêpres étant près de finir ».

Le Dimanche 26 août, le corps municipal se rend à l'Eglise S[t] Idunet, où se tient une assemblée primaire pour la nomination des électeurs de la *Convention nationale*, nom sinistre qui bientôt sera synonyme de *Terreur*. Il est vrai que le régime de la *terreur* est déjà inauguré en Finistère, car le régistre communal, à la date du 8 Septembre 1792, nous apprend que « M. Blondin a déposé sur le bureau un arrêté du département du Finistère du 18 août, concernant la paye de 172[l], accordée à quiconque conduirait au district un prêtre non assermenté » C'est la tête mise à prix ! *(à suivre)*

LA CAISSE RURALE

YVES ET JEAN-PIERRE causent en allant à la foire.

YVES.— Qu'est-ce que cette Caisse rurale dont tu es Directeur ?

JEAN-PIERRE.— C'est une **Association Mutuelle de Crédit** que nous avons formée **pour la Commune**. Au début nous étions 3, nous voici 100, bientôt nous serons 200. Si tu veux en être, tu signeras aussi toi ton entrée sur un régistre de papier timbré.

Y.— Quel avantage y a-t-il à cela, et combien paie-t-on ?

J.-P.— Tu ne paieras rien, tu seras Sociétaire, tu *prêteras*, tu *emprunteras*, ou tu te contenteras d'être d'une Société excellente et **très légale.** Je regrette de ne l'avoir pas connue plus tôt, tant elle est utile aux *cultivateurs*.

Y.— Tu prêtes de l'argent ?

J.-P.— Actuellement, je suis emprunteur, au contraire, et, pour me permettre de payer comptant les champs que j'ai achetés dernièrement, la Caisse m'a prêté une bonne somme, sans épuiser ses ressources.

Y.— Ce sont donc des millionnaires qui prêtent à cette Caisse rurale ?

J.-P.— Non, jusqu'ici ce sont des *domestiques*, des *journaliers*, des *paysans* comme toi et moi. Notre secrétaire, Leclerc, inscrit les offres de suite, mais on ne prend l'argent qu'à mesure des emprunts et **plusieurs mille francs attendent leur tour.** Cet argent, placé à notre Caisse, rapportera 3 o/o au 31 Décembre, on le retirera à volonté, sans frais et sans perte, en totalité ou par acomptes.

Y.— C'est donc comme à la Caisse d'Epargne ?

J.-P.— C'est mieux, car la Caisse rurale est encore **plus près de nous,** administrée **par nous,** notre argent y est versé non pour être centralisé au loin, mais pour rester semé **parmi nous** et rendre service à des voisins, à des amis.

Y.— Ce placement est-il bien sûr ?

J.-P.— Le prêteur n'a rien à craindre, car nous, 100 et bientôt 200 Sociétaires, **répondons tous solidairement sur tous nos biens** de l'argent confié à notre Caisse rurale.

Y.— Cette responsabilité ne vous fait pas peur ?

J.-P.— Jamais Caisse rurale n'a fait perdre un centime ni à ses prêteurs, **ni même à ses Sociétaires.** Au contraire, empruntant à 3 o/o, prêtant à 4 o/o, avec l'écart de 1 o/o, nous payons nos frais divers, puis nous formerons une réserve, comme en Allemagne.

Y.— Alors les Administrateurs seront payés ?

J.-P.— Non, l'administration sera toujours gratuite. La Caisse ne paie que nos dépenses. Plus tard, si la réserve le permet, elle pourra payer le temps de son Secrétaire et abaisser le taux de l'intérêt. *(à suivre)*

*
* *

La **Caisse rurale** *est fondée dans notre Commune.*
Pour y prêter ou y emprunter on peut s'adresser à
MM. Guillaume **Avan,** *Directeur, Jean* **Riou,** *administrateur, Louis* **L'haridon,** *Trésorier, ou M.* **Boulic,** *vicaire, secrétaire du Trésorier.*

Ont reçu le Saint Baptême :

97.— Paul-Guillaume Pelliet, Quai Carnot, fils de Guillaume et de Marie Messager, *parrain :* Guillaume Pelliet, *marraine :* Marie-Jeanne Queffélec.

Châteaulin, Imprim. A. CORCUFF. — Le Gérant : J. QUÉMÉNER.

3e ANNÉE. 12 JANVIER 1907. N° 71.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 13.*— **Octave de l'Epiphanie.** L'Evangile du jour célèbre le Baptême de Jésus par *Jean-Baptiste.— A la 1re messe, katekis var Resurrection ar c'hik. Kantik an oferen.— A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, catéchismes.— A 2 h. Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique : de la prière. Cantique 46 et 48.*

Lundi 14.— **St Hilaire, évêque** de Poitiers et Docteur de l'Eglise. « Pour l'Eglise et pour l'Evangile il n'y a pas d'autre unité et d'autre paix que l'unité et la paix de Jésus-Christ » *(St Hilaire).— A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 15.— **St Paul 1er ermite.** Une caverne pour habitation, un palmier pour sa nourriture et son vêtement, une fontaine pour y désaltérer sa soif, un pain journellement apporté du ciel par un corbeau pour prolonger pendant soixante ans cette vie merveilleuse (*Guéranger*).— *A 1 h. Bibliothèque paroissial.e*

Mercredi 16.— **St Marcel, pape et martyr.** « Demandez au Christ pour les chrétiens la soumission à ses exemples, la victoire sur l'orgueil, l'amour de la croix, et le courage de demeurer fidèles dans toutes les épreuves (*Guéranger*).— *A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 17.— **St Antoine, père des moines.** « Si vous voulez être parfait, allez et vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres. » Ce sont ces paroles de l'Evangile qui firent de St Antoine un Saint.— *A 7 h. 1/2, messes des filles de 11 et 12 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h. catéchismes.— A 1 h. Bibliot. paroissiale.— A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 18.— **Chaire de St Pierre à Rome.** Pierre a parlé et parlera toujours par le Pontife Romain (Conc. du Vatican.)

Samedi 19.— **St Canut, Roi et Martyr.** « Obtenez pour ceux qui gouvernent les Etats chrétiens la fidélité à leurs devoirs, le zèle de la justice, et le recpect de la liberté de l'Eglise » (*Guéranger*).

Une instruction opportune.— Deux sophismes servent aux blocards et à leurs fonctionnaires pour « se payer la tête des nigauds ». Le 1er c'est *la suprématie de la société civile*, principe intangible ! le 2e répond à tout : *Le Pape fait de la politique* ! M. le Curé a tenu a éclairer, sur ces deux sujets, la religion de ses paroissiens.

1° *La suprématie de la société civile.* Ce qu'il y a de vrai là dedans a été proclamé par Jésus-Christ lui-même : « rendez à César, ce qui est à César, » mais il ajoutait un correctif ou plutôt une condition essentielle : « et à Dieu ce qui est à Dieu ».

Il y a donc deux puissances : l'une à laquelle Dieu a laissé l'ordre temporel, c est la société civile, et ici la puissance concédée est *souveraine* et indépendante. L'autre, que Dieu s'est réservée, et qu'il a confiée à son Eglise, c'est le domaine des consciences et de la religion : domaine également indépendant et souverain.

Mais ce sont deux domaines qui se touchent, et sur leurs frontières, elles ne doivent pas se nuire. Celui qui envahirait le domaine de son voisin serait un voleur, un usurpateur, et c'est ce que fait actuellement le gouvernement français par rapport à l'Eglise. De plus, un propriétaire est maître chez lui ; mais s'il y a, enclavée dans son propre domaine. une parcelle appartenant à son voisin, celui-ci jouit d'un droit de servitude inviolable. Un propriétaire qui attaquerait ce droit de *servitude* serait un voleur et un usurpateur : voilà le cas de l'Etat par rapport à l'Eglise, lorsqu'il attaque les biens d'église et les droits de la hiérarchie catholique. Que la société civile reste sur son domaine, et là elle est maîtresse ; mais qu'elle respecte le bien d'autrui, la liberté de l'Eglise. sinon elle devient coupable d'un forfait odieux.

2° *Le Pape fait de la politique* ! Voilà le grand argument de tous les persécuteurs. Faire de la politique, c'est désobéir à une loi, résister à une loi, quelque mauvaise et impie qu'elle s'affirme. Daniel, les trois jeunes hébreux, en n'adorant pas l'image du roi de Babylone, ont résisté à une loi : il *font de la politique* : à eux le supplice. Jésus. d'après ses accusateurs, a fait de la *politique* : , « nous avons une loi, disent-ils, et il doit mourir » et « si vous l'acquittez, disent-ils à Pilate, vous n'êtes pas l'ami de César. » Jésus est mort sur une croix !

S[t] Pierre et S[t] Paul ont combattu une loi qui obligeait à adorer l'empereur. *Ils ont fait de la politique*, et Néron crucifie l'un et tranche la tête à l'autre. Tous les martyrs, en n'obéissant pas à une loi de l'empire, *ont fait de la politique*, et trois cents ans de supplices en ont été le châtiment infligé par les persécuteurs.

Boniface VIII *a fait de la politique*, en s'opposant aux usurpations des légistes, et Nogaret, envoyé par les Briand de l'époque, l'a souffleté au nom du roi de France. Dieu a puni rudement ce crime par 100 ans de guerres désastreuses. Pour Napoléon le saint vieillard Pie VII, en s'opposant à ses ambitions folles et schismatiques, *faisait de la politique.* On sait les tortures morales qu'il infligea à son prisonnier de Fontainebleau. Il en a fait une expiation terrible sur le rocher de S[te] Hélène. Maintenant ce sont les petits Briand qui accusent le Pape, disant *le non possumus, de faire de la politique*, et « la masse des *ratés* de la chambre, devenus législateurs », repète en chœur le refrain : *le Pape fait de la politique* ! Le Pape ne fait pas de la **politique** ; Il fait de la **religion,** et c'est parce que leur **politique** à eux s'attaque à la **religion** qu'ils sont persécuteurs, qu'ils sont voleurs, et que les sentences de l'Eglise les condamnent, en attendant que la justice de Dieu les frappe.

Un peu de statistique paroissiale.

Recensement de	1901	1906
Maisons	523	540
Ménages	898	954
Habitants	3 874	4 236
Agglomérés	2 786	3 219
A la campagne	1 088	1 017

Densité de population par Kil.-c.	
Canton de Châteaulin	13, 7
Arrondissement	15, 5
France	73
Belgique	227

Enf. bapt. 1904	1905	1906
Baptêmes 99	91	98
Ondoiements 15	14	30
Totaux 114	105	128
Par 1000 h. 30	27	30

Mariages	1904	1905	1906
A S[t] Idunet	29	27	37
Ailleurs	9	14	13
Totaux	38	41	50
Par 1000 h.	10	10, 6	11, 8

Ent. relig.	1904	1905	1906
Enfants	18	29	28
Par 1000 h.	4, 6	7, 5	6, 6
Adultes	64	60	58
Par 1000 h.	16, 4	15, 4	13, 4
Tot. des déc.	82	89	86
Par 1000 h.	21	23	20, 3
Excédents de Baptêmes sur les déc.	32	16	42
Par 1000 h.	8, 2	4, 1	10

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Jusqu'au 9 Septembre 1792, la date est toujours accompagnée de la formule suivante : « l'an 4[e] de la liberté. » Le 10, il s'en ajoute une autre : « et le 1[er] de l'égalité. » Le 1[er] Octobre suivant, ces deux formules se fondent en une seule, et nous trouvons « Le 1[er] Octobre 1792, l'an 1 de la République. » L'an 1 du calendrier révolutionnaire commence le 22 Septembre 1792.

Or, le 23 de Septembre, sont rassemblés tous les officiers municipaux, avec les notables, parmi lesquels « Le Marc'hadour, curé ». Ils prêtent tous le nouveau serment imposé par les lois des 14 et 15 août précédents : « *Je jure d'être fidèle à la nation, et de maintenir la liberté, l'égalité (s.c.),* ou *de mourir en les défendant.*

Le 26 suivant, M. Le Moyne, cy-devant bénédictin, se présente à son tour. Il est probable que son serment *conditionnel* à la constitution civile du Clergé avait laissé planer un soupçon sur ses sentiments civiques. Il voulut sortir pour de bon du rang des « suspects », et se présenta devant le corps de la commune : « Ayant la main levée, il *a juré d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité* ou *de mourrir en les défendant,* et a signé : Le Moyne. » Il est difficile de s'arrêter sur une pente glissante. Une première chute en amène une autre, et la conscience s'oblitère.

La délibération du 28 Septembre va nous en fournir un autre exemple. Nous y voyons comment la spoliation des édifices sacrés, fait disparaître peu à peu le respect dû à la maison de Dieu. On avait déjà usé des églises pour des réunions publiques électorales, pourquoi n'en pas user pour le battage des grains ?

Nous copions textuellement ; cela en vaut la peine :

« M. le maire a dit : Messieurs, les pluies abondantes qui tombent

depuis longtemps désolent le laboureur et causent une perte irréparable à la récolte. Il devient instant de tâcher d'y porter un remède quelconque. Magistrats du peuple, c'est à vous d'agir dans des moments aussi urgents ; la saison s'avance ; le soleil n'a plus la même force qu'en août, il est par conséquent plus difficile de sécher les aires à battre. Pénétré de vos sentiments, je vous proposerai d'ordonner que les églises situées dans cette commune, après que le service divin a été célébré, soient ouvertes à qui voudrait y battre son grain, et pour éviter la confusion, il faudrait que chacun y battît à son tour. Par un arrêté aussi sage, vous favoriserez (la conservation ?) du grain au laboureur (*ici, trois lignes rongées par l'humidité*) . . . vous conserverez la confiance publique. »

Cet ensemble de précautions oratoires fit son effet, et voici la délibération qui suivit : *(à suivre)*

LA CAISSE RURALE

Y.— A qui prête votre Caisse rurale ?

J.-P.— Je ne puis pas te nommer nos emprunteurs, pas plus que nos prêteurs, c'est du secret professionnel. Mais tu sais comme moi qu'un cultivateur a toujours besoin d'argent et n'en a pas toujours sous la main. L'un marie son fils ou sa fille, il est à l'aise, mais manque d'argent pour établir le jeune ménage dans une bonne ferme : la Caisse rurale prêtera. — L'autre a des coupages, de la paille, du foin en abondance, mais pas assez d'animaux pour consommer tout cela et pas d'argent : il empruntera et remboursera quand il voudra. — La Caisse prête aussi pour payer les engrais comptant, pour attendre la bonne vente des animaux ou des récoltes, pour reconstruire des étables malsaines, améliorer des prairies en ménageant les cours d'eau, acheter des machines agricoles perfectionnées, acquérir un coin de terre. — Elle prête pour tout ce qui est utile et productif.

Y.— Pourrais-je avoir 200 francs pour acheter une vache aujourd'hui ?

J.-P.— Tu n'a pas d'argent et tu vas à la foire !

Y.— Louis me prête parfois, aujourd'hui il n'a pas le sou, moi non plus.

J.-P.— Tu prends la Caisse rurale trop à court, cependant si Louis, que j'aperçois là-bas, te cautionnait, on pourrait voir, car les administrateurs, mes deux collègues et moi, allons tenir Conseil avant la foire.

Y.— Avec ma maison et mon coin de terre, pour 200 fr. je suis bien cautionné.

J.-P.— **Sans caution** signant ton billet avec toi, tu n'auras **pas un sou,** nos statuts sont formels : mais avec une bonne caution, quand même que tu n'aurais que tes bras, comme tu es honnête et bon travailleur, on te prêterait. *(à suivre)*

Messieurs Les actionnaires de la *Société anonyme Coopérative à capital variable des habitations à bon marché de Châteaulin* sont priés d'assister à l'Assemblée générale annuelle de ladite Société, qui aura lieu le dimanche 27 Janvier 1907, à 1 h. 1/2, de l'après midi, au siège Social, Rue Graveran, N° 10, à Châteaulin.

Pour le Conseil d'administration
Le Président
J. Le Doaré fils

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 19 JANVIER 1907. N° 72.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 20.*— **Fête du St Nom de Jésus.** « Au nom de **Jésus,** que tout genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers ; et que toute langue confesse que le Seigneur **Jésus-Christ** est dans la gloire du Père. » (Introït).— *A 7 h. 1/2, messe à Kerluan.— A 8 h. 1/4, et à 9 h. 3/4 Catéchismes.— A 1 h. 3/4, Réunion des Enfants de Marie à Notre Dame.— A 2 h. Catéchismes bretons.— A 7 h. 1/2. Réunion Catéchistique. Cantiques 40 et 60.*

Lundi 21.— **Ste Agnès, vierge et martyre.** Faites plus de cas de la chasteté que de tous les trésors du monde ; évitez, comme Ste Agnès, tout ce qui peut en ternir l'éclat.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 22.— **Sts Vincent, diacre et Martyr, et Anastase, Martyr.** « Tous nous sommes conviés à la palme, à la couronne, à la victoire. Jésus n'admettra que des vainqueurs au banquet de la gloire éternelle *(Guéranger).— A 1 h. Bibliothèque paroissiale.*

Mercredi 23.— **Les épousailles de la B. V. Marie et de St Joseph.** « L'Enfantement de Marie est pour nous le commencement du salut, que ses saintes épousailles nous apportent un accroissement de paix » (*collecte*).— *A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 24.— **St Thimothée, évêque et Martyr.** Elevé à la dignité d'évêque par St Paul, « obtenez-nous des Evêques, des Prêtres et des Diacres ornés de toutes les vertus qu'il exige dans ces dispensateurs des mystères de Dieu. » (*Guéranger*).— *A 7 h. 1/2, messe des garçons de 2e et 3e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— A 1 h. Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 25.— **Conversion de St Paul.** « Veillez sur le Siège de Pierre, votre frère et votre chef ; soutenez l'autorité de cette Eglise Romaine qui a hérité de vos pouvoirs, et qui vous regarde comme son second appui.

Samedi 26.— **St Polycarpe, évêque et martyr.** « Il y a 86 ans que je sers le Christ . . . et il m'a comblé de biens. Comment pourrais-je maudire mon roi qui m'a sauvé ? » (*Polyc*).

La nouvelle encyclique de Pie X à l'Episcopat, au Clergé, et au Peuple Français.— Nos paroissiens ont entendu lire à toutes les messes de dimanche dernier, et ils ont relu dans tous les périodiques catholiques, l'admirable et paternelle encyclique qui remplit nos cœurs de joie et de courage. Elle condamne formellement la 3e loi Briand, comme le Pape

avait déjà condamné les deux autres.

Le Pape commence par féliciter tendrement les catholiques français de leur fidélité inébranlable. « Le gage de la victoire sera votre union, dit-il, union entre vous d'abord, union avec ce Siège Apostolique ensuite. » — Ce n'est pas l'Eglise qui veut la guerre : « l'en accuser, c'est la calomnier et l'outrager. » Ce n'est pas elle qui désire la persécution ; mais le monde entier ne peut employer un autre nom pour stigmatiser l'oppression dont elle souffre.

C'est la spolier brutalement de ses biens, que de mettre à leur conservation l'odieuse condition de renverser elle-même la constitution divine de l'Eglise, en acceptant les associations cultuelles — on a accusé le Pape d'être de parti pris, d'accorder à l'Allemagne ce qu'il refuse à la France. Quelque mauvaise que soit la loi allemande, au moins elle reconnait formellement la hiérarchie catholique.

La fameuse déclaration annuelle, l'Eglise eût pu être amenée à la tolérer, si l'on n'avait statué que « le curé ne serait plus, » dans son église « qu'un occupant sans titre juridique ; qu'il serait sans droit pour faire aucun acte d'administration ».

Quant à la nouvelle loi votée par les deux chambres, « c'est une loi de spoliation, de confiscation, et elle consomme le dépouillement de l'Eglise . . . Au point de vue de l'exercice du culte, cette loi a organisé l'anarchie . . . Dans chaque paroisse, le prêtre est mis à la discrétion de l'autorité municipale . . . **Cette loi aggrave la loi de séparation et nous ne pouvons dès lors que la réprouver.**

Le Pape conclut : « Ce que nous avons réclamé et réclamons pour l'Eglise, dont l'Eglise de France est la fille ainée et une partie intégrante, **c'est le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et la liberté.** Si l'on avait fait droit à Notre demande, la paix religieuse n'aurait pas été troublée en France, et le jour où on l'écoutera, cette paix si désirable y renaîtra ».

Il suffirait, on le voit, d'un peu de bonne foi et de justice, de la part de nos gouvernants, pour assurer la paix aux enfants de France ; mais nos « ratés » des chambres ont trop besoin de l'agitation anticléricale, pour trouver prétexte à ajourner les réformes ouvrières que ces bourgeois repus ne veulent pas accomplir.

Points d'Histoire.— Dans une petite ville, un Sous-Préfet aurait prononcé cette bourde monumentale : « L'Eglise a toujours été l'ennemie de tous les progrès, et les a tous combattus. » En disant pareille énormité, ou bien il faisait preuve d'une ignorance peu commune, ou bien il avait appris l'histoire dans quelque Loriquet plus carabiné que le pseudo-Loriquet du XIX[e] siècle.

La vérité est tout autre. L'Eglise a toujours été à la tête de tous les progrès qui ont préparé la vraie civilisation ; et aujourd'hui encore, aucun progrès ne s'accomplit dans aucune branche du savoir ou du bien faire sans qu'elle ait répondu : **présent !** par ses fils les plus fidèles à son esprit et à ses directions : Les Pasteur, les Branly, les de Lapparent, les Cauchy, les de Rossi, les Le Verrier, les Le Play, les Ketteler, les Manning, etc. etc. etc.

A vrai dire elle a laissé aux Sous-Préfets protestants et aux Préfets blocards, un seul progrès à réaliser, à savoir : celui de crocheter et d'enfoncer les portes des Eglises, fièrement, à la tête de nouvelles colonnes

infernales.

Parmi les sujets qui intéresent le plus la civilisation, est la question ouvrière. L'Eglise *seule* l'a prise en mains à travers les siècles. Elle a trouvé l'artisan à l'état d'esclave ; elle en a fait un homme libre, indépendant, honoré. Pendant tout l'épanouissement de cette admirable *Internationale* qui s'appela pendant des siècles la **chrétienté,** l'Eglise avait assuré à l'ouvrier plus de 100 jours de repos par an, un travail qui ne dépassait pas 50 heures par semaine, et des gains qui, en moyenne, variaient, selon les métiers, entre 6 fr. et 12 fr. de notre monnaie, par jour, soit 1500 fr. à 3000 fr. par an, alors que les denrées courantes restaient à des prix que nous ne connaissons plus, et que les loyers atteignaient à peine les 30 fr. à 33 fr. par an !

La decadence ne commença qu'avec l'invasion du Protestantisme, les guerres de religion, et le pouvoir absolu des rois. La Révolution détruisit toute organisation, prohiba toute association, et laissa l'ouvrier isolé en face de l'exploiteur. Les journées montèrent monstrueusement jusqu'à 17 h. de travail ! et le salaire devint un vrai salaire de famine. Voilà 50 ans que l'Eglise travaille à corriger ce misérable état. Là où elle est écoutée, elle relève l'ouvrier, elle condamne l'exploiteur, assure au prolétaire son foyer, son repos, son crédit, sa vieillesse ; mais en France, Hélas ! les protestants et les Francs-maçons du pouvoir sont trop occupés à baillonner l'Eglise pour qu'ils songent à l'ouvrier ; et ce n'est qu'après des ricanements cruels opposés aux magnifiques projets des de Mun, des Gailhard-Bancel, des Le Cour, et même des Lemire, qu'on peut leur arracher quelques lambeaux de réformes, de libertés, pour le peuple au quel, comme fiche de consolation, on ne jette que des morceaux de curé à mettre sous la dent.— Amis du peuple ? Allons donc ! des Farceurs !

LA CAISSE RURALE *(Fin)*

Y.— Pour emprunter as-tu pris une caution aussi toi ?

J.-P.— Oui, mais d'une autre nature, car je te le répète, mon emprunt est fort. J'ai pris une **ouverture de crédit** de 10. 000 fr. par acte notarié. C'est une garantie hypothécaire moins chère, aussi bonne et plus commode que l'hypothèque ordinaire pour les remboursements partiels et de nouveaux emprunts.

Y.— Les Notaires trouvent donc aussi leur avantage à la Caisse rurale ?

J.-P.— Oui, de plusieurs façons. Nous ne *gênons* que les *usuriers*. Nous aidons les propriétaires grands et petits, les fermiers et les Penn-ti.

Y.— Ne pourrais-je pas avoir aussi moi une ouverture de crédit à la Caisse par acte notarié ?

J.-P.— Pour un emprunt de 200 fr. ce serait relativement trop cher. C'est une caution ordinaire, une signature d'ami qu'il te faut. Il faudra que ta femme signe aussi le billet.

Y.— On saura que j'emprunte.

J.-P.— Le bureau ne dira rien, si ta caution et ta femme font de même, personne ne le saura. D'ailleurs emprunter à une Caisse rurale, est un brevet d'honnêteté, j'en connais qui s'en vantent.

Y.— Quels sont les frais ?

J.-P.— Pour ton billet **0** fr. **10**, pour le billet de la Caisse au prêteur **0** fr. **10**, total : **0** fr. **20**. Au 31 Décembre tu règleras les intérêts à 4 o/o ; voici l'année à moitié écoulée, donc **4** fr. Tu rembourseras à volonté, partie quand tu vendras le veau, partie . . .

Y.— J'accepte, dans un an la vache sera payée.

J.-P.— Pour plus de sûreté, on mettra deux ans sur ton billet, tu rembourseras avant si tu peux, mais pas après, car il faudrait ou prolonger ton billet, ou t'envoyer l'huissier, ou faire payer ta caution.

Y.— Vous voulez que tout soit en forme.

J.-P.— Nous n'avons pas le droit d'être généreux avec l'argent des autres . . . . . .

Veux-tu maintenant un conseil d'ami ? Ton refuge à porcs est vide. Pour 100 fr. que la Caisse rurale te prêtera en plus des 200 fr. pour ta vache, tu auras bien trois petits porcs ; avec tes pommes de terre, je les ai vues, elles sont superbes, et les divers déchets de ta maison, ta femme les nourrira d'ici la Toussaint ; alors tu en vendras deux dont le prix versé à la Caisse rurale, en s'ajoutant au prix de ton veau, remboursera la moitié de ton emprunt. Le troisième porc, tué vers Noël, emplira ton saloir et cet hiver tes nombreux enfants auront du lard avec leur pain.

Y.— Il fait bon être votre Sociétaire.

J.-P.— Comme il faut pour cela de la conduite, le désir de le devenir en a déjà fait s'améliorer plus d'un. — Avant la Caisse nous étions isolés, chacun travaillait pour soi. Aujourd'hui nous nous sentons des coudes, nous sommes forts, car nous sommes unis. Nous nous entendons pour organiser les associations et les assurances mutuelles, essayer les méthodes de culture et acheter les machines agricoles qui nous semblent pratiques dans le pays.

Y.— Cette Société est une providence pour le cultivateur.

J.-P.— C'est pourquoi j'y donne mes soins. Le temps que j'y passe est pris parfois sur mon travail, mais ce n'est pas du temps perdu. Je donne du pain à ma porte, mais cette charité n'est pas à comparer avec le bien que fait notre Caisse rurale en aidant tant de pères et mères de familles à faire leurs affaires, à élever et à établir leurs enfants, sans parler de l'**encouragement** bien meilleur encore que nous donnons au **travail** et à l'**honnêteté,**

Y.— Tenez votre conseil, je vais vous amener ma caution. La Caisse rurale me rend aujourd'hui un de ces services qu'on n'oublie jamais.

*
* *

La **Caisse rurale** *est fondée dans notre Commune.*

Pour y prêter ou y emprunter on peut s'adresser à :

MM. Guillaume **Avan,** *de Pen-Cran, Dir. ; Jean* **Riou,** *de Toul-ar-c'hoat, adm. ; Louis* **L'haridon,** *de Rhun-ar-punç, Trés. ; ou M.* **Boulic,** *vicaire, secrét. du Trés.*

Ondoiements :

25.— Un enfant à Albert Cloarec et à Marie Boudoullec.

Supplément des cérémonies du Baptême :

15.— Emilie-Marie Perrot, Quartier du Patronage, fille de Jean-Louis et de Anna Horellou, *parrain :* Prosper Jean, *marraine :* Marie Horellou.

16.— Anne-Andrée Benoist, Penn-al-Lenn, fille de Gustave et de Jeanne Gassis, *parrain :* André Durand, *marraine :* Alice Benoist.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

81. Yves Cadet, Quai de Brest, 50 ans.— 82. Anonyme Le Pape, Park-bihan.— 83. Marie-Anne Horellou, Quai Carnot, 10 mois.— 84. François Pichon, à Brest, 41 ans.— 85. Anonyme Camus, Quartier du Patronage.— 86. Anonyme Le Cloarec, Grand'rue, 1 jour.— 87.— François Bignard, Hospice, 70 ans. (fin de 1906)

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 26 JANVIER 1907. N° 73.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 27.*— **dimanche de la Septuagésime.** « Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers, parce qu'il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus » (Evangile du jour).— *D'an oferen kenta, catekis var ar Baradoz, kantik an oferen.— A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, catéchismes.— A 2 h. Catéchismes bretons.— Après Vêpres Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique : le* Pater. *Cantiques 22 et 47.*

Lundi 28.— **S^t^ Julien, premier évêque du Mans.** « Par les mains du pontife Julien, le Christ opérait tant de prodiges, qu'on le voyait apporter le soulagement à tous les malades, par le remède de la croix » (office du saint).— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 29.— **Prière de N.-S. J.-C. au jardin des olives.** « Mon père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite » (office du jour).— *A 1 h. Bibliothèque paroissiale.*

Mercredi 30.— **S^te^ Martine, vierge et martyre.** Martine, disait son inique juge à cette vierge, ne veux tu pas sacrifier aux dieux, et te préserver des supplices qui te sont préparés ? — J'ai mon Seigneur J.-C. qui me fortifie, répartit la sainte, et je ne sacrifierai point à vos démons.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t^ V. de Paul.*

Jeudi 31.— **S^t^ Pierre Nolasque, confesseur.** Donnez-nous d'aimer nos frères comme nous-mêmes, de les supporter, de les excuser, de nous oublier pour leur être utiles.— *A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— A 1 h. Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 1er Février.— **S^t^ Ignace, évêque d'Antioche.** « Je commence à être disciple du Christ ; car je ne désire plus aucune des choses visibles pourvu que je trouve Jésus-Christ » (office du saint).— *Les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du T. S^t^ Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/2, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 2.— **Purification de la Bienheureuse Vierge Marie.** « Faites que, comme votre Fils unique a été présenté aujourd'hui dans le temple, avec la substance de notre chair, nous vous soyons aussi présentés avec la pureté de nos âmes » (oraison du jour).— *Les messes et les offices comme le Dimanche.— A la Grand'messe, Bénédiction solennelle des Cierges.— Toutes les maisons chrétiennes ont soin de faire bénir un cierge à ce jour, qui doit servir pour les bénédictions de lieux et de maisons, et en cas de maladie et de danger de mort.— Indulgence plénière, aux condi-*

tions ordinaires, pour les personnes portant des croix, médailles ou chapelets indulgenciés, pour les Enfants de Marie, les membres du Rosaire, de l'Archiconfrérie, du Scapulaire du Carmel, du Scapulaire bleu, du Tiers-Ordre, du Scapulaire rouge.

Le repos du Dimanche.— La loi du repos hebdomadaire a été inscrite *és-cœur* de l'homme, comme disent les anciens ; et ce repos a été fixé au septième jour par l'exemple du Créateur et par la constitution même de la nature humaine. Les hygiénistes et les médecins sont ici d'accord avec les moralistes, les philosophes et les théologiens : les patrons ne contredisent point les ouvriers, et les intérêts économiques et industriels ne sont point opposés aux principes sociaux dans l'affirmation de la nécessité du repos du dimanche.

Au nom de l'hygiène, les médecins et les savants disent, qu'après avoir travaillé six jours près de sa machine, ou derrière son comptoir, l'ouvrier et l'employé ont fait une dépense de forces que le repos de la nuit ne suffit pas à rétablir et qui exige un chômage plus prolongé. Ils constatent que le travail ininterrompu est un suicide lent : il diminue le nombre d'années à vivre ; il prédispose aux maladies épidémiques. Dix ans de surmenage, par un travail sans repos, vouent à l'invalidité absolue et permanente le tiers de ceux qui s'y adonnent ; le repos régulier de la semaine prolonge en moyenne la vie de sept années sur cinquante. Voilà ce que disent les statistiques des hygiénistes et des médecins. Traduisant en langage scientifique leurs observations et leurs constatations, ils ont calculé la quantité d'oxygène que le travailleur doit récupérer pour parer à la déperdition de ses forces ; ils l'ont dosée et ils ont prouvé qu'une journée entière de repos est indispensable pour refaire l'organisme. Mais si le travailleur n'a pas la possibilité de recouvrer ses forces affaiblies par le travail, il devient sans vigueur, vieillard à la fleur de l'âge ; n'ayant plus qu'une vie usée, il n'est entouré que d'enfants malingres et rachitiques, subissant ce que l'on a justement appelé l'impôt dégressif de la dégénérescence. Le surmenage atteint, non seulement l'homme, mais la race elle-même : ce qui démontre que le repos hebdomaire est une nécessité physiologique.

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

« Le corps municipal, ouï le pr de la commune et délibérant sur la rem[e] de M. le maire, arrête qu'attendu les pluies continuelles qui empêchent de battre les grains, et qu'il est instant de les sauver, autorise les *fabriques* de Kerluan, de Lospars, St Jean et Notre Dame à donner les clefs aux particuliers qui voudront sauver leurs grains et les battre dans leurs chapelles, parceque les dits *fabriques* prendront toutes les précautions convenables pour empêcher d'y commettre le moindre dégat. Engage au surplus les particuliers qui profiteront de cette permission, de s'entendre et de s'aider mutuellement pour être à même, et avec plus de facilité, de battre chacun à son tour et de sauver leurs grains ; et de se comporter aussi avec toute la décence qu'on a droit d'attendre de tous bons citoyens. Arrête que le présent sera lu à la première et grand'messes de demain et ensuite affiché. »

Cet arrêté, dit M. Jézégou, scandalisa tous les habitants et donna à réfléchir même aux gens les plus dévoués aux nouvelles réformes. C'était en effet la mainmise du corps municipal sur les bâtiments du culte. Le gardien de N. Dame refusa net la clef, disant que l'église avait été construite pour prier et non pour battre le blé. Le maire alla la lui réclamer lui-même. Mais Jean Le Guédès renvoya le maire à sa mairie après lui avoir cassé deux ou trois côtes d'un violent coup de poing. Celui-ci n'en mourut point, mais il n'osa recourir aux juges. « Tous les paroissiens étaient en effet profondément irrités contre l'arrêté sacrilège, et il craignait de les voir se soulever contre lui. »

Dans cette expédition malheureuse du côté de N. Dame, le maire avait remarqué que derrière la chapelle, il se trouvait, attenantes à la montagne, deux espèces de voûtes qui menaçaient ruine. Le 7 octobre, il propose au corps municipal ou leur démolition, ou leur réparation si elles sont de quelque utilité.

Le sans-gêne que se permettait le corps municipal à l'endroit des chapelles encouragea le Directoire du district à en poursuivre la désaffectation. Celui-ci vota donc définitivement la fermeture des quatre chapelles paroissiales : N. Dame, Kerluan, Lospars et St Jean.

Le texte de l'arrêté, reproduit sur le cahier des délibérations municipales, à la date du 11 octobre, est malheureusement effacé et mis en lambeaux par l'humidité. Mais la délibération qu'il motiva de la part du corps municipal en indique bien le sens. Nous reproduisons ce qui en reste : « ... Eglises paroissiales, et ce sans délai. »

« Sur quoi délibérant, ouï le Pr de la commune, le corps municipal arrête qu'il se transportera de suite au Directoire du district pour y faire des observations relatives à l'arrêté dont est cas : 1° à savoir qui donnera un reçu du dépôt et des effets enlevés aux chapelles ; 2° qui paiera les frais de transport ; 3° qu'il est nécessaire d'avoir un détachement de la garde nationale pour escorter les dits effets ; 4° enfin que les chapelles de Kerluan et de N. Dame soient conservés parce qu'elles soutiennent la mère-Eglise.

Lesquelles observations ont été faites au Directoire qui a promis de les prendre en considération et de nous en rendre compte incessamment. »

(à suivre)

Un enfant de Châteaulin : Le R. P. Mignon

Une paroisse qui donne des prêtres à l'Eglise est marquée, dans les desseins de la Divine Providence, pour des grâces de choix et des vertus plus fortes et plus solides. Nous avons déjà consacré quelques pages à un enfant de Châteaulin, M. le Chanoine Evrard, vicaire général de Quimper. Voici un autre qui n'a fait que passer dans le champ du « Père de famille », mais en peu de temps, il a accompli un bon travail. Voici son acte de baptême, pris dans les registres de la Paroisse. « Eugène-Jules Mignon, fils légitime de Jean-Marie Mignon, et de Marthe Virginie Le Long son épouse, né le 4 septembre 1827, a été solennellement baptisé le même jour par le soussigné, curé. Parrain et marraine ont été Hippolyte Jamet et Marie-Julienne Collet. Signé : Durand, curé, Jamet J. Collet, Mignon.

Le père du jeune enfant s'occupait de travaux de construction. Nous le retrouvons, 33 ans après, chargé, comme architecte de la ville, par M.

Prigent, curé-Archiprêtre, d'une restauration importante à N. Dame. Nous avons sous les yeux le plan et le devis dressés par lui. Le plan porte, à démolir, la vieille petite chapelle du Rosaire, qui se trouvait derrière la chaire actuelle, et la vieille sacristie dont la porte était où se trouve actuellement le confessionnal.

Le devis de restauration montait à 14. 200 fr.

« L'enfance du Jeune Mignon, dit M. Jézégou, s'écoula douce et pieuse au foyer paternel. A douze ans il entendit l'appel de Dieu et, répondant à cet appel, il disait souvent : « Oui, un jour je serai missionnaire ! »

« Après de brillantes études faites au Petit Séminaire de Pont-Croix et trois années passées au Grand Séminaire de Quimper, il se rendit au noviciat de l'Immaculé Cœur de Marie, près d'Amiens. Il fut ordonné prêtre au mois de décembre 1851. Le 25 mars 1852 il prononçait ses vœux, à Mons-Jarz, et le 24 mai suivant il s'embarquait à Bordeaux pour Cayenne, où il arriva le 12 Juin.

Ce fut là qu'il offrit à Dieu, avec les prémices d'un apostolat plein de promesses, l'holocauste d'une mort précieuse devant Dieu. Une lettre, écrite par le R. P. Brunetti, son compagnon de Mission, au Supérieur Général de la Congrégation du S^t Esprit et du S. C. de Marie, donne sur cette mort de touchants détails, que nous aimons à reproduire ici pour l'édification de nos fidèles. *(à suivre)*

Haies vives.— Plusieurs agriculteurs ne savent trop comment se procurer des plants d'épines blanches pour leurs clôtures. Voici un moyen peu coûteux. Vers la fin d'octobre on ramasse les fruits, petites grappes de baies rouges de l'aubépine. Dans une bonne terre, pas trop sèche, on creuse un trou de 15 centm. de profondeur, au fond duquel on dépose les fruits cueillis, puis on recouvre de terre. Pendant l'été on arrose au purin étendu d'eau. Au mois de février de l'année suivante on les découvre : les feuilles séminales commencent alors à sortir. On les sème en lignes un peu à l'ombre et l'on recouvre de bonne terre. En semant, on prend garde de ne pas casser les jeunes pousses. Après trois ans de pépinière on obtient de très beaux plants d'aubépine.

Ont reçu le Saint Baptême :

1.— Pierre-Marie Pennec, Quivit, fils de Pierre et de Marie Thomas, *parrain :* Pierre-Marie Yvinec, *marraine :* Marie-Jeanne Thomas.

2.— Joseph-Marie Garo, Quai de Brest, fils de Yves et de Jeanne Gourvennec, *parrain :* Yves Garo, *marraine :* Marie Pouchous.

3.— Marie-Adrienne Pennaneac'h, Rue Notre Dame, fille de Jean et de Marie Le Dez, *parrain :* André Le Dez, *marraine :* Marie-Jeanne Mazéaz.

4.— Pierre Centur, Vieux Bourg, fils de Jean-Pierre et de Marie-Jeanne Le Doaré, *parrain :* Guillaume Le Doaré, *marraine :* Marie-Jeanne Centur.

5.— Jean-Louis Le Faou, Rostomic, fils d'Eugène et de Louise Gousseau, *parrain* : Jean-Louis Le Roy, *marraine* : Thérèse Morvan.

Ondoiements :

1.— Une enfant à Yves-André Le Dé et à Anne-Marie Yven. 2.— Une enfant Le Roux.

Supplément des cérémonies du Baptême :

1.— Jean-Paul Hervé, Grand'rue, fils de Jean et de Marie-Anne Queffélec, *parrain* : Jean Queffélec, *marraine* : Marie-Anne Chaloni.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 2 FÉVRIER 1907. N° 74.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 3.*— **dimanche de la Sexagésime.** Parabole de la semence. « Combien de fois cette divine semence ne s'est-elle pas desséchée sur le rocher de notre cœur, ou n'a-t-elle pas été étouffée par de funestes épines ? » .— *A la 1re messe, Lizer an iskibien, cantik an oferen.— A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, catéchismes.— Après la Grand'messe, procession du Rosaire.— L'assistance à cette procession assure une indulgence plénière aux membres de la confrérie du Rosaire, 7 ans et 7 quarantaines aux autres.— Après les Vêpres, Bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 1/2, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs, sermon, recommandations, Litanies, Bénédiction.— Les membres de l'Archiconfrérie peuvent gagner l'indulgence plénière, aux conditions ordinaires, deux fois le mois.— La prière à l'autel du Rosaire à N. Dame, fait gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, aux membres du Rosaire, le 1er Dim. de chaque mois.*

Lundi 4.— **S^t André Corsini, évêque et confesseur.** Saint Pontife, nous avons péché et nous sollicitons le pardon ; fléchissez en notre faveur le cœur de Dieu.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 5.— **Commémoration de la Passion de N.-S. J.-C.** « Il s'est humilié, s'est fait obéissant jusqu'à la mort, et la mort sur la croix ».— *A 1 h. Bibliothèque paroissiale.*

Mercredi 6.— **S^t Gildas, abbé.** « Bretons, disait S^t Gildas à ses compatriotes, si votre sort est digne de pitié, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Ce sont vos péchés et votre inconduite qui ont déchaîné contre vous le souffle de la colère divine ».— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 7.— **S^t Romuald, abbé.** « Acceptons la leçon qui nous est donnée par les saints pénitents et offrons de bon cœur au Seigneur que nous avons offensé le tribut de notre repentir, avec les œuvres qui purifient les âmes (*Guéranger*).— *A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 8.— **S^t Jean de Matha, confesseur.** « Priez pour la France, votre patrie, et maintenez-la au rang des nations fidèles » (*Guéranger*).

Samedi 9 — **S^t Tite, évêque et confesseur.** « Saint pontife, demandez pour nous à Jésus des Pasteurs qui vous soient semblables » (*Guéranger*).— *A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Les Séminaires de Diocèse.— La spoliation, à main armée,

des Séminaires s'est consommée cette semaine. L'agent du crime était le Préfet, protégé par un bataillon d'infanterie, 180 gendarmes à cheval et 90 gendarmes à pieds. C'est une consolation de constater qu'il est *protestant*. Pour une nouvelle guerre de religion, il fallait bien qu'en Bretagne surtout, les briseurs de portes d'Eglise, et les envahisseurs de ses biens fussent les fils des Huguenots qui couvraient de ruines sacrilèges le sol de France. A la curée, huguenots !

Les gendarmes se sont fait la main à cette triste besogne, et désormais leur brutalité est légendaire. Ils en ont donné des preuves à Pont-Croix, mardi, et au grand Séminaire de Quimper mercredi. Quelques uns cependant avaient des hauts de cœur, et leurs mains tremblaient en s'abattant sur des épaules de prêtres et de séminaristes. Ceux-là étaient des bretons, qui maudissent une besogne qu'ils n'avaient pas prévue en entrant dans ce corps autrefois respecté. Une fois expulsés de leur demeure, le Préfet ne voulut pas que la colonne des 200 Séminaristes pût traverser la ville pour se rendre à la Cathédrale, où l'Evêque les attendait pour une cérémonie d'expiation et de réparation. Il leur fallut faire un coude à travers champs. Pauvres et chers jeunes gens ! La persécution en fera des vaillants au service de l'Eglise et des âmes.

Nos deux jeunes abbés, les frères Perrot, sont donc parmi nous en exilés ! Et leurs jeunes amis de Pont-Croix, attendent aussi que la Providence leur marque un gîte nouveau pour se préparer à la cléricature. Nos paroissiens les entoureront de respect, et prieront pour que les épreuves d'aujourd'hui mûrissent leurs âmes et en fassent des saints.

Inspecteurs du Travail.— Les ateliers et les maisons de commerce de Châteaulin ont reçu dimanche dernier la visite d'un inspecteur du Travail, pour le contrôle du *repos hebdomadaire*.

Nous applaudissons à cette mise en pratique d'une loi bienfaisante et humaine au premier chef. L'attention de l'Inspecteur aura pu être attirée sur le chantier de Tréverrec, et sur certaines industries aux demandes desquelles le conseil municipal a accordé trop facilement un avis favorable.

Au Conseil Supérieur du Travail, M. Jay avait proposé d'organiser une sorte de *referendum* professionnel, et de faire la majorité des patrons et des ouvriers juge en dernier ressort des demandes de dérogation. C'était là une idée juste ; et il est regrettable qu'elle n'ait pas été adoptée. Mais les Inspecteurs du Travail pourraient dans leurs visites, s'enquérir de l'avis des ouvriers dont on ne tient aucun compte, alors qu'ils sont les plus intéressés. Pourquoi dès lors s'étonner qu'à un moment donné, le mécontentement sourd vienne à éclater et produise des grèves ?

Nous ne résistons pas au plaisir de citer ici M. Keller : « Les bourgeois, habitués à ce que l'on plie devant leurs fantaisies, font la grimace quand on leur parle de manger, une fois par semaine, du pain rassis, de se faire raser et friser le samedi soir, de recevoir leurs marchandises le samedi ou le lundi. Mais le peuple d'esclaves liés à leur service trouve qu'on l'a assez dupé, leurré de belles paroles, alléché d'un Eldorado qui ne vient jamais. Les garçons boulangers, les garçons coiffeurs, les 200.000 ouvriers et employés des chemins de fer ont, eux aussi, des femmes et des enfants. Ce ne sont pas des bêtes de somme. Ils ont une âme qui a le droit de croire en Dieu et de l'honorer, un esprit à cultiver, un corps à reposer.

« Au milieu des questions sociales dont on fait tant de bruit, la liberté du dimanche est la grande charte de l'ouvrier moderne, charte pour laquelle

l'Eglise a livré des siècles de combats. Pour détruire l'esclavage et le servage, l'Eglise a, d'abord, exigé que, le septième jour, l'esclave et le serf fussent les égaux de leurs maîtres, et elle a conquis, par là, un droit ineffaçable à la reconnaissance des peuples. En lui rendant cette justice, on a inauguré toute une ère de réparations qui se préparent et que la persécution ne fera que rendre plus promptes et plus éclatantes. »

Pour le dimanche des Pauvres

Patrons, quand le dimanche autour de vous déploie
Ses foules, ses chansons, ses carillons de joie,
Vos bons salariés frappent, frappent toujours,
Le besoin de vivre les guide,
Et le travail creuse sa ride
Sur leurs fronts de chagrins bien lourds.

Pourtant, ces travailleurs nourris de noires miches,
Tous ces gueux méprisés sont vos frères, ô riches,
Vos frères qui, tout bas, songent qu'il serait doux
D'avoir cinquante fois l'année,
Quand la semaine est terminée,
Ce que vous avez toujours, vous !

Donnez-leur donc, gaiment, ces quelques bonnes heures,
Pour qu'ils puissent reprendre au seuil de leurs demeures,
Sous l'éclat d'un soleil de juste liberté,
Un ardent renouveau de force
Qui donne de l'ampleur au torse,
A l'esprit de la volonté.

Donnez ce jour aimé ! Près du foyer qui brille
Tous les êtres heureux de la pauvre famille
Chauffent leurs rudes mains, en oubliant leurs maux ;
Et l'ouvrier, près de sa femme,
Consolé, retrempe son âme,
Dans les yeux clairs de ses marmots.

Donnez ce jour enfin pour que les fronts rustiques
Se lèvent, radieux, vers les sphères mystiques,
Pour qu'un hymne vibrant et d'amour tout entier
Monte de poitrines robustes
Vers le Roi des ouvriers justes,
Jésus, le divin Charpentier !

André Lamandé.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Hélas ! Le Directoire maintint sa décision. Mais la chose était si grave que le Corps municipal revint à la charge. Nous n'avons pu déchiffrer que l'arrêté suivant à la date du 12 ou 13 octobre 1792 : « Arrête qu'avant de se transporter dans les chapelles de son arrondissement (?) pour y faire les inventaires et enlever les effets qui s'y trouvent, invite le Directoire du district à statuer par qui et chez qui déposer les effets qui y seront enlevés ; — qui en donnera reçu, qui payera aussi les frais de transport et les ouvriers qui seront employés à cet effet ; et enfin que les chapelles de N. Dame et de Kerluan soient conservées selon le vœu unanime de la Communauté. Arrête que la présente soit envoyée dans le jour au Directoire du district. »

Le Directoire fut intraible. Cependant le Corps municipal voulut revenir encore une fois à la charge ; et voici la déclaration qu'il fit le 20 octobre : « Le Conseil général après avoir pris lecture de l'arrêté du Directoire du district du 13 du présent mois, déclare, après avoir ouï le Pr de la Commune, que son vœu unanime est que les chapelles de N. Dame et de Kerluan soient conservées, et ce pour plusieurs raisons : 1°. Les offrandes qui se font annuellement dans les dites chapelles sont beaucoup plus que suffisantes à leur réparation ; ensuite que le revenant bon peut être utile soit à la mère-Eglise, dont le revenu est fort peu considérable, soit à la nation ; 2° Si la chapelle de N. Dame était supprimée, si le fond

sur lequel elle est bâtie était vendu, le cimetière de la mère-Eglise étant trop petit, il y aurait impossibilité d'y inhumer tous les morts de la paroisse, devenue aujourd'hui beaucoup plus grande par l'effet de la nouvelle circonscription ; 3° La suppression de ces deux chapelles ne procurerait aucun avantage à la nation parce que le fond sur lequel elles sont élevées est pierreux et insusceptible de culture et d'amélioration ; 4° Le produit des matériaux de ces deux chapelles, si on les démolissait, suffirait à peine à faire face aux frais de démolition ; 5° Enfin il paraît certain que, la vente ou la démolition de ces chapelles, qui sont fort fréquentées, exciterait dans le canton des troubles, dont il a été assez heureux pour se garantir jusqu'à présent.

Arrête que copie de la présente sera envoyée incessamment au Directoire du district. »

Quelle fut la suite donnée à ces instances ? Nous n'en trouvons pas trace dans les régistres municipaux. Il est probable qu'on se contenta d'enlever aux chapelles « leurs effets, » et les choses en restèrent là pour le moment.

Le dimanche 18 novembre une simple mention embarrassée renvoie au dimanche suivant la reddition des comptes des Fabriciens ; aucun deux ne s'étant présenté. Le dimanche suivant ils feront encore la sourde oreille et de même le 30 suivant. C'est la force d'inertie. *(à suivre)*

La déclaration des Evêques de France.— Ce document qui sera lu dans toutes les églises de France le jour de la sexagésime, est un appel à la pacification religieuse.

Réservant tous les droits violés, mais désireux d'essayer une entente sur le terrain de la loi du 2 Janvier, les Evêques, autorisés par le Pape, ne demandent que deux sortes de garanties, rigoureusement nécessaires, et que la loi ne défend pas : « les unes concernant la permanence et la sécurité morale du service religieux dans les églises concédées en jouissance, les autres ayant trait à la sauvegarde des principes de la hiérarchie. » En conséquence :

La formule du contrat à passer entre le curé et le maire en vertu de pouvoirs conférés par l'Evêque, et par son autorisation expresse, entière et exclusive, porte que les églises sont en jouissance gratuite, avec tout leur mobilier, au curé de la paroisse ou à son successeur légitime, pendant une période de 18 ans.

Cette proposition de paix, ne plaît pas aux partis extrêmes, qui ne rêvent que plaies et bosses. N'a-t-on pas entendu l'autre jour, à la porte du grand Séminaire de Quimper, quelqu'un faire l'agent provocateur en criant : A bas la République ! voulant transformer en simple manifestation réactionnaire, la protestation si digne, si noble et si légale du Supérieur ? C'est par le même esprit, que des journaux réactionnaires donnent à la démarche des Evêques le nom d'*Ultimatum*, qui sonne la déclaration de guerre, et à une conversation avec le Gouvernement, le nom de *reculade* de la part de celui-ci. Et alors on entend le « sinistre gamin » Clémenceau, « repousser du pied cet ultimatum insolent » !

Le plus clair, c'est qu'on veut patauger dans la boue anticléricale pour ajourner les réformes ouvrières : N'est-ce pas, Radicaux bourgeois ?

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 9 FÉVRIER 1907. N° 75.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 10.*— **dimanche de la Quinquagésime.** « La charité doit nous rendre sensibles à l'outrage que font à Dieu les désordres grossiers auxquels le monde se livre en ces jours, et nous porter en mêmes temps à solliciter sa miséricorde envers ces aveugles qui sont nos frères ». (*Guéranger*).— *Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, pour les membres de la Propagation de la Foi, du Rosaire, du Scap. du M. Carmel et du scap. bleu.— A la 1re messe, cantik an* oferen.— *A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, Catéchismes.— A 2 h., Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*— **Pendant ces trois jours, exposition et adoration solennelle des quarante heures, à partir de la 1re messe jusqu'à l'exercice du soir.**— *Indulgence plénière pour tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, consacrent un certain temps à* l'adoration *du T. S. Sacrement. Le temps des offices peut compter pour cette adoration. Nous invitons toutes les familles de la paroisse à se partager en trois groupes pour les confessions et les communions.— M.* Cornou, *prof. au Petit Séminaire de Pont-Croix, donnera les trois jours à 7 h. 1/2, du soir, un sermon français. Sermons bretons, le dimanche après Vêpres, et, le lundi et le mardi, à la messe de 8 h. . Les fidèles sont priés de se souvenir que les offrandes de cire pure pour le luminaire sont le seul moyen laissé à l'Eglise de faire face aux dépenses de l'adoration.*

Lundi 11.— **Les sept saints fondateurs.** « Prenons modèle des bienheureux honorés en ce jour. Leur vie se consuma dans la contemplation des souffrances de Notre-Dame. » (*Guéranger*).— *A 8 h., Grand'messe, à 4 h., Vêpres suivies du* Miserere *et du* Parce.— *Le soir, cantiques, sermon, Bénédiction.*

Mardi 12.— **Ste Jeanne de Valois.** « La royauté de la terre n'était pas assez pour vous ; le Seigneur vous destinait à celle du ciel. Priez pour nous, servante du Christ dans ses pauvres, et faites nous l'aumône de votre intercession. » (*Guéranger*).— *A 8 h., Grand'messe.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 4 h., Vêpres suivies du* Miserere *et du* Parce.

Mercredi 13.— **Les Cendres.** La cérémonie des Cendres est un sceau qui nous dévoue à la pénitence de telle sorte que recevoir les cendres sur la tête, sans avoir la contrition sur le cœur, c'est simuler un sentiment qu'on n'a pas.— *A la 1re messe, on imposera les cendres aux fidèles qui ne pourraient pas assister à l'office solennel.— A 8 h., Bénédiction solennelle*

et imposition des Cendres.— A 2 h. , Réunion des Dames de S^t V. de Paul.— Le soir à 7 h. 1/2, et pendant tout le carême, réunion de prières et lecture pieuse.— A 7 h. 3/4, Conf. de S^t V. de Paul.

Jeudi 14.— **S^t Raymond de Pennafort, confesseur.** « Vous dont le cœur fut si tendre envers les captifs, affranchissez-nous tous des liens du péché qui retiennent trop souvent les âmes de ceux-là mêmes dont le corps est libre. » (*Guéranger*).— *A 7 h. 1/2, messe des filles de 9 et 10 ans ; confession.— A 9 h. et 10 h. , Catéchismes.— A 1 h. , Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 15.— **La couronne d'épines de N.-S.J.-C.** « Des soldats, tressant une couronne, la lui mirent sur la tête. » (Evangile de la fête).— *A 4 h. , confession des garçons de 7 et 8 ans.— A 7 h. 1/2, Chemin de Croix, bénédiction de la Vraie Croix.*

Samedi 16.— **La Sainte Famille.** « Jésus descendit avec eux (Marie et Joseph) et vint à Nazareth, et il leur était soumis. » (office du jour).— *A 4 h. , confession des filles de 7 et 8 ans.*

Les anticléricaux de France, jugés par les vrais républicains d'Amérique.— Voici la déclaration votée par des milliers de Catholiques dans un Meeting de Boston :

Attendu que, en rompant le contrat avec le Saint-Siège, le gouvernement français est coupable d'un acte de perfidie internationale ; attendu que, par la confiscation des biens dont l'Eglise est le véritable possesseur et par la suppression de la juste dette contractée par l'Etat envers l'Eglise, le gouvernement de France a défié les droits communs de l'humanité.

Attendu que, en imposant à l'Eglise de France des conditions absolument contraires à sa constitution, le gouvernement français, virtuellement et effectivement, interdit la liberté du culte ;

Attendu que toutes ces lois injustes, promulguées par un gouvernement se disant une République, sont totalement contre l'esprit libre d'une véritable démocratie, il a été résolu :

1° Que nous, citoyens de cette véritable République, dénonçons comme une grossière violation des droits internationaux la rupture de la France avec le Saint-Siège ;

2° Que nous protestons véhémentement contre le vol des biens de l'Eglise, sur lesquels l'Etat n'a aucun droit, et contre la suppression arbitraire de la juste dette de l'Etat envers l'Eglise, comme étant une violation flagrante des droits communs humains ;

3° Que nous dénonçons toute la série des lois oppressives françaises contre l'Eglise, comme une cruelle persécution contre le christianisme ;

4° Comme citoyens de cette vraie République qui respecte et défend les droits de la conscience, nous regardons avec horreur la déviation du pouvoir exercé aujourd'hui en France, elle est totalement indigne d'une démocratie et nous la caractérisons comme étant simplement du despotisme et de la tyrannie ;

5° Que nous déclarons professer une grande admiration pour le point de vue élevé auquel s'est placé Pie X défendant ce qu'il y a de sacré dans les droits humains ;

6° Qu'une copie de ces résolutions sera envoyée au président de ces Etats-Unis.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Nous arrivons à un évènement qui fait faire un pas nouveau à la laïcisation complète. Jusque là les registres des baptêmes, mariages, décès étaient tenus par le clergé et faisaient foi pour tous les effets civils. La loi du 20 Septembre 1792 renverse cet ordre de choses immémorial. Cette loi fut lue et publiée à Châteaulin le dimanche 18 octobre 1792. En conséquence le corps municipal décide que le Maire, le Procureur de la commune et le Greffier « se transporteront, aux termes du dit décret, aux Eglises paroissiales, Presbytères et aux dépôts des registres de tous les cultes ; ils dresseront un inventaire de tous les registres existant entre les mains du Curé et autres dépositaires. Les registres courants seront clos et arrêtés par les dits maire, procureur et secrét. greffier . . . . le citoyen maire fera les fonctions d'officier public, jusqu'à tems que le conseil général de la commune s'assemble pour en nommer un. »

Sans plus tarder, les délégués se rendent à l'Eglise et font part au curé de leur mission : « L'avons interpellé de nous représenter tous les registres courants, afin d'être par nous arrêtés aux termes de la dite loi. Ce qu'il a fait, et ont été les dits registres arrêtés ce dit jour : deux registres intitulés baptêmes et mariages, chiffrés et millésimés par Lègue Juge, le 31 décembre 1791, contenant chacun 40 feuilles de papier timbré. Deux autres registres intitulés *sépultures*, ... contenant chacun 20 feuilles.

Ensuite, nous sommes transportés avec le dit Le Marc'hadour, curé, au presbytère, où il nous a représenté les registres cy-après ; » 9 reg. pour Baptêmes et mariages, et 6 de sépultures, de 1604 à 1785 inclus. Puis 12 registres timbrés : 6 pour baptêmes et mariages, 6 pour sépultures, de 1786 à 1791 inclus.

« Tels sont les registres qui se sont trouvés aux mains du citoyen Le Marc'hadour, curé, . . . fait déposer provisoirement au greffe de la municipale, attendu que l'on répare la maison commune ; et reconnu le dit curé déchargé des dits registres. »

Le dimanche 9 décembre, à 1 h. , l'Eglise de S^t Idunet fut transformée en salle électorale pour le choix du maire et des conseillers. Les temps approchaient où elle allait servir de buanderie !

Ne laissons pas terminer cette année de 1792 sans relever, avec M. Jézégou, dans les registres du Trésorier payeur, la liste des prêtres et des cy-devant religieuses à qui, pour peu de temps encore, le gouvernement consentait à payer une pension, après les vols des biens d'église :

Le citoyen Jean Favennec, ex-vicaire de Cléden-Poher, 800 livres ; le citoy. L'Helgoualc'h, ex-curé, 800 [l] ; Le citoy. Pierre Le Moyne, ex-prieur de Landevennec 1.000 [l] ; Le cit. Le Marc'hadour, ex-vicaire de Plomodiern, 800 [l] ; Le cit. Jean-Bapt. Penarun, ex-religieux 1.000 [l].

Les citoyennes Jeanne Le Moal, Corentine-Marie Laraffie, Marie-Josèphe du Pays, Claude-Jeanne Ollivier, Marie Guéguen, cy-devant religieuses, chacune 600 [l]. *(à suivre)*

Un enfant de Châteaulin : Le R. P. Mignon *(suite)*

Mon très Révérend et bien aimé Père,

Pourquoi suis-je destiné, par la seconde lettre que je vous écris, à percer votre cœur paternel du glaive de la douleur ? Un de vos enfants

vient de quitter la terre ; un de vos enfants est allé grossir le nombre de nos confrères au ciel ; un de vos enfants est allé rejoindre notre vénéré Père. Le Père Mignon est la seconde victime que Dieu a choisie parmi les enfants du Saint Cœur de Marie envoyés à la Guyane. Hier 11 août, à une heure et demie à peu près de l'après-midi, il rendait le dernier soupir entre les bras de Jésus et de Marie. Qu'elle est désirable, une mort pareille !

Mais je veux entrer dans de plus grands détails.

Vous savez, mon Rév. Père, que depuis un an et demi environ, le cher Père qui vient de nous quitter desservait l'hôpital. Depuis mon arrivée, il avait interrompu ce service à deux reprises pour aller faire des missions dans les quartiers de Tournegrande et de la Gabrielle. Il venait de reprendre son service lorsque la fièvre jaune, qui a déjà fait tant de victimes, se déclara dans la colonie ; c'était vers le milieu de juin. Les premiers cas eurent lieu sur la Gabarre le « Gardien » avec laquelle j'étais venu et dont on avait fait un ponton aussitôt après mon arrivée, pour y mettre les transportés malades. Du « Gardien » la fièvre fut communiquée à l'hôpital, à la caserne et à la ville entière. Mais le principal foyer fut l'hôpital, où étaient apportés tous les malades atteints de la fièvre. Le P. Mignon fut seul pendant les mois de juin et de juillet à consoler, à visiter et à donner les secours de la religion aux victimes de l'épidémie ; jour et nuit, il était sur pied, on venait l'appeler jusqu'à 3 ou 4 fois chaque nuit.

Au commencement d'avril, il dut interrompre son ministère, pour prêcher la retraite aux enfants de la première communion, qui étaient très nombreux. La retraite alla bien ; il semblait même que le Père reprenait les forces qu'il avait perdues à l'hôpital. La première communion eut lieu le dimanche 5 août. Le mardi suivant, il commença sa retraite du mois qui devait être une retraite de préparation à la mort. Vers 9 heures je passai dans sa chambre, il avait sa vieille douillette. J'ai un peu de fièvre, me dit-il. Mon Père, lui répondis-je, il faut vous mettre au lit. Il m'obéit. La fièvre se déclara aussitôt ; le médecin chef, qui est dans notre voisinage, fut appelé ; il déclara que c'était la fièvre jaune. Le mercredi la fièvre augmenta ; le jeudi il était dans la seconde période. La nuit ne fut pas bonne : il y avait danger, le P. Supérieur le confessa. Il ne semblait se douter de la gravité de son mal. « Mon Père, lui demandai-je, comment avez-vous passé la nuit ? — Bien, me dit-il en riant ; je suis bien ce matin, je n'éprouve aucune souffrance. Son pouls indiquait une fièvre extrêmement forte. « Mon cher, lui dis-je, je ne vous trouve pas bien ». Il fut un peu étonné. Vous êtes en danger, on vous apportera dans un instant le saint viatique. Pourquoi le Père qui vient de me confesser ne me l'a-t-il pas dit ? O mon cher, ajouta-t-il en me serrant la main, il ne faut pas craindre de me frapper ; et un léger sourire de paix et d'amour passa sur ses lèvres. Depuis ce moment, son visage parut plus calme et plus serein, et il semblait avoir oublié ses souffrances pour ne plus penser qu'à son Dieu. Il entra dans un profond recueillement jusqu'à son dernier soupir. (*à suivre*)

Ont reçu le Saint Baptême :

6.— Jean Guénolé, Laëron, fils de Isidore et de Anna Brenaot, *parrain :* Jean Guénolé, *marraine :* Marie-Jeanne Brenoat.

7.— François-Marie Le Corre, Châteaulin, fils de Marie-Anne Le Corre, *parrain :* François Gadel, *marraine :* Marie-Anne Marc'h.

Châteaulin, Imprim. A. Concuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 16 FÉVRIER 1907. N° 76.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 17.*— **Ier dimanche du Carême. Tentation de Jésus au désert.** « Admirons l'ineffable bonté du fils de Dieu qui a daigné, pour nous encourager à la pénitence, s'imposer un jeûne de quarante jours et de quarante nuits ». (*Guéranger*).— *Aux messes, mandement de Carême.— A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, Catéchismes.— A 9 h., dépôts à la caisse des Loyers.— A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des* Enfants de Marie.— *A 7 h. 1/2, Réunion catéchistique. Cantiques 51 et 41.*

Lundi 18.— **St Jean-Chrysostome, évêque et docteur.** « Je ne crains pas la pauvreté, disait le saint évêque à ses fidèles, je ne convoite pas les richesses, je ne redoute pas la mort, et si je désire vivre, c'est uniquement pour votre avantage ». (*Guéranger*).— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 1/2 du soir, pendant le carême, prière et lecture.*

Mardi 19.— **St François de Sales, évêque et docteur.** « O Dieu ! disaient les contemporains de saint François, si telle est la bonté de l'évêque de Genève, quelle ne doit pas être la vôtre ! » (*Guéranger*).— *A 7 h., messe de pèlerinage, hebdomadaire pendant tout le carême, à Kerluan.*

Mercredi 20.— **St Cyrille d'Alexandrie, évêque et docteur.** « Faites, ô Cyrille, que les docteurs de nos temps regardent toujours comme leurs propres ennemis, et leurs seuls ennemis, ceux du règne de Dieu ». (*Guéranger*).— **Quatre-temps.** *Double obligation du jeûne et de l'abstinence.— A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4, conférence de St Vincent de Paul.*

Jeudi 21.— **Office de la férie.** Récit de la Chananéenne qui vint trouver Jésus et obtint de lui la guérison de sa fille. Le Sauveur admire la foi de cette femme ; il la loue, la recommande à notre imitation. (*Guéranger*).— *A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 2 h., Examen sur la 2e partie du Catéchisme.— A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 22.— **Fête de la Lance et des Clous sacrés de N.-S. J.-C.** « Ils ont transpercé mes mains et mes pieds ; ils ont compté tous mes os ». (Office du jour).— **Quatre-temps.** *Double obligation du jeûne et de l'abstinence.— A 7 h., à N. Dame, messe pour les Enfants de Marie.— A 7 h. 1/2 du soir, chemin de la Croix, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Samedi 23.— **St Pierre Damien, évêque et confesseur.** « Vous qui fûtes l'apôtre et l'exemple de la pénitence chrétienne, au milieu d'un siècle corrompu, obtenez que nous soyons empressés à racheter par les œuvres satisfactoires nos péchés et les peines qu'ils ont méritées » (*Guéranger*).—

Quatre-temps. *La dispense ordinaire d'abstinence pour le carême ne s'applique pas à ce jour, et dès lors, double obligation du jeûne et de l'abstinence.*

Les Quarante Heures.— Malgré le temps si peu favorable, nos pieux fidèles se sont montrés zélés, assidus et fervents à l'Adoration, aux offices, aux prédications, à la confession et à la communion.

Nous avons été tout particulièrement heureux de les voir nombreux aux sermons du soir, écoutant dans un profond recueillement la parole distinguée qui leur distribuait un enseignement si pratique et si élevé. La vérité divine est une semence jetée dans les âmes du haut de la chaire évangélique ; elle doit tomber, non pas sur une route battue par tous les soucis, tous les plaisirs, toutes les passions, ni dans une terre rocailleuse, ni dans un fourré de ronces et d'épines, mais dans une âme préparée, ameublie, fécondée par les eaux de la grâce et le soleil de la charité. Alors, elle réalise en nous la parole de Saint Paul aux Ephésiens : La foi est brillante et solide, le cœur est conquis à l'amour véritable, et cette charité nous grandit dans le mérite jusqu'à atteindre Dieu par la participation de sa gloire. C'est bien là ce que Jésus promettait à ceux qui renonçaient à tout pour le suivre : même dès ici-bas ils reçoivent le centuple, et là-haut, la vie éternelle. N'est-ce pas en effet le centuple que cette *vraie* liberté des enfants de Dieu, cette parfaite égalité, cette sublime fraternité, dont les maximes du siècle n'offrent que l'ombre et la caricature et qui ne s'épanouissent qu'au service de Dieu !

En remerciant au nom de tous M. l'Abbé Cornou de ces instructions pleines de lumière et d'onction, nous exprimons le désir qu'il vienne, pendant la **grande Semaine**, achever de nous conquérir tous à la cause de Dieu et de l'Eglise.

Le contrat de jouissance des Eglises.— Nos chers paroissiens ont écouté dans les sentiments de la plus filiale obéissance la lecture de la belle et noble déclaration des 87 Evêques de France. Ils savent que l'Eglise, sacrilègement volée, ne peut renoncer à ses droits sur tout ce que la violence seule et le parjure lui ravissent ; qu'elle maintient solennellement tous ces droits qui sont imprescriptibles, et que, dès lors, toute atteinte qui leur est portée, par qui que ce soit, homme privé ou homme public, municipalité, département ou état, est frappée d'une excommunication majeure, avec obligation personnelle de restituer pour tous ceux qui coopèrent à cette usurpation par leurs actes ou leurs votes.

Appliquant ces règles générales à Châteaulin, comme à toutes les paroisses du Diocèse, nous devons conclure rigoureusement que toute mainmise sur l'église, les chapelles, le presbytère et les autres biens ecclésiastiques, tombe sous les censures les plus graves.

Aussi un grand nombre de maires du Département, refusant de charger leur conscience d'une responsabilité odieuse, sont-ils résolus à ne coopérer en rien aux actes spoliateurs, et tiennent-ils toutes les circulaires préfectorales pour lettre morte. Ils laissent aux agents huguenots la cuisine de cette triste besogne, se promettant bien « au for de la conscience, de rendre aux églises leurs biens, dès que les circonstances le permettront et que l'Evêque le demandera. »

Et puis il est joli le « cadeau » qu'on impose aux municipalités ! Le curé n'étant plus dans son église qu'un simple occupant, toutes les réparations, grosses et légères, sont destinées à grever le pauvre budjet

communal déjà si écrasé : Voilà qui vérifie bien le proverbe : « bien volé ne profite jamais ! »

Aussi les maires du diocèse, à la presqu'unanimité, se sont-ils empressés d'adhérer au contrat de jouissance des Eglises, proposé par l'Episcopat et le Souverain Pontife. Ils ont compris qu'en se résignant à cet acte, les évêques veulent « tout mettre en œuvre pour maintenir jusqu'à la dernière heure l'exercice du culte public dans nos églises, et défendre ces lieux sacrés pour autant qu'il dépendra d'eux contre toute profanation. »

La loi de 1907 permet aux Préfets ou aux Maires de donner aux curés la jouissance gratuite de leurs églises, — une sorte de droit de bail sans loyer, — à condition que les curés consentent à payer toutes les dépenses d'entretien et de conservation de l'édifice, même les grosses réparations !

Lourde charge !

Les Evêques consentent à l'assumer cependant, à condition :

1° Que la jouissance soit concédée, non pas à M. l'abbé X ou M. l'abbé Y personnellement, mais au *curé* de telle paroisse, autorisé par son *évêque*. Le curé actuel vienne à changer pour n'importe quel motif, son successeur nommé par l'Evêque recueillera de plein droit la jouissance.

C'est la reconnaissance et le respect de la hiérarchie catholique.

2° Que la jouissance entière et complète soit concédée pour 18 années, sans que le maire puisse s'ingérer aucunement, ni dans l'administration de la paroisse, ni dans l'emploi de l'édifice, ni dans la police de l'Eglise (sauf pour rétablir l'ordre troublé).

C'est, pour les droits des Evêques et des Curés sur les Eglises, une garantie de permanence et de sécurité.

3° Que le contrat de jouissance proposé par les Evêques soit accepté par les Préfets et les Maires pour toutes les paroisses de France.

Le contrat ne sera valable que s'il est accepté partout : « Partout ou nulle part. »

C'est le maintien de l'unité dans l'Eglise de France.

Telles sont les conditions posées par nos Evêques.

Tous les hommes de bonne foi ont dû reconnaître combien elles étaient justes et sages.

Que fait le gouvernement ? Dans un texte ambigu, comme toujours, il ne veut pas voir le *curé*, mais *un tel* ; il veut imposer l'ignorance de la hiérarchie catholique, et par là même annuler la sécurité du contrat !

A cet acte hypocrite, le Pape refuse son consentement, et voici l'avis officiel transmis aux évêques par le C^{al} Richard :

« Je suis chargé par le Saint-Père de faire connaître aux évêques que la disposition introduite par M. le Ministre de l'Instruction publique dans le contrat administratif à passer entre le maire et le curé pour la jouissance gratuite des églises, ne peut être acceptée et qu'il est nécessaire d'admettre la formule établie par Sa Sainteté pour sauvegarder le principe et le droit de la hiérarchie.

Cette formule doit, dans tous les diocèses, servir de base à la préparation des contrats entre les maires et les curés, conformément à la déclaration des évêques. »

Il faut dire que, d'après le ministre lui-même, son modèle de contrat est facultatif et donné à simple titre d'indication ; les maires peuvent signer tout acte conforme à la légalité, par conséquent le texte préparé par les évêques.

Le contrat relatif aux Eglises.— Conformément aux instructions épiscopales, M. le Chanoine Le Roy, Curé Archiprêtre de Châteaulin, s'est rendu le samedi 2 février chez M. le Maire, pour lui demander de vouloir bien déclarer ses intentions au sujet du contrat de jouissance des églises et chapelles paroissiales. M. le Maire, étant indisposé, lui a fait répondre qu'il était animé des dispositions les plus conciliantes ; mais qu'il ne pouvait donner de réponse avant d'avoir pris l'avis du Conseil Municipal et reçu les instructions ministérielles.

Messieurs les Recteurs du Doyenné ont fait la même démarche près des maires. 8 chefs de paroisse, sur les 13 du doyenné, ont reçu de leurs maires une adhésion empressée et sans réserves. 3 maires ont déclaré vouloir signer le contrat proposé, mais après en avoir délibéré avec leur conseil municipal ; 2 ont ajouté qu'ils attendraient les instructions ministérielles.

Les Presbytères.— La Grande Révolution mit 4 ans à *désaffecter* les presbytères. Dès la 1re année, la commune fut déclarée propriétaire de ces biens d'église, et en prit à sa charge toutes les dépenses d'entretien ou de réparation. Les prêtres n'en furent chassés qu'en 1794, comme nous le verrons bientôt pour Châteaulin. Le ministre *Briand* n'attend pas si longtemps, et il a mis ses préfets en branle. Donc le Préfet du Finistère a fait parvenir à tous les Maires du Département, dès la semaine dernière, une mise en demeure. Nous y lisons : « .... Les communes peuvent dès à présent disposer des locaux vacants (les presbytères) pour l'installation d'un service municipal ou scolaire (voilà qui eût fait la joie du fameux Nicol). Elles pourront **aussi** traiter pour la location avec MM. les curés ou avec des particuliers » .... suivent des avis pour prévenir toute velléité de consentir des loyers trop modestes ... puis viennent les menaces :

« Les anciens occupants des immeubles **rendus** aux communes ne peuvent en conserver la jouissance sans bail revêtu de l'approbation préfectorale.

Si donc les ministres du culte refusent de prendre en location les immeubles communaux, ou si les communes refusent de les louer, l'expulsion des occupants devra avoir lieu à la requête des maires .... »

Que vont décider les municipalités ? Quelques unes feront du zèle ; elles seront rares, dans le diocèse. Les autres opposeront la force d'inertie, laissant au Préfet et aux Sous-Préfets le souci ou l'honneur des expulsions violentes.

Et les curés ? Ils continueront à « habiter les presbytères, tant qu'ils n'en auront pas été expulsés (comme à Brest). C'est seulement après avoir été expulsés que les Recteurs et Curés pourront entrer en pourparlers pour une location ». (Sem. relig.).

Ont reçu le sacrement de Mariage :

1.— François-Louis-Marie Roignan, Châteaulin, et Jeanne-Renée-Catherine Breut, Châteaulin.

2.— Jacques Beulier, Châteaulin, et Marie Pennec, Châteaulin.

3.— Louis Cévaër, Châteaulin, et Anne-Marie Petibon, Châteaulin.

4.— Mathieu Elèmes, Châteaulin, et Marie-Anne Golias, Châteaulin.

5.— Henri-Paul-Marie Berthomié, St Louis de Brest, et Marie-Louise-Yvonne Lazennec, Châteaulin.

6.— Pierre-Marie Lastennet, Châteaulin, et Marie-Anne Thomas, Crec'hfost, Châteaulin.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 23 FÉVRIER 1907. N° 77.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 24.*— **IIe dimanche du Carême. Récit de la Transfiguration.** Levons-nous sur la montagne avec Jésus, à cette hauteur où l'on n'entend déjà plus les bruits de la terre ; c'est là véritablement que, selon la parole de Pierre, il fait bon être.— *Aux messes, mandement de Carême.— A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, Catéchismes.— A 2 h., Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. Cantiques 43 et 48.*

Lundi 25.— **St Mathias, apôtre.** « Apôtre Mathias, vous avez complété le divin collège après la chute de Judas ; priez maintenant le Seigneur d'accorder la paix à nos âmes et sa grande miséricorde ».— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 26.— **Ste Marguerite de Cortone, pénitente.** « Priez pour nous, ô Marguerite ! nous sommes vos frères dans la fragilité, dans les égarements ; obtenez que nous le soyons aussi dans la pénitence » !— *A Kerluan, messe de pélerinage, vers 7 h.*

Mercredi 27.— **La chaire de Saint Pierre à Antioche.** « Gloire à vous, ô prince des apôtres, sur votre chaire d'Antioche, du haut de laquelle vous avez présidé aux destinées de l'Eglise universelle ».— *A 7 h. 3/4, conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 28.— **St Ruelin, évêque.** Apportons à imiter les saints le zèle que mit Ruelin à suivre les exemples de Tugdual, son maître, et son prédécesseur sur le siège de Tréguier.— *A 7 h. 1/2, messe des filles du catéchisme ; puis confession.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 1er Mars.— **Le Linceul sacré de N.-S. J.-C.** « Alors Joseph, ayant acheté un linceul, descendit Jésus, l'enveloppa du linceul, et le déposa dans un sépulcre taillé dans le roc ». (Evangile de la fête).— *1er Vendredi du mois, les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A 7 h. 1/2, messe de la Conférence de St V. de Paul. Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.— A 7 h. 1/2, Chemin de Croix, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*— **Pendant le mois de St Joseph, indulgence de 300 jours chaque jour, et une indulgence plénière dans le courant du mois.**

Samedi 2.— **St Jaoua, évêque.** Nous avons à combattre un dragon plus terrible que celui dont triompha saint Jaoua ; c'est satan, le dragon infernal qui s'efforce de perdre notre âme.— *A 7 h. 1/2, messe de l'Archi-*

confrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs.

Le contrat de jouissance des Eglises de Châteaulin.— Dès lundi dernier, M. le Curé Archiprêtre s'est présenté chez M. le Maire pour lui soumettre le projet de contrat des Evêques. M. le Maire après avoir écouté avec la plus grande attention la lecture et le commentaire de la formule épiscopale, a prié M. l'Archiprêtre de vouloir bien lui laisser les documents, pour qu'il puisse préparer une rédaction définitive. M. l'Archiprêtre l'a revu un instant avant son départ pour la Chambre, et a pris connaissance du projet de rédaction qui lui a été soumis, et dont la formule définitive lui sera envoyée incessamment pour être soumis à Mgr l'Evêque. Il semble à première vue qu'un terrain d'entente ne sera pas difficile à trouver. Mais Monseigneur l'Evêque seul est juge des changements de détail qui pourront être acceptés dans la formule approuvée par le Pape.

Le Presbytère.— Il en a été question au conseil municipal de Dimanche dernier. Nous l'avons su par ricochet. Les ministres ne veulent pas causer avec le Pape ; c'est tout naturel que les conseillers municipaux ne veuillent pas causer avec le Curé. Cependant un entretien eût été facile, et rien de plus efficace pour préparer une entente !

On voyait l'autre jour un de nos honorables édiles brandissant un *bulletin paroissial* et répétant : **Alfred** veut se faire expulser ! **Alfred** veut la guerre, il l'aura ! — Toujours la fable du loup et de l'agneau ! **Alfred** ne peut qu'être fier qu'on lise son *bulletin* ; mais il est très humilié qu'on le comprenne si mal. **Alfred** ne veut pas la guerre. Il désire qu'on le laisse tranquille ..... dans son presbytère. **Alfred** ne veut pas être expulsé. C'est l'aimable préfet de Quimper, qui, dans sa circulaire, voudrait imposer aux maires une besogne pour laquelle leurs commettants ne les ont pas élus : celle d'expulser leurs prêtres.

Donc, le conseil municipal, *usurpant* un bien d'Eglise, c.-à.-d. portant atteinte, contre la défense formelle de l'autorité ecclésiastique, aux droits du clergé, a, paraît-il, décidé de retirer la jouissance du presbytère, à moins que les prêtres de Châteaulin ne paient une location de 500 fr. et les charges en plus.

Nous sommes attristés de voir des baptisés, dont l'âme nous est chère, s'exposer ainsi de gaîté de cœur, aux censures les plus graves. Nous savons malheureusement que plusieurs ne font guère cas des sacrements ; combien en avons-nous vus de ce genre, au lit de mort, exprimant le plus sincère repentir de n'avoir pas toujours servi Dieu ! Mais il y en a d'autres que nous voyons à l'Eglise, et à la sainte table : Ce sont là des inconséquences douloureuses !

— Mais le Presbytère est à la commune, disent ils !

— Ce n'est pas vrai. Nous avons prouvé que le presbytère, volé pendant la grande révolution par le Département qui en fit une sous-préfecture, fut rendu au clergé, après bien des refus, vers 1816. Et que c'est par un échange consenti avec le clergé, que l'ancien presbytère de la place du marché fut cédé pour le vieux Prieuré où est bâti le presbytère actuel. Mais à supposer que le Presbytère soit à la commune, la jouissance des presbytères est un bien d'Eglise, et l'usurper sans le consentement de l'autorité ecclésiastique, c'est encourir l'excommunication majeure.

— Mais, a dit quelqu'un, la commune a donné 15. 000 fr. pour la construction. Les 500 fr. demandés représentent à peine l'intérêt de ces

15. 000 fr.

— Depuis quand les dons consentis et officiellement approuvés, sont-ils révocables ? Et puis, si ces 15. 000 fr. leur pèsent tant sur la conscience, que ne demandent-ils à l'autorité ecclésiastique de les leur rendre contre la propriété incontestée de son presbytère ?

— Le curé est encore bien heureux de trouver une maison spacieuse pour 500 fr.

D'abord, le curé n'est pour rien dans cette affaire. C'est la paroisse, ce sont les fidèles, ce sont les contribuables que le conseil municipal veut grever ainsi d'un nouvel impôt. Le conseil sait bien que le curé et les autres prêtres de la paroisse, surtout après les vols dont-ils sont victimes de la part du gouvernement, ne peuvent pas subir ce vol détourné sur leurs pauvres ressources. Il sait bien que c'est à la paroisse, aux paroissiens de loger leurs prêtres et les missionnaires qui sont appelés à les aider dans les grandes circonstances. Il sait bien que dès lors il faudrait que les paroissiens se cotisassent et souscrivissent, pour parer à cette question du logement des prêtres. Sont-ils disposés, ces bons Messieurs du conseil municipal, à apporter leurs souscriptions ?

— A ceux qui ont besoin des curés de souscrire ; nous, nous n'en usons pas !

— Vous n'en usez pas ? Plaise à Dieu que cela ne soit pas toujours vrai ! Mais vos femmes et vos enfants en usent. Et dans nos fatigues des catéchismes, nos regards ne rencontrent que vos enfants sur les bancs.

— Mais c'est la loi !

— Voilà le grand mot lâché. Mais vous, amis des « droits de l'homme. » vous savez bien que contre des lois injustes « l'insurrection est le plus sacré des devoirs ! » Et puis pourquoi ne pas imiter le grand nombre des conseils municipaux du diocèse, et laisser aux agents de Clémenceau la honteuse besogne dans laquelle ils sont passés maîtres ? Des bretons devraient se rappeler la devise de leurs pères : *Potius mori quam fœdari*, plutôt la mort que la souillure !

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Les délibérations de 1793 sont surtout occupées par des réquisitions militaires et des certificats de « *civisme* ». On pressent déjà la Terreur et le régime des « suspects ». Notre attention est retenue un instant au 19 mars par ce vote : « Le Corps municipal a arrêté qu'il serait écrit au Citoyen Le Moyne pour l'inviter à concourir pour les actes du culte de cette commune avec le curé. » Est-ce que, par hasard, le vicaire manquait désormais ?

Au 25 mars nous lisons ce qui suit : « Un membre a observé que les principes de l'égalité exigent qu'il n'y ait aucune distinction entre les citoyens. En conséquence il demande que les glas qui sonnent dans cette paroisse soient les mêmes pour tous. Sur quoi délibérant, ouï le p^r de la commune, le corps municipal arrête qu'il ne sera désormais sonné que le même glas pour tous les citoyens, le quel sera celui reconnu pour le glas cy devant noble, si ce n'est pour les enfants que l'on suivra le même usage. Arrête qu'il sera en conséquence donné des ordres au sonneur de cloches de se conformer à ce qui dessus. »

Nous avons signalé l'avis de rappel adressé le 18 nov. 1792 aux Fabriciens d'avoir à rendre leurs comptes, en souffrance depuis la saint Jean 1792. Ce n'est que le 2 avril 1793 que 4 d'entre eux, dont le maire lui-même, se

décident à déposer leurs comptes. Aussitôt le corps municipal nomme deux commissaires pour en juger.

Le même jour, se présente, pour se faire délivrer un certificat de résidence, le curé constitutionnel de la paroisse « le citoyen le Marchardour, demeurant dans la ville de Châteaulin, maison presbytérale appartenant à la paroisse du dit Châteaulin, agé de 40 ans, taille de cinq pieds, cheveux foncés et yeux noirs, visage plein et coloré, nez bien fait, bouche petite, menton rond ; certifions enfin que le présent certificat a été affiché pendant 15 jours à la maison communale aux termes de la loi. »

Ceci est plus grave (1er mai 1791) : « Nous, maire et officiers municipaux, sur l'avis qui nous a été donné par les gendarmes de Châteauneuf-du-Faou, de *l'écroue* qu'ils avaient fait des nommés Moreau et Le Borgne, prêtres réfractaires saisis sur la paroisse de Lannedern, à la maison d'arrêt de cette ville.

Vu l'arrêté du directoire du district de Châteaulin de ce jour, . . . , le corps mun^{al} a arrêté de se rendre et s'est même rendu sur-le-champ à la maison d'arrêt de cette ville pour y faire transcrire l'arrêté du dit D^{re} du district sur le présent, afin que le concierge ne prétende point cause d'ignorance et pour qu'il ait à s'y conformer en tout son contenu.

Et de plus le dit concierge ne recevra aucune lettre, paquets, effets ni autres choses semblables, pour les dits Le Borgne et Moreau, sans en prévenir la municipalité ou le directoire du district, ni leur communiquera plumes, papier ni encre, sans suivre les mêmes précautions ;

Fait le concierge des prisons faire bonne et sûre garde des dits dénommés, en étant responsable aux termes de la loi.

Arrête que le comm^{t} de la garde na^{le} sera invité à faire mettre un factionnaire à la porte de la maison d'arrêt tous les soirs à commencer dès ce soir, ce qu'il fera continuer jusqu'à nouvel ordre. » *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

8.— Yvonne-Marie Le Doaré, Ti-glaz, fille de Guillaume et de Marie-Françoise Person, *parrain :* Noël Person, *marraine :* Marie-Anne Le Doaré.

9.— Jacques-René Pichon, Place du Marché, fils de feu François et de Françoise Le Goff, *parrain :* René Coathalem, *marraine :* Marie-Jacqueline Labadès.

10.— Louis-Marie Jacq, Rue des Ecoles, fils de Louis-Marie et de Marie-Yvonne Saout, *parrain :* Louis Saout, *marraine :* Euphrasie Sévère.

Supplément des cérémonies du Baptême :

2.— François Pichon, Place du Marché, fils de feu François et de Françoise Le Goff, *parrain :* Rodolphe Pichon, *marraine :* Marie Manis.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

7.— Anatole Quillivit, Douarnenez, et Marie-Paule Cadet, Châteaulin.

8.— Corentin Le Guillou, S^{t} Ségal, et Marie-Jeanne Quéfféléant, Métairie Kerstrad.

9.— Jean-Louis Le Gouët, Châteaulin, et Jeanne-Catherine Le Treis, Châteaulin.

10.— André-Etienne Le Din, Saint Martin de Brest, et Marie-Jeanne Le Gall, Châteaulin.

11.— Pierre Stéphan, Crozon, et Marie-Anne Mével, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

1. Guillaume Gogo, Grand'rue, 69 ans.— 2. Alexandrine Couchouron, Grand'rue, 74 ans.— 3. Hervé Riou, Hospice, 72 ans.— 4. Jeanne-Marie Pichon, rue Balzer, 15 mois.— 5. François-Marie Manac'h, Grand'rue, 15 mois.— 6. Clémentine-Marie Morvan, Coatigoff, 13 ans.— 7. Isidore Corvest, Quai Carnot, 77 ans.— 8. Hervé Goacoulou, Hospice, 65 ans.— 9. Guillaume Berguin, rue Fontaine de la Vierge, 5 ans.— 10. Marie-Anne Poguennec, Kerc'huibu, 76 ans.— 11. Yves-Marie L'honoré, Toul-pri, 31 ans.— 12. Marie-Anne Gourtay, rue Fontaine de la Vierge, 68 ans.— 13. Pierre Centur, Vieux Bourg, 19 jours.—

Châteaulin, Imprim. A. Concuff. — Le Gérant : J. Quémener.

3e Année. 2 MARS 1907. N° 78.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 3.*— **IIIe dimanche du Carême.** « Mes frères, soyez les imitateurs de Dieu, comme ses enfants bien aimés . . . qu'on n'entende chez vous ni paroles deshonnêtes, ni propos insensés, ni bouffonneries, ce qui ne convient pas à votre état. » (Epitre).— *A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, Catéchismes.— A 2 h., Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 1/2, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs ; sermon, recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 4.— **St Casimir, confesseur.** « En Casimir la force chrétienne paraît avec une énergie qui montre que sa source n'est pas sur la terre, mais en Dieu. » (*Guéranger*).— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 5.— **St Guénolé, abbé.** Ce saint, nous dit son biographe, se distingua surtout par ses mortifications extraordinaires. En carême, il faisait seulement deux repas par semaine. Quel contraste entre ces austérités et notre existence si peu châtiée !

Mercredi 6.— **Office de la Férie.** « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme, dit le Sauveur. Ce qui rend l'homme coupable, ce sont les pensées mauvaises, les œuvres mauvaises qui montent du cœur. » Evangile.— *A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 7.— **St Thomas d'Aquin, Docteur.** « O saint docteur, les ténèbres s'epaississent autour de nous, la confusion règne partout ; ramenez-nous à ces notions qui, dans leur divine simplicité, sont la vie de l'esprit et la joie du cœur. » (*Guéranger*).— *A 7 h. 1/2, messe des garçons du Catéchisme, puis confession.— A 9 h. et 10 h. ½, Catéchismes.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 8.— **Fête des cinq plaies de N.-S. J.-C.** « Adorons le Christ attaché à la croix, le corps couvert de cinq plaies ».— *A 7 h. 1/2, Chemin de la Croix, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Samedi 9.— **Ste Françoise, veuve.** « Pour être né dans l'opulence, disait Sainte Françoise, une femme du monde n'est pas moins obligée de suivre les maximes de l'Evangile. »

Le contrat de Jouissance de l'Eglise.— M. le maire nous a fait parvenir lundi le projet de contrat qu'il substitue à celui proposé par l'Episcopat Français. Certaines parties se rapprochent de la rédaction épiscopale ; mais telles autres, nous craignons fort qu'elles ne paraissent aux

yeux de Mgr l'Evêque, comme une manière déguisée de refus, malgré les pleins pouvoirs données par le conseil municipal.

Ayant reçu la réponse de Mgr l'évêque, voici la lettre que nous avons adressée à M. le Maire.

Châteaulin, le 27 Février 1907.

Monsieur le Maire

J'ai reçu de M. le Secrétaire de la Mairie, votre projet de contrat de jouissance des Eglises que j'ai transmis aussitôt à Monseigneur l'Evêque.

Sa Grandeur me répond que, dès qu'il n'est pas conforme à celui proposé par les Evêques, je ne puis le signer.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de remarquer que la chapelle de Kerluan ayant été rachetée par la Fabrique et reconstruite de ses derniers, la mention qui en serait faite, rendrait nul de contrat pour ce qui la concerne, vu que la spoliation dont nous sommes victimes n'a pas été consommée jusqu'ici par une attribution à la commune.

Je veux conserver l'espoir, Monsieur le Maire, que vous n'écarterez pas définitivement le contrat parfaitement légal qui vous est proposé. Le conseil municipal vous ayant donné pleins pouvoirs pour traiter, vous ne voudrez pas assumer toute la responsabilité et les conséquences d'un refus.

La toiture de N. Dame ne protégeant pas le mur du chœur contre les infiltrations des eaux de pluie, il est urgent qu'une décision soit prise, car, en cas de refus du contrat, c'est la commune qui doit rester chargée de la réparation nécessaire.

Veuillez, Monsieur le Maire, agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

Alfred Le Roy
ch. hon. Curé-Archiprêtre de Châteaulin

Le denier du Culte.— Nous avons annoncé à nos paroissiens la visite que va leur faire leur clergé pendant la troisième semaine du carême, au nom de Mgr l'Evêque. La reconstitution des Séminaires, pour conduire à bonne fin les vocations sacerdotales, est l'œuvre capitale à laquelle tous les fidèles se feront un devoir de concourir généreusement. La spoliation à main armée accomplie à Pont-Croix et au Grand Séminaire de Quimper impose à tous un grand et généreux effort. Le Curé et ses trois vicaires se partageront les différents quartiers de la paroisse pour recevoir les souscriptions de tous à une œuvre si urgente.

La location du Presbytère.— Un certain nombre de personnes nous ont manifesté leur intention de recueillir des signatures pour une protestation qui serait adressée au Conseil municipal. Elles considèrent que c'est blesser le sentiment intime de tous que de faire acte de propriété, à l'encontre des droits du clergé, sur un presbytère qui, volé à la Révolution, n'a été que restitué à sa destination primitive. Elles veulent en outre protester contre cet impôt déguisé qu'on ferait peser, non sur le clergé auquel la paroisse doit fournir le logement, mais sur toutes les familles de Châteaulin, alors qu'il aurait suffi de réduire les charges à répartir, au minimum représentant les frais d'impôts et de réparation.

Nous avons encouragé ces initiatives. Il est bon que les catholiques s'organisent pour défendre leurs intérêts ; et nous sommes assurés que si

cette question était soumise à un *referendum*, la presqu'unanimité de ceux qui ne sont pas baillonnés, à titre de fonctionnaires, réprouverait le vote du Conseil.

Un enfant de Châteaulin : Le R. P. Mignon *(fin)*

La journée du vendredi nous avait laissé quelque espoir ; à force de soins on avait obtenu la transpiration, bon augure dans cette cruelle maladie : mais la nuit fut très mauvaise et le médecin déclara le samedi matin qu'il n'y avait plus d'espoir. Vers onze heures le P. Supérieur récita les prières des agonisants. Le mourant tenait son crucifix collé sur ses lèvres, un rayon du bonheur céleste semblait descendre sur son visage, il paraissait tout enflammé d'amour. O mon bien-aimé Père, la belle mort qu'a faite votre enfant. Jusqu'à deux heures il a tenu continuellement sur ses lèvres l'image de son Dieu. En ce moment son âme s'envola au ciel. Pendant son agonie beaucoup d'enfants et d'autres personnes qui étaient devant la case et qui attendaient des nouvelles du mourant, ont vu pas bien haut dans le ciel plusieurs étoiles, l'une d'elles s'est détachée et a fait devant notre case le mouvement que font, dans la nuit les étoiles filantes ; un des enfants est entré dans la case appeler les personnes qui étaient là pour leur faire voir ces étoiles.

Ses funérailles ont eu lieu à 10 h. du soir. Depuis la fin de juillet il n'y a aucun enterrement public, tous se font à 10 h. du soir ou à 3 h. du matin : c'est à ces heures que passe un tombereau qui prend les cadavres et les conduit à la savane. On laisse toutefois la faculté de les porter jusqu'au cimetière et même de les accompagner, mais sans aucune cérémonie et sans aucun bruit. Plus de 400 personnes suivaient le cercueil de notre bien-aimé confrère ; plusieurs pleuraient. Les jeunes gens se disputaient l'honneur de le porter. Depuis la case à la savane ils ont changé plus de 12 fois afin d'avoir tous cet honneur.

Le P. Mignon aurait pu faire beaucoup de bien à la Guyane ; il était rempli de zèle et de courage, et prêchait très bien. Il parlait le créole comme les indigènes ; était plein de charité et d'humilité ; le bon Dieu a voulu l'enlever, il saura bien faire avec un plus pauvre instrument ce qu'il aurait fait par notre confrère. Le R. P. Supérieur se montre résigné ; pour ne pas nous faire trop de peine, il a su concentrer sa douleur.

Daignez, etc.

Plaise à Dieu de récompenser le zèle de nos paroissiens pour la Propagation de la Foi, en suscitant dans leurs familles des vocations de missionnaires ! *(fin)*

Caisse Rurale

Qu'est-ce qu'une **Caisse rurale ?**

C'est une association de travailleurs honnêtes, habitant la même commune ou deux communes voisines et s'unissant dans le but de procurer à chacun d'entre eux le crédit qu'il mérite et qu'il ne peut trouver individuellement.

Dans les Syndicats et Coopératives, on s'associe pour vendre, pour acheter ou pour travailler en commun. Dans les Caisses rurales, on s'associe pour emprunter.

L'agriculteur **à donc intérêt à emprunter ?**

Oui, très souvent l'agriculteur aurait grand avantage à emprunter pour pouvoir faire une bonne affaire ou éviter une perte. Ainsi, il lui serait très utile d'emprunter parfois pour acheter de l'engrais, une machine, du bétail. L'argent qu'il aurait ainsi employé lui rendrait facilement 25 ou 50 o/o de bénéfice.

A qui prête *la Caisse rurale ?*

La Caisse rurale ne prête qu'à ceux de ses sociétaires — qui sont connus pour leur honnêteté, leur activité et leur économie. — De sorte que mériter la confiance de la Caisse rurale, c'est la meilleure des recommandations.

Est-ce que la Caisse rurale **prête pour l'achat de n'importe quel objet ?**

— Non, — la Caisse rurale ne prête pas pour des choses inutiles ou ruineuses, qu'on appelle objets de consommation : comme les voyages, la toilette, etc. Elle ne prête que pour des objets utiles, appelés objets de production, et qui doivent enrichir l'emprunteur : tels que engrais, bétail, instruments de culture, etc. Elle contrôle l'emploi que l'on fait de la somme empruntée, et si on la trompe, elle exige le remboursement immédiat.

La Caisse rurale **ne prête-t-elle que sur l'honneur ?**

— Non, — elle demande encore d'autres garanties que celle de l'honnêteté ; elle exige, soit le gage ou warrant, soit l'hypothèque, mais de préférence la caution.

Qu'est-ce que la **caution ?**

C'est la signature d'un ami, d'un patron ou d'un parent qui répond pour celui qui emprunte à la Caisse rurale. C'est une garantie d'une portée sociale bien plus importante que le warrant ou l'hypothèque, parce qu'elle crée des relations du plus haut intérêt entre deux personnes.

Mais une caution est toujours **très difficile à trouver ?**

Oui, pour ceux qui ne sont ni honnêtes ni travailleurs. Or, la Caisse rurale ne veut pas avoir de rapport avec ceux-là. La caution est la pierre de touche de l'honnêteté et de l'activité. Ceux qui ne trouvent pas de caution sont du même coup appréciés à leur juste valeur.

A quelle époque *les emprunteurs sont-ils obligés de* **rembourser ?**

A l'époque déterminée sur le billet qu'ils ont signé d'accord avec la caution et les administrateurs. Ils ne doivent pas laisser passer les époques d'échéance, mais ils peuvent rembourser auparavant et apporter des acomptes si minimes soient-ils et toutes les fois qu'ils veulent. C'est là un — grand avantage — qu'on ne trouve pas avec tous les prêteurs qui, généralement et avec raison, veulent être remboursés de la somme tout entière et au jour fixé.

Quels sont les **taux en usage** *dans les Caisses rurales ?*

Ordinairement, — les déposants reçoivent 3 o/o et les emprunteurs paient 4 o/o. — La différence constitue un bénéfice pour la Caisse rurale qui, peu à peu, se forme ainsi une réserve. Cette réserve n'est jamais répartie entre les associés, mais si elle devient très forte, on pourra prêter à un taux moins élevé ou s'en servir pour une œuvre sociale d'utilité générale, la raison d'être de la Caisse rurale n'étant pas de faire des bénéfices.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 9 MARS 1907. N° 79.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 10.*— **IVe dimanche du Carême.** Déjà nous avons parcouru plus de la moitié de la carrière du jeûne ; courons dans le stade, et achevons la course avec allégresse.— *A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, Catéchismes.— A 2 h., Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 1/2, Réunion Catéchistique. Cantique 50 et 58.*

Lundi 11.— **Office de la férie.** L'évangile du jour nous montre le Sauveur chassant les vendeurs du temple. Ce fait nous présente la sévérité avec laquelle Jésus-Christ agira contre l'âme qui se sera laissé envahir par les passions terrestres.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 12.— **St Pol de Léon, évêque.** Saint Pol délivra le pays de Léon d'un dragon qui le ravageait ; par ses miracles et par ses prières il mit aussi fin à la domination du démon sur cette région.— *Vers 7 h., Messe de Pèlerinage à Kerluan.*

Mercredi 13.— **St Grégoire le Grand, Pape et Docteur.** Grégoire, le pasteur *vigilant*, fut invincible dans la défense des clefs de Pierre, et préserva de toute atteinte la Chaire de Rome.— *A 2 h., Réunion des Dames de St V. de Paul.— A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 14.— **Office de la férie. Jésus ressuscite le fils de la Veuve de Naïm.** Ce jeune homme représente le pécheur qui n'a voulu faire aucun effort pour se relever. Sans la rencontre du Sauveur, il allait être rangé parmi ceux qui sont morts à jamais.— *A 7 h. 1/2, messe des filles du Catéchisme.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— A 7 h. 1/2, du soir, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 15.— **Fête du précieux sang.** « Le Christ nous a aimés, nous avons été purifiés dans son sang . . . C'est par ce sang que nous avons été purifiés, et par lui nous serons préservés de la colère divine ».— *A 7 h. 1/2, du soir, Chemin de la Croix, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Samedi 16.— **Office de la férie.** Heureux celui qui aime la vérité quoiqu'elle combatte ses penchants et trouble ses idées. « Celui-là, nous dit le Sauveur, ne marche pas dans les ténèbres ; mais il possède la lumière de vie ».— *Aujourd'hui commencent les confessions pour la période des communions pascales, qui s'ouvre demain. Les fidèles sont instamment priés de se bien partager dès la première semaine, dans les familles, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.*

Une retraite pascale française sera prêchée dans la Semaine Sainte, par M. l'abbé Cornou, *Professeur de Sciences à Pont-Croix, qui sera à la disposition des fidèles pour les confessions pascales.*

Les Presbytères.— Rares se comptent les conseils municipaux qui, dans cette question des Presbytères, ont montré à l'égard des contribuables de la commune la même désinvolture que le nôtre. Sans compter le grand nombre de ceux qui ont maintenu leurs votes de la gratuité des presbytères, en laissant cependant aux paroissiens la charge des impôts, des assurances et des réparations, on cite un conseil dont le vote de location à 1 fr. avait été annulé préfectoralement. Il a porté la location à 1 fr. 05, et à la prochaine annulation il mettra 1 fr. 10. Un autre a cédé à bail pour 18 ans, au prix de 1 fr. 50 ; etc. . Nous nous plaisons à citer un conseil municipal du canton de Châteaulin, qui a trouvé un excellent moyen de plaire à la fois au Préfet et aux électeurs : Il a voté un bail de 100 fr. l'an ; mais aussitôt les 16 conseillers ont souscrit personnellement, pour couvrir cette dépense, à raison de 6 fr. par an : 6 fr. × 16 = 96 fr. Le bon recteur ne reculera pas devant les 4 fr. qui lui resteront à solder. Si nos 21 conseillers châteaulinois avaient suivi cette marche originale, mais loyale, ils auraient chacun à souscrire pour une somme annuelle de 25 fr. à 30 fr. selon que le loyer voté, avec ses charges, atteindra 6 à 700 fr. Ce serait un moyen de ménager la chèvre, qui est le préfet, et le chou, c.-à.-d. les électeurs. L'emploieront-ils ?

La location des Presbytères.— L'évêque de Belley invite les municipalités. dont les contrats de location seraient annulés par décision préfectorale, à se comporter de la manière suivante :

Il faut : 1° N'avoir pas peur de M. le préfet, ne pas céder et reprendre la même délibération ;

2° Il faut rappeler très respectueusement à M. le préfet la loi de 1884 sur les pouvoirs municipaux et les déclarations très claires faites par M. Briand le 19 février dernier. « J'ai déclaré, a dit M. le ministre, que le gouvernement n'avait pas le droit de donner sur cette question des ordres aux maires, qui restent libres ou non de passer des contrats et de leur donner la durée qu'ils veulent. »

Que veut-on de plus ?

Un exemple à suivre.— Le conseil municipal de Gondrecourt-Aix avait fixé à 50 fr. le prix de location du presbytère. La préfecture voulant relever ce prix à 250 fr., le conseil a décidé de laisser gratuitement au curé le presbytère.

La loi de Séparation jugée par les Américains.— Un meeting de protestation à New-York, a groupé plus de 20. 000 hommes. Devant cette immense assemblée, l'Archevêque a fait entendre un discours énergique dont nous détachons le passage suivant : « Nous, Américains, nous avions espéré que la nouvelle République Française allait montrer au monde un gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Quand elle se présente aux regards du monde civilisé comme le gouvernement des oppresseurs contre des multitudes de citoyens inoffensifs, victimes de l'injustice, nous ne comprenons plus, l'étonnement nous saisit.

Il n'y a pas un seul problème religieux dont s'est occupé le gouvernement français, qui n'eût pu être résolu dans ce pays avec justice et équité. Nous ne saurions admettre la *liberté* pour opprimer, *l'égalité* dans les souffrances des persécutés, et la *fraternité* dans les appétits des spoliateurs.

C'est parce que nous aimons la France que nous protestons de toutes nos forces contre les injustices de son gouvernement. »

Et le Président de la cour de Justice, M. O'Brien, ajouta ; « A moins qu'un remède ne soit apporté à cette situation des catholiques en France, ce pays se prépare pour lui-même des jours de châtiment ».

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Cet évènement échauffa le zèle de la municipalité. Le lendemain, « Le corps municipal, sur l'avis qu'il a eu que les gendarmes de Carhaix venaient dans le moment de mettre dans la maison d'arrêt de cette ville dix émigrés ... arrête qu'il sera sur-le-champ descendu à la dite maison d'arrêt pour rappeler les défenses faites au concierge le soir d'hier et à 8 h. 1/2 du matin de ce jour, pour qu'il ait à faire bonne et sûre garde des personnes des dits Moreau et Le Borgne, prêtres réfractaires détenus ... et lui faire défense d'avoir aucune communication avec qui que ce soit et notamment avec les dits émigrés. En conséquence le dit corps mun^al s'est rendu à la dite maison d'arrêt, et a ordonné qu'en sa présence le dit concierge mettrait les émigrés et les deux prêtres réfractaires dans des appartements différents. » Ce ne fut pas assez : Le dimanche suivant 5 mai, le conseil général de la Commune se transporte à l'Eglise S^t Idunet. « placé dans la balustrade, le citoyen maire a monté en chaire et a, à haute et intelligible voix, tant en français qu'en breton, lu et publié au prône de la Grand'messe les lois concernant les émigrés et prêtres réfractaires. »

Voici enfin, le 25 mai 1793, les comptes des Fabriques de l'année 1791. L'exactitude n'était pas des plus exemplaires.

Jean L'honoré, fabrique de N.-D. de Pitié, présente un avoir de 56^l 18^s 3
Jean Sanquer, fabrique de S^t Jean, porte un reliquat de ..... 55^l 16. 6
Guillaume Le Baut, fabrique de S^t Combert ..... 7^l 12. 9
Alain Moal, fabrique du Rosaire ..... 29^l
Laurent Jézéquel, fabrique de Kerluan ..... 492^l 12. 6

Le citoyen de la Roque, maire, fabrique de S^t Idunet, accuse un avoir de 369^l 13^s 1^d et une dépense de 347^l 12. reste ..... 24^l 1. 1

Yves Nédélec, fab. de N.-D. porte en recettes 299^l 6°, et en dépenses 171^l 17^s ..... reste 127^l 3^s 6

Un fabrique manque à l'appel, celui du S^t Sacrement, Paul Rannou.

Dans ces comptes nous ne voyons pas mention des fameux emprunts (à charge d'en tenir compte) faits aux caisses de l'Eglise.

Nous avons vu que le cy-devant Prieur de Landévennec, Pierre Le Moyne, avait été invité à aider le curé dans les fonctions du ministère. Est-ce un nouveau vicaire dont il est fait mention le 30 mai 1793, ou bien l'ex-religieux porté au compte des pensions que nous avons nommé l'autre jour ? Voici le procès-verbal que nous trouvons au 30 mai 1793 : A la grand'messe de ce jour, à N. Dame, à 9 h. 1/2 « Le citoyen Pennanrun a juré d'être fidèle à la nation et à la loi, de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale aux années 1789-1790-1791 ; la liberté, l'égalité et la République une et indivisible, et de remplir avec exactitude les fonctions de son ministère, et a signé. » *(à suivre)*

Nous recevons de M. le Maire la lettre suivante :

Paris le 5 Mars 1907.

Monsieur Le Curé,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 27 Février

dernier relative à la question des Eglises.

Vous reproduisez cette lettre dans votre bulletin paroissial du 2 Mars en la faisant précéder de commentaires erronés auxquels je tiens à répondre.

Certaines parties du projet que je vous ai soumis, suivant votre désir d'ailleurs, paraissent, dites-vous, « comme une manière déguisée de refus, malgré les pleins pouvoirs du Conseil municipal. »

Avant de m'accuser ainsi, il eût été juste, Monsieur le Curé, pour permettre à vos lecteurs de juger sainement les choses, de reproduire au moins dans votre feuille les parties du projet que l'Evêque ne pouvait accepter, et de joindre à votre réponse les motifs du rejet.

Puisque vous ne l'avez pas fait, je compte réparer votre oubli en faisant publier dans le Bas-Breton, si mon excellent collègue Charles Le Goff veut bien me prêter les colonnes de son journal, le texte du contrat incriminé.

Ma conduite dans cette affaire semble d'ailleurs conforme en tous points à la décision prise par le Conseil municipal qui m'avait donné pleins pouvoirs, non pas de signer le projet de bail préparé par les Evêques, mais bien de traiter, c'est-à-dire de discuter avec vous les bases d'un contrat de jouissance des Eglises. Or, vous voulez m'imposer toutes vos conditions sans même essayer d'examiner les miennes : il y a là une telle dérogation au droit commun en matière de contrats et une obstruction si systématique que je ne puis accepter ni l'une ni l'autre.

Ceci dit, je suis tout disposé à recommencer les pourparlers, s'il vous plaît de ne pas vous montrer intransigeant.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de ma haute considération.

signé : Th. Halléguen
maire de Châteaulin

Relevons tout d'abord une défaillance de mémoire : le brouillon très informe et très incomplet que M. le Maire nous a lu ne contenait nullement ce qu'il a emprunté à la circulaire Briand. Sans quoi nous aurions de suite perdu tout espoir.

M. le Maire n'a donc pas remarqué dans le Bulletin les « motifs du rejet » de sa rédaction. Nous regrettons de n'avoir pas souligné les expressions de Mgr : « **Dès qu'il** (le projet) **n'est pas conforme à celui proposé par les Evêques,** vous ne pouvez le signer ».

M. le Maire s'est-il donné la peine de lire la circulaire de Mgr l'Evêque que, sur sa demande, je lui avais remise ? Il y aurait lu que j'avais le mandat de lui soumettre le texte approuvé par le Pape, et pas un autre. L'écarter équivalait à un refus.

Ce que M. Maire dit du droit commun en matière de contrat, s'appliquerait à un champ quelconque, à une maison ordinaire. Il oublie que les Eglises sont une chose sacrée, sur laquelle les autorités civiles ne peuvent, à moins d'une autorisation expresse des pouvoirs ecclésiastiques, exercer aucun droit que par usurpation sacrilège ; que, si, menacée de plus grands maux encore, l'Eglise consent, sans renoncer à aucun de ses droits, à subir certaines formes légales, elle est seule juge des conditions qu'elle peut tolérer ; que, si elle ne peut rien attendre des Briand libres-penseurs et des Clémenceau payens; elle est cruellement blessée, quand des maires baptisés, ayant appris le catéchisme, élevés dans des maisons religieuses, opposent un refus, même à ses plus douloureuses concessions.

Quant aux mots à effet : *intransigeant, obstruction systématique,* nous ne comprenons pas ce qu'ils veulent dire.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 16 MARS 1907. N° 80.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 17.*— **Le Dimanche de la Passion.** En ce jour, tout nous convie au deuil. Sur l'autel, la croix a disparu sous un voile sombre ; les images des saints sont couvertes de linceuls ; l'Eglise est dans l'attente du plus grand des malheurs.— *A 8 h. 1/4, et 9 h. 3/4, Catéchismes.— A 2 h., Catéchismes bretons.— A 7 h. 1/2, du soir, Réunion Catéchistique :* les Sacrements. *Cantique 58 et 59.*

Lundi 18.— **St Gabriel, Archange.** Ange de force, ami des hommes, continuez en notre faveur votre auguste ministère, venez à notre secours, fortifiez notre courage.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 19.— **St Joseph, époux de la Très sainte Vierge.** Priez, ô Joseph, afin que nous soyons chastes. Sans la pureté du cœur et des sens, nous ne pouvons approcher du Dieu de toute sainteté, qui ne souffre près de lui rien d'impur ni de souillé.— *Indulgence plénière pour la plupart des confréries.— Les messes à l'autel de St Joseph.— A 7 h. 1/2, messe des* œuvres paroissiales *avec chants, sermon, quête dite du* Filage.— *Le soir à 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Mercredi 20.— **St Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur.** Bénissez, ô Cyrille, multipliez, soutenez, éclairez les fidèles qui se dévouent à la tâche d'instruire et de sauver les pauvres enfants. Est-il une mission plus urgente que celle des catéchistes, en nos jours ?— *Vers 7 h., messe de Pèlerinage à Kerluan.*

Jeudi 21.— **St Benoît, abbé.** Benoît sans cesse occupé de la perfection de son état, employait toute l'activité dont son âme était capable à gémir sur ses fautes et ses misères, à méditer les grandeurs et les miséricordes de son Dieu.— *A 7 h. 1/2, messe des Garçons du Catéchisme.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— A 7 h. 1/2, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 22.— **Les sept douleurs de la Très sainte Vierge.** « O mère, ô source d'amour, faîtes que je sente votre douleur, que je pleure avec vous ... Mon désir est de demeurer avec vous près de la croix, et de m'associer pour toujours à votre deuil ». (Stabat).— *A 7 h. 1/2, Chemin de la Croix, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Samedi 23.— **Office de la Férie.** « Quand je serai élevé de terre, dit le Sauveur, quand je serai attaché à ma croix, j'attirerai tout à moi. » (Evangile du jour).— *A partir de Demain jusqu'à la Toussaint les messes du dimanche à 6 h. et 8 h., — Demain, Bénédiction des Rameaux à 9 h. 1/2.— Après Vêpres, Passion bretonne, prêchée par M.* Dantec, *vicaire de Plomodiern, l'ancien prisonnier des Inventaires.— Le soir à 7 h. 1/2, commence la retraite pascale prêchée par M. l'abbé* Connou.

Triste contraste.— L'Eglise, par les lois de la séparation, s'est vu enlever toute existence légale, réduite à une situation de fait, de tolérance, absolument précaire. Son clergé a été frustré de 37 millions d'endemnité annuelle. Les Eglises, les presbytères, les Grands et Petits Séminaires, les évêchés ont été déclarés biens nationaux ou communaux. Tous les autres biens d'église, fondations, propriétés, mobiliers, dus à la générosité des fidèles, sont sous séquestre, c.-à.-d. volés officiellement et définitivement, pour être attribués à des œuvres de bienfaisance.

C'est la faute à l'Eglise ! Clame toute la presse gouvernementale ! *C'est le lapin qui a commencé* ! C'est *l'agneau qui trouble le breuvage du loup* ! Clémenceau et Briand sont pleins de bonté, de calme, de sang froid, de bonnes intentions. « La Curie Romaine », « le clan exotique des Jésuites », « Pie X et son entourage », sont au contraire « le parti de l'intransigeance ». Et tout cela s'étale dans des journaux qui ont parfois comme directeurs d'anciens élèves de prêtres, d'anciens enfants de chœur très dévots.

En face d'eux, ce sont des protestants par milliers, fêtant à Baltimore une de leurs illustrations, qui font entendre le cri de l'indignation contre les persécuteurs et de leur admiration pour le Clergé et l'Eglise. C'est, en France, un pasteur protestant M. R. Riville qui, dans *l'Effort* du 15 février, proclame « son immense pitié (pour ses frères catholiques), un grand respect, une fraternelle sympathie mêlée d'admiration pour les membres de leur clergé, à raison de l'attitude si digne, si fière, si désintéressée, si fidèle au passé de leur Eglise » — C'est un autre pasteur protestant, M. Quiévreux, qui avoue qu'il « éprouve pour le pape actuel une certaine admiration. »

Comme elle reste vraie toujours, la prophétie du vieillard Siméon, que Jésus « est pour la ruine et la resurrection d'un grand nombre », qu' « il sera l'homme repoussé et contredit ! » Mais « par là, les pensées que plusieurs cachent dans leurs cœurs seront découvertes. » (S^t Luc 2-34-35).

Une déclaration de guerre.— On se rappelle les instructions officielles de M^{gr} l'Evêque de Quimper, reproduites en esprit de parfaite et filiale soumission par le *Bulletin Paroissial* du 16 février : « Les prêtres continueront à habiter les presbytères, tant qu'ils n'en auront pas été expulsés. C'est seulement après avoir été expulsés que les recteurs et curés pourront entrer en pourparlers pour une location. »

Comment ! Ne pas consentir au salut résigné des gladiateurs romains, en l'honneur de ceux qui nous condamnent ! Attendre qu'on nous chasse de chez nous ! M. le Maire de Châteaulin en est suffoqué. A la séance municipale du 17 février, il a déclaré que devant « cette véritable **déclaration de guerre** » il refusait de faire des avances.— Nous sommes bien malheureux !

Que va-t-il donc dire, quand il saura qu'aux messes du 10 mars, ont été lues les instructions suivantes de l'autorité épiscopale ?

« **Nous ne maintiendrons Nos prêtres en service régulier dans les paroisses qu'à la condition qu'un logement convenable leur soit assuré gratuitement ou à peu près, soit par les communes, soit par les habitants.** » *Nos prêtres, déjà privés de tout traitement, sont, pour la plupart, dans l'impossibilité de payer un loyer quelque peu élevé. Du reste, ne donne-t-on pas le logement gratuit aux instituteurs, aux institutrices, en un mot, à ceux qui consacrent leur temps et leur vie à un service public ?*

« **Dans le cas où Nos prêtres seraient expulsés des presbytères, soit par sentence du tribunal, soit par la force,** *ils devront se retirer dans des maisons particulières de la paroisse ou d'une paroisse voisine. De là, sans aucun retard, ils nous informeront de ce qui se sera passé, et aussitôt Nous leur donnerons la ligne de conduite à suivre vis-à-vis de leurs paroisses.* »

Nous plaignons fort les maires réduits à se croire obligés d'obéir, jusqu'à expulser leurs prêtres, aux ordres d'un Briand et d'un Clémenceau. Et cependant ils ne sont pas tenus d'être des **Pandores,** répondant à toute incongruité : *Brigadier, vous avez raison* ! Mais que de consciences auraient besoin de se rappeler une réponse importante du catéchisme : « *Faut-il obéir, si ce qui est commandé est contraire à la loi de Dieu ? — Non, il faut alors s'excuser,* **et obeir à Dieu plutôt qu'aux hommes.** »

S^t Paul, dit en effet « C'est chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant, »(Epitre aux Hébreux 10.-31.)

Monsieur le Curé Archiprêtre a envoyé au directeur du *Bas-Breton* la lettre suivante, en date du 12 mars :

Monsieur le Directeur du Bas-Breton

Voulez-vous me permettre d'apporter quelques observations au sujet de la chronique locale du Bas-Breton du 9 mars, où je suis mis en cause ?

1° Dans vos « détails complémentaires » sur la délibération municipale du 17 février, M. le Maire parle « du refus du Pape d'accepter les *dispositions conciliantes* du Gouvernement. » — Ces dispositions conciliantes consistaient à imposer à l'Eglise un régime protestant, et « portaient atteinte à la constitution essentielle de l'Eglise » selon la déclaration du Représentant de N.-S. J.-C. sur la terre.

2° M. le Maire dit que, par la loi du 2 janvier 1907, « la jouissance des édifices cultuels et des presbytères a été remise immédiatement aux communes. » — M. le Maire a oublié ce qu'il a voté comme député ; car cette loi n'accorde aux communes la libre disposition que des édifices « qui sont leur propriété » : et encore, en ce qui concerne les églises, il n'y a pas libre disposition, mais elles doivent être laissées « à la disposition des fidèles et des ministres du culte. » De plus, les édifices qui ne sont pas la propriété des communes, « seront attribués aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance. » Or la chapelle et l'enclos de N. Dame de Kerluan ne sont pas la propriété de la commune, ayant été rachetés par la Fabrique en 1808.

3° M. le Maire accuse le clergé de n'avoir pas « fait preuve de bonne volonté ... » — Quand donc M. le Maire a-t-il pu faire l'expérience de cette mauvaise volonté ? Nous n'avons pas souvenir qu'il ait fait jamais la moindre démarche à notre endroit.

4° M. le Maire dit qu' « après la véritable déclaration de guerre émanant de la *Semaine Religieuse* de Quimper et reproduite par le *Bulletin Paroissial* du 16 février 1907, il ne peut ni ne veut faire aucune démarche. » — M. le Maire appelle une véritable déclaration de guerre, un acte officiel émanant, non de la *Semaine Religieuse*, mais de l'Evêque du Diocèse dans la *Semaine Religieuse*, rappelant un point de morale élémentaire : que l'on ne peut donner une coopération formelle à un acte mauvais. Or, de droit naturel et de droit canonique, une usurpation d'un bien d'Eglise est un acte mauvais et sacrilège ; et aucun prêtre ne peut y *coopérer*, pas plus que les laïques. Le clergé paroissial n'a donc qu'à *subir*. Il y avait un moyen de ne

pas coopérer au mal d'un acte *usurpateur*, c'était pour M. le Maire, en vrai fils de l'Eglise, de remplir les conditions prescrites par le Souverain Pontife, en vue d'un accord avec l'Evêque diocésain, conditions que nous avons nous mêmes signalées dans le Bulletin Paroissial du 22 décembre dernier.

5° En ce qui concerne le contrat de jouissance des Eglises, j'ai donné à M. le Maire toutes les explications désirables dans le Bulletin Paroissial du 9 mars courant. Je ne veux ici relever qu'une phrase de la lettre que vous reproduisez : « Vous voulez m'imposer toutes vos conditions sans même essayer d'examiner les miennes (Pardon ! je les ai si bien examinées que j'y ai reconnu une manière déguisée de refus, par la substitution partielle du texte Briand au texte Episcopal) ; il y a là une telle dérogation au droit commun en matière de contrats et une obstruction (?) si systématique que je ne puis accepter ni l'une ni l'autre. »

Celà ne veut rien dire, ou bien signifie que M. le Maire n'accepte pas l'acte proposé. Pourquoi donc, dès lors, M. le Maire me reproche-t-il d'avoir compris un *refus* ? Ne *pas accepter*, et *refuser* ont toujours eu le même sens. Mais M. le Maire a oublié que je n'avais pas pleins pouvoirs comme lui. Je fais partie d'une hiérarchie sacrée dans laquelle obéir à mes Supérieurs c'est obéir à Jésus-Christ, chef invisible de l'Eglise : et jamais je n'outrepasserai les pouvoirs qu'ils me confient.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Directeur, de consacrer à cette réponse la même place et les mêmes caractères qui ont servi à l'article où je suis visé, et vous prie d'agréer, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

ALFRED LE ROY
ch. h. Archiprêtre

Ont reçu le Saint Baptême :

11.— Marie-Françoise Le Guillou, Quai Carnot, fille de Jean-Yves et de Marie-Corentine Caugant, *parrain :* François Guillou, *marraine :* Marie-Corentine Guillou.

12.— Emilie-Marie-Jeanne Bernard, Avenue de la garre, fille de Vincent et de Marie-Jeanne Caugant, *parrain :* Jean-Marie Bodiou, *marraine :* Blanche Le Comte.

13.— Jean-François Morvan, Ti-Cosmao, fils de Corentin et de Marie Blaise, *parrain :* Jean Lannuzel, *marraine :* Isabelle Morvan.

14.— Jean Quintin, rue Notre Dame, fils de Guillaume et de Marie-Anne Salaün, *parrain :* Jean-René Quintin, *marraine :* Marie-Jeanne Runambot.

15.— Marie Hicher, Kerjean, fille de Jean et de Catherine Quiliou, *parrain* : Charles Le Gall, *marraine* : Marie Le Lay.

16.— Anne-Marie Léon, Garrec, fille de Jean et de Jeannie Horellou, *parrain* François Horellou, *marraine* : Anna-Marie Normant.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A le Quiou, Marie-François Maumusson, Châteaulin, et Henriette Piedrache, Le Quiou.
A Guingamp, Charles-Joseph-Marie Lecoq, Châteaulin, et Anne Ruellan, Guingamp.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

14. Jean-Louis Hélet, Grand'rue, 5 ans.— 15. Jean-François Godec, Rostomic-Vian, 75 ans.— 16. Laurent Cléran, Grand'rue, 54 ans.— 17. François-Marie Bozec, Pen-an-len, 27 ans.— 18. Anonyme Goürvest, Plaç-ar-foar.— 19. Marie Le Guillou, au Garrec, 54 ans.— 20. Mathieu Pellay, Rue de l'Eglise, 67 ans.— 21. Marie Théotec, Plaç-ar-foar, 39 ans.— 22. Séverin Gourmelon, Grand'rue, 74 ans.— 23. Marie-Jeanne Plouzennec, Hospice, 80 ans.— 24. Yves Rannou, Tréverrec, 78 ans.— 25. Jean-Louis Le Bihan, Ty-Carré, 18 ans.—

Châteaulin, Imprim. A. CONCUFF. — Le Gérant : J. QUÉMÉNER.

3e ANNÉE. 23 MARS 1907. N° 81.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 24.*— **Le Dimanche des Rameaux.** Pécheur, souviens-toi de toutes les douleurs que Jésus-Christ a acceptées pour toi. Combien d'hommes aujourd'hui qui, comme le peuple Juif, acclament Jésus pour le crucifier demain ! Ne sois pas de ce nombre.— *A 9 h. 1/2, Bénédiction et procession des Rameaux.— A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— A l'issue des Vêpres, Sermon Breton sur la Passion, par M. l'abbé* DANTEC, *Vicaire à Plomodiern.— A 7 h. 1/2, ouverture de la Retraite pascale, prêchée par M. l'abbé* CORNOU, *professeur de sciences à Pont-Croix. Cantique 13.*

Lundi-Saint 25.— Jésus maudit un figuier qui sécha tout à coup. Il exprimait par ce châtiment le sort de ceux qui n'ont que de bons désirs et sur lesquels le fruit de la conversion ne se cueille jamais.— *A 7 h. 1/2, sermon de la Retraite Pascale. Cantique 43, Bénédiction.*

Mardi-Saint 26.— « Ayez foi en Dieu. Je vous le dis ... quand vous demandez une chose dans la prière, croyez que vous l'obtiendrez, et il en sera ainsi ». (Evangile).— *Vers 7 h., messe de Pèlerinage à N.-D. de Kerluan.— A 7 h. 1/2, Sermon de la Retraite Pascale. Cantique 25, Bénédiction.*

Mercredi-Saint 27.— Aujourd'hui les princes des prêtres et les anciens du peuple se sont réunis pour délibérer sur les moyens de se défaire de Jésus. La trahison vient à leur secours ; « que me donnerez-vous, leur dit Judas et je vous le livrerai ».— *A 7 h. 1/2, Sermon. Cantique 58, Bénédiction, pendant laquelle sera faite une quête pour les frais de la Retraite.*

Jeudi-Saint 28.— Le Sauveur institue la Sainte Eucharistie : « Prenez et mangez ; ceci est mon corps ... Vous ferez ceci en mémoire de moi ». Remercions Jésus pour le plus grand de ses miracles.— *A 8 h., office solennel, Procession au Reposoir.— A 3 h., Cérémonie du Lavement des pieds.— A 7 h. 1/2, Sermon. Cantique 44.*

Vendredi-Saint 29.— Adorons Jésus-Christ sur la croix ; et à la vue de ce corps qui n'est plus qu'une grande plaie, laissons déborder de nos cœurs la compassion, la reconnaissance, la contrition, la louange et l'amour.— *A 8 h., office solennel. Chant de la Passion selon S^t Jean. Quête pour les Lieux Saints, ordonnée par le Souverain Pontife.— A 2 h., Chemin de la Croix. Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.— A 7 h. 1/2, Sermon de la Passion, précédé du Cantique 42, et suivi du* Stabat Mater.

Samedi-Saint 30.— « J'ai regardé mon Sauveur crucifié, je l'ai regardé

avec amour, et il s'est trouvé que la mortification c'était lui ; l'obéissance, c'était lui ; la souffrance, c'était lui ». P. Félix.— *A 8 h., office solennel, Bénédiction des Fonts.*

Dimanche de Pâques 31.— Quête pour les Séminaires, à toutes les messes.— A la 1re messe, Cantique Breton Kavet am eus ... *A la grand'messe, sermon de Clôture de la Retraite pascale.*

La Passion de N.-S. J.-C.— Chaque année offre aux graves méditations des chrétiens, le souvenir de la Passion du Sauveur, le récit de ses souffrances, l'affreux spectacle de la haine déicide des Juifs. Avec ceux-ci nous sommes coupables, nous tous pécheurs ! Mais leur péché n'a pas seulement été personnel, il est devenu national, par l'horrible parole : « que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! » La pauvre France, par son gouvernement antireligieux, et la complicité de ses Députés et Sénateurs, imite le déicide. Les peuples coupables, de même que, les individus pécheurs, ont à craindre que Jésus leur dise aussi comme aux Juifs : « Vous me chercherez, et vous ne me trouverez plus ! » Tremblons pour notre Patrie aimée. Tremblons aussi que la menace du Sauveur ne s'accomplisse en plusieurs de ceux qui laisseront encore passer cette Pâque, sans faire leur retour au Dieu de miséricorde. Combien d'exemples de morts imprévues sans prêtre, punition terrible d'un refus de grâces. Prions, intercédons, afin que les coupables ne tombent pas entre les mains d'une justice que leur repentir trop tardif et trop imparfait ne fléchirait pas. Ils diraient en vain aux montagnes : « Tombez sur nous et cachez-nous de devant la face de celui qui est assis sur le trône, et de la colère de l'Agneau (St Jean). »

Une réunion collectiviste.— C'était dimanche dernier à Châteaulin. L'orateur (!) était **Goude,** le galant homme de Brest. On n'a pas eu grand effort à faire pour le désarçonner. Est-ce à dire que les arguments contre lui portaient ? A coup sûr il avait la partie belle contre beaucoup de nos bons bourgeois. Ceux-ci trouvent odieux qu'on mette la main sur leurs biens particuliers. Que fait autre chose leur Gouvernement de blocards, depuis le commencement de ce siècle ? N'avons-nous pas vu prendre les biens de nos congrégations, les biens de nos Frères, à Châteaulin, à Briec, à Pleyben, les biens de nos Sœurs, les biens de notre clergé, nos Eglises, nos presbytères ? Pourquoi leurs biens à eux seraient-ils plus sacrés ?

— Mais c'est la **loi,** répondent-ils ; et ce mot, à certaines réunions municipales, résonne comme un cri de victoire. — Est-ce qu'ils croient que les collectivistes ne comptent pas, quand ils seront les plus forts, mettre la **loi** de leur côté, et même trouver des Préfets pour marcher à la tête des crocheteurs, des juges pour condamner les résistances ?

— Mais les collectistes prêchent l'action **directe,** la violence ! — Et qu'est-ce qu'ils ont fait, eux, avec leurs préfets, leurs sous-préfets et leurs gendarmes, sinon briser les portes, casser les têtes, et brutaliser les gens les plus honorables ? — Ne se préparent-ils pas encore à envahir les domiciles de leurs Prêtres ? Quand on est sur cette pente, je ne vois qu'une différence entre les collectivistes et eux : C'est qu'ils ont pour le moment l'assiette au beurre, et que les autres voudraient l'avoir.

Voleurs partout !

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Le 17 juin 1793, le conseil donne des certificats de résidence à Marie-Josèphe du Pays « cy-devant religieuse hospitalière de Carhaix, agée de 31 ans ... demeurant actuellement chez le Cit. Pierre-Louis Le Gac Lansalut » ; à « Claude-Jeanne Ollivier, agée de 33 ans, cy-devant religieuse de Carhaix » et à « Marie Guéguen, cy-devant religieuse de Carhaix, agée de 33 ans », toutes les deux demeurant actuellement chez Jeanne-Marie Léon. Ce dernier nom a été substitué, sur le registre, à celui de Pierre Le Gac Lansalut. Etait-ce dans la crainte qu'on soupçonnât la formation d'une congrégation clandestine ? — Le 4 septembre suivant, les mêmes religieuses réclamaient un nouveau certificat de résidence, et demeuraient toutes trois ensemble chez Agathe Le Carré, marchande.

Une loi de février 1793 obligeait à se munir d'un certificat de civisme. Le 18 juin, le corps municipal l'accorde à Pierre Le Moyne, cy-devant Prieur des Bénédictins de Landévennec, et à Gabriel Le Marc'hadour, « curé de Châteaulin ».

La persécution contre les prêtres fidèles battait son plein. Le 20 juin, le Conseil communal publie et affiche « l'arrêté du département du 15 courant, concernant les prêtres réfractaires sujets à la déportation, qui seraient encore sur le territoire du Finistère, cachés dans différentes retraites ».

Ici une lacune dans les registres, allant du 21 au 27 juin. Les feuillets ont été lacérés. Que contenaient-ils ? Certains restes nous portent à conclure qu'ils reproduisaient la déclaration du Directoire départemental contre la Montagne qui amena bientôt l'arrestation, plus tard la condamnation à l'échafaud, des membres du Directoire, parmi lesquels l'Evêque intrus Expilly qui paya ainsi à la « justice immanente » l'atroce guerre dont il fut l'instigateur contre les prêtres restés fidèles à leur devoir. Devant la disgrâce qui frappa le Directoire de Quimper, les conseillers municipaux de Châteaulin jugèrent prudent de faire disparaître toute trace de connivence qui les aurait rendus suspects à Robespierre.

Les évènements se précipitent. Bientôt ce sera l'abolition définitive de tout culte autre que celui de la déesse raison. Voici, au 29 juin 1793, la liste des derniers *Fabriques* nommés par le Conseil Communal, et qui ne devaient pas achever leur année de charge.

Fabrique de St Idunet, au lieu et place du citoyen de la Roque, maire, Sébastien Péron, de Kerjean.

Fabrique du St Sacrement, au lieu et place de Paul Rannou, Yves Briand de la ville ;

De N. Dame, au lieu et place de Pierre Jamet, Jean Louarn, de Penmez ;

De N. Dame du Rosaire, au lieu et place d'Alain Le Moal, Jean-Marie Motreff, du Vieux Bourg ;

De N.-D. de Pitié, au lieu et place de Jacques Milin, Jacques Blaise, chapelier ;

De N.-D. de Kerluan, au lieu et place de Guillaume Gogo, de Stankivin, Guillaume L'haridon.

On ne dit rien, ni de St Jean, ni de Lospars. *(à suivre)*

Le Repos hebdomadaire.— L'Union des Catholiques Sociaux,

Voulant affirmer la haute portée morale, sociale et économique du précepte biblique et évangélique du repos hebdomadaire,

Reconnaissant que la loi impérieuse du travail a toujours compris et impliqué la loi complémentaire de la limitation du travail,

Convaincue que la sauvegarde de la dignité de la personne humaine, l'entretien des forces physiques individuelles, le maintien et la consécration de la vie familiale, le libre développement pour chacun de la vie civique, intellectuelle et religieuse, requièrent un jour hebdomadaire de repos qui soit le même pour tous et, par suite, postulent la régulière observation du dimanche,

Invite les catholiques à collaborer avec bonne volonté à l'application immédiate de la loi du 13 juillet 1906, ainsi qu'à la généralisation progressive de ses prescriptions et leur demande de réaliser l'adaptation graduelle de nos mœurs à cette règle essentielle et vitale d'un ordre social et économique conforme aux principes chrétiens.

L'absinthe.— L'alcool fait des ravages épouvantables, ruine les tempéraments les plus robustes, et prépare des races dégénérées. Quand on pense que, en moyenne, en y comprenant les femmes et les enfants, qui cependant, grâces à Dieu ne tombent qu'exceptionnellement dans ce vice, chaque français ingurgite 10 litres d'alcool à 45° par an, 25 litres de bierre, et 110 litres de vin ! Il se consomme en France par an 400 millions de litres d'alcool à 45° !

Or l'alcool le plus terrible dans ses effets, c'est l'absinthe. La consommation de cet affreux poison en France atteint 35 millions de litres. L'Etat tire, comme impôts, un chiffre rond de 50 millions de francs, des absinthes et liqueurs similaires.

Or, la Chambre française est saisie en ce moment de plusieurs propositions de loi tendant à interdire, à l'exemple de la Suisse et de la Belgique, la consommation de l'absinthe.

Mais la disparition de cette liqueur vient d'être combattue par M. Caillaux devant la Commission parlementaire d'hygiène, au nom d'un curieux principe qui mérite d'être noté.

Le ministre des finances, se plaçant au point de vue fiscal, fait valoir que le budget ne saurait supporter la diminution de recettes qui résulterait de l'interdiction de l'absinthe.

Voilà bien le triomphe de cette méthode de gouvernement qui, n'osant attaquer de front les basses passions de l'humaine nature, ne trouve rien de mieux que de transiger avec elles et croit habile de les utiliser pour asseoir la prospérité nationale. Dès lors, il arrive un beau jour que l'on est si bien engagé dans cette compromission avec le vice qu'on tremble de le réprimer, plus encore même, qu'on se hâte de le protéger comme le soutien indispensable de l'équilibre budgétaire.

Ont reçu le Saint Baptême :

17.— Jean-Jacques-Etienne Stéphan, Kerlobret, fils de Jacques et de Marie-Anne Coathuel, *parrain :* Etienne Stéphan, *marraine :* Jeanne Coathuel.

18.— Jean Fitament, Carrefour Lospars, fils de Yves et de Marie-Jeanne Le Floc'h, *parrain :* Jean-François Guern, *marraine :* Marie-Isabelle Crenn.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 30 MARS 1907. N° 82.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 31.*— **LE SAINT JOUR DE PAQUES.** « C'est le jour que le Seigneur a fait : passons-le dans les transports de l'allégresse ».— *Aux messes, quête pour les Séminaires.— A la Grand'messe, sermon de clôture de la Retraite pascale, par M.* Cornou.

Lundi de Pâques 1er Avril.— Contemplons ces trois pèlerins qui conversent sur la route d'Emmaüs, et joignons-les par le cœur et par la pensée. Deux d'entre eux sont des hommes fragiles comme nous, qui tremblent devant la tribulation.— *Les messes et les vêpres aux heures du dimanche.*

Mardi de Pâques 2.— Jésus se montre à ses disciples rassemblés, le soir même de sa résurrection ; et il les aborde en leur souhaitant la paix. C'est le souhait qu'il nous adresse à nous-mêmes dans la Pâque.— *Petit Pardon de N.-D. de Kerluan.— A St Idunet, messes à 6 h. et 8 h. ; Complies et Bénédiction à 7 h. 1/2.— A N. Dame de Kerluan, 1re messe à 7 h. Grand'messe à 10 h. . Chant des cantiques breton et Français de N.-D. de Kerluan. Bénédiction des* Médailles *de N.-Dame de Kerluan.*

Mercredi 3.— **Récit de la pêche miraculeuse.** Pierre se jette dans les flots pour être plus tôt arrivé près de son maître ; on reconnaît l'apôtre impétueux, mais qui aussi aime plus que les autres.— *A 8 h., du soir, conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 4.— Jésus se manifeste à Madeleine et à ses compagnes. Pourquoi le Sauveur apparait-il aux saintes femmes avant de se montrer à ses apôtres ? Parce qu'elles avaient aimé leur maître jusqu'à la croix et jusqu'au tombeau, tandis que les apôtres l'avaient abandonné.— *A 9 h., examen de catéchisme pour les communions.*

Vendredi 5.— Le récit évangélique nous montre le Sauveur donnant à ses apôtres la mission d'aller prêcher sa doctrine dans le monde entier ; et comme il ne doit plus mourir, il s'engage à demeurer avec eux jusqu'à la fin des temps.— *1er vendredi du mois, les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du T. St Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 6.— Dans l'Evangile de ce jour nous apprenons d'un apôtre même le respect et la déférence qui sont dus à celui que Jésus a chargé de paître le troupeau tout entier, agneaux et brebis.— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Monsieur le Curé a adressé la lettre suivante à Monsieur le Directeur du *Bas-Breton* à la date du 26 mars.

Monsieur le Directeur du Bas-Breton,

La politesse demande parfois qu'on réponde même à une *lettre ouverte*. Parfois aussi il est utile de mettre les choses au point.

Mon honorable correspondant *par ricochet* se dit, dans votre Journal du 23 courant, résolu à garder désormais le silence. Je suis porté à croire que ses meilleurs amis auront regretté qu'il n'ait pas pris cette résolution un peu plus tôt. Il n'aurait pas fait songer au proverbe « Tu te fâches, donc . . . »

Il me reproche d'avoir apporté la désunion parmi mes très chers paroissiens. Il a tort. Cette désunion, à Châteaulin, ne date guère que du **Bloc.** L'entente la plus cordiale entre les autorités locales — sous-préfectorale, municipale et religieuse, — existait jusqu'aux évènements qui suivirent d'un an l'expulsion des Sœurs de la Salle d'Asile. La désunion naquit de l'ostracisme radical qui mérita à ses auteurs le nom de « faux républicains », selon l'expression employée par la Fédération Républicaine.

Il me reproche de faire de la *Politique* en chaire. C'est un reproche analogue que lançaient les Juifs contre Jésus devant Pilate, contre S^t Pierre devant le Sanhédrin, et que reprenait naguère Clémenceau contre Pie X. Je suis en bonne compagnie. Ma politique consiste à parler de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Eglise et de ses droits, aux fidèles qui attendent de moi la lumière de leur foi et la règle de leur conduite. Il me faut de plus aboyer aux loups, pour ne pas mériter le nom de « chien muet », comme les prêtres du temps du Prophète Isaïe.

Etourdi sous l'avalanche, quelque chose toute fois, malgré la surprenante incorrection du procédé, me rassérène :

M. Halléguen prend dans la *correspondance privée* de son vénérable père, une lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire. Son indiscrétion rappelle à mon souvenir l'exquise urbanité et la courtoisie de ce vieillard ; et il me plait de pouvoir relire une phrase de la lettre que, sur les ordres de mes Supérieurs, conseillés eux-mêmes par le préfet d'alors, je lui adressai, dans le but de faire réparer un caprice tyrannique, absolument insolite et injurieux envers l'autorité épiscopale, que s'était permis le fameux Dumay.

Voici cette phrase que je suis fier de souligner, et qui témoigne de la continuité de mon loyalisme républicain et de mon amour de la paix, tant que les principes religieux ne sont pas attaqués et foulés aux pieds : J'y parlais « *de l'esprit de conciliation dont j'étais animé et du désir que j'avais de grouper tous ceux sur lesquels j'aurais à exercer mon influence dans l'union sous le gouvernement de la République* ».

M. le Maire veut-il enfin coopérer à cette union si désirable ? En chevalier du Christ, je suis prêt, et vive Dieu !

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Directeur, de publier cette réponse, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

Alfred Le Roy
Ch. h. Curé-Archiprêtre

La loi de spoliation sacrilège, jugée à l'Etranger.— Une démonstration admirable a eu lieu a Dublin le 17 mars dernier. Elle comprenait 100. 000 personnes, dont 30 à 50. 000 formaient un cortège de plusieurs kilomètres. La foule immense se partagea en 3 *meetings* pour

entendre les orateurs. Les résolutions acclamées contenaient un hommage au Pape et aux catholiques Français, une protestation contre la violation, par le cabinet français, de la *liberté*, de *l'égalité* et de la *fraternité*.

Le maire de Dublin, au nom des 100.000 citoyens assemblés à Phoenix Park, a adressé au Pape l'hommage de la fidélité et de la sympathie irlandaises au milieu des épreuves que traverse l'Eglise de France. Dans sa réponse, le Saint Père remercie l'Irlande de cette nouvelle preuve de son attachement à l'Eglise.

Les spoliations de biens d'Eglise et les socialistes.— « Assurément quand nous réclamons les chemins de fer, les usines, les banques, et qu'on nous offre quelques cellules de moines ou quelque nef gothique, nous trouvons que c'est une plaisanterie . . . mêlée d'une haine où n'entre pas, comme chez nous, la sérénité d'un grand système. Mais enfin, pourquoi voulez-vous que nous ne prenions pas ces biens, puisque nous entendons prendre tout ? Ce n'est pas en tant que Bénédictins ou Chartreux que nous expulsons les religieux — nous n'avons pas cette mesquinerie — c'est en tant que propriétaires. Et à ceux que nous évinçons là, nous laissons cette consolation, que bientôt, grâce à nous, ils seront les égaux de tout le monde, parce que personne ne sera plus propriétaire » (Revue Socialiste.)

Le socialisme sera la conséquence et le châtiment du radicalisme. A bon entendeur, salut !

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

La Convention avait voté la suppression des cloches, le 20 juillet 1793. Le conseil municipal de Châteaulin ne s'en occupa que le Dimanche 3 novembre suivant : Ce jour-là il émit un arrêté décidant que « les cloches des chapelles de cette commune seront descendues, aux termes de la loi, et qu'il n'en restera qu'une à l'Eglise de la Paroisse. En conséquence, autorise les Fabriques des différentes chapelles à les faire descendre et rendre à la Mairie commune, et ce, pour jeudi prochain au plus tard et sous leur responsabilité. »

C'était attaquer au plus intime de leur conscience ces Fabriques, qui restèrent sourds à ces invites comminatoires. Le jeudi se passa. les cloches restèrent à leur place ; il en fut de même le jeudi suivant.

Le corps municipal craignit-il qu'on suspectât son zèle ? Le vendredi 25 brumaire an 2, c.-à.-d. le 15 novembre 1793, il arrête « de requérir Guillaume Le Goff, couvreur de cette ville, de descendre les cloches des chapelles de N. Dame, S^t Jean, S^t Combert et Kerluan, les Fabriques ne l'ayant pas fait, quoique requis de le faire par délibération du 3 novembre » cette réquisition porte les signatures de : Cozic, Cosmao, Le Lièvre, Du Laurent, Conan, Lacoste, Fougeyroux, Nicolas, Le Briand, Cuzon, greffier, et De la Roche, maire.

Celui-ci présida à l'exécution de ce vote. Il fit monter le pauvre ouvrier dans les clochers et lui ordonna de briser avec une masse les cloches trop difficiles à descendre. Lui-même en ramassait les morceaux et les jetait dans un tombereau pour être envoyés à la maison commune . . . « on raconte qu'une personne, entendant le bruit sinistre des coups de marteau

s'étendant sur la ville, s'écria : Le bon ordre est mort en France ; voici son glas qui sonne et nous pouvons porter le deuil. » (M. Jézégou).

La besogne sacrilège accomplie, les cloches et les débris furent déposés au Directoire. Le 30 frimaire, (20 décembre suivant) le conseil en dressa un inventaire pour l'envoyer à l'administration du District. Puis, le 9 pluviose (28 Janvier 1794), il décida « de requérir sur le champ six voitures, pour transporter demain au Port de Launay les cloches qui ont été déposées à l'Administration. » Elles servirent aux fonderies de canons. Après avoir chanté la vie sous la bénédiction de Dieu, elles se transformaient en instruments de mort ! C'est toujours l'aboutissement des profanations : elles preparent la terreur et le crime.

Le 7 novembre 1793 le calendrier grégorien fait place, sur les registres de la mairie, au calendrier révolutionnaire. Celui-ci prend date du 22 septembre 1792. Il comprend 12 mois de 30 jours, plus 5 ou 6 jours de *sans-culottides*. L'an 2 débute donc le 22 septembre 1793. Mais nos conseillers Châteaulinois ne sont pas encore ferrés sur les noms nouveaux, en sorte que le 7 novembre est ainsi indiqué sur le registre de leurs délibérations : « Le jeudi 17e jour du 2e mois de l'an 2 de la République Française une et indivisible ! » Le Directoire du District réclame ce jour-là, à la municipalité, des greniers pour renfermer les avoines réquisitionnées dans le canton. La municipalité envoie deux commissaires à la recherche. Ils trouvent un grenier disponible en ville, puis ajoutent « que les chapelles de Notre Dame et de St Jean étaient propres à mettre les fourrages ». On voit que la désaffectation et la profanation des églises approchent. D'ailleurs ce jour là même, à Paris, la Convention abolissait les cultes, et nous allons bientôt assister à l'exécution de ce vote, à Châteaulin. *(à suivre)*

Prairies Naturelles.— Dès le commencement, du mois d'août la pénurie de trèfle obligeait les cultivateurs à nourrir leurs animaux presque exclusivement de foin. La récolte de plantes racines ayant été très peu abondante, on a craint que la disette ne se fît sentir cet hiver.

Agriculteurs, qui possédez des prairies naturelles, prenez-en le plus grand soin ! En effet une bonne prairie peut donner une coupe de foin et deux ou même trois coupes de regain par an. Quinze jours après la fenaison on irriguera si l'on a assez d'eau. On pourra faire une coupe de regain vers la fin du mois d'août. Ce regain mélangé au foin pourra suppléer au manque de trèfle. Vers le mois de décembre on peut faire une seconde coupe qui, mélangée à l'ajonc, le rendra plus appétissant pour les animaux. Enfin si l'hiver n'a pas été trop rigoureux, on peut couper au mois d'avril à trois ou quatre centimètres de terre : le foin ne sera que meilleur.

Les engrais, bien entendu, ne seront pas ménagés ; les feuilles mortes doivent être ramassées, aussitôt tombées sur la prairies : les irrigations, interrompues pendant les temps de glace, seront dirigées avec les plus grands soins aussitôt que le temps s'adoucira. Si la prairie est dominée par les joncs, c'est que le sol est trop acide : il faut lui donner une bonne fumure à laquelle on aura mêlé de la chaux.

Ont reçu le Saint Baptême :

19.— Marcel-Joseph-Guillaume Piriou, Quai Carnot, fils de Corentin et de Marie Jézéquel, *parrain :* Jean-Guillaume Piriou, *marraine :* Marie Piriou.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 6 AVRIL 1907. N° 83.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest. -

AVIS

Avec ce Bulletin s'achève la plus grande partie des abonnements. Nous renouvelons notre appel à nos paroissiens ; nous les exhortons à abonner leurs absents, pour que ceux-ci restent en contact avec la vie paroissiale. Nous remercions de tout cœur ceux qui veulent bien coopérer à notre œuvre par des abonnements d'honneur à 5 fr.

Semainier paroissial.— *Dimanche 7.*— **Le dimanche de Quasimodo.** Huit jours après la résurrection, les portes étant fermées, Jésus parut au milieu de ses disciples, et il leur dit : la paix soit avec vous !— *Aux messes, sermon de Persévérance.— A 8 h. 1/2, Caisse des loyers.— A l'issue de la grand'messe,* Te deum.— *Après Vêpres Bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des Pécheurs, Recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 8.— **L'Annonciation de la très sainte Vierge.** « L'ange du Seigneur annonça à Marie, et elle conçut du Saint-Esprit ».— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*— Aujourd'hui l'Eglise reprend la célébration solennelle des mariages.

Mardi 9.— **St Jean Damascène, docteur de l'Eglise.** Vengeur des saintes images, obtenez-nous, comme le demande l'Eglise, d'imiter les vertus, d'éprouver l'appui de ceux qu'elles représentent.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mercredi 10.— **St Isidore, évêque et docteur de l'Eglise.** Isidore, pasteur fidèle, le peuple chrétien honore vos vertus et vos services, soyez-lui donc propice, et défendez-le des loups ravissants qui le menacent sans cesse.— *A 2 h., réunion des Dames de St V. de Paul.— A 7 h. 1/2, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 11.— **St Léon, pape et docteur de l'Eglise.** O Léon ! bénissez, soutenez votre successeur sur la chaire de Pierre, et montrez-vous en ces jours l'appui de cette Rome dont vous avez célébré, avec tant d'éloquence, les saintes et éternelles destinées.— *A 9 h., continuation des examens de catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 12.— **Office de la Férie.** Aimer Dieu et se faire aimer de lui, aimer nos semblables et nous faire aimer d'eux : voilà la morale et la religion.

Samedi 13.— **S[t] Herménégilde, martyr.** Courageux témoin de la vérité du Symbole de la foi, Herménégilde, nous vous offrons aujourd'hui nos hommages et nos actions de grâces.

Retraite Pascale

Nos fidèles seront heureux de retrouver ici un reflet, un ressouvenir des enseignements de choix que leur a dispensés éloquemment M. Cornou, pendant la retraite Pascale.

1[er] Sermon.— Nous devons aimer Dieu. Mais quelles doivent être les qualités de cet amour ? Jésus-Christ nous les a enseignées lui-même pendant sa vie sur la terre, et d'autre part nous trouvons dans l'Evangile de nombreux exemples d'amour divin. Demandons donc à l'Evangile cet enseignement de l'amour que nous devons à Dieu, et étudions-en les divers caractères dans la personne de Jean-Baptiste, des enfants, de S[t] Pierre, de la chananéenne et de S[t] Jean le disciple bien-aimé.

Jean-Baptiste, — le plus grand parmi les enfants des hommes, a dit Jésus, mais aussi le plus humble dans son amour pour son maître. Il ne veut être qu'une *voix* qui crie dans le désert, l'ami de l'Epoux, qui l'annonce et le conduit à l'Epouse, puis s'efface : Il faut, dit-il, qu'il grandisse, et que je diminue, — comme lui ne nous cherchons jamais nous-mêmes, montrons Jésus toujours et à tous.

2[e] Sermon.— « Sinite parvulos venire ad me. » Notre amour doit donc être humble. Il doit de plus être simple et confiant, comme l'amour de l'enfant pour sa mère. Et Jésus nous donne souvent l'exemple de ces enfants auxquels nous devons ressembler pour parvenir au ciel. Pour nous montrer combien il estime cette simplicité et cette confiance, Jésus aime à s'entourer de ces enfants, à les caresser ... L'Eglise, imitatrice de son divin Fondateur, a aussi une grande prédilection pour les enfants, et elle a mis tout en œuvre pour conserver à leur âme sa pureté et donner à leur corps la santé. Aujourd'hui que la corruption est plus grande, la sollicitude de l'Eglise a encore augmenté ; elle fait surtout appel aux mères de famille à toutes les femmes chrétiennes pour qu'elles se dévouent plus que jamais à l'âme des Enfants.

3[e] Sermon.— « Femme, que ta foi est grande ! qu'il te soit fait comme tu le veux. » Le prédicateur nous montre aujourd'hui l'amour des saintes femmes pour Jésus. C'est un amour de reconnaissance, qui les porte à suivre fidèlement Jésus même jusqu'au Calvaire. Ces femmes nous enseignent à prier, et le nom de chacune d'elles évoque pour nous l'une des qualités de la prière : humilité représentée par Marie-Madeleine ; persévérance, par la chananéenne, confiance, par Marthe ... vibrant appel aux femmes chrétiennes pour les engager à rendre à l'Eglise pauvre et persécutée les services que rendaient les saintes femmes à Jésus. Celles-ci assuraient la nourriture de Jésus et des Apôtres ; celles-là les peuvent imiter. Celles-ci se firent Apôtres ; celles-là le doivent devenir. Celles-ci consolèrent Jésus et Marie au Calvaire ; celles-là doivent consoler l'Eglise ...

4[e] Sermon.— « Tu es Céphas ; tu t'appelleras désormais Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ... » Pierre, dont l'amour est dévouement et action, se distingue surtout par la spontanéité de sa foi et son désir de s'instruire des choses divines. Vigoureux parallèle entre Pierre et les contemporains ... « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle. » Et en quelques mots clairs et précis, le prédicateur montre l'Eglise toujours inébranlable, appuyée sur Pierre, qui semble plus puissante lorsqu'elle est persécutée ; puis il évoque le souvenir de ce vieillard, successeur de Pierre, sur lequel l'univers entier a les yeux fixés, et qui n'est jamais si grand que lorsqu'il est persécuté et dans les fers.

5[e] Sermon.— Jean, « le disciple que Jésus aimait ! » parce qu'il était vierge comme son maître. Son âme, d'abord ardente, impétueuse, qui veut faire descendre la foudre sur ceux qui ne reçoivent pas la « bonne nouvelle », devient tendre, bienveillante, généreuse une fois que, Jean, à la Cène, a puisé à sa source, au Cœur de Jésus, le véritable amour. — Allons communier, pour que notre amour pour Dieu soit, comme le sien, ardent, miséricordieux et doux.

6[e] Sermon.— « Le Christ s'est fait obéissant jusqu'à la mort, la mort de la Croix. » — L'homme avait péché ; les suites du péché furent de jeter en lui le désordre le plus complet. L'ambition s'empara de son cœur, et l'homme sembla vouloir devenir l'égal de Dieu. Sa chair se révolta, et l'homme, devenant l'esclave de ses passions, tomba au rang de la brute ... Deux réactions s'imposaient. Jésus vint les apporter. Elles furent expiation et humiliation ; expiation pour les péchés de la chair, humiliation pour abaisser l'orgueil de l'homme ... Ici le prédicateur fait le récit touchant de la Passion, en tirant de ce drame quelques conclusions pratiques ; et il termine en nous montrant combien nombreux sont dans la société contemporaine ces hommes qui trahissent Jésus, comme Judas, qui le renient comme Pierre, qui portent les autres à le renier comme la servante, qui le font souffrir comme les soldats, qui enfin le condamnent en rendant comme Pilate des jugements iniques et injustes.

7[e] Sermon.— « Vous cherchez Jésus ; il est ressuscité il n'est plus ici. » — Après avoir fait le récit de la résurrection, le prédicateur en fait l'application. Jusqu'ici nous étions morts de la mort du péché, mais maintenant nous sommes ressuscités ; prouvons-le par notre conduite, en ne péchant plus et en prêchant Jésus ressuscité ... Mais Jésus, avant de ressusciter, souffrit ; il fut crucifié. Si nous voulons mériter aussi la résurrection, sachons souffrir, et crucifier notre chair ...

Le Grand Saint Yves et les biens d'Eglise.— On sait les spoliations que Philippe-Le-Bel se permettait contre les Eglises. A Tréguier, S[t] Yves « s'était renfermé dans la cathédrale d'où il ne sortait ni jour ni nuit, et il y avait fait porter tous les biens meubles, les trésors et tous les objets de valeur de l'évêque et du chapitre, qu'il était résolu à défendre intrépidement ... Les sergents du roi de France s'étaient établis sur la place qui entoure la cathédrale et l'évêché, comme pour en faire le blocus et saisir tout ce qui en sortirait et serait à leur convenance.

Tout à coup, on ne sait par quel hasard, la porte de l'évêché s'ouvre, et un palefrenier en sort avec un cheval, un fort beau cheval gris pommelé qui ne valait pas moins de 40 livres de ce temps, soit environ 4000 fr. du nôtre. Les estafiers de Philippe Le Bel, malgré la résistance du palefrenier, sautent aussitôt sur cette proie. Au bruit, saint Yves sort de la cathédrale et voyant qu'un des Français emmenait déjà la bête par la bride, il s'y pend de l'autre côté et arrête le cheval en l'empoignant par le frein. La bride casse. Les sergents se jettent sur l'official pour lui faire lâcher prise. Mais voyant qu'on fait violence à « Monsieur Yves, » voilà que les pauvres accourent, les boiteux, les aveugles, les paralytiques qu'il avait

secourus et guéris, puis tout le peuple de la ville. Les sergents sont bousculés et mis en déroute : tout en fuyant, ils poussent contre les Trégorois de violentes menaces. Yves rentre à l'évêché vainqueur avec le cheval gris pommelé ; mais à la cathédrale, il trouve un groupe de bourgois et de clercs, très effrayés des menaces des sergents, et qui le couvrent d'injures :

— Coquin que vous êtes, lui crient-ils, vous nous mettez en danger de perdre tous nos biens, mais vous ne vous en souciez guère, vous n'avez rien à perdre ; vous n'êtes qu'un rustre, un truand, un loqueteux !

— Cette explosion de colère grossière n'émut pas S^{t} Yves qui nettement déclara à ses poltrons :

— Dites tout ce qu'il vous plaira ; mais tant que je vivrai, rien ne m'empêchera de défendre de toutes mes forces la liberté de l'Eglise (de la Borderie, Histoire de Bretagne vol, 3- p. 369.)

Si S^{t} Yves avait habité le Presbytère de Châteaulin, la Municipalité l'eût accusé de « véritable déclaration de guerre, jetant le trouble et la désunion parmi les paroissiens, et prêchant de la *politique* ! ».

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Le 20^{e} jour du 2^{e} mois de l'an 2 (10 novembre 1793), la municipalité s'occupe de préparer du logement pour 60 prêtres *réfractaires*, conduits par 23 gardes nationaux de Quimper.

Voici les circonstances qui provoquèrent ce passage des 60 prêtres *réfractaires* à Châteaulin :

Le Directoire départemental de Quimper, ayant embrassé la cause de la *fédération*, c.-à.-d. , ayant fait acte d'opposition à la *Montagne*, parti de Robespierre, fut dissous. Tous ses membres furent décrétés d'accusation et incarcérés à Brest en attendant l'échafaud ; puis, pour punir Quimper, le siège du département fut transféré à Landerneau, et suivi bientôt des prisonniers incarcérés à Quimper. Le 30 octobre 1793, un premier convoi, composé de 22 prêtres, les plus jeunes parmi les prisonniers, quitta la prison de *Kerlot* pour se rendre d'abord aux Ursulines de Landerneau, puis au *Capucins*, qui devint la prison définitive. Il ne restait à Kerlot que des vieillards et des infirmes. Mais bientôt un ordre de la commission administrative arriva à *Kerlot*, prescrivant leur translation pour rejoindre leurs compagnons de captivité. Ils furent entassés dans des charrettes le 11 novembre et arrivèrent à Châteaulin le soir même. On eut assez d'humanité pour « leur laisser la liberté de se loger où ils voulurent et de tenir conversation avec leurs amis (Chan. Peyron, Documents ... vol. 2 p. 139). Le lendemain, la municipalité châteaulinoise réquisitionna des charrettes, pour les conduire jusqu'au Faou, 2^{e} étape.

La Convention décréta, le 7 novembre 1793, l'abolition de tous les cultes et la fermeture de toutes les églises. Cet ordre ne fut pas connu ou exécuté de suite en Province. Cependant le 26 brumaire (16 novembre 1793) Châteaulin débaptisée depuis la veille, et devenue Ville-sur-aône *(sic)*, nous offre un commencement de mise en pratique :

(à suivre)

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J.-Quéméner.

3^{e} Année. 13 AVRIL 1907. N° 84.

BULLETIN PAROISSIAL
DE
CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 14.*— **II^{e} dimanche après Pâques. S^{t} Justin, martyr.** Suscitez à l'Eglise, ô Justin, des apologistes nouveaux. Apprenez-leur comment parfois, à force de zèle, de fermeté, d'éloquence, on arrive à faire reculer l'enfer.— *Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique. Cantiques 1 et 9.*

Lundi 15.— **Office de la férie.** A votre résurrection, ô Christ, le ciel et la terre sont dans l'allégresse.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 16.— **S^{t} Paterne, évêque.** Si, comme saint Paterne, vous avez des ennemis qui s'acharnent à votre perte, efforcez-vous de les gagner par la douceur et la patience.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mercredi 17.— **S^{t} Anicet, pape et martyr.** Saint Pontife, vous avez gouverné l'Eglise durant la tempête ; priez Jésus ressuscité afin qu'il se lève et commande à l'orage ; mais demandez-lui pour nous la constance.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^{t} V. de Paul.*

Jeudi 18.— **Office votif du T. S^{t} Sacrement.** Béni et loué soit à jamais Notre Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie ! — *A 9 h. , examens de catéchisme.— A 1 h. , Bibliothèque paroissiale.—A 7 h. 3/4, Complies, et Bénédiction.*

Vendredi 19.— **Office de la férie.** Que l'univers entier chante alleluia : par ses vœux, par ses cantiques, qu'il célèbre la solennité pascale !

Samedi 20.— **Office de l'Immaculée Conception.** O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous !

Quasimodo.— Nous avons chanté à ce jour le *Te Deum* d'actions de grâces, pour les fruits de salut que le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ a produits dans les cœurs de nos paroissiens pendant la période pascale. Plaise à Dieu de maintenir les Fidèles dans les sentiments de piété et de ferme propos qu'ils ont puisés au pied de la Croix et à la Table Sainte. Dieu leur a apporté « sa paix », la paix de la jutice satisfaite, de la bonté qui s'épanche, de la joie qui s'épanouit en prières et en bonnes œuvres. Mais nous avons pitié des autres, hélas ! trop nombreux encore, qui sont restés sourds aux appels du Sauveur mort pour eux sur la Croix. Nous tremblons pour eux. « Il ont endurci leurs cœurs, dit l'Ecriture, alors que la voix de la miséricorde se faisait entendre ». Or, « Dans ma colère, j'ai juré qu'ils n'entreront point dans mon repos, » a répondu Dieu à leurs résistances. Ah ! Seigneur, ne les frappez pas ! Laissez-nous encore travailler ce sol ingrat, labourer ces cœurs rebelles, par la persévérance

de notre apostolat ; faites-nous la grâce de pouvoir prévenir auprès d'eux les coups de la mort, et les arracher à l'enfer qui les menace, pour les jeter dans vos bras par un repentir, tardif, mais sincère et confiant !

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

« Le conseil a arrêté de faire sortir tous les bancs de l'Eglise S[t] Idunet, et, pour que personne ne prétende cause d'ignorance, a arrêté que les citoyens seraient prévenus au son de la caisse d'enlever les bancs qui leur appartiennent ». Le lundi 28 Brumaire, le Conseil fait un pas de plus : Il arrête « que l'Eglise S[t] Idunet serait désignée pour magasin de fourrages, et que le service du culte se ferait désormais à l'Eglise N. Dame, et que les *effets* nécessaires pour le dit culte y seraient transportés de l'Eglise S[t] Idunet. »

Entre temps, une autre loi donna lieu à une fête civique célébrée le 1[er] frimaire (21 novembre 1793). La veille, le Conseil de Ville-sur-aône « a été occupé à recevoir les dépôts des différents titres prescrits par la loi du 1[er] juillet dernier, lesquels seront brûlés demain sur la place de cette ville. » Donc « à 4 heures de l'après-midi, la garde nationale sous les armes, l'Etat-major de la levée en masse, les députés du comité de surveillance de la société des *sans-culottes* et les différents corps se sont réunis à la maison commune sur l'invitation à eux faite, et se sont rendus sur la place de cette ville, précédés de deux voitures chargées des différents titres déposés, concernant la cy-devant féodalité. Là, en leur présence, on a planté un arbre de la liberté, et ensuite, on a mis le feu au bûcher, dans lequel ont été jetés les papiers contenus dans les dites voitures. La fête s'est terminée par une farandole autour du bûcher et de l'arbre de la liberté ; les hymnes républicaines ont été chantées et les cris : vive la République et la Montagne ! ont été mille fois répétés, et tous les citoyens réunis ont juré de maintenir la liberté, la République une et indivisible, exécration aux rois, aux intrigants, et aux agioteurs, et fidélité entière à la Montagne ».

Le 7 nivôse (28 décembre 1793) s'ouvre le dernier acte des spoliations sacrilèges. Voici ce que nous lisons au cahier des délibérations municipales : « Il a été donné lecture d'une lettre du District de Châteaulin (ainsi nommé encore une fois, par mauvaise habitude), sous la date du 30 frimaire, reçue ce jour, commençant par ces mots : « Déjà toutes les communes de la République se pressent de faire à la Patrie l'offrande de l'argenterie de leurs églises, etc. » Sur quoi délibérant le conseil arrête « de se transporter demain 8 nivôse à la sacristie de la paroisse pour y prendre l'argenterie qui s'y trouverait pour la déposer au district ».

Les conseillers furent-ils honteux ou embarrassés de leur décision ? Ce n'est que le 11 nivôse (1[er] janvier 1794) qu'ils reparlent de cette question brûlante : « Le conseil arrête de prendre toute l'argenterie qui existe dans les églises et chapelles de cette commune, à l'exception d'un calice et d'un ciboire. » Cette exception nous a valu peut-être, de conserver le calice et le ciboire dont il est ici question. Sans grande valeur artistique, ils sont chers à notre piété, et sont les seuls objets qui nous relient aux siècles passés. Tout le reste, croix, chandeliers, reliquaires, mobilier d'Eglise, a disparu dans la Grande tourmente.

Au 14 nivôse (4 janvier) nous trouvons l'inventaire des objets volés : « Inventaire fait des vases d'argent se trouvant dans les églises de S[t] Idunet, N. Dame, Kerluan, dont le détail suit : 8 calices d'argent, 10 patènes d'argent, 3 ciboires d'argent, 2 soleils d'argent, 1 boëtte des saintes huiles d'argent, 1 encensoir, 1 boëtte d'encens, 1 croix avec son pied ; le tout pesant cinquante cinq marcs quatre onces, y compris le bois qui forme les bras de la croix (?) pesant une demie livre. Les quels effets, le conseil a arrêté qu'ils seraient déposés à l'administration du District, qui en donnera un reçu, et il sera fait une boëtte pour les renfermer. »

Le 20 nivôse (10 janvier), grand cortège, feu de joie, farandoles, hymnes républicaines, cris mille fois répétés de Vive la République et vive la Montagne ! Après quoi « le maire ordonne lecture de différentes lois et notamment (ô dérision !) celle relative à la **liberté** des cultes ». Oui ! La liberté dans la mort !

(à suivre)

Les domestiques de ferme *(Suite)*

Elles ne sont plus si rares, les régions de la France où le travail rural est industrialisé. L'ouvrier se recrute au mois, à la semaine, à la journée, ou bien pour tel travail : la fenaison, le sarclage, la moisson, la coupe des bois, l'ensemencement. Son salaire se règle comme dans les entreprises industrielles ; sa journée de travail dure tant d'heures suivant la saison, et les heures se passent et s'achèvent au travail particulier pour lequel il a été embauché.

Malheur aux pays où ce mode d'exploitation rurale est devenu la règle ! quels liens rattachent désormais l'ouvrier rural à l'employeur ? Le contact n'est plus qu'éphémère et, souvent, fait complètement défaut. L'ouvrier rural ne connaît pas le maître, il ne voit que les intermédiaires. Il devient pour ainsi dire l'accessoire de l'outil ; il n'est plus qu'un chiffre dans les frais généraux. Où sont les âmes ? Or, toute société ne vaut que par le commerce et l'épanouissement des âmes. Si la terre a été « maudite à cause du péché de l'homme », si elle ne lui rend qu'à force de sueurs, et en opposant à son dur labeur, les touffes de ses ronces et de ses épines, cependant Dieu a laissé à la vie des champs une compensation divine : le sourire du soleil, l'harmonie d'une nature où tout vibre, atmosphère, oiseaux et plantes, enfin cette mystérieuse élaboration de vie qui s'épanouit en fleurs et mûrit en fruits, et surtout, comme le couronnement suprême, la vie intime du cœur humain vers lequel tout converge. Si l'ouvrier des champs, au lieu de cœurs battant à l'unisson du sien, ne rencontre la main du maître que lorsqu'en tombe son salaire, s'il sent bien qu'il n'est qu'un instrument qu'on emploie un jour, puis qu'on remise, que voulez-vous qu'il devienne sinon un envieux, sombre et facilement révolté, bientôt un déserteur de la terre, courant après des salaires plus forts, une épave de plus, échouée à l'usine ou sur le pavé des rues ?

Chez nous il y a bien quelques ouvriers ruraux louant leurs bras ici ou là selon les besoins. Les plus sérieux d'entre eux ont pris à bail un *Penn-ti* avec quelques *journaux* de terre, en sorte que, dans les chômages, ils trouvent, chez eux, à utiliser leurs forces. D'autres restant plus fidèles au service du même fermier, reçoivent de celui-ci, s'ils n'ont pas de lopin de terre, une parcelle bien labourée, suffisante pour ensemencer 100 livres de pommes de terre, ce qui assure la provision du ménage. En outre, aux abords des bourgs et des villes, de simples manœuvres, ou même des veuves, promettent aux agriculteurs un certain nombre de journées pour la saison des foins ou des récoltes, et, en retour, reçoivent la jouis-

sance d'une parcelle de champ, qu'ils ensemencent de pommes de terre.

Mais ces catégories de travailleurs ne forment que l'accessoire, dans la vie rurale bretonne. Le travail est surtout un travail en famille. C'est la vie patriarcale, la véritable société *hérile* conservée dans toute sa simplicité, sa noblesse et ses bienfaits sociaux. Le maître de la ferme aura pour l'aider, outre ses propres enfants, dès qu'ils sont en âge de rendre des services, des domestiques de ferme qui entrent de plein pied dans la famille ; et la maîtresse aura son personnel de servantes qui, unies à ses filles, concourront à tous les travaux d'intérieur et de laiterie, mais qui, lorsqu'il sera utile, ne resteront pas étrangères à tous les travaux de plein air, et ne seront pas inhabiles à l'épandage des fumures, à la plantation et à la récolte des racines, au maniement de la bèche et du rateau. *(à suivre)*

Un bruit.— « Un membre du clergé aurait dissuadé de faire des placements à la caisse d'épargne, celle-ci ne devant plus donner que 2 °/₀ d'intérêt ! »

— C'est tellement absurde et bête que bien des nigauds le goberont comme mouche, et que les mangeurs de prêtres s'en feront les colporteurs.

En 1870 on se plut à répandre des rumeurs bêtes de ce genre contre le clergé. On alla jusqu'à faire des perquisitions dans les évêchés pour y trouver des dépôts d'armes, préparés pour les Prussiens ! l'Evêché d'Autun fut envahi de nuit. L'évêque endormi fut soulevé dans ses draps, et on larda sa paillasse pour voir si des armes n'y étaient pas cachées. Les chercheurs ne s'en retournèrent pas bredouilles, car ils emportèrent la montre du Prélat, et d'autres objets précieux.

Ce n'est pas à dire que les dépôts à la Caisse d'épargne méritent tous nos éloges. Ils appauvrissent le pays en lui enlevant les épargnes pour les jeter dans le gouffre des emprunts d'Etat. La meilleure épargne est celle qui reste à la terre, ou sert au crédit rural, aux caisses rurales. Celle-là ne quitte pas la région, et sert à enrichir tout le monde.

Moyen de faire beaucoup de fumier.— Pour la question qui nous occupe, il s'agit d'un cultivateur qui veut augmenter sa production de fumier sans augmenter le nombre de ses animaux.

Voici comment il conviendra de faire :

Creuser une fosse d'une certaine étendue et d'une certaine profondeur,

Couvrir le fond de terre végétale,

Vider l'étable tous les quatre jours, sans s'inquiéter si le fumier est ou n'est pas fait.

Etendre sur chaque couche de fumier une couche de paille, herbe, bruyère, buis, joncs, et arroser le tout avec de l'eau tenant en suspension des matières fertilisantes, ou avec de l'urine.

Au bout de quelques mois, la masse formera un excellent engrais.

Il va sans dire que, quand on videra la fosse, on ne manquera pas d'utiliser la terre imbibée de la partie liquide du fumier.

Un cultivateur intéressé amassera avec soin dans sa fosse à fumier les déjections et les urines de sa maison et de son étable, les eaux grasses, celles des lessives, et les crottins trouvés sur les routes.

Il arrosera avec ces matières des couches de paille successivement formées, et il obtiendra en huit jours un fumier très gras et très noir, qui pourra être employé immédiatement.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 20 AVRIL 1907. N° 85.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 21.*— **Fête du Patronage de S^t Joseph** : Il est le patron de l'Eglise universelle, le soutien du monde ». L'héritage de S^t Joseph est l'Eglise, que les eaux du baptême arrosent sans cesse et rendent féconde ; C'est là qu'il exerce son pouvoir bienfaisant sur ceux qui se confient en lui.— *Indulgence plénière pour les membres des confréries de la bonne Mort, du Rosaire, de N. Dame des Victoires, du Scapulaire.— A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique. Cantiques 2 et 27.*

Lundi 22.— **S^t Soter et Caïus, papes et martyrs.** La pensée de Jésus vainqueur de la mort soutenait leur courage ; ils savaient que les gloires de la Résurrection ont succédé aux angoisses de la Passion.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 23.— **S^t George, martyr.** La chevalerie chrétienne l'a aimé et honoré comme l'un de ses plus chers patrons. L'Angleterre a créé sous son patronage l'ordre célèbre de la Jarretière.— *A 4 h., ouverture des retraites de Communion : à N. Dame pour les bretons, à S^t Idunet pour les français.*

Mercredi 24.— **S^t Fidèle, martyr, victime des protestants.** Le protestantisme s'établit et se maintint par le sang. Durant des siècles ils s'est baigné dans le sang de nos frères. Le catholique a tort de compter sur la tolérance des hérétiques. Les protestants nous le prouvent encore de nos jours.— *A 7 h., messe, des retraitants.— A 7 h. 3/4, du soir, conférence de S^t Vincent de Paul.*

Jeudi 25.— **S^t Marc, Evangéliste.** Le lion du désert est le symbole évangélique S^t Marc, parce que son Evangile débute par les prédications de Jean-Baptiste au désert. La chapelle de Kerluan possède une statue de S^t Marc.— *A 5 h. 1/2, Procession de S^t Marc à N. Dame.— A 7 h. 3/4, du soir, complies et Bénédiction.*

Vendredi 26.— **S^ts Clet et Marcelin, papes et martyrs.** Sacrifiés aux Idoles payennes, obtenez-nous de ne pas nous prosterner devant les idoles modernes qui usurpent les faux titres de Liberté, de Progrès, de Civilisation ...

Samedi 27.— **S^t Anselme, Evêque et Docteur.** Moine, Evêque et Docteur, son nom rappelle la mansuétude de l'homme du cloître unie à la fermeté épiscopale, la science jointe à la piété.— *Indulgence plénière pour tous les enfants communiants, et pour leurs parents, jusqu'au 3e degré,*

qui les accompagneront à la Table Sainte.

Retraite des Enfants.— Voici la Grande semaine, la plus douce, la plus émouvante, la plus décisive de la vie paroissiale. C'est pour la préparer que les parents vraiment chrétiens, les généreuses Dames et Jeunes filles Catéchistes ont uni depuis un an leur zèle et leurs soins à ceux du Clergé. Pendant les 15 derniers jours, les efforts se sont prodigués pour suppléer au défaut de préparation des enfants que leurs parents ont le plus négligés. Puissent ces parents comprendre mieux pour l'avenir le devoir qui leur incombe, et apprécier le dévouement dont leurs enfants ont été l'objet.

Enfin ces chers enfants sont admis à s'approcher de la sainte Table. Ils vont recevoir dans leur cœur le Jésus si doux aux enfants, si tendre aux Pères et aux Mères qui les lui conduisent. Ils vont se nourrir de l'aliment des forts pour commencer une vie de vertu solidement chrétienne. Toute la paroisse, tous les foyers, tous les fidèles doivent coopérer à rendre la retraite plus fructueuse et plus édifiante : par plus de recueillement, des prières plus ferventes, des conseils plus affectueux. Nous demandons surtout aux familles de déléguer chaque jour un de leurs membres pour accompagner l'enfant à l'Eglise et aux exercices pieux.

La retraite bretonne sera prêchée par M. Cabilic, *vicaire à Dineault, et un autre confrère.*

Le prédicateur de la retraite française sera M. Le Goasguen, *vicaire à la Cathédrale de Quimper.*

Voici l'ordre des exercices de la Retraite :

Mardi.— A 4 h. , ouverture de la Retraite, sermon. Bénédiction.

Mercredi, jeudi et vendredi.— Messe à 7 h.— A 8 h. 1/2, Instruction, puis confessions.— A 10 h. 3/4, Sermon.— A 1 h. 1/2, Chapelet, sermon, confessions.— A 4 h. , sermon, Bénédiction.

Samedi.— A 7 h. , messe de communion.— A 10 h. , Grand'messe.— A 2 h. ; Procession, Vêpres à N. Dame, sermon breton et Consécration à la S^te^ Vierge ; au retour à S^t^ Idunet, Sermon de clôture, rénovation des Vœux. Te Deum, *Bénédiction.*

Dimanche.— A 7 h. 1/2, Pèlerinage des enfants de la Communion à N. Dame de Kerluan, et messe de persévérance.

Pie X et la France au Consistoire du 15 Avril.— « Hélas ! ceux qui gouvernent aujourd'hui la France, non contents d'avoir de leur seul et propre gré brisé le pacte et les conventions les plus justes, arraché par la violence à l'Eglise ses biens, répudié les solides et antiques gloires de leur pays, emploient maintenant tous leurs efforts à extirper la religion de l'âme de leurs concitoyens, et pour y parvenir ils ne reculent devant rien, pas même devant des actes contraires à la vieille urbanité française.

« Foulant aux pieds tous les droits, tant publics que privés ; de plus, semant la calomnie tantôt contre les évêques si dignes de France et leur clergé, tantôt contre le Siège apostolique, ils espèrent arriver à jeter le soupçon dans les âmes, ébranler leur mutuelle confiance, afin de briser s'il était possible notre fermeté et la leur dans les revendications des droits du Christ et de l'Eglise.

« Ce n'est pas tout. Au moyen de sophismes manifestes, ils s'efforcent de confondre les institutions, les formes établies du régime républicain

avec l'athéisme, avec la guerre à outrance contre tout ce qui est divin et cela afin de pouvoir accuser d'ingérence illégitime toute intervention de notre part dans les affaires religieuses du pays, intervention que nous commande le droit sacré de notre charge. Ils espèrent du même coup faire croire au peuple que lorsque nous défendons les droits de l'Eglise, nous nous opposons au régime populaire, et cependant ce régime nous l'avons toujours accepté, toujours respecté !

« Grâces en soient rendues à Dieu, une fois de plus s'est vérifiée cette parole : « Ils ont inventé des crimes, mais se sont épuisés dans des recherches profondes. »

« Et en effet, telle a été l'admirable concorde des pasteurs entre eux, telle l'union de ces mêmes pasteurs, de tout le clergé, et aussi des fidèles avec le Saint-Siège que pour briser cet accord nulle ruse, nul mensonge ne peut prévaloir. C'est là, Vénérables frères, ce qui nous donne l'espérance que des jours meilleurs, des jours de salut se lèveront enfin pour l'Eglise et le peuple de France opprimé par tant de maux.

« Quant à nous, nous ne cesserons pas un instant de poursuivre le bien de cette nation tant aimée ; ce que nous avons fait, nous continuerons à le faire. A la haine, nous opposerons l'amour ; à l'erreur, la vérité : aux insultes, le pardon ; désirant uniquement, demandant à Dieu par nos prières et nos larmes que ceux qui foulent aux pieds avec tant d'obstination et de fureur les véritables gloires de leur nation, cessent enfin de haïr la religion très sainte et qu'ainsi la liberté, une fois rendue à l'Eglise, tous tant qu'ils sont, et les catholiques, et tous ceux qui ont au cœur l'amour du juste et de l'honnête se joignent à nous pour le bien commun et pour la prospérité de leur patrie. »

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Le 26 nivôse (16 Janvier 1794) nous revèle que les prêtres constitutionnels ont été renvoyés du presbytère : « Le conseil a fait passer ce jour pour la 3^e^ fois, une lettre au Directoire du District de cette ville, pour lui demander un local pour tenir ses séances, dans l'intention qu'il était de prendre des appartements dans la maison curiale à cet effet ».

Le lendemain arrivait une réponse du Département, en date du 25 nivôse, qui concédait sous certaines conditions l'usage du presbytère à la municipalité : « Il sera dressé, à la diligence de la municipalité de Ville-sur-aône, un devis estimatif de la valeur locative de la maison presbytérale ; que cette estimation sera approuvée par l'administration départementale, et son montant perçu sur les sous additionnels de la dite commune ».

Le devis estimatif, mentionné à la date du 29 nivôse, porte la valeur locative à 260 livres.

Ces diverses pièces sont une nouvelle preuve que ce fut bien le Département qui vola le presbytère, qui en fit bientôt la sous-préfecture, et qui le rendit au clergé, après bien des refus, comme bien non aliéné à la Révolution.

Puis voici le dépouillement des autels » — pas celui du Jeudi-Saint, — mais sacrilègement perpétré : 6 Floréal an 2 (26 avril 1794). Au reçu d'une letire du Département du 29 germinal, le conseil arrête d'écrire « sur le champ aux Fabriques de la Municipalité, pour qu'ils apportent

vers le 10 courant au chef-lieu tous les chandeliers de cuivre ou tout objet de même valeur, afin de pouvoir satisfaire aux termes de la dite lettre ».

Enfin le 9 floréal (29 avril 1794), « sur l'arrêté du comité du salut public, du 4 Germinal, et la lettre de l'administration départementale portant que les communes auront à déposer dans un lieu sûr les cordes servant aux sonneries des cloches descendues.... le conseil arrête que les cordes servant aux sonneries des cloches descendues de cette communes seront déposées dans la quinzaine chez la citoyenne Vve Taden, femme Marc'hadour qui en donnera un récépissé ».

Les églises ainsi vidées, à quoi peuvent-elles servir ? La municipalité ne cherche pas longtemps : le 25 floréal (15 mai) le conseil arrêté « de faire publier au son de la caisse, à tous les citoyens qui feraient des lessives, de les transporter dans l'Eglise St Idunet, ainsi qu'aux fourniers d'y transporter aussi leurs cendres, lesquelles leur seront payées suivant le prix qui s'en trouvera ».

Le sacrilège est consommé et, pour un certain temps le sang du Christ ne coule plus sur les autels.

Plus tard, à bout de ressources, car « bien volé n'enrichit pas », le Gouvernement fera fouiller encore tous les recoins pour trouver quelque débris de « cuivre rouge, cuivre jaune, métal de cloches, étain, plomb, fontes ... pour en faire la vente aux enchères publiques. Plus rien ! ... « Il existe seulement dans la chapelle de St Jean aujourd'hui en ruine, une chaudière qui a servi pour la fabrication du salpêtre, qu'il est urgent de vendre.... Il sera procédé à l'estimation de la dite chaudière, et passé à la vente d'icelle » (23 fructidor an 5 (10 septembre 1797).

Nous pouvons maintenant faire un compte provisoire de tout ce que la municipalité de Châteaulin a pris jusqu'ici à l'Eglise :

1° Les 400 livres « empruntées à charge d'un tenir compte ; » mais jamais rendues. On ne s'arrêta pas en si bon chemin ; mais le maire et d'autres conseillers étant devenus fabriques, les emprunts purent se faire en famille.

2° Les derniers rèliquats des fabriques, montant, le 25 mai 1793, à 975 livres.

3° L'argenterie des Eglises et chapelles, pesant 55 marcs, mais dont la valeur artistique devait être sans prix.

4° Les cloches. Nous avons vu qu'il fallut 6 charettes pour les transporter à « Port-de-Launay » — Les petits profits n'étant pas à négliger, le vol des cordes suivit celui des cloches.

5° Les « effets » des Eglises et des chapelles que nous verrons plus tard vendre à l'encan sur la place publique.

6° Les chandeliers de cuivre et tout objet du même genre.

7° Les Eglises et chapelles avec tous leurs biens fonds, que l'Etat accapara ensuite à son profit, comme le Presbytère du reste.

On voit que la Municipalité de Châteaulin a bien des péchés envers l'Eglise à se faire pardonner, et qu'il n'est pas urgent qu'elle y ajoute de nouveaux.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

20.— Guillaume Pelliet, Prat-Guivarc'h, fils de Guillaume et de Marie-Anne Blouët, *parrain :* Jean Pelliet, *marraine :* Françine Péron.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 27 AVRIL 1907. N° 86.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 28.*— **IVe dimanche après Pâques. St Paul de la Croix, confesseur.** « Mes frères, aimez Dieu ! répétait Paul à tous ceux qu'il rencontrait, aimez Dieu qui mérite tant d'être aimé ! N'entendez-vous pas les feuilles mêmes des arbres qui vous disent d'aimer Dieu ? » — *A 7 h. 1/2, Messe de Pèlerinage à N. Dame de Kerluan pour les enfants de la Communion.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance. Inscription des filles qui ont fait la 3e communion.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique. Cantiques 33 et 39.*

Lundi 29.— **St Pierre martyr.** « Obtenez-nous, ô saint martyr, une estime toujours plus grande de ce don précieux de la foi qui nous maintient dans le chemin du ciel ».— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 30.— **Ste Catherine de Sienne, Vierge.** O Catherine, mère des âmes ici-bas, aimez-les jusque dans le séjour de la gloire où vous brillez entre les épouses du grand roi.— *A 4 h. 1/2, ouverture du Mois de Marie à l'Hospice.— A 7 h. 3/4, ouverture du Mois de Marie à St Idunet. Bénédiction du T. S. Sacrement — Indulgence de 300 jours pour chaque exercice — Indulgence plénière une fois dans le mois au choix, ou le 1er juin.*

Mercredi 1er Mai.— **St Philippe et St Jacques, apôtres.** Les deux apôtres saints Jacques et Philippe abandonnèrent tout pour suivre Jésus-Christ. Comme eux soyons des hommes de prière et de travail, toujours occupés utilement, et toujours appelant par nos prières les bénédictions de Dieu sur nos travaux.— *Après le mois de Marie, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 2.— **St Athanase, Evêque et Docteur de l'Eglise.** Vos efforts, ô grand Docteur, étouffèrent l'odieux arianisme ; mais en nos temps, et dans nos régions occidentales, cette audacieuse hérésie a encore levé la tête. Confondez les nouveaux ariens, mettez à nu leur faiblesse superbe et leur artifice.— *A 9 h., ouverture du Petit Catéchisme pour les enfants de 7 et 8 ans.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies, Bénédiction.*

Vendredi 3.— **L'Invention de la sainte Croix.** La croix, dit St Jean Damascène, est notre bouclier, notre défense et notre trophée contre le prince des ténèbres ; c'est le signe de ralliement de tous les chrétiens.— *1er Vendredi du mois les messes, à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, procession de la Vraie Croix jusqu'à la Croix de la Mission.— Au retour, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.— A la messe de 7 h. 1/4,*

Litanies du Sacré-Cœur, et Consécration.

Samedi 4.— **Ste Monique, veuve.** Du sein de la félicité que vous goûtez avec ce fils qui vous doit la vie du temps et celle de l'éternité, jetez un regard, ô Monique, sur tant de mères chrétiennes qui accomplissent en ce moment sur la terre la dure et noble mission que vous avez remplie vous-même.— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

La retraite des Enfants.— Elle a commencé mardi dernier, et à l'heure où paraîtra ce bulletin, les chers enfants auront eu le bonheur de recevoir la sainte Communion. Nous rendrons compte de ces jours bénis la semaine prochaine. Contentons-nous aujourd'hui de donner les noms des enfants qui ont eu la note *très bien* à tous les examens de l'année, pour le catéchisme Français :

Année préparatoire, filles : Louise Quéfféléant, Louise Le Nir, Andrée Guillebeau, Marie-Thérèse Chauvel, Anna Philippe, Jeanne Pérennou.

Garçons : Paul Moré, Eugène Halléguen, Henri Baley.

1re Communion, filles : Anna Le Nir, Francine Quéau, Anna Le Guillou, Marie Piriou, Marguerite Miossec, Marie-Anne Le Guillou, Armande Nicolas, Jeanne Rannou, Louise Morvan.

Garçons : Jean Le Doaré, Jean Dégé, Eugène Besnard, Jacques Tromeur, Yves du Cleuziou, Pierre-Marie Crenn, Charles Cloarec.

2e Communion, filles : Marie-Anne Cann, Marie-Anne Moal, Louise Cloarec, Jeanne Huet, Marie Bodollec, Jeanne Kerbrat.

Garçons : Christian Le Goff, Jean Le Deuff, Eugène Robin.

3e Communion, filles : Marie-Anne Quéau, Marie Avan, Clotilde Besnard, Jeanne Le Guillou, Marie-Anne Hétet, Louise Languil, Marie Jézéquel, Marie Miossec, Françoise Nicolas, Victorine Reussard.

Garçons : Yves Duval, René Coathalem. *(à suivre)*

A ceux qui exercent l'autorité.— La puissance vous a été donnée par le Seigneur, et la force par le Très-Haut, qui interrogera vos œuvres et sondera vos pensées ; parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas jugé équitablement, ni gardé la loi de justice, ni marché selon la volonté de Dieu.

Il vous apparaîtra d'une manière effroyable et soudaine, car ceux qui commandent seront jugés avec une extrême rigueur.

Les petits sont traités avec miséricorde ; mais les puissants seront puissamment tourmentés.

Dieu n'exceptera personne, et il ne respectera la grandeur de qui que ce soit ; car il a fait les grands comme les petits, et il a également soin de tous. Mais les plus grands sont menacés de plus grands supplices *(Livre de la Sagesse, chap. VI).*

Pensées.— Dans la persécution la foi s'accroît et se ranime. Les grandes œuvres ne s'enfantent pas dans le repos. Les eaux stagnantes, se corrompent. (Pie X)

Plus que jamais, serrons-nous donc autour de Rome. Ayons la foi, la foi pratique, de croire, en toute occasion, que le Saint-Esprit éclaire et soutient le chef de son Eglise. Ayons l'humilité, l'humilité pratique, d'incliner nos jugements, nos idées, nos aspirations sous la voix qui sort

du Vatican. Ne suivons de chercheurs que ceux que l'Eglise encourage ; n'acceptons de nouveautés, que celles qu'elle autorise.

Où est Pierre, est l'Eglise. (F. Veuillot)

Fabrication du fumier de ferme.— A cette époque, les fumiers sont ou vont être conduits dans les champs et enfouis ; la provision accumulée pendant l'été va être épuisée ; on commencera de nouveaux tas et le moment nous semble venu de redire à nos lecteurs comment il faut conduire la fabrication pour obtenir de bon fumier.

M. Grandeau estime à plus de trois milliards de francs la production annuelle du fumier en France. C'est quelque chose ! et ce trésor vaut bien qu'on s'en occupe, d'autant plus que le fumier a toujours été et reste l'engrais par excellence. Il renferme de l'acide phosphorique, de l'azote, de la potasse, de la chaux ; mais ce qui lui donne ses qualités particulièrement fertilisantes, c'est cette composition complexe appelée *humus* dans laquelle rentre une grande partie de son azote.

L'humus du fumier provient de la transformation des pailles de couchage des animaux arrosées de purin.

La fabrication d'un fumier de bonne qualité n'exige qu'une seule, mais indispensable condition : la construction d'une fosse à purin où l'on puisera le liquide d'arrosage.

C'est là évidemment une dépense assez élevée ; que le cultivateur le plus économe la fasse sans lésiner. Ce sera pour lui le seul moyen d'utiliser rationnellement et lucrativement ses litières, d'obtenir un engrais efficace et tout trouvé, ce sera pour lui enfin le seul moyen d'empocher après la récolte, une part appréciable des trois milliards de M. Grandeau !

Pour réussir son fumier il faut se garder de toute addition de produits chimiques et l'arroser copieusement.

Les domestiques de ferme *(Suite)*

Il résulte de cet ensemble de faits que le travail, dans nos fermes bretonnes, n'est pas *spécialisé*. Il est vrai que nos exploitations plus importantes comptent des domestiques qui ont pour principale attribution le soin de l'étable ou de l'écurie ; mais ceux-là mêmes ne restent pas parqués dans leur emploi ; et, de même qu'ils prendront part aux autres travaux selon les saisons et les besoins, de même aussi les autres domestiques viendront leur donner le coup de main qui les initiera à la conduite et à la bonne tenue des animaux domestiques. L'apprentissage est donc complet, embrassant l'ensemble et le détail de toute l'activité rurale. L'attention du jeune homme et de la jeune fille est toujours tenue en éveil, l'activité de leur intelligence se porte successivement sur des sujets variés qui piquent leur curiosité et forment leur expérience. Dans la rencontre des mille circonstances imprévues de temps, de lieu, de besoins, qui surgissent, l'œil du maître et sa voix impriment une direction dont les motifs se gravent peu-à-peu, sans à-coups et presque sans y prendre garde, dans le souvenir des jeunes gens, pour y créer l'instinct professionnel. Pas de travail plus intelligent que celui-là. Il amasse à la longue dans la tête de nos paysans et dans leur cœur, ce fond riche de poésie et de sagesse populaire qui jaillit sans cesse en proverbes et en locutions imagées : ces brillantes pépites d'or qui sont toute la langue bretonne.

Pas non plus de travail plus reposant, qu'on nous passe l'expression, plus sain, et à la fois plus assaisonné *d'huile de bras* ; car, malgré l'emploi des machines qui a grandement simplifié et adouci le travail des moissons, de la fenaison, et du labour, il reste certains travaux qui par eux-mêmes sont très durs. Mais ils sont coupés par de nombreux repos et ils se succèdent avec une si grande variété que les besognes plus faciles s'y entremêlent de manière à délasser des autres.

Voilà qui fait comprendre que la vie rurale ne peut en rien être assimilée, du moins en Bretagne, aux travaux industriels et aux métiers des villes ; et si, pour ceux-ci, la durée de la journée de travail est une question d'importance capitale qui préoccupe vivement le monde ouvrier, il n'en peut être de même dans les travaux agricoles, où l'activité en plein air, le va-et-vient continuel, les changements de temps, la variété infinie des occupations, tout cela en famille, les grands et les petits, le maître et les serviteurs, les vieux et les jeunes confondus, forment un écoulement de vie où la malédiction divine laisse à vrai dire sa rude empreinte. mais qui garde cependant un souvenir et un reflet charmant du Paradis terrestre. Le labeur point avec l'aurôre et s'achève avec le crépuscule du soir, tantôt plus long, tantôt plus court. Mais l'ensemble, compté avec ses interruptions. ses repos, ses dimanches, ses fêtes, ses jours de foire et de réjouissance, donne à l'âme plus de temps à se dilater et à s'épanouir que le travail de ville.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

21.— Noël-Antoine Berthélet, Penn-al-lenn, fils de Joseph, et de Louise Piriou, *parrain :* Noël Piriou, *marraine :* Jeanne-Marie Le Du.

22.— Jacques Crenn, Kerlobret, fils de Jacques et de Anna Nicot, *parrain :* Jean-François Crenn, *marraine :* Marie-Jeanne Nicot.

23.— Yves-François Lastennet, N. Dame, fils de Hervé et de Marie-Jeanne Guillou, *parrain :* Yves Guillou, *marraine :* Françoise Merrien.

24.— François-Marie Loriquet, Grand'rue, fils de Guillaume et de Françoise Loriquet, *parrain :* François Troadec, *marraine :* Marie-Jeanne Louarn.

25.— Marcel-Grégoire-Marie Calvez, Rostomic, fils de Joseph et de Marie Billon, *parrain* : Joseph Calvez, *marraine* : Jeanne Blaise.

26.— Gilles Gourlay, Toul-ar-chrec'h-meur, fils de François et de Marie-Anne Horellou, *parrain* : Gilles Gourlay, *marraine* : Louise Nicolas.

Supplément des cérémonies du Baptême :

3.— Marie-Françoise Le Dé, rue N. Dame, fille de Yves-André et de Anne-Marie Yven, *parrain* : André Le Dé, *marraine* : Marie-Françoise Yven.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

12.— Jean-Pierre Caugant, Châteaulin, et Marie Moal, Châteaulin.

13.— Jean-Louis Cariou, Châteaulin, et Catherine Gestin, Châteaulin.

A Plogonnec, Jean-Louis Bernard, Châteaulin, et Marie Louboutin, Plogonnec.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

26. Jeanne-Gabrielle Brest, Pleyben, 10 mois.— 27. Yvonne-Aimé Le Guillou, Quai de Brest, 5 mois.— 28. Pierre-Marie Moulin, rue de la Vierge, 14 mois.— 29. Catherine Le Guillou, Hospice, 82 ans.— 30. Anonyme Le Bris, Toul-ar-c'heffelec.— 31. Marcel-François-Marie Le Bris, Grand'rue, 3 ans.— 32. Jeanne Centur, Quai Carnot, 88 ans.— 33. Gabriel-Joseph-Auguste Parlier, Quai Carnot, 33 ans.— 34. Marie-Anne Bauguion, Châteaulin, 73 ans.— 35. Raoul Coadou, Cité ouvrière, 62 ans.— 36. Louise-Marie-Geneviève Sévaër, Avenue de Quimper, 1 ans.— 37. Marie-Renée Quéré, Quai Amiral-Cosmao, 72 ans.—

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 4 MAI 1907. N° 87.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 5.*— **Ve dimanche après Pâques. Translation des Reliques de saint Corentin et de saint Paul.** O Dieu, qui avez donné à votre peuple, comme ministres du salut, les bienheureux Corentin et Paul, faites que tous deux soient nos intercesseurs au ciel.— *A la grand'messe, nomination des nouveaux fabriciens.— Après Vêpres, bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 3/4, Mois de Marie et Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs : Sermon, recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Cette semaine, processions des **Rogations.** *Elles ont pour but principal de confier à la Divine et miséricordieuse Providence, nos intérêts de la vie présente, les biens de la terre, afin que nous nous en servions pour nous diriger plus courageusement vers le Ciel. Nous renouvelons nos annuelles et instantes exhortations à nos paroissiens, pour que toutes les familles soient représentées chaque jour à ces processions ; et nous rappelons aux hommes, aux chefs de famille de tout rang et de toute profession, que le devoir de la prière publique leur incombe tout particulièrement ; et que s'ils dédaignent cette mission, ils s'exposent à subir une punition même dès ici-bas : car ce que Dieu ne bénit pas, conduit à la déchéance et au malheur.*

Lundi 6.— **St Jean devant la porte latine.** Fils adoptif de Marie, qui contemplez maintenant votre mère dans toute sa gloire, présentez-lui nos vœux durant ce mois que nous lui consacrons.— *La procession quitte St Idunet à 5 h. 1/2, pour aller chanter la messe à Kerluan.— Les fidèles de la Trève de Kerluan devront venir à la rencontre de la procession tout au moins à la limite de la Trève. Sont priés de porter la croix de procession MM. Jacques Monjour de Stankivin, et Emile Boudoulec du Leuré.*

Mardi 7.— **St Stanislas, évêque et martyr.** Bon pasteur, soutenez la sainte Eglise, et convertissez ses persécuteurs, comme vous avez converti Boleslas votre meurtrier, qui a trouvé le salut dans votre sang.— *A 5 h. 1/2, départ de la Procession pour Lospars. Sont priés de porter la croix : MM. Jean-François Favennec de Perenn, et François-Marie Gourlay de Toul-ar-c'hermeur. Prière aux fidèles de la Trève de venir au devant de la Procession jusqu'à Stank-ar-Garront.*

Mercredi 8.— **L'apparition de saint Michel, archange.** Ange gardien de la sainte Eglise, le moment est venu de déployer toute la vigueur de votre bras, car Satan menace dans sa fureur la noble Epouse de votre Maître.— *A 6 h., départ de la procession pour N. Dame.— Les fidèles des*

trèves de Cap Yan et de Coatfao se feront un devoir de prendre part à cette procession. Sont priés de porter la croix : MM. Jacques Quéméner de Kerc'huibu, et Louis Caugant de Coatifitel.— A 2 h., réunion des Dames de la Conférence de S^t V. de Paul.— Après le mois de Marie, Conférence de S^t V. de Paul.

Jeudi 9.— **L'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.** Qu'elles sont consolantes les paroles de Jesus en ce saint jour : « Je vais, nous dit-il, vous préparer une place ; je veux que vous soyez là où je suis et que mon trône soit le vôtre ».— *Aux messes, quête ordonnée par M^gr l'Evêque, pour les écoles chrétiennes.*

Vendredi 10.— **S^t Antonin, évêque et confesseur.** Disciple du grand Dominique, héritier de son zèle ardent, souvenez-vous du peuple chrétien qui vous implore en ces jours.

Samedi 11.— **S^t Grégoire de Nazianze, évêque et docteur de l'Eglise.** Obtenez-nous, ô grand docteur, le don de la foi qui met la créature en rapport avec Dieu, et le don de l'intelligence qui lui fait entendre ce qu'elle croit.

La ligue Patriotique des Dames Françaises.— Le groupe de l'arrondissement de Châteaulin avait, l'année dernière réuni ses membres à deux Pèlerinages : à N. Dame de Rumengol et à N.-D. de Kerluan. Cette année le grand pèlerinage aura lieu au sanctuaire de N. Dame des Portes, à Châteauneuf-du-Faou. Nous nous ferons une joie de prendre part à ce pèlerinage et d'y accompagner le grand nombre de nos paroissiennes. Le jour choisi est le dimanche 12 mai. Le départ de Châteaulin se fera par le train de 7 h. 1/2.— A 9 h., messe à N.-D. des Portes, avec allocution bretonne.— A 1 h., réunion à la chapelle, conférence de M. l'abbé Gauthier, missionnaire.— A 2 h., séance récréative au Patronage ; à 3 h. 1/2, Vêpres et bénédiction du T. S^t Sacrement. Départ de Châteauneuf, par train spécial, à 5 h.

Cette fête regionale sera précédée d'un pèlerinage plus intime, au sanctuaire de N. Dame de Kerluan, le vendredi 10 mai — La messe sera célébrée à 8 h., précises. Nous espérons que les communions y seront très nombreuses. Chaque pèlerine portera la médaille de N.-D. de Kerluan à côté de l'insigne de la L. P. D. F.

Enfants qui ont obtenu la note très bien à tous les examens du catéchisme. *(suite).*— Catéchisme breton ; garçons :

Année préparatoire : Louis Rolland, Corentin Bodénan, Jean Perrot, Pierre Philippe.

1^re Communion : Gabriel Coathalem, Alain Cariou, Charles Philippe, Adolphe Milin, Louis Yvenat.

2^e Communion : François Cren, François Guénolé, Joseph Labous, Pierre Milin, Pierre Ménez.

3^e Communion : Nicolas Bozec, Jean Moreau, Jean Iaouanc, Jean-Louis Le Pape, Jean-Marie Capitaine.

Filles : *Très bien pour 4 matières : Catéchisme, Histoire sainte, Liturgie et cantiques :* Marie Lamballe, Marie Madec, Marie Blaise.

Pour 3 matières : Marie-Anne Bothorel, Anna Fitament, Marie-Jeanne Denniélou, Louise Cornec, Anna Quillien, Marie-Anne Caugant, Marie-Jeanne Bégos, Marie Nest.

Pour le catéchisme et l'Histoire Sainte : Jeanne-Marie Quéméner, Marguerite Poquet, Marie Parcheminou, Marie-Anne Hascoët, Perrine Quéfflélec, Marie-Jeanne Yan, Marie Labat, Anna Bégos, Eugénie Blouët.

Pour le catéchisme : Marie-Anne Le Bihan, Jeanne Nicolas, Suzanne Bourgot, Marie-Jeanne Le Gall, Marie-Jeanne Miossec, Maria Miossec, Marie Floc'h, Marie Moré, Anna Labat, Marie-Jeanne Bourveau, Marie-Jeanne Blaise, Marie Cornec, Marie-Anne Avan.

La retraite des Enfants.— Nos enfants ont répondu par une piété et une ferveur bien édifiantes, aux bons soins que leur ont prodigués MM. Le Goasguen pour la prédication française ; Henri, vicaire à Châteauneuf-du-Faou et Cabilic, pour la prédication bretonne. Nous remercions les saintes âmes qui nous ont aidés par le catéchisme, et, ces derniers jours, par leur vigilance maternelle, leurs aumônes et leurs cadeaux de vêtements et de cierges, à la préparation prochaine de ces enfants. A leurs bons soins et à leur dévouement sont dûs en grande partie les fruits de ces jours bénis qui ont rempli notre cœur de joie.

Le Pasteur de la paroisse a été heureux de constater le nombre considérable de parents qui sont venus s'agenouiller à la Table Sainte avec leurs enfants. Une chose cependant l'étonne et provoque ses regrets, c'est que le nombre des pères qui prennent part à cette fête, la plus belle de la vie d'un enfant, soit si restreint. Il ne cessera de redire aux pères que c'est là une lacune dans leur vie de chrétiens. Ils ont conduit ces enfants au baptême ; et ils semblent se désintéresser de l'acte qui scelle pour jamais leur union à leur Dieu ! quoi d'étonnant après cela, que certains poussent l'inintelligence des actes les plus solennels, jusqu'à ne pas se trouver au pied de l'autel avec leurs enfants au moment de leur mariage ? Et Nous avons constaté ce fait, inoui ailleurs !

A la cérémonie de clôture, M. le Curé a remercié de tout son cœur les zélés confrères qui sont venus dispenser la parole divine aux chers enfants ; puis il a donné les suprêmes avis à ceux-ci et à leurs parents. Leur persévérance dépend de trois choses, de la prière quotidienne, de la sanctification intégrale du dimanche par l'assistance régulière non seulement à une messe basse, mais à la messe solennelle et aux offices, enfin de la communion fréquente, la communion mensuelle autant que possible.

Le dimanche, le grand nombre des enfants avec leurs parents se trouvait dès 6 h., au rendez-vous fixé par le Pasteur, au pied de la Croix de la Mission. Un *pater* et un *ave*, et en route pour Kerluan. Chant de cantiques, récitation du chapelet et chant des mystères, puis, à l'arrivée à Kerluan, trois fois le tour de la Chapelle en chantant le beau cantique français de Kerluan. A la messe, plus de 150 communions ! On comprend combien le cœur du pasteur débordait d'actions de grâces et de confiance en l'avenir en renouvelant ses avis paternels. Les poussins ont quitté les ailes protectrices. Qu'ils grandissent en sagesse, en vertus, pour devenir de solides chrétiens, et de bons français !

Le Petit Catéchisme.— Il a commencé jeudi dernier par l'inscription des noms des enfants de 7 et 8 ans. Nous rappelons aux parents l'obligation grave, qu'ils ne peuvent pas ajourner, d'instruire leurs jeunes enfants, et de nous les envoyer très assiduement pendant ces trois mois tous les jeudis — Si ce devoir était fidèlement rempli nous n'aurions pas

la tristesse de rencontrer des enfants de 9 et 10 ans ne sachant ni un mot de catéchisme ni un mot de prière, ne sachant pas ce que c'est que la messe ! Parents chrétiens, veillez ! Vous péchez grièvement, dit le catéchisme, si vous négligez un devoir si essentiel.

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Les Eglises fermées, changées en salles à lessives ou en greniers à foin, le culte détruit, il fallait bien inventer un culte nouveau. Nous ne trouvons pas trace d'une *déesse-Raison* à Châteaulin ; en revanche nous avons un récit détaillé de la fête de l'*Etre Suprême* (20 prairial, an 2, ou 10 Juin 1794) :

« Le Conseil s'est rendu à la place du Prétoire, lieu ordinaire de ses séances, (Place du marché actuelle) pour y recevoir les différentes autorités constituées de cette commune. Le cortège s'est formé pour se rendre sur la Montagne où était établi l'autel de la Patrie, afin d'y célébrer la fête de l'*Etre Suprême*.

« Marche : Les Tambours et une musique champêtre (plus simplement les binious) ouvraient la marche. La gendarmerie en tête de la garde nationale, pour la colonne de droite ; et les femmes tenant à leurs côtés leurs filles au dessus de l'âge de 12 ans formaient celle de gauche. Au milieu étaient les autorités constituées, marchant sur deux colonnes dans l'ordre suivant : L'administration du District, le conseil général de la commune, le tribunal du District, les juges de paix et huissiers et le comité de surveillance. Lesquels étaient entourés des enfants depuis l'âge de 6 ans jusqu'à 12, formant une chaine de fleurs. Au milieu des autorités constituées était un trophée composé des arts des métiers et des productions du territoire français, porté par 4 jeunes gens robustes.

« 4 vieillards, dont 2 portaient des cassolettes, un les droits de l'homme, et le 4e l'acte constitutionnel, marchaient aussi au milieu des autorités constituées, ayant à côté d'eux 2 jeunes filles et 2 jeunes gens portant des vases d'encens.

« Dans cet ordre, on est parvenu à la Montagne, où le Président du District a annoncé le sujet de la fête. L'agent national du District a prononcé un discours qui a été fort applaudi. Une salve d'artillerie s'est fait entendre. Au même instant le feu a été mis, par les citoyens Président du District et maire de la commune, à un artifice préparé et dirigé par le citoyen du BoisHardy, lequel a en l'instant consumé le monstre de l'Athéisme, qui a découvert une statue représentant la Sagesse, placée dans l'enfoncement de l'autel. Différents hymnes ont été chantés et les enfants ont offert à l'Etre Suprême l'hommage d'un peuple libre.

« De la Montagne, le cortège a parcouru toute la cité, portant avec lui la statue de la Liberté, et s'est rendu au pied de la liberté, où était établi un bûcher auquel les Présidents et agents nationaux des autorités constituées, les vieillards, chefs de la gendarmerie et gardes nationaux ont mis le feu. La journée a été terminée par des danses publiques, feu d'artifice, illumination générale et salves d'artillerie. » *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 11 MAI 1907. N° 88.

BULLETIN PAROISSIAL
DE
CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 12.*— **Le dimanche dans l'octave de l'Ascension.** O roi de gloire, Seigneur des armées qui êtes monté triomphant au-dessus de tous les cieux, ne nous laissez pas orphelins ; mais envoyez-nous l'Esprit de vérité, selon la promesse du Père.— *Après Vêpres, Neuvaine du St Esprit et mois de Marie, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistiques. Cantique 39 et 36.*

Lundi 13.— **St Brieuc, évêque.** Brieuc, sollicité par ses parents de prendre part à un repas en l'honneur du dieu Janus, leur répondit ; « Je ne saurais, sans renier le Dieu que j'adore, participer, en aucune façon, à ce festin diabolique.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4, toute la semaine, neuvaine du St Esprit et mois de Marie.*

Mardi 14.— **Office de l'octave de l'Ascension.** Seigneur Jésus-Christ, accordez-nous qu'étant absous de nos péchés, nous vous suivions de cœur, comme notre avant-coureur, là où vous êtes monté, en glorifiant votre humanité.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mercredi 15.— **St Jean-Baptiste de la Salle.** O vous qui avez été suscité par Dieu pour instruire la jeunesse et l'affermir dans la voie de la vérité, assistez tous ceux qui de nos jours remplissent aussi cette mission.— *Après le mois de Marie, conférence de St Vincent de Paul.*

Jeudi 16.— **Octave de l'Ascension.** Gloire soit au mystère de votre Ascension, Seigneur, par lequel, en montant aux cieux, vous recevez les plus hauts dons, pour les répandre en largesses sur les hommes.— *A 9 h., Petit Catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et mois de Marie.*

Vendredi 17.— **St Pascal Baylon.** O Pascal, soutenez notre faiblesse, et obtenez-nous cet amour qui fait aller droit à Jésus, qui passe par-dessus les obstacles de la chair et du sang et établit l'homme dans une parfaite conformité avec son modèle divin.

Samedi 18.— **La Vigile de la Pentecôte.** O Toi qui procèdes du Père et du Fils, divin Paraclet, par ta flamme féconde, viens embraser nos cœurs de tes feux.— *Ni jeûne, ni par conséquent abstinence.— A 6 h. 1/2, Bénédiction solennelle des Fonts baptismaux.*

Les Rogations.— Le Pasteur de la Paroisse, annonçant dimanche dernier à ses ouailles les solennelles prières appelées les *Litanies majeures*, en a fait édifiant historique. Il a rappelé qu'elles ont pris origine dans notre

patrie, sous l'inspiration de S[t] Mamert, évêque de Vienne, et de S[t] Avit, son successeur. Dans toutes les paroisses du monde, depuis de longs siècles, les fidèles entreprennent ces longues marches de supplications et de pénitence. Longtemps même le départ des processions était précédé de l'imposition des cendres, et tous marchaient pieds nus. Charlemagne nu-pieds, se mêlait à la foule à la suite de la Croix. Cinq siècles encore après, S[te] Elisabeth, reine de Hongrie se confondait avec les plus pauvres, marchant nu-pieds et couverte de grossiers vêtements. « Si l'on compare, dit le pieux Dom Guéranger, le zèle de nos pères pour la sanctification de ces trois journées avec l'insouciance qui accompagne aujourd'hui, surtout dans les villes, la célébration des Rogations, on ne saurait manquer de reconnaître ici encore l'affaiblissement du sens chrétien dans la société actuelle. Combien cependant sont importantes les fins que se propose la sainte Eglise dans ces processions auxquelles devraient prendre part tant de fidèles qui ont des loisirs pieux, et qui au lieu de les consacrer à servir Dieu par les œuvres de la vrai piété catholique, les consument dans des exercices privés qui ne sauraient ni attirer sur eux les mêmes grâces, ni apporter à la communauté chrétienne les mêmes secours d'édification ! »

Trois invocations des Litanies, résument les fins des Rogations : *ut nobis parcas . . .*, *ut nobis indulgeas . . .*, *ut fructus terræ dare et conservare digneris*, *te rogamus, audi nos* ! Epargnez-vous, . . . pardonnez-nous, . . . daignez donner et conserver les fruits de la terre, nous vous en supplions, exaucez-nous !

La procession de lundi, menacée par une grosse ondée à son départ, a pu cependant accomplir son pèlerinage dans de bonnes conditions. La coïncidence de la grande foire S[t] Jean à Châteaulin explique l'absence des hommes, et le petit nombre de paroissiens de la Trève de Kerluan. La présence d'un étranger a été d'un grand secours pour porter la croix en tête de la procession.

En revanche, la procession de Lospars a compté un bon groupe d'hommes et la Trève a été cette fois bien représentée. S[t] Compar saura les en récompenser et les bénir, ainsi que les fidèles de la ville qui ont suivi d'un bout à l'autre la procession. Beaucoup d'hommes de la ville auraient pu facilement se joindre à eux. Ils savent se lever de bonne heure en temps de chasse. Voici un exercice aussi utile pour leur santé, et bien plus profitable, puisqu'il s'agit de biens surnaturels.

La procession du Mercredi a été la plus nombreuse. Cependant les hommes s'étaient laissé remplacer dans les supplications solennelles, comme les deux premiers jours, par leurs femmes et leurs filles. Pendant les trois jours, y a-t-il eu 40 hommes à prendre part aux processions ? Sur mille homme, au bas mot que compte la paroisse, c'est peu. Sur 2.500 à 3.000 adultes de la Paroisse, 400 peut-être ont pris part à ces saints exercices. Mais la ferveur de ceux-ci et leur zèle seront le levain qui feront fermenter la masse. « Le petit troupeau » de N.-S. J.-C. a conquis et transformé le monde !

La neuvaine du S[t] Esprit.— Le modèle de toutes les neuvaines est celle qui se fait au cénacle en l'honneur du S[t] Esprit, entre l'Ascension du Sauveur et la première Pentecôte chrétienne. Notre Seigneur l'avait demandée avant de quitter la terre. Les apôtres y prirent part avec Marie, Mère de Jésus et les saintes femmes : Le Saint-Esprit la conclut en descendant sur eux au jour de la Pentecôte. Cette neuvaine a reçu une triple consécration. Elle est un puissant exemple que Léon XIII a prescrit à tous les fidèles d'imiter.

Elle se fait, dans la paroisse, à l'exercice du Mois de Marie, par le chant du *Veni Creator* ou du *Veni, Sancte Spiritus* devant le Saint Sacrement exposé.

Rappelons les indulgences accordées par le Souverain Pontife : 1°, 7 ans et 7 quarantaines chaque jour, à condition de prier aux intentions du S. Pontife (ceux qui ne peuvent assister à la neuvaine solennelle, peuvent y suppléer en leur particulier). 2°, Une indulgence plénière, soit l'un des jours de la Neuvaine, soit le jour de la Pentecôte, soit dans l'octave, moyennant la confession, la communion et une prière aux intentions du S. Pontife.— Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Les Fabriciens.— Au prône de dimanche dernier, une prière a été dite aux intentions des Fabriciens sortant de charge, pour demander à Dieu qu'il les récompense de leur zèle pour le bien de l'Eglise. Nous les prions instamment de continuer leur dévouement, en acceptant de quêter aux offices auxquels ils assisteront, quand les Fabriciens en charge seront absents ou empêchés.

Il nous est revenu que quelques uns ne se prêtent plus à cette fonction sainte et méritoire devant Dieu. Nous exhortons ceux-ci à ne pas céder ainsi à une timidité excessive. Qu'ils se souviennent que ce qu'on fait pour l'amour de Dieu a toujours sa récompense pour soi-même et pour la famille entière.

Voici les noms des nouveaux fabriciens proclamés dimanche dernier :

Fabricien de S[t] Idunet : M. Yves Guédès, de Prat-Bihan.
Fabricien de N. Dame : M. Louis Caugant, de Coatifitel.
Fabricien des Trépassés : M. Jean Le Doaré, de Kerlobret.
Fabricien de N.-D. de Kerluan : M. Emile Boudoulec, du Leuré.
Fabricien de Lospars : M. Jean-Louis Léostic, de Lospars.

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Après la saisie, la vente des biens d'Eglise.

Nous avons déjà vu, le 1 juillet 1791, vendre le Prieuré des moines à Châteaulin à Blondin pour la somme de 7 400[l]. La même année, le 20 novembre, les cloches et « vieux cuivres » provenant des communautés et Eglises supprimées, arrivaient à Nantes pour être fondus à l'hotel de la monnaie.

Maintenant les ventes de biens d'Eglise vont se succéder pendant des années.

Le 15 messidor, an 2 (3 juillet 1794) commence à Châteaulin, la vente à la criée de tous les ornements des Eglises supprimées de l'Arrondissement ; elle se continua les jours suivants, pour ne se terminer que le 27 messidor (15 juillet). Le cahier de cette vente, avec la description de chaque ornement, et le prix auquel il est adjugé, se trouve aux archives départementales (Q. 117) ; et le total de la vente s'éleva au chiffre de 6. 903[l] 10[s]. Le tout fut enregistré le 3 thermidor, an 2.

On allait continuer par les biens de l'hospice. L'Administrateur de l'hospice ne se souciait probablement pas de se trouver en charge ; il se retira à Plomodiern ; et, le 30 messidor, an 2, (18 juillet 1794) « le conseil

a arrêté d'engager le citoyen maire à veiller provisoirement aux subsistances des pauvres et aux frais de la récolte, et que les avances lui seraient remboursées sur la représentation de son mémoire. »

Mais celui-ci ne tarda pas à prendre un congé. Son zèle montagnard l'avait épuisé, et aussi peut-être la chute de Robespierre lui commandait-elle d'attendre dans le recueillement l'orientation nouvelle. Un peu de repos, lui fut accordé le 5 fructidor au 2 (22 août 1794). Voici une consultation que nous signalons à nos honorables docteurs médecins : « Vu la consultation du citoyen l'Arbre de l'Epine de Bellecour, ancien médecin des hôpitaux de charité et officier de santé du District de Quimper, en date du 3 courant mois, qui certifie que le citoyen de la Roque, maire de cette commune, malade depuis quelque temps, est dans un état d'épuisement qui le met dans l'impossibilité absolue de se mêler d'aucune espèce d'office, qui lui prescrit en conséquence l'air de la campagne, l'usage des eaux minérales de Craisac ou autres analogues de celles-ci pour le préparer à prendre le lait, puis passer à l'usage des bouillons de perdrix et de vieux coqs, ce qui entraînera au moins deux mois de séjour absolu à la campagne.

« Vu aussi la lettre de prière du dit citoyen de la Roque aux citoyens officiers municipaux de Ville-sur-aône en date de ce jour, le conseil déclare consentir d'une voix unanime que le dit citoyen de la Roque se retire à la campagne, et y demeure pendant tout le temps qu'il jugera nécessaire pour suivre le régime prescrit par son médecin. »

Nous trouvons à la date du 17 septembre 1794 un inventaire (Q. 117) des biens meubles de l'Hopital, portant une valeur de 3.511^{l} 1^{d} 1^{s}. C'est une preuve que .l'œuvre des vieillards était abandonnée.

On vendit à la criée tous les biens meubles de l'Hospital : lits, lingerie, etc. Cette vente, enregistrée le 30 nivôse, an 3 (19 janvier 1795), atteignit la somme de 6.247^{l} 14^{s}.

Nous voici au 25 ventôse, au 3 (15 mars 1795). Depuis plus d'un an déjà le culte était aboli. Le maire, « fabrique été de S^{t} Idunet pour 1792 », choisit ce jour pour rendre ses comptes à sa municipalité. Lisons la curieuse délibération : « Le conseil a été d'avis que sur le champ fût examiné, ce qui a été fait séance tenante. » Voilà beaucoup d'empressement après un si long retard ! « En conséquence le Conseil, après avoir vu le dit compte avec les dites pièces en soutient (sic), en a trouvé la charge portée à 104^{l} 1^{s} 9^{d} ; et la décharge à 408^{l} 17^{s}. D'où il résulte que le citoyen de la Roche est en avance de 304^{l} 15^{s} 8^{d}, dont il sera remboursé sur les autres marguiliers été, qui pourraient avoir du reliquat, ou tels autres qu'il appartiendra ».

Un autre conseiller imite le maire, 4 jours après il apporte aussi ses comptes de « fabrique été de N. Dame en 1792. » Celui-ci a reçu 371^{l} 11^{s} 6^{d} et dépensé 192^{l} 18^{s}. « D'où il résulte qu'il est relicataire de la somme de 119^{l} 13^{s} 6^{d}. » Ce reliquat serait à combler le déficit du maire.

Ce sont les derniers comptes des fabriques.

Le 30 prairial, au 3 (18 juin 1795) De la Roque est adjudicataire du « champ de l'Eglise, aux carrières de Kerstrat et Métairie. »

Puis ce fut le tour de *Banine,* propriété de l'Hopital, sur laquelle Marie Sanquer de Pratguivarc'h (probablement une domestique de la Roque) met enchère. *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3^{e} Année. 18 MAI 1907. N° 89.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 19.*— **Le saint jour de la Pentecôte.** Remémorons, durant cette sainte octave, les dons précieux que le Saint-Esprit dépose en nos âmes.

Le don de crainte. Ce sentiment de notre humilité repose sur l'idée que la foi nous donne de la majesté de Dieu, en présence duquel nous ne sommes que néant, et de sa sainteté infinie, en présence de laquelle nous ne sommes qu'indignité.— *Aux messes, quêtes pour les Séminaires.— A 8 h. 1/2, Dépôts à la caisse des Loyers.— A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— Après Vêpres, Mois de Marie et Bénédiction.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Cantique 33 et 36.*

Lundi 20.— **Le don de piété.** Il est répandu dans nos âmes par le Saint-Esprit pour combattre l'égoïsme, qui est l'une des mauvaises passions de l'homme déchu, et le second obstacle à son union avec Dieu.— **Pardon de S^{t} Compar, à Lospars.**— *A S^{t} Idunet, Messes à 6 h. et 8 h., Complies et Mois de Marie à 7 h. 3/4.— A la Chapelle, messe à 6 h., Grand'messe à 10 h. ; à 3 h., Vêpres et Procession.*

Mardi 21.— **Le don de science.** Par ce don précieux, la vérité apparaît à l'âme, elle connait ce que Dieu demande et ce qu'il réprouve, ce qu'elle doit rechercher et ce qu'elle doit fuir.

Mercredi 22.— **Le don de force.** Ce don est le secours que le divin Esprit nous communique, par lequel, si nous sommes fidèles à l'employer, il nous sera possible de triompher de tout ce qui pourrait arrêter notre marche.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps.**— *Après le mois de Marie, Conférence de S^{t} V. de Paul.*

Jeudi 23.— **Le don de conseil.** La force ne saurait être laissée à elle seule : il lui faut un élément qui la dirige, c'est le don de conseil qui nous dit ce que nous devons faire ou éviter, ce que nous devons dire ou taire.— *A 7 h. 1/4, messe des Enfants de 7 et 8 ans puis confession.— A 9 h., Petit catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies, mois de Marie, Bénédiction.*

Vendredi 24.— **Le don d'intelligence.** Par ce don, le Saint-Esprit introduit l'âme dans la voie de la contemplation et l'illumine d'une lumière supérieure. Cette lumière éclaircit l'œil de l'âme en la fortifiant, et lui donne une vue plus étendue des choses divines.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps.**

Samedi 25.— **Le don de sagesse.** Le propre de ce don est de procurer

une grande vigueur à l'âme et de fortifier ses puissances. Toute la vie en est comme assainie ; il n'y a plus de contradition entre Dieu et l'âme, les choses dures à la nature semblent douces, et le cœur ne s'effraie plus de la souffrance.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps.**

La L. P. D. F. à Kerluan le Vendredi 10 mai.— La messe de pèlerinage était fixée à 8 h. Dès l'arrivée à la Chapelle, on chanta le beau cantique de N. Dame de Kerluan, qui fut suivi de plusieurs autres pendant la messe. A l'évangile, le Pasteur de la Paroisse, heureux d'entretenir les pieuses pèlerines des espérances qu'il fonde sur leur action, leur a proposé comme modèles à imiter, Marie et les saintes femmes groupées avec les Apôtres pour la grande retraite qui précéda la Pentecôte. Là, c'était la prière, non pas la prière individuelle, mais la prière en commun, la prière liturgique et officielle, à la fois prédication d'exemple et sainte émulation dans la louange divine. Une Ligueuse doit être le modèle de la paroisse surtout dans la participation assidue à la prière solennelle des offices. Ce devoir d'apostolat par l'exemple devient d'autant plus urgent que l'exemple contraire a porté ses tristes fruits, et que la désertion des offices paroissiaux par les plus influents a entraîné la désertion des offices par les autres.

A l'exemple de la prière liturgique, une bonne Ligueuse doit joindre l'action. On l'a admirablement dit dernièrement à Quimper, la Ligue ne se substitue pas aux autres œuvres, au contraire elle doit apporter à toutes les œuvres existantes, aux œuvres paroissiales, son concours le plus assidu et le plus efficace, leur donnant des auxiliaires dévouées et leur infusant renouveau de vie et rayonnement d'action.

Mais l'œuvre par excellence qui demande l'effort le plus continu est celle de la bonne presse : la bibliothèque paroissiale et la diffusion des bons journaux. M. le Curé achève son entretien paternel, en souhaitant le plus grand succès au pèlerinage qui va réunir aux pieds de N. Dame des Portes, dimanche prochain, toutes les Ligueuses de l'Archiprêtré.

La L. P. D. F. à N. Dame des Portes.— Quoique plusieurs aient été arrêtés par le refus d'un train spécial de retour, le Pèlerinage a été fort nombreux et très édifiant. Dès l'arrivée à Châteauneuf, on s'est rendu processionnellement au sanctuaire vénéré, où une messe spéciale a été célébrée, pendant laquelle M. Sévellec, vicaire à Pleyben a fait une excellente instruction bretonne. Puis le grand nombre à voulu assister à la Grand'messe paroissial.

Dans l'après-midi, le P. Gauthier a fait une conférence extrêmement élevée et pratique, prêchant l'union de tous dans la piété et l'apostolat.

Les Vêpres et la Bénédiction ont été suivies d'une charmante réunion à la salle du Patronage, où les jeunes gens, si bien formés par le dévoué vicaire, M. Balbous, un véritable artiste, ont exécuté en perfection l'opéra religieux célèbre de Méhul : Joseph.

Que Notre Dame des Portes bénisse toutes les œuvres entreprises par la Ligue Patriotique des Dames Françaises !

Les locations de presbytère : — M. Briand a adressé une circulaire aux Préfets sur leur rôle à l'égard des délibérations de certains conseils municipaux pour la location des presbytères ; on sait le parti pris préfectoral, d'annuler tous les contrats qui n'atteignaient pas le taux arbitrairement fixé par ces petits tyrans. Le ministre a compris enfin la

nécessité de calmer le zèle trop niaisement anticlérical de certains préfets.

Jurisprudence ouvrière.— On est donc assez cruel pour vous forcer encore à travailler le dimanche ? demandions-nous l'autre jour à deux ouvriers qui nous saluaient, confus des habits de travail qu'ils portaient le dimanche.

— C'est bien dur, allez, Monsieur le Curé, de n'avoir pas son dimanche à soi !

— Mais pourquoi ne le prenez-vous pas, ce jour qui vous appartient ? La loi elle-même vous protège.

— La loi ? Oui, sur le papier ! Mais si nous ne paraissons pas au chantier le dimanche, on nous règle notre compte, et fini, le travail !

— Vous ignorez votre droit, mes chers amis. Si on vous faisait passer à la caisse pour ce motif, vous avez le droit de poursuivre en justice, et vous obtiendrez certainement du juge de paix des dommages-intérêts.

Un patron de Lyon avait congédié son ouvrier parce que celui-ci voulait bénéficier de la loi sur le repos hebdomadaire. Le patron a été condamné à verser 8 jours de paye pour le préavis, 50 fr. de dommages-intérêts, et en outre à payer les frais du procès.

Vous ne savez pas vous défendre !

Comment il faut récolter le Lait.— On sait avec quelle rapidité le lait s'altère. Cette altération est due à des microbes qui se trouvent parfois dans la mamelle, mais qui, le plus souvent, envahissent le lait aussitôt après la traite.

Ce sont surtout les microbes extérieurs qui contaminent le lait et c'est le manque de propreté et le manque de soins apportés dans la traite qui causent toutes les altérations du lait.

Les microbes proviennent, en effet : *a* Des récipients mal lavés ; *b* Des poussières de l'air qui tombent dans le lait ; *c* Des débris de bouse, des poils qui se détachent du pis et des flancs de la vache ; *d* Des mains et des vêtements malpropres de la personnes qui effectue la traite ; *e* Des insectes.

Ceci exposé, il est facile de prévenir les altérations du lait :

a En nettoyant chaque jour à l'eau bouillante tous les ustensiles devant être en contact avec le lait. On emploiera autant que possible des ustensiles en fer battu ou en tôle étamée, qui seront d'un nettoyage plus facile que les ustensiles en bois ;

b En tenant les étables dans le plus parfait état de propreté. Il faut avoir des étables bien aérées, bien éclairées ; les murs seront lisses et blanchis à la chaux, le sol imperméabilisé et creusé de rigoles assurant l'écoulement immédiat du purin. Il faudra ne jamais balayer à sec, surtout aux heures de la traite, ni distribuer d'aliments à ce moment.

c La mauvaise tenue du bétail, trop fréquente, est une cause de contamination du lait.

Beaucoup de vaches reposent non sur une litière, mais sur un véritable fumier. Comme elles sont rarement étrillées et brossées, leurs flancs et leurs mamelles sont recouvertes d'une épaisse couche de crasse. Les vaches devraient être journellement pansées, comme les chevaux. Ce pansage, en favorisant les fonctions de la peau, aurait une heureuse influence sur la sécrétion lactée.

Enfin, il faudrait avant chaque traite laver avec un linge humide le pis et les flancs, et maintenir la queue de l'animal afin qu'elle ne projette pas d'impuretés dans le seau.

Cette dernière précaution est prise en Hollande et en Suisse.

d Les vachers et les filles de ferme qui font la traite devront toujours se laver les mains très soigneusement. Il leur faudrait aussi revêtir pour cette opération une blouse blanche spéciale qu'ils quitteraient pour se livrer aux autres travaux.

Nous ne surprendrons personne en disant que, généralement, chez nous, non seulement on ne lave pas le pis des vaches, mais qu'on ne prend pas la peine de se laver les mains pour les traire.

e On évitera autant que possible la présence des insectes dans les étables. Les mouches tracassent le bétail et sont des agents actifs de dissémination des microbes. En tenant les étables propres et en munissant les fenêtres de toiles métalliques, on éloignera les mouches.

Dans certaines fermes modèles, la traite se fait dans une salle spéciale où les vaches sont amenées une à une après avoir été l'objet d'une toilette minutieuse. La traite, faite par une personne vêtue proprement, est recueillie dans des récipients stérilisés.

Ces soins ne peuvent être pris dans toutes nos fermes ; mais là, sans installation bien compliquée, il sera toujours possible de traire des vaches étrillées et brossées, avec des mains préalablement savonnées et de recueillir le lait dans des récipients propres.

Enfin, on éliminera le débris de litière, les poils et autres impuretés en passant le lait à travers un tamis ou un filtre, immédiatement après la traite.

Ont reçu le Saint Baptême :

27.— Louis-Laurent Le Goff, mi-Voie, fils de Jean et de Marie-Jeanne Guillou, *parrain :* Laurent Le Goff, *marraine :* Louise Guillou.

28.— Claude-Michel Celton, Quai Carnot, fils de Michel-François-Marie et de Marie-Anne Doaré, *parrain :* Claude Le Goff, *marraine :* Marie Celton.

Ondoiements :

3.— Une enfant à Nicolas Morin et à Anne Le Guillou.

Supplément des cérémonies du Baptême :

4.— Gabrielle Cloarec, Grand'rue, fils de Albert et de Marie Boudouillec, *parrain :* Jean-Michel Glévarec, *marraine :* Gabrielle Nicolas.

5.— Joseph-Louis-Marie Le Floc'h, Quai de Brest, fils de Joseph-Louis-Marie, et de Marie Léost, *parrain :* Thomas Avan, *marraine :* Marie-Isabelle Cariou,

Ont reçu le sacrement de Mariage :

14.— Yves Castel, Châteaulin, et Marie-Valentine Le Bec, Châteaulin.

15.— Yves Le Bris, Kervollien en Châteaulin, et Marie-Jeanne Le Guillou, Lézabanec en Châteaulin.

16.— Yves Cumunel, St Ségal, et Marie-Anne Couchouron, Châteaulin.

17.— François-Louis Quintin, Châteaulin, et Marie-Françoise Motreff, Châteaulin.

18.— Pierre Cardinal, Châteaulin, et Françoise Dorval, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

38. Jeanne-Marie Floc'hic, Caisse d'Epargne, 76 ans.— 39. Louise-Yvonne Riou, Place du Marché, 3 ans.— 40. Marguerite Bodiou, Kerjean, 82 ans.— 41. Jean-Louis L'Helgoualc'h, Grand'rue, 21 ans.— 42. Marie-Jeanne Quinquis, Grand'rue, 59 ans.— 43. Louis-Ollivier Larvor, Penn-al-lenn, 52 ans.— 44. Louis Moreau, Rue des Ecoles, 50 ans.— 45. Yves Le Lann, Quinquis, 57 ans.— 46. Pierre-Marie Marc, Rue de N. Dame, 31 ans.— 47. Jean-Marie Bodiou, Garrec, 30 ans.— 48. Marie-Corentine Louarn, Quai Carnot, 58 ans.— 49. Jean-François-Marie Fitament, Lospars 2 mois.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 25 MAI 1907. N° 90.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 26.*— **Fête de la sainte Trinité.** Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit ! C'est le chant de l'Eternité. Mêlons nos voix aux chœurs des anges pour rendre gloire à la toute-puissante et miséricordieuse Trinité.— *Après Vêpres, Mois de Marie, Bénédiction suivie du Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique sur la* Messe. *Cantiques 28 et 30.*

Lundi 27.— **St Bède le Vénérable, docteur.** « Je n'ai pas vécu de telle sorte, disait le saint docteur à ses derniers moments, que j'eusse à rougir de vivre avec vous ; mais je ne crains pas non plus de mourir, car nous avons un bon maître ».— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 28.— **St Augustin, apôtre de l'Angleterre.** Saint apôtre, Augustin, qui avez autrefois converti l'Angleterre, venez en aide au labeur des nouveaux envoyés du Père de famille dans cette région. Par votre intercession obtenez-leur ces grâces qui éclairent les esprit et changent les cœurs.

Mercredi 29.— **Ste Marie-Madeleine de Pazzi, vierge.** « O amour ! disait cette vierge, donnez-moi une voix si forte que je me fasse entendre de l'Orient à l'Occident, et dans toutes les parties du monde afin que vous soyez connu et aimé partout ».— *Après le Mois de Marie, Conférence de St Vincent de Paul.*

Jeudi 30.— **FETE DU TRÈS SAINT SACREMENT.** « Adorons le Christ Roi, Seigneur des nations, engraissant l'âme qui le prend en nourriture ».— *A 9 h., Petit Catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies, Mois de Marie et Bénédiction.*

Vendredi 31.— **Ste Angèle de Mérici, vierge.** Vous avez puissamment contribué, ô Angèle, au maintien de la famille chrétienne en préparant tant de mères et tant d'épouses à leurs sublimes devoirs ; protégez votre sexe, et maintenez en lui le sentiment de la dignité de la femme chrétienne.— *A 4 h. 1/2, Clôture du Mois de Marie à l'Hospice, Bénédiction.— A 7 h. 3/4, clôture du Mois de Marie à St Idunet, Bénédiction.*

Samedi 1er Juin.— **St Ronan, évêque.** Admirons la grande douceur de ce saint, en butte aux calomnies les plus perfides, et apprenons de lui à mettre en pratique le conseil du Sauveur : « soyez doux et humble de cœur ».— *Pendant tout le mois de juin. aux Bénédictions du St Sacrement, chant des Litanies du Sacré-Cœur.— Aux autres jours, récitation des Litanies à la messe de 7 h. 1/4, qui sera célébrée à l'autel du Sacré-Cœur.*

Dimanche 2.— **Procession solennelle de la Fête-Dieu.**— *La Procession se rendra à N. Dame par la Rue de l'Eglise, et le quai Carnot, et reviendra par l'Abattoir, la Rue Graveran, le quai Cosmao et la rue de l'Eglise.*

Le Pardon de S^t Compar à Lospars.— Remis au Lundi de la Pentecôte, à cause de la grande solennité du Dimanche, ce pardon a eu moins d'éclat que de coutume : Clairsemés étaient les vrais pèlerins, dévôts au saint Patron de la Trève. Nous n'avons pas voulu terminer notre pèlerinage sans passer par la fontaine de S^t Compar, et y porter à nos lèvres, après nous être signé, quelques gouttes de l'eau limpide. Quelques pèlerins nous avaient précédé, mais si peu que l'herbe paraissait à peine foulée. Une modeste croix de bois domine la fontaine, et nous avons remarqué, parmi le lierre qui l'entoure, un petit crucifix de métal. Il est vrai que le petit sentier dirigeant de la chapelle à la fontaine a disparu depuis longtemps, et qu'il faut maintenant faire un long détour pour l'atteindre. Ainsi peu à peu disparaissent les traditions. Quelques vieillards, qui se souviennent du pèlerinage de leur jeunesse et des grâces de guérison reçues par eux ou par les leurs souffrant de rhumatismes, sont seuls à honorer la fontaine du S^t Patron de Lospars.

L'autel et la statue du Saint étaient ornés très brillamment de fleurs. La Grand'messe a été chantée par M. Hubert, vicaire de Port-Launay. Le prédicateur, M. Nédélec, professeur à l'Ecole S^t Louis, a donné une instruction très solide et très édifiante sur les victoires de la Foi, appuyée sur une pratique fidèle de la Religion et sur les traditions locales de piété qui en sont comme l'épanouissement populaire. Il a rappelé la dévotion du peuple d'alentour au saint patron de cette chapelle, et sa confiance dans la protection de S^t Compar. Il a montré les laboureurs, éprouvés par les douleurs rhumatismales, venant demander le soulagement et la guérison de leurs souffrances, puis conduisant processionnellement leurs troupeaux autour de la chapelle et à l'abreuvoir de la fontaine, pour obtenir leur préservation des maladies qui déciment le bétail. C'était leur système d'assurance à eux, et on ne dit pas que celle-là ne valût les assurances à la mode aujourd'hui.

Une fermière que nous rencontrons à notre retour, nous dit que l'excellent prédicateur a oublié un des titres de S^t Compar à la confiance de ses protégés. Elle nous raconta qu'une année ayant une emblavure très importante dont l'apparence était très mauvaise, elle fit vœu à S^t Compar et eut le bonheur d'obtenir à la récolte une fort belle moisson. Cet appui des protecteurs du Ciel vérifie les paroles de Jésus en son évangile : « *Demandez et vous recevrez* ! » Et c'est pourquoi l'Eglise, dans sa sollicitude maternelle, nous exhorte avec tant d'instance à prendre part aux prières solennelles de S^t Marc et des Rogations, et nous propose, comme une des fins à obtenir par les jeûnes et abstinences des quatre-temps, la bénédiction du bon Dieu sur les semences confiées à la terre. Nous soulignons cette remarque pleine de foi d'un de nos cultivateurs, en constatant l'effet désastreux des gelées du 19 mai sur les pommes de terre : « Peut-être n'avons-nous pas fait tout notre devoir de prière aux rogations dernières. »

Terminons en constatant l'excellente tenue des promeneurs pendant que se déroulait la procession, à laquelle un très grand nombre de fidèles ont pris part.

MM. Hervé Favennec de Perenn et Yves Léostic de Coatiborn ouvraient la procession avec la Bannière de S^t Compar.

M^{lles} Louise Moulin de Gorzao et Marie Léostic de Coatiborn, portaient la bannière de la Vierge.

La statue de N. Dame était portée par M^{mes} Louboutin de Coatiliger, Helpin de Lospars, Gourlay de Toul-ar-c'hermeur et Suignard de Keramouëc.

MM. Jean-Louis Léostic de Lospars, et Jean-François Favennec de Perenn portaient la Croix de Procession.

La fête des Anciens élèves du Pensionnat S^t Louis.— Nous manquerions au plus doux des devoirs en ne mentionnant pas ici la fête annuelle des Anciens Elèves des Frères et de leurs continuateurs. Elle a été célébrée, comme de coutume, le Jeudi de l'Ascension, 9 courant. Rendue plus solennelle par la présence d'un Evêque missionnaire, lui-même ancien élève des Frères, Monseigneur Morice, Evêque des Cayes en Haïti, elle a réuni autour de lui, outre le beau groupe des élèves actuels, un nombre très imposant d'anciens, parmi lesquels M. l'abbé Mocaër, aumônier de la Retraite à Quimperlé, et M. l'abbé Cozien, Professeur au Grand Séminaire, qui, pendant la messe pontificale, a adressé à ses condisciples d'autrefois, à leurs jeunes successeurs et à leurs maîtres, le noble encouragement et les conseils de sa parole sacerdotale. Au banquet fraternel qui suivit, M. le Président porta au nom de tous un toast reconnaissant à sa Grandeur, M. Du Cleuziou fit un chaleureux appel au dévouement de tous à la religion et à la France, puis M. le Curé Archiprêtre, au nom de tous ses confrères des paroisses environnantes, félicita ces fiers chrétiens d'être les amis dévoués et fidèles de leurs prêtres et les meilleurs chrétiens de leurs paroisses, leur demandant de redoubler de zèle dans les temps troublés qui nous éprouvent. M^{gr} Morice couronna la série des toasts par un hommage très beau aux anciens Maîtres du Pensionnat S^t Louis, aux chers Frères Lamennais, obligés de s'exiler pour garder leur habit et leur règle, ou de renoncer à leur vie de religieux pour continuer leur mission de dévouement à l'égard des enfants de France et de Bretagne. Il salue les maîtres actuels qui s'efforcent à faire, des jeunes générations, les continuatrices des saintes traditions bretonnes.

Cette belle réunion annuelle se termina par l'élection d'un Président. Il nous est doux de mentionner ici que M. Jean L'Haridon de Rhun-ar-Punç, a été chargé de continuer à la tête de la société, le zèle dont ont fait preuve les présidents déjà sortis de charge : MM. G. Benoist et A. Chauvel.

Des lois protectrices.— Un congrès féministe tenu à Milan, où les femmes catholiques ont exercé une juste influence, a réclamé les *lois* suivantes dont le bien fondé n'est que trop évident : 1° Liberté d'administration des biens appartenant à la femme mariée, comme en Allemagne ; 2° recherche de la paternité ; 3° responsabilité pénale du séducteur, tant que la victime n'a pas 21 ans ; 4° inspectrices rémunérées pour l'observation des lois sur le travail des femmes et des enfants ; 5° droit de vote, mais seulement dans les élections administratives.

Le Congrès provincial breton de la L. P. D. F. aura lieu à Quimper les 15 et 16 Juin prochains sous la présidence de la Baronne Reille.

Journée du 15 Juin : à 10 h. et 2 h., Séances de travail sur des questions fixées suivant les désirs exprimés par les Comités ; à 8 h. 1/2, du

soir : Séance donnée par la Jeunesse Catholique.

Journée du 16 Juin : à 10 h. 1/2, Messe et allocution de Mgr Dubillard ; à midi : Déjeuner en commun ; à 2 h., Grande réunion de Clôture au Patronage St Joseph.

Les Congressistes obtiendront des Billets avec réduction de 50 °/₀, valables du 12 Juin au 18 inclus, sur les lignes Orléans, Ouest et Economiques. Demander les billets avant le 28 mai, terme de rigueur, à Mme de Couesnongle, Quimper. Indiquer son nom, le point de départ, et les lignes sur lesquelles on passe. Envoyer 0 fr. 10 c. pour l'expédition. Le prix réduit de 50 °/₀ ne se paie qu'au guichet, au départ (un billet demandé qui ne servirait pas, ne coûte donc rien). On peut s'adresser à Châteaulin à M. Corcuff, Libraire et à M. Louët, Horloger.

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Entre temps la réaction contre la Terreur et les horreurs de Robespierre allait partout s'accentuant.

Le 3 ventôse, an 3 (21 février 1795) la Convention déclarait que l'exercice d'un culte ne pouvait être troublé ; mais que la République n'en salariait aucun, qu'elle ne devait fournir ni local ni meubles, et qu'à l'avenir les Eglises et les presbytères faisant partie des propriétés nationales (oui, après vol !) seraient vendus ou loués au plus offrant.

Le 6 ventôse, les Représentants du peuple Guesno et Guermeur prenaient l'arrêté suivant : « Art. I — Toutes les personnes arrêtées comme suspectes seront sur le champ mise en liberté.

« Art. II — Les personnes à mettre en liberté sont ... 2° les ministres du culte qui, quoiqu'ayant prêtés serment, ont été mis en état d'arrestation, soit pour n'avoir pas remis leurs lettres de prêtrise, soit pour n'avoir pas, en les remettant, abdiqué leurs fonctions, soit pour n'avoir pas voulu se marier ...

« Art. III — Les dispositions de l'art 1 ... ne seront pas appliquées ... 3° aux individus connus sous la dénomination de prêtres réfractaires ou non assermentés ... »

Enfin, par un arrêté du 6 Germinal (26 mars), des mêmes Représentants, les prêtres non assermentés eux-mêmes étaient déclarés libres, et les détenus pour cause de refus de serment étaient mis en liberté sur la promesse de vivre paisibles et de faire leurs efforts pour consolider la paix entre les citoyens (Ch. Peyron, *Documents* ... Vol. 2. P. 342).

Cette accalmie donna confiance aux prêtres cachés. Et voici ce que nous trouvons dans les registres municipaux de Châteaulin, à la date du 1 germinal an 3 (21 mars 1795) : « Se sont présentés à la municipalité, les citoyens François Le Can, Jean Mallejacq et Guillaume Le Roux, lesquels en conséquence de la proclamation du Représentant du peuple Brüe du 19 ventôse (9 mars 1795) et de la loi du 3 du même mois sur l'exercice des cultes, qui autorisent ceux qui s'étaient cachés comme ministres du culte à se présenter, et déclarent se livrer ce jour à la dite municipalité et se mettre sous sa sauvegarde, requérant qu'il lui plaise leur accorder des passeports. »

Le 14 germinal (4 avril 1795), même déclaration des prêtres François-Jean Sévère et Joseph-Marie Guézennec. Enfin le 1er floréal (20 avril) se présente au même titre Louis Rozaut. *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 1er JUIN 1907. N° 91.

BULLETIN PAROISSIAL
DE
CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 2.*— **Le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement.** « Celui qui n'aime pas demeure dans la mort : tout homme qui hait son frère est un homicide. Or vous savez que nul homicide n'a la vie éternelle résidant en soi » (Epître du jour).— **SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU.**— *A 8 h. 1/2, Caisse des Loyers.— A 9 h. 1/2, Grand'messe, suivie de la Procession du T. St Sacrement.— Au retour à l'Eglise, après la Bénédiction, le St Sacrement restera exposé sur son trône à l'adoration des fidèles jusqu'à la Bénédiction qui suivra les Complies.— Un registre est ouvert à la sacristie, pour inscrire les adorateurs à chaque heure du jour.— La piété des fidèles voudra bien nous aider, par des offrandes de* cire pure, *à entretenir le luminaire pendant la semaine du* **Sacre.**— *Nous exhortons vivement nos paroissiens à multiplier les communions pendant cette grande semaine.*

Lundi 3.— **Ste Clotilde, reine des Francs.** Que le Dieu de Clotilde, Seigneur des armées et roi des nations, se montre à nous, ramenant la victoire, sous le vrai nom que Clovis lui donnait à Tolbiac : Jésus-Christ ! — *Tous les jours de la semaine, le Saint Sacrement reste exposé depuis la 1re messe jusqu'à l'exercice du Soir.— Chaque jour grand'messe à 8 h., Vêpres à 4 h., et Complies à 7 h. 3/4.*

Mardi 4.— **St François Caracciolo, confesseur.** Toujours voisine de la solennité du corps du Seigneur, votre fête, ô François, continue à inviter les hommes, comme vous le faisiez durant votre vie, à l'adoration du Dieu de l'Eucharistie.

Mercredi 5.— **St Boniface, évêque et martyr.** Sauveur des Germains et des Francs, recevez nos hommages. Venez de nouveau sauver la France de l'anarchie et rendez à l'Allemagne le sentiment de ses vraies grandeurs, avec la foi des anciens jours.— *A 2 h., Réunion des Dames de St V. de Paul.— Après Vêpres, confession des Garçons qui ont suivi la dernière retraite de communion, afin qu'ils puissent, par une communion fervente, gagner les indulgences de l'Adoration.— Après Complies, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 6.— **Jour octave du Saint Sacrement.** Gloire à l'agneau dont l'immolation triomphante a fixé cette présence merveilleuse au Sacrement divin ! A lui vertu, divinité, sagesse, force, honneur, bénédiction dans les siècles ! — *Communion des Garçons à la messe de 6 h.— A 9 h.*, Adoration *des enfants de 7 à 10 ans.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.—*

Après Vêpres, confession des filles des communions.

Vendredi 7.— **Fête du Sacré-Cœur de Jésus.** Qui n'aimerait celui qui aime ? Quel racheté n'aimerait son Rédempteur ! Qui refuserait dans le Cœur de son divin Maître sa demeure pour l'éternité ? — *1er vendredi du mois du Sacré-Cœur.— A la 1re messe communion des filles.*

Samedi 8.— **Fête de Notre-Dame Auxiliatrice.** O Marie, secours des chrétiens, vous êtes l'espoir de nos âmes ; venez en aide à vos enfants, et ne vous lassez pas, nous vous en supplions, d'être secourable pour les pauvres pécheurs ! — *A 7 h., messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Dimanche 9.— **Solennité du Sacré-Cœur.**— *Après la Grand'messe, Vente du Beurre de* **St Herbot.**— *Les Vêpres à 2 h., suivies de la procession du T. St Sacrement, qui passera par la Rue Baltzer, les quais, la Rue Lacoste, la Grand'rue, se rendra au Reposoir de l'Ecole St Louis et rentrera par la Rue Traverse, et la Rue du Presbytère.— Au retour de la Procession, Consécration solennelle au Sacré-Cœur de Jésus.*

Le Mois du Sacré-Cœur.— Voulant favoriser de plus en plus la dévotion au Sacré-Cœur parmi les fidèles, S. S. Léon XIII, avait accordé déjà les indulgences suivantes : 1° 7 ans et 7 quarantaines une fois par jour pour tous les fidèles qui, soit en public, soit en particulier, durant le mois de Juin, honorent le Sacré-Cœur de Jésus par des prières spéciales et des pratiques pieuses.— 2° Indulgence plénière pour ceux qui, ou chaque jour pratiqueront ce pieux exercice, ou dix fois au moins pendant le mois de Juin prennent part à cet exercice fait en public. Ils gagnent cette indulgence un jour à leur choix durant ce mois, ou l'un des huit premiers jours du mois de juillet, s'il se confessent, communient, visitent une église ou chapelle publique et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

Sa Sainteté Pie X, ajoutant aux faveurs de son prédécesseur accorde 1° une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, le 30 Juin, *chaque fois* qu'on visitera l'Eglise où aura été célébré solennellement le mois du Sacré-Cœur.— 2° Pour les personnes qui propagent ce saint exercice, une indulgence de 500 jours à gagner pour toute œuvre faite pour le propager ou le faire mieux célébrer, et une indulgence plénière pour *toutes* les communions faites dans le mois de Juin : le tout *applicable* aux âmes du purgatoire. Nos paroissiens pourront gagner toutes ces indulgences, puisque le mois du Sacré-Cœur se célèbre, 1° par le chant des Litanies du Sacré-Cœur, à toutes les bénédictions du T. St Sacrement, 2° par la récitation en commun des mêmes litanies, à la messe de 7 h. 1/4 tous les autres jours.

La Paroisse de Châteaulin *(Suite)*

La cité coopérative — Nous nous sommes longuement étendus sur les bienfaits, l'organisation, les avantages légaux des habitations à bon marché. Les œuvres de ce genre n'entrent pas vite, malgré leur excellence, dans les mœurs et les goûts de nos ouvriers. Il est vrai qu'elles ne sont pas toujours secondées par ceux que la loi autorise et excite même à les favoriser. Témoin notre caisse d'Epargne de Châteaulin, à laquelle un honnête père de famille voulait emprunter un millier de francs pour bâtir sa modeste maison, et qui, nous a-t-on dit, a éprouvé un refus de la part des Administrateurs, parce que cela *compliquerait les écritures !*

Les trois habitations de notre *cité coopérative* sont une *leçon de choses*. La société en a déjà pu faire le *lotissement* définitif à ses occupants, qui se sont empressés de libérer leurs actions. Elles ont coûté à leurs propriétaires actuels, jardin compris, 2.200, 2.000, et 1.800 fr. en chiffres ronds. Et l'on peut constater, par la tenue de leurs jardins, comme par l'air propret des demeures, combien les ménages sont heureux et fiers d'avoir participé à cette bonne affaire.

Dans l'enclos de cette *cité coopérative*, l'œuvre des jardins ouvriers a confié 7 parcelles de 350 mètres, chacune à une famille ouvrière nombreuse. Un autre groupe de 16 jardins d'une capacité égale fait le bonheur de 16 autres familles ouvrières. Cette œuvre des jardins ouvriers prend de plus en plus d'extension dans toutes les parties du monde ; et son Apôtre en France, M. l'abbé Lemire, en novembre dernier, groupait autour de lui, dans un congrès international, une élite d'hommes politiques ou sociologues : Députés, sénateurs, évêques, médecins. Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit ici d'une œuvre cléricale et confessionnelle : on ne demande qu'un travail intelligent, utile, et moral. D'ailleurs le gouvernement de la République la prend sous sa protection, et, à son propos, M. le Ministre du Travail a donné dans l'Officiel du 1er mars dernier, deux circulaires, l'une aux Préfets, l'autre aux Directeurs de caisses d'Epargne, et dans cette dernière, il s'exprime en ces termes.

« La diffusion des jardins ouvriers, qui depuis quelques années ont conquis la faveur publique, a le double avantage de ménager aux ouvriers pour leurs heures de loisir une occupation fortifiante et saine, en même temps qu'un très appréciable appoint pour l'alimentation de leur famille. La modicité relative des ressources nécessaires pour organiser la vente et la location de jardins ouvriers ou pour venir en aide à des sociétés se proposant cet objet incitera, je veux l'espérer, les caisses d'épargne à user largement de la faculté nouvelle que leur ouvre à cet égard le législateur. »

Ces quelques lignes montrent l'importance croissante des jardins ouvriers.

Nous sommes heureux de les trouver mentionnés dans un document officiel.

(à suivre)

Les biens d'Eglise à Châteaulin
pendant la Grande Révolution. *(Suite)*

Plus tard viennent aussi les prêtres constitutionnels de Châteaulin : « Ce jour 14 fructidor an 3 (1 sept. 1795) est comparu au bureau municipal de Ville-sur-aône, le Citoyen Gabriel Le Marc'hadour, âgé de 43 ans, demeurant à Cité-sur-aône, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte sous la dénomination de culte catholique dans l'étendue de cette commune et a requis qu'il lui soit donné acte de sa soumission à la République, de laquelle déclaration il a été donné acte conformément à la loi du 11 prairial an 3.

Même jour, déclaration identique du citoyen Jean Le Coz, (ce devait être l'ancien curé de Châteaulin) et, le 21 fructidor (8 sept.) déclaration du citoyen Jean-Joseph Favennec, et du citoyen Pierre Le Moyne. Bientôt ils font un pas de plus : « Ce jour 2 brumaire an 4 (23 octobre 1795) de la République Française une et indivisible, devant nous maire et officiers municipaux de Ville-sur-aune *(sic)* est comparu le citoyen Gabriel Le Marc'hadour habitant de cette cité, lequel a fait la déclaration dont la teneur suit : *Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le*

Souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. »

Même déclaration des Citoyens Pierre Le Moyne, Jean-Joseph Favennec, et Jean Le Coz ; et tous quatre ils ajoutent : « Du dit jour nous déclarons, en exécution de la loi du 7 vendemiaire, indiquer l'énceinte de l'église de N. Dame de Châteaulin pour l'exercice du culte. » Cet acte est signé Le Golias, maire. C'est que le citoyen De la Roque avait monté en grade, et était devenu commissaire du Pouvoir exécutif, remplaçant le directoire du District supprimé : comme qui dirait le sous-préfet d'alors.

C'est à partir du 9 frimaire an 4 (29 nov. 1795), que reparaît officiellement sur les registres municipaux le nom de Châteaulin, et que s'évanouit le nom de Ville-sur-aône.

Mais l'esprit terroriste devait avoir de fréquentes reprises avant de mourir. Nous en constatons un accès dans une lettre du commissaire du Pouvoir exécutif à Châteaulin, en date du 24 nivôse an 4 (13 jan. 1796) adressée à la Municipalité : « Ne perdez pas de vue la loi contre les prêtres réfractaires ; je suis chargé de vous la rappeler par la lettre du Directoire exécutif du 12 frimaire an 4 que je viens de recevoir. » La reprise du culte à l'Eglise N. Dame ne fut que temporaire : Voici une délibération du 12 pluviôse an 4 (1 février 1796), qui en fait foi : « Vu la lettre écrite le 6 de ce mois à cette Administration par le citoyen Sayrol, garde-magasin des fourrages militaires en cette ville, tendant à ce que l'Eglise de N. Dame de Châteaulin lui soit accordée pour servir de magasin à fourrages ;

Considérant que l'Eglise dite Eglise paroissiale servant actuellement de magasin à fourrages est en ce moment pleine de foin et de paille ; considérant que l'Eglise de N. Dame, réclamée par le dit Sayrol pour magasin, sert de local aux citoyens de cette commune et de celle de Saint-Coulitz pour l'exercice de leur culte, local qui est seul indiqué à cette fin ;

Considérant néanmoins que la République ne doit aucun local pour l'exercice d'un culte quelconque ... l'administration arrête de désigner, et désigne provisoirement au dit Sayrol la dite Eglise de N. Dame de Châteaulin pour magasin de fourrages militaires ; arrête que copie du présent lui sera adressée et que, par la lettre d'envoi, il sera invité à ne se servir de la dite Eglise qu'à la dernière extrémité, observant qu'il existe au Port-Launay une Eglise qui est vide en ce moment, et qui a déjà servi de magasin de fourrages, laquelle, autant que l'intérêt de la République ne sera pas compromis, l'Administration autorise le dit Sayrol à prendre pour servir de magasin à fourrages militaires. » *(à suivre)*

Les locations de Presbytères.— La circulaire Briand, gourmandant les Préfets sur leur prétention d'annuler les prix modérés votés par les municipalités, n'a pas eu raison du Préfet du Finistère. Il vient encore d'annuler le vote de Tréflez, accordant au Recteur une location de 50 fr. Le Maire, qui est M. le Sénateur Pichon, attaque cette décision préfectorale devant le Conseil d'Etat, et il aura gain de cause.

Les conseillers Municipaux de Châteaulin, qui s'excusent de leur vote au sujet du Presbytère, en alléguant que le Préfet aurait rejeté un prix plus modéré, voient que d'autres savent garder leur indépendance et ceux-là, cependant, ne sont pas des réactionnaires ; Ce sont de vrais *républicains de la veille.*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 8 JUIN 1907. N° 92.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 9.*— **IIIe dimanche après la Pentecôte.** « Jetez en Dieu toutes vos sollicitudes, parce que lui-même prend soin de vous » *(Epître)*. Heureux donc ceux qui reconnaissent la main de Dieu dans l'épreuve ! — **SOLENNITÉ DU SACRÉ-CŒUR.** *Les Vêpres à 2 h., suivies de la Procession du St Sacrement.— Au retour de la Procession, Consécration au Sacré-Cœur, Litanies du Sacré-Cœur et Bénédiction de Clôture du* **Sacre.**— *Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Canliques 39 et 40.*

Lundi 10.— **Ste Marguerite, reine d'Ecosse.** O Marguerite, du Ciel où votre trône est affermi pour l'éternité, n'abandonnez ni l'Angleterre à qui vous appartenez par vos ancêtres, ni l'Ecosse dont la protection spéciale vous reste confiée par l'Eglise.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 11.— **St Barnabé, apôtre.** Barnabé, ayant médité ces paroles du Sauveur : « Si vous voulez être parfait, vendez vos biens, et donnez-en l'argent aux pauvres », vendit ce qu'il avait, en apporta le prix aux pieds des apôtres et devint le compagnon de saint Paul.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mercredi 12.— **St Jean de Saint-Facond, confesseur.** Apôtre de la paix, apprenez à tous que la fidélité absolue aux enseignements de l'Eglise est le seul terrain où des chrétiens puissent chercher et trouver la concorde.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 13.— **St Antoine de Padoue, confesseur.** Si par les mérites de saint Antoine on trouve les choses perdues de l'ordre matériel, à combien plus forte raison ne recouvrera-t-on pas, par son intercession, celles qui regardent le ciel.— *A 9 h., Petit Catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 14.— **St Basile le Grand, évêque et docteur.** « Etre baptisé dans la Trinité, croire conformément à son baptême, glorifier Dieu selon sa foi » c'était pour vous, ô Docteur de l'Esprit-Saint, tout le chrétien. Faites-le comprendre à tous.

Samedi 15.— **Ste Vite et Modeste, martyrs.** Vos combats sont finis, glorieux martyrs ; ils ont peu duré mais la couronne qu'ils vous valurent est éternelle.

Dimanche 16.— *Procession de la Sainte Enfance.*

La Fête-Dieu.— Nous témoignons à nos chers paroissiens notre

joie de la belle procession qui a parcouru nos rues dimanche. Les hommes ont été fidèles à notre appel et sont venus nombreux. Dimanche, nous n'en doutons pas, ils seront plus nombreux encore à manifester leur amour de leur Dieu et leur dévouement à sa cause. Le Reposoir était fort beau dans sa toilette de feuillages, de fleurs et de lumières. Les rues étaient couvertes de tapis de fleurs dessinés avec art. Nous avons remarqué avec plaisir que les draps blancs ornant les demeures étaient très généralement garnis de frais bouquets de roses. Quelques maisons portaient une charmante ornementation. Dieu bénisse et récompense ces filiales démonstrations !

Les bannières et oriflammes tenaient tête vaillamment au vent qui soufflait. La pluie, qu'on craignait, avait respecté comme de tradition constante, le cortège triomphant de son Créateur, à la grande joie des cœurs chrétiens. Bonne et pieuse journée où tant d'âmes, en retour de leurs hommages, ont reçu les larges faveurs de Jésus-Eucharistie ! Comme cela console des apostasies officielles, et de la peur des Nicodèmes !

Certificat d'Etude.— Lundi dernier, un jury libre s'est réuni à la Plaine pour l'examen du certificat d'études. Les Maîtresses dévouées qui continuent dans cette école les classes si bien dirigées autrefois par les sœurs, ont présenté 10 enfants. M. le Chanoine Abgrall, officier d'Académie, membre de plusieurs sociétés savantes, présidait, examinant sur la grammaire et l'analyse, ayant à ses côtés M. Lazennec, pour les sciences, M. Berthevas, Dir. de l'école S^t^ Louis, pour l'arithmétique et l'histoire, M. Mével pour la Géographie, et M. le Curé-Archiprêtre, pour l'Instruction chrétienne et l'Économie domestique.

Les élèves présentées ont brillamment subi les épreuves, avec un nombre de points variant entre les 6/7 et les 2/3 *du maximum*.

Voici leurs noms : Marie-Anne Bothorel, Anna Saliou, Eugénie Blouët, Joséphine Ménez, Marie-Anne Quéau, Louise Philippe, Anna Dennielou, Françoise Nédélec, Jeanne Nédélec, Geneviève Février.

Sujets proposés pour l'examen écrit :

Orthographe.— Il arrive souvent que l'on prête fort peu d'attention à ce que l'on a journellement sous les yeux. C'est pourquoi je suis à me demander, si vous avez réellement bien observé les différentes particularités de votre pays. Ce n'est que par comparaison que l'on peut se rendre compte de certaines beautés et de certaines qualités. Rien de plus fastidieux que de voyager dans les plaines sans fin de la Beauce, et dans les campagnes sans horizon de la Champagne pouilleuse. Mais dans votre petit pays de Châteaulin, une simple promenade à pied, faite au hasard de la fantaisie, nous conduira de surprise en surprise, si nous avons des yeux pour voir et une intelligence pour admirer. Y a-t-il rien de comparable aux sinuosités de notre belle rivière, aux aspects variés de la vallée où elle coule et des coteaux qui la dominent ? Que de problèmes le géologue aurait à résoudre dans cette nature si mouvementée ; quelle riche moisson fourniraient au botaniste nos champs, nos prairies, nos collines et jusqu'à nos landes dénudées !

Analyser grammaticalement la première phrase de la dictée :

Il arrive souvent que l'on prête fort peu d'attention à ce que l'on a journellement sous les yeux.

Problèmes.— 1 — Une pièce de vin de 225 litres a été vendue savoir : le 1/3 à 0 fr. 45 le litre, les 2/9 à 0 fr. 40 et le reste à 0 fr. 50. Quel bénéfice

a-t-on fait, si cette pièce a été payée 42 fr. l'hectolitre ?

2 — Un chef d'atelier a fait 123 mètres d'ouvrage en 18 jours, par 9 ouvriers ; s'il emploie 20 ouvriers, combien fera-t-il de mètres en 12 jours ?

Rédaction.— Dans une lettre à une amie, racontez la procession de la Fête-Dieu à Châteaulin.

Dessin.— Une chaise et une table. *Couture.*— Boutonnière, couture rabattue.

Les Dix Commandements d'Hygiène

affichés dans toutes les écoles suédoises.

1. L'air frais, jour et nuit, condition nécessaire à la santé, est le meilleur préservatif contre la maladie des poumons.

2. Le mouvement et la vie. Faire tous les jours de l'exercice au grand air en travaillant et en se promenant. C'est le contrepoids du travail sédentaire.

3. Boire et manger modérément et simplement. Celui qui préfère à l'alcool l'eau, le lait et les fruits, raffermit sa santé et augmente ses capacités de travail et de bonheur.

4. Les soins intelligents de la peau : s'endurcir contre le froid par des lavages d'eau glacée quotidiens, et prendre, une fois par semaine, un bain chaud, en toute saison. On peut ainsi entretenir sa santé et se préserver des refroidissements.

5. Les vêtements ne doivent être ni trop chauds, ni trop justes.

6. L'habitation doit être exposée au soleil, sèche, spacieuse, propre, claire, agréable et confortable.

7. Une propreté rigoureuse en toutes choses : l'air, la nourriture, l'eau, le pain, le linge, les vêtements, la maison, tout doit être propre, le moral aussi, c'est le meilleur préservatif contre le choléra, le typhus et toutes les maladies contagieuses.

8. Le travail régulier et intensif est le meilleur préservatif contre les maladies de l'esprit et du corps : c'est la consolation dans le malheur et le bonheur de la vie.

9. L'homme ne trouve pas le repos et la distraction après le travail dans les fêtes bruyantes. Les nuits sont faites pour dormir. Les heures de loisir et les fêtes doivent être données à la famille et aux satisfactions spirituelles.

10. La première condition d'une bonne santé est une vie fécondée par le travail et ennoblie par de bonnes actions et des joies saines. Le désir d'être un bon membre de sa famille, un bon travailleur dans sa sphère, un bon citoyen dans sa patrie, donne à la vie un prix inestimable.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* Ce Sayrol prit de suite possession de N. Dame. Mais il était gourmand. Il voulait disposer de tous les bâtiments publics. Il jette son dévolu sur le Tribunal : Le 24 pluviôse (12 février 1796) « Considérant que l'Administration a accordé au Citoyen Sayrol, sur sa demande, une maison ou logeait l'aumônier de l'hopital de Châteaulin, qui est beaucoup plus vaste que l'Auditoire, et dans laquelle il n'a encore rien mis, quoi qu'il en ait les clefs depuis longtemps ;

Considérant qu'on l'a autorisé à se servir de la chapelle du Port-Launay

aussi pour magasin de fourrages et dans laquelle le dit Sayrol n'a rien mis non plus, il parait à l'Administration que ces endroits doivent être occupés avant de s'emparer du Prétoire ... »

Les vols des agents du gouvernement mettaient en appétit les voleurs de grand chemin : deux chiens sur un os ne tardent pas à se mordre. Aussi le Pouvoir exécutif donne-t-il des ordres pour qu'il soit seul autorisé à voler : 21 germinal an 4 (1 avril 1796) : « Vu la lettre écrite par le Commissaire du pouvoir exécutif en date du 16 de ce mois, relative aux vols que commettent des troupes de brigands, de l'argenterie qui se trouve encore déposée dans les églises et chapelles ; et aux précautions à prendre pour éviter un pareil évènement en ce canton ; considérant qu'il n'existe aucune argenterie dans les églises de ce canton, qu'un calice et une patène dans chacune des communes, ce qui est strictement nécessaire pour l'exercice du culte catholique ... l'Administration arrête que l'agent des communes de ce canton .. déposera entre les mains du ministre constitutionnel qui y exerce le culte, le calice et la patène à ce destinés. »

La municipalité de Châteaulin ne se sentait plus, probablement, en goût de favoriser la folie anticléricale dont on constatait encore des crises chez les agents du pouvoir. Voici sa lettre du 27 germinal an 4 (16 avril 1796) au Département : « Citoyens administrateurs. A la réception de votre arrêté du 23 courant relatif aux prêtres sujets à la déportation et reçue le 25 au soir, le président a convoqué le lendemain l'administration qui, après en avoir pris lecture, a déclaré : 1° qu'il n'existe à sa connaissance dans le canton de prêtres qui aient été ou dû être déportés ni qui soient rentrés ou restés en France ;

2° Qu'il n'existe également point de prêtre dans le canton qui ait mis de restriction au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, ou qui, après l'avoir prêté, se soit rétracté ;

3° Qu'il n'y existe non plus d'ecclésiastiques soit réguliers, soit séculiers, frères lais ou convers, qui n'aient point prêté le serment de liberté et d'égalité prescrit par la loi du 15 août 1792, à tous les pensionnaires ou salariés de la République, ou qui après l'avoir prêté, se soient retractés ;

4° Que, parmi les individus compris aux deux articles précédents, il n'en est aucun qui ait rétracté ou modifié le serment à eux prescrit par la loi des 26 décembre 1790 et 15 août 1792, ni qui l'ait ensuite prêté purement et simplement ;

5° Qu'il n'existe non plus, à sa connaissance dans ce canton de prêtre ni ministre qui exerce les fonctions d'un culte quelconque, sans avoir fait la déclaration requise par la loi du 7 vendémiaire dernier. »

Nous arrivons au moment de la vente générale des biens d'église :

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

29.— Philomène-Marie Le Cann, Grand'rue, fille de Pierre et de Marie-Anne Blaise, *parrain :* Sébastien Le Cann, *marraine :* Philomène Bescond.

30.— Anna Centur, Toul-ar-c'hoat, fille de Laurent-Joseph et de Marie-Anne Quillien, *parrain :* Jean-Louis Centur, *marraine :* Louise Quillien.

31.— Marguerite-Françoise Mignon, Porsclos, fille de Yves et de Françoise Kerdévez, *parrain :* Yves Kerdévez, *marraine :* Marguerite Urvoas.

32.— Laurent-Marie Pichon, Rue Baltzer, fils de Jean et de Françoise Lavanant, *parrain :* Laurent Lavanant, *marraine :* Marie-Jeanne Pichon.

33.— Louise-Marie Fouquat, Grand'rue, fille de Yves et de Françoise Abgrall, *parrain* : Jean-Marie Fouquat, *marraine* : Marie-Louise Cloarec.

Châteaulin, Imprim. A. Concuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 15 JUIN 1907. N° 93.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 16.*— **IVe dimanche après la Pentecôte. St Jean-François Régis, confesseur.** « Que je suis heureux, disait ce saint, à son lit de mort. Voici que Jésus et Marie viennent me prendre pour me conduire au Ciel ! » Puissions-nous avoir la même assurance, à notre heure dernière ! — *A 2 h., Procession de la sainte Enfance.— Vêpres et sermon à Notre Dame par* M. Duval, *professeur de première à l'école St Yves.— Au retour, Bénédiction du saint Sacrement.— A 7 h 3/4, Réunion Catéchistique. Cantique 41.*

Lundi 17.— **St Hervé, confesseur.** Apprenons à l'école de ce saint aveugle à bénir Dieu dans nos infirmités et nos épreuves.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 18.— **Ste Marc et Marcellien, martyrs.** Faîtes, ô vainqueurs de si rudes combats, que le courage et l'amour croissent en nous dans la même mesure que la lumière et la connaissance de nos devoirs envers Dieu.

Mercredi 19.— **Ste Julienne Falconiéri, vierge.** En retour de la faveur insigne par laquelle Dieu voulut couronner votre vie et consommer en vous son amour, soyez propice à nos derniers combats ; obtenez-nous de ne point mourir sans être munis du viatique sacré.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 20.— **Office votif du Très saint Sacrement.** Béni et loué soit à jamais Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le très saint Sacrement ! — *A 9 h., Petit Catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 21.— **St Louis de Gonzague, évêque et confesseur.** Faîtes, ô Louis, que ceux-là même qui ne vous auront pas imité innocent, vous suivent du moins dans la pénitence, ainsi que l'Eglise le demande au Seigneur en ce jour de votre fête.

Samedi 22.— **St Paulin, évêque et confesseur.** « Le *royaume des Cieux souffre violence, et ce sont les violents qui le ravissent* ». Voilà bien la leçon qui se dégage de la vie de cet évêque.

Deuxième dimanche de la Fête-Dieu.— Dimanche dernier, comme le dimanche précédent, la procession s'est déroulée majestueusement à travers la ville. Les rues étaient étendues de draps blancs piqués de roses ; les pavés étaient jonchés de fleurs. Dieu passait. A Châteaulin la foi est vive. Chacun avait mis du sien pour faire honneur à Jésus-Hostie et c'était merveilleux.

Au haut de la rue Lacoste était le reposoir. Il faisait un effet superbe dans son cadre de sapins et de marroniers.

La procession monta jusqu'au pensionnat Saint-Louis. Là c'était encore plus beau. L'autel de la chapelle, richement orné, ruisselait de lumières. Et le tapis qui s'étendait de la porte d'entrée au sanctuaire était d'une richesse de dessin vraiment incomparable.

La musique du patronage rehaussait l'éclat de la fête. Elle a joué, pendant la procession, ses plus jolies et ses plus entrainantes marches.—

De son ostensoir d'or, Jésus aura tout vu. Il saura tenir compte à chacun de sa bonne volonté.

Il y a quinze ans, il se passa à Saragosse, en Espagne un fait qui montre combien Jésus aime et bénit ceux qui l'honorent au jour de la Fête-Dieu.

†

C'était la veille du dimanche du Saint Sacrement.

Les cloches de la ville sonnaient à toute volée, et dans la rue, on commençait à s'occuper des décorations que les habitants projetaient pour le lendemain.

Cependant, une maison restait étrangère à ces préparatifs. « Infortunés parents, disaient les voisins, ils sont plongés dans l'affliction : leur fils unique se meurt de la poitrine à douze ans. »

L'enfant dont on parlait sommeillait, entouré de ses parents. Le bruit des cloches parvint jusqu'à lui. Il poussa un gémissement et ouvrit les yeux :

— Pourquoi se font-elles entendre, dit l'enfant, c'est le samedi aujourd'hui.

— Oui mon enfant, mais c'est demain la Fête-Dieu et les cloches annoncent la solennité.

— Quelle belle fête que la Fête-Dieu ! dit le malade. Pourquoi, cette année, mère, n'aidez-vous pas les personnes qui préparent le reposoir de cette rue. Est-ce que la procession n'y passera pas ?

— Elle y passera.

— Mère ajouta-t-il, pour opérer ma guérison, il faudrait que je puisse, cette année, me présenter au bon Jésus et m'agenouiller devant le Très Saint Sacrement. Il faut même plus, si vous voulez que je guérisse, il faut que je puisse m'agenouiller devant le Très Saint Sacrement et recevoir sa bénédiction. Le bon Jésus voulait qu'on laissât les enfants s'approcher de lui. Un jour vous le savez, ayant rencontré le convoi d'un enfant bien aimé, celui du fils de la veuve de Naïm, il le rappela à la vie et le rendit à sa mère. Voila pourquoi je voudrais me trouver sur son passage. Cela me serait facile si vous construisiez un reposoir près de la maison.

— Caprice de malade, pensa la mère. Bah ! dit le père, Dieu guérit ceux qui mettent en lui leur confiance.

Une heure après, le reposoir était commencé, aux draperies riches qui le tapissaient et à la multitude des flambeaux s'unissaient les gerbes de fleurs les plus variées. Il était surmonté de cette inscription en lettres d'or : *Seigneur, vous pouvez le guérir*.

Les cloches des églises, lancées à toute volée, avaient annoncé depuis quelques instants, la sortie de la procession. Le père sortit de la maison tenant un cierge d'une main et soutenant son fils de l'autre. Ils s'agenouillèrent au moment où Notre Sauveur parut sous les apparences de la Sainte-Hostie portée par le prêtre qui officiait. Les chants cessèrent et le prêtre bénit la foule prosternée.

Le silence qui règnait en ce moment fut interrompu par une voix faible et tremblante qui s'élevait devant l'autel.— *Seigneur veuillez me guérir*, disait avec une voix ardente le jeune malade, en contemplant la sainte-Hostie. » Le prêtre tressaillit et abaissa l'ostensoir devant l'enfant. Il priait Celui qui a la toute puissance d'avoir pitié du malade qui recourait à lui.

Lorsque la procession se remit en marche, le père s'approchant de son fils lui prit le bras pour l'aider à se relever.— Laissez-moi faire dit l'enfant en souriant ; je suis guéri ; Jésus vous a rendu votre fils ....Et les assistants, les larmes aux yeux, chantèrent le *Te Deum* pour remercier Dieu de ce bienfait.

Grand-Séminaire *Lambézellec, le 6 Juin 1907.*

Cher Monsieur Le Curé,

La *Semaine Religieuse* annonce officiellement qu'un Pèlerinage d'hommes et de jeunes gens aura lieu au Folgoët le Dimanche, 23 Juin.

Ce Pèlerinage, dû à l'initiative des *Jeunes Catholiques* du Léon et de leurs aumôniers, sera présidé par notre Evêque.

Monseigneur l'Evêque voudrait que ce Pèlerinage fût une grandiose manisfestation de notre Foi, et, comme la réponse des Bretons du Finistère aux assertions de l'impiété officielle, qui proclamait naguère que les croyances chrétiennes étaient mortes à jamais au pays de France.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mon profond respect en N.-S. J.-C.

H. KÉRISIT, Chan. hon.

Voici le Programme & Horaire de la fête. Messes matinales et Communions à 6, 7, 8 et 9 h. ; Grand'Messe à 10 heures. Elle sera chantée à l'estrade dressée au champ du couronnement.— Sermon breton. A 1 heure : Conférences en breton et en français. A 3 heures : Vêpres.

La Paroisse de Châteaulin *(Suite)*

En quittant la *Cité-coopérative* et les jardins ouvriers, nous arrivons au quai que tout le monde appelle à juste titre les *chantiers*, et que, je ne sais pourquoi, certains actes officiels appellent quai Cosmao. Les *chantiers* constituent le quartier d'importation et d'exportation.

Engrais chimiques, bois en grume ou équarris, grains, ardoises, charbons de terre, sables et matériaux de construction, y sont embarqués ou débarqués, et trouvent à même des magasins ou lieux de dépôt, souvent en pleine activité. Là surtout viennent accoster les péniches qui apportent les ardoises extraites et travaillées sur les rives du parcours de l'Aulne, Pont-Coblanc, Lothey, S^{t} Goazec, etc., et les navires de cabotage qui les transportent à Brest, en Normandie, en Angleterre, ou du côté de la Gironde et de l'Espagne.

Les carrières de l'Aulne étaient le centre d'une exploitation prospère il y a déjà des siècles. Les comptes du Chapitre de Quimper aux XV^{e} et XVI^{e} siècles mentionnent que les ardoisières de Laz et de S^{t} Goazec fournirent la couverture de la Cathédrale. En 1526 les Marguilliers de S^{t} Macou de Rouen venaient chercher des ardoises en Bretagne ; et en 1671, sur concession du Roi, le sieur Lançon mit en valeur la carrière de l'ancien château de Châteaulin. La construction du canal de Nantes à Brest a facilité les débouchés et la concentration à Châteaulin, en vue de l'expédition par mer. Il y a 60 ans, l'arrondissement de Châteaulin comptait 38

carrières mises en valeur, dont 9 souterraines. Des ouvriers de Frumay, désignés sous le nom de *Parisiens*, venus en 1811, avaient enseigné à nos ouvriers à mieux tailler l'ardoise. Mais « *le laissez faire, laissez passer* » de l'économie libérale ne mettant aucun frein corporatif aux malfaçons, et à la cupidité de certains exploitants, les marchés subirent une dépression qui amena l'abandon de plusieurs chantiers. En outre, les capitaux manquant, et le breton n'ayant pas pris vite le goût des initiatives et l'habileté commerciale nécessaires pour créer et conserver des débouchés, cette industrie est loin d'apporter au pays les richesses qu'une exploitation sur une grande échelle et avec des procédés perfectionnés aurait assurées, peut-être mieux même qu'au bassin d'Angers. Est-ce à regretter ? Les alcoolisés de Pont-Coblanc et d'ailleurs ont fait si mauvaise réputation aux carriers et ouvriers des ardoisières, que nous ne nous en sentons pas le courage.

Saluons en passant les femmes qui embarquent et débarquent les ardoises : Elles nous offrent un curieux exemple de *contrat collectif* du travail : elles font les prix à forfait, prix bien modestes, trop modestes même, mais qui assurent un peu de lait pour manger les crêpes, un peu de pain pour tremper la soupe. Mais c'est un travail intermittent qui ne peut guère diminuer le nombre des clients du bureau de Bienfaisance.

Laissant à notre droite les docks d'engrais, de bois, d'ardoises, et de grains, l'atelier de machines agricoles, les fabriques de chapeaux bretons et de limonade, et demandons la permission de monter sur le viaduc neuf. *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

34.— Yves-François-Marie Coadou, Rue de l'Eglise, fille de François et de Thérèse-Marie Galéron, *parrain* : Yves Cornec, *marraine* : Marie-Louise Galéron.

35.— Pierre-Marie Pointon, Grand'rue, fils de Guillaume et de Jeanne Cariou, *parrain* : Pierre Marc, *marraine* : Marie Cariou.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

19.— Jean-Marie Brélivet, Logonna-Quimerc'h, et Adélaïde-Marie-Louise Favennec, Châteaulin.

20.— Pierre Bourc'his, Quimper, et Maria Stéphan, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

50. Abel Guillou, S^t Ségal, 11 ans.— 51. Pierre Léost, Avenue de la Gare, 73 ans.— 52. Joséphine Landi, rue de Traverse, 53 ans.— 53. Marie-Augustine Bescond, Grand'rue, 2 ans.— 54. Pierre-Marie Quintin, Garrec 2 ans.— 55. Louise Morvan, Toul-pri, 8 mois.— 56. Marie-Louise Péron, rue de Traverse, 83 ans.

IMPRIMERIE A. CORCUFF LIBRAIRIE
RELIURE 6, Quai de Brest, 6 MAROQUINERIE

Imprimés en tous genres : — *Factures, Têtes de lettres, Circulaires, Cartes de visite, Menus, Lettres de naissance, mariage et décès, etc.*

Grand choix de papeterie : — *Papiers à lettres ordinaires, fantaisie et deuil.— Cartes correspondance. Boites de papier à lettres* **avec enveloppes " X " à doublure intérieure,** *assurant l'invisibilité et l'inviolabilité de la correspondance (nouveauté) à partir de 0 fr. 75.*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3^e Année. 22 JUIN 1907. N° 94.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 23.*— **V^e dimanche après la Pentecôte.** « Si lorsque vous présentez votre offrande à l'autel, vous vous rappelez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre offrande, et allez d'abord vous réconcilier avec votre frère ; et venant ensuite, vous présenterez votre offrande ». (Evangile du jour).— *A 1 h. 3/4, à N. Dame, réunion des Enfants de Marie.— Après Vêpres catéchisme de persévérance.— A 7 h. 3/4, réunion catéchistique. Cantique 41.— Vers 9 heures, bénédiction solennelle du feu de saint Jean.*

Lundi 24.— **La Nativité de saint Jean-Baptiste.** Précurseur du Messie, nous partageons la joie que votre naissance apporte au monde. Elle annonçait la propre naissance du Fils de Dieu.— *Offices comme le dimanche.— Grand'messe à Notre Dame.*

Mardi 25.— **S^t Guillaume, abbé.** A la suite de Jean vous comptes les attraits du désert, ô Guillaume, et Dieu voulut montrer par vous l'utilité que renferment ces existences qui, dans leur fuite du monde, semblent se désintéresser des affaires humaines.

Mercredi 26.— **S^{ts} Jean et Paul, martyrs.** Vous souvenant du pouvoir que vous reconnaît l'Eglise d'ouvrir et de fermer les portes du ciel, pour répandre ou arrêter la pluie sur les biens de la terre : bénissez les moissons prêtes à mûrir ; soyez propices aux moissonneurs, et allégez leurs pénibles travaux.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 27.— **S^t Irénée, évêque et martyr.** O Irénée, maintenez les chrétiens dans la seule paix digne de ce nom ; gardez purs les intelligences et les cœurs de ceux que l'erreur n'a point encore souillés.— *A 9 h., Petit Catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 28.— **S^t Léon II, pape et confesseur.** O vous qui, par vos luttes continues, avez triomphé des hérésies, prévenez le retour de situations à ce point douloureuses, soutenez le pasteur au-dessus des brouillards perfides qui s'élèvent de la terre.— *Jeûne et vigile des saints Apôtres.*

Samedi 29.— **S^t Pierre et saint Paul, apôtres.** « Aujourd'hui Simon Pierre est monté au gibet de la croix ; aujourd'hui, dans la joie, le porte-clefs du royaume est passé au Christ ; aujourd'hui, Paul l'apôtre, lumière du monde, inclinant sa tête, a été pour le nom du Christ, couronné du martyre ». (Office de la fête).

Fête de la Sainte-Enfance.— Nous avons célébré, dimanche

dernier, notre fête de la Sainte-Enfance ; elle a eu lieu avec la même solennité que les années précédentes.

A deux heures, la procession s'organise à l'église de saint Idunet. Aux accents harmonieux du carillon, elle se met en marche, et se rend, bannières et étendards déployés, au sanctuaire si vénéré de Notre-Dame. Le soleil veut être de la fête, et contribuer, pour sa part, à donner à tout une teinte plus réjouie, une nôte plus joyeuse. Le contraste est même frappant entre le temps si maussade, si pluvieux de la veille, et la belle journée dont nous sommes gratifiés.

Assurément, le bon Jésus, dont les petit garçons portent avec enthousiasme la statue, n'a point voulu demeurer sourd à la demande de ses protégés, et l'on peut croire que c'est aux instances de ces cœurs innocents que nous devons cette faveur. Il les aime tant, ces chers petits !

A Notre Dame, on chante les vêpres. Quand cette cérémonie est terminée, M. Duval, professeur à l'Ecole Saint-Yves, adresse aux jeunes associés de l'Œuvre une allocution toute charmante.

Il rappelle qu'autrefois un Pharaon d'Egypte prescrivit que tous les enfants mâles des Hébreux fussent, dès leur naissance, jetés dans le fleuve. Une femme Israélite, désespérant de sauver le fils qui venait de lui naître, l'exposa dans un coffre, parmi les roseaux des bords du Nil. La fille de Pharaon le vit, en eut pitié et le fit recueillir. L'enfant fut appelé Moïse, « sauvé des eaux ».

Ce que fit cette fille de roi, chacun des membres de la Sainte-Enfance le fait aussi dans une certaine mesure. Il existe des pays, où des parents inhumains se débarrassent de leurs tout jeunes enfants, en les abandonnant sur la voie publique. Ces petits êtres sont alors recueillis par les bons missionnaires, qui les adoptent, les élèvent et en font de fervents chrétiens. Mais pour entretenir ces pauvres délaissés, des subsides sont nécessaires, et ici intervient la générosité des membres de la Sainte-Enfance. Par leur cotisation annuelle de soixante centimes, ils contribuent à sauver la vie de l'âme et souvent celle du corps des pauvres petits païens.

Que les enfants qui ont eu le bonheur de naître dans un pays de foi, d'être élevés par une mère chrétienne, se montrent reconnaissants à Dieu de leur condition privilégiée, et n'oublient pas leurs frères hélas ! moins favorisés, des contrées infidèles. Ils peuvent venir à leur aide par leurs prières et par leurs offrandes. Qu'ils ne craignent point de se faire généreux. « *Qui donne aux pauvres prête à Dieu* », dit-on. Il fait bon être créancier de la divine Providence, car le taux de son emprunt est fort rémunérateur.

Après le sermon, on proclame les noms de ceux que le sort désigne pour être parrains et marraines ; puis, la procession se reforme pour le retour. A l'église paroissiale, se donne un salut solennel du Très Saint Sacrement. C'est la bénédiction de Notre-Seigneur descendant sur ces enfants dont il disait autrefois : « *laissez-les venir à moi* », qui clôture cette joyeuse journée.

A Châteaulin, la Sainte-Enfance rappelle à chacun le souvenir de Madame Bernard. C'est elle l'organisatrice de cette fête, et il faut bien le dire — qu'elle me pardonne si je blesse sa modestie ! — c'est grâce à son dévouement que cette œuvre est si prospère dans la paroisse. Aussi, suis-je heureux de lui offrir, en cette circonstance, les félicitations et les remerciements de tous. Puisse Dieu la conserver encore longtemps à ceux qu'elle appelle volontiers « *ses petits mignons* », et pour qui elle est véritablement une seconde mère !

Réunion à Châteaulin.— Mercredi, 12 Juin, les dames de la ligue Patriotique des françaises avaient une réunion au patronage Jeanne d'Arc.

Le Conférencier était l'abbé Gauthier de Brest.

Pendant plus d'une heure il tint l'auditoire sous le charme de son éloquente parole.

Il sattacha, surtout, à démontrer que depuis vingt-cinq ans, nos ennemis, fidèles à leur programme de déchristianisation de la France, travaillent méthodiquement à arracher peu à peu, lambeau par lambeau, la foi des cœurs : neutralité de l'école, fermeture d'écoles libres, séparation de l'Eglise et de l'Etat, et lorsqu'ils se sentiront assez fort : fermeture des églises.— Ils se sont acharnés surtout sur l'âme de l'enfant.

Et M. l'abbé Gauthier, citait des traits — que les journaux ont publiés d'ailleurs — qui montraient des instituteurs athées traitant les enfants de leurs écoles qui allaient à la messe ou récitaient leurs prières, d'une façon aussi indigne et aussi barbare, que les instituteurs prussiens de la Pologne allemande qui firent, ces temps derniers, tant causer d'eux.

Que faire en face de ces débordements d'iniquités ?

Le midi en ce moment nous donne l'exemple. Il se lève tout entier pour clamer au gouvernement qu'il veut vendre ses barriques de vin. Unissons-nous aussi, dit M. l'abbé Gauthier, pour l'âme de nos enfants. Quand toutes les mères chrétiennes de France seront unies pour crier au gouvernement qu'elles veulent élever chrétiennement leurs enfants, qu'elles veulent la liberté de servir Dieu comme elles voudront, nous serons près de la victoire.

La loi du repos hebdomadaire.— Voici le texte d'un vœu émis sur la proposition de Zamansky relatif au repos hebdomadaire :

Le Congrès diocésain de Paris, voulant affirmer la haute portée morale, sociale et économique du précepte biblique et évangélique du repos hebdomaire ; convaincu que les nécessités de la vie familiale et civique s'accordant avec la loi religieuse, postulent la fixation de ce repos le dimanche, invite les catholiques à collaborer à l'application immédiate de la loi du 13 juillet 1906, notamment en secondant les efforts pratiques de la ligue sociale d'acheteurs, en s'abstenant d'acheter ou de faire travailler le dimanche, en donnant leur adhésion aux ligues et aux associations qui ont pour but l'observation du dimanche ; les invite ensuite à poursuivre l'amélioration progressive de la loi dans le sens de la pratique dominicale et collective du repos et ce, en commençant par la fermeture de tous les magasins le dimanche ; demande aux représentants catholiques au Parlement de s'inspirer de ces principes lors de la discussion des amendements à la loi du 13 juillet 1903.

LÉGENDE DE LA FONTAINE DE S^t^ GILDAS

Il y a de cela longtemps, bien longtemps, très longtemps.

Saint Gildas faisait une promenade dans le beau pays de Nin. Il se rendait à Cast quand il rencontra le diable venant de Crozon.

Dans ce temps-là, les saints étaient pleins de déférence même pour le diable.

Gildas salua : — Eh ! bonjour, **Paolic,** (1) dit-il. Il m'est avis que tu viens de la presqu'île !

Le diable répondit, mécontent : — Qu'est-ce que cela peut te faire ?

(1) Nom que les bretons donnent au diable.

Tu es bien curieux, vieux cagot.

— Ah ! bien ! Je vois que tu n'as pas fait d'affaires.

— Pas guère. L'habitant de la presqu'île est pauvre comme sa montagne. Il travaille beaucoup, jeûne souvent et je n'ai pas de prise sur un homme qui se fatigue et ne mange pas.

— Tant mieux donc ! ... Comment ? ... Lucifer, l'ange autrefois le plus grand du ciel perdrait sa puissance sur les hommes ?

Le diable grinça des dents, — car, en ce jour-là, le diable avait encore des dents : — Ne te moque pas, grogna-t-il, en prenant une taille demesurée, ne te moque pas ou je vais t'écraser comme un vermisseau !

Saint Gildas fit le signe de la Croix. Le démon recula. Il prit la forme d'un dragon.

— Ah ! dit saint Gildas, c'est donc vrai ? on m'avait dit que tu prenais la forme que tu voulais.

Et avisant un chêne dans lequel le pivert avait creusé un trou : — Tu te métamorphoses bien en un grand animal, reprit-il, mais je suis persuadé que tu ne pourrais prendre la forme d'une souris.

Et le diable de se changer en grosse souris.

— Oh ! reprit Gildas, tu triches, ce n'est pas une souris, cela, c'est un rat. Fais-toi petit, petit, assez petit pour entrer dans ce trou-là. Et il lui montrait le chêne.

Et le diable de se rapetisser encore et d'entrer dans l'arbre.

Vite, saint Gildas prit une pierre, la mit dans le trou et renferma le diable.

Les saints avaient alors, toutes les audaces. Mais il y a de cela longtemps, bien longtemps, très longtemps.

*
* *

Le diable, ainsi enfermé, cria, jura, tempêta.

Les côteaux du Mene-Kelc'h étaient alors couverts de vastes forêts. Saint Gildas détala au plus vite et se cacha dans les bois.

Le diable put enfin se dégager. Il regarda autour de lui écumant de rage. Mais il ne vit personne. Il monta au haut du chêne. Recherche vaine.

Alors, il se mit à souffler sur la grande forêt. Son haleine était si brûlante qu'il faisait, à chaque fois, une large trouée. En un instant il eut réduit en cendres une grande partie du bois de la montagne.

A la fin, derrière un arbre, il vit saint Gildas courant pour descendre l'autre côté du versant. Et le diable de courir aussi en lançant des flammes.

Mais Gildas était arrivé auprès d'une source. Il la bénit et s'y précipita. Quand **Paolic** arriva il lui jeta de l'eau bénite.

A ce contact le démon tressauta, se roula par terre en hurlant comme s'il avait le feu dans tout le corps. Il maudit Gildas et tous les moines du monde. Il revint à la montagne et brûla, pour se venger, le reste du bois qui la couvrait. Et c'est ainsi que disparut la grande forêt qui s'étendait autrefois sur le dos du Mene-Kelc'h, de Mene-C'hom à Garrec an tan. (1)

Mais depuis cela, il y a longtemps, bien longtemps, très longtemps

*
* *

Et aujourd'hui le Mene-Kelc'h commence à être reboisé.

Quant à la source changée par Gildas en eau bénite, elle existe, toujours. Les fidèles l'ont entourée d'un édicule en pierres de taille. On la voit, sur le versant sud des Montagnes Noires, à gauche de la route, quand du pays de Nin on se rend au bourg de Cast.

(1) Pic des montagnes noires, à Gouézec.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 29 JUIN 1907. N° 95.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 30.*— **VIe dimanche après la Pentecôte. La commémoration de St Paul, apôtre.** Hier, ô Paul, s'est consommée votre œuvre : ayant tout donné, vous vous êtes donné par surcroît vous-même. Le glaive, abattant votre tête sacrée, achève, comme vous l'aviez prédit, le triomphe du Christ.— *A 7 h. 3/4, réunion catéchistique.*

Lundi 1er Juillet.— **L'octave de St Jean-Baptiste.** Gravons le Précurseur du Christ, non sur des tablettes, comme le fit Zaccharie, mais dans le vif de nos cœurs. Que les deux noms, de Jean et de Jésus-Christ, soient unis sur nos lèvres.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 2.— **La Visitation de la Très sainte Vierge.** Edifions le prochain par nos paroles et par nos exemples, comme la sainte Vierge en la maison de sainte Elizabeth.

Mercredi 3.— **Cinquième jour dans l'octave des saints apôtres.** Le martyre des Apôtres consacre ce jour à jamais : c'est de Pierre le noble triomphe, c'est de Paul la couronne.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 4.— **Sixième jour dans l'octave des saints Apôtres.** Unis et rapprochés dans le sang de leur mort triomphante, Pierre et Paul ont suivi Dieu ; ils ont reçu la couronne de la foi du Christ.— *A 9 h., Petit Catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 5.— **St Antoine Marie Zaccharie, confesseur.** Ceux qui se préocupent trop des affaires de la terre et ont trop peu de confiance en Dieu, éprouvent le sort d'un enfant qui, par imprévoyance, étant monté trop haut sur une échelle, ne sait plus comment il en descendra.— *1er Vendredi du mois, les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur, et Consécration.*

Samedi 6.— **Le jour octave des saints Apôtres.** Que Rome en Pierre se glorifie, que Rome d'un même culte vénéré aussi Paul ; ou bien plutôt que tout entière, en allégresse, en chants joyeux, l'Eglise célèbre ce jour.— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Les calomniateurs du clergé.— *Journal l'Univers du 22 Juin.* Plus encore que les absents, les vaincus ont toujours tort.

Longtemps le clergé français fut le premier clergé du monde catholique, comme la France et son armée étaient la première armée et la première nation de la terre. Mais, l'ennemi a remporté sur nous aussi de grandes batailles !

Nous ne croyons pas qu'on puisse constater chez aucun peuple, petit ou grand, catholique ou autre, une semblable conjuration contre l'honneur du corps sacerdotal et contre chaque prêtre en particulier.

Les ennemis du clergé ont à leur service les journaux, les livres, les théâtres ou le prêtre ne paraît jamais que travesti en imbécile, en tartufe, en criminel, surtout en polisson.

Au fond, les calomniateurs du clergé n'ont de satisfaction qu'à poursuivre les prêtres innocents : c'est leur raison d'être. Ils ne sauraient s'irriter contre un prêtre coupable qui travaille pour eux. Mais poursuivre de leur haine le prêtre fidèle ; semer partout la défiance ; éveiller le soupçon sur sa vertu ; l'accuser positivement, après lui avoir tendu des pièges ; ameuter contre lui l'opinion ; susciter et soudoyer des faux témoins ; le faire arrêter, emprisonner, condamner, voilà à quoi s'occupent une foule de calomniateurs du clergé. La chronique des tribunaux en fait foi. On n'obtient que peu de chose du côté de la justice. Mais l'opinion subit une impression qui ne s'effacera plus.

Quant au prêtre, victime des calomniateurs, il retombe sur lui-même, atteint d'une blessure qui ne guérira pas : il languira au fond de quelque presbytère, à moins que, désespérant de tout et fuyant une terre qui dévore ses meilleurs enfants, il aille cacher à l'étranger le mystère de sa vie et s'en remettre à la justice de Dieu.

Ainsi les ennemis du prêtre ne peuvent, en meurtrissant son cœur, que lui assurer la joie austère des béatitudes évangéliques.

Abbé F. Belleville.

L'ortie.— Cette plante est une plante fourragère de premier ordre, supérieure même à la luzerne, si nous en jugeons par les chiffres suivants :

FOURRAGES	ÉLÉMENTS DIGESTIBLES			
	Albumine	Mat. am.	Cellulose	Graisse
Luzerne (très bonne qualité).	12, 3	22, 1	11. 4	1, 2
Orties (feuilles d')	12, 8	30, 0	6, 0	4,

Elle a le mérite, non seulement d'augmenter la quantité et la qualité du lait chez les laitières, mais de produire un beurre bien jaune et très agréable au goût.

L'ortie se plante ou se sème à 0. 30 en tous sens, après une bonne fumure. C'est une plante vivace. Elle produit en moyenne de 50 à 75. 000 kilos de fourrage vert à l'hectare.

L'ortie donne sa première coupe en mai-juin, plusieurs semaines avant la luzerne, et ordinairement deux autres coupes, même trois, si on la fauche dès qu'elle a atteint 0^{m}, 40 à 0^{m}, 50 ; puis on la laisse se développer en liberté afin de ne pas trop la fatiguer. On doit, en règle générale, la prendre aussitôt qu'elle est fauchable, car plus elle est tendre meilleure elle est.

On peut récolter en même temps celles qui viennent spontanément et dont, en général, on ne tient pas assez compte, les considérant, à grand tort, comme des quantités négligeables.

Plante échauffante, elle ne doit entrer en mélange avec les autres aliments que dans la proportion du 1/4 ou 1/6 de la ration, et après l'avoir fauchée, on la laisse étendue sur le champ de 12 à 24 heures. Cela suffit pour qu'elle ne pique plus.

(à suivre)

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* Les appels à la *curée* avaient été entendus, et il se présentait malheureusement des acheteurs. Nous avons vu que l'exemple avait été donné par le maire. D'autres membres de la municipalité ne se firent pas faute de se présenter à sa suite.

La justice de Dieu a toujours frappé les coupables. Plusieurs ont fait d'abondantes réparations par eux-mêmes ou par leurs descendants ; mais il est une tare dont les familles n'ont jamais pu se laver ; elles sont restées marquées d'un stigmate, et, en suivant leurs malheurs de génération en génération, un mot les explique tous : « **acquéreurs de biens nationaux et de biens d'église** ». La même tare restera aux familles de ceux qui, de nos jours, oseront coopérer aux vols sacrilèges qui se seront perpétrés parmi nous.

Donc des acheteurs se présentaient et jetaient leur dévolu, qui sur un champ, qui sur une église, qui sur une maison. Deux personnes voulurent porter enchère sur le presbytère confisqué : c'était un conflit entre les voleurs officiels et les autres, et c'est ce que nous révèle la délibération suivante, du 2 messidor an 4 (20 Juin 1796) : « L'administration, considérant qu'elle est instruite que deux particuliers de cette ville viennent de soumissionner l'ancien presbytère de cette commune ;

Considérant que l'art. 5 de la loi du 27 brumaire an 3 met à la disposition des municipalités de la République les ci-devant presbytères non vendus, et que l'art. 7 de la loi du 28 ventôse dernier ne comprend pas, dans les domaines nationaux hypothéqués aux mandats, les maisons et édifices destinés pour un service public ;

Considérant que le presbytère dont est cas est le seul édifice national de la commune, propre à y loger l'administration municipale, à y recevoir des dépôts de troupes en marche, des effets de toute nature qui arrivent journellement, qu'il sert depuis plusieurs années de corps de garde, et qu'il a un appartement disponible à y recevoir la bibliothèque nationale actuellement chez le citoyen Lansalut ; par ces motifs, le commissaire du Directoire exécutif entendu, arrête d'inviter et invite l'administration supérieure de regarder la soumission faite du presbytère de Châteaulin comme non avenue, et qu'expédition du présent sera incessamment adressée à la dite administration ».

Le Département consentit à ce vœu. Le 7 Messidor an 4 (25 Juin 1796), un S^{r} Motreff achète « les Domaines nationaux dont la désignation suit : En la commune et canton de Châteaulin, une maison couverte d'ardoises, jardin, courtil etc. avec leurs appartenances et dépendances. (C'est, nous croyons, ce qu'on appelle le Presbytère de N. Dame).

Les dits biens dépendant de l'ex-fabrique de la chapelle de Notre Dame de Châteaulin, *acquis (!) à la République* comme provenant du ci-devant clergé, affermée ... moyennant la somme de 27 livres par an, et pour l'indemnité de la supression des impositions, dixièmes et droits féodaux, 1^{l} 40 sols, total 28^{l} 4 sols, et en capital, 620^{l} 8 sols ». Il n'y eut pas d'enchérisseur, et l'acquéreur ne paya que le prix d'estimation.

Il en fut de même le 9 messidor (27 juin) pour la vente d'une « petite prairie ... dépendant de l'ex-fabrique de Notre Dame, *acquise* à la République comme provenant du ci-devant clergé affermé ... moyennant une

somme de 37 livres 10 sols par an. Le dit bien évalué, conformément à l'art. 9 de la loi du 28 ventôse, par le procès-verbal d'estimation dressé par le cit. Le Quinquis, expert nommé par l'acquéreur, par la soumission du 27 prairial, et d'Yves Le Normand, expert nommé par délibération de l'administration du département. En revenu net, la somme de 37 livres 10 sols, et en capital, 825 livres. Voici un extrait de ce procès-verbal d'estimation (archives dép. Q. 2) : « un pré fauchable situé au nord de la montagne de l'hôpital de Châteaulin provenant de la ci-devant dite Notre Dame de Pitié, fabrique de Châteaulin, ayant édifices au cerne fors d'orient, donnant de ce dernier endroit sur un petit pré au cit. Guillaume Cuzon, du midi sur pré à Jean-Marie L'honoré et aux héritiers Gestin, du couchant sur pré à la Ve Fourguy, du nord sur le ruisseau dévalant à la rivière de Châteaulin, contenant sous fonds, édifices compris, 29 cordes 3/4. »

(à suivre)

Sarmoniou an aotrou Quere.— Le 2e et dernier volume des « Sarmoniou an aotrou Quere » vient de paraître. Ecrit dans le plus pur breton, avec un style imagé, et enrichi d'histoires saisissantes qui en forment comme l'illustration, il offre encore peut-être plus d'intérêt que le 1er volume par le choix des sujets. Les instructions sur les commandements, les sacrements, et la prière renferment un enseignement doctrinal de premier ordre bien développé qui en fait un ouvrage à part dans la collection des livres bretons ; les sermons des dimanches de l'année sont un commentaire bien expressif de l'Evangile du jour.

Utile aux prêtres, il l'est aussi aux fidèles auxquels d'ailleurs s'adressent plus spécialement ces sermons ; ils y puiseront les connaissances désirables pour raffermir leur foi et alimenter leur piété. Aussi lui prédisons-nous le même succès qu'au 1er volume qui s'est écoulé rapidement.

Ont reçu le Saint Baptême :

36.— Pierre-Marie Le Bris, près le patronage, fils de Jean et de Marguerite Colin, *parrain :* François Férec, *marraine :* Marie Le Bris.

37.— Etienne-Pierre-Marie-Christophe Goavec, à Ty-Alanou, fils de Pierre-Marie et de Louise-Marie Le Goff, *parrain :* Hervé Goavec, *marraine :* Marguerite Le Goff.

38.— Joséphine-Marie Bourlès, Toul-pri, fille de Jean et de Marie Léostic, *parrain :* Jean Bourlés, *marraine :* Charlotte Bourlès.

39.— Emile-Marie Bourveau, Stang-yvin, fille de Yves-François et de Marie-Anne Le Stum, *parrain* : Emile Bourveau, *marraine :* Louise Bourveau.

40.— Pierre-Louis Buzit, Grand'rue, fils de Jean et de Louise Le Roy, *parrain :* Mathieu Buzit, *marraine* : Anna Le Roy.

41.— Marie-Germaine Languennou, Rue de l'Eglise, fille de Pierre-Jacques et de Marie-Yvonne Cann, *parrain* : François Languennou, *marraine* : Marie-Anne Cann.

Ondoiements :

4.— Un enfant à Pierre Garo et à Anne-Marie Le Borgne.
5.— Une enfant à Jean-Louis Le Lons et à Marie-Julienne Nicolas.
6.— Une enfant à Aimé Corcuff et à Jeanne Joncour.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

21.— Jean-Louis-Marie Piriou, Quimerc'h, et Marie-Anne Quilliou, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

57.— Hervé-Gabriel Goas, au Faou, 31 ans.— 58. Pierre-Jean Péron, Ty-Carré, 39 ans.— 59. Emma-Marie Perrot, Rue du Pont neuf, 8 mois.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 6 JUILLET 1907. N° 96.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 7.*— **VIIe dimanche après la Pentecôte. La fête du précieux sang de N.-S. J.-C.** Gage de paix entre le ciel et la terre, objet des plus solennels hommages et centre de toute Liturgie, le Sang de l'Homme-Dieu dépose dès maintenant dans les âmes et les corps de ceux qu'il a rachetés le germe des joies éternelles.— *A 7 h. 3/4, réunion de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs. Sermon, recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 8.— **Ste Elisabeth, reine de Portugal.** O mère de la paix, du ciel où votre pouvoir ne connait plus de frontières, jetez un regard miséricordieux sur le reste du monde ; entendez l'Eglise, la mère des peuples, vous prier d'user jusqu'au bout de votre auguste prérogative.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 9.— **St Goulven, évêque.** Si Dieu ne demande pas à tous de renoncer au monde, comme le fit Goulven dès son jeune âge, il défend du moins de trop rechercher les biens de la terre.

Mercredi 10.— **Les sept frères, martyrs.** Regardez, disait sainte Félicité à ses enfants prêts à subir le martyre, regardez le ciel où Jésus-Christ vous attend avec ses saints, persistez dans son amour, et combattez généreusement pour vos âmes.— *A 7 h. 3/4, du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 11.— **St Thurien, évêque.** Le seul bien qui nous soit propre, le seul qui ne meurt pas c'est notre âme, et c'est là le seul dont l'on ne s'occupe point.— *A 9 h., Petit Catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 12.— **St Jean Gualbert, abbé.** Vous avez été un vrai disciple de la loi nouvelle, vous qui avez su épargner un ennemi en considération de la Croix sainte. Apprenez-nous à conformer comme vous nos actes aux leçons que nous donne cette Croix.

Samedi 13.— **St Anaclet, pape et martyr.** Glorieux pontife dont la mémoire se rattache de si près à celle de Pierre, faîtes-nous aimer la place qui est nôtre dans l'édifice sacré, et recevez notre hommage reconnaissant.— *A 3 h., ouverture du* **Grand Pardon de N. Dame de Kerluan,** *par les Vêpres solennelles et la Procession des vœux.*

Appuldurcombe Abbey, Wroxall, Ile de Wight, le 3 Juillet 1907.

Cher Monsieur Jézégou,

J'achève samedi mon séjour de solitude et de repos chez les chers

exilés de Solesmes, que je ne puis retrouver, hélas ! que sur le sol plus hospitalier de l'Angleterre. Quelle joie et quelle douce paix je goûte à ces Offices journaliers, si beaux et si pieux que les Protestants eux-mêmes y viennent en foule. Notre bon paroissien, le Frère Idunet s'y forme à la sainteté en toute allégresse de cœur. Il me répond souvent la messe. Votre protégé, Frère Yves se trouve très heureux ici ; son frère Jean, que ses parents sont venus eux-mêmes me confier comme compagnon pour le voyage, s'est mis tout à fait au genre de vie bénédictin et plaît beaucoup aux Pères. Ils sont si contents au service de Dieu qu'ils font des appels pressants à leurs amis pour que ceux-ci viennent les rejoindre.

Je passerai par Londres pour aller voir, à High Wycombe, S^r S^t François Borgia, si regrettée à Châteaulin.

Je reprendrai le bâteau de St-Malo le mardi 6. Je passerai par Ste-Anne d'Auray, voulant confier à cette bonne Mère la reprise de mon apostolat parmi mes chers paroissiens, et serai près de vous le 12, pour me préparer au beau Pardon de N. Dame de Kerluan.

J'embrasse ma sœur et mes chers vicaires, et vous dis à bientôt !

Alfred LE ROY
Ch. hon. Archiprêtre

Choses que tous les chrétiens devraient savoir

De tous les sacrements, le Baptême est le plus nécessaire. Il efface le péché originel et nous fait enfants de Dieu et de l'église.

C'est un grand malheur de mourir sans le baptême. Car ceux qui meurent sans avoir été baptisés ne peuvent jamais entrer dans le royaume des cieux.

Aussi, les parents devraient toujours faire baptiser leur enfant le jour même de sa naissance ou le lendemain. L'absence du parrain ou de la marraine n'est point une raison suffisante pour différer de plusieurs jours. Mais on doit, dans ce cas, choisir un autre parrain et une autre marraine ou bien le faire représenter par quelques personnes de bonne volonté, ce qui est presque toujours possible.

L'évêque, cependant, permet quelquefois d'administrer simplement le baptême, c'est-à-dire de n'observer que l'essentiel du sacrement et de remettre les cérémonies à une époque plus ou moins éloignée ; c'est ce qu'on appelle ondoyer.

La permission de séparer le baptême des cérémonies qui l'accompagnent étant une sorte de dérogation aux ordonnances de l'église, les évêques pour combler la brèche faite à la loi et aussi pour rendre plus rares les demandes de dispense ont coutume d'exiger une aumône, qui est employée en bonnes œuvres. Dans notre diocèse cette aumône est de 6 fr.

Voici à ce sujet le statut du diocèse décrétés par M^{gr} l'évêque de Quimper en 1902.

« L'ondoiement n'étant pas conforme à l'esprit de l'église nous désirons vivement qu'on n'y ait recours que dans les cas d'une nécessité réelle.

Pour les cas exceptionnels, nous autorisons MM. les doyens et curés à le permettre. Il doit toujours avoir lieu à l'église à moins qu'il y ait danger pour la santé de l'enfant ; et le supplément des cérémonies se fera, **dans les trois mois.**

Les curés et Recteurs tiendront note exacte des permissions accordées pour nous en rendre compte chaque année. » *(à suivre)*

Succès aux Examens.— Nous nous faisons un plaisir d'apprendre aux lecteurs du « *Bulletin* » que M. Eugène Corgne, étudiant à l'Université de Rennes, vient de subir avec succès les épreuves de la *licence-histoire*. Malgré les difficultés de cette partie toute spéciale, deux années de préparation ont suffi à M. Corgne pour obtenir, dès le premier essai, son diplôme.

C'est une joie pour nous d'offrir au jeune licencié et à sa famille toutes nos félicitations.

***

Lundi dernier avaient lieu, à Châteaulin, les épreuves du *certificat d'études primaires*. Sur 19 élèves présentés par *l'Ecole Saint-Louis*, 17 ont été reçus. Ce sont :

Blaize Guillaume, Crenn Pierre-Marie, Duval Yves, Goas Jean-François, Gouyette Stanislas, Guéguen Stanislas, Heussaff Alain, Kermorgant Yves, Larour Pierre, Le Meur Jean, Léon Yves, Louboutin Hervé, Nicolas Yves, Maguet Yves, Rolland Hervé, Tromeur Jean, Yhuel Couronné.

Déjà la semaine précédente, François Crenn réussissait l'examen du *Brevet*.

Ces résultats dont nous nous réjouissons sont tout à l'honneur de l'établissement, et volontiers nous félicitons les maîtres dévoués qui ont préparé ces élèves.

Une page douloureuse de l'histoire de l'hospice, 1794.

« Du 13 thermidor, 4^e année de la République, séance tenue par les citoïens Le Lièvre président, Poulmarc'h, Le Quinquis, Faugyroux et Le Pichon administrateurs.

« Présent le citoïen Delaroque commissaire du Directoire exécutif.

« Un membre a dit : « citoïens, vous avez sans doute connaissance d'une loi en date du 2 brumaire qui suspend celle du 3 messidor an 2 en ce qui concerne l'administration et la perception des Revenus des Hôpitaux et Etablissements de Bienfaisance.

« Il est vrai que je ne connais cette loi que par la table alphabétique des lois du 6^e trimestre de l'an 4, car l'administration n'a pas reçu le n^o 198 du Bulletin où cette loi se trouve insérée. Mais citoïens, le préposé des Revenus des Domaines nationaux en cette ville, d'après la connaissance qu'il a eu de cette loi, a sursis la Recette des Revenus de l'hôpital de cette commune.

« Cet hôpital, citoïens collègues, est dénué de tout. L'administration du ci-devant district a vendu tous les lits, linges, meubles et autres mobiliers en dépendant, même le fumier qui servait d'engrais à la terre de cette maison de Bienfaisance. Depuis cette époque il n'a fait aucune réparation ; au contraire les malfaiteurs ont tout dégradé les portes, les fenêtres, les vitres et les chassis en sont enlevés, les arbres hachés, les mûrs les fossés dégradés, les terrains déclos, une partie même des édifices découvert et point de finances.

« Les pauvres que renfermait cet hospice quoiqu'invalides ont été obligés d'en quitter. Deux seulement sexagénères et l'un boiteux et par ailleurs estropié, et l'autre aveugle y ont seulement restés vu qu'ils ne pouvaient aller nulle part. Et lesquels depuis la vente du mobilier de cet maison n'ont vécu que de charités leurs faites par les habitants de

cette ville ;

« Nul doute citoïens que d'après la loi dont je vous parle et d'après une autre insérée au n° 41 du Bulletin du 28 germinal dernier par laquelle la suspension provisoire de la vente des Biens des Hôpitaux est maintenue, que l'intention du Législateur est de conserver les hôpitaux et maisons de bienfaisance. Mais citoïens, il faut un administrateur pour régir les biens dépendant de l'hôpital de cette commune, recevoir les fermages, consentir les Baux, lorsqu'il y aura lieu, faire les dépenses nécessaires pour procurer la nourriture aux deux malheureux qui y restent lequel fera faire aussi les réparations strictement nécessaires pour le mettre à l'abri pour faire réparer les portes, les serrures et les fenêtres et faire faire à la couverture de la maison principale les réparations pour la mettre en état de défense d'eau. Vu la table alphabétique des lois 6e trimestre et la loi du 28 germinal suivant.

« Considérant que le préposé à la Régie des Revenus nationaux a cessé depuis les susdittes lois de recevoir les rentes et fermages dépendants de l'hôpital de cet commune ;

« Considérant que l'humanité exige qu'on pourvoie à la nourriture et à l'entretien des deux pauvres infirmes, qui ont resté aud. hôpital après la vente de son mobilier ;

« Considérant que les édifices dud. hôpital ont besoin de grandes réparations, mais quoiqu'il n'y a pas de finances pour les faire faire en ce moment, il convient de faire faire celle strictement nécessaire pour mettre les pauvres à l'abri des pluies et du vent ;

« Considérant, que si l'administrateur a tardé jusqu'à ce jour pour nommer un administrateur pour administrer les biens dud. hôpital, c'est quelle sattendait de jour en jour à recevoir le bulletin où se trouve la loi, numéro 2 brumaire an 3 ;

« Considérant enfin que le revenu dud. hôpital étant insuffisant pour fournir la nourriture aux pauvres qui y sont actuellement et qui y entreront par la suite et à une domestique au moins pour les servir et pour acheter les meubles, linges et effets et autres mobiliers, mêmes quelques vaches ;

« Le Commissaire du Directoire exsécutif entendu :

« L'administration arrête de nommer et nomme Le citoyen Jacques Lagéat demeurant en la ville de Châteaulin pour administrateur de l'hôpital de cette commune lequel régira en bon père de famille les biens en dépendant recevra les fermages et rentes, consentira les Baux, fera les dépenses nécessaires pour procurer la nourriture aux pauvres qui y sont, fera faire les réparations strictement nécessaires pour les mettre à l'abri des pluies et des vents.

« Arrête de plus qu'il sera écrit au ministre de l'intérieur pour réclamer une somme pour remonter le dit hôpital en meubles linges effets.

« Et comme les redevables des de fermage doivent plusieurs levées, arrête qu'à défaut de payement le dit administrateur le fera citer en tribunal compétant afin de condamnation après avoir préalablement essayé une conciliation. »

Signé : Le Lièvre, président, Le Quinquis, Fougyroux, Le Pichon, Cuzon.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 13 JUILLET 1907. N° 97.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 14.*— **VIIIe dimanche après la Pentecôte. St Bonaventure, docteur.** Docteur séraphique, conduisez-nous par cette montée sublime dont chaque ligne de vos œuvres nous manifeste les secrets, les labeurs, les beautés, les périls.— **Grand Pardon de N.-D. de Kerluan.**— *A St Idunet, messes à 6 h. et 8 h.— Complies à 7 h. 3/4, suivies de la Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la Chapelle de Kerluan, messe à 6 h., Confession jusqu'à la Grand'messe et communion toutes les demi-heures.— A 10 h., Grand'messe précédée de la réception solennelle des Processions de St Coulitz et de Lothey-Landremel.— Dans l'intervalle de la Grand'messe et des Vêpres, les cantiques breton et français de Kerluan alterneront avec le chapelet.— A 3 h., Vêpres solennelles, suivies de la Procession des Vœux.— Les fidèles ayant reçu des grâces de N.-D. de Kerluan, entoureront, portant des cierges allumés, la statue de N. Dame de Kerluan.— On sait que l'on peut se procurer des cierges de* cire pure *à la sacristie.— Ces cierges, étant liturgiques, peuvent servir ensuite pour la célébration de la Sainte Messe.— Les pèlerins sont invités à porter sur la poitrine l'Insigne de N. Dame de Kerluan.— Après la Procession, Bénédiction du T. S. Sacrement, et Baisement de l'Image de la Vierge.*

Lundi 15.— **St Henri, empereur.** Revenez, ô empereur des grands âges, combattre pour l'Eglise ; ralliez les débris de la chrétienté sur le terrain traditionnel des intérêts communs à toute nation catholique.— *Les messes sont célébrées à la Chapelle de Kerluan.— A 8 h., grand service solennel pour les paroissiens morts depuis le dernier Pardon.— Toutes les familles en deuil y sont convoquées.*

Mardi 16.— **Notre-Dame du Mont-Carmel.** Heureux ceux qui meurent revêtus du scapulaire ! Marie les prend sous sa protection spéciale. Elle a promis que ceux qui mourraient revêtus de ce saint habit ne passeraient jamais par les flammes de l'enfer.

Mercredi 17.— **St Alexis, confesseur.** Puisse le peuple chrétien, à la lumière de vos actes sublimes, Alexis, s'élever toujours plus au-dessus de la terre ; conduisez-nous sûrement par l'étroit sentier à la maison du Père qui est aux cieux.— *A 7 h. 3/4, du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 18.— **St Camille de Lellis, confesseur.** Selon la recommandation de l'Evangile que l'Eglise nous fait lire aujourd'hui en votre honneur, puissions-nous tous, à votre exemple, aimer nos frères comme le

Christ nous a aimés ! — *A 7 h. 1/4, messe des enfants puis confession.— A 9 h., Petit Catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 19.— **S^t Vincent de Paul, confesseur.** Ce qui caractérise ce saint, élevé à des honneurs auxquels il ne put se dérober, fut sa grande humilité. Il répétait souvent : « qu'il n'était que le fils d'un pauvre paysan, qu'il avait gardé les troupeaux ».

Samedi 20.— **S^t Jérôme Emilien, confesseur.** Aimons à redire fréquemment, et avec confiance, la prière qu'affectionnait Jérôme : « O très doux Jésus, soyez-moi sauveur et non juge ! »

Une explication.— Devant les expulsions brutales qui chassent le clergé des presbytères, et dont Le Huelgoat vient de fournir un spécimen réussi dans son genre imbécile, un grand nombre de nos paroissiens se préoccupent de la situation, et demandent quelle solution pourra intervenir.

A cette question très légitime nous ne pouvons faire qu'une réponse : *Nous n'avons reçu aucune communication, ni écrite, ni verbale, ni du conseil municipal, ni de M. le Maire de Châteaulin, touchant ce sujet de la spoliation du presbytère.*

S'il nous est arrivé certains bruits aux oreilles, ce n'a été que par la voie des comptes rendus plus ou moins exacts parus dans les journaux, ou par des racontars sans valeur. Nous avons ici relevé la raison qui, paraît-il, fut mise en avant pour réclamer une location de 500 fr. : que cela ne représentait qu'un intérêt minime des 15000 fr. donnés par la ville pour la reconstruction du presbytère ; et nous avons ajouté que peut-être il y aurait un terrain d'entente, dans le remboursement de cette somme.

Un diplôme précieux.— Nous avons le plaisir d'apprendre qu'une de nos chères religieuses de la Plaine, S^r S^t Antonin, vient, avec une autre de ses compagnes, de subir avec plein succès, devant le jury officiel de Belgique, les longues et difficiles épreuves qui donnent droit au diplôme de l'Institut national ménager. Cet honneur rejaillit sur la maison si aimée à Châteaulin, et aussi sur les 14 jeunes filles qui, pendant cette année, ont suivi les cours ménagers théoriques et pratiques de S^r Saint Antonin et de S^t Joseph de la Croix.

Nous applaudissons vivement à cette nouvelle direction donnée au dévouement de nos *Sœurs blanches*, à qui nos sectaires de France interdisent l'enseignement scolaire. Il y a là, dans la préparation très sérieuse et très pratique de nos futures maîtresses de maison et de ferme, un aliment à leur zèle et à leur dévouement que les lois scolaires persécutrices n'ont pas prévu. Aussi apprenons-nous avec joie que cinq autres religieuses du Saint-Esprit vont aller incessament se préparer aux examens nécessaires pour le Diplôme ménager.

Choses que tous les chrétiens devraient savoir *(Suite)*

Qui peut baptiser ? — On vient, quelquefois, chercher le prêtre pour baptiser un enfant qui se trouve en danger mort.— Cette précaution est inutile et dangereuse. Car en faisant de ce sacrement la porte du ciel, Jésus a voulu qu'en cas de nécessité tout le monde puisse baptiser.

Cependant, le père et la mère ne devraient pas baptiser leur enfant, à moins qu'il y ait réellement danger de mort et qu'il n'y ait sur les lieux aucune autre personne capable de conférer le sacrement. S'ils le faisaient,

sans ce cas de nécessité, ils contracteraient une affinité spirituelle dont il faudrait, ensuite, demander dispense.

Pour baptiser, on verse de l'eau naturelle sur la tête de l'enfant, — ou si l'on ne peut sur la tête, sur n'importe quel autre membre.— On doit toujours avoir l'intention de faire ce que fait l'église et prononcer en même temps ces paroles : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. »

Hors le cas de nécessité, le propre curé seul, ou un autre prêtre, de son consentement, doit donner le baptême. Il ne peut se servir pour conférer le sacrement dans l'église, d'autre eau que de celle qui a été bénite le Samedi Saint ou la veille de la Pentecôte et qui est conservée dans les fonts-baptismaux.

***

Quand le baptême se fait à l'église, il est d'usage — et cet usage nous vient des apôtres — que l'enfant que l'on baptise ait un parrain et une marraine.

Ces parrains et marraines prennent au nom de leurs filleuls et filleules les engagements du baptême et les aident à s'en acquitter dans la suite.— Ils portent l'enfant durant la cérémonie et récitent le Credo en même temps que le prêtre.

***

Les parrains et marraines deviennent les parents spirituels de l'enfant qu'ils ont tenu sur les fonts-baptismaux. Aussi contractent-ils une espèce d'alliance avec lui et avec son père et sa mère, qui fait que le parrain ne peut sans dispense épouser sa filleule ni la mère de sa filleule, et que la marraine ne peut pareillement épouser son filleul ni le père de son filleul.

Mais pour que cette affimité spirituelle soit contractée il faut que l'on soit parrains et marraines pour le vrai baptême.— Lorsque l'ondoiement a eu lieu auparavant, les parrains et marraines ne contractent aucune parenté pour le supplément des cérémonies.

***

Les parents doivent choisir avec soin les parrains et marraines de leurs enfants et ne confier ces fonctions si graves et si respectables qu'à des personnes bien instruites des vérités de la religion et d'une conduite régulière et vraiment chrétienne.

L'église défend d'admettre pour parrains et marraines, 1° les infidèles, les hérétiques, les chismatiques, les excommuniés notoires et les interdits ; 2° les apostats ; 3° les pécheurs publics et scandaleux ; 4° les personnes qui sont dans des engagements réprouvés, par la religion, par exemple, qui ne sont mariées que civilement ; 5° celles qui par impiété ne vont jamais à l'église.

***

Voici d'ailleurs, au sujet des parrains et marraines, les Statuts du diocèse.—

I.— Conformément à l'ancien usage du diocèse, chaque enfant aura au Baptême un parrain et une marraine, excepté dans les cas difficiles, où l'on pourra se contenter du parrain pour un garçon et de la marraine pour une fille.

II.— Dans les cas ordinaires, il suffit que le parrain ou la marraine ait fait sa première communion, si d'ailleurs l'autre a sept ans révolus, et

s'il est suffisamment instruit des vérités de la religion.

III.— On se conformera aux presciptions du Rituel romain par rapport aux personnes à exclure des fonctions de parrain et de marraine. Dans les cas embarassants, on usera d'une grande prudence, et au besoin, on recourra à l'Evêque.

IV.— En outre, Nous interdisons ces fonctions aux Religieux ou Religieuses et aux Ecclésiastiques constitués dans les Ordres sacrés, nous réservant toutefois de les permettre, quand il sagit des enfants du frère ou de la sœur. *(à suivre)*

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* Les archives départementales (Q. 377. N. 16) nous fournissent cette pièce précieuse : Le procès-Verbal d'estimation dressé le 1 thermidor an 4. (19 juillet 1796) par Yves Le Normand, expert choisi par l'Administration, et Jean Conan, expert désigné par le soumissionnaire acquéreur. Ce procès-verbal comprend 5 articles.

Le 1er porte « 44 pieds d'arbres situés au midi de la chapelle de N. Dame, entre le cimetière d'icelle et le grand chemin, sur une surface de 4 cordes (il semble que la corde valait un carré de 16 pieds). » Le revenu est de $9^{l}\ 7^{s}\ 6^{d}$; ce qui donne un capital de $206^{l}\ 5^{s}$.

Le 2e, « 36 arbres, situés au nord, bout du couchant du cimetière et au pied de la montagne, sur un fond de 25 cordes 1/2 valant en revenu $12^{l}\ 1^{s}\ 6^{d}$, et en capital, $265^{l}\ 12^{d}$. »

Le 3e, « 7 pieds d'arbres, au cimetière de St Idunet, en revenu $1^{l}\ 8^{d}$, en capital $30^{l}\ 1^{d}$. »

Le 4e, le plus important pour nous, avec le suivant, porte « la chapelle de Kerluan, ayant de long 86 pieds, de large avec une aile du midi, 31 pieds, et 12 pieds de hauteur, valant en revenu $15^{l}\ 5^{d}$ et en capital $274^{l}\ 10^{s}$.

Le 5e « enclos de la dite chapelle, ayant des murs au cerne, contenant 36 cordes 3/4, valant en revenu annuel $10^{l}\ 5^{s}\ 6^{d}$, et en capital $226^{l}\ 1^{s}$. »

Le tout, évalué à $1003^{l}\ 5^{s}$ a été adjugé à ce prix à Charles-François Le Lièvre, le 8 thermidor an 4 (26 Juillet 1796). Le 4e et le 5e article ont fait l'objet du contrat de vente signé entre Le Lièvre et Galerne, trésorier de la Fabrique, au nom de celle-ci, en 1809, au prix de 600 fr. Ce qui montre qu'après avoir laissé en ruines la chapelle, finalement incendiée, Le Lièvre fit encore sur son achat de biens d'Eglise un bénéfice de 100 fr. Puisse cet argent n'avoir pas été « à perdition » pour sa pauvre âme !

Nous avons vu que le citoyen Blondin (tous ces acheteurs de biens d'église sont des conseillers municipaux !) avait l'œil sur le champ du *St Sacrement*. Le 19 messidor, son expert et celui de l'administration donnèrent le procès-Verbal d'estimation, et nous trouvons ceci aux archives départementales (ibid.), à la date du 16 thermidor an 4 (3 août 1796) : « avons vendu dès maintenant et pour toujours au citoyen Jean-Baptiste Blondin, représenté par la citoyenne Le Taro, veuve Dupont, son fondé de procure... les biens nationaux dont la désignation suit : un champ terre chaude, nommé le *champ du St Sacrement*, situé en la commune de Châteaulin, provenant de la Fabrique de *St Idunet*, évalué par procès-verbal d'estimation, en date du 19 messidor, des citoyens Lozarc'h et Le Normand, experts nommés par l'acquéreur et par l'administration du département, à un revenu annuel de $18^{l}\ 5^{s}$, et en principal à la somme de $401^{l}\ 10^{s}$. » *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 20 JUILLET 1907. N° 98.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 21.*— **IXe dimanche après la Pentecôte. St Thénénan, évêque.** Apprenez avant tout les choses nécessaires au salut, et ne vous souciez des autres sciences que dans la mesure où il en résultera pour vous un surcroît de gloire dans le Ciel.— *A la 1re messe, instruction catéchistique bretonne.— A la messe de 8 h. : l'Eglise, sa constitution.— A 8 h. 1/2, dépôts à la caisse des Loyers.— A la Grand'messe, Prône breton sur l'Evangile du dimanche.— A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— A 3 h., Vêpres solennelles, suivies de la Bénédiction du T. S. Sacrement.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique, Cantiques 30 et 51.*

Lundi 22.— **Ste Marie Madeleine.** O vous, dont le choix si hautement approuvé du Seigneur a révélé au monde la meilleure part, faites qu'elle demeure toujours appréciée en l'Eglise cette part de la divine contemplation.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 23.— **St Apollinaire évêque et martyr.** Que tous s'animent mutuellement à l'humilité, car Dieu résiste aux superbes et il donne sa grâce aux humbles.— *A 9 h. 1/2, Distribution des Prix au Pensionnat St Louis de Conzague.— A 2 h., au Patronage, Distribution des prix de l'Ecole chrétienne de St Joseph, de la Plaine.— Ces deux cérémonies seront présidées par M.* Berthou, *Curé-Doyen de Carhaix.*

Mercredi 24.— **Sts Cyrille et Méthode, évêques.** Chantez, fidèles, les deux courageux athlètes reçus dans les brillantes demeures des cieux ; chantez du peuple Slave la double force et la gloire.— *A 8 h., du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 25.— **St Jacques le Majeur, apôtre.** Soyez Seigneur, pour votre peuple, sanctificateur et gardien ; fortifié du secours de votre apôtre Jacques, qu'il vous plaise dans ses mœurs et vous serve d'un cœur tranquille.— *A Brest, ordination sacerdotale de M.* Yves Perrot, *enfant de la Paroisse, dont la 1re messe solennelle sera célébrée ici le Dimanche 4 Août.— Le sermon de 1re messe sera prêché par M.* Roudot, *vicaire à Lannilis.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 26.— **Ste Anne, mère de la Vierge Marie.** Aujourd'hui et toujours, soyez propice aux supplications qui montent vers vous de ce séjour d'épreuves. Maintenez où il en est temps encore les traditions du foyez chrétien.

Samedi 27.— **St Samson, évêque.** Le baptême seul ne suffit pas pour

nous conduire au ciel ; il importe encore de mener une vie bien chrétienne, d'observer les préceptes de Dieu et de son Eglise.

Dimanche dernier, aux deux messes de la paroisse, M. le Curé Archiprêtre a entretenu ses fidèles de la fête Patronale de N. Dame de Kerluan. Nous y honorons tout particulièrement le mystère de la double maternité de Marie : Mère du Sauveur, Mère des hommes, frères et cohéritiers de Jésus. Par sa maternité Divine, Marie nous a donné Celui qui nous a arrachés à l'enfer, et nous a mérité le Ciel. Comme Mère des hommes, Marie préside à l'application des satisfactions du Sauveur à nos âmes, et nous baigne dans le sang Divin par les grâces qu'elle nous obtient pour imiter notre divin modèle.

Le *Pardon* de N. Dame de Kerluan est à un titre particulier le *Pardon* des Mères, car pour élever les petits frères de Jésus, que sont leurs enfants, elles doivent se mettre à l'école de Marie et la suivre, dans leurs dévouement, jusqu'au Calvaire.

A la messe de 8 h. M. le Curé-Archiprêtre, avant de descendre de la Chaire pour continuer le saint Sacrifice, a adressé à ses chers paroissiens les graves paroles suivantes qui furent écoutées dans un religieux recueillement :

« Vous avez le droit d'attendre, mes chers frères, que je vous dise un mot sur les ignobles insinuations qui ont été lancées contre moi.

« Ce mot est un merci au bon Dieu. Jésus a dit : « Le Disciple n'est pas plus grand que son maître ; » Et encore : « vous serez haïs à cause de mon nom » ; et l'autre jour, une bénédiction bien paternelle tombait sur mon cœur blessé, et me disait : « Il n'y a que celui qui souffre, à faire du bien aux âmes. » Je médite et goûte chaque jour plus le charme austère de ces paroles.

« Mais j'ai reçu à cette occasion tant et de si douces marques d'affection, d'estime, de vénération dirai-je, de dévouement, de la part de tous : de mes chers vicaires, de mes paroissiens, même des indifférents et des hostiles, qu'il me semble que je n'ai pas payé assez cher le bonheur qui déborde de mon cœur en un cri de reconnaissance. Merci à tous ! Merci surtout à vous, mon Dieu, qui changez la malice des uns, en joie à vous servir, en liens plus tendres et plus solides entre les fidèles et le père de leurs âmes.

« Quant à la feuille qui a ramassé ces ordures, en attendant que la justice humaine agisse, vous comprenez mieux, mes frères, l'horreur qu'elle doit vous inspirer pour la presse impie. Et je serai recompensé amplement, si devant cette presse se ferment désormais tous ces foyers qui me sont si chers et qu'elle ne peut que souiller. »

Kerluan ! — Nom cher aux âmes châteaulinoises. La foule des curieux ne retrouve plus l'ombre des grands bois d'antan ; et il lui importe de ne pas s'exposer à une chaleur sans compensation pour ses aises. La piété des fidèles s'en passe, parce que ce qu'elle demande à Marie, ce n'est pas le pittoresque des sites, mais les grâces de son cœur de mère, les faveurs qu'elle dispense à la piété, les consolations dont elle paie les larmes versées aux pieds de son image vénérée, le soulagement qu'elle procure à nos chers défunts. C'est ce qu'ont compris les nombreux fidèles accourus au sanctuaire béni la veille du Grand Pardon pour les 1res vêpres. Quelle couronne de lumières, quels chapelets fervents, quels chants émus, quel nombreux cortège d'enfants voués par leurs mères, de grandes personnes soulagées par Marie ou favorisées de ses bienfaits, entourant son image à la procession, quels fronts rayonnants, et quelles exclamations de contentement au sortir de la solennité pieuse !

Le lendemain voyait le concours des fidèles moins libres la veille : de nos villageois rassurés sur l'avenir de leur fenaison, de nos ouvriers et ouvrières, de nos jeunes gens de l'apprentissage, heureux de consacrer leur jour de repos au bienfaisant pèlerinage. Communions recueillies, processions autour de la chapelle, cantiques francais et bretons alternant les formules les plus tendres de la piété populaire, chapelets avec méditation des Mystères du Rosaire, et surtout la grand'messe, et les Vêpres solennelles, se succèdent, rassasiant de joie religieuse et de piété exubérante ces âmes rajeunies par la Dévotion séculaire.

Comme chaque année, Lothey-Landremel et St Coulitz viennent unir leurs croix et leurs bannières à celles de la paroisse de Châteaulin. Le célébrant de cette sainte journée est M. Le Gall, recteur de St Coulitz, et le prédicateur, M. Guillerme, recteur de Port-Launay, qui marque les conditions et les avantages d'un culte vrai et sincère rendu à Marie. Il termine son émouvante instruction par ce trait si touchant emprunté aux épisodes du naufrage de l'*Hilda*, revenant d'Angleterre pour se perdre sur les rochers de St Malo. A la nouvelle de la Catastrophe, une mère des environs de St Pol de Léon, qui sait son fils de 18 ans au nombre des victimes, part aussitôt pour le reconnaitre parmi les cadavres recueillis sur la grève. Elle arrive au lieu où sont rangés les pauvres naufragés. Le voilà, ce pauvre enfant, l'espoir et le soutien de sa vieillesse ! Elle se penche sur cette dépouille défigurée : O bonheur ! elle voit dans les mains crispées du jeune homme son chapelet. Sa dernière pensée et sa suprême prière a été pour Marie ! Elle est consolée puisque son fils est mort protégé par la Reine du Ciel.

Aimons Marie, aimons son chapelet, méritons son appui maternel maintenant et à l'heure de notre mort ! ...

Après le Pardon des Vivants, voici le Pardon des Morts. Le lundi à 8 h., à la suite des messes qui se sont succédées depuis l'aurore, se chante le service solennel pour ceux des nôtres qui ont quitté la terre depuis le dernier pardon. Toutes les familles en deuil ont là leurs représentants, et ainsi s'achève à la vraie manière bretonne la fête de N. Dame de Kerluan. Le reste est au profit du diable et des aubergistes ; cela ne compte plus, et ceux qui se respectent, qui sont fidèles à leur foi bretonne, ont repris leurs travaux, filialement appuyés sur la protection de leur Mère.

Un prêtre. — Voici enfin la grande grâce que nous appelions sur notre paroisse de nos vœux les plus ardents, de nos prières sans relâche : Voir un de nos enfants, après une préparation longue, studieuse, fervente, éprouvée, monter au saint Autel, et revêtir la fonction officielle, au nom de l'Eglise, d'être le médiateur entre le ciel et la terre, d'offrir à Dieu l'hommage par excellence, et d'appeler sur les hommes les grâces de pardon et de vie chrétienne.

Nos fidèles ont entendu renouveler aux prônes du dimanche l'annonce canonique que M. Yves Perrot, né dans notre paroisse, Diacre de la sainte Eglise, est désigné pour recevoir la *prêtrise* le Jeudi 25 Juillet, fête de St Jacques apôtre. Avec quelle émotion et quelle joie nous nous unirons à notre Vénéré Evêque, et à tous nos vénérés confrères du sacerdoce, pour étendre nos mains sur cette tête si chère, et voir notre fils participant des

faveurs que nous avons reçues nous-mêmes du Saint-Esprit dans le sacrement de l'ordre !

Une dignité si sainte et, le pouvoir d'offrir le saint sacrifice rayonneront désormais par ces mains consacrées, sur notre population tout entière, et attiront, nous en avons la confiance, sur d'autres jeunes têtes le signe divin qui les destinera aussi à la mission sacerdotale.

Une population qui donne des prêtres à la sainte Eglise, conservera la foi, obéira filialement à son clergé, et verra fleurir dans toutes les familles les vertus chrétiennes.

L'ortie. *(suite)*. La première récolte peut être transformée en foin, comme tous les autres fourrages. On l'utilise alors, pendant l'hiver, en la faisant macérer douze à vingt-quatre heures dans de l'eau un peu salée, versée bouillante sur ce foin, et la distribuant ensuite en mélange avec du trèfle, du son, des recoupes, etc. Ajoutons que les bêtes boivent avec plaisir l'eau qui a servi à faire l'infusion, laquelle a pris une couleur brune et un goût fort agréable.

Dans certaines contrées, on fait cuire les orties avec des pommes de terre et du son pour en nourrir les porcs, ou bien l'on stratifie les plantes vertes avec de la paille de manière à former un tas qu'on laisse fermenter pendant quelques jours avant de le distribuer aux bestiaux.

Quelle que soit la manière dont on la leur distribue, ces animaux appètent beaucoup l'ortie, qui, du reste, donnée raisonnablement, les maintient en bonne santé ou aide à leur engraissement, et les préserve, affirme-t-on, de toute maladie contagieuse.

Les orties viennent parfaitement dans les terrains élevés, même sur les montagnes, parmi les pierres et dans les endroits exposés au soleil ; c'est pourquoi nous ne comprenons pas qu'on n'en garnisse pas davantage les nombreux sols improductifs qu'on rencontre partout. Il y a là une incurie d'autant plus grande que cette plante est d'une rusticité rare, se développant partout et par tous les temps, résistant aux plus grands froids comme aux plus grandes chaleurs, aux pluies diluviennes comme aux sécheresses désertiques. *(fin)*

Ont reçu le Saint Baptême :

42.— Marie-Louise-Gabrielle L'Honoré, Quai de Brest, fille de Jean-Marie et de Marie Le Coz, *parrain :* Gabriel L'Honoré, *marraine :* Marie-Louise Jaouën.

43.— Marie-Angèle Kergoat, Grand'rue, fille de Eugène et de Marie-Anne Le Lann, *parrain :* François Le Lann, *marraine :* Angèle Kergoat.

44.— Jeanne-Marguerite Donguédroit, Stang-an-Toulou, fille de Jean-Yves et de Jeanne Plantec, *parrain :* Yves Le Borgne, *marraine :* Jeanne-Marie Férec.

45.— Pierre Le Lay, à Roc'h-Guillou, fils de François et de Marie-Anne Péron, *parrain :* Jean-Yves Le Lay, *marraine :* Marie Lahaye.

46.— Marie-Anne Quéré, Quai de Brest, fille de Pierre-Jean et de Marie-Jeanne Crenn, *parrain* : Charles Granec, *marraine :* Marie-Jeanne Quévarrec.

47.— Joseph Fraval, Lacron, fils de Yves et de Marie-Louise Caillebot, *parrain* : Joseph Briand, *marraine* : Joséphine Fraval.

Ondoiements :

7.— Une enfant à Marie L'Honoré.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

22.— Joseph-Ollivier-François-Marie Poulmarc'h, Penn-al-Lenn, et Marie-Renée Guédo, Penn-al-Lenn.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

60. Jeanne Le Don, Châteaulin, 48 ans.— 61. Marie-Anne Quéré, Châteaulin, 8 ans.— 62. Marie L'Honoré, Penn-al-Lenn, 9 jours.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 27 JUILLET 1907. N° 99.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 28.*— **Xe dimanche après la Pentecôte.** A l'exemple du publicain dont il est question dans l'évangile de ce jour, disons à Dieu : « Ayez pitié de nous, ô Dieu, dans votre clémence, et dans votre bonté effacez tous nos crimes ».— **SOLENNITÉ DE Ste ANNE.**— *Après Vêpres Catéchisme de Persévérance.— Pas de réunion catéchistique, le soir.*

Lundi 29.— **Ste Marthe, vierge.** Apprenez-nous, ô sœur de Madeleine, comme vous-même l'avez appris du Seigneur, à mettre au-dessus de tout *l'unique nécessaire*, à estimer à son prix *la meilleure part.— A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 30.— **St Guillaume, évêque.** A l'exemple de ce saint, restons fermement attachés à la colonne de la foi et à la crainte de Dieu, ou nous serons facilement vaincus par nos passions.

Mercredi 31.— **St Ignace de Loyola, confesseur.** Accomplissons toutes nos actions en nous conformant à la belle devise qui fut celle du fondateur de la *Compagnie de Jésus : à la plus grande gloire de Dieu ! — A 8 h., du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 1er Août.— **St Pierre ès liens.** « Si l'on me demandait, disait saint Jean Chrysotome ; qu'aimes-tu mieux être, ou l'ange qui délivra Pierre, ou Pierre enchaîné ? J'aimerais mieux être Pierre, à cause de ses liens ».— *A 7 h. 3/4, Complies, bénédiction.*

Vendredi 2.— **Jour octave de Sainte Anne.** Voici la mère qu'a choisie pour nous le Seigneur, Anne la très sainte, des Bretons l'espérance et la garde ; elle est notre aide dans la prospérité, notre secours dans l'adversité.— *1er Vendredi du mois.— Les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— A la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 3.— **L'invention de Saint Etienne, premier martyr.** « O Etienne, s'écrie saint Basile, il n'est pas de lieu, de territoire, de nation, de lointaine frontière qui n'ait obtenu le secours de vos bienfaits ».— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Dimanche 4.— A l'Eglise St Idunet, à 10 h., première Grand'messe de M. Yves Perrot.— *La procession prendra le jeune prêtre au Presbytère.— Sermon de M.* Roudot *vicaire à Lannilis.*

La Distribution des prix aux écoles chrétiennes de Châteaulin.— C'était mardi 23 courant que se célébrait cette fête de famille, toujours si cordiale et si pieuse par les sentiments qui animent les parents, les chers enfants, leurs Maîtres et les prêtres des paroisses voisines, les premiers protecteurs et soutiens de nos écoles catholiques.

Tous les ans ces sentiments de dévouement à l'éducation chrétienne, de générosité pour la soutenir, de fidélité à nos vieilles écoles où la religion conserve sa place d'honneur, trouvent un interprète autorisé et éloquent dans le prêtre qui préside. Mardi, cette mission d'encouragement et de bon conseil a été noblement remplie par M. Berthou, Curé-Doyen de Carhaix, qui retrouvait dans son auditoire du matin à S^t Louis, et du soir au Patronage, un si grand nombre de ses anciens paroissiens de Dinéault.

Tous les ans aussi la distribution offre à nos chers enfants l'occasion de rendre la fête plus solennelle par des chants, des saynètes, des comédies, voire des drames patriotiques.

A l'Ecole S^t Louis nos garçons ont parfaitement interprété le *Coffre-fort*, et surtout la charmante comédie bretonne : *an Daou laër*.

A l'Ecole S^t Joseph le programme portait une fort touchante scène patriotique : *Marie Stuart à Fontainebleau*, un charmant dialogue à la porte du Paradis entre S^t Pierre et des enfants lutins, puis des chants variés dont l'exécution excellente fait honneur aux maîtresses et à leurs élèves.

Voici les noms des principaux lauréats de nos deux écoles :

ECOLES S^t LOUIS. Diplômes d'Agriculture ; degré élémentaire.— Jean Blouet, de Plomodiern ; Alain Conan, de Quéménéven ; Pierre-Marie Crenn, de Châteaulin ; René Coathalem, de Châteaulin ; Jean Croissant, de Landudal ; Yves Duval, de Châteaulin ; Jean-François Goas, de S^t Ségal ; Stanislas Gouyette, de Locronan ; Stanislas Guéguen, de Locronan ; Alain Heussaff, de Locronan ; Yves Kermorgant, d'Argol ; Pierre Larour, de S^t Nic ; Laurent Helpin, de S^t Ségal ; François Helpin, de S^t Ségal ; Yves Léon, de Goudzec ; Hervé Louboutin, de Châteaulin ; Jean Le Meur, de Briec ; Jacques Manis, de S^t Ségal ; Yves Nicolas, de Châteaulin ; Jean Quinquis, de Dinéault ; Guillaume Suignard, de Landeleau ; Hervé Rolland, de S^t Coulitz ; Jean Tromeur, de Châteaulin ; Jean Le Droff, de S^t Nic ; Couronné Yhuel, d'Arzano.

Diplômes d'Agriculture, degré supérieur.— Sébastien Colin, de Plomodiern ; Jean Denniélou, de Dinéault ; Joseph Poquet, de Plomodiern ; Emile Quéau, de Châteaulin ; Jean Rolland, de Logonna-Quimerc'h.

Brevet élémentaire.— Session d'Octobre, Jules Guizien, de Douarnenez. Session de Juillet, François Crenn, de Châteaulin.

Noms des élèves qui ont obtenu le Certificat d'Etudes primaires.— G.-F.-M. Blaise, de Plomodiern ; P.-M. Crenn, de Châteaulin ; Y.-G.-J. Duval, de Châteaulin ; J.-F.-M. Goas, de S^t Ségal ; S.-C.-M.-Gouyette, de Locronan ; S.-G.-A. Guéguen, de Locronan ; A.-M. Heussaff, de Locronan ; Yves Kermorgant d'Argol ; P.-M. Larour, de S^t Nic ; P.-Y. Léon, de Gouézec ; H.-M. Louboutin, de Châteaulin ; Y.-M. Maguet, de Châteaulin ; J.-G. Le Meur, de Briec ; Y.-M. Nicolas, de Châteaulin ; H.-M.-C. Rolland, de S^t Coulitz ; J.-M. Tromeur, de Châteaulin ; Couronné Yhuel, d'Arzano.

Prix du Concours breton.— Michel Denniélou, de Dinéault ; Jean Denniélou, de Dinéault ; J.-M. Pétillon, de Briec ; Jean Daniélou, de Plomodiern ; Guillaume Suignard, de Landeleau ; J.-F. Séac'h, de S^t Ségal ; Jacques Séac'h, de Cast ; Thomas Golc'hen, de Plomodiern.

Prix d'honneur, offerts par les anciens élèves.— François Crenn, de Châteaulin ; J.-F. Guillou, de Lopérec ; Couronné Yhuel, d'Arzano ; Thomas Colin, de Plomodiern ; Michel Suignard, de Landeleau ; Jean L'Haridon, de Lothey ; Jacques Grall, de Rumengol ; Guillaume Dennielou, de Dinéault ; Etienne Férézou, d'Argol.

Prix d'Instruction religieuse donnés par M. l'Aumônier. 1re **Division**, *1er Prix :* Michel Dennielou, de Dinéault ; *2^e Prix :* J.-F. Guillou, de Lopérec ; *3^e Prix ex æquo :* Sébastien Colin, de Plomodiern et Christophe Bihan, de Pleyben ; *4^e Prix ex æquo ;* Sébastien Ménez, de Rosnoën et Jean Rolland de Logonna-Quimerc'h.— 2^e **Division**, *1er Prix :* J.-P. Paugam, de Lothey ; *2^e Prix :* Louis Avan, de S^t Coulitz.

Leçons particulières.— Eugène Halléguen, de Châteaulin ; Alfred de Boissier, de Châteaulin.

Prix d'harmonium.— Sébastien Ménez, de Rosnoën ; Alain Latreille, de Kerlaz ; Stanislas Guéguen, de Locronan ; Stanislas Gouyette, de Locronan.

ECOLES S^t JOSEPH. Prix de Concours.— *Cours préparatoire, 2^e année :* Anna Hascoët. *Cours élémentaire, 1re année :* M.-J. Bourveau. *Cours élémentaire, 2^e année :* M.-A. Hascoët. *Cours moyen, 1re année :* Anna Bégos. *Cours moyen, 2^e année :* Marie Madec. *Cours supérieur, 1re année :* Marie Gourlay. *Cours supérieur, 2^e année :* A.-M. Quéau.

Prix d'honneur.— *Internat :* A.-M. Quéau. *Externat :* A.-M. Duval.

Langue bretonne.— *Prix décernés par l'Association bretonne.* M.-A. Douget, M.-J. Daniélou, M.-A. Bothorel, Eugénie Blouët.

Piano.— *3^e Cours.* Jeanne Halléguen, et Marie Le Roy. *2^e Cours.* M.-L. Benoist, et M.-A. Pichon. *1er Cours.* Lucienne Besnard, Marie Avan, Marie Halléguen, Clotilde Besnard.

Dessin d'ornement.— *3^e Cours.* Marie Le Doaré, M.-L. Benoist, M.-J. Daniélou, Marie Halléguen. *2^e Cours.* Geneviève Février, M.-A. Guillou, Louise Cornec. *1er Cours.* M.-A. Bothorel, M.-A. Quéau, A.-M. Quéau.

Cours ménager théorique et pratique 1re année.— *Témoignage de satisfaction accordé aux Elèves qui toute l'année ont suivi les cours.* J.-M. Le Gall, qui, aux 3 concours, a réuni 357 pts ; M.-J. Riou, 356 pts 1/2 ; Marie Morvan, 344 pts ; M.-J. Nicolas, 341 pts ; M.-A. Blouët, 336 pts ; Marie Cornic, 335 pts 1/2 ; Louise Guillou, 324 pts 1/2 ; Anna Queffellec, 281 pts. Cette dernière, pour cause de santé, n'a pris part qu'à 2 concours.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* Nous avons trouvé aux archives de Quimper (Q. 360), quelques renseignements supplémentaires intéressants sur les objets religieux soustraits aux églises de Châteaulin.

D'abord une pièce curieuse qui complète les renseignements donnés dans le Bulletin du 13 avril dernier sur l'argenterie volée aux églises de Châteaulin : le poids total de cette argenterie est de 62 marcs 2 onces. La même pièce fait le compte et donne le détail de l'argenterie dérobée dans tout le *District*. Un premier envoi est fait à Brest, le 14 pluviôse an 2 (3 février 1794) en 7 caisses et comprend, en objets d'or 7 marcs, en argenterie 1186 marcs 5 onces 4. Un autre envoi d'argenterie se fit le 26 germinal suivant (16 avril 1794), qui pesait 257 marcs 7 onces 2. Enfin un troisième envoi du 21 nivôse an 3 (13 Janvier 1795)

comprenait 3 caisses. La 1re renfermait de l'argenterie du poids de 149 marcs 6 onces 2. La 2e était composée d'ornements tissés d'or et d'argent, de dentelles, galons, franges, glands d'or et d'argent : poids 50 marcs 8 onces. Dans la 3e caisse se trouvaient des galons de différentes couleurs, du poids de 143 marcs.

Puis nous avons le texte du Procès-verbal de l'Inventaire dressé dans les églises de Châteaulin. Voici les objets inventoriés à St Idunet :

« Un ornement complet : chasuble, tunique, dalmatique et accessoires, en satin à fleurs de soie *blanche* garni en faux argent.— 1 ornement complet, chape et voile compris, *fond rosé* garni en faux argent.— 1 chasuble en soie *blanche* garnie de faux or.— 1 chasuble *fond or et soie*. garnie de faux or.— 1 chasuble fond *mordoré*, garnie de faux argent.— 1 chasuble fond *bleu* et *blanc* en satin, garnie de faux or.— 1 chape en satin de soie, fond *blanc*, garnie de faux or.— 1 vieille chape fond *noisette* en satin de soie. — 1 vieille chasuble noire très usée.— 1 chasuble fond *abricot*, en satin. — 1 chasuble fond *gris* à fleurs, garnie de faux or.— 3 vieilles chasubles fond *gris*.— 1 vieille chasuble fond *violet* garnie de faux argent.— 1 vieille chasuble fond *cramoisi*.— 2 vieilles chasubles *noires* en soie.— 1 chape, fond *gris*, garnie de faux or.— 1 vieille chape satin *rosé* garnie de faux argent couleur embrumée.— 1 vieille chape fond *blanc*, garnie de faux or.— 1 vieille chape fond *bleu*, garnie de faux argent.— 1 chape fond *violet*, garnie de faux argent. — 1 chape fond *noir*.— 5 aubes, 9 amicts, 36 purificatoires, 5 cordons, 3 surplis, 6 nappes, 6 morceaux de devant d'autel.— 2 nappes de communion, 2 grands rideaux d'indienne, fond blanc. 2 pots à fleurs avec leurs fleurs, 1 armoire à deux battants, 1 banc, 1 confessionnal, 1 boite, 1 bougeoir. — 3 calices avec patènes, argent doré.— 1 mauvaise fontaine en plomb.— 1 vieil encensoir en cuivre, 1 croix de cuivre, 5 plats de cuivre et 2 d'étain, 1 fanal, 3 petites cloches, 5 livres pour la messe et l'office.

Dans l'Eglise, 1 lampe de cuivre, 26 chaises, 6 chandeliers de cuivre, 1 ciboire en argent, 1 petit crucifix de cuivre, 6 pots à fleurs, 2 bannières, 1 vieille armoire à 3 battants, 5 confessionnaux, 2 moyennes cloches dans la tour, 1 bénitier de cuivre.

Dans l'ancienne sacristie 1 table, 1 armoire, 2 coffres. »

Dans notre premier voyage à Quimper, nous transcrirons l'inventaire des chapelles. *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

48.— Marie-Gabrielle Rolland, Châteaulin, fille de Jean-Marie et de Marie Le Stum, *parrain :* Gabriel Stum, *marraine :* Marie-Louise Juiff.

Supplément des cérémonies du Baptême :

6.— Jeanne-Marie L'Haridon, Pouillot, fille de Jean et de Marie-Louise Bourveau, *parrain :* Louis L'Haridon, *marraine :* Louise L'Haridon.

7.— Jean-Marie L'Haridon, Pouillot, fils de Jean et de Marie-Louise Bourveau, *parrain :* Louis L'Haridon, *marraine :* Marie L'Haridon.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

23.— Pierre-Marie Olen, Châteaulin, et Jeanne-Marie Rolland, Châteaulin.
24.— Mathurin Chevalier, Châteaulin, et Marie Bozec, Châteaulin.
25.— Fernand-Marie-Joseph Bellanger, Laval, et Maria Pichon, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

63. Gilbert Montagné, Lambézellec, 62 ans.— 64. Hervé Lastennet, Hospice, 76 ans.— 65. Barbe Philippe, Koat-nin-on, 69 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 3 AOUT 1907. N° 100.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 4.*— **XIe dimanche après la Pentecôte. St Dominique, confesseur.** Il serait difficile de trouver un saint qui, plus que Dominique, réunit dans un degré plus éminent les vertus qui font l'apôtre.— *A 8 h. 1/2, Caisse des Loyers.— A 10 h., Grand'messe de M.* Yves Perrot, *la procession se rend au Presbytère prendre le Jeune Prêtre.— A l'évangile, sermon de M.* Roudot, *vicaire à Lannilis.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs, Sermon, Recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 5.— **Notre-Dame des-Neiges.** Faîtes, ô Marie, que nos âmes soient pures et éclatantes comme la neige qui vint du ciel marquer le lieu de votre prédilection sur terre ! — *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 10 h., Service solennel pour les Parents du jeune Prêtre.*

Mardi 6.— **La Transfiguration de Notre-Seigneur.** « Gravissons la montagne du Thabor, s'écrie saint Ambroise ; supplions le Verbe de Dieu de se montrer à nous dans sa plendeur, dans sa beauté ; qu'il règne en nos âmes. »

Mercredi 7.— **St Gaétan, confesseur.** « Je veux mourir sur le cilice, disait ce saint à son heure dernière, c'est le moins que je puisse faire après que mon Maître est mort sur la croix, percé de clous et d'épines ».— *A 7 h. 3/4, Conférence de St Vincent de Paul.*

Jeudi 8.— **St Cyriaque et ses compagnons, martyrs.** Dieu, qui nous réjouissez par la solennité de vos saints Martyrs, soyez-nous propice, et donnez-nous aussi d'imiter le courage avec lequel ont souffert ceux que nous honorons.— *A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 9.— **St Germain, évêque.** Les nombreuses églises que les Bretons ont consacrées à St Germain sont une preuve de la grande dévotion de nos pères envers lui. Imitons-les, et comme eux, nous serons l'objet de ses bienfaits.

Samedi 10.— **St Laurent, diacre et Martyr.** « *Il a répandu l'aumône avec profusion sur le pauvre ; sa justice demeurera à jamais* ». L'Eglise aime à faire l'application de cette parole à son grand archidiacre Laurent.

Sommaire des Instructions sur l'Eglise.— **1re Instruction.** *Le plan de Jésus :* 1° L'Eglise sera un édifice qui aura Pierre pour fondement, Pierre, répresentant attitré de Jésus : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les puissances de l'enfer ne pourront rien contre elle. » La pierre fondamentale, c'est le *magistère* doctrinal de

l'Eglise fondé sur la prédication de Pierre et des apôtres unis à Pierre : « Allez, enseignez ... celui qui croira ... sera sauvé ».— 2° L'Eglise sera un *gouvernement*, dont le chef encore sera Pierre, et après lui, ses successeurs : « Je te donnerai les *clefs* du royaume des cieux. » Les *clefs*, dans le langage des peuples, expriment le pouvoir de conduire de gouverner, de défendre, de lier et de délier : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise ».— 3° L'Eglise sera un troupeau dont le *Pasteur* aura pour fonction de paître agneaux et brebis. Paître, c'est nourrir ; et cette mission s'accomplit par la dispensation des sacrements et des grâces de Dieu : « Baptizantes eos ... »

Magistère, par l'enseignement de la foi, *gouvernement* par la discipline et la hiérarchie, *ministère*, par la dispensation des grâces sacramentelles et par la prière, voilà tout le plan que Jésus promet de réaliser, toute l'œuvre qu'il prépare par sa mort sur la croix, sa résurrection, sa promesse de « rester avec ses apôtres et leurs successeurs jusqu'à la consommation des siècles » ; qu'il réalise enfin en envoyant son Esprit, au jour de la Pentecôte, pour « enseigner et rappeler tout ce qu'il a dit lui-même. »

2° Instruction — Par ces trois symboles d'un *édifice* dont toutes les parties se tiennent et qui reçoit sa solidité de la Pierre fondamentale, d'un *royaume* dont les *clefs* sont confiées à un chef, d'un troupeau dont le *pasteur* paît agneaux et brebis, Jésus a signifié que l'Eglise est une *société* et une société parfaite.

L'Eglise ne sera pas une agglomération de hasard sans liens durables, comme le veulent les Protestants ; elle ne sera pas seulement une société invisible, groupant par la concordance des aspirations : Elle sera un groupement sous une direction imprimée par la voix, l'enseignement, l'obéissance à des chefs en chair et en os, à des lois qui prennent tout l'homme, avec son corps et son âme, puisant aux mêmes sources, et se nourrissant à la même table. Ce n'est pas une société de rêve, mais une société visible, ayant une constitution certaine, immuable, et durable jusqu'à l'Eternité.

Cette société aura une fin surnaturelle : fin dernière qui est la gloire de Dieu par le salut des hommes, fin prochaine palpable et visible, qui est la sanctification des hommes dans leur vie de chaque jour par la pratique des vertus chrétiennes et par la participation à tous les secours sensibles que Jésus a préparés dans les sacrements.

Et cette fin surpasse toutes les fins des sociétés purement humaines, en sorte que la *société* de l'Eglise l'emporte sur toutes les autres, et que mettre ses commandements au dessus de tout le reste, c'est « obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » *(à suivre)*

Dimanche soir, 4 août, et Lundi 5, se réunit à Lorient un congrès des Jardins ouvriers de la région ; voici le Programme de ce congrès : — Dimanche 4 Août : 8 heures du soir,— Séance d'ouverture ; Rapport général sur l'œuvre des Jardins Ouvriers en Bretagne.

Lundi 5 Août : 8 heures du matin, messe à l'Eglise paroissiale ; 9 heures, séance de travail, suite du rapport général ; 3 heures, visite des Jardins Ouvriers de la ville ; 5 heures, séance de travail, question mise à l'étude, création de Jardins Ouvriers pour marins-pêcheurs ; 8 heures du soir, séance de clôture, discours de M. l'abbé Lemire.

Les séances de travail se tiendront à l'Ecole libre de la rue Dupleix.

Quand doit-on faire la coupe des blés.— Les mauvais cultivateurs sont toujours en retard. S'attaquant à des blés trop murs, ils laissent sur le sol le quart des grains, si ce n'est davantage ....

Bien souvent le mauvais temps les empêchera de rentrer le reste dans de bonnes conditions. Non seulement ils récoltent peu, mais la petite quantité de produits qu'ils obtiennent est de mauvaise qualité.

Il est indispensable de commencer la moisson de bonne heure, car lorsqu'on commence trop tard, les blés arrivant tous en même temps à maturité, on ne sait plus où donner de la tête : il faudrait tout couper en très peu de jours, et les bras manquent .. !

D'ailleurs, lorsqu'on récolte les blés un peu avant leur maturité, et qu'on laisse s'achever leur maturité en javelles, ou mieux en moyettes, on obtient un grain plus pesant, plus coulant à la main, et plus marchand.

L'époque la plus favorable pour couper le blé, est celle où la paille a perdu sa teinte verdatre, et où les grains de la majeure partie des épis ne se laissent plus écraser en les pressant entre les doigts, mais où l'ongle s'imprime encore dans la substance du grain, comme dans un morceau de cire.

Beaucoup d'expériences ont été faites à ce sujet, et toutes confirment l'avantage de ces procédés.

Éloquente statistique.— Un vieux docteur, doublé d'un observateur, me disait :

« Voilà vingt ans que je cours le monde : j'ai vu bien des familles malheureuses, désunies. J'en ai compté 342 ! or, sur ce chiffre, 320 manquaient *au devoir de la Messe du dimanche*, vivaient en conséquence sans instruction religieuse et en dehors de toute pratique chrétienne. Je ne m'étonnais pas de trouver dans ce milieu la misère et la haine.

« Sur 417 jeunes gens, désespoir et déshonneur de leurs familles, je n'en connais que 12 qui fréquentaient l'église. Tous les autres n'y mettaient jamais les pieds.

« Sur 40 magasins qui ouvrent le dimanche, il n'y en a pas 10 qui prospèrent réellement.

« Sur 25 enfants qui sont sans cœur pour leurs vieux parents, il y en a 24 qui ne connaissent pas le chemin de l'église. »

Si l'on savait la portée sociale de l'assistance à la Messe !

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* Le nouvel administrateur d'office de l'hopital prit sa mission au sérieux, et en voici le résultat, constaté dans la délibération suivante du 1er fructidor an 4 (18 août 1796) : « Le citoyen Lageat, administrateur de l'hopital de cette ville expose que depuis le premier floréal dernier, le citoyen Dupuy, préposé aux subsistances militaires, jouit du terrain dépendant du dit hopital pour y faire paître les bestiaux provenus de la réquisition du 24 nivôse (13 Janv. 1796) ; Il doit par conséquent payer cette jouissance. Il demande pour cet objet une somme de 600 fr. en mandats, savoir pour le mois de floréal 100 francs, pour celui de prairial 125 fr. pour celui de Messidor 150 fr. et pour celui de Thermidor 225 fr. : total 600 fr.

Depuis le 1er prairial le même Dupuy jouit du bas de la maison neuve du dit hopital pour y mettre les bœufs provenant de la même réquisition, et des chambres de la même maison pour y mettre les peaux des bœufs

qu'il fait tuer. Le dit Legeat demande pour les trois mois de Jouissance une somme de 600 fr. savoir 150 fr. pour prairial, 200 fr. pour messidor et 250 fr. pour Thermidor — 600 fr.

Le citoyen Dupuy offre de payer cette jouissance d'après votre fixation. C'est à quoi, citoyens administrateurs, je conclus, réservant le prorata jusqu'à ce jour, et de disposer incessamment des dits objets, vu le besoin urgent des pauvres du dit hopital. signé Lageat.... L'administration arrête de fixer et fixe en sommes dues à l'hopital de cette ville, pour paturage des bestiaux provenus de la réquisition du 24 nivôse, à la somme de 600 fr. , ... et pour les trois mois de jouissance jusqu'au trente thermidor, à la somme de 400 fr. savoir pour prairial 75 fr. pour messidor à 150 fr. et pour thermidor à 175 fr. ».

Plus honnête que le Gouvernement de ces vingt dernières années, la République de 1796 voulut restituer les traitements suspendus pendant la *Terreur*. Il est vrai qu'il ne s'agit que des prêtres Jureurs. Aussi trouvons-nous ce qui suit dans une délibération du 1er frimaire an 5 (21 novembre 1796) : « Vu l'arrêté du Directoire exécutif du 13 germinal an 4 (2 avril 1796) qui détermine le mode de payement des pensionnaires dits ecclésiastiques ; vu les états dressés et arrêtés par cette administration par double expédition et pour chaque trimestre, des pensionnaires ecclésiastiques de cet arrondissement le 15 brumaire dernier (6 nov. 1796), vus et approuvés par l'administration départementale le 26 du dit mois.

Considérant qu'il résulte de ces états qu'il est dû au citoyen Jean-Joseph Favennec, ex-prêtre, pour les 4 trimestres de l'an 3, une somme de 800 fr. et pour les 4 trimestres de l'an 4, même somme, ce qui donne 1600 fr, — à Jeanne Le Moal, ex-religieuse 250 fr. pour les deux derniers trimestres de l'an 3, et pour les 4 trimestres de l'an 4, 500 fr. total 750 fr, — à Guénolay Huelgouarch, ex-prêtre, pour les deux derniers trimestres de l'an 3, 500 fr. et pour les 4 trimestres de l'an quatre, la somme de 1000 fr. ce qui forme un total de 1. 500 fr, — à Gabriel Lemarchadour ex-prêtre, la somme de 800 fr. pour les 4 trimestres de l'an 4, — à Pierre Lemoyne ex religieux, 1. 000 francs pour les 4 trimestres de la dite année, — à Corentine-Marie Bonaventure Laraffie, ex-religieuse, 125 fr. pour le dernier trimestre de l'an 3, et 500 fr. pour les 4 trimestres de l'an 4, ce qui donne un total de 625 fr,— à Jean-Baptiste Pennanrun, ex-prêtre, la somme de 800 fr. pour les 4 trimestres de l'an 4, — à Guillaume Le Baut, ex-prêtre, la somme de 1. 000 fr. pour les 4 trimestres de l'an 4, — et à Yves-Jean Paillard, ex-prêtre 700 fr. pour les quatre trimestres de la même année ... l'administration arrête que par le payeur particulier en cette ville il sera payé « aux sus dénommés » les sommes ci-dessus. *(à suivre)*

Ondoiements :

8.— Un enfant à Michel Miossec et à dame Marguerite Le Guyot.
9.— Un enfant à Hippolyte-Auguste Bruslé et à dame Anna Launay.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

26.— Jean-Louis Le Roy, Châteaulin, et Thérèse-Jeanne-Marie Morvan, Châteaulin.
27.— Jean-Louis Le Meur, Châteaulin, et Marie-Jeanne Nicolas, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

66. Marie-Gabrielle L'Honoré, Rue de la Gare, 33 ans.— 67. Marie-Anne Masson, Daoulas, 75 ans.— 68. Françoise-Jeanne Banéat, Quai Amiral Cosmao, 87 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Concuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 10 AOUT 1907. N° 101.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 11.*— **XIIe dimanche après la Pentecôte. St Alphonse de Liguori, évêque et docteur.** Gloire à vous, saint Docteur, qui, dans nos temps de déclin, renouvelez la jeunesse de l'Eglise, à vous par qui s'embrassent ici-bas la justice et la paix dans la rencontre de la miséricorde et de la vérité.— *Aux messes, avis sur le temps de la moisson.— Après les Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 12.— **Ste Claire, vierge.** « Si vous saviez, ô mon père, répondait Claire à son confesseur, un instant avant sa mort, comme il est doux de souffrir pour Jésus-Christ.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 13.— **St Hippolyte, martyr.** Pendant que des chevaux indomptés brisaient son corps, à travers les rochers et les ronces, ce martyr s'écriait : « Seigneur, ils déchirent mon corps, recevez mon âme. »

Mercredi 14.— **Vigile de l'Assomption.** Entrons dans les sentiments de la sainte Eglise, qui se dispose, par l'abstinence et le jeûne de ce jour, à célébrer le triomphe de Marie.— *Jeûne et abstinence d'obligation, pour la vigile de l'Assomption.— Les chefs de ferme doivent donc bien veiller à ne pas servir gras à leurs ouvriers.— Le matin, à 9 h., confession des filles de 11, 12 et 13 ans, pour préparer la communion du lendemain.— A 4 h., confession des garçons de 11, 12 et 13 ans.— A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 15.— **L'Assomption de la très sainte Vierge.** O Marie, qui avez rendu la mort bienheureuse et joyeuse, détachez-nous de cette terre où rien ne saurait plus nous retenir.— *Aux messes, quête ordonnée par Mgr l'Évêque, pour les Séminaires.— A la Grand'messe, sermon Français.— A 2 h. ; la procession solennelle du Vœu de Louis XIII quittera St Idunet, et se rendra à N. Dame pour le chant des Vêpres, pendant lesquelles deux jeunes filles feront la quête.— Au retour à St Idunet, Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 16.— **St Roch, confesseur.** Par les mérites de saint Roch, gardez-nous, Seigneur, de toute contagion de l'âme ou du corps.

Samedi 17.— **Octave de Saint Laurent.** A l'exemple du bienheureux Diacre, efforçons-nous d'aimer ce qu'il a aimé et de pratiquer ce qu'il a enseigné.

Un bien de fabrique en location.— Nous apprenons que le Directeur départemental des Domaines affiche la mise en location des biens de fabrique de nos paroisses. Ici en particulier, les amateurs sont

invités à l'adjudication du fermage d'un lot unique, porté au plan cadastral, section C. N. 482, situé sur la vieille route de Pleyben, nommé *Parc ar Groassant*, terre de labour, 57 ares, mise à prix 50 fr. Cette adjudication se fera à la Sous-Préfecture le 5 septembre prochain.

Un reste de pudeur a empêché de mentionner que c'est là un bien volé à l'Eglise après vote favorable des députés Blocards.

Nous restons convaincu que ces affiches, loin de recruter, dans notre très chrétienne population, des adjudicataires, ne feront qu'exciter l'indignation contre de tels procédés renouvelés de la Grande Révolution, comme nous en avons conté la triste histoire dans notre *Bulletin*.

D'ailleurs tous nos fidèles savent le péché grave de sacrilège que commettrait un locataire de ce bien d'Eglise, à moins d'une autorisation expresse de l'Evêque, et l'excommunication majeure, dont il serait frappé.

L'histoire des familles qui ont encouru ces peines, lors de la vente ou de la location des « biens nationaux » en 1791-96, est assez chargée de souvenirs lamentables, pour arrêter toute velléité de coopération à pareil crime.

De plus, nous savons que les héritiers directs du Donataire sont en instance pour revendiquer ce bien détourné de sa destination pieuse ; et la jurisprudence, déjà assise fortement par de multiples sentences judiciaires, rend certaine la conclusion qui couronnera cette instance approuvée par l'autorité ecclésiastique.

Sommaire des Instructions sur l'Eglise.— *(suite)* **L'Eglise** — *3e Instruction* : l'Eglise est le corps mystique de Jésus-Christ.— Le corps humain est composé d'une ossature vigoureuse, de membres variés unis entre eux par des nerfs, des muscles, des artères où circule une sève abondante, le tout vivifié par une âme. Tout converge vers le cœur et la tête, tout reçoit du cœur et de la tête. L'Eglise est le corps du Christ ; c'est donc que Jésus est le cœur et la tête de l'Eglise. C'est ce dernier nom que St Paul aime à donner à Jésus.

1° *Tête* de l'Eglise qu'il domine, commande, et résume en lui, dit St Augustin. Or notre *tête* est maintenant dans la gloire, après l'ignominie de la croix. Nous aussi, nous passons des misères et de la souffrance à la gloire de notre *tête*.—

2° *Tête* de l'Eglise, par sa puissance vivifiante ; car « c'est de la plénitude de Jésus que nous recevons toute grâce ». Il dispense à chaque membre, suivant sa capacité et sa fonction, toute sa sève et sa grâce pour l'accroissement de tout le corps (St Paul), et l'ensemble participe du bien de chacune des parties ; et cette influence divine, dit audacieusement St Paul, « nous fait croître pour grandir Dieu. » Mais pour recevoir cette vie, nous dit un théologien célèbre, il ne faut pas que nous soyons retranchés ou déboités du corps.—

3° *Tête* de l'Eglise par l'intime union qui fait que le chrétien est un autre Christ. Il souffre en nous, agit en nous, mérite en nous, triomphe en nous ; si bien qu'en péchant, c'est lui que nous crucifions dans notre cœur, qu'en souffrant, nous complètons son calvaire, qu'en méritant et en triomphant, « nous faisons son profit » dit St Paul. Car si la tête fait vivre le corps, la tête elle-même n'a de vie complète que par la plénitude de vie de son corps : l'Eglise est le complément de Jésus, et le triomphe de Jésus ne sera parfait que par le triomphe définitif et éternel de l'Eglise. La conclusion, c'est que pour avoir la vraie vie en nous, il faut faire

partie de ce corps dont Jésus est la tête : *hors de l'Eglise point de salut.*

(à suivre)

Une première messe.— Il est des dates mémorables dans les annales d'une paroisse.

Aussi tous ceux qui en auront été les témoins conserveront-ils longtemps dans leur esprit le souvenir de l'imposante cérémonie du 4 août, jour où M. l'abbé Yves Perrot chantait sa première grand'messe.

Ce n'est pas sans émotion qu'on voit un jeune prêtre monter à l'autel en présence de tous les siens et entouré de ses amis. Car, déjà ce prêtre vous apparaît en butte à la persécution. Certes, il n'a pas à redouter le couperet sanglant de la guillotine, la Terreur est loin de nous. Mais il aura tous les jours à subir les assauts d'ennemis qui voudront ruiner son influence, puisque, comme M. l'abbé Roudot l'a montré avec éloquence dans son sermon, par la parole, par la presse, le vulgaire journal à un sou, on ne cesse de dénigrer, de ridiculiser ceux qui n'ont en vue que le bien à accomplir.

Toutefois, malgré ces railleries, le prêtre se dévoue pour tous ; devant lui, en effet, il n'y a ni riche, ni pauvre, ni petit, ni grand, mais des hommes, c'est-à-dire, selon le mot de Lamartine, des « frères en misères et en espérances ». Représentant d'une religion d'amour, il a le cœur « riche et débordant de tolérance, de miséricorde, de mansuétude, de compassion, de charité et de pardon. »

Elle est donc belle la mission sacerdotale ! Et vraiment on doit être heureux de voir un jeune homme se livrer volontairement à une vie de sacrifice et de désintéressement.

Voilà pourquoi nous avons demandé à Dieu qu'il accordât à son nouveau serviteur les grâces nécessaires pour remplir sans défaillance son ministère si noble mais si difficile surtout à l'heure actuelle.

Nous lui avons en outre demandé de bénir la famille qui a donné un de ses membres à l'Eglise, de protéger la paroisse de Châteaulin et d'y multiplier les vocations ecclésiastiques.

... Soudain l'« Ite Missa est » expire ; notre prière s'achève. Et cependant que les cloches annoncent la fin de la touchante cérémonie, nous quittons le sanctuaire, enviant le sort du jeune prêtre. Mais nous songions aussi en ce moment à tous ceux qui ne sont pas appelés à l'insigne honneur de consacrer le pain et le vin ; nous pensions aux laïcs qui doivent, dans la mesure de leurs moyens, seconder le prêtre dans sa tâche et l'aider à rendre au Christ la société française ...

Un témoin.

Le fumier par la Chaleur.— Nous avons très souvent recommandé de bien soigner les fumiers surtout en été ; quelques cultivateurs ont mis le conseil à profit et nous savons qu'ils s'en sont bien trouvés, mais combien d'autres continuent, par routine ou par inconscience à laisser leur fumier se dessécher faute de purin, ce jus du fumier, qu'ils laissent s'évaporer ou couler au-dehors, au lieu de le conserver précieusement à proximité du fumier pour l'en arroser pendant les grandes chaleurs.

Quand la température est élevée, l'urine entre rapidement en fermentation, l'urée se transforme en carbonate d'ammoniaque qui se dégage. Il

en résulte une perte d'azote ; cette perte se produit dans les étables, car les urines qui imprègnent les litières fermentent et la perte est d'autant plus grande que le séjour du fumier sous les animaux est plus prolongé. Il importe donc que, pendant l'été surtout, le fumier soit retiré le plus souvent possible.

Généralement, le fumier, une fois sorti, est mis en tas à même le sol, au pied du mur de l'étable et de l'écurie. On apporte successivement de nouvelles couches qu'on superpose aux anciennes et le fumier est ainsi livré à l'abandon complet ; il n'est l'objet d'aucun soin. Les pluies d'orage et les descentes de toits viennent laver le fumier et entrainer le purin, c'est-à-dire ses parties solubles ; la chaleur de l'été détermine une fermentation excessive et le départ de l'azote sous forme ammoniacale, dégagement qui est rendu plus abondant encore par les coups de becs et de pattes de la volaille qui vient gratter et picorer le tas.

Un tel fumier ne peut avoir qu'une faible vertu fertilisante.

Ailleurs, le tas est formé dans l'étable même, derrière le bétail ; si c'est meilleur pour le fumier, c'est déplorable pour les animaux dont la santé est compromise par les miasmes qui se dégagent, car c'est une erreur assez commune que de croire que l'odeur du fumier est saine, elle est comme celle de toutes les fermentations, plutôt nuisible.

Le meilleur logement du fumier est sur un emplacement rendu imperméable avec du béton ou de la terre argileuse fortement battue pour éviter la perte par infiltration des liquides qui s'écoulent et qui seront conduits par une rigole, également imperméable, à la fosse à purin où sont recueillies les urines et les eaux de lavage de l'écurie et de l'étable. *(à suivre)*

Les Cloches.— La cloche, cette voix douce de la prière, court les champs, gravit la montagne, plane sur les vallons cachés, perce les forêts profondes, domine tout bruit humain. Voix de consolation, voix d'espérance, voix d'amour ! Elle parle sans cesse, on l'entend partout. Sans cesse et partout, elle convoque les hommes à s'unir dans l'amour. Elle leur rappelle qu'ils sont rois, fils de Dieu, cohéritiers du ciel.

La grande voix ne dédaigne pas de parler des hommes après avoir parlé de Dieu. Elle annonce le baptême, le mariage, la mort. Elle demande des prières pour le nouveau-né, des prières pour les époux.

Cette télégraphie mystérieuse emplit l'espace, met les hommes en communication avec eux-mêmes et avec Dieu, les entretient de sublimes mystères et de saintes pensées. Elle parle à Dieu de toute la terre. Les pauvres et les ignorants la comprennent encore, mais beaucoup de riches et de savants ne l'entendent plus. C'était, certes, un grand poète celui qui a imaginé de donner cette voix de bronze au temple de Dieu et de la faire parler dans les airs. Rien n'égalera jamais ni la profondeur ni la mélodie de ce poème que la cloche catholique chante partout à tous les cœurs, et le poète qui a fait cela n'a point de rival, non pas même la mer et le vent.

Louis Veuillot.

Ont reçu le Saint Baptême :

49.— Anne-Marie Marc, Chantiers, fille de Corentin et de Marie-Louise Moré, *parrain :* Yves Le Nir, *marraine :* Anna Moré.

Ondoiements :

10.— Un enfant à Louis Péron et à Marie-Anne Guillou.

Châteaulin, Imprim. A. Concuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 17 AOUT 1907. N° 102.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 18.*— **XIIIe dimanche après la Pentecôte. St Joachim, père de la B. V. Marie.** Père de Marie, nous vous rendons grâces ; toute créature vous est redevable, depuis que le Créateur lui-même a voulu vous devoir celle dont il avait résolu de naître pour nous sauver.— *A 1 h. 3/4, Réunion des Enfants de Marie*

Lundi 19.— **Cinquième jour dans l'octave de l'Assomption.** Comme une aurore brillante, Marie monte aux sommets des cieux ; elle resplendit comme le soleil, elle est belle comme la lune.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 20.— **St Bernard, abbé et docteur de l'Eglise.** L'humilité de saint Bernard fut si grande qu'il refusa trois archevêchés et deux évêchés qui lui furent présentés, préférant ainsi la cuculle à la mître, et la bêche et le rateau à la crosse épiscopale.

Mercredi 21.— **Ste Jeanne de Chantal, veuve.** « Amour ! amour ! amour ! mes filles, je ne sais plus autre chose, » Ainsi s'écriait, en ses derniers ans, la glorieuse coopératrice de François de Sales.— *A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 22.— **Jour octave de l'Assomption.** Réjouissons-nous en cette fête de l'auguste Assomption de Marie ; ce jour est un jour béni qui la voit passer de la terre au ciel en allégresse.— *De 1 h. à 2 h., bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies, Bénédiction.*

Vendredi 23.— **St Philippe Benizi, confesseur.** Ce saint, par son extrême douceur, a réalisé cette parole de l'Evangile : « *Heureux les doux, car ils possèderont la terre !* »

Samedi 24.— **St Barthélémy, apôtre.** En cette fête qui vous est consacrée, ô apôtre, nous vous demandons avec l'Eglise, *d'aimer ce qui fut l'objet de votre foi, de prêcher ce que vous avez enseigné.*

Le Pèlerinage Diocésain à Lourdes.— Tous les ans le Diocèse envoie un nombre toujours plus grand de pèlerins au sanctuaire aimé et à la Grotte miraculeuse de Lourdes. Le 27e pèlerinage, organisé sous la direction de Mgr l'Evêque, partira de Landerneau et de Quimper le Dimanche 22 septembre prochain, pour rentrer le samedi 28.

Nos pieuses familles s'empresseront de faire inscrire quelques uns de leurs membres pour aller représenter la paroisse. Nous les invitons à s'adresser à M. Jézégou, qui, se chargera de faire les envois de fonds, et

de distribuer les billets au moment opportun.

A qui offre-t-on le sacrifice de la Messe ? — Etant proprement, plus que tout, et éminemment un acte de très parfaite adoration et Dieu seul méritant d'être adoré, le sacrifice de la Messe ne s'offre et ne peut s'offrir qu'à Dieu seul. Au saint autel, Notre-Seigneur ne s'immole ni ne peut s'immoler qu'à la gloire de son Père. C'est donc toujours et uniquement à Dieu que va son sacrifice. Toute Messe monte jusqu'au trône de l'adorable Trinité ; toute Messe c'est Jésus immolé à la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Qu'on n'objecte pas : Il existe des Messes de la Très Sainte Vierge et des Saints ? Oui, sans doute ; mais ce n'est pas à dire pour cela qu'en ces Messes Notre-Seigneur s'immole et s'offre à sa divine Mère et aux Saints ; non, mais c'est-à-dire qu'en ces Messes nous recourons à l'intercession et à la protection spéciale de la Très Sainte Vierge et des Saints pour obtenir plus facilement de Dieu les grâces que nous attendons par l'oblation sainte et le sacrifice renouvelé de son Fils adorable. Le sacrifice de la Messe ne s'offre qu'à Dieu seul.

II

Offert à Dieu seul, par qui est-il offert ? — D'abord, par Notre-Seigneur Lui-même qui, en ce sacrifice, est tout à la fois et le Prêtre et l'Hostie, et le sacrifice et le sacrificateur. « Il s'est offert parce qu'Il a voulu », disait de Jésus le prophète en parlant du sacrifice de la Croix. « Il s'offre parce qu'Il le veut », pouvons-nous dire de Jésus en parlant à présent du sacrifice de la Messe. Le premier qui offre le sacrifice de la Messe c'est donc Notre-Seigneur Lui-même ; mais parce que dans son état eucharistique Il ne paraît pas du tout aux yeux, en tant que sacrificateur Il veut bien se substituer un homme, et, en conséquence, le second ministre du sacrifice de la Messe c'est le Prêtre. Oui, c'est la mission très spéciale du prêtre d'offrir à Dieu le saint sacrifice ; saint Paul le reconnaît expressément quand il déclare que tout prêtre est choisi « pour offrir à Dieu des dons et des sacrifices ». Offert en second lieu par son prêtre, Notre-Seigneur est offert en troisième lieu par l'Eglise tout entière ; car c'est toujours au nom de l'Universelle Eglise que Jésus, la Victime Universelle, est offert au saint autel. Enfin d'une façon plus spéciale et plus immédiatement fructueuse, Jésus est offert *par ceux qui assistent à la Sainte Messe,* ainsi que par ceux qui la font célébrer. Donc, Jésus, le prêtre, l'Eglise, ceux qui font dire la Messe et ceux qui y assistent, voilà tous ceux qui offrent à Dieu le saint Sacrifice. *(à suivre)*

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* Le 24 floréal an 5 (14 mai 1797), l'administration locale autorise en faveur des mêmes, le payement du 1er semestre de l'an 5.

Nous avons omis de mentionner qu'à partir du 1 nivôse an 4 (21 décembre 1795), une modification importante avait été apportée dans les rouages administatifs. Le District de Châteaulin avait été supprimé, et remplacé par une Administration cantonale, qui embrassait à la fois Châteaulin, St Coulitz, Cast et Dinéault, et absorbait les 4 municipalités dans ses attributions. En conséquence il est désormais impossible de distinguer dans les actes administratifs ce qui est proprement municipal de ce qui regarde le canton nouveau, et de ce qui ressortira plus tard à la Sous-préfecture, quand celle-ci reprendra les fonctions de l'ancien District.

Au 13 Thermidor an 5 (31 juillet 1797), l'Administration arrête de

faire des réparations à la chambre au dessus du corps de garde (dépendance de l'ancien presbytère), et de désigner « la dite chambre pour servir de chambre de discipline aux militaires de cet arrondissement ». Le même jour « sur la pétition de Jean-Joseph Léon, par laquelle il se propose d'employer en cette commune son temps à l'instruction de la jeunesse, et d'y établir les petites écoles, qui comprendront journellement les leçons d'écriture, de lecture et d'arithmétique ... l'Administration accorde son approbation au dit cit. Léon, et lui désigne provisoirement pour local, pour établir ses petites écoles, la salle des conseils du ci-devant District de cette ville, faisant partie de la ci-devant maison presbytérale. »

Le département avait toujours peur que quelque chose échappât à sa rapacité. Le 23 fructidor an 5 (9 sept. 1797), l'Administration répond « qu'il n'existe dans les dépôts de cette municipalité aucun cuivre, métal de cloches, plombs, fontes, vieilles ferrailles, ustensiles de cuisine, bassins, chaudières ; qu'il existe seulement dans la ci-devant chapelle de St Jean, aujourd'hui en ruine, une chaudière qui a servi pour la fabrication du salpêtre, chaudière qu'il est urgent de faire vendre. » et arrête que la dite chaudière sera transportée, expertisée, et vendue par ses soins et ceux des experts.

La série des serments n'était pas encore finie, comme le constate le Registre officiel, à la date du 3 vendémiaire an 6 (25 sept. 1797) : « En l'endroit se sont présentés les cit. Lemarchadour, Jean-Joseph Favennec et Pierre Lemoyne, ministres du culte catholique, demeurant en cette ville, lesquels ont individuellement déclaré vouer une haine éternelle à la Royauté et ont prêté le serment prescrit par la loi du 19 fructidor dernier, lequel serment ils ont prêté de la manière suivante : *Je jure une haine éternelle à la Royauté et à l'Anarchie, et attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an 3.* » Le 5 vendémiaire s'est présenté pour le même serment « le cit. Yves-Jean Le Paillard, ministre du culte catholique, demeurant au bourg de Dinéault » ; le 10 vendémiaire, (20 octobre 1797) « Guillaume Le Baut et Guénolay Helgoualc'h » et le 14 vendémiaire, « Jean-Baptiste Benjamin Pennarun « ministre du culte catholique demeurant en cette ville. »

Ce nouveau serment, prêté avec la même docilité que tant d'autres qui l'avaient précédé, mérita une récompense aux prêtres constitutionnels. Aussi le 30 vendémiaire (21 octobre 1797) « se sont présentés les cit. Lemarchadour, Favennec et Lemoyne, ministres du culte catholique, résidant en cette commune, lesquels désirent avoir la disposition des édifices des églises de St Idunet, de N. Dame de Châteaulin et de Kerluan, en cette commune, pour l'exercice de leur culte, invitent l'Administration à les leur accorder ... Vu par l'Administration le procès-verbal de serment de haine à la Royauté et à l'Anarchie, et d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an 3, prêté par les sus-dénommés, l'Administration arrête d'autoriser et autorise les dits Lemarchadour, Favennec et Lemoyne de disposer pour l'exercice du culte catholique, des Eglises de St Idunet et de N. Dame de Châteaulin, ainsi que de celle de N. Dame de Kerluan *avec l'agrément de son propriétaire*, parce qu'ils se conforment aux lois sur l'exercice des cultes, et que deux copies seront affichées dans l'intérieur des dits édifices de leur prestation de serment du 3 de ce mois. »

Le 17 Brumaire an 6 (8 nov. 1797), les pensionnaires que nous avons déjà nommés plus haut reçoivent l'autorisation de toucher le 2e semestre

de leur pension pour l'an 5.

Le 21 Brumaire, le cit. Le Baut, ministre du culte en la commune de Cast, demande qu'on lui donne l'usage de l'Eglise paroissiale, de Quilliodoaré et de S[t] Gildas, ce qui lui est accordé dans les mêmes termes cités précédemment pour les prêtres de Châteaulin. *(à suivre)*

Le fumier par la Chaleur. *(Suite)* — D'après Dehérien, il se produit deux sortes de fermentation : les unes dans la partie supérieure du tas donnant naissance à de l'ammoniaque et à de l'azote libre ; les autres, dans le bas du tas, se produisant à l'abri de l'air et donnant de l'acide carbonique. Grâce à cette production d'acide carbonique, les gaz ammoniacaux ne se dégagent plus.

Au fur et à mesure que l'état de décomposition avance, le fumier perd son état pailleux pour donner naissance à une masse brune, riche en acides humides qui se combinent à l'ammoniaque et arrête son départ.

On a recommandé l'emploi de diverses matières pour éviter les déperditions d'azote ammoniacal et spécialement le sulfate de fer. L'usage de ses matières est onéreux, car, pour qu'elles jouent quelque rôle, il faut les employer en grande quantité.

Le plus simple est de bien tasser le fumier et, pour cela, de le faire piétiner une fois par semaine par les animaux de la ferme.

Pour fixer complètement l'ammoniaque, il suffira de recouvrir la surface du tas d'une couche de terre de 10 à 15 c/m. d'épaisseur.

On peut obtenir un abri relatif, bon contre l'ardeur du soleil, en plantant autour de la plateforme ou de la fosse, des arbres de croissance hâtive, comme le peuplier, le planane et le faux acacia, dont l'ombrage atténuera l'action desséchante des rayons solaires.

Quand à l'humidité nécessaire, elle sera entretenue par des arrosages de purin à l'aide d'une pompe ; ces arrosages, effectués régulièrement et à des jours fixes d'autant plus rapprochés que le temps est plus sec et plus chaud, permettront d'obtenir une fermentation uniforme dans tout le tas. On se rendra d'ailleurs compte de leur urgence quand les odeurs ammoniacales dégagées deviendront plus fortes.

Le purin, en s'infiltrant, apportera de l'air à l'intérieur du tas et favorisera ainsi les oxydations et, par suite, la métamorphose des éléments fertilisants.

De plus, il supprime une végétation cryptogamique, connue sous le nom de « blanc de fumier », qui se développe dans la saison chaude et diminue considérablement la valeur de l'engrais de ferme. Lorsque ces champignons apparaissent, il faut conclure que les arrosages ne sont pas assez fréquents.

Les pertes infligées à l'agriculture par la négligence dans le traitement du fumier sont beaucoup plus considérables qu'on ne le croit d'ordinaire. Un agronome doublé d'un statisticien émérite à établi qu'en France elles dépassaient annuellement le **demi-millard** de francs !

Ont reçu le Saint Baptême :

5o.— Marie-Anne-Marguerite Le Duff, Notre Dame, fille de Jean-Louis et de Anne-Marie Hénaff, *parrain :* Jean Le Duff, *marraine :* Marie-Anne Hascoët.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3[e] Année. 24 AOUT 1907. N° 103.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche* 25.— **XIV[e] dimanche après la Pentecôte. Fête du C. très pur de la B.-V.-M.** « Mon cœur tressaille d'allégresse en Dieu, mon sauveur, parce que celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses, ».— *Après les Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 26.— **S[t] Zéphirin, P. et M.** Parmi de périlleuses embûches, ô saint Pontife, la vérité est en vous le gardien divinement assisté que le Seigneur avait promis à son Eglise.— *A la 1[re] messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 27.— **S[t] Joseph Calasanz, confesseur.** Combien, ô Joseph, vous devront l'éternel bonheur, parce que vous et vos fils aurez gardé en eux la ressemblance divine reçue au Baptême.

Mercredi 28.— **S[t] Augustin, évêque et docteur de l'Eglise.** Que tous avec Augustin nous sachions non seulement reconnaître la vérité, mais dire à Dieu : « Vous nous avez faits pour vous, et notre cœur est inquiet jusqu'à ce qu'il repose en vous ».— *A 7 h. 3/4, Conférence de S[t] V. de Paul.*

Jeudi 29.— **Décollation de S. Jean-B.** Hérode, envoyant l'un de ses gardes, lui donna l'ordre d'apporter la tête de Jean dans un plat..— *De 1 h. à 2 h. , bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies, Bénédiction.*

Vendredi 30.— **S[te] Rose de Lima, V.** Cette vierge aimait à chanter, au souvenir des noms de son père et de sa mère : « O mon Jésus, que vous êtes beau entre les olives et les fleurs ; et vous ne dédaignez pas votre Rose ! »

Samedi 31.— **S[t] Raymond Nonnat, confesseur.** Délivrez nos âmes, si le péché les captive encore ; rompez leurs attaches égoïstes, et remplacez-les par ces liens heureux de la Sagesse qui sont l'humilité, le renoncement, l'oubli de soi, l'amour de nos frères pour Dieu, de Dieu pour lui-même.— *Nous exhortons vivement les fidèles, Parents et enfants, à sanctifier le* pardon de N. Dame de Châteaulin *par la confession et la communion.— La fête sera présidée par M. le Chan.* Péron, *Curé-Doyen de Châteauneuf-du-Faou, qui chantera la Grand'messe.— Le Prédicateur sera M.* Olu, *Rect. de Saint-Ségal.*

Le 15 août.— Marie, Reine du Ciel, est aussi reine des âmes et des peuples. Et parmi les peuples, la France, par sa dévotion à N-Dame, a mérité d'être appelée le *Royaume* de Marie : *Regnum Galliæ, Regnum Mariæ.* Par son vœu solennel, faisant hommage de la France à la Vierge, le roi Louis XIII n'a fait que sanctionner en un acte solennel ce que proclamaient tous les siècles de l'histoire française ; et la grande procession en l'honneur de Marie au 15 août est l'anneau d'or qui rattache la piété des chrétiens actuels aux traditionnels hommages remontant jusqu'aux premiers baptisés de France.

Mais parmi les Français, les Bretons se sont toujours maintenus à la 1re place par leur affection filiale à l'égard de Marie. Une heureuse pensée a groupé dans deux vitraux de la Cathédrale de Quimper, les sanctuaires les plus célèbres dédiés à Notre-Dame parmi nous. Le Folgoat, Rumengol, N.-D. des Portes, N.-D. du Mur, Kernintron, Kerdevot, Loc-Maria, La Mère De Dieu, Châteaulin, Kerluan, Kergoat, Confort, N.-D. des Cieux, N.-D. de Berven, Lambader, Le Kreisker, etc., sans compter les innombrables paroisses dont la S. V. est la Patronne, proclament les liens d'amour contractés par les Bretons du Diocèse au service de la Mère de Dieu. Aussi nos populations rivalisent-elles de zèle pour célébrer dignement la grande fête de la mi-août.

A Châteaulin, 600 communions aux messes basses, une nombreuse assistance à la Grand'messe célébrée avec toute la pompe des plus belles solennités, ont bien commencé la série de nos hommages. Nous avions préparé nos plus riches bannières pour la procession si populaire ; mais le vent soufflant en tempête n'a permis qu'à celle de nos vigoureux jeunes gens d'affronter les violentes rafales : elle était portée par MM. L. L'haridon et F. Le Roy.

A nos Enfants de Marie, vêtues de blanc, est réservé ce jour-là le privilège de porter la statue de N.-Dame. Les femmes des Fabriciens de l'année, Mmes Guédès de Prat Bihan, Caugant de Coatfitel, Léostic de Lospars et Boudoulec du Leuré, celle-ci représentée par sa mère, portaient la statue de Ste Anne, alternant avec Mmes Nagard, Parlier, Gourmelon et Barré.

Deux Enfants de Marie, Mlles Marie Kerc'hoas de Lospars et Marie-Anne Pichon, de la ville, ont fait la quête traditionnelle pendant les Vêpres à N.-Dame. Quant aux jeunes garçons, sous la vigilante sollicitude de Madame Bernard, ils étaient fiers de prêter leurs jeunes épaules au *Petit-Grand*, où de porter sa couronne sur un coussin de velours.

Nos remerciements très affectueux à nos jeunes gens de la musique Ste Cécile dont les marches fort bien exécutées, ajoutaient leurs notes éclatantes aux splendeurs du cortège groupé en l'honneur de Notre Mère du Ciel. Qu'elle daigne bénir tout maternellement toutes les familles qui y avaient délégué leurs représentants !

La question du Presbytère.— Nous avons reçu samedi dernier, la visite de M. le Maire de Châteaulin. On se rappelle que le Cons. Munal avait, dès le 17 février dernier, donné à M. le Maire délégation pour nous communiquer la mise en demeure de payer 500 fr. de loyer annuel, plus les charges de toutes sortes, pour la jouissance du Presbytère. « C'est pour rien ! disaient quelques membres du Conseil, car cette location vaut 1500 fr. »

Ainsi donc le Conseil Municipal de Châteaulin accepte la loi condamnée solennellement par le Souverain Pontife, et prête sa coopération active à l'application de cette loi inique et sacrilège.

Si ces chrétiens avaient voulu se renfermer dans leur rôle, et même dans les limites de la plus stricte légalité, au lieu de répondre aux désirs haineux d'un Briand (le *Traître*, comme l'appellent les Maîtres d'école), ils auraient imité tant d'autres municipalités qui, sans imposer des charges à leurs communes, laissent les presbytères à leurs légitimes usufruitiers, avec toutes les charges de réparations, d'entretien et d'impôts, et se contentent d'ajouter à ces charges le chiffre consenti par l'Autorité Episcopale, seule dépositaire des droits imprescriptibles de l'Eglise, violés par la Loi de Séparation. Ce faisant, nul préfet d'occasion, fût-ce un Ramonet, n'avait prise sur eux, leur conscience de chrétiens restait nette, et leurs électeurs, les chrétiens de la Paroisse, demeuraient exempts d'un nouvel impôt arbitraire, ajouté à tant d'autres qui les écrasent.

Nous regrettons sincèrement que cette conduite civique au premier chef ne leur ait pas paru la bonne, et qu'ils se soient engagés dans une voie où ils ne coudoient que les Fégean du Huelgoat, les Goude et les Vibert de Brest, ceux de Plobannalec, de Penmarc'h, de Plounéour-Ménez, etc.

Aux propositions dont, très courtoisement, M. le Maire nous a fait l'exposé, nous n'avions qu'une réponse à faire : *L'Autorité Diocésaine, qui seule peut, pour des raisons majeures, dispenser des règles très sévères qui ont trait aux biens d'Eglise, n'autorise pas à traiter de la location des presbytères pour une somme supérieure à 50 fr., plus les frais et impôts de toutes sortes. Coopérer à toute autre condition serait nous ranger parmi les usurpateurs des biens d'Eglise, et loin de vouloir tomber ainsi dans l'excommunication majeure, nous nous déclarons trop heureux de rester les enfants fidèles et obéissants de l'Autorité Episcopale, et, par elle, du Pape et de Jésus-Christ.*

Nous pouvons donc, si des conseils plus équitables, plus chrétiens et des propositions pacifiques ne viennent pas à prévaloir au sein du Conseil Munal, nous attendre aux expulsions violentes. Mais malgré la force armée qui y présidera, notre sortie du Presbytère sera plus noble et plus digne que celle de nos malheureux prédécesseurs, les intrus constitutionnels de 1794.

Au cours de notre entretien très cordial, M. le Maire nous a appris que l'échange de l'ancien presbytère de la place du Marché, contre l'ancien Prieuré que nous habitons maintenant (ce Prieuré avait été vendu comme bien national au Sr Blondin au prix de 7400 livres, en sorte que notre expulsion sera le 2e acte sacrilège commis sur ces lieux), s'était soldé par un déboursé de 3.000 fr. payés par la commune, et que l'appropriation des locaux pour cette nouvelle destination avait coûté à la commune une somme de 10.000 fr. Cela vers 1824.

Nous avons été heureux d'apprendre ces détails qui montrent que la municipalité d'alors, outre qu'elle remplissait une stricte condition du Concordat, l'obligeant, en réparation des anciennes usurpations, à faire les dépenses nécessaires pour approprier le logement du clergé, avait dans une certaine mesure expié les vols sacrilèges et les torts commis pendant les dix années révolutionnaires.

Mais si, par ces dépenses, la munte. a fait son devoir, il ne faut pas en conclure que le droit de propriété de l'Eglise sur son presbytère en soit atteint.

Nous l'avons dit et nous le répétons à satiété : Par le Concordat le Pape promettait de ne pas inquiéter les détenteurs des biens d'Eglise vendus pendant la Révolution. Voilà pourquoi le Prieuré, ses terres et ses revenus, les champs du St Sacrement, de St Idunet, du Rosaire et de N.-D. de Pitié n'ont pas été réclamés. Quant aux biens non vendus, ils devaient être « *remis* à la disposition des Evêques », *remis*, parce qu'ils avaient été *mis*, par la Révolution, à la disposition de la Nation, des Dpts ou des Com.

Or l'ancien Presbytère, non vendu, occupé par le Département qui y avait établi le District, puis la Sous-Préfecture, ne fut pas *remis* à la disposition de l'Evêque de Quimper. Cela ne lui porta pas bonheur, car en Novembre 1812, le feu y prit et brûla le mobilier particulier du Sous-Préfet.

Le Curé de Châteaulin ne cessa de réclamer la restitution de l'ancien Presbytère, à titre de bien non vendu. Il n'eut gain de cause que pendant la Restauration, et le Sous-Préfet alla chercher gîte ailleurs, pour céder enfin la place au Curé et à son vicaire.

Les inondations et la rupture du Pont de Châteaulin (décembre 1821) produisirent de grands dégats au Presbytère, et le 29 décembre un vent violent

emporta une partie du toit, si bien que le Curé écrit à l'Evêché : « me voilà entre deux eaux, je ne sais plus jusqu'à quand. » Il est probable que ce fut par suite de tout ces dégâts que le Presbytère fut échangé contre le vieux Prieuré.

Que le transfert de la propriété fût fait au nom de la Commune, ce fut une conséquence des empiètements administratifs qui ne voulaient plus faire la « remise à la disposition des Evêques » que par le canal des municipalités. Depuis quand des formules administratives changent-elles les droits du Propriétaire ?

Mais à supposer que la ville, par un abus de pouvoir absolument opposé à la loi concordataire, fût réellement investie de la propriété du Presbytère, il reste toujours qu'elle ne pouvait avoir que la *nue-propriété*, sans aucun droit de jouissance, celui-ci exclusivement réservé au clergé. Et ce serait ce droit de *nue-propriété* que la Municipalité accepterait de transformer en droit absolu et plénier de propriété et de jouissance ? Et ce serait cette usurpation flagrante, produit d'une loi condamnée et déclarée par Pie X *sans nulle valeur* devant la conscience, dont la Municipalité voudrait se procurer les bénéfices ?

Résumons la législation ecclésiastique sur cette très grave question des Biens d'Eglise, des Presbytères :

1° Si le Presbytère a été bâti par la Commune sur son propre terrain et de ses deniers, c'est la commune qui a la *nue-propriété*, mais pas la jouissance. La jouissance est ici un bien d'Eglise.

2° Si le Presbytère a été bâti par la Fabrique sur son terrain et de ses deniers, la Propriété et la jouissance sont à la fois bien d'Eglise.

3° Si le Presbytère a été originairement bien d'Eglise, restitué comme non vendu à la Révolution, toute dépense faite à son endroit par une commune ne change pas son caractère de bien d'Eglise. Le traiter comme bien communal serait déjà usurpation de la *nue-propriété*, mais vouloir en réclamer une valeur de location pour la jouissance, ce serait *usurper l'usufruit*, et tomber de même sous les censures.

La conclusion ? La voici : Le Presbytère de Châteaulin restitué après la Révolution, échangé avec le consentement de la Fabrique contre le vieux Prieuré, reste bien d'Eglise, quant au fond et quant à la jouissance.

A supposer que le fond (ce qui n'est pas vrai) fût devenu la *nue-propriété* de la Cne, l'Eglise a droit à la jouissance exclusive et sans redevance.

Imposer à la Paroisse une redevance supérieure à celle que permet l'Evêque, c'est une *usurpation sacrilège* et les auteurs de *l'usurpation* tombent sous l'excommunication majeure.

Dans un conseil municipal qui consent de tels actes, quels sont ceux qui sont excommuniés ?

1° Les conseillers qui votent cette usurpation, cette location ou cette vente, s'ils ne subordonnent pas leur consentement à l'Autorisation Episcopale. 2° Ceux qui exécutent ce vote : chargés de pouvoir, maires, etc.

Les excommuniés étant séparés de l'Eglise, sont privés des sacrements pendant leur vie, et de la sépulture ecclésiastique après leur mort.

L'excommunication ne peut être levée qu'après restitution des biens volés, et réparation du dommage causé.

A la Grande Révolution, il a fallu une sentence du Pape pour relever du fardeau de la Restitution, sur la promesse de compensation consentie par le Concordat ; mais la sentence d'excommunication conserva son plein et terrible effet. Cherchez dans l'histoire des familles d'accapareurs de biens nationaux : partout des tares ; partout des malheurs !

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

3e Année. 31 AOUT 1907. N° 104.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 1er Septembre.*— **XVe dimanche après la Pentecôte.** Puisse-t-elle résonner sans cesse à nos oreilles cette parole de l'Epitre du jour : « tandis que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais surtout à nos frères dans la foi ! » — **GRAND PARDON DE N.-DAME DE CHATEAULIN.**— *A St Idunet, les messes à 7 h. et 8 h.— A Notre Dame, 1re messe à 6 h.— La Grand'messe à 10 h., célébrée par M. le Chanoine* Péron, *Curé-Doyen de Châteauneuf-du-Faou.— Le sermon, sera prêché par M.* Olu, *Recteur de St Ségal.— A 2 h. 1/2, la procession quittera St Idunet pour se rendre à N.-Dame, où les Vêpres seront chantées.— Au retour à St Idunet, Bénédiction du T. S. Sacrement, et baisement de l'image de N.-Dame.— Après la messe de 8 h., Dépôts à la Caisse des loyers.*

Lundi 2.— **St Etienne de Hongrie, confesseur.** Apôtre et roi, protégez votre peuple, aidez l'Eglise, secourez-nous tous.— *A 10 h., service solennel pour les Défunts de la Paroisse, spécialement ceux qui sont morts depuis le dernier Pardon.— Nous convoquons à ce service solennel, tous les enfants de Châteaulin qui sont venus voir leurs familles, à l'occasion du Pardon.*

Mardi 3.— **St Fiacre, confesseur.** Evitons avec soin toute plaisanterie concernant les serviteurs de Dieu. Ces manques de respect sont souvent punis dès ce monde. Nous en voyons un exemple dans la vie de saint Fiacre.

Mercredi 4.— **Office votif de saint Joseph.** Louons notre Dieu dans l'hommage que nous rendons au bienheureux Joseph notre protecteur. (Invitatoire).— *A 7 h. 3/4, Conférence de St Vincent de Paul.*

Jeudi 5.— **St Laurent Justinien, évêque et confesseur.** « Pour l'homme, disait ce saint, c'est déchoir de sa noblesse native que de chercher son repos ailleurs qu'en celui dont il est l'image ».— *De 1 h. à 2 h., bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 6.— **Office votif de la Passion.** O vous tous qui passez par le chemin, regardez, et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne. (ant. Magnif).— *1er vendredi du mois, les messes à l'Autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A 7 h. 1/4, messe pour les Enfants de Marie. Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 7.— **Office votif de l'Immaculée Conception.** Honorons la Conception immaculée de la vierge Marie : adorons le Christ son fils et notre Seigneur. (Invitatoire).— *A 7 h. 1/4, Messe de l'Archiconfrérie de N.-Dame des Victoires pour la Conversion des Pécheurs.*

Le Presbytère.— Nos fidèles se rendent maintenant bien compte de la situation respective de la Commune et de la Paroisse, du Conseil Muni-

cipal et du Clergé, en ce qui concerne le *Presbytère*.— Restitué au Clergé après la Révolution, remis en état aux frais de la Commune, qui avait partagé la responsabilité des vols accomplis pendant la période révolutionnaire, le presbytère est un bien d'Eglise. A supposer, ce qui est faux, que la *nue-propriété* appartint à la commune, la jouissance exclusive restait de droit et pour toujours à l'Eglise. Les Briand, les Clémenceau, et le Bloc avec eux ont voulu changer cela, et ravir la jouissance aux ayant droit. C'est une iniquité révoltante, pour laquelle ils réclament la complicité du Conseil Municipal. Celui-ci acceptera-t-il ce rôle de comparse, ou bien imitera-t-il la grande majorité de Conseils Municipaux de France et de Bretagne ?

Au pis aller, la situation du Clergé est la même que celle d'une épouse à qui son mari en mourant a laissé la jouissance viagère de son bien. Les héritiers, n'ont, vis à vis d'elle, que la *nue-propriété* ; que dirait-on de ceux-ci s'ils osaient réclamer une location annuelle, de celle à qui la jouissance sans charge a été assurée ? Ce serait un vol. Eh bien ! c'est le cas du clergé dans un presbytère, hormis que la jouissance est permanente, et qu'elle est basée sur la restitution faite après la période révolutionnaire. Celui qui n'a, à tout prendre, que la *nue-propriété* ose faire payer la jouissance à celui qui elle appartient !

Mais si nous envisageons la question au point de vue des fidèles, des paroissiens, l'injustice revêt un caractère plus odieux encore. Ce sont eux, ce sont leurs Pères qui ont bâti ce presbytère pour leur bien à eux, pour un service public dont ils sont les seuls à jouir. Et on veut leur faire payer leur bien ! Et on veut les grever d'un nouvel impôt, prendre dans leurs poches pour verser dans la caisse municipale à qui ils donnent déjà le plus clair de leurs revenus. Et cela alors que *la loi elle-même*, quelque tyrannique, injuste et sacrilège qu'elle soit, reconnaît une indépendance relative aux Conseils Municipaux ! Et cela, uniquement pour plaire à un Préfet de passage, qu'on élève ou qu'on brise comme une marionnette ! Si encore cet acte de complaisance ne coûtait rien aux habitants, mais c'est eux qu'on force à « cracher au bassin ! »

Lundi prochain, 2 septembre le Conseil Municipal de Châteaulin va trancher cette question. Les délibérations municipales étant publiques, les électeurs feront bien d'aller assister à cette séance où leurs intérêts sont en jeu. On a dit que le Conseil délibérera sur les « *propositions de M. le Curé* ». Voilà une proposition bien extraordinaire ! M. le Curé-Archiprêtre, à qui M. le Maire parlait de ses offres, protesta énergiquement, qu'il ne faisait pas d'offres, de *propositions*. On veut le *plumer*, il proteste, tout en subissant d'être plumé plutôt que d'avoir le cou tordu ; on lui dit, comme Mandrin : « la bourse ou la vie ! » Vous appelleriez une « offre » qu'il lachât « la bourse » ? : A coup sûr, si des âmes charitables lui apportaient ce qu'exigent quelques membres du Conseil Municipal, il consentirait volontiers à se faire entremetteur, pour éviter à ses fidèles l'impôt qu'on veut leur arracher. Tout ce qu'il peut faire «, c'est de soumettre à l'autorisation épiscopale les mesures conservatoires qui lui paraîtraient les moins vexatoires et les moins lourdes. Là se bornera son rôle, celui de se faire victime pour ses fidèles, pour ses enfants, trop heureux d'être « plumé en douceur » pour les autres, mais disposé, si le devoir l'y contraint, à subir l'expulsion par la force et à « donner même sa vie pour ses brebis. »

Erratum.— Le déboursé total fait en 1824-1825 par la Commune pour le Presbytère n'était que de 3. 000 fr. au lieu de 13. 000 fr.

Un avis utile.— Le Conseil d'Etat vient de donner à M. Pichon Sénateur, maire de Treflez, raison contre le Préfet, pour la location du Presbytère.

La location de Parc ar c'hroissant.— L'affiche, qui ne dit pas que ce champ est volé à l'Eglise, fixe au Jeudi 5 septembre, à la Sous-Préfecture, la mise en location. Les héritiers directs poursuivent une action en reprise de ce bien, et ils font opposition à la mise en location, en sorte que la tentative du sequestre échouera piteusement. D'autres biens des paroisses voisines seront mis en location le même jour à la Sous-Préfecture. Si quelque malheureux se présentait pour les enchères, et se faisait adjuger des lots, il commettrait un péché très grave, l'obligeant, lui et ses héritiers, à restitution envers l'Eglise, et il serait de plus frappé de l'excommunication majeure réservée au Pape.

De plus, quel déshonneur s'attacherait à son nom et à sa famille !

III

Pour qui la Messe, notre sacrifice catholique, est-elle offerte ? — Pour les vivants et pour les morts. Expliquons ceci : « Lorsque « le prêtre célèbre, dit le saint auteur de l'Imitation, il honore Dieu, il « réjouit les Anges, il édifie l'Eglise, il procure des secours aux vivants, du « repos aux morts et se rend lui-même participant de tous les biens. » Voilà dans son étendue infinie pour qui est offert le divin Sacrifice. Pour les vivants et pour les morts, dans leur brièveté ces mots embrassent tout ce que nous venons de dire. Toute Messe s'étend à toute l'Eglise. Toute Messe a son écho et son fruit bienfaisant au ciel, dans le purgatoire et sur la terre. Il n'y a que l'enfer qui ne peut avoir aucune part, ni aucun bénéfice à l'immolation de l'hostie sainte. En dehors donc des démons et des damnés, tous les êtres, intelligents et libres, justes ou pécheurs, anges ou élus, bénéficient, pour une part et dans une proportion que Dieu seul connaît et règle, de la Sainte Messe. Les justes y ont pourtant beaucoup plus de part que les pécheurs.

IV

Pourquoi, à quelle fin notre sacrifice catholique est-il offert ? — Nous avons tous à remplir vis-à-vis de Dieu quatre grands devoirs de religion : 1° L'adorer parce qu'Il est notre Dieu ; 2° Le remercier parce qu'Il est notre bienfaiteur ; 3° Lui demander sans cesse de nouvelles grâces parce que nos besoins sont incessants ; 4° Solliciter notre pardon parce que nous restons toujours, quoique nous fassions, les débiteurs de sa Justice et de sa Sainteté. Or, ces quatre grands devoirs de religion, l'adoration, l'action de grâce, l'impétration et la propitiation, que tous nous devons à Dieu, la Sainte Messe les remplit à la perfection. A la Messe, Jésus *adore* pour nous, et quel adorateur que Jésus ! Adorer, a-t-on pu dire, c'est s'anéantir devant Dieu.

Voyez comme Jésus s'anéantit à la Sainte Messe : Il ramasse, restreint prodigieusement, sans les amoindrir, toute sa divinité et toute son humanité dans l'hostie sainte, bien plus, dans la plus petite parcelle de l'hostie. Peut-Il s'anéantir davantage devant son Père, et, par conséquent, l'adorer plus parfaitement ? A la Messe, Jésus *rend grâces* pour nous : Il connaît, dans le passé, le présent, l'avenir, tous les bienfaits répandus par Dieu sur l'homme et sur l'ange, sur l'Universelle création, Il peut donc, et Il sait par son immolation dont le mérite est infini, de tous ces bienfaits remercier Dieu très complètement.

A la Messe, Jésus *obtient* pour nous : mieux que nous Il connaît nos

besoins, aussi est-Il et s'immole-t-Il au saint autel pour nous obtenir tout du Père : *Semper vivens ad interpellandum pro nobis* ; oui, *tout*, même le pardon, si nous le voulons, de tout les forfaits et des plus grands crimes ; et à ce titre, Jésus est encore, et enfin au saint autel, surtout par la Messe, le *propitiateur* suprême.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* Dans toute maladie grave, il y a des retours du mal qui épuisent les organes affaiblis, et compromettent la convalescence. La crise religieuse de la Révolution avait aussi de ces recrudescences douloureuses qui faisaient craindre un réveil de la *Terreur*.

C'est ainsi que les Administrateurs de Châteaulin se trouvent convoqués d'urgence le 29 messidor an 6 (16 juillet 1798), à 4 h. du matin pour recevoir lecture d'une dépêche du département, et prennent en conséquence l'arrêté suivant : 1° que sur le champ il sera fait des visites domiciliaires pour la recherche et la découverte des agents de l'Angleterre, des émigrés rentrés *et des prêtres déportés rentrés ou sujets à la déportation* ... Naturellement les perquisitions restèrent sans résultat. On sait l'importance de la foire de S[t] Luc, et l'immense concours de peuple qu'elle assemble à Châteaulin. Cela blessait trop le patriotisme du Directoire départemental, et il envoya, le 25 vendemiaire an 7 (16 octobre 1798), à l'administration de Châteaulin « injonction de faire usage de tout son pouvoir pour dissiper, s'il y a lieu, les rassemblements qui pourraient se former le 27 vendemiaire de ce mois, sous prétexte de la tenue de l'ancienne foire de S[t] Luc, le dit arrêté lu et publié aussitôt son arrivée en présence de la force armée. » « Considérant qu'il faut que la loi sur l'exacte observation de l'annuaire de la République et l'arrêté de département du 27 Thermidor dernier (14 août 1798) sur la fixation des foires et des marchés y désignés, soient exécutés par continuation comme ils l'ont été dans cet arrondissement jusqu'à ce jour.

Considérant que plusieurs citoyens, n'ayant pas de connaissance de la nouvelle fixation des foires de ce canton, pourraient se présenter demain pour la tenue de celle dite de S[t] Luc, ce que voulant éviter ...

L'Administration arrête d'inviter et requérir au besoin le commandant de la place de donner les ordres pour fournir demain, depuis 5 h. du matin jusqu'à trois heures après midi, un piquet de dix hommes sur la grande route de Châteaulin au Faou et à Carhaix près le poteau de la séparation ; un piquet de 5 hommes sur la route de la commune de S[t] Coulitz proche la rivière de Coatigrac'h ; un autre de 10 hommes près la barrière de la Route de Quimper ; un autre de 5 hommes à l'extrémité de la Rue Villy, route de Dinéault, et au cas que la garnison le permet, de fournir à chaque poste un plus grand nombre de militaires ; d'enjoindre au chef de chaque piquet d'empêcher les cultivateurs et autres habitants des villes et des campagnes de se rendre à ce chef-lieu ni aux environs, sous prétexte de la foire dite de S[t] Luc. Et si, contre toute attente, les habitants voulussent s'y rendre au mépris des défenses, de faire prévenir sur le champ l'administration de se transporter au lieu du rassemblement avant d'en venir aux voies de rigueur, invite et requiert au besoin le commandant de la gendarmerie nationale de cette résidence de se concerter avec le commandant de la place pour distribuer la brigade de gendarmerie dans les postes ci-dessus désignés afin d'empêcher, de concert avec les militaires, la réunion des citoyens en ce chef-lieu le jour de demain. » *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corguff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 7 SEPTEMBRE 1907. N° 105.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 8.*— **XVIe dimanche après la Pentecôte. La Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie.** C'est aujourd'hui la naissance de la Sainte Vierge Marie dont la vie sublime est la lumière de toutes les églises.— *Aux messes, avis du Pasteur de la Paroisse sur l'éducation chrétienne des Enfants.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 9.— **Deuxième jour dans l'Octave.** En allègresse célébrons la naissance de Marie la bienheureuse, pour qu'elle même intercède en notre faveur près du Seigneur Jésus-Christ.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 10.— **S[t] Nicolas de Tolentino, confesseur.** Serviteur bon et fidèle, qui êtes entré dans la joie de votre Seigneur, du ciel où vous régnez maintenant, vous nous répétez la parole qui fixa la sainteté de votre vie mortelle : « *n'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde ; car le monde passe et sa concupiscence avec lui* ».

Mercredi 11.— **Quatrième jour dans l'Octave.** Que la terre se réjouisse en voyant naître Marie ! C'est la fleur des champs, le lis des vallées qui va guérir la blessure mortelle de nos premiers parents.— *A 2 h., Réunion des Dames de S[t] Vincent de Paul.— A 7 h. 3/4, Conférence de S[t] Vincent de Paul.*

Jeudi 12.— **Cinquième jour dans l'Octave.** Votre naissance, ô Vierge Mère de Dieu, fut l'annonce de la joie pour le monde ; car c'est de vous qu'est né le Soleil de justice, le Christ notre Dieu.— *De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies, Bénédiction.*

Vendredi 13.— **Sixième jour dans l'Octave.** De cœur et d'âme chantons gloire au Christ, en cette solennité sacrée de l'incomparable Marie Mère de Dieu.

Samedi 14.— **L'exaltation de la sainte Croix.** O croix adorée, notre gloire, notre amour ici-bas, sauvez-nous quand vous apparaîtrez dans les cieux, au jour où le Fils de l'homme, assis dans sa majesté, jugera l'univers.— *A 6 h. 1/2, La Procession de la Vraie Croix sort de S[t] Idunet et se rend à la Croix de la Mission.— Au retour, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Le 25 septembre sera jugé le Procès intenté par M. le Curé-Archiprêtre de Châteaulin au *Réveil du Finistère*, pour les odieux articles du 22 juin et du 6 juillet, signés Jean Ri.

Le Pardon de Notre Dame.— Dans une de nos familles chrétiennes on entendait dimanche soir ces paroles : « Notre bon Curé doit être bien content de nous, car la procession a été magnifique ! » Oui, mes chers

Paroissiens, votre Pasteur a rendu au bon Dieu des actions de grâces, et son cœur a été doucement ému par la foi, la piété, le recueillement, des nombreux fidèles groupés autour de l'image de N. Dame portée, triomphante, en Procession à travers nos rues. Certes bien des absents auraient dû être là, qui restent, boudeurs, éloignés des manifestations de la piété populaire. Oublions-les, pour ne voir que ceux qui, heureux de faire partie de la grande famille de Marie, apportent aux pieds de leur Mère l'hommage le plus filial, le plus confiant, et retrouvent, pour ces jours de fête, le joyeux empressement de leur enfance et de leur jeunesse. Merci à nos enfants des Catéchismes, à nos jeunes filles de la Persévérance, aux Enfants de Marie, à nos jeunes gens des œuvres, à nos excellents musiciens de Ste Cécile, au groupe imposant des hommes qui suivaient le clergé, et enfin, à ces rangs pressés de mères de famille et de généreuses chrétiennes, toutes le chapelet en main et le cœur à la joie. La procession s'avance lentement avec ses bannières, ses statues, ses chants, ses harmonies, traçant son large sillon parmi la foule respectueuse, et gravissant la colline où trône l'Eglise N. Dame, pour que la Vierge projette de là les rayons de ses grâces sur tous les quartiers de sa ville privilégiée ; et en recevant de la bouche des nombreux confrères qui sont venus prendre part à notre fête, et du vénérable Chanoine Péron, le « Curé de N.-D. des Portes », l'officiant, le témoignage qu'ils rendent à la piété et à l'édification de tous, oui, « le Curé est content de ses Paroissiens », et il le leur dit aujourd'hui avec toute son âme.

Le lendemain, pendant que, au Conseil Municipal, des paroles débordantes de haine, et d'autres, au contraire, pleines d'équité et de noblesse, s'échangeaient dans le tumulte, une réunion plus pacifique et plus recueillie s'agenouillait dans l'Eglise de N. Dame, priant avec ferveur pour les morts de la paroisse, spécialement pour ceux que Dieu a appelés à lui depuis le dernier Pardon. Ainsi nos pères dans leurs fêtes de famille, gardaient à la table commune la place des disparus, et la part à ceux-ci réservée allait se changer en prières en leur faveur dans le sein des pauvres. Il semble que nos joies chrétiennes sont plus intimes et plus douces quand les sourires s'estompent d'un regard jeté en passant sur les tombeaux, et que les fêtes d'un jour ne nous font pas oublier les fêtes éternelles.

Ont porté la Bannière Paroissiale : MM. Laurent Caugant de Tréverrec et René Quintin de Pennanrun ; les croix, MM. les Fabriciens.

La statue de N. Dame était portée par 4 jeunes mariées de l'année, Mme Le Gouët, Quai Carnot, Mme L. Cévaër, Garrec, Mme J.-L. Caugant, Coatigoff, Mme J.-L. Le Roy, Fontaine de la Vierge, alternant avec Mlle Marie-Jeanne Menez, Place du Marché, Mlle Garlès, Rue N. Dame, Mlle Suignard et Mlle Francoise Couloigner, Quai Carnot.

Ont porté la statue de Ste Anne : Mme Poulmarc'h, Penmez, Mme Caër, Kerjean, Mme Le Baut, Pennarc'han, Mme Riou, Rostomic ; puis Mme Le Nir, Rue N. Dame, Mme Bodollec, Gare, Mme Morvan, Rostomic, Mme Couloigner, Cité Coopérative.

Une offense à la Morale.— Il nous à été extrèmement douloureux de voir dans un journal local une recommandation sans réserve en faveur d'un théatre venu ici à l'occasion du Pardon de N. Dame. Il nous revient qu'il s'y est exécuté, devant des groupes, nombreux, hélas ! de jeunes gens et de jeunes filles, des pièces obscènes, pornographiques, absolument dégoûtantes. Nous savons que la tolérance municipale à ce sujet est un scandale pour beaucoup. Pour notre part, notre devoir de Pasteur des âmes est de déplorer de pareilles exhibitions ; et d'adresser un avis très sévère aux

parents, pour qu'ils s'abstiennent absolument, et qu'ils éloignent énergiquement la jeunesse, de cette littérature nauséabonde. On n'est plus chrétien, on n'est plus honnête quand on s'est produit à de tels spectacles.

Le Presbytère.— En ouvrant la séance du lundi 2 septembre à 9 h. ¼ M. le Maire a félicité les auditeurs qui, en se rendant à la séance du Conseil, « ont répondu à l'appel de M. le Curé de Châteaulin. »

C'est très aimable, mais il y a dans ces paroles une petite inexactitude : Ce n'est pas M. le Curé, c'est la **Loi** qui appelle les électeurs autour de leurs mandataires, et sachant le culte de M. le Maire pour la **Loi,** fût-elle injuste, nous sommes très flatté que M. le Maire nous ait pour cette fois fait passer devant elle.

A notre tour nous félicitons les électeurs qui ont voulu juger par eux-mêmes de la « mentalité » de leurs élus. « Je n'ai pas perdu mon temps, disait l'un deux, en assistant à cette séance. J'ai compris là ce qu'était la haine de la religion dans certaines âmes, et j'ai pu admirer combien le bon sens, et la droiture des uns, la conviction religieuse des autres donnaient de noblesse, de clarté et de chaleur au langage. » Mais que faire contre certains qui se lèvent automatiquement, au signal, pour voter les plus tristes mesures ?

Il nous sera possible de citer prochainement les propos les plus saillants et les plus caractéristiques d'une discussion passionnée. Le résultat est que le Conseil maintient son vote précédent d'une location de 500 fr. plus les charges, ou bien ne veut « vendre » à l'Eglise ce qui appartient à celle-ci, qu'au prix de 20.000 fr. plus les droits. C'est pour rien, car M. le Maire évalue la valeur de la propriété à 30.000 fr. !

Nous allons prouver qu'à cette valeur, nous n'aurions, au pis aller, qu'une somme relativement bien minime à verser à la Municipalité. Tout le monde sait en effet que la Fabrique a dépensé 10.000 fr. pour le nouveau presbytère, et le Curé, de ses ressources personnelles, plus de 2.000 fr. pour l'appropriation de l'ancien presbytère. Depuis la loi de 1884, l'entretien a bien coûté 4.000 fr. de frais, et le presbytère rendu à la Révolution, a été, lors de l'échange, estimé à 10.000 fr. — voilà déjà bien 26.000 fr. Ajoutons que le Presbytère de la Place du Marché aurait valu 3.000 fr. de plus, si pour la construction du quai de Brest on n'en avait pas pris tout le jardin, et laissé la maison en « contre-bas de 5 à 6 pieds » dit l'acte d'estimation. Cela fait donc un total de 29.000 fr. En toute justice il ne nous resterait donc à verser à la Commune, si le presbytère actuel et ses dépendances valent 30.000 fr. que la modeste somme de 1.000 fr. Et l'on réclame 20.000 fr. !

Or à combien reviendrait, par tête, l'impôt dont le Conseil Municipal veut ainsi charger les familles ?

La paroisse comprend à peine 4.000 âmes. Ce serait donc un impôt de 5 fr. par tête. Mais il faut défalquer les fonctionnaires, nomades à la merci du Gouvernement, et les pauvres, ce qui réduit de moitié le nombre des participants, et porte à 10 fr. la contribution par tête que la Commune voudrait bien soutirer. Soit, pour une famille de 5 membres en moyenne, la somme rondelette de 50 fr. ! A ce compte, les 23 membres du Conseil Municipal auraient 1170 fr. à verser !

Cette perspective n'a pas fait tomber les mains qui se levaient pour voter !

Bah ! disait un Conseiller les bonnes âmes de Châteaulin, lui paieront bien son presbytère, au Curé !

L'honorable et très libéral M. Brissieux avait bien raison de dire que

si l'on faisait sur ce sujet du presbytère un *referendum*, on verrait toute la population se lever comme un seul homme pour assurer à ses prêtres la gratuité du logement, comme aux sous-préfets, aux gendarmes, aux maîtres d'école et au garde champêtre.

Au fait, pourquoi n'appellerions-nous pas tous les électeurs de Châteaulin, à un vote non officiel par *oui* ou par *non*, pour déclarer s'ils approuvent ou rejettent ce nouvel impôt extorqué aux Chrétiens de la Paroisse ?

C'est une idée pratique, et nous comptons bien indiquer l'un de ces jours les moyens de réalisation.

Une rectification.— Sur la foi de renseignements inexacts, nous avons dit que M. le Maire de Tréflez, M. le sénateur Pichon avait appelé du Préfet au *Conseil d'Etat*. M. Pichon a bien voulu nous dire qu'il s'est adressé directement au Directeur des Cultes ; et nous le remercions des renseignements très intéressants qu'il nous a fournis sur la manière de conserver l'indépendance des Maires en face des caprices préfectoraux.

INDULGENCES.— I. **Invocation « Veni Sancte ».**— Désormais, chaque fois que les fidèles réciteront, en forme d'oraison jaculatoire, et dans n'importe quelle langue, l'invocation bien connue : « *Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende ;* Venez, Esprit Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles et allumez en eux le feu de votre amour », ils pourront gagner une indulgence de 300 jours, applicable aux défunts.

II. **« Dominus meus et Deus meus ».**— Mon Seigneur et mon Dieu ! Cette exclamation de l'apôtre saint Thomas, enfin convaincu de la résurrection de Notre-Seigneur, est enrichie d'indulgences, si on la profère en regardant pieusement la Sainte Hostie soit à l'élévation de la messe, soit quand elle est exposée sur l'autel. Toutes les fois qu'on dit ces paroles en regardant Notre-Seigneur, on gagne *sept ans et sept quarantaines d'indulgence*. Une fois par semaine, ceux qui auront observé cette dévote pratique chaque jour et qui s'approcheront de la sainte communion, pourront gagner *une indulgence plénière*.

Cette faveur, accordée le 18 Mai 1907, a été authentiquée au Secrétariat des Indulgences, le 12 Juin suivant.

Location de biens d'Eglise à la Sous-Préfecture de Châteaulin le 5 septembre. Nous donnons ici la liste des adjudicataires : — Cast 1er lot, M. le Recteur, avec **autorisation expresse** et très rigoureusement limitée de **Mgr l'Evêque.**— 2e Lot. Gestin.

Dinéault, personne ne s'est présenté : honneur aux Paroissiens !

Locronan, 1er et 2e lots : J.-L. Perennès ; 3e lot, Pierre Conan ; 4e et 5e lots, Corentin Bodénan, 6e lots, personne.

Ploéven 1er lot, René Bescou, forgeron ; 2e lot, personne.

Plonévez-Porzay, 1er et 2e lots, F.-L. Le Corre, Cantonnier.

Plomodiern, Pierre Scoarnec, et caution Jean Boudoulec.

Quéménéven, 1er lot, personne ; 2e lot, trois concurrents ; adjudicataire ; Marie A. Nédélec, Ve Nic. Cuzon ; 3e lot, M. Nicolas Nicot, née Déniel.

Châteaulin et *Kerlaz*, personne.

Ont reçu le Saint Baptême :

51.— Jean-Marie Lidouren, Carrefour Lospars, fils de Jean et de Marie-Anne Saliou, *parrain :* Jean-Marie Lidouren, *marraine :* Marie-Jeanne Saliou.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 14 SEPTEMBRE 1907. N° 106.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 15.*— **XVIIe dimanche après la Pentecôte. La fête du très saint nom de Marie.** Joie des Anges, frayeur des démons, le nom de Marie protège l'homme contre les maux sans nombre de cette terre et le soutient dans la route qui conduit au ciel.— *A 8 h. 1/2, Caisse des Loyers.— A 1 h. 3/4, à N.-D. Réunion des Enfants de Marie.*

Lundi 16.— **St Corneille et saint Cyprien, martyrs.** Saints pontifes, unis dans la gloire comme vous le fûtes par l'amitié et le martyre, gardez en nous le fruit de vos exemples et de votre enseignement.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 17.— **Les Stigmates de saint François.** Seigneur qui avez renouvelé dans la chair du bienheureux François les Stigmates sacrés de votre Passion, faites, dans votre bonté, que par ses mérites et ses prières nous portions avec persévérance la Croix, et produisions de dignes fruits de pénitence.

Mercredi 18.— **St Joseph de Copertino, confesseur.** Digne fils de Séraphin d'Assise, puissions nous, à votre suite, nous envoler dans les régions de la lumière véritable, où, loin de la terre et de ses passions, notre vie soit cachée comme la vôtre avec le Christ en Dieu.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps.**— *A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 19.— **St Janvier, martyr.** Saint Martyr, votre gloire présente accroît notre désir du ciel ; vos luttes passées nous animent pour le combat de la vie, vos miracles permanents nous confirment dans la foi.— *De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies, Bénédiction.*

Vendredi 20.— **St Eustache et ses compagnons, martyrs.** Obtenez-nous de ne point tromper la confiance du Seigneur, quand il nous appelle à souffrir pour lui en ce monde. La gloire au ciel est à ce prix.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps.**

Samedi 21.— **St Mathieu, apôtre.** Combien votre humilité plut au Seigneur ! C'est elle qui vous a mérité d'être aujourd'hui si grand dans le royaume des cieux ; c'est elle qui fit de vous le confident de l'éternelle sagesse incarnée.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps.**

L'éducation Chrétienne.— « Laissez venir à moi les petits enfants ». Ces paroles du divin Maître, le Pasteur de la Paroisse les a expliquées et commentées, au milieu de l'attention pieuse, dimanche dernier à toutes les messes.

Les Parents ne doivent jamais oublier que leurs enfants ne leur appartiennent que pour les conduire à Dieu, leur faire connaître, aimer et servir Dieu, et par ce moyen, selon la formule du Catéchisme, parvenir au bonheur

du Ciel.

Ces chers petits êtres demandent toute leur sollicitude et tout leur dévouement pour leur vie si fragile, leur santé, leur développement physique, et plus tard, leur préparation à l'apprentissage de la vie. Quand ils ont grandi, les parents doivent veiller à la culture de leur intelligence, ouvrir leur cœur aux nobles sentiments, former leur caractère, et les conduire à l'âge d'homme, après leur avoir assuré les moyens d'existence, un métier honnête, et ne les quittent enfin qu'au seuil d'un foyer heureux où les nouveaux chefs de famille continueront les traditions paternelles.

Mais tout cela appartient à la vie présente, à l'ordre que dicte la nature, et se retrouve à des degrés inférieurs chez tous les êtres animés de la Création, depuis le nid de l'oiseau, jusqu'à la ruche de l'abeille, ou l'antre du lion du désert.

L'homme a une vie plus noble, la seule véritable vie, parce qu'elle est immortelle, la vie de son âme créée pour le Ciel où elle attirera plus tard son corps de chair, instrument de ses mérites, de son âme rachetée par le sang de Jésus-Christ, régénérée dans les eaux du baptême, qui en ont fait le temple de Dieu et le centre de toutes ses grâces.

Or les sollicitudes et le dévouement du père et de la mère doivent converger vers cette âme, pour l'épanouir comme une fleur du ciel, et lui faire exhaler son parfum de vertus. Blanche de Castille avait appelé à la cour de France, pour compagnon d'enfance de S^t^ Louis, un jeune fils de S^te^ Elisabeth de Hongrie. Et elle aimait à baiser pieusement le front de cet enfant, comme pour y chercher la trace des baisers d'une sainte. Mais c'est plus que les baisers d'une sainte qui ont sanctifié le front des enfants, quand l'eau du baptême l'a touché.

Un saint, devenu plus tard un glorieux martyr, se levait souvent la nuit pour déposer un baiser sur la poitrine de son fils Origène, parce que dans cette poitrine résidait l'Esprit Saint avec tous ses dons répandus par le baptême.

Voilà le respect tendre et profond avec lequel les parents doivent traiter leurs enfants. Ils leur viennent de Dieu, ils doivent les reconduire, les rendre à Dieu. Ils sont les précieux talents de l'Evangile, que Dieu leur confie à faire valoir. Heureux, s'ils ont été serviteurs bons et fidèles, malheureux au contraire, s'ils ont laissé le talent sans profit, rouillé par leur négligence, ou volé par leur incurie. Comment les parents remplissent-ils leurs devoirs par rapport à l'âme de l'enfant et à sa vie surnaturelle ? En lui faisant connaître Jésus, en lui faisant aimer Jésus, en lui faisant servir Jésus. Or Jésus ne se connaît, ne s'aime, ne se sert que par l'Eglise, dépositaire de sa doctrine, de ses grâces, de ses sacrements, et aussi de ses préceptes.

Les parents ont donc un devoir essentiel dont dépend leur salut, celui de saisir les premiers éveils de l'intelligence enfantine pour la tourner vers Dieu, lui apprendre les noms de Jésus et de Marie aussitôt que celui de *Papa* et *maman*, habituer les petites mains à se joindre, à tracer le signe de la croix, les petites lèvres à prier, diriger les petits pas vers l'Eglise, développer peu à peu la grâce enfouie comme une semence dans ces cœurs, et qui ne demande qu'à germer, et poursuivre courageusement et persévéramment ce travail jusqu'au plein épanouissement de l'intelligence dans la fierté de la foi, et du cœur, dans l'amour du bon Dieu.

Mais les parents sont absorbés par le travail de chaque jour et le souci du pain à gagner. Que faire alors ? Recourir de toute nécessité à des maîtres chrétiens, à des âmes dévouées qui nourrissent de pure foi ces intelligences, tout en leur dispensant aussi bien que quiconque la science de l'orthographe

et du calcul, et donnent de la solidité à ces volontés faibles encore, qui ne seront fermes qu'orientées vers Dieu.

C'est dire l'obligation qui incombe aux parents de confier leurs enfants à des écoles chrétiennes.

Nous savons qu'il est des parents pour lesquels ce bonheur est impossible. Ils sont fonctionnaires, ils dépendent en quelque point de ce maître cruel et tyran qui frappe toute velléité de christianisme. Alors, ces malheureux esclaves n'ont qu'une ressource, suppléer par eux-mêmes, à des heures dérobées, à ce que les écoles sans Dieu refusent à leurs enfants. Mais les autres ... Ils n'ont aucune excuse, et Dieu leur demandera compte des âmes qu'ils auront exposées.

Ils n'ont aucune excuse, car Dieu nous a fait la grâce de conserver nos écoles chrétiennes pour filles comme pour garçons. Et les examens sont là qui prouvent que ces enfants ne sont inférieurs à aucun de leurs camarades des écoles officielles. Et si, comme il en est un certain nombre, les parents sont trop pauvres pour nous aider, par la rétribution scolaire, à soutenir nos écoles chrétiennes, ils savent que le clergé paroissial, aidé par des chrétiens généreux, a pensé à leurs besoins, et que leurs enfants, outre que l'école sera gratuite ainsi que les fournitures, trouveront aussi l'hiver la soupe chaude qui leur manque peut-être au logis. Que les pauvres viennent donc comme les autres à nos écoles, et que nous ayons la joie de constater que tous nos enfants sont élevés sans danger pour leur foi ni pour leurs mœurs.

La clochette.— Sois béni, vieux dimanche ! Je te dois les saintes joies de ma vie. Quand j'avais lavé à grande eau sur ma figure et mes bras la suie de la forge, que j'avais pris mes beaux habits, et que, rasé de frais, j'allais, ma bonne femme au bras, à la Messe de la paroisse, j'étais plus heureux qu'un roi.

Vieux dimanche, sois béni !

Je n'ai pas souvenance d'avoir, le dimanche, donné un coup de marteau, ni un coup de lime. Lorsque survint notre cinquième enfant, et que le pain fut si cher que ce fut quasi la famine, je me levais deux heures plus tôt, je me couchais une heure plus tard et j'arrivais à la moisson prochaine sans avoir travaillé le dimanche.

Vieux dimanche, sois béni !

Le grand monsieur de notre bourg entra un dimanche dans ma boutique, il me dit : « Forgeron, mon grand cheval blanc est déferré des deux pieds de derrière et je veux aller à la chasse ; mets-toi à la forge au plus vite. » Je répondis : « Monsieur, je ne travaille pas le dimanche. » Il posa deux pièces d'or sur l'enclume, deux pièces d'or qui brillaient sur le fer gris. Je lui dis : « Monsieur, vous me donneriez votre château avec les terres qui y tiennent que je ne ferrerais pas aujourd'hui votre cheval. Je n'ai qu'une âme et je ne veux pas la perdre. » Le prieur de Sainte-Marie connut cette réponse, et il assura qu'un pape l'avait faite autrefois à un empereur. C'est tout de même une chose bien étonnante.

Vieux dimanche, sois béni !

Comment peuvent faire ceux qui, après avoir sué et peiné pendant six jours, travaillent encore le dimanche ! Leur cœur est donc de pierre et leurs muscles d'acier qu'ils n'aient besoin ni de prière ni de repos.

Vieux dimanche, sois béni !

Je me souviens maintenant qu'un dimanche matin j'ai travaillé une heure ; mais c'était pour clouer la bière de la vieille Gertrude, notre voisine. Et c'est, hélas ! un travail qui ne peut point se remettre.

Vieux dimanche, sois béni !

Je laisse trois fils en vie : Jacques, le tisserand ; Pierre, qui a épousé la fille du meunier ; Eloi, qui héritera de la forge.

Mes fils m'ont promis par serment de ne jamais travailler le dimanche. S'ils venaient à manquer à leur promesse, je crois que mes os le sentiraient sous terre et que mon âme en éprouverait du chagrin, même dans la gloire du paradis.

Vieux dimanche, sois béni !

Mon Dieu, si ça ne contrarie pas vos projets et que ça ne dérange personne, faites-moi mourir un dimanche.

Vieux dimanche, sois béni !

La Paroisse de Châteaulin. (*suite*) — Nous pouvons bien, pour ce qu'il coûte, risquer un voyage qui, de la gare de Châteaulin-Orléans, nous conduira jusqu'à la gare de Port-Launay. Là nous reculerons de quelques centaines de pas pour aborder le premier village de la Trève de Lospars.

Prenons donc notre billet, et montons dans le train qui va dessiner à rebours un S gigantesque. Quelques coups de pistons de la machine, quelques jets vigoureux de vapeur pour expulser des cylindres les gouttelettes qui s'y sont condensées, et le train commence sa course rapide descendante. Il laisse à sa droite le joli cottage si gentiment jeté en face de l'embranchement de Coatigoff, et s'engage bientôt dans l'immense tranchée de Tréverrec, à 18 mètres de profondeur. Admirez en passant, si votre œil peut s'y fixer, les couches tourmentées et volcaniques de schiste, de grès et de quelques filets de quartz. Puis nous voilà brusquement en flanc de coteau de la vallée de l'Aulne, éventrant les débris de carrière, franchissant à 15m de haut le Lostang, et nous rapprochant de Kerjean, pour nous élancer de là sur le viaduc courbe aux larges ouvertures. Comme le train ralentit, nous avons le temps de jeter un coup d'œil ravi sur la ville, encaissée sous le rocher colossal du Château, et déroulant les rubans de ses deux jolis quais sur les rives de l'Aulne. Cette large cale de radoub, non loin de la caisse d'épargne, marque, avec le terre-plein qui la précède, l'enplacement de l'ancien moulin de Kerstrat avec sa chaussée qui, partant en aval du Pont actuel, se prolongeait en arc de cercle, laissant un étroit canal, presqu'en face de la route de Pleyben.

Nous arrivons par une courbe accentuée sur la plate-forme de la Gare de Châteaulin-Ville, dépassant, à notre droite, l'Ecole communale de garçons. Là-haut, sur la crête, perchée en plein soleil, et dominant toute la ville, c'est la blanche école S^t Louis de Gonzague, avec sa charmante chapelle et son élégant clocher. S^t Louis a donné à notre paroisse et aux communes environnantes un grand nombre d'hommes de foi, de cœur et de caractère. De là aussi sont sortis, tant la piété y fleurit, 40 prêtres et autant de religieux enseignants. Pour laquelle de leurs œuvres a-t-on persécuté ses maîtres, les Frères Calixte, Gélin, Désiré, Daniel et autres ? Pourquoi les a-t-on mis dans la cruelle alternative de dépouiller leur habit religieux ou de renoncer à leur œuvre toute de dévouement et d'amour des petits ? Que Dieu récompense leurs travaux et perpétue parmi nous leurs imitateurs et les fruits de leur zèle.

(*à suivre*)

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 21 SEPTEMBRE 1907. N° 107.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche* 22.— **XVIIIe dimanche après la Pentecôte. Les sept douleurs de la Bienheureuse Vierge Marie.** Aux pleurs de Marie, sachons unir nos larmes. C'est dans la mesure où nous l'aurons fait en cette vie, que nous pourrons nous réjouir au ciel avec le Fils et la Mère.— *Aux messes, Avis sur les catéchismes.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 23.— **S^t Lin, pape et martyr.** Saint pontife, obtenez que les ombres d'ici-bas ne rendent jamais incertaine notre obéissance ; faites qu'au jour de l'éternité, nous méritions de contempler avec vous le chef divin dans la lumière.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 24.— **Notre Dame de la Merci.** Vous seule, ô Marie, pouvez dénouer les inextricables liens dont le prince du monde enserre une société qu'il a dévoyée au nom des grands mots d'égalité et de liberté.

Mercredi 25.— **Office de la Férie.** Si chacun était occupé de la prière, du recueillement, de la charité, du renoncement de soi-même, toutes les disputes seraient bientôt apaisées.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t Vincent de Paul.*

Jeudi 26.— **Office votif du Très Saint-Sacrement.** « Le pain des Anges devient le pain des hommes. O prodige admirable ! le Seigneur est la nourriture du pauvre, de l'esclave, du dernier des humains ».— *De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies, Bénédiction.*

Vendredi 27.— **Les saints Côme et Damien, martyrs.** Bénissez les médecins fidèles à leur baptême, et qui se recommandent de votre patronage ; augmentez leur nombre.

Samedi 28.— **S^t Wenceslas, duc et martyr.** O saint martyr, secourez l'Eglise en nos jours malheureux ; tout entière, elle vous glorifie ; tout entière elle a droit de compter sur vous.

Dimanche 29.— *Messe à Kerluan vers 7 h.*

Le Pèlerinage annuel pour la **messe de départ** des jeunes soldats est fixé au lundi 30 septembre. Messes, pour les jeunes gens de S^t Coulitz à 6 h. 1/2, pour ceux de Châteaulin, à 7 h., et pour ceux de Lothey, à 7 h. 1/2.

Nos jeunes gens ainsi que leurs parents sont exhortés à communier à cette messe du départ, et nous invitons tous nos paroissiens qui ont des parents dans l'armée ou dans la marine à se joindre au pèlerinage.

Les catéchismes.— M. le Curé, continuant le sujet si important de l'éducation chrétienne des enfants, a consacré les instructions de dimanche

dernier à la question capitale des catéchismes.

Les parents doivent commencer l'enseignement de la Religion dès les premières lueurs d'intelligence chez l'enfant. Cet enseignement doit tout d'abord comprendre *le signe de la Croix, Notre Père, je vous salue, Marie, je crois en Dieu, je confesse à Dieu, puis les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition.* Mais il ne suffirait pas de faire appel à la mémoire de l'enfant, il faut que la mère, par des images mises sous les yeux, par des comparaisons prises dans l'horizon restreint de l'enfant, applique son esprit à saisir le sens de l'acte religieux, et élève l'âme en même temps qu'elle éclaire l'intelligence.

Mais voici que l'enfant se développe. Les études primaires ne doivent pas prendre le pas sur les connaissances religieuses. Le devoir du père et de la mère devient plus urgent. C'est le catéchisme qu'il faut désormais enseigner et faire apprendre avec méthode et régularité.

Ce catéchisme est le catéchisme que la mère a appris elle-même. Il faut, surtout dans le domaine de la foi, une communauté de vie entre l'âme maternelle et celle de son enfant. Il ne peut se faire, sans un immense détriment pour l'une et pour l'autre, que les mêmes sentiments ne soient pas traduits dans le même langage. La mère doit contrôler et communiquer tout ce qui nourrit l'âme de l'enfant. Et celui-ci, ne sera qu'un perroquet, ne comprendre pas le sens des mots, si les formules ne sont pas celles de son langage courant, du langage avec lequel il pense, et dont les expressions, loin de rester dans le vague, lui offrent un sens qui « saute aux yeux, » qui « crève les yeux ». Si donc la langue familiale est la langue bretonne, c'est en breton que l'enfant doit apprendre son catéchisme. Si la langue du foyer est le français, c'est le catéchisme français qu'il faut enseigner à l'enfant. L'enseignement des vérités de foi, s'il s'offre à l'enfant comme un travail pénible, nuageux, le rebutera ; mais au contraire s'il brille comme une claire lumière, s'il s'offre avec un accent qui remue le cœur, il aura pour lui une onction qui le fera tressaillir.

Ce serait une faute dont les conséquences seraient pernicieuses, que d'attendre que les catéchismes soient ouverts pour forcer l'enfant à apprendre à la hâte et comme au galop les leçons. Sa pauvre petite cervelle ne garderait pas longtemps ces connaissances jetées en masses confuses. L'intelligence enfantine demande à pouvoir ruminer à loisir, lentement et par petites rations, la série des connaissances auxquelles on l'initie, ou bien elle ne digère pas et prend en dégoût la nourriture la plus saine et la plus fortifiante.

Que de fois nous avons entendu des parents se plaindre que leurs enfants sortaient de la maison la leçon bien apprise, alors qu'à l'épreuve de la récitation publique, tout était évanoui. Cela n'arrive pas aux enfants qui ont été préparés de longue main, mais c'est une expérience de tous les jours qu'une chose trop vite apprise, s'en va dans l'oubli aussi vite qu'elle était venue.

Pères et mères, veillez donc chaque soir à ce que vos enfants, longtemps avant l'ouverture des catéchismes, apprennent fidèlement quelques questions et réponses. L'instruction chrétienne ne leur sera plus à charge, au contraire, la grâce de leur baptême aidant, elle disposera leur cœur à mieux aimer, à mieux prier, à mieux servir le Dieu qui sera un jour leur récompense et la vôtre.

La femme et le foyer.— Tant vaut la femme, tant vaut la famille. La femme est toute puissante pour le bien et pour le mal. Par son désordre elle peut contribuer à la ruine de la maison ; par ses qualités de bonne ménagère, elle entretient, elle retient, elle amasse.

Elle entretient propre et sain son petit domaine qui, sans ses soins,

pourrait devenir sa prison et sa tombe.

Elle retient l'homme qui, presque toujours dehors, doit retrouver chez lui le confort que donne toujours la propreté.

Elle amasse, utilisant tout, s'appliquant à réparer à temps, à transformer du vieux en neuf, à accommoder avec soin les restes.

La maison bien tenue, il faut l'entretenir ; il n'en coûte pas plus de remettre les choses à leur place que de les laisser traîner ; il en coûte même beaucoup moins quand il s'agit de les retrouver.

On trouve souvent le moyen de nourrir pour 2 sous un chat ou un oiseau ; combien je préfèrerais de temps en temps que cette modeste somme fût consacrée à la petite fleur qui vient mettre, avec le rayon de soleil, une odeur de printemps sous vos toits. Semez quelques graines dans un pot, elles vous feront, l'été, un rideau fleuri.

La propreté est l'ennemie des microbes qui nous guettent, et l'amie de la bonne santé : économie donc, avec elle, du médecin et du pharmacien.

Recouvrez les vêtements de réserve d'un rideau toujours propre.

Que tous les ustensiles de ménage soient lavés et brillants.

Que les raccommodages ne s'accumulent pas.

Qu'on ne porte pas un vêtement non réparé. Le petit trou devient vite grand et le désastre est irrémédiable.

Donc de l'ordre et de l'ingéniosité. Pas de trous, pas de tâches. C'est cela qui fait les jolis enfants et qui montre les mamans habiles. *(à suivre)*

Petit examen de conscience.— Un bon curé disait en son prône :

Mes frères,

« Il y en a parmi vous qui paraissent ne pas savoir ce qu'est la Messe.

« Ils y viennent par routine, comme ils vont le jeudi à la foire.

« Quant ils y sont, ils passent le temps à penser à leurs affaires, à regarder les assistants, à causer avec leurs voisins ...

« On arrive le plus tard possible, on n'a ni livre de chants, ni livre de prières, ni chapelet, on reste assis, on s'endort ...

« A l'élévation, on reste debout, ou bien on met un genou en terre seulement, on fait du bruit, on crache, on baille et on s'en va quelquefois avant la bénédiction.

« Cela prouve, mes frères, que vous ne savez pas du tout ce qu'est la Messe.

« Le Sacrifice de la Messe, mais c'est le même que celui de la Croix.

« Quand la cloche sonne, imaginez-vous que vous allez monter à Jérusalem, que vous allez gravir la montagne du Calvaire.

« Arrivés à l'église, ne soyez pas comme les soldats qui jouaient aux dés, ni comme les juifs qui se moquaient, ni comme le mauvais larron qui blasphémait.

« Oh ! non, imitez plutôt le bon larron qui se recommandait à Jésus, le centurion qui se frappait la poitrine, Marie-Madeleine qui embrassait les pieds du Sauveur, Marie, Mère de Jésus, qui unissait son sacrifice à celui de son Fils. »

N'avait-il pas raison ce bon curé, en son prône ?

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* — Le 4 brumaire an 7 (25 octobre 1798) le citoyen Jean-Joseph Favennec, ministre du culte catholique, demande acte de sa déclaration de transfert provisoire de son domicile au Faou : « L'administration décerne acte au dit Favennec de la déclaration ci-dessus ; certifie que pendant sa résí-

dence sur ce canton il s'est montré bon républicain, qu'il s'est soumis aux lois de la République et a prêté le 3 vendémiaire an 6 (24 octobre 1797), le serment de haine à la Royauté, et d'attachement et fidélité à la République ; certifie de plus que le dit citoyen Favennec est refugié des chouans en cette commune, de celle de Saint Hernin, et qu'il est à notre connaissance que, pendant le temps qu'il avait son domicile dans cette dernière commune, il s'est comporté en bon citoyen, et a été soumis aux lois de la République. »

Par une lettre du 17 floréal an 7 (6 mai 1799), le Commissaire du directoire exécutif du Département du Finistère réclamait de l'administration cantonale de Châteaulin de dresser « la liste générale des Emigrés du ressort depuis la Révolution jusqu'à ce jour, et de ne pas y omettre les prêtres qui, sujets à la déportation par la loi du 19 fructidor an 5 (22 août 1797), s'y sont soustraits par la fuite.

Le 27 suivant, l'Administration dressa cette liste qui offre un vif intérêt : Jacques Le Gall, prêtre, de Pleyben, absent depuis 1791, déporté. Jacques Corréoc, prêtre et François Falc'her, ex-curé, de Dinéault, Jean Conan, prêtre, de S^{t} Coulitz, Thomas Nicolas, Rolland Jolivet, et Jean Denis Riou, prêtres, de Cast, absents depuis 1792, déportés.

Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ici une liste des imposés de Châteaulin, dressée le 23 messidor an 7 (10 juillet 1799), en vue d'une réquisition de grain et de foin pour le port de Brest. On y retrouve bien des noms de familles encore dans la paroisse : V^{e} Hervé Fily du *Quinquis*, Jean Piriou de *Quiouidic*, Louis Mazurier de *Kermoélien*, Jean Guédal de *Prathir*, Pierre Nicolas de *Pennaroz*, Jeanne Guédal, V^{e} L'haridon et Jean Le Goff, de *Rhunar-punç*, Jacques Conan et Michel Le Goff, de *Toularodo*, René Bauguion et Louis Le Guédès, de *Quimil Bras*, Rodolphe Nicolas, de *Tivegou*, Thomas Poulmarc'h, de *Creac'h forest*, V^{ve} Louarn, de *Penmez*, Alain Le Moal, de *Coatifitel*, Gui Le Guillou, de *Treverrec*, Jean Poujous et Sébastien Péron, de *Kerjean*, Louis Le Stum, de *Lospars*, Hervé Kerhoas, de *Kerahoen*, Jean-Louis Sergent, du *Vieux-Bourg*, Jean Seac'h, de *Peren*, Joseph Bauguion, de *Prat-Guinvarch*, Mathurin Rivoal, de *Coatiliger*, Jean L'haridon, de *Kergudon*, Jean Bauguion et Laurent Hétet, de *Quélennec*, François Brenner, de *Coatiborgne*, François Gourlay et Christophe Péron, du *Lec*.

Au 13 Brumaire an 8 (3 nov. 1799) nous trouvons une liste supplémentaire qui nous donne les noms de Toussaint Le Faou, de *Kergonquis*, Charles Guillamot, de *Parc-bihan*, Guillaume L'haridon, de *Kergudon*.

Enfin au 9 nivôse an 8 (29 décembre 1799), les listes précédentes sont complétées par les noms suivants : Hervé Le Guédes et Germain Le Guillou, de *Keramouëc*, Jean Le Guédès et Noël Le Guédes, de *Lézabannec*, Jacques Cariou et Jean Bodolec, de *Stang-forn*, Pierre Péron, de *Prat-aval*, V^{ve} Louis Daniélou, de *Meil-forest*, Hervé Le Moal, de *Kergudon*, V^{ve} Julien Nicolas, de *Lindour*, et Jean Bodiou, de *Prat-ar-Rous*. *(à suivre)*

On nous prie d'annoncer qu'un congrès-général de la Ligue patriotique des Françaises s'ouvrira à Pau le 9 octobre prochain pour se continuer à *Lourdes* les 10, 11, 12 et 13 octobre.

La compagnie d'Orléans et celle du Midi accordent 50 °/$_{0}$ de réduction sur les billets, qui valent pour tous les trains d'aller et de retour comprenant des voitures de la classe prise.

Les personnes qui, n'ayant pu prendre part au Pèlerinage diocésain, voudraient profiter de cette circonstance, sont priées de s'adresser au plus tôt à M^{me} Benoist, avenue de la Gare, Châteaulin.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4^{e} Année. 28 SEPTEMBRE 1907. N° 108.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 29.*— **XIX^{e} dimanche après la Pentecôte. La dédicace de saint Michel, archange.** Si l'orgueil a produit la rébellion de Lucifer, l'humilité a fait de saint Michel le prince de la milice céleste et de la milice chrétienne.

Lundi 30.— **S^{t} Jérôme, confesseur et docteur de l'Eglise.** « Apprenons dans le temps ce dont la science doit nous demeurer toujours ». Ce fut la maxime de saint Jérôme et voilà pourquoi l'Eglise le présente à ses fils comme l'interprète officiel des Saintes Ecritures.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A N.-D. de Kerluan, pèlerinage de nos jeunes soldats, de leurs parents, et de ceux de nos soldats et marins.— La messe des Pèlerins de Châteaulin sera célébrée à 7 h., précédée et suivie des messes de S^{t} Coulitz et de Lothey.— Nous exhortons vivement les pèlerins, spécialement les jeunes conscrits, à sanctifier ce pèlerinage par la sainte communion, pour attirer sur leur temps de service les bénédictions du Ciel et la Protection de Marie.*

Mardi 1er Octobre.— **S^{t} Rémi, apôtre des Francs.** « Sache votre dilection, disait saint Léon IX aux français de son temps, qu'elle doit célébrer solennellement la fête du bienheureux Rémi ; car s'il n'est point apôtre à l'égard d'autres il l'est du moins pour vous ».— *Pendant tout le mois du S. Rosaire, à 7 h. 3/4, Exposition du T. S. Sacrement, récitation du Chapelet, chant des Litanies.— Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices, sont invités à réciter le chapelet tous les jours en famille ou en leur particulier.— Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences attachées à la pratique du Mois du Rosaire.*

1° Une indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, à chaque exercice.

2° Une indulgence plénière dans le mois, à ceux qui assisteront aux mêmes exercices au moins dix fois.

Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister aux exercices publics, les auront faits en leur particulier.

3° Une indulgence plénière ou le jour de la fête du S^{t} Rosaire, ou un des jours de l'octave, aux conditions ordinaires de confession, communion et visite à l'Eglise.

Mercredi 2.— **Les saints Anges gardiens.** Célébrons les Anges qui gardent les hommes. Le Père céleste les a donnés pour compagnons à notre faible nature de crainte qu'elle ne succombât dans les embûches ennemies.— *A 8 h., messe des Anges Gardiens, pour les enfants de l'Ecole S^{t} Joseph de la Plaine.— A 8 h., du soir Conférence de S^{t} V. de Paul.*

Jeudi 3.— **S^{t} Mélor, martyr.** Si vous avez au cœur un amour déréglé

des biens et des honneurs de ce monde, hâtez-vous de l'étouffer, car il vous conduirait aux fautes les plus graves.— *De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 4.— **S^t François, confesseur.** Daignez, ô François, faire fructifier en nous les leçons de votre aimable et héroïque simplicité.— *1^er Vendredi du mois, les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1^re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur, et consécration.*

Samedi 5.— **S^t Maurice, abbé.** Ce saint est le modèle des enfants studieux et appliqués ; Sa contrariété la plus grande était de ne pouvoir aller en classe.— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs.— A partir des 1^res Vêpres de la fête du Rosaire, jusqu'au lendemain au coucher du soleil, indulgence plénière aux conditions ordinaires, à* chaque visite faite à l'Eglise N. Dame, *en y priant aux intentions du Souverain Pontife.*

Le Catéchisme.— M. le Curé a consacré une troisième série d'instructions à cette grave question des catéchismes préparatoires aux communions.— 1° Les catéchismes commençant pendant la Semaine du Rosaire, les parents viendront auparavant conduire leurs enfants à M. le Curé, qui prendra leurs noms et s'entendra avec les parents pour la préparation des enfants. Si les parents ont besoin d'aides pour apprendre la lettre du catéchisme aux enfants, M. le Curé prendra soin de confier ceux-ci à des dames catéchistes. 2° Les enfants qui ont neuf et dix ans dans l'année courante doivent suivre les leçons préparatoires à la 1^re communion. 6 absences non justifiées à partir de l'ouverture des catéchismes retardent d'une année l'admission à la 1^re communion. M. le Curé, ayant remarqué que quelques enfants n'avaient pas suivi l'année dernière le catéchisme de 3^e communion, rappelle aux parents la nécessité de cette dernière année d'instruction religieuse, devenue plus urgente encore depuis que les écoles publiques sont *des Ecoles sans Dieu.*— 3° Les parents doivent s'imposer à eux-mêmes la dépense du livre de catéchisme. Ce que l'on reçoit pour rien n'a aucune valeur pour nous, et nous paraît facilement chose accessoire. Le livre de catéchisme nous apprenant nos devoirs envers Dieu, et le chemin du salut, est plus important qu'une paire de chaussures ou un vêtement. Il faut le traiter avec respect, le conserver avec soin. L'argent si minime qu'on y dépense est à sa façon une *leçon de choses.*— 4° Les parents doivent veiller efficacement à l'assiduité des enfants au catéchisme comme à la messe du dimanche. Il ne suffit pas de dire à l'enfant : voilà l'heure du catéchisme, ou de la messe. Un rien, un camarade, un jeu le détournent de son devoir, si les parents ne le suivent pas par eux-mêmes ou par des amis dévoués.

Retraite des Enfants de Marie, et Retraite des Tertiaires de S^t François.— Il y a 4 jours, nous réunissions un groupe de 42 de nos jeunes gens dans une retraite, pour laquelle le bon Directeur du Pensionnat S^t Louis nous a donné l'hospitalité. Après la grande joie que nous avons éprouvée de ces exercices pieux suivis avec tant de zèle, de recueillement et d'entrain, voici que nous réunissons nos Enfants de Marie, et, autour d'elles, les enfants de la Persévérance, et de l'Ouvroir, pour les saints exercices de la Retraite. Les autres jeunes filles de la Paroisse feront bien de profiter elles-mêmes de ces jours de recueillement, et de prière, si utiles pour alimenter et renouveler une vie chrétienne.

Après la Retraite des Enfants de Marie, commencera la retraite des

Tertiaires de S^t François qui sera couronnée, le dimanche 13 octobre, par un pèlerinage général des Tertiaires de Cornouaille au Sanctuaire de N. Dame des Portes.

Nous avons fait appel, pour présider aux exercices de ces deux retraites, au zèle apostolique de M. l'abbé Norbert Montjaux, missionnaire apostolique à S^t Brieuc. La persécution l'a dépouillé de l'habit de S^t François, mais elle n'a pu arracher de son âme la flamme que le Séraphin d'Assise lui a communiquée.

La femme et le foyer. *(suite)* — Si vous voulez, nous allons prendre une de vos journées. Je n'en connais pas l'emploi, mais, pour toutes, la journée commence par le lever : qu'il soit matinal ; qu'il commence par la prière, si courte soit-elle ; si elle vient de votre cœur elle plaira au bon Dieu.

Il faut que vos maris prennent quelque chose avant leur départ, sans cela, ils entreront dans le premier cabaret qui se trouvera sur leur passage, soit disant pour tuer le ver, tandis que, sans jeu de mot, c'est le verre qui arrivera à les tuer.

Soyez toujours lavée et coiffée avant de sortir. Si vous voulez qu'on vous respecte, ayez le respect de vous-mêmes. Le débraillé indique presque toujours le désordre moral.

Habituez vos enfants à être exacts dans leurs prières, à être propres, à ne pas flaner, ni pour s'habiller, ni pour se déshabiller. Réservez un jour par semaine pour faire la grande toilette. Il me semble qu'une bonne organisation consisterait à prendre une ou deux heures pour nettoyer chaque chose une ou deux fois par semaine. Je comprends dans ces choses le lavage, le repassage, le racommodage, le lavage de certains meubles et des paquets, le nettoyage des peignes et des brosses.

La meilleure méthode.— Les prières de la Messe sont toutes belles, toutes instructives, toutes suaves au cœur chrétien.

Malheureusement nous les lisons à la légère, sans réflexion, et presque avec ennui. Nous croyons que ce sont de vieilles connaissances, et, hélas ! jamais notre âme peut-être n'entendit leur pieux langage. Ce sont d'illustres inconnues, d'autant plus malheureuses qu'elles font antichambre depuis si longtemps à la porte de notre cœur.

Tout ceci, je le répète, et vous l'avouerez, est un mal, un mal auquel il faut remédier.

Et comment ?

D'abord, en se procurant un paroissien aussi complet que possible, un petit missel, renfermant le texte de toutes les Messes auxquelles nous pouvons assister. On en trouve. Que ce missel, en plus du texte latin, si vous ne savez pas cette langue, contienne la traduction de ce texte en votre langue vulgaire. De la sorte vous pourrez suivre d'une façon intéressante les saints offices. Et il faut les suivre, les suivre, je le répète, en essayant de comprendre ce que vous lisez, en essayant surtout d'en faire votre profit, d'en nourrir votre âme.

Notre pauvre âme, elle est si chétive, précisément parce qu'elle meurt de faim. On ne lui donne rien à manger ; et pourtant les greniers du bon Dieu sont pleins, pleins et à notre portée. Nous n'avons qu'à tendre la main, et nous tendrons la main, nous prendrons en voulant accepter dans nos cœurs les divins enseignements de la liturgie sainte, qui se trouvent dans nos livres de prière.

M'avez-vous compris, chers lecteurs ? Il faut, en résumé, en présence des autels et tant que se déroulent les rites sacrés, s'intéresser au développement des cérémonies liturgiques, il faut lire et réfléchir. Et si, durant la prière ou la réflexion, une pensée pieuse s'impose à nous plus qu'une autre, acceptons son offre et gardons-la, tout le long de la journée du moins. C'est une fleur odorante que l'on peut sans crainte, comme sans vanité, placer sous les yeux de notre âme et dans le voisinage de notre cœur pour en contempler la beauté et en respirer le délicieux parfum.

Ces fleurs, ainsi quotidiennement ou hebdomadairement cueillies, formeront à la fin de notre vie une gerbe glorieuse dont le doux arome nous consolera, nous réconfortera éternellement, après nous avoir déjà consolés aux heures plus sombres de notre terrestre existence.

Une heureuse initiative.— M. Pichon, sénateur, si dévoué à tous les intérêts agricoles et commerciaux du pays, a constaté que bien souvent les éleveurs bretons, par suite de leur isolement, sont victimes de chantage de la part des marchands de cheveaux venant du midi, qui, sous prétexte de vices rédhibitoires, menacent nos compatriotes « de leur faire des frais ». Notre Sénateur propose donc aux éleveurs de se syndiquer dans une mutualité de défense, et, en cas d' « affaire », la caisse commune, prenant la plus grande charge, les aiderait à soutenir leur droit.

Ce syndicat de défense mutuelle a paru d'une pratique si urgente, qu'une réunion pour en jeter les bases, a été fixée, pour le Nord-Finistère, au 2 octobre prochain, à Landerneau.

Nous exhortons vivement les éleveurs de nos cantons, à constituer un syndicat identique pour le *Sud*-Finistère, ou plutôt la *Cornouaille*, car nous avons un faible pour les vieux noms qui sentent le terroir : *Léon* et *Cornouaille*.

Mercredi est venu au Tribunal le Procès en diffamation intenté au *Réveil du Finistère* par le Curé de Châteaulin. On se rappelle ces abominables insinuations habilement jetées dans le public par le journal *mangeur de prêtres*, à propos du pèlerinage que fit le Curé de Châteaulin à l'Ile de Wight, auprès de ses saints amis, les moines Bénédictins expulsés de Solesmes. Il s'y rendit, enmenant un jeune homme, compatriote de M. Jézégou, Jean Parc, qui entrait au noviciat ; et pour l'embarquement à St Malo, les deux voyageurs furent rejoints par la sœur d'un religieux de Solesmes, qui allait voir son frère.

Ce fut cette circonstance si simple sur laquelle se bâtit une diffamation ordurière, dont le *Réveil* avait a rendre compte à la justice.

Nous exprimons à Monsieur Robic, l'avocat très distingué du barreau de Lorient, toute notre admiration reconnaissante pour son plaidoyer superbe, Quant au Gérant du *Réveil*, il n'a pu nier que les articles poursuivis vinsent de Châteaulin, et visassent le Pasteur de la Paroisse.

Le jugement est différé.

Ont reçu le Saint Baptême :

52.— Emile-Jacques Boudoulec, Leuré, fils de Emile et de Marie-Charlotte Bauguion, *parrain :* Nicolas Boudoulec, *marraine :* Marie-Jeanne Nédélec.

53.— Marie-Anne Le Bris, Grand'rue, fille de Pierre et de Marie-Françoise Le Menn, *parrain :* Yves Le Bris, *marraine :* Marie-Anne Saliou.

54.— Catherine-Yvonne Quéré, Quai Carnot, fille de Hervé et de Louise Jaïn, *parrain :* Yves Gallou, *marraine :* Catherine Jain.

55.— Pierre Grall, Place du Marché, fils de Jean-Joseph et de Anaïse Stéphan, *parrain :* Pierre Bourhis, *marraine :* Marie Grall.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 5 OCTOBRE 1907. N° 109.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 6.*— **XXe dimanche après la Pentecôte. La fête du très saint Rosaire.** Les mystères du Fils et de la Mère sont notre enseignement et notre espérance. Qu'ils soient la règle de notre vie mortelle, pour être la garantie de notre éternité ; c'est ce que demande l'Eglise en ce jour.— *Depuis les 1res vêpres de la fête jusqu'au coucher du soleil du Dimanche, indulgence plénière aux conditions ordinaires de confession et de communion, pour chaque visite faite à l'autel du Rosaire à N. Dame, en y priant aux intentions du S. Pontife.— Aux messes, quête ordonnée par Mgr pour les œuvres militaires, ouvrières et de jeunesse.— A la messe de 8 h., allocution du P.* Norbert.— *Après la Grand'messe, procession du St Rosaire.— A 2 h., à N. Dame, Récitation du Rosaire et chant des Mystères, puis chant des Vêpres.— Toute cette journée, M. le Curé prendra les noms des fidèles qui voudront s'affilier à l'Archiconfrérie du St Rosaire.— A 4 h., ouverture de la Retraite des Enfants de Marie,* Veni Creator, *Instruction, Bénédiction.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs, sermon du P.* Norbert, *recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 7.— **St Marc, pape et confesseur.** Par l'intercession du bienheureux Marc, votre confesseur et pontife, accordez-nous, Seigneur, le pardon et la paix dans votre miséricorde.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— Voici l'ordre des exercices de la Retraite des Enfants de Marie, à N. Dame.— A 7 h., prière, instruction, messe.— A 9 h., instruction, confessions, à 10 h. 3/4, instruction.— A 1 h. 1/2, Chapelet, instruction, confessions, à 4 h., sermon et Bénédiction du T. S. Sacrement.— Mêmes heures le mardi et le mercredi.— Tous les soirs, à 7 h. 3/4, mois du Rosaire.*

Mardi 8.— **Ste Brigitte, veuve.** Sainte Brigitte était d'une douceur merveilleuse pour son prochain ; elle avait surtout une extrême compassion pour les pauvres, et en nourrissait douze chaque jour.

Mercredi 9.— **St Denys et ses compagnons, martyrs.** O Denys, réveillez en nous les germes divins. Rendez Paris et la France à leurs traditions, oubliées dans la fièvre du lucre et des plaisirs.— *Après le mois du Rosaire, Conférence de St V. Paul.*

Jeudi 10.— **St François de Borgia, confesseur.** Obtenez-nous, grand Saint, d'être humbles ; pénétrez-nous de la vanité des honneurs du monde et de ses faux plaisirs.— *A 7 h. Messe de communion à N. Dame, sermon de clôture de la Retraite.— A 9 h., ouverture des catéchismes préparatoires à la 1re communion.— A 10 h., ouverture des catéchismes de 2e et 3e commu-*

nion.— A 1 h., Bibliothèque Paroissiale.— A 5 h., à N. Dame, ouverture de la Retraite des Tertiaires de S^t François.

Vendredi 11.— **Office de la Férie.** Avons-nous songé à gagner une seule âme à Dieu ? N'aurions-nous pas plutôt à nous reprocher la perte éternelle de quelqu'une ?

Samedi 12.— **Office votif de l'Immaculée conception.** « Vous êtes toute belle, ô Marie, et la tache originelle n'est point en vous. »

Dimanche 13.— A 7 h. 1/2, départ du Pèlerinage à N.-D. des Portes.

Les Catéchismes.— Nous avons déjà eu le bonheur de recevoir la visite de la plupart des parents, qui sont venus nous présenter leurs chers enfants et nous promettre tout leur zèle à préparer ceux-ci pour toutes les réunions catéchistiques. Nous les remercions de leur empressement, et de leurs affectueuses promesses de nous seconder de tout leur pouvoir dans la tâche d'éclairer la foi et de développer la piété de nos enfants très aimés. Cette tâche est grandement facilitée, quand les enfants nous viennent sachant imperturbablement la lettre du catéchisme. Alors leur esprit s'ouvre à tous les commentaires qui leur sont donnés et ils goûtent la saveur des enseignements évangéliques. Tandis que, quand le texte des leçons reste confus dans leur mémoire, les explications n'ont aucune prise sur eux, et il ne reste dans ces âmes, à la fin des réunions, qu'une sensation d'ennui qui porte une atteinte profonde à leur formation surnaturelle.

Outre les leçons du catéchisme, nous devons multiplier les confessions de nos enfants, et les y préparer avec grand soin. Il n'y a que les cœurs purs auxquels Dieu se révèle. Et il faut que la délicatesse de conscience, le respect, l'amour même des lois divines, assouplissent ces âmes à la pratique des vertus, et les vertus ne germent que dans une terre arrosée du sang de Jésus-Christ. Aussi tous les mois nous convoquerons successivement chaque groupe à la messe du jeudi, suivie de la confession. Nous invitons les parents à prendre grand souci de la préparation prochaine de leurs enfants à la confession.

Retraite des Enfants de Marie.— Cette retraite a été annoncée à chacune par la circulaire suivante :

Ma chère Fille,— Monsieur l'abbé Norbert Monjaux, missionnaire apostolique, donnera les instructions de la Retraite des Enfants de Marie à partir du Dimanche du Rosaire, 6 octobre, à 4 h., du soir, jusqu'au jeudi matin.

Préparez-vous à recevoir ce grand bienfait d'une retraite recueillie et faite de tout cœur. Ce que le bon Dieu demande sur toutes choses, c'est le cœur, un cœur vidé de tout ce qui est un obstacle à l'action de sa grâce, purifié de toute tâche, ardent au bien, joyeux dans le don de soi.

Vous ne ferez pas cette retraite par routine, pour imiter les autres, par manière d'acquit. Vous comprendrez que, si vos parents vous accordent la libre disposition de votre temps pendant ces jours bénis, c'est avec l'assurance que vous en saurez profiter pour mieux connaître l'amour d'un Dieu descendu sur la terre pour vous sauver par ses exemples, ses souffrances, sa Croix ; pour mieux l'aimer, par l'esprit de prière, et la haine de tout ce qui sépare de lui ; pour mieux le servir par une application plus généreuse à le prendre pour modèle de votre vie, et une fidélité absolue à ses divins commandements.

Vous avez, parmi vos compagnes, des jeunes filles qui ne font pas partie de l'Association ; souvenez-vous que le bon Dieu invite, presse, veut que « sa maison soit pleine. » Faites donc œuvre d'apostolat auprès d'elles ; encou-

ragez-les à vous accompagner à ces saints exercices dont elles tireront, comme vous, grand profit.

Mais pour que ces jours vous apportent toutes les grâces que Dieu désire répandre sur vous, ma chère fille, souvenez-vous que rien ne s'obtient que par la prière ; donc, cette semaine qui vous sépare de la Retraite, faites avec une plus grande ferveur encore, vos exercices de piété ; et ajoutez chaque jour, autant que possible, une dizaine du chapelet et l'invocation au Saint-Esprit à votre prière du soir.

Ordre des exercices.— A 7 h., prières, méditation, messe.— A 9 h., Instruction, puis confessions.— A 10 h. 3/4, Instruction.— A 1 h. 1/2, Chapelet, instruction, Confessions.— A 4 h., Instruction, Bénédiction du T. S. Sacrement.

La Paroisse de Châteaulin. *(suite)* — Le train se met en marche et quitte la gare de Châteaulin-Ville ; un dernier coup d'œil sur le charmant panorama qui se déroule sous nos regards, depuis le Vieux Bourg et le colossal rocher du Château, puis la jolie percée sur Toul-ar-c'hoat, jusqu'à l'amphithéatre que cercle devant nous Pennalen, Kerjean, la gare d'Orléans avec son massif d'arbres, Coatigoff et le versant de Lostang. A l'avant scène, ensoleillées, se détachent la blanche façade du Patronage et les coquettes maisons de la *Cité Coopérative*, mollement assises au milieu de leurs verts jardins.

A gauche nous longeons la masse gris-sombre des débris de la grande carrière. A droite, à nos pieds, désert, abandonné, malgré ses apparences de construction récente, c'est le magasin du Syndicat.

Ces sortes d'œuvres ont peine à s'implanter dans nos pays, alors qu'elles font merveille ailleurs. Pourquoi ? Outre que les Syndicats perdent souvent leur caractère social, quand ils ne visent que l'intérêt matériel et commercial de leurs membres, ils ont le tort, dans un pays traditionnel comme le nôtre, de se présenter avec des règles toutes faites, des moules rigides qui ne s'adaptent pas sans effort aux coutumes locales. Devant les œuvres les meilleures et les mieux conçues, si elles ne sont pas comme une efflorescence des vieux usages qui ont formé sa vie, le breton est aussi embarrassé que David, lorsqu'il revêtit les armes de guerre de Saül. Hélas ! s'il savait toujours, comme David, reprendre sa fronde rustique pour en abattre tous les Goliath !

C'est ici un des tristes côtés des Bretons de nos jours. Portés pour ainsi dire par un ensemble de traditions honnêtes, ils n'ont pas senti le besoin de s'entraîner dès l'enfance, et de s'aguerrir pour les luttes de la vie. Ils sont bons, durs à la peine, honnêtes, religieux. Mais transplantez le breton hors des habitudes de la race, à la caserne, dans les chantiers des villes, il oublie vite les qualités et les vertus du Terroir ; désarmé contre les pires exemples, il les suit insensiblement, et ne prend en fin de compte, des milieux nouveaux où il est jeté, que l'irréligion et les vices. Et ces jeunes filles si pures sous l'aile maternelle, ces jeunes femmes si fidèles dans l'humble foyer, faites en des domestiques, des nourrices de grandes villes, elles sont bientôt de tristes dévoyées, des *Donatiennes* dont la conscience est morte.

Le remède ? Tremper les caractères, former les consciences, raisonner la foi et la rendre plus vaillante, enfin enflammer la jeunesse de l'amour du Christ.

Oublions ces graves sujets et reprenons notre allure de petit train montant. Là-bas de l'autre côté de l'Aulne, cette butte pierreuse nous cache l'étang de la carrière de Lostang, la meilleure carrière d'ardoises du pays, dit-on, si l'eau ne l'avait pas envahie, et si maintenant elle n'était à moitié ensevelie

sous les déblais de la voie ferrée que nous voyons surplomber et continuer parallèlement à nous ses courbes capricieuses à travers prairies et tranchées rocheuses.

Nous voilà sur le Pont de Stankforn. Regardez, à droite, au haut de ce petit chemin creux. Vous pouvez apercevoir les dalles qui couvrent la source captée pour alimenter les fontaines de la ville. Nous craignons qu'il y ait là une œuvre dangereuse. Les hygiénistes défendent très énergiquement de s'alimenter à des sources en contre-bas d'étables, d'écuries, de fermes à amas de fumier et à écoulement de purin. Si encore ces fermes étaient situées à l'ouest de la source, car on dit que les sources s'échappent toujours de failles venant de l'Est, et c'est justement la direction des deux fermes par rapport à cette eau captée !

Heureux habitants de Châteaulin, ne vous plaignez pas trop de voir vos bornes-fontaines le plus souvent à sec, car n'auraient-elles pas été en péril de vous verser les germes de la typhoïde ?

Il nous semble cependant que les sources ne peuvent pas manquer dans ce pays montagneux. Il est vrai que la destruction si fâcheuse des forêts qui couronnaient les hauteurs environnantes a diminué considérablement leur abondance ; mais sans aller loin, les poches souterraines rencontrées dans la tranchée de Tréverrec, avaient un débit assez puissant pour satisfaire largement aux besoins de la ville, et faire le bonheur même de la Rue haute.

(à suivre)

La Messe.— La meilleure prière, la prière par excellence, la prière irrésistible sur le cœur de Dieu, c'est la Messe, — car, à la Messe, ce n'est plus nous qui prions, c'est Jésus en personne qui se met en prière pour nous.

Mais hélas ! on ne sait plus aujourd'hui profiter de la Messe, — car on sait à peine ce que c'est.

C'est un devoir d'y aller, au moins tous les dimanches ; et l'on y assiste aussi en effet, assez régulièrement, — mais comment et avec quel profit ? ... On va à l'église pour voir ; mais on ne se rend pas compte de ce qu'on y voit ; on regard le prêtre aller et venir à l'autel, mais ce qu'il y fait et ce qu'il dit, on n'en sait rien ! Et voilà le grand malheur de notre époque !

Faut-il s'étonner après cela qu'on assiste partout à la Messe sans intérêt, sans plaisir et sans fruit ?

Est-ce la faute du prêtre, qui n'explique pas assez clairement ? Est-ce la faute du peuple qui n'écoute pas assez attentivement ? Mettons que c'est la faute de tout le monde ; mais du moins que chacun de nous s'applique désormais à remédier à ce malheur, — en assistant à la Messe avec piété et en essayant de comprendre ce qui s'y passe. Il suffit du reste qu'on essaie de comprendre : la lumière se fera vite dans l'esprit, car Dieu lui-même aidera notre bonne volonté. *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

56.— Jean-Robert Guibot, Paris, fils de Isidore et de dame Marie-Anne Le Nir, *parrain :* Louis Briand, *marraine :* Marie Hascoët.

57.— Hervé-Pierre-Marie Blouët, Grand'rue, fils de Pierre-Marie et de Marie-Jeanne Goïc, *parrain :* Pierre Le Bris, *marraine :* Louise Demeurant.

58.— Guillaume Quintin, rue Notre Dame, fils de Jean-René et de Marie-Corentine Trétout, *parrain :* Guillaume Quintin, *marraine :* Jeanne Quintin.

59.— Yves Férec, Ti-ar-bescond, fils de Yves et de Anna Caugan, *parrain :* Yves Férec, *marraine :* Anna Férec.

60.— Nicolas-Pierre-Marie Suignard, Keramoec, fils de Pierre et de Marie-Jeanne Le Guillou, *parrain* : Nicolas Suignard, *marraine* : Marie Le Goff.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 12 OCTOBRE 1907. N° 110.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 13.*— **XXIe dimanche après la Pentecôte. La maternité de la Bienheureuse Vierge Marie.** Votre maternité, ô Vierge Mère de Dieu, a annoncé au monde une grande joie ; c'est de vous en effet qu'est sorti le soleil de justice, le Christ, notre Dieu.— *A 7 h. 1/2, départ des Retraitantes pour le Pèlerinage de N.-D. des Portes, sous la Présidence du R. P.* Norbert.— *Après la 2e messe, Catéchismes Fr des Garçons.— A 2 h. Catéchismes Bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 14.— **St Calliste, pape et martyr.** En la mesure où Satan vous déteste et vous poursuit jusqu'à nos jours, soyez glorifié à jamais ; benissez en nous vos disciples et vos fils.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 15.— **Ste Thérèse, vierge.** Vous que l'Eglise présente comme maîtresse et mère à ses fils dans les sentiers de la vie spirituelle, enseignez-nous ce fort et vrai christianisme.

Mercredi 16.— **St Conogan, évêque.** Le père et la mère de Conogan, s'opposant d'abord à son désir de se consacrer à Dieu, puis l'autorisant dès qu'ils eurent éprouvé sa vocation, montrent comment doivent agir les parents chrétiens, quand Dieu appelle un de leurs enfants à la vie religieuse.— *A 2 h. Réunion des Dames de la Conférence de St V. de Paul.— Le soir, après le mois du Rosaire, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 17.— **La Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.** Réjouissons-nous au souvenir des belles promesses faites par Notre Seigneur, dans ses apparitions à cette humble religieuse ; mais gardons-nous d'oublier les plaintes qu'il fit aussi entendre, en plusieurs circonstances.— *A 7 h. 1/4, messe des Garçons de 2e et 3e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.*

Vendredi 18.— **St Luc, apôtre.** A peine Saint Luc, fût-il éclairé de la lumière du Saint-Esprit, qu'il travailla de toutes ses forces à mettre en pratique les maximes de l'Evangile dont il fit le récit. Il porta toujours sur son corps les mortifications de la croix en l'honneur de son divin Maître.

Samedi 19.— **St Pierre d'Alcantara, confesseur.** Oh ! disait sainte Thérèse, quel parfait amour de Jésus-Christ Dieu vient de nous ravir, en appelant à la gloire ce religieux béni, Pierre d'Alcantara.

Dimanche 20.— **Pardon de St Idunet.**— *La Grand'messe sera chantée, et la Procession, présidée par M.* Soubigou, *Recteur de Plonevez-Porzay. Le sermon du Pardon sera prêché par M.* André, *Recteur de Dinéault.*

Les Catéchismes.— C'est presque avec regret que nous voyons se terminer ces entretiens pleins de charme que la présentation des enfants

pour l'inscription aux catéchismes nous a fait le bonheur d'avoir avec les parents.

Nous avons senti combien nos fidèles sont heureux de causer avec leurs prêtres, combien vite l'entrevue devient cordiale, combien la grâce de Dieu y verse un sentiment de religieuse affection. Puis, de voir notre dévouement à ces chers enfants qu'ils nous conduisent, de constater que nous aussi, comme le divin Maître, nous aimons qu'on « laisse venir à nous les petits enfants, qu'on ne les arrête pas dans leur élan vers le prêtre », met un sourire joyeux sur les lèvres et dans le regard des pères et des mères. La glace, s'il en reste, se fond vite, et l'on cause des âmes à instruire, des moyens à prendre, de la part qui revient aux Parents dans cette œuvre, des aides que le zèle des prêtres et le secours des Dames catéchistes peuvent leur prêter. L'enfant, à écouter ces entretiens dont il est l'objet aimé, se prend à comprendre mieux ses devoirs par rapport à Dieu, le respect confiant qu'il doit avoir à l'égard de ses prêtres ; et quand, au départ, il voit la main de son père étreindre celle de son curé, il se promet de ne jamais imiter ces gamins de 14 à 18 ans qui affectent de ne pas saluer celui qui leur a prodigué ses soins sur les bancs du catéchisme, et de faire comme son père, qui se découvre, qui reconnaît dans le prêtre son véritable ami, et qui lui donne joyeusement sa cordiale poignée de main.

Les catéchismes ont commencé jeudi dernier. Ils vont se continuer fidèlement jusqu'à la Pâque des enfants. Le pasteur de la paroisse, après une expérience de 8 années, ne peut plus supporter la peine de ne pouvoir réunir les enfants français plus d'une fois par semaine. Il avait d'abord pensé à grouper par séries les enfants à 7 h. 1/2 du matin aux jours de classe, convaincu qu'il était que le vote du conseil municipal, fixant à 8 h. 1/2 l'ouverture des classes, était mis en pratique. Mais ayant appris que les classes s'ouvrent à 8 h., il s'est vu forcé de recourir à un autre moyen. Donc, désormais, les garçons se grouperont pour assister à la 2e messe paroissiale du dimanche et resteront à l'église, après cette messe, pour un catéchisme qui durera 3/4 d'heure. Quant aux filles, elles viendront le dimanche à 1 h. 1/2 à l'Eglise paroissiale, pour se nourrir pendant une heure des enseignements de la Sainte Eglise.

La retraite des Enfants de Marie.— Le temps gris de ces jours n'a pu ni assombrir, ni alourdir les âmes. Pour s'en convaincre il suffisait de pénétrer dans l'Eglise de N. Dame à l'heure des exercices pieux qui se renouvelaient 5 fois dans la journée. 150 jeunes filles, ardentes au chant de leurs plus beaux cantiques, recueillies et attentives pour recevoir dans leurs cœurs les enseignements élevés et pratiques que leur distribuait le R. P. Norbert, assidues et ferventes à la prière, rivalisaient de zèle et d'entrain dans les démonstrations de leur piété filiale à l'égard de la Vierge Marie.

Après trois jours pleins de préparation, elles se sont toutes présentées à la Sainte Table, pour participer à la divine victime du Saint Sacrifice ; puis elles ont renouvelé avec joie leur promesse de fidélité au culte et à l'imitation de leur Sainte Patronne. Les voilà maintenant rentrées dans leur vie ordinaire et leurs occupations de famille. Elles y apportent une ardeur renouvelée, des résolutions vaillantes, et le souvenir de leur sainte retraite leur restera dans l'âme comme un parfum du ciel. Qu'elles remplissent auprès de leurs parents, de leurs frères et de leurs sœurs un ministère d'édification et d'apostolat ; qu'elles soient les anges du foyer pour y conserver les pieuses coutumes bretonnes de la prière en commun, et y garder en

honneur l'imitation des vertus de la Sainte Famille de Nazareth. N'est-ce pas par elles que se perpétueront dans la paroisse, la fierté de la vie chrétienne, l'amour des saints offices de l'Eglise, l'honnêteté et la paix des familles ? Un solide groupe, comme celui-là, de jeunes filles fidèles à la communion fréquente, résolues à fuir les plaisirs du monde et de la vanité, présage la pérennité des foyers chastes, heureux et prospères.

Le Réveil du Finistère.— Le 14 Juillet dernier, en remerciant du haut de la chaire ses chers paroissiens des preuves touchantes de filiale affection qu'ils avaient témoignées à leur pasteur, pour protester contre les ignominieuses attaques du **Réveil,** M. le Curé terminait par ces paroles : « quant à la feuille qui a ramassé ces ordures, *en attendant* **que la justice humaine agisse,** vous comprenez mieux l'horreur qu'elle doit vous inspirer pour la presse impie. Et je serai récompensé amplement, si devant cette presse se ferment désormais tous ces foyers qui me sont chers et qu'elle ne peut que souiller. » **La justice humaine a agi.** Le Tribunal de Châteaulin, vient de prononcer la sentence. Après de considérants très énergiques, le jugement condamne le *Réveil* à mille francs de dommages-intérêts, à cinquante francs d'amende, à deux insertions dans les journaux et à tous les frais.

Quelqu'un cependant a été protégé par sa ... prudence contre le châtiment : c'est l'auteur qui cache sous un pseudonyme ses élucubrations malpropres.

Qui donc se dissimule ainsi derrière le masque de **Jean Ri ?** Est-ce bien vrai qu'il s'agit d'un Maître d'Ecole ?

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* — Nous passons d'un bond au 5 vendémiaire an 9 (30 sept. 1800), où nous rencontrons le nom du Cit. *Pennanrun,* qui se fait instituteur volontaire, ouvrent une école dans le local de l'*Hopital*, et demandant à pouvoir y sonner la cloche pour réunir les élèves. Ce Cit. *Pennanrun* n'est-il pas le Prêtre assermenté dont nous avons si souvent rencontré le nom ?

Le 10 pluviôse an 9 (29 janvier 1801) commence un nouveau registre des délibérations et la 1re signature est du même Président Delaroque.

On voit que ce personnage a servi à tous les régimes, depuis la Constituante, jusqu'à la Terreur, le Directoire, et le Consulat.

La loi du 28 pluviôse an 8 (15 février 1800) avait réorganisé la vie départementale et communale. A la tête du département, un Préfet avec des sous-Préfets aux arrondissements, chaque commune avait un conseil et un maire pris dans le conseil.

En attendant les élections nouvelles, la 1re réunion communale est présidée par le cit. Delaroque.

Voici la 1re délibération : « Le cit. maire a représenté que cette session devait s'ouvrir par un acte de bienfaisance au profit des malheureux, que les premiers instants devaient être consacrés à prendre des mesures efficaces pour pourvoir aux besoins des indigents qui, dans cette année de pénurie, étaient en grand nombre dans cette commune, et a ajouté qu'ayant voulu entrer dans les vues bienfaisantes du préfet du Finistère, il avait fait un appel aux citoyens aisés de se cotiser pour subvenir aux besoins de leurs malheureux concitoyens ; qu'il avait à cet effet ouvert un registre à la mairie pour y inscrire les noms des citoyens qui contribueraient à cet acte d'humanité, afin de savoir à quelle somme s'élèverait les soumissions, et pour connaître l'état exact des indigents d'après les renseignements que d'honnêtes citoyens

habitant les différentes sections de cette mairie lui avaient procurés qu'il déposait sur le bureau, en invitant le conseil, au nom de l'humanité souffrante, de prendre en considération ses observations et d'avoir un parti à prendre pour subvenir aux besoins des indigents, dont les maux allaient toujours croissants, observant de plus que personne ne s'était encore fait inscrire sur le régistre des soumissions ouvert à la mairie. » Cette phrase interminable accouche enfin d'un aveu d'impuissance, toujours le même, de la bienfaisance officielle.

Aussi le conseil, plus sage que son maire, rend-il hommage à la seule bienfaisance privée, par ce qui suit :

« Considérant qu'une cotisation volontaire ne suffirait pas pour subvenir aux besoins des indigents, que par là le but que se propose le Préfet du Finistère serait manqué ;

Considérant que l'ouverture d'un régistre à la mairie pour y inscrire les noms des citoyens qui se seraient soumis à verser des sommes quelconques pour aider les malheureux n'a produit aucune ressource ;

Considérant que l'appel fait par le maire à ses concitoyens d'aider l'indigent malheureux a produit sur les âmes sensibles tout l'effet qu'il avait droit d'attendre, qu'il est notoire que les indigents reçoivent journellement des secours suffisants pour pouvoir à leurs pressants besoins ;

Arrête d'inviter et invite, au nom de l'humanité souffrante, tous les habitants de cette commune à seconder les vues bienfaisantes du cit. maire, en continuant d'aider les indigents qui y demeurent, et à en prendre même chez eux, et à leur procurer tous les secours que le malheureux a droit de réclamer des citoyens honnêtes. » *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

61.— Marguerite Courtay, Grand'rue, fille de Jean-Paul et de Marie-Jeanne Moal, *parrain :* Jean-Louis Derrien, *marraine :* Marguerite Moal.

62.— François-Marie Hascoët, Kerluan, fils de François et de Jeanne Péron, *parrain :* Jean-Louis Daniélou, *marraine :* Anne-Marie Péron.

63.— Renée-Jeanne-Marie Lannuzel, Quai Carnot, fille de Hervé-Pierre et de Marie-Jeanne Nédélec, *parrain :* Guillaume Nédélec, *marraine :* Jeanne Balbous.

Ondoiements :

11.— Un enfant à Daniel-Louis-Ferdinand Anthony et à Paule-Emilie Riou.

12.— Une enfant à Adolphe Boigeol et à Virginie Nicolas.

13.— Une enfant à Henri Pichon et à Marie-Anne Quélen.

14.— Un enfant à Jean Frochen et à Pauline Lessard.

Supplément des cérémonies du Baptême :

8.— Marie-Charlotte Morin, Ti-Karré, fille de Nicolas et de Anne Le Guillou, *parrain :* Charles Pape, *marraine :* Marie Le Guillou.

9.— Louis Bruslé, Place du Marché, fils de Hippolyte et de Anna Launay, *parrain :* Léon Bruslé, *marraine :* Maria Brélivet.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

28.— Yves Herry, Châteaulin, et Anna Revois, Châteaulin.

29.— François-Michel Noury, Crozon, et Eugénie-Françoise-Marie-Anne Pensart, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

69. Jean Queffélec, Stang-ar-Garront, 30 ans.— 70. Georges-Louis Péron, Grand'rue, 2 ans.— 71. Mélanie-Louise Hermann, Châteaulin, 59 ans.— 72. Yves Pouliquen, Grand'rue, 3 mois.— 73. Marie Moreau, Lezabanec-izela, 15 ans.— 74. Marie-Anne Guillou, Grand'rue, 53 ans.— 75. Pierre Bozec, Quimper, 67 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 19 OCTOBRE 1907. N° 111.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 20.*— **XXIIe dimanche après la Pentecôte. La pureté de la Bienheureuse Vierge Marie.** Célébrons avec allégresse la *pureté* de la Bienheureuse Marie toujours Vierge, afin qu'elle intercède pour nous auprès de Notre Seigneur J.-C.— **FÊTE PATRONALE DE St IDUNET.**— *Après la 2e messe, catéchisme français des garçons.— A 1 h. 3/4, Réunion des Enfants de Marie.— A 3 h. Vêpres solennelles, suivies de la Procession des Reliques de St Idunet.— Au retour, Chapelet et prières du Rosaire, Bénédiction et baisement des reliques.— A 4 h. 1/2, Caté. fr. des filles.*

Lundi 21.— **Ste Ursule et ses compagnes, martyres.** Vierges glorieuses, exaucez ma prière et, quand viendra l'heure de la mort, ne tardez pas, secourez-moi ; soyez présentes au moment redoutable, défendez-moi de l'assaut des démons.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 22.— **Ste Hedwige, veuve.** Lorsqu'on annonça à Hedwige que le duc Henri le Pieux, son fils, avait été tué dans un combat, elle fit cette réponse : « C'est la volonté de Dieu : ce que Dieu veut et ce qui lui plaît doit aussi nous plaire. » Admirable résignation !

Mercredi 23.— **Fête du Très saint Rédempteur.** Vaincu par votre clémence, Jésus, vous vous êtes chargé de nos crimes ; innocent, vous avez souffert la mort, afin de nous arracher au trépas.— *Après le mois du Rosaire, Conférence de St V. Paul.*

Jeudi 24.— **St Raphaël, archange.** Aussi sûrement que Tobie voyait de ses yeux l'archange Raphaël, nous savons par la foi que l'ange du Seigneur accompagne nos pas du berceau à la tombe. Ayons, pour lui, même confiant abandon.— *A 7 h. 1/4, messe des garçons du catéchisme préparatoire à la 1re communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h., catéchismes.— De 1 h. à 2 h. Bibliothèque paroissiale.*

Vendredi 25.— **St Gouesnou, évêque.** Eloignons de notre cœur tout sentiment d'envie. Ce vice a causé une infinité de crimes depuis Caïn jusqu'à Gouesnou et de Gouesnou à nos jours.

Samedi 26.— **St Alor, évêque.** Profitez de vos imperfections pour vous détacher de vous même et pour vous attacher à Dieu seul.

Notre Dame de Kerluan.— Il nous est bien pénible et douloureux d'apprendre que le Bureau de Bienfaisance de Châteaulin, loin d'imiter les autres du Diocèse, a donné son consentement à la spoliation d'un bien d'Eglise, du sanctuaire et du placitre de N. Dame de **Kerluan,** en acceptant l'affectation que proposait le Préfet.

Si le Conseil Municipal, et nous en avons la crainte, hélas ! trop fondée, contresigne cette décision, la chapelle de Kerluan, volée en 1789, fermée en 1792, vendue à un Charles Le Lièvre le 26 Juillet 1796, rachetée par le Curé et la Fabrique, sous la signature du Trésorier, M. Palierne, en 1809, va être une seconde fois ravie à ses légitimes propriétaires ; et cette fois, ce ne seront pas des étrangers, ce seront des enfants de la Paroisse, des familles qui peut-être ont reçu des bienfaits de N. Dame de **Kerluan,** qui vont porter sur elle des mains sacrilèges.

Nous ne savons de quelle façon les membres du Bureau de Bienfaisance exerceront les droits qu'ils usurpent, contre la défense formelle de l'Eglise. Nous avons constaté la honte d'un pareil régime, dans le Royaume révolutionnaire d'Italie, au sanctuaire célèbre de **Lorette.** Car sur ce terrain, républiques et monarchies se valent, dès qu'elles sont entre les mains des Francs-maçons : Les pèlerins y sont réduits, pour assurer à leurs offrandes un but religieux, de les confier directement à leurs prêtres.

La retraite des Tertiaires de S^t^ François.— Après la clôture de la Retraite des Enfants de Marie, le R. P. Norbert a consacré tout son zèle aux Tertiaires, auxquelles se sont jointes un certain nombre de personnes pieuses. Le R. P. Prédicateur s'est efforcé de faire ressortir la caractéristique du Tiers-Ordre Séraphique, qui est de former dans chaque paroisse un groupe de fidèles fervents, s'obligeant à pratiquer plus parfaitement tous les devoirs de la vie chrétienne, et à s'occuper, sous la direction du Clergé, à toutes les œuvres de zèle, comme l'œuvre des catéchistes volontaires, de la propagation de la foi, etc. Une tertiaire doit être assidue à la messe, quotidienne autant que faire se peut, à la communion fréquente et aux offices paroissiaux. Une *fraternité,* c'est le nom que porte l'association locale, doit se recruter dans toutes les classes et tous les états. Les jeunes filles, les mères de famille, comme les personnes plus libres, y ont leur place, et chacune, dans son milieu, fait rayonner le bon exemple et rend la pratique des devoirs chrétiens plus intense autour d'elle.

Pour terminer cette semaine si pleine de fruits pour la paroisse, un groupe de 50 pieux fidèles, sous la conduite du R. P. Prédicateur, du Pasteur de la Paroisse et de M. Mével, se sont rendus en pèlerinage à N. Dame des Portes, auquel était convoqués tous les Tertiaires de Cornouaille. Ce premier pèlerinage a réuni 300 *tertiaires.* C'est un bon début qui fait espérer que chaque année la Cornouaille, si l'on obtient des trains pouvant faciliter le retour à Quimper, Pont-L'abbé, Douarnenez, dans la même journée, le pèlerinage régional à N. Dame des Portes pourra rivaliser avec celui des Tertiaires du Léon à N.-D. du Folgoat.

La matinée a été consacrée à la messe de Communion et à la Grand'messe. A 1 h., une réunion très intéressante a permis aux différentes Fraternités d'exposer leurs essais, leurs groupements, leurs œuvres, et le R. P. Norbert trouvait dans cet échange de vues l'occasion d'éclaircissements pratiques et de conseils pleins d'onction. Après les Vêpres solennelles, la procession autour du Sanctuaire vénéré, le chapelet et la bénédiction, on s'est préparé à la réunion la plus fructueuse et la plus émouvante : Celle de la consécration des nouvelles Tertiaires, des prières et des chants du Tiers-Ordre de S^t^ François, et les deux heures si vite écoulées dans ces pieux exercices, se sont terminées par un émouvant *au revoir* adressé aux Pèlerins par le R. P. Norbert.

Bonne journée pour les âmes et pour la Paroisse !

« Tartuferie au 17^e^ degré. » — M. Chanteclair, inspecteur d'Académie, inaugurait, il y a quelques jours, à Pont-Croix, de nouvelles écoles de garçons et de filles. Faisant le procès de l'école religieuse, il s'est exprimé ainsi : « Nos adversaires traitent nos écoles d'écoles sans Dieu ; heureusement, cette idée de Dieu tend à disparaître parmi nous et finira bientôt par disparaître complètement. »

L'article 2 de la loi du 23 mars 1882 exclut l'enseignement religieux des écoles laïques. Au moins s'y conformera-t-on au précepte de neutralité ? Non ! la prétendue neutralité de l'enseignement officiel est un voile d'hypocrisie qui se déchire chaque jour un peu plus. Quelques instituteurs — nous voulons bien l'admettre — comprennent encore que si les contribuables les payent, c'est pour instruire les enfants et non pas pour saper leurs croyances. Les souhaits sectaires de l'inspecteur Chanteclair ne sont pas faits pour augmenter, dans notre pays, le nombre de ces éducateurs consciencieux.

Et de plus en plus se vérifie la parole du radical Henry Maret : « La neutralité scolaire est une tartuferie au 17^e^ degré. » (*Radical,* février 1894).

(Quinzaine Ouvrière)

Expulsions.— Vous croyez que c'est fini ? Allons donc ! Cela ne fait que de commencer : Des gendarmes toujours, des soldats, nos frères et nos enfants, pour protéger des crocheteurs, expulser de vénérables prêtres de chez eux, et jeter leurs meubles sur la rue !

Il y a là des officiers, des commissaires, des sous-préfets, des receveurs ou inspecteurs de l'enregistrement.

Pourquoi expulse-t-on ? Il ne s'agit pas ici de presbytères appartenant *légalement* aux communes ; on dirait que le prêtre est un locataire qui rechigne et qu'on exécute : Ce ne serait pas beau, témoin Le Huelgoat, Ploubannalec, Penmarc'h. Ici ce n'est pas la même chose, les soixante presbytères crochetés, ou déclarés crochetables par le disgracié Ramonet, qui donne le coup de pied de l'âne avant de disparaître, appartiennent bel et bien à l'Eglise, aux fidèles, au clergé. Ni l'Etat, ni les communes n'y ont mis un sou. Les prêtres y sont chez eux. C'est pour cela que les députés aux quinze mille francs ont décrété leur expulsion, et que les sous-préfets qui ont « la corde au cou » — selon l'apostrophe si pittoresque d'un de nos paysans huppés à notre Sous-Préfet — accompagnent en costume officiel les crocheteurs et les briseurs de portes. Tout se voit !

Cette semaine ç'a été le tour des Prêtres du Relecq-Kerhuon, de Pencran, S^t^ Pol de Léon, Santec, Roscoff, Clohars, Moëlan, Trégunc, S^t^ Mathieu de Morlaix, S^t^ Marc, Treffiagat, S^t^ Urbain, Le Tréhou, Le Faou, Locunolé, Bénodet, Carhaix, Rosnoën, Mespaul, Bodilis, Rumengol, La Forêt-Fouesnant, Loc-Eguiner, et les gendarmes sont sur toutes les routes pour continuer ce triste métier.

— Bah ! disait quelqu'un, c'est prendre à l'Eglise pour donner au Conseil municipal et ce sont les mêmes hommes qui composent la paroisse et la commune ! — N'empêche qu'à s'enrichir de biens volés, les communes ne diminuent pas les impôts de leurs électeurs ; et quand cela serait, si je fais partie de deux syndicats, ce n'est pas une raison pour prendre dans la bourse du syndicat des engrais, pour le jeter contre mon gré dans la caisse d'assurance du *bétail.* Or êtes-vous sûr que les catholiques approuvent que vous arrachiez le prêtre de son presbytère et de sa sacristie, pour le jeter sur la rue ? Le véritable intérêt de la commune est que chacun reste chez soi et que les propriétés, mêmes les propriétés de l'Eglise, soient bien gardées et restent inviolables.

Les Presbytères.— On sait que les presbytères appartenant à l'Eglise ne peuvent être loués sans *excommunication majeure* frappant les accapareurs et les locataires, à moins d'une *autorisation* expresse de *l'autorité ecclésiastique*. C'est pour cette raison que les soixante presbytères dont on fait actuellement le crochetage, n'ont pu être loués par les prêtres.

Quant aux presbytères qui sont *légalement* mis au nom des communes, malgré l'iniquité commise par la loi qui les enlève à la jouissance du clergé, l'autorité ecclésiastique permet que les municipalités puissent règler des contrats à bail, pourvu que ces municipalités ne fassent que le strict nécessaire pour assurer l'avenir, tout en restant dans la légalité. C'est dans ces conditions que nous voyons plusieurs arrangements approuvés. Le beau presbytère de Pleyben, avec toutes ses terres, est loué 200 fr. , certaines charges restant à la commune et réduisant d'autant le prix du loyer. Il en a été de même à Brennilis, et dans un grand nombre d'autres localités. Le député Le Bail, maire de Plozévet, a même fait approuver un acte de location gratuite du presbytère au clergé paroissial.

Dans d'autres paroisses, les presbytères sont mis en adjudication à des prix abordables, par exemple à Plomeur, à Quimper, à Pont-L'abbé, où le magnifique presbytère, admirablement situé entre la grande place de l'Eglise et les quais, bâti exclusivement aux frais de la Commune, a été cédé au prix de 25.000 fr. — Les arrangements à l'amiable vont se multipliant ainsi, car, à la réflexion, les conseils municipaux en ont assez des rodomontades préfectorales, et ils ne sont pas sans remarquer le mécontentement qui s'accentue parmi les électeurs, froissés dans leurs sentiments les plus intimes.

La Messe. (*suite*) I.— *Quand fut dite la première Messe et comment fut-elle dite.*

Le premier prêtre qui ait célébré la Messe, c'est Jésus ; et tous les prêtres qui ont eu l'honneur de dire la Messe depuis, l'on dite au nom de Jésus : en réalité, c'est Jésus toujours qui dit la Messe : le prêtre ne fait que parler en son nom.

La première Messe a été dite le Jeudi-Saint.

1° Le Jeudi-Saint, Jésus prit du pain, et il dit : *Ceci est mon corps.*— Et à l'instant même, ce pain se trouva changé : ce n'était plus du pain, c'était réellement le corps de Jésus.

Il prit ensuite du vin, et il dit encore : *Ceci est mon sang.*— Et à l'instant un changement semblable s'était opéré : le vin était vraiment devenu du sang, le sang de Jésus.

Ce fut la consécration de la première Messe.

2° Cependant le pain, en devenant le corps de Jésus, n'avait pas cessé d'avoir les apparences d'un morceau de pain ; le vin, en devenant le sang de Jésus, avait continué de ressembler à du vin.

On eût dit que rien n'était changé. Et c'est encore ici que l'Eucharistie nous apparaît comme une invention merveilleuse ! En effet nous aurions eu sans doute quelque répugnance à manger de la chaire et à boire du sang. Mais, grâce à cette manière de faire, — qui change la substance des choses sans changer les apparences, — il n'y a plus, dans la nourriture extraordinaire que Jésus voulait donner aux hommes, rien de répugnant ni pour les yeux ni pour le goût : les apôtres, en prenant le corps et le sang de Jésus, avaient l'air de prendre tout simplement du pain et du vin.

Comme c'est mystérieux ! Et, en même temps, comme c'est simple !

Ce fut la communion de la première Messe. *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 26 OCTOBRE 1907. N° 112.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 27.*— **XXIIIe dimanche après la Pentecôte.** Absolvez, Seigneur, les fautes de votre peuple, afin que nous soyons délivrés par votre bonté des liens des péchés que nous avons commis dans notre fragilité (collecte).— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— A 1 h. 1/2, Catéchisme français des Filles.— A 2 h. Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, reprise de réunions catéchistiques. Cant. 2 et 12.*

Lundi 28.— **Ss Simon et Jude, apôtres.** On donne pour attribut à St Simon la scie, qui rappelle son martyre. L'équerre de St Jude montre en lui l'architecte de la maison de Dieu.— En Angleterre, **St Alfred,** ou Ethelredus, martyr.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 29.— **St Pierre d'Alcantara, conf.** Fixé à ce jour, à Châteaulin, par suite de la fête de St Idunet.

Mercredi 30.— **St Alor, évêque.** Renvoyé à ce jour, à Châteaulin, par suite du jour octave de St Idunet.— *Après le mois du Rosaire, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 31.— **Vigile de la Toussaint.** Gardons nos cœurs libres, au sein des vaines sollicitudes, des plaisirs faux de la terre étrangère : il n'est pour l'exilé d'autre souci que celui de son bannissement, d'autre joie que celle où il trouve l'avant-goût de la patrie.— **Jeûne et abstinence.**— *A 7 h. 1/4, messe des filles de 2e et 3e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h., catéchismes.— De 1 h. à 2 h. Bibliothèque paroissiale.*

Vendredi 1er Novembre.— **Fête de la Toussaint.**— *A partir d'aujourd'hui jusqu'à fin Mars, les messes basses des dimanches et des fêtes à 6 h. 1/2 et 8 h. 1/2.— A l'issue de la Grand'messe, exposition du S. Sacrement, et prières du mois du Rosaire.— A 2 h. , à St Idunet, vêpres solennelles de la Toussaint, suivies du cantique breton des Morts, et du sermon breton des Morts.— Ensuite on se rend en procession à N. Dame pour le chant des Vêpres des Morts, et de là au Cimetière où M. le Curé prêchera en français, et bénira les Tombes.*

Samedi 2.— **Fête des Morts.**— *A 6 h. 1/2, Messe à N. Dame, suivie de la procession au Cimetière.— A 8 h. , office solennel à St Idunet.— Le soir à 7 h. 3/4, clôture du Mois du Rosaire.*

La Toussaint et la fête des Morts.— Nos paroissiens resteront fidèles à leur pieuse tradition de venir, à l'occasion de ces fêtes, se confesser et communier pour leurs défunts. Toutes les familles ont des tombes au

cimetière, et c'est une consolation pour tous d'orner de fleurs ces tombes ; mais se contenter de ce seul hommage serait payen. Nos populations bretonnes se souviennent que la dévotion aux morts consiste à prier pour eux, à faire dire des messes et chanter des services pour leur délivrance des flammes du Purgatoire, à offrir à leur intention des communions ferventes, et à leur appliquer les indulgences nombreuses qu'on peut gagner, tout particulièrement l'indulgence plénière du mois du Rosaire.

AVIS.— A l'occasion de la **Toussaint** qui tombe un vendredi, le Souverain Pontife accorde à l'univers entier la dispense de l'abstinence. On pourra donc manger gras le jour de la Toussaint.

Le Pardon de S^t Idunet.— Contrariée par le temps, la procession du Pardon n'a pu sortir de l'Eglise, et nos aimables musiciens du Patronage n'ont pu offrir au patron de la Paroisse l'hommage de leurs belles marches, étudiées avec tant de soin et de persévérance. S^t Idunet n'en sera pas moins sensible à leur bonne volonté, et leur assurera sa protection près de Dieu.

Nous ne pouvons pas dire que la fête patronale de S^t Idunet soit pour encore redevenue populaire. Certes ils sont nombreux, les fidèles qui ont voulu sanctifier la solennité par l'assistance à tous les offices, mais les chefs de famille n'y ont guère brillé que par leur absence. L'exemple descend de haut. L'abstention presque complète des familles plus élevées produit insensiblement, et sans que cela se raisonne, un effet de contagion ; car on se modèle instinctivement sur ceux sur lesquels l'attention se porte naturellement.

Pourquoi la Grand'messe et les offices sont-ils ainsi négligés peu-à-peu et délaissés par ceux-là même qui ont reçu d'autres traditions de leurs pères et mères ? Il n'est pas encore bien éloigné, le temps où, à tous les foyers, l'heure du repas était réglée le dimanche par l'arrivée de ceux qui avaient assisté, au nom de tous, à la Grand'messe. Maintenant on n'aime pas se gêner ; on sacrifie facilement les traditions vraiment chrétiennes à certaines aises, au détriment de la vie paroissiale, et lorsque ceux de qui on est en droit d'attendre les meilleurs exemples ne se préoccupent que de leurs convenances privées, quoi d'étonnant que les autres en fassent autant ? Bien des fois il nous a été agréable de constater la présence de familles nouvellement venues parmi nous, à nos offices solennels, et nous nous disions, au Presbytère : voilà des chrétiens qui vont aider à faire renaître les traditions anciennes !

— Hélas ! après trois ou quatre grand'messes, à se voir seules où isolées, à constater l'absence presque totale des familles avec qui elles ont commencé des relations, elles renoncent vite à leur louable pratique, dont l'abandon de la part des autres les choquait tout d'abord.

Nous prions S^t Idunet de nous rendre les vieilles mœurs chrétiennes que nous admirons encore dans les paroisses environnantes, et qui renaissent dans tant de grandes villes, qui édifient si fort par exemple dans les Eglises de Paris, comme nous l'avons maintes foi constaté.

Ces réflexions nous viennent quand nous entendons les confrères que nous appelons à rendre plus solennelles nos fêtes, s'étonner de l'assistance clairsemée si contraire à ce qu'ils constatent ailleurs. Ils en tirent parfois des conclusions que les apparences expliquent et qui nous peinent, car si c'est là un mauvais symptôme, nous qui connaissons les bons côtés de notre population, nous conservons l'espérance qu'il se fera sur ce point des chan-

gements heureux, et qu'une vie chrétienne plus intense refera peu-à-peu le goût et l'amour de la prière liturgique.

Ceux qui aiment et pratiquent cette prière liturgique l'ont goûtée plus suavement dimanche dernier. L'ordonnance des cérémonies solennelles, la beauté des chants, alternés par le Chœur et les Enfants de Marie avec les enfants et les maîtresses de notre école chrétienne, donnaient du charme et de l'éclat à nos hommages au Patron de notre Paroisse, et le Prédicateur, M. André, recteur de Dinéault, nous a tous édifiés en parlant de S^t Idunet, des moines de Landévennec, parmi lesquels S^t Idunet s'était formé à la sainteté, de l'action des moines sur la France, qu'ils ont faite si belle, et dont les fils ingrats les jettent aujourd'hui en exil. Quelle était la source où ils puisaient tant de vertus, ces grands défricheurs et civilisateurs du Pays ? La foi, la foi vivre, ardente, agissante, qui fera de nous, si nous les imitons, des âmes honnêtes, vertueuses, et glorifiées un jour comme le sont maintenant nos protecteurs au Ciel.

Après les Vêpres, pendant lesquelles le chant des psaumes, de l'hymne et du Magnificat par nos Jeunes filles a été très remarqué pour son ensemble, sa correction, et sa ferveur, la procession, privée de sortir, s'organise dans l'intérieur de l'Eglise. En tête la bannière de S^t Idunet, portée par Alain Le Gars, de Parc bihan, et Jean-Louis Quefféléant, de la Métairie, puis celles de la Persévérance et des Enfants de Marie, suivies de la statue de la Vierge, que portaient M^{lles} Poulmarc'h de Ti-carré, Hascoët de Quimill, Marie-Anne Scouarnec de Coatigrac'h et Marie Guédès de Parc-bihan-bras, puis M^{lles} V. Milin, Y. Cléran, A. Centur, Le Faou.

M^{mes} J. Baley, Douguédroit, Cozanet et Cholet, alternant avec M.-A. Quefféléant, J. Pichon, Marie Quéau et M.-J. Guillou, portent la statue de S^{te} Anne, puis viennent les *enfants de Madame Bernard*, tous fiers de leur partage : L'Enfant Jésus de Prague. Le chant des Litanies de la S^{te} Vierge, s'égrène lentement comme des roses jetées sous les pas du cortège qui précède les Reliques de S^t Idunet, portées par le président de la fête, M. Soubigou, recteur de Plonévez-Porzay. Après trois tours, les reliques sont déposées au Chœur, puis le S^t Sacrement est exposé et le chapelet récité. Pour terminer la fête, nos enfants de la Plaine entonnent joyeusement le cantique de S^t Idunet, et chacun s'approche pieusement pour baiser les reliques du Saint Patron, non sans regretter que ces reliques n'aient pas, pour les renfermer, un reliquaire plus digne d'elles ; mais que faire, dans ce temps de vols officiels et autres ?

Un reliquaire de bois, provoquera moins vite l'attention des Thomas et des Briand.

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* — Nous avons donné, dans le *Bulletin* du 27 Juillet, *l'Inventaire* de S^t *Idunet* dressé le 22 octobre 1792.

Le jour même, les commissaires se rendirent à S^t Jean, où le *fabrique* les reçut et leur fit les honneurs de la chapelle. Nous constatons que les hommes d'alors étaient déjà mûrs pour la servitude, car ils prêtaient volontiers leur concours aux lois les plus injustes, malgré la déclaration des « droits de l'homme » que, « contre les lois injustes, l'insurrection est le plus saint des devoirs. Ils iront ainsi dans la servilité, jusqu'aux échafauds de la *Terreur*.

Dans la chapelle S^t Jean les commissaires enquêteurs trouvent ce qui suit : 1 calice et sa patène, en argent ; 1 croix et 6 chandeliers moyens en

cuivre ; 2 autres chandeliers plus petits en cuivre ; 1 plat de cuivre ; 2 burettes d'étain, avec leur plat en fayence ; 2 burettes et plat en verre ; 14 mauvais pots à fleur en fayence ; 2 missels romains ; 1 graduel ; 2 caissons servant de pupitres ; 4 cartons d'autel ; 1 chasuble fond cramoisi, avec galons en faux or ; 1 manipule bleu de ciel, galon en soie blanche ; 1 bourse, fond cramoisi ; 1 bourse, fond rouge et vert ; 1 autre en velours cramoisi ; 2 en damas cramoisi ; 1 chasuble soie, fond blanc ; 1 en satin jaune et bleu ; 1 en satin de fil, 3 autres ; 4 cordons ; 8 amicts ; 3 surplis ; 6 grandes nappes d'autel en toile ; 4 autres ; 1 devant d'autel en siamoise à fleurs, fond blanc ; 1 autre en laine blanche, garni en faux or au milieu ; 1 boite à pain bénit ; 7 purificatoires ; 17 grands cierges en usage ; 3 plus petits en pièce ; 19 autres qui ont déjà servi ; Environ 1[l] 1/2 de bouts de cierges qui ne peuvent plus servir ; 5 bouts de ruban de différentes couleurs ; 1 quarton de bougies jaunes ; 1 petite armoire à deux battants dans la sacristie, bois de châtaignier ; 1 mauvais banc ; 1 cloche dans le clocher pouvant peser 100 livres ; 2 confessionaux ;

Injonction est faite au fabricien, Jean-Baptiste Sanquer, de Coatigoff, de transporter le tout, dans trois jours au plus tard, à l'Eglise S[t] Idunet, paroissiale de Châteaulin, sous peine de demeurer responsable personnellement du retardement. *(à suivre)*

L'alcoolisme et la folie.— L'*Officiel* publie un rapport du Directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques, d'après lequel il y a actuellement, dans les asiles départementaux ou privés, 71.247 aliénés, dont 9.932 *sont des aliénés alcooliques* représentés par 7.062 hommes et 2.870 femmes.

Voici, pour les aliénés alcooliques, quelle est la nature des boissons responsables :

	hommes	*femmes*
Absinthe	1.372	165
Eau-de-vie . . .	1.911	720
Cidre ou bière .	453	211
Vin	1.275	490
Apéritifs divers	2.051	1.294

Par âge, les aliénés alcooliques se divisent ainsi :

	hommes	*femmes*
jusqu'à 30 ans	798	320
de 30 — 40 . .	1.731	476
— 40 — 50 . .	2.162	860
— 50 — 60 . .	1.467	711
— 60 — 70 . .	752	402
— 70 — 80 . .	144	88
plus de 80 ...	8	13

Par rapport au nombre général des aliénés, la moyenne pour 100 des alcooliques varie par département, de 1,95, à 33,48.

Le rapport conclut en constatant que, en dix années, de 1897 a 1907, le nombre des aliénés alcooliques a augmenté de 57 %.

Ont reçu le Saint Baptême :

64.— Jean-Marie Stum, Coatiborn, fils de Jacques et de Louise Bourveau, *parrain :* Jean L'haridon, *marraine :* Marie-Anne Dagorn.

65.— Marguerite-Marie Goas, Quai de Brest, fille de Jean-François et de Marie-Anne Riou, *parrain :* Gabriel Goas, *marraine :* Marie-Anne Riou.

66.— Jeanne-Françoise Roignant, Abbatoir, fille de François et de Renée Breut, *parrain :* François Breut, *marraine :* Jeanne Le Bihan.

Ondoiements :

15.— Une enfant à Mathurin Olivier et à Madeleine Langle.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4[e] Année. 2 NOVEMBRE 1907. N° 113.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 3.*— **XXIV[e] dimanche après la Pentecôte. La fête des saintes Reliques.** Seigneur, qui opérez des merveilles dans les reliques de vos saints, augmentez en nous la foi de la résurrection ; et rendez-nous dans l'éternité participants de la gloire dont nous vénérons ces gages en leurs cendres.— *Après la 2[e] messe, catéchisme français des Garçons.— De 9 h. à 10 h. Dépôts à la caisse des Loyers.— Après la Grand'messe, procession de l'Archiconfrérie du Rosaire.— A 1 h. 1/2, Catéchisme français des Filles.— A 2 h. Catéchismes bretons.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires, pour la conversion des pécheurs, instruction, recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 4.— **S[t] Charles Borromée, évêque et confesseur.** Daignez, bienheureux pontife, ranimer en tous lieux l'amour de cette discipline sainte, où *la sollicitude pastorale qui vous rendit glorieux* trouva le secret de sa fécondité merveilleuse.— *A la 1[re] messe, service pour les Curés, vicaires et prêtres de la paroisse.*

Mardi 5.— **S[te] Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne.** Françoise ayant été brutalisée par son mari, lui dit avec douceur : « mon ami, soyez bien convaincu que j'aime mieux mourir que d'offenser Dieu ou vous offenser vous-même. Puisse Dieu vous pardonner ! » — *A la 1[re] messe, service pour les Bienfaiteurs de la paroisse.*

Mercredi 6.— **S[t] Hiltut, abbé.** Les dons de Dieu ne s'achètent pas à prix d'argent ; c'est la foi qui les mérite, et Dieu donne à chacun selon la mesure de sa foi.— *A la 1[re] messe, service pour les défunts de l'année dans la paroisse.— A 7 h. 3/4, conférence de S[t] V. Paul.*

Jeudi 7.— **Septième jour de l'octave.** O que glorieux est le royaume où, avec le Christ, se réjouissent tous les saints, où, vêtus de robes blanches, ils suivent l'agneau partout où il va.— *A la 1[re] messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 1/2, messe des filles de 7 à 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h., catéchismes.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 8.— **Jour octave de la Toussaint.** Bienheureux les purs de cœur, parce qu'ils verront Dieu ; bienheureux les pacifiques parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu ; bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux.— *A la 1[re] messe, service pour les Trépassés.*

Samedi 9.— **Dédicace de la Basilique du Tr. Saint Sauveur.** Ma maison

s'appellera la maison de la prière, dit le Seigneur ; en elle, quiconque demande, reçoit ; qui cherche trouve ; et à qui frappe, il sera ouvert.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

L'Eglise. *(suite)* — 4e Instruction.— Nous avons déjà médité ce sujet (voir *bulletin* du 10 août) : que l'Eglise est le corps mystique dont Jésus est à la fois et la tête et le cœur, et que c'est par l'Eglise et dans l'Eglise que le sang de Jésus accomplit son œuvre de redemption. La conclusion est : « hors de l'Eglise, point de salut ! » « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné » a dit le Divin Maître.

— Alors tous ceux qui sont hors de l'Eglise, les payens, les hérétiques, les athées, les incroyants seront damnés ? — Entendons bien : tous ceux qui sont hors de l'Eglise par *leur faute,* parce qu'ils ne le veulent pas ou qu'ils ne l'ont pas voulu, alors que l'obligation d'y entrer leur a été suffisamment montrée.— Hors de l'arche de Noë tous ont péri au Déluge. Mais quand il n'y a pas eu *faute,* ni *refus,* d'embrasser la vérité ? St Paul l'a dit. « A celui qui met toute sa volonté, Dieu ne refuse pas la grâce ». Et St Thomas va jusqu'à affirmer qu'à celui qui aura accompli toute la loi naturelle, Dieu enverra plutôt un ange que de le laisser mourir sans la connaissance du moyen de salut éternel.— Mais combien, en face de la malice humaine, la pratique de la vertu, sans les secours qu'assure l'incorporation à Jésus par l'Eglise, est et reste difficile !

De cette vérité austère nous devons tirer deux conclusions pratiques : d'abord une grande pitié pour ceux qui sont hors de l'Eglise et un grand zèle pour les convertir : Travaillons-y, par la prière, afin d'aider les missionnaires et les prêtres, et aussi par l'apostolat personnel, par le prosélytisme. Nous ne pouvons pas dire comme Caïn : « Est-ce que je suis chargé de mon frère ? » Travaillons ardemment à faire connaître et aimer Jésus et son Eglise; et combattons par tous les moyens autour de nous l'indifférence religieuse. Jésus a dit à ses disciples : allez partout, recrutez et faites entrer. »

En second lieu, une profonde horreur pour ce qui fait obstacle à l'œuvre de redemption du Sauveur, combattant à outrance ceux qui Lui arrachent ses membres, qui le persécutent dans ses enfants et ses fidèles. On parle de *tolérance.* Il y en a une que le pauvre paralysé est obligé de pratiquer : il lui faut bien porter son mal et vivre avec lui. Que lui servirait de brûler le bras atrophié où de briser la jambe qui ne le porte plus ? Au contraire il les entoure de soins et de délicatesse. Ainsi devons-nous agir bien souvent, supportant un moindre mal, *tolérant* ce qu'on ne peut empêcher sans qu'il en résulte un mal plus grave encore. Mais tant que nous avons l'espoir de nous préserver des coups des méchants et d'en préserver ceux qui dépendent de nous, le *tolérance* serait un crime. Est-ce que l'estomac ne rejette pas le poison ? Est-ce qu'il ne faut pas lutter contre la peste et toute contagion ? Est-ce qu'il faut laisser faire le voleur ? Est-ce que la mère se laissera voler son fils ? Est-ce que le soldat laissera envahir sa patrie ? Non ! — Aussi St Jean, l'apôtre de la charité, de la bonté, n'hésite-t-il pas à dire : « Si quelqu'un vous apporte une autre doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, refusez-lui votre salut ». Et il l'appelle un séducteur, un antéchrist. Jésus défend d'achever le roseau brisé, d'éteindre la mèche fumante ; malheur à celui qui manque de bonté pour le coupable, et ne l'attire pas au repentir ; mais malheur aussi à celui qui ne poursuit pas le corrupteur d'âmes, le semeur de zizanie ! *(à suivre)*

La Saint Alfred à l'Ecole de la Plaine.— Ces chères enfants ! Pour fêter le patron de leur *Père,* car elles l'appellent de ce beau nom, elles avaient demandé au bon Jésus de recevoir, en sa faveur, tous leurs actes d'obéissance, de travail et de piété, le jour du 28 octobre. Puis elles avaient préparé de charmants monologues, voire même un discours que l'heureux pasteur n'a pu entendre que les larmes aux yeux, puis des chants des toutes petites et des grandes, et pour couronner le tout une déclamation parfaite d'une belle poësie du P. Delaporte sur la mer bretonne.

Quant aux élèves ménagères, ç'a été un gâteau de leur art qu'elles ont offert, enrubanné de rose. Et plusieurs de cette excellente école avaient communié le matin pour « leur Père » !

Chères petites ; elles savent combien les enfants de la paroisse sont les privilégiés de tous les soins et de tout le dévouement du clergé ; elles viennent à leurs prêtres comme les enfants à Jésus : « Laissez venir à moi les petits enfants ! »

Locataires des Biens Ecclésiastiques.— Mgr l'évêque de Luçon a demandé au Saint-Siège une solution aux questions suivantes :

« Les locataires, qui, en vertu d'un bail consenti par l'administrateur civil ou tout autre détenteur illégitime, occupent des biens ecclésiastiques, encourent-ils l'excommunication portée par le Concile de Trente, ou pèchent-ils seulement contre la justice et sont-ils tenus à restitution ? »

La Sacrée Pénitencerie a répondu :

« Les locataires encourent l'excommunication et sont tenus à restitution d'après les règles fixées par les théologiens. »

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* — Le lendemain 23 oct. 1792, les mêmes continuent : « ayons monté à cheval pour nous rendre à la chapelle de Kerluhan : avons trouvé dans le cimetière de Kerluhan Guillaume Gogo, du lieu de Stangivin, fabrique de la dite chapelle, lequel nous a fait ouverture de la porte d'icelle ; requis ensuite de nous ouvrir la porte de la sacristie, ce qu'il a fait, et a fait ouverture d'une armoire à deux battants dans laquelle se sont trouvés les effets et ornements sacerdotaux ci-après : 1 chasuble et accessoires fond rouge garnie faux or ; 1 vieille chasuble et accessoires fond bleu ; 2 corporaux ; 3 aubes ; 3 cordons ; 2 amicts, 7 purificatoires ; 1 devant d'autel d'indienne ; 3 nappes d'autel ; 1 étui renfermant un calice et sa patène, en argent ; 1 petite cloche ; 1 petite boîte renfermant 2 petite burettes en faux argent ; 1 grand plat de cuivre, avec une assiette en faïence ; 1 crucifix de cuivre ; 1 petite assiette en terre commune, avec un petit morceau de bougie ; une cassette en bois dans laquelle sont renfermés 16 cierges ayant déjà servi ; un morceau de cire en pièce ; 1 demie chandelle de suif dans une autre cassette.

Dans la même armoire, 1 paquet entouré d'un ruban très usé, renfermant des rubans de diverses couleurs et des scapulaires.

Dans un coffre vis-à-vis de la dite armoire, 1 missel et 1 autre pour le chœur, 3 caissons ayant des pupitres ; 1 purificatoire, 1 vieille chape à fond vert garnie de faux argent ; 1 grand buffet dans la même sacristie, sur lequel il y a deux boites à pain bénit. Dans un tiroir, 45 cierges grands et petits ; 4 grands chandeliers de cuivre et 2 plus petits ; 16 bouquets de fausses fleurs ; un paquet de petites bougies qui font 2 tours à l'église le jour du Pardon ; 1 buie ; le patron de la Vierge en grosse toile. Au dessus de l'ar-

moire ci-devant inventoriée, 6 chandeliers en bois. Sur le grand autel, 6 vases en faïence pour mettre des fleurs, avec, à chaque côté, du dit autel, 2 statuettes, avec la statue de la Vierge. 1 chaire à prêcher ; 3 bancs ; 2 petits autels avec 5 vases et 2 chandeliers de bois et 1 statue de chaque côté des deux autels. Dans l'ancienne sacristie, 1 table, 3 planches, 6 chevrons, 2 croisées ; 2 moyennes cloches dans la tour avec leurs cordes ; 1 mauvais petit fanal dans la dite sacristie, et 1 mauvais petit chandelier de bois.

Ce sont tous les meubles, effets et ustensiles qui nous ont été présentés par Guillaume Gogo » — Tout était à transporter à S^t Idunet.

Le même jour, les commissaires se rendent à Lospars : « Y avons trouvé Guill. Le Baut, fabrique, qui nous a fait l'ouverture de la dite chapelle et y avons inventorié ce qui suit : 1 bénitier de cuivre ; 2 chandeliers de cuivre ; 4 bouquets de fausses fleurs ; 1 petite boite en bois avec 1 pupitre ; 1 croix de cuivre ; 2 mauvais fanaux ; 1 étui renfermant 1 calice et 1 patène d'argent ; plusieurs bouts de bougie ; 4 livres pour les messes et le chœur, 2 autres ; 3 amicts, 2 cordons ; 8 nappes d'autel ; 1 surplis ; 3 purificatoires ; 1 chasuble fond mêlé ; 3 corporaux ; 1 chasuble fond gris ; 4 devants d'autel ; 5 petits pots à fleurs de faïence ; 3 morceau d'étain ; 1 petite burette de verre ; 1 armoire ; 2 chandeliers de bois ; 1 pupitre ; 1 crucifix ; 1 banc de bois ; 1 chaire à prêcher ; 1 cloche ; 1 chasuble cramoisi — Enjoignons de faire transporter sans délais à l'Eglise S^t Idunet. »

(à suivre)

La Messe. *(suite)* II.— *Pourquoi fut dite la première Messe.*

Si Jésus a célébré la Messe, le Jeudi-Saint, c'était pour apprendre aux apôtres à la célébrer eux-mêmes comme lui.

Après la consécration et la communion, il leur dit, en effet : « Faites ceci en souvenir de moi. »

Faites ceci ! c'est-à-dire, faites ce que j'ai fait moi-même. J'ai pris du pain et du vin : vous en prendrez aussi. J'ai dit, en regardant le pain, *Ceci est mon corps ;* j'ai dit en regardant le vin, *Ceci est mon sang :* vous ferez de même. Ensuite je les ai distribués, en disant : *Prenez et mangez, c'est mon corps ! ... Prenez et buvez, c'est mon sang.* Vous les distribuerez de même. Vous ferez cela, non pas une fois, mais toujours ; et par conséquent, puisque vous devez mourir vous-mêmes, vous ordonnerez des prêtres qui auront le même pouvoir que vous de célébrer la Messe, indéfiniment, jusqu'à ce que je revienne sur la terre, à la fin du monde.

Voilà comment Jésus a institué la Messe, en la célébrant lui-même avec ses apôtres, le Jeudi-Saint. *(à suivre)*

Ont reçu le sacrement de Mariage :

30.— Jean-Marie Dantec, de Pédernec, (Diocèse de S^t Brieuc,) et Jeanne Quéré, Châteaulin.

A Kerfeunteun, Jean Riou, Châteaulin, et Catherine Louboutin, Kerfeunteun.

A Lothey, Corentin Tanguy, Lothey, et Marie-Jeanne Nédélec, Penn-ar-Pont en Châteaulin.

A S^t Marc, Joseph-Marie Traon, S^t Marc, et Anne-Marie Marchaland, Locronan.

A Plonévez-Porzay, Joseph Férec, Châteaulin, et Marie-Jeanne Pérennou, Plonévez-Porzay.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

76. Marie-Catherine Roger, Roslan-Vihan, 59 ans.— 77. Hervé-Pierre-Marie Blouët, Grand'rue, 22 jours.— 78. Marie-Louise Jobic, Châteaulin, 67 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4^e Année. 9 NOVEMBRE 1907. N° 114.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 10.*— **XXV^e dimanche après la Pentecôte. La fête de la Dédicace des Eglises de France.** « Ce lieu est terrible : c'est la maison de Dieu et la porte du ciel : On l'appellera la maison de Dieu ». (Introit).— *Après la 2^e messe, catéchisme français des Garçons.— A 1 h. 1/2, Catéchisme français des Filles.— A 2 h. Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique, cantiques 9 et 26.*

Lundi 11.— **S^t Martin, évêque et confesseur.** « Seigneur, disait Martin à son lit de mort, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne fuis pas le travail, que votre aimable volonté soit faite ! ».— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 12.— **S^t Martin, pape et martyr.** Gardez-nous, ô saint pontife, Maintenez en nous l'intelligence du don de Dieu ... Epargnez pour toujours à l'Eglise la douloureuse situation que put seul dénouer l'héroïsme de votre martyre.

Mercredi 13.— **S^t Stanislas Kostka.** Aimable patron de l'enfance, donnez-nous vos vertus, votre piété, votre innocence, et votre amour pour Marie et Jésus.— *A 2 h. Réunion des Dames de la Conférence de S^t V. Paul.— A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 14.— **S^t Josaphat, évêque et martyr,** Apôtre de l'union des Eglises, secondez les vues du pontife suprême rappelant au bercail unique ses brebis dispersées.— *A 7 h. 1/2, messe des Garçons de 2^e et 3^e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h., catéchismes.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 15.— **S^{te} Gertrude, vierge.** Très digne Epouse du Christ, le zèle apostolique vous a enflammée, la couronne des vierges a ceint votre front, et les flammes du divin amour vous ont consumée.

Samedi 16.— **S^t Melaine, évêque.** Seigneur, accordez-moi l'unique bien que je désire : C'est de n'être point enlevé de ce monde sans vous avoir aimé et sans avoir fait pénitence de mes péchés.

Monsieur Jézégou.— Notre excellent et très aimé vicaire nous quitte. Monseigneur l'Evêque vient de l'appeler à un poste de confiance, et lui donne la mission de diriger l'importante paroisse de *Plobannalec* dans le Doyenné de Pont-l'Abbé. Le bien qu'il a fait parmi nous pendant son ministère de 17 ans à Châteaulin, le gracieux accueil que tous trouvaient

près de lui, sa parole chaude, imagée, pleine d'onction, rappelant bien des traits de l'éloquence de son maître : M. Quéré, son dévouement joyeux et sans bornes à tous, nous sont garants qu'il fera produire des fruits abondants de salut à ce « champ du père de famille » qui est commis à ses sollicitudes. Notre reconnaissance à tous et nos prières l'y suivront pour féconder ses sueurs pastorales. Mais quels vifs regrets, et quels doux souvenirs il laisse parmi nous !

Le curé de Châteaulin perd en lui l'auxiliaire le plus zélé, le plus affectueux, et, il se plait à le proclamer, l'ami le plus dévoué. Il sera aimé là-bas comme il l'est ici, et son ministère sera béni de Dieu.

Le successeur que Monseigneur l'Evêque a choisi pour continuer son apostolat est M. Jérôme Gaonac'h, vicaire au Guilvinec, natif de Pluguffan, et ordonnée en 1904. Qu'il soit le bienvenu parmi nous, et que Dieu bénisse le travail qu'il va entreprendre à nos côtés !

La Toussaint et les Morts.— Le soir de la fête, nous entretenant au Presbytère de cette journée pleine de grâces et de saints labeurs, nous nous communiquions l'impression que jamais un aussi grand concours de fidèles aux offices et à la procession des morts n'était encore venu nous réjouir et nous remplir d'espérances. Le matin, plus de 1500 communions. Aussi à la grand'messe avons nous vu l'Eglise comble pour prendre part aux solennelles prières, et écouter le sermon si nourri de doctrine et d'enseignement pratique donné par M. Mével. La *sainteté*, voilà ce qu'il a prêché à tous, non la sainteté héroïque des grands saints thaumaturges, mais cette sainteté qui consiste à mettre à profit les grâces journalières pour l'accomplissement des devoirs les plus humbles et la pratique fidèle des commandements. Quoi de plus doux ? Certes au début il faut l'effort, mais on ne tarde pas à comprendre d'expérience la parole du Maître : « mon joug est doux et mon fardeau léger. »

La grand'messe, a été suivie de l'exposition du T. S. Sacrement pour les prières du mois du Rosaire.

A deux heures, S^t Idunet recevait dans ses nefs la même foule recueillie qu'à la Grand'messe, pour le chant si beau des vêpres de la Toussaint, puis, contraste frappant, on entonne l'admirable cantique breton du Purgatoire, répété par toute l'assistance, qui se prépare ainsi aux impressions de religieuse tristesse, et aux larmes que provoque bientôt l'éloquente parole de M. Jézégou : la Mort, quels enseignements elle apporte, qu'elles aumônes de prières de communions, de messes et de services elle réclame des parents en deuil ; quels graves enseignements elle dispense sur le devoir de se préparer à bien mourir !

Le sermon terminé, la procession se met en marche au chant du *Miserere ;* elle parcourt, grave et recueillie, le chemin qui monte vers Notre Dame. Là, l'église est déjà comble pour le chant des vêpres des Morts et le *Libera* solennel. Puis c'est encore un beau chant breton : *Deomp d'ar Veret, kristenien,* qui scande notre marche vers le Cimetière. Autour de la Croix qui préside au long sommeil des tombes, les rangs se sont pressés, et le Pasteur adresse à toutes ces âmes émues le mot qui mêle aux larmes les espérances et les résolutions pieuses. Comme les années précédentes il choisit, pour les commenter, les paroles des rites funèbres de la Liturgie. C'est aujourd'hui l'oraison consacrée à la bénédiction des tombes qu'il éclaire de son commentaire pieux : « Seigneur, *dont la misericorde conduit les âmes des*

fidèles au repos, daignez bénir ces tombes, envoyez votre saint ange pour les garder, afin que ceux dont les corps sont ici ensevelis, aient leurs âmes délivrées de tous les liens du péché, et qu'avec les saints ils trouvent en vous l'éternel bonheur, par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il !

La Bénédiction des tombes suit l'instruction, écoutée dans le plus grand recueillement.

Le lendemain, à l'office célébré à N. Dame, 225 fidèles, 125 de plus que l'an passé, s'agenouillèrent à la table de communion ; et après le *Libera,* la nombreuse assistance se dirigea en procession vers le Cimetière. A S^t Idunet, les communions dépassèrent les 500, et à 8 h. se célébrait l'office solennel.

Disons toute notre pensée : L'office du matin à N. Dame est pour les humbles que leur journée de travail réclame. Le grand office de la veille et le service solennel de 8 h. devraient réunir dans une prière commune et dans l'exemple mutuel toutes les familles aisées que le travail quotidien n'enchaîne pas si rigoureusement. Mais ne semble-t-il pas que le chant de l'Eglise offense ces oreilles plus chatouillées par d'autres musiques, et empêche ces dévotions égoïstes de se renfermer dans un silence qu'elles prennent pour du recueillement ? Alors **l'Epouse,** pour ses deuils comme pour ses joies, voit les rangs s'éclaicir autour d'elle, et lui laisser l'impression qu'elle n'est pas aimée. Où sont-ils donc, ces chrétiens de loisirs, lorsque leur mère voudrait les grouper près d'elle à ses larmes et à ses prières ? La société chrétienne souffre plus de ces méconnaissances et de ces aises qui ne savent pas se contraindre, que de la haine des autres ; et cependant nous ne nous relèverons que par des mœurs plus intelligemment chrétiennes.

L'Eglise. *(suite)* — 5^e *Instruction* Nous avons vu 1° que l'Eglise est le corps mystique de Jésus-Christ ; 2° que, le salut ne pouvant nous venir que par Jésus-Christ, « hors de l'Eglise point de salut ». Dès lors nous avons tout intérêt à connaître la réponse à cette question ; *qui sont les membres de l'Eglise ?* Quels sont ceux qui, incorporés à Jésus-Christ, participent à sa vie, pour partager un jour sa gloire au ciel ?

Deux comparaisons des Livres saints nous aideront à comprendre la réponse que réclame cette question. 1° L'Eglise est comparée par Jésus à un édifice : « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise » ; 2° S^t Paul développe cette comparaison de Jésus, que l'Eglise est un arbre dont Jésus est le tronc et les fidèles, les branches. « Je suis la vigne, vous êtes les branches. »

1° Pour construire il faut des matières premières : pierres, sable, chaux : toutes les pierres résistantes de la carrière sont portées à pied d'œuvre ; taillées ou non, petites et grandes auront leur emploi.

Ainsi tous les hommes sont appelés à faire partie de l'Eglise, parce que, dit S^t Paul, « *Jésus est mort pour tous* ». Il suffit qu'ils se prêtent, comme les matériaux, aux manipulations de l'ouvrier divin qui les incorpore à la construction. S'il se produit des crevasses, si des parties menacent ruine, le travail est repris en sous-œuvre ; ce qui s'effrite est rejeté, et des pierres nouvelles prennent leur place.

Dieu appelle tous les hommes au salut. Les uns ne répondent pas à l'appel, d'autres, sont des matériaux effrités, qui s'éboulent et font place à des fidèles plus solides. Or, ne sont définitivement fixés à l'édifice de l'Eglise, que ceux qui croient, qui sont baptisés, et persévèrent dans la fidélité promise.

2° Un arbre a des branches qui poussent sans cesse ; quelques unes s'atrophient et meurent : elles tombent ou on les coupe. D'autres, qui ne sont pas nées sur l'arbre même, y sont entées par greffage, font corps avec le tronc et se nourrissent de sa sève. Ainsi dans l'Eglise : l'arbre produit des branches qui sont les fidèles ; il y a des convertis qui y sont greffés à leur tour ; il y a des branches mortes, des pécheurs qui se détachent ou qu'on retranche. Les seules branches vivaces donneront des fruits de salut.

Qu'elles sont donc les branches qui meurent, qui tombent ou qu'on arrache ? Les hérétiques, les chismatiques, les excommuniés. Les premiers ont perdu la foi, les seconds pèchent contre l'obéissance, les troisièmes sont gangrenés par des crimes funestes à l'ensemble.

3° Est-ce à dire que tous ceux qui sont *membres* de l'Eglise seront sauvés, et que tous ceux qui en sont séparés seront damnés ? Non — Ici s'impose la distinction capitale du *corps* et de l'*âme* de l'Eglise. Le *corps* est ce qui est visible : La profession de la foi, la participation aux sacrements, la soumission aux mêmes chefs. *L'âme*, c'est tout ce qui est principe de vie : La foi, l'espérance, la charité, l'influx divin de la grâce. Le corps sans l'âme est inerte ; l'âme sans le corps, ce n'est plus l'humanité complète. Mais l'âme de l'Eglise s'étend plus loin que le corps, comme Jésus, dans l'hostie, déborde les espèces eucharistiques, comme la flamme rayonne sa chaleur au delà de son foyer. Il est de foi que les pécheurs font partie du *corps* de l'Eglise, mais *l'âme* ne les possède pas. Les hérétiques et les chismatiques de bonne foi font partie de l'âme de l'Eglise et seront sauvés. Mais séparés du *corps*, ils ne reçoivent la grâce pour ainsi dire que par ricochet, sans cette surabondance qu'assurent les organes authentiques de la grâce. Etre à la fois à *l'âme* et au *corps* de l'Eglise, c'est avoir la plénitude de vie du Christ. *(à suivre)*

La sacristie.— Nos paroissiens ont pu constater l'état du plancher de la sacristie. La loi de Séparation, ayant enlevé à la paroisse ses droits sur ses églises pour les donner à la commune, ne veut laisser les prêtres et les fidèles en jouir, que comme simples occupants à titre précaire, ce qui nécessairement fait retomber toutes les charges de réparation sur le conseil Municipal. — M. Chauvel a proposé que cette réparation fût faite au moyen des sommes en caissées par la commune, sur les disponibilités du budjet des Cultes. Le conseil, par 14 voix contre 2, refuse de prendre cette charge et laisse au Curé le souci et les frais de cette urgente réparation.

Nous trouvons plus logique la décision contraire d'une commune du Nord, celle de Wervicq-Sud, approuvée par le Ministre et le Préfet, qui dit entre autres choses : « Aucun contrat de jouissance de l'Eglise n'étant intervenu entre la commune et le curé à qui la libre disposition en est conservée par la loi pour les patiques religieuses, les charges locatives, à supposer même que les travaux de gros entretien puissent être considérés comme telles, ne sauraient être réclamées à l'occupant. »

L'urgence des réparations nous oblige à les faire aux frais des fidèles ; mais nous réservons tous leurs droits.

Ont reçu le Saint Baptême :

67.— Louis-Alain Le Guillou, Quai Carnot, fils de Alain-Pierre et de Geneviève Bauguion, *parrain :* Louis Guillou, *marraine :* Marie-Anne Guillou.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 16 NOVEMBRE 1907. N° 115.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 17.*— **XXVIe dimanche après la Pentecôte. Octave de la dédicace des Eglises de France.**— Dieu souverain, descendez dans ce temple où vous appellent nos prières ; que votre bonté clémente y accueille nos vœux suppliants ; daignez répandre ici toujours d'abondantes bénédictions.— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— La Grand'messe est chantée par M.* Gaonac'h, *nouveau vicaire de la Paroisse.— A 1 h. 3/4, Réunion des Enfants de Marie.— A 4 h., Catéchisme français des Filles.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique. Cantiques 11 et 27.*

Lundi 18.— **La Dédicace des basiliques des S. S. apôtres Pierre et Paul.**— « Parce que le monde, sous ta conduite, s'est élevé triomphant jusqu'aux cieux, Constantin vainqueur construisit ce temple à ta gloire. » C'était l'inscription apposée sur l'ancienne basilique vaticane.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 19.— **Ste Elizabeth de Hongrie.**— Cette sainte s'étonnait de l'attitude sombre et morose que plusieurs affectaient dans leurs prières ou leurs austérités : « Ils ont l'air de vouloir épouvanter le Bon Dieu, disait-elle, tandis qu'il aime celui qui donne joyeusement ».

Mercredi 20.— **St Félix de Valois.**— Félix, heureux amant de la charité, enseignez-nous le prix de cette reine des vertus et aussi sa nature.— *A 7 h. 3/4, Conférence de St V. Paul.*

Jeudi 21.— **La Présentation de la très sainte Vierge.**— « Puissions-nous, par votre intercession, vous suivre d'assez près dans votre Présentation bienheureuse, pour mériter d'être de même présentés à votre suite au Très-Haut dans le temple de sa gloire ». (Collecte du jour).— *A 7 h. 1/2, messe des Garçons de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h., catéchismes.— A 7 h. 3/4 du soir, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 22.— **Ste Cécile, vierge et martyre.**— « Mourir pour le Christ, disait Cécile, ce n'est pas sacrifier sa jeunesse, mais la renouveler, c'est donner un peu de boue pour recevoir de l'or ».— *A 4 h., confession des Garçons de 7 et 8 ans.*

Samedi 23.— **St Clément, pape et martyr.**— « Dieu Tout Puissant et Eternel, exaucez-nous : que la solennité annuelle du bienheureux Clément soit notre joie, lui qui, martyr et pontife de votre Fils, justifia par la parole son ministère et joignit l'exemple à ses discours ». (collecte du jour).— *A 4 h., confession des Filles de 7 et 8 ans.*

Dimanche 24.— Vers 7 h. , messe à **Kerluan.**

Monsieur **Jézégou,** nous a quittés hier vendredi pour aller dans sa nouvelle paroisse où nous savions qu'une réception grandiose se préparait pour le recevoir triomphalement. Il nous a été doux de voir tous les témoignages d'affectueuse reconnaissance que lui ont prodigués nos paroissiens. L'esprit foncièrement chrétien, dans une paroisse, se mesure sur l'attachement respectueux au Prêtre, envoyé de Dieu pour le salut des âmes.

Monsieur **Gaonac'h,** son successeur, s'est présenté lundi dernier à Châteaulin, accompagné par M. le Recteur du Guilvinec, qui regrette bien son départ et nous promet que notre nouveau vicaire dépensera parmi nous un zèle ardent et fructueux. C'est aujourd'hui même qu'il vient définitivement partager nos travaux, et demain dimanche, il chantera sa première grand'messe parmi nous. Que Dieu lui accorde de faire à toutes les âmes le même bien que M. Jézégou !

Les locations de Presbytères.— Cette question brûlante qui froisse les sentiments les plus délicats des catholiques, semble s'arranger avec moins de passion sectaire dans ces derniers jours. Nous avons vu par exemple la Préfecture autoriser des prix plus conciliants à Dinéault (120 fr.) ; Pleyben (200 fr.) ; Trégarvan (20 fr.) ; on est descendu jusqu'à 15 fr. et 10 fr. dans certaines paroisses. Crozon a vu autoriser un bail cédant au clergé, pour 250 fr, un presbytère fait pour 7 prêtres, avec ses écuries, remises, et toutes ses dépendances.

Nous voulons espérer qu'à Châteaulin les désirs populaires recevront la même satisfaction.

Le Projet de loi sur les fondations ecclésiastiques.— Nous citons ici les jugements portés sur cette loi par un député *socialiste*, M. P. Constans, et par un député républicain de Paris, M. Beauregard.

... Nous voterons ce projet de loi parce qu'il *porte atteinte à la propriété* en faveur de l'intérêt public et sans indemnité. Nous le voterons, non pas uniquement pour suivre la majorité dans son œuvre anti-cléricale, mais parce que nous nous servirons du vote de cette loi comme d'un précédent pour nous ...

Ce que nous réclamons tous les jours, vous le faites dans votre projet de loi, au profit d'une collectivité restreinte, sans profit aucun pour le prolétariat ; vous déchirez le code civil, vous supprimez en partie le droit d'héritage : nous sommes avec vous. *Nous exproprierons, nous, le capitalisme* au profit de tous (P. Constans).

Monsieur le Ministre dit qu'il est avant tout le défenseur des pauvres. C'est très bien de faire la charité, mais pas avec l'argent d'autrui ... Il ne faut pas non plus *faire des communes des sortes de recéleuses.* Elles n'ont pas à s'enrichir avec les biens qui ne sont pas légitimement à elles ... Le Parlement est désormais *un danger permanent* pour les intérêts les plus légitimes des citoyens de ce pays (Beauregard).

Une affiche scandaleuse.— Toutes les fois que les francs-maçons préparent un mauvais coup contre l'Eglise, il se fait dans la presse à sa dévotion une recrudescence de pornographie anti-prêtre, et celle-ci accumule les histoires les plus immorales, les inventions les plus ignobles. La sequelle des Briand et C^ie^ étant en train de « voler les morts », par leur loi contre les fondations, il fallait bien détourner sur la Religion l'attention haineuse,

et c'est à cela que nous devons cette « *histoire* » licencieuse dont l'affiche a souillé cette semaine des murs en face de notre église.

Nous rappelons aux pères de famille qu'ils peuvent poursuivre les auteurs de pareils attentats à la pudeur publique.

Ar vesventi.— Ar vesventi a laz a neubeut da neubeut kement tra vad ' zo en den : ar galoun, ar speret, ar c'horf.

Ar mesvier n'hen deus kaloun ebet evit Doue ! Peur dreist holl e vez mezo ? Da zul, devez an aotrou Doue ... : Kaloun ebet evit he vro. Peur oc'h galvet da labourat evit ar vro ? Pa zoc'h galvet da voti. Hag evit piou e voto ar mesvier ? Evit an hini a baeo ar muia *La goutte.* Voti evit eun den fall hag a gwasko ar vro hag an ilis, an dra-ze ne ra netra dezhan nemet hen dezho *odivi* da lonka ... kaloun ebed evit he dud. Piou peurliesa a ve guelet mezo ? Ar re ho deuz muia izom deuz ho arc'hant. Hag epad ma emaint o frota o c'hof deuz ar c'hountouer, ho greg hag ho bugale a zo er gear o lenva : tam bara ebed var an daol, tam dillad da viska, tam keuneud d'ober tan : ar mesver a lonk holl ...

Ar vesventi a laz ar speret.— Er sizun-ma var ar gazeten e kavoc'h pet den sot zo en hospitaliou Bro-c'hall. Naontec mil zo anezho. Ha var an naontek mil-ze, ouspen nao mil a zo eat sot abalamour d'an eva ho deus great.— Ha ma ve bet 'ta dastumet holl ar re zo eat sot gant ar boesson ! Kavet a ve, ouspen kement all hag a zo e ti ho zud, o rivina hag o tizhenori enezho.

Ar vesventi a laz ar c'horf. Na pet zo er vered hirio, maro e ber ho brud ! Perak ? Devet int bet gant ar boesson. Ar zac'h a uz oc'h ober tro' leur, ha bouzellou ar mesvier ne harpont ket pell euz an odivi.

Ma na raffe ar mesvier c'hoaz drouk nemet dezhan he unan. Mez d'lie heul e laz ive e vugale. Mars eo hen deffe eur mesvier, eur vesvierez dreist-holl, bugale grenv. Na ellont lakaat dezho en ho guazied nemet goad trenket. Ha ma kaver hirio en hor bro kement a dud mac'hagnet, a dud dinerz, a dud poltriner, eo abalamour an tadou hag ar mammou a vez mezo.— Eur belek eun devez oa galvet da velet eur verc'hic klanv. Pa zigeuezaz e velaz ar bugel, astennet var he guele evel pa na ve bet berad goad en he goazied. Ar vamm beuzet en he daelou a vouche de zorn he merchik. An tad mezo a lavaras d'ar belek : « Me zo mantret ; nao bugel a meuz bet hag oll e varvont etre trizek pevarzek vloaz. N'ouzoun ket petra' ameuz great da Zoue ». Oc'h e glevet ar vamm a lammaz en he zaoulagad : « malheurus ! emezhi, n'ouzout ket petra 'teuz great da zoue ? Me 'oar : ne teuz roet d'in nemet *odivi* da lakaat e goazied va bugale ; oll e varvint ha te zo kaos, te da unan. »

Guir a lavare. G.-H. Jézégou

Les biens d'Eglise à Châteaulin pendant la Grande Révolution. *(suite)* — En fouillant aux archives départementales, Série Q. 360, 135 et 362, et série H 418, nous avons trouvé trois pièces très intéressantes qui complètent les renseignements donnés précédemment.

Nous avons vu que le S^r^ Blondin était administrateur gérant des Biens des Moines de Landévennec à Châteaulin ; qu'il facilita les inventaires au détriment de ses commettants, et qu'au moment opportun, il se fit acquéreur des biens monastiques. Ce personnage passa sans encombre toute la Révolution, et nous le retrouvons à la fin Juge de Paix à Châteaulin.

C'est chez lui, comme dépositaire, que l'Inventaire suivant de l'argenterie des moines a été dressé (28 octobre 1790) : Argenterie de table et de

sacristie, appartenant aux moines de Landévennec : 4 petits plats ovales ; 2 saladiers ; 1 cafetière ; 2 flambeaux ; 2 petites cuillères ; 1 écuelle et son couvercle ; 1 porte-mouchettes et ses mouchettes ; 2 burettes d'argent et le plateau ; 2 burettes de vermeil et le plateau ; 1 encensoir, sa navette et sa cuillère ; 1 croix d'argent sans pied ; 1 couronnement de bâton de chantre sans bâton ; 1 soupière ; 1 grand plat rond ; 4 petits plats ronds ; 1 plat plus grand ; 1 grand plat ovale ; 27 cuillères ; 25 fourchettes ; 12 cuillères à café ; 1 crucifix et 2 chandeliers en vermeil ; 1 bénitier et son goupillon ; 2 salières de verre montées en argent ; 1 réchaud ; 4 calices dont 1 en vermeil ; 1 soleil sans pied ; 1 cuillère potagère et 5 cuillères à ragout ... Le tout pesé, a donné 90 livres 14 onces, faisant 180 marcs et demi.

Voici maintenant le relevé par paroisse de l'argenterie recueillie dans le District de Châteaulin, après l'abolition totale du culte. Nous ne donnons que le total en poids par paroisse et le total général. Cette pièce est du 21 Nivôse an 3 (11 janvier 1795).— **Châteaulin,** 62 marcs 2 ; Dineault, 44^{m}. 6 ; Cast, 36^{m}. 7 ; S^{t} Coulitz, 26^{m}. 3 ; Locronan, 138^{m}. 6 ; Quéménéven, 122^{m}. 3. Plonévez-Porzay, 77^{m}. 4 ; Plomodiern, 63^{m}. 2. 1 ; Ploéven, 51^{m}. 4 ; S^{t} Nic, 22^{m}. 9. 2 ; S^{t} Ségal, 53^{m}. 5 ; hospice de Châteaulin (15 couverts, 1 cuillère, 1 goblet, 1 tasse : 7^{m}. 1. 4.

Crozon, 90^{m}. 6. 4 ; Camaret, 21^{m}. 9 ; Roscanvel, 35^{m}. 5 ; Argol, 73^{m}. 5 ; Landévennec, 40^{m}. 7 ; Telgruc, 17^{m}. 5 ; Trégarvan, 26^{m}. 2.

Pleyben, 103^{m}. 7 ; et en or, 7 gros ; Braspartz, 113^{m}. 3 ; Lannedern, 2^{m}. 6. 2 ; Loqueffret, 28^{m}. 4 ; Edern, 75^{m}. 5 ; Gouézec, 30^{m}. 1 ; Lothey, 43^{m}. 7 ; S^{t} Thois, 60^{m}. ; Le Cloître, 47^{m}. 7 ; Lennon. 32^{m}. 7 ; Lopérec, 35^{m}. 7.

Total or : 7 gros ; argent : 1594^{m}. 3 onces ; plus, ornements tissés d'or et d'argent, dentelles, galons, franges, glands d'or et d'argent : 50 marcs, 8 onces ; enfin galons de différentes couleurs, contenant 143 marcs d'argenterie.

Nous avons mentionné (Bulletin du 27 juillet 1907), l'envoi de toute cette argenterie à Brest aux dates des 3 février et 16 avril 1794, et du 13 janvier 1795.

Nous avons trouvé aussi le compte des ornements enlevés aux paroisses ci-dessus, formant le District de Châteaulin, et le total comprend 387 chasubles, 447 étoles, 470 manipules, 254 bourses, 124 chapes, 131 devants d'autel, 3 tapis, 81 bannières, 115 ornements complets, 207 cordons, 14 tentures, 236 aubes, 10 rochets, 44 surplis, 739 nappes d'autel, 139 amicts, 586 essuie-mains, 856 purificatoires, 59 garnitures d'autel — terminons par le chiffre des cloches : 149.

La vente des ornements ci-dessus fut faite à la criée à Châteaulin, commencée le 15 messidor an 2 (3 juillet 1794), elle dura 12 jours, et le total de la vente atteignit le chiffre dérisoire de 6. 903^{l}, 10^{s}. H (Archives dép. Q. 117).

En laissant pour rien les 1600 objets de moindre importance, cela faisait en moyenne 2 fr. 50 la pièce des Bannières, chasubles, chapes, ornements complets, etc. ! Et encore c'était le régime des assignats, au temps ou une paire de souliers se payait 300 livres !

C'est dans des ventes scandaleuses de ce genre que nous voyons s'effondrer le *milliard* des congrégations, et que nous verrons bientôt s'évanouir les biens d'Eglise ! *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4^{e} Année. 23 NOVEMBRE 1907. N° 116.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 24.*— **XXVII^{e} dimanche après la Pentecôte. Patronage de la Bienheureuse Vierge Marie.** Nous avons recours à votre protection, sainte Mère de Dieu ; ne rejetez pas les prières que nous vous adressons dans nos besoins, mais délivrez-nous toujours de tous les dangers.— *Après la 2^{e} messe, catéchisme français des Garçons.— A la Grand'messe, sermon français.— A 1 h. 1/2, Catéchisme français des Filles.— A 2 h. Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, réunion catéchistique. Cantiques 3 et 25.*

Lundi 25.— **S^{te} Catherine, vierge et martyre.** Sainte Catherine, modèle des vierges, glorieuse épouse du Roi des Rois, hostie vivante du Christ, ne refusez pas vos suffrages à ceux qui implorent votre protection.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 26.— **S^{t} Silvestre, abbé.** Avec l'Eglise, nous demandons au Dieu très clément qu'il veuille, en considération de vos mérites, nous donner de mépriser comme vous les félicités si tôt dissipées de la terre, pour jouir un jour, en votre compagnie de l'éternel et vrai bonheur.

Mercredi 27.— **S^{t} Didace, confesseur.** Dieu tout puissant qui faites choix de ce qui est faible en ce monde pour confondre ce qui est fort ; daignez accorder à notre humilité que, par les prières de ce bienheureux saint, nous méritions d'être élevés à la gloire des cieux.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de S^{t} V. de Paul.*

Jeudi 28.— **Office votif du Très saint sacrement.** « Je suis le pain vivant descendu du ciel : si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement ».— *A 7 h. 1/2, messe des filles de 9 et 10 ans, puis confessions.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— A 7 h. 3/4, Complies et bénédiction.*

Vendredi 29.— **S^{t} Houardon, confesseur.** Il est des cœurs qui souffrent de plus en plus tout en priant, tout en se dévouant. Dieu veut leur donner tous les mérites de ce monde pour leur donner un jour toutes les gloires du ciel.

Samedi 30.— **S^{t} André, apôtre.** Quand l'apôtre saint André aperçut la croix sur laquelle il devait mourir, il s'écria plein de joie : « O bonne croix que le corps de mon Seigneur a glorifiée, que j'ai si longtemps aimée et désirée, retire-moi du monde pour me rendre à mon Seigneur.

La mutualité maternelle.— Fondée sous le Patronage de M^{me} Carnot, en mai 1891, cette œuvre, d'abord exclusivement parisienne, a eu

des imitatrices en province. Pas d'œuvre plus moralisante ni plus charitable.

Elle associe les mères, pauvres et riches, les unes comme participantes, les autres comme membres honoraires. Les participantes paient une cotisation de 0, 25 cent. par mois, et ont droit, pendant 4 semaines, comptées du jour de l'accouchement, à une indémnité de 12 fr. par semaine, à condition d'être sociétaires depuis 9 mois au moins, et de s'abtenir de tout travail pendant la durée du repos prescrit. Cette indemnité est payée alors même que l'enfant viendrait à mourir avant l'expiration des 4 semaines ; une fausse couche est assimilée à l'accouchement.

De plus une prime est accordée à la mère qui allaite elle-même son enfant, et elle a droit aux soins médicaux nécessaires.

Il en résulte partout une aide efficace arrivant dans les familles modestes au moment souvent si critique de la maternité, et, dans la suite, se continuant par des conseils et des soins, par une *assistance médicale et morale* qui doivent avoir un heureux retentissement sur la vie des enfants intéressés. Pendant l'exercice 1904-1905, la mortalité des enfants de moins d'un an, appartenant aux mères faisant partie de la société, s'est abaissée à 5 °/₀ — alors que la moyenne officielle est encore actuellement de 30 à 35 °/₀. Il n'y a rien à ajouter à ces chiffres.

L'influence du logement sur le développement des enfants.— Le Bureau d'Education d'Ecosse a publié un rapport concernant l'état physique des enfants fréquentant les écoles publiques de Glasgow, pendant l'année 1905-1906.

L'enquête a porté sur 72. 857 enfants, dont 36. 883 garçons et 35. 974 filles.

Parmi ces enfants, 8 °/₀ vivaient dans des logements d'un seule chambre, 58 °/₀ dans des logements de deux chambres, 24 °/₀ dans des logements de 3 chambres, et 10 °/₀ dans des logements de plus de trois chambres. Le rapport montre notamment que, pour des enfants du même âge, le poids et la hauteur de chacun s'élèvent en même temps que le nombre des pièces de logement. Le tableau suivant le prouve pour les garçons de 5, 9 et 13 ans.

Nombre de pièces	Poids des enfants a chaque age			Taille des enfants a chaque age		
	5 ans	9 ans	13 ans	5 ans	9 ans	13 ans
1	16k 76	23k 31	31k 70	0m 99	1m 18	1m 35
2	17. 63	24. 08	31. 79	1. 01	1. 21	1. 37
3	17. 91	24. 85	34. 14	1. 04	1. 22	1. 39
plus de 3	18. 18	25. 53	34. 82	1. 05	1. 24	1. 41

Une statistique semblable concernant les filles donne des résultats identiques.

Voilà qui encourage à bâtir des maisons ouvrières hygiéniques et spacieuses. Aussi applaudissons-nous à la création d'une « société de logements économiques pour familles nombreuses », qui n'admet comme locataires que des familles d'au moins 3 enfants et qui en est à son 188e logement, qui abrite déjà 1240 habitants dont 854 enfants, et s'engage à ne servir que 3 °/₀ à ses actionnaires.

Châteaulin après la Révolution.— On sait combien les baux de fermage à longue échéance sont socialement bienfaisants pour le propriétaire, pour le fermier et pour la terre : pour le propriétaire, qui, s'il renonce à l'espoir très dangereux des augmentations de revenus, basées sur la concurrence des offres multiples, connaît en revanche la solvabilité et l'honnêteté de ses fermiers, avec lesquels il entretient des relations suivies, et d'autant plus cordiales qu'elles datent de plus loin ; Pour le fermier, qui ne craint pas de risquer des améliorations et des mises de fonds, puisqu'il travaille avec l'assurance d'un long terme de jouissance ; pour la terre enfin, qu'un travail intelligent et assuré du lendemain entretient en bon état et améliore par une culture plus soignée et plus régulière.

L'administration née de la Révolution a toujours fait des efforts au contraire pour raccourcir les termes, et faire prévaloir les baux à 3, 6, 9 qui ne donnent au fermier que le goût des profits hâtifs, et des travaux au jour le jour.

Nous constatons cette tendance, chère aux hommes d'affaires, dans une délibération du Conseil de Châteaulin en date du 30 messidor an 10 (18 juillet 1802). Le Gouvernement penchait à mettre un bien domanier de l'Hospice en location de 9 ans, au lieu d'un engagement de vingt ans avec le domanier lui-même : Voici l'avis de la commune :

« Le Conseil Municipal est d'avis : qu'il est avantageux pour l'hospice de Châteaulin, qui ne touche aucun revenu depuis le remboursement fait par Jean Bodolec, domanier, en vertu de la loi du 27 août 1792, de donner la baillée de ce domaine au dit Bodollec pour 20 ans, puisque par cet arrangement il renonce au remboursement qu'il a fait.

Il est aussi d'avis que Bodollec seul peut faire des conditions avantageuses à l'hospice puisque lui seul peut renoncer au remboursement de la rente convenancière de 66 livres qu'il a fait ; parce que tout autre qui prendrait la baillée de convenance de Stank-forn serait tenu de payer toujours à Bodolec la levée de 66 livres par an, et l'hospice ne toucherait jamais rien, attendu que ce domaine se trouve assez chargé par cette rente et qu'il ne s'agit ici que d'une tenue à domaine congéable ... et non d'une simple ferme. »

Le 23 brumaire an 11 (14 nov. 1802). Le Conseil s'occupe du choix d'un Instituteur : « Le Conseil sentant combien il est important pour la société entière que l'Instruction publique, *si négligée jusqu'à présent*, s'organise promptement, arrête d'indiquer et indique pour instituteur de l'école primaire de Châteaulin le citoyen Moreau qui paraît réunir les qualités requises pour bien remplir cette fonction, et tarde à statuer sur le prix que chaque écolier paiera, jusqu'à ce que le Sous-Préfet ait approuvé ce choix ...

Le 26 Nivôse an 11 (15 janvier 1803) le Conseil prend l'arrêté suivant.

Art. I — Les écoliers auxquels l'instituteur n'apprendra qu'à lire, paieront 38 sous par mois, attendu la cherté des denrées.

Art. II — Les écoliers auxquels l'instituteur enseignera à lire, écrire, et les premières règles de l'arithmétique, paieront 4 fr. 50 par mois.

Art. III — Les mois se paieront d'avance.

Art. IV — Les écoliers se rendront chez l'instituteur auquel le conseil a procuré un local assez vaste pour que la classe y soit à l'aise. »

C'est le 30 germinal an 11 (19 avril 1803) que, en application de la loi concordataire, et sur les arrêtés du préfet, en date du 6 germinal (27 mars), le conseil a à délibérer sur les points suivants : 1° Le bâtiment destiné au

culte est-il carent de réparation ? 2° Où et comment logera-t-on le Curé ? 3° Quel moyen prendra-t-on pour pourvoir à ces dépenses ? *(à suivre)*

L'automobile agricole.— On se servait déjà des machines à vapeur pour les travaux agricoles. Voilà que la vapeur se sent détrônée par le moteur à pétrole, bien plus léger, plus maniable, et d'applications bien plus variées.— Plus léger, puisque le poids du moteur à pétrole varie de 3 à 6 kilos par cheval-force, tandis qu'il faut un poids minimum de 30 kilos par cheval-vapeur.

L'automobile d'amateur coûte cher. Et dépense bien 6 fr. 50 d'essence par jour ; Une automobile de 7 à 8. 000 fr. représente 6 à 8 fr. d'amortissement par jour, plus les frais de réparation et entretien qui sont facilement de 2 fr. par jour. Total : une moyenne journalière de 15 fr. Mais il y faut ajouter l'usure d'un pneumatique qui coûte en moyenne 0, 10 par kilomètre parcouru, soit 0, 40 par kilomètre.

Mais l'automobile agricole vise à l'économie, à la solidité et à la multiplicité des applications d'une même machine. L'idéal pour elle, c'est de remplacer le cheval. Or le cheval est un collaborateur précieux qui s'adapte à toutes les besognes, et que l'on fait passer instantanément de la charrue à la faucheuse ou à la charrette, en l'attelant même souvent au char-à-bancs. Pour toutes ces besognes on se contente d'un « tracteur » qu'on attelle aussi bien devant un camion, une charrette que devant une charrue, une faucheuse ou une moissonneuse. Et quand il n'y a plus rien à traîner, on débraye le moteur de la commande des roues, pour lui faire actionner une poulie placée sur le côté du véhicule ; et on a une petite station fixe de force motrice, permettant d'actionner les hache-pailles, coupe-racines, barattes, ou écrémeuses, dont les services sont si précieux à la ferme. Le professeur anglais Scott a expérimenté le « tracteur » construit par lui en l'attelant devant une charrue : Il a fait de la sorte, en un jour, le travail qui aurait demandé 6 jours à un attelage de 2 chevaux : Le labourage de 1 hectare revient, dans ces conditions à moins de 13 francs, tout compris; amortissement et intérêt du capital engagé, salaires, etc. , alors que la dépense correspondante serait de plus de 30 francs avec une charrue tirée par des chevaux (Il s'agit de l'Angleterre). Quant au moissonnage à l'aide d'une moissonneuse-lieuse, il revient à 5 fr. 50 de l'hectare.

Nous verrons bientôt porter les fumures aux champs en automobile, apporter le beurre en ville et ... le bois de chauffage à nos portes ! les écuries ne serviront plus que pour l'élevage, et encore !

Nous nous empressons de reproduire ici l'invitation suivante :

Châteaulin, le 21 Novembre 1907 M.

Le Comité de la Ligue Patriotique des Françaises vous prie d'assister à la Conférence donnée par Monsieur de Laubier, à Châteaulin, le Mercredi 27 Novembre à 1 heure 1/2, au Patronage Jeanne d'Arc, sous la présidence de Monsieur Le Roy, Curé-Archiprêtre de Châteaulin.

Nota.— Les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation, trouveront une carte d'entrée à la porte du Patronage avant la Réunion.

Ont reçu le Saint Baptême :

68.— Charles-Gabriel Beulier, Grand'rue, fils de Jacques et de Marie Pennec, *parrain* Charles-Guillaume Le Trôis, *marraine :* Marie-Catherine Cévaër.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 30 NOVEMBRE 1907. N° 117.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 1er Décembre.*— **1er dimanche de l'Avent.** L'avent, nous dit saint Charles, est comme la vigile de Noël. Nous devons nous préparer à cette grande solennité par une vie de recueillement et de saintes prières.— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— A 9 h. Dépôts à la caisse des Loyers.— A 1 h. 1/2, Catéchisme français des Filles.— A 2 h. Catéchismes bretons.— Après Vêpres, bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la Conversion des pécheurs, sermon de la Propagation de la Foi, Recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 2.— **Ste Bibiane, vierge et martyre.** Priez, vierge très fidèle, pour l'Eglise de la terre qui vous a enfantée à l'Eglise du ciel ; obtenez-lui cette fidélité parfaite qui la rende toujours digne de celui qui est son Epoux aussi bien que le vôtre.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 3.— **St François Xavier, confesseur.** Glorieux apôtre de Jésus-Christ, vous fûtes le père des nations infidèles ; soyez le protecteur des croyants dans les jours où nous sommes.— *A 7 h. 1/2, messe de la Propagation de la Foi, quête pour l'œuvre et Bénédiction du T. S. Sacrement.— Ce jour,* indulgence plénière *pour tous les* associés, *à condition de communier et de visiter l'Eglise, en y priant aux intentions du S. Pontife.*

Mercredi 4.— **St Pierre Chrysologue, évêque et docteur de l'Eglise.** Saint pontife, dont la *bouche d'or* s'est ouverte dans l'assemblée des fidèles, pour faire connaître Jésus-Christ, daignez considérer d'un œil paternel le peuple chrétien.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 5.— **St Tugdual, confesseur.** A l'école de saint Tugdual, apprenons à nous mortifier ; sachons du moins accepter généreusement les épreuves que la Providence, nous envoie et ne soyons point du nombre de ceux qui se plaignent dès qu'ils sont le moindrement contrariés.— *A 7 h. 1/2, messe des filles de 2e et 3e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— De 1 h. à 2 h. Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4 du soir, complies et Bénédiction.*

Vendredi 6.— **St Nicolas, évêque de Myre.** Chante, ô ma langue, les louanges du pontife Nicolas, afin que Dieu nous fasse, par l'entremise de son divin Fils, aborder au port du salut.— *Fête patronale de l'Hospice ; à 6 h. 1/2, messe et à 4 h. Bénédiction.— 1er vendredi du mois, les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/2, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 7.— **St Ambroise, évêque et docteur de l'Eglise.** « O Docteur

excellent ! lumière de la sainte Eglise, bienheureux Ambroise, amateur de la loi divine, priez pour nous le Fils de Dieu ». (ant. Magnificat).— *A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Monseigneur Dubillard, Archevêque de Chambéry.— Le Souverain Pontife, en élevant notre évêque vénéré à la dignité d'Archevêque, récompense son zèle et son dévouement à toutes les œuvres, son activité inlassable, la pureté de sa doctrine, sa bonté accueillante à tous. Nous nous empressons d'unir nos hommages à tous ceux qui affluent à la demeure épiscopale, au nom du clergé et des fidèles de Châteaulin. Mais Dieu ne nous défend pas de mêler des sentiments de regret à ceux de la fierté qu'éprouvent des fils devant l'honneur que reçoit leur père ; et notre consolation est de penser qu'éloigné de ceux à qui il a prodigué tant de marques d'affection et de bienveillance, il sera toujours près d'eux par la prière et aussi par les échos de sa voix plus puissante encore désormais, qui nous apporteront des enseignements et des conseils d'autant plus doux à nos cœurs. Nous recommandons à nos fidèles de redoubler de prières et de piété, pour obtenir de Dieu à notre cher Diocèse un évêque qui continue l'œuvre de celui que nous perdons, un évêque *brelonnant*, puisque désormais le choix n'est plus gêné par les caprices d'un pouvoir hostile.

L'installation de M. Jézégou.— Nos paroissiens seront heureux d'avoir quelques échos de la fête célébrée à Plobannalec pour l'installation de notre regretté vicaire. Rien de conventionnel ni de banal, on sentait le cœur partout, et la foi, et la piété. L'église était archicomble. Ces fidèles, privés depuis six mois de la majesté des offices, renaissaient avec transport à la vie de l'Eglise. Tout leur parlait, tout élevait leurs cœurs ; plusieurs avaient le regard mouillé de larmes par la joie d'entendre de nouveau le carillon des cloches, les chants liturgiques, de voir la pompe des cérémonies ; et quand M. Jézégou monta en chaire, et, revêtu de la chape d'or, dit à ses paroissiens les paroles de la paix, de l'amour, du dévouement entier, quel recueillement, comme on buvait ses paroles, comme les cœurs battaient ! Ah ! comme ils comprenaient bien maintenant ce qu'est le prêtre dans la vie de l'homme et des familles, et quand, après M. Jézégou, M. le Chanoine Le Roy leur en expliquait la mission, mission d'exemple, de prière, d'apostolat, et de dévouement entier, comme tout cela se gravait au plus intime de leurs âmes ! On le sentit surtout au chant de la messe et des Vêpres, auquel tous prêtaient toute la puissance de leurs voix, et enfin du *Te Deum* qui termina la fête, et dans toutes les notes duquel on sentait vibrer tous les cœurs. Nous avons compris que M. Jézégou sera aimé et sera heureux, et c'est une consolation à son départ de Châteaulin.

L'hygiène à la ferme.— Nous trouvons dans l'*Ouest-Eclair* un excellent résumé des devoirs de propreté par rapport à l'étable, et l'on sait que la propreté de l'étable est la condition essentielle de la santé du bétail, et des qualités du lait et du beurre. Ces conditions remplies assurreront en outre aux fermiers un fumier abondant et de premier choix. Or on sait, et il ne faut pas se lasser de le répéter, que le fumier de ferme est la base nécessaire d'une bonne fumure. Les engrais chimiques ne valent que si l'humus ne fait pas défaut ; et sans celui-ci, ils épuisent le sol au lieu de l'améliorer.

Voici donc ce résumé qui devrait être affiché dans toutes les fermes :

1° Propreté dans les aliments à donner au bétail ; 2° Blanchissement des étables à la chaux chaque année ; 3° Désinfection au Crésyl deux fois par an ; 4° Destruction des araignées toutes les semaines ; 5° Désinfection des mangeoires, au crésyl, toutes les semaines, ou toutes les quinzaines au plus tard ; 6° Soin des litières et enlèvement fréquent, *quotidien si possible*, des litières, pour les conduire au fumier ; 7° Ecoulement régulier du purin, recueilli fidèlement dans une fosse ; car il vaut son poids de monnaie.

Châteaulin après la Révolution.— A ces questions sur l'Eglise et l'habitation du Curé, le conseil fit la réponse suivante : « Le conseil délibérant observe que le bâtiment destiné au culte en cette commune ayant, pendant la Révolution, servi de magasin pour loger les fourrages, et les ouvertures ayant été en conséquence murées pour parer à tous inconvénients, se trouve en grande partie carent de vitres, et pour connaître le plus approximativement possible le montant de cette dépense, le conseil a visité et fait visiter par Beauvert, vitrier à Quimper, le dit bâtiment, et il résulte de cette visite que la dépense pour cet objet ne peut être abutée au dessous de 500 francs.

La toiture de ce bâtiment est aussi d'autant plus carente de réparation que la pluie pénètre parfois dans l'intérieur ; et pour connaître encore autant que possible le montant de cette dépense et de celle du blanchissement de l'intérieur du bâtiment et de la sacristie y attenante, le cons. munic. a aussi visité et fait visiter par Guillaume Le Goff, couvreur à Châteaulin, et la toiture et les murs tant du bâtiment que de la sacristie, et il résulte de cette opération que la dépense pour ces deux objets doit s'élever au moins à 200 fr. »

Pour ce qui garde le presbytère, le conseil aurait dû s'appuyer sur la loi du 8 avril 1802, décrétant (art. 72) que « les Presbytères et les jardins attenants, non aliénés, seront rendus aux **curés** », pour réclamer la restitution au clergé de l'immeuble occupé par le sous-préfet. Mais le conseil avait tellement pris, pendant la révolution, l'habitude de l'aplatissement qu'il ne s'arrêta pas un instant à la pensée de rappeler au Sous-préfet son devoir de déguerpir ; et qu'il préféra assumer, jusqu'à nouvel ordre, c.-à.-d. jusqu'en 1816, la charge de loger vaille que vaille le clergé de la Paroisse, et il prit à bail, pour une année, au prix de 180 fr. , une maison occupée par Olivier Le Goarant, avoué, et appartenant à Jean Hascoët, « au centre de la ville, et à proximité de l'Eglise ».

La Messe. *(suite)* III.— *Pourquoi Jésus a-t-il institué la Messe ?*

Jésus a institué la Messe pour rappeler sans cesse aux hommes sa Passion et sa mort, et pour renouveler tous les jours le sacrifice de la croix.

Faites ceci en souvenir de moi, avait dit Notre-Seigneur après avoir célébré la première Messe ; et il avait ajouté : *Chaque fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous rappellerez la mort du Seigneur.*

Pourquoi a-t-il voulu renouveler le sacrifice de la Croix si souvent ?

Voici pourquoi.

La source et le principe de toutes les grâces ce sont les mérites de Jésus-Christ, mort pour nous sur la croix. Les mérites de sa passion sont immenses ; il y a là de quoi rendre heureux tous les hommes pendant toute l'éternité, on peut y puiser sans cesse, sans jamais l'épuiser !

Mais Jésus-Christ, -- sachant bien que l'homme est oublieux et ne

voulant pas cependant que le souvenir de sa passion fût oublié, — a décidé de mettre sans cesse devant nos yeux la représentation de sa mort.

En outre, — voulant que tout le monde pût facilement bénéficier du divin sacrifice, et y prendre part, — il a décidé non seulement que sa mort serait représentée, mais même que le sacrifice de la croix serait renouvelé, tous les jours et partout, jusqu'à la fin du monde.

Et c'est pour cela qu'il a institué la Messe.

En instituant la Messe, Jésus a trouvé le moyen de faire à la fois deux choses qui paraissaient incompatibles : *partir* et *rester*.

— Désirant mourir et monter aux cieux, il était obligé de partir ; mais désirant aussi rester au milieu des hommes, et même s'unir à eux de la manière la plus intime possible ..., il a institué la Messe et l'Eucharistie.

(à suivre)

Le milliard des Congrégations.— On se rappelle comment, pour exciter les appétits malhonnêtes des anticléricaux, Waldeck Rousseau avait fait miroiter devant leur convoitise le fameux *milliard des Congrégations*.

On a fini les comptes pour 115 congrégations, et il reste en tout, de tous les biens vendus, 190, 000 fr. Tout le surplus a passé dans la poche des liquidateurs et des avocats, dont un certain nombre députés.

Et l'Etat ? Il a avancé 8 millions pour les frais, et il reste encore 5 millions à lui rembourser.

C'est la faute aux congrégations, dit le ministre en s'indignant ! Le voleur trouve abusif que la victime ose revendiquer son patrimoine ; le sacrilège estime intolérable que l'Eglise le menace d'excommunication !

En résumé la politique anticléricale affirmait il y a 7 ans que l'expulsion des religieuses permettrait de relever les finances et de réaliser les réformes sociales. Or, aujourd'hui les couvents sont vides, et les moines expulsés; mais le budjet reste en déficit et les réformes sociales font toujours antichambre.

Il en sera de même pour les biens des *curés*, les fondations et les presbytères. Qui mange du *curé* ne s'enrichit pas, « il en crève » !

Ont reçu le Saint Baptême :

69.— Yves-François Bourveau, Châteaulin, fils de Pierre et de Marie-Yvonne D'hervé, *parrain :* Yves Bourveau, *marraine :* Marie-Françoise Gourcuff.

70.— Anne-Marie Nicolas, Quai de Brest, fille de Pierre et de Marie Guillou, *parrain :* François Guillou, *marraine :* Julienne Riou.

71.— Louis-Marie Favennec, Grand'rue, fils de Jean et de Jeanne-Marie Perrot, *parrain :* Edouard Bignard, *marraine :* Marie Deland.

72.— Isabelle-Marie-Françoise Pennec, Ecluse de Prat-hir, fille d'Hervé et de Françoise Créteau, *parrain :* Pierre Pennec, *marraine :* Isabelle-Marie Créteau.

IMPRIMERIE **A. CORCUFF** LIBRAIRIE
RELIURE 6, Quai de Brest, 6 MAROQUINERIE

Cartes de visite en typographie — Grand choix de caractères — Travail très soigné.— Papiers à lettres ordinaires et fantaisie, blancs et couleur — Cartes correspondance.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 7 DÉCEMBRE 1907. N° 118.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 8.*— **IIe dimanche de l'Avent. L'Immaculée-Conception de la Très Sainte Vierge.** Marie est immaculée dans sa conception. Félicitons-la de ce nouveau fleuron ajouté à sa couronne, et aimons à lui dire le salut de l'Eglise universelle : « Vous êtes toute belle, et il n'y a point de tache en vous ».— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— A 1 h. 1/2, catéchisme français des Filles.— A 2 h. Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Canliques 51 et 56.*

Lundi 9.— **De l'octave.** O Dieu, qui, par l'Immaculée Conception de la Vierge, avez préparé une digne habitation à votre Fils, nous vous supplions de nous faire la grâce d'arriver jusqu'à vous, purifiés par son intercession.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 10.— **De l'octave.** Aujourd'hui un rameau est sorti du tronc de Jessé ; aujourd'hui Marie a été conçue sans aucune tache ; aujourd'hui la tête de l'ancien serpent a été brisée par elle.

Mercredi 11.— **De l'octave.** Qui jamais possédera un langage assez sublime pour célébrer dignement les grandeurs de la Vierge, par laquelle fut rendue la vie au monde qui languissait dans les liens de la mort.— *A 2 h. Réunion des Dames de la Conférence de St V. de Paul.— A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 12.— **St Corentin, patron du diocèse.** Confesseur du Seigneur, Corentin, affermissez dans la foi ce peuple qui vous est consacré ; faites que sous votre garde, il parvienne à la récompense éternelle.— *A 7 h. 1/2, messe des garçons de 2e et 3e communion, puis confessions.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— De 1 h. à 2 h. Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 13.— **Ste Lucie, vierge et martyre.** O vierge Lucie, le nom que vous avez reçu signifie *Lumière :* soyez notre flambeau dans la nuit qui nous environne.

Samedi 14.— **De l'octave.** Saluons encore une fois le haut mystère de Marie conçue sans péché : notre Emmanuel aime à voir glorifier sa Mère. Quand nous exaltons la conception immaculée de Marie, nous rendons honneur à la divine Incarnation.

Dimanche 15.— *Vers 7 h. 1/2, messe à* **Kerluan.**

L'Eglise. *(suite)* — 6e Instruction.— On est « retranché de l'Eglise,

par l'hérésie, le schisme et *l'excommunication*. » Cette dernière expression réclame, dans nos temps troublés, un commentaire d'autant plus urgent que les lois iniques qui sont les suites de la *Séparation* en France exposent bien des chrétiens, hélas ! à choisir entre les engagements de leur baptême, et des crimes qui les font tomber sous *l'excommunication*.

I.— Quest-ce que l'*excommunication* ? C'est une censure ecclésiastique qui sépare de la *communion* des fidèles, comme le dit le mot lui-même.

Qu'est-ce qu'une *censure* ? C'est une peine *médicinale* (car son but direct est la guérison du coupable), par laquelle un baptisé, **gravement** coupable et **obstiné** dans sa faute, est privé par la puissance ecclésiastique de l'usage de certains biens spirituels jusqu'à ce qu'il se convertisse.

II.— Quels sont les effets de l'*excommunication* ? Il y en a 4 : 1° Elle prive des sacrements, qu'un excommunié ne peut ni recevoir ni conférer sans commettre un sacrilège ; 2° Elle prive des offices divins, c.-à.-d. de la messe, des prières publiques, des processions.

Exception est faite pour l'assistance aux sermons, car un excommunié a plus besoin que tout autre d'être instruit de son devoir et entraîné à l'accomplir ; Il résulte de là qu'un excommunié, en assistant aux offices divins, commet un péché grave, à moins qu'il ne le fasse par ignorance, pour éviter le scandale ou pour toute autre cause juste.

Et cependant, s'il néglige de se faire absoudre de l'excommunication, dans l'intention d'échapper à l'obligation d'assister à la messe, il fait un péché grave pour chaque messe manquée aux jours de précepte ; et quand arrive le temps pascal, il devint coupable d'un nouveau péché, s'il n'enlève pas l'obstacle de l'excommunication : c'est bien pour ce malheureux excommunié que se vérifie la parole sacrée, qu'il « avale l'iniquité comme l'eau. » — 3° Certains excommuniés sont privés des suffrages communs de l'Eglise, c.-à.-d. du fruit de la sainte Messe, des offices et des cérémonies liturgiques ; du trésor de l'Eglise et des indulgences. Mais il n'est défendu à personne d'appliquer aux malheureux excommuniés l'intention de leurs prières personnelles et privées, même pendant les offices divins.— 4° Les excommuniés sont privés de la sépulture ecclésiatique ; et le prêtre qui oserait présider les funérailles religieuses d'un excommunié, ou y assister en habit de chœur, serait excommunié lui-même.

III.— L'absolution de certaines excommunications plus graves est *simplement réservée*, ou *spécialement réservée* au Pape.

De ces dernières, tout prêtre peut absoudre dans deux cas : 1° en péril de mort ; 2° dans des cas très urgents ; mais pour ces derniers cas, il y a obligation pour le pénitent de recourir à Rome dans le courant du mois, sous peine de retomber dans l'*excommunication*.

Il nous reste à déterminer quels sont les cas les plus fréquents parmi les fidèles qui entrainent le châtiment de l'excommunication. *(à suivre)*

Le zèle.— Que chacun se mette à l'œuvre et qu'il gagne un de ses frères (à la cause de Dieu) : bientôt le nombre des fidèles aura dépassé celui des incroyants. Sans doute, ce zèle n'est pas éteint, il opère dans plusieurs, et ses fruits réjouissent et consolent l'Eglise ; mais pourquoi faut-il qu'il sommeille si profondément dans un si grand nombre de cœurs que Dieu lui avait préparés !

La cause en est, hélas ! à la froideur générale, produit de la mollesse des mœurs, et qui donnerait à elle seule le type de l'époque, s'il ne fallait encore

y joindre un autre sentiment qui procède de la même source, et suffirait, s'il était de longue durée, à rendre incurable l'abaissement d'une nation. Ce sentiment est la peur, et l'on peut dire qu'il s'étend aujourd'hui aussi loin qu'il est possible. Peur de perdre ses biens ou ses places ; peur de perdre son luxe ou ses aises ; peur enfin de perdre la vie. Il n'est pas besoin de dire que rien n'est plus énervant, et partant plus dangereux pour ce monde, que cette humiliante préoccupation ; mais avant tout, il faut convenir qu'elle n'a rien de chrétien. Aurions-nous oublié que nous ne sommes que des voyageurs sur cette terre, et l'espérance des biens futurs serait-elle donc éteinte dans nos cœurs ?

Dom Guéranger.

Le Presbytère.— Nous avons été vivement touché de la démarche faite près du Conseil Municipal au nom d'un certain nombre de nos paroissiens. Comprenant qu'il incombe aux Fidèles d'assurer le logement de leurs prêtres, désireux de restituer au clergé le Presbytère qu'une loi néfaste lui enlève, et espérant que le Conseil municipal, se contenterait de rentrer dans les *seuls* déboursés qu'il a faits pour la construction du Presbytère, ils ont offert une enchère sur une mise à prix de 15. 000 fr.— Nous disons *seuls* déboursés, car la différence de prix entre l'ancien presbytère *restitué* et le Prieuré ne représentait pas, tant s'en faut, la valeur du jardin de 34 mètres de long dont la Commune avait déjà disposé, en le cédant aux Ponts-et-Chaussées pour la construction du Quai de Brest.— Cette offre n'a été accueillie que par trois voix sur 14 votants, celles de MM. Brissieux, J.-L. L'haridon et Chauvel. Le Conseil municipal a voté, par 8 voix sur 14 que, passé le 2 janvier, si les décisions déjà prises d'une location, avec charges, de 500 fr. ou d'une mise à prix de 20. 000 fr. pour vente, n'avaient pas de suites, le Presbytère serait mis en adjudication publique, au prix de 20. 000 fr.

Un certain nombre de paroissiens, effrayés par les lois de plus en plus iniques contre l'Eglise, qui font de la France, pour elle, un véritable forêt de Bondy, se persuadent qu'en achetant le Presbytère, ce serait bientôt une nouvelle spoliation qui les en priverait, et voudraient bien s'arrêter à une simple location ; mais le prix demandé pour un presbytère qui est déjà aux paroissiens, leur paraît d'autant plus exorbitant, qu'ils voient celui de Pleyben, plus important, cédé à 200 fr. moins certaines charges, et celui de Crozon, qui loge 7 prêtres avec 3 chevaux, cédé à 250 fr. S'ils obtenaient des conditions analogues, ils se résigneraient, disent-ils, à traiter en faveur de leurs prêtres.

Puisque les espérances de conditions meilleures qu'on nous avait données spontanément, avant toute démarche de notre part, ont été trompées, nous ne pouvons plus que nous confier en la Providence Divine qui « sonde les cœurs et les reins. »

Nous demandons, à nos paroissiens, à cette intention, des prières, des bonnes œuvres et des communions ferventes. « Les heures désespérées sont les heures de Dieu, » disait une sainte. Nous demandons au bon Jésus de Noël, par l'intercession de S^t Joseph, patron des causes difficiles, de nous apporter, dans sa crèche, l'arrangement de cette affaire qui intéresse le bien de la paroisse et la mission du clergé parmi nous. D'ailleurs tous nos fidèles se rendent bien compte qu'eux seuls peuvent et doivent prendre en mains l'affaire du Presbytère ; les prêtres peuvent, par leurs conseils, les aider à la résoudre ; mais là se borne leur intervention.

En attendant, nos prières et notre dévouement sont assurés à tous,

sans distinction et nous déclarons de tout notre cœur que nous aimons tous nos paroissiens, et sans le moindre ressentiment contre personne. Nous n'avons qu'un désir c'est de les rassembler tous dans l'union avec Dieu, et dans l'amour de l'équité et de la justice.

La France alcoolisée.— Le 18 novembre, M. Fernet communique à l'Académie de médecine les résultats d'une enquête sur l'alcoolisme en France. A l'alcoolisme est dû un *tiers* de la mortalité générale. Il est cause principale ou unique de plus de 10 °/₀, et la cause adjuvante de plus de 23 °/₀ des décès. Il intervient dans plus de la moitié de la mortalité des aliénés.

Et les maires autorisent toujours de nouvelles auberges !

Le 4 courant, le Procès en diffamation intenté contre le *Réveil* par M. le Chanoine Alfred Le Roy, curé-Archiprêtre de Châteaulin, est venu en appel devant la Cour de Rennes. L'appelant ne s'est pas présenté, mais la Cour a évoqué l'affaire, et après une très belle et très concluante plaidoirie de Me Robic elle a décidé d'attendre, pour prononcer, qu'une erreur de date fût réparée par le Greffe de Châteaulin.

Nous ne doutons pas que le jugement si bien motivé de Châteaulin soit confirmé.

Ont reçu le Saint Baptême :

73.— Marie-Yvonne Guénolé, Kerlobret, fille de Françoise et de Jeanne Alain, *parrain* : Edmond Boisson, *marraine* : Marie-Michelle Le Du.

74.— François-Marie Guevel, moulin de pen-cran, fils de Jean et de Marie-Yvonne Goavec, *parrain* : François Revois, *marraine* : Marie-Anne Mocaër.

75.— Pierre-Jean Le Bris, Lézabannec, fils de Yves et de Marie-Jeanne Guillou, *parrain* : Pierre Le Bris, *marraine* : Marie-Anne Guillou.

76.— Marie-Louise Cévaër, rue du Garrec, fille de Louis et de Anne-Marie Petibon, *parrain* : Yves Petibon, *marraine* : Marie-Louise Centur.

Ondoiements :

16.— Une enfant à Sébastien Cornec et à Corentine Didailler.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

31.— Paul-René-Marie Gentric, Châteaulin, et Marie-Fançoise Guévarec, Châteaulin.

32.— Jacques-Marie-Thomas Marc'hadour, Dinéault, et Marie-Corentine Marc'hadour, Dinéault.

33.— Jules-Charles Morel, St Michel-et-Chauveaux (Diocèse d'Angers), et Jeanne-Laurence Le Cuillier, Châteaulin.

A Pont-Croix — Jean Mourrain, Châteaulin, et Marie-Jeanne Bescond, Pont-Croix.

A St Ségal — Corentin Favennec, Châteaulin, et Marie-Jeanne Le Berre, St Ségal.

A St Coulitz — Jean-Pierre D'Hervé, Châteaulin, et Anne Péron, St Coulitz.

IMPRIMERIE A. CORCUFF LIBRAIRIE
RELIURE 6, Quai de Brest, 6 MAROQUINERIE

Papiers à lettres ordinaires et fantaisie, blancs et couleur.— Cartes correspondance.— Spécialité de registres pour comptabilité — Agendas de bureaux pour 1908 — Copies de Lettres, etc.

Imprimés en tous genres : —Factures — Têtes de lettres — Cartes adresse — Carnets à souches, etc. —

Spécialité de Cartes de visite — *(Grand choix de caractères, travail soigné).*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 14 DÉCEMBRE 1907. N° 119.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 15.*— **IIIe dimanche de l'Avent.** « Prêtez, Seigneur, votre oreille à nos prières, et éclairez les ténèbres de notre âme par la grâce de votre visite ».— **SOLENNITÉ DE St CORENTIN.**— *Vers 7 h. 1/2, messe à la Chapelle de* **Kerluan.**— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— A 9 h. Dépôts à la Caisse des Loyers.— A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— A 2 h. Catéchismes bretons.— A 4 h. Catéchisme français des Filles.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Cantiques 2 et 13.*

Lundi 16.— **St Eusèbe, évêque de Verceil et martyr.** Priez, saint Pontife, afin que notre cœur soit toujours fidèle à Dieu, dans la guerre comme dans la paix, en face de nos tentations et de nos penchants.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 17.— **St Judicaël, confesseur.** Il faut apprendre à traiter son corps comme on traite un malade, lui refuser bien des choses qu'il souhaite et le soumettre, malgré ses répugnances, à ce qui lui est salutaire.

Mercredi 18.— **L'expectation de l'enfantement de la sainte Vierge.** O Marie ! achevez de purifier nos cœurs par vos maternels suffrages, afin que rien ne retarde l'entrée de l'Emmanuel dans nos cœurs, préparés par une fidèle attente.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps de Noël.**— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 19.— **Office de la Férie.** Venez, Seigneur Jésus ! « votre nom et votre souvenir sont les délices de nos âmes ; elle vous désirent durant la nuit, et dès le point du jour nous nous réveillons pour songer à vous ».— *A 7 h. 1/2, messe des Garçons de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— Dans l'après midi, examen sur la 1re partie du catéchisme.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 20.— **Office de la Férie.** Tout se prépare pour votre arrivée, ô Jésus ! Daignez renouveler mon cœur, et soutenir son courage, dans ces derniers jours qui précèdent votre venue.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps de Noël.**

Samedi 21.— **St Thomas, apôtre.** « O Thomas Didyme ! vous qui avez mérité de voir le Christ, nous faisons monter vers vous nos prières ; secourez-nous dans notre misère ; afin que nous ne soyons pas condamnés avec les impies, en l'Avènement du Juge ».— **Jeûne et abstinence des quatre-temps de Noël.**

L'œuvre des Catéchismes à Châteaulin.— Cette œuvre se

divise en 4 sections, chacune comprenant deux divisions distinctes ; la 1re celle des enfants de 9 ans et de 10 ans, préparant, en deux années de catéchisme, la 1re communion ; la seconde, celle des enfants de 2e et de 3e communion.

Chaque section est dirigée par un des prêtres du clergé paroissial, qui réunit les enfants de sa section deux fois par semaine pendant une heure chaque fois : le jeudi et le dimanche.

Le règlement de chaque séance comprend, 1° le chant de deux cantiques, l'un pour l'ouverture, l'autre pour la fin ; 2° la récitation d'une leçon du catéchisme ; 3° les explications du texte récité, avec interrogation des enfants.

Trois examens ont lieu chaque année. Le 1er vers Noël, est consacré à la 1re partie du catéchisme. Le 2e, en Carême, juge de la 2e partie. L'examen qui suit Pâques, plus important, et embrassant tout le catéchisme, appuyant plus spécialement sur la 3e partie, décide de l'admission ou de l'ajournement de l'enfant. 6 absences non justifiées dans le cours de l'année retardent l'enfant d'un an pour l'admission à la Communion Générale.

Pendant la période du Catéchisme, les enfants de chaque section ont tous les mois une messe de catéchisme, le jeudi à 7 h. 1/2. A la suite de cette messe, les enfants qui y ont assisté doivent se confesser, sous peine d'être rayés des contrôles ; car il faut, pour une solide instruction chrétienne, non seulement développer l'intelligence des vérités religieuses, mais de plus exercer l'âme à la pratique des vertus et l'entretenir dans la pureté et l'innocence, pour la rendre digne de l'intimité avec Dieu, qui est la condition nécessaire du salut éternel.

A côté du clergé sont groupés les catéchistes volontaires, qui se dévouent à la mission de recruter les enfants dont l'instruction religieuse est négligée par les parents, ou qui demandent des soins tout particuliers, leur intelligence étant moins ouverte et leur mémoire plus endormie.

Le Souverain Pontife accorde des faveurs nombreuses à l'œuvre des catéchistes volontaires. Il l'a érigée en archiconfrérie ayant son centre à Paris, et exhorte vivement à en étendre les ramifications dans tous les diocèses et dans toutes les paroisses. L'œuvre est florissante ici et nous exprimons notre vive reconnaissance à toutes les personnes qui ont répondu aux sollicitations de la Dame zélatrice, et qui prodiguent leurs soins à nos enfants.

Voici comment sont partagées et dirigées les 4 sections du catéchisme paroissial.

1re section — Catéchisme français des filles. Cette section est entre les mains de M. le Curé-Archiprêtre.— Les réunions ont lieu le jeudi de 10 à 11 h. ; et le dimanche de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2, hormis le 3e dimanche, où les enfants viennent de 4 h. à 5 h., à cause de la Réunion des Enfants de Marie qui a lieu à 1 h. 3/4.— Cette section, avec ses deux divisions, se compose de 99 enfants.

2e Section — Catéchisme breton des filles. Il groupe 140 enfants, sous la direction de M. Mével, 1er vicaire.

Autrefois nous étions bien gênés pour réunir nos enfants. Cette section bretonne était obligée de se rendre à N. Dame, et la section bretonne des garçons s'empilait, à la lettre, dans l'étroite sacristie des Fabriciens à St Idunet. L'appropriation, faite à ses frais personnels, par M. le Curé-Archiprêtre, de l'ancien presbytère, avec le consentement formel du Conseil communal et l'autorisation du Préfet, a rendu à nos paroissiens bretons le signalé service d'assurer une salle spacieuse et saine pour grouper la section

bretonne des Filles, et, au rez-de-Chaussée, une autre salle, moins grande, mais bien éclairée et bien aérée, pour grouper les Garçons de la section bretonne. Cela permet au clergé paroissial de consacrer la matinée du jeudi et l'après-midi du dimanche au ministère capital du catéchisme.

S'il est vrai qu'une personne de la Grand'rue a l'intention de se porter acquéreur de notre presbytère, et que nous soyons par là, privés de notre demeure et de nos salles de catéchisme, où irons-nous nous réfugier, avec nos enfants ? Dieu y pourvoira ! Mais peut-être que ces menaces ne se réaliseront pas !

La 3e section — Catéchisme français des Garçons, sous la direction de M. Boulic, 2e vicaire, compte 128 enfants de 9 à 12 ans. Cette section a une séance, le jeudi de 9 h. à 10 h. ; et, le dimanche, les enfants assistent tous à la 2e messe, puis consacrent 3/4 d'heure à la récitation et aux explications. Leur présence à cette messe nuit quelque peu au recueillement général, car ce petit peuple est assez turbulent, et la surveillance, dans ce pourtour du chœur, n'est pas des plus faciles ; mais cet inconvénient est compensé par l'immense bonheur d'assurer, de la part de ces enfants parfois peu surveillés par des parents négligents, une assistance fidèle à la messe dominicale.

4e section — Catéchisme breton des Garçons, dirigée par M. Gaonac'h. Elle comprend 88 Garçons, et a deux séances hebdomadaires, l'une le jeudi à 9 h. et l'autre le dimanche à 2 h.

C'est donc un total de 450 enfants. 450 jeunes âmes à former à la connaissance et à l'amour de Jésus-Sauveur. Il n'est pas trop du concours de tous les paroissiens pour sauvegarder et former ces âmes rachetées, et les conduire au Ciel.

Examens trimestriels pour les catéchismes.— Nous prions instamment les parents de veiller à ce que leurs enfants repassent la 1re partie du catéchisme en vue de l'examen, qui commencera cette semaine. Pour encourager le zèle des enfants, nous donnons de petites récompenses à ceux qui dans cet examen, obtiennent la note *très bien* ; et cette note n'est accordée qu'à une récitation sans aucune faute ou hésitation. Une bonne moitié des enfants atteint chaque année à ce beau résultat, et nous en remercions bien cordialement les parents, les maîtres, les catéchistes volontaires, qui secondent si bien nos efforts pour assurer à nos chers communiants une instruction chrétienne solide. D'autres n'arrivent qu'avec bien des efforts à obtenir une note passable. Nous prévenons les parents négligents que nous voulons obéir aux solennelles recommandations du Souverain Pontife qui, devant les difficultés accumulées contre l'instruction religieuse, nous fait un devoir de n'admettre à la communion que les enfants possédant en perfection la lettre du catéchisme, et pouvant en donner une explication suffisante.

Le Presbytère.— Le bruit court que la Municipalité accepterait, pour un autre usage que celui du clergé, une surenchère de 500 fr. sur la mise à prix, en adjudication publique, du *Presbytère*. La Commune se déciderait donc à faire acte de propriété sur un bien qui ne lui appartient que de nom, et qui a été l'objet d'une restitution à la Révolution ! Elle aurait une belle page dans l'histoire de Châteaulin. Mais nous espérons encore qu'un scrupule de stricte équité la porterait à restituer les **vingt neuf mille**

francs (29. 000 fr.) que la paroisse, c.-à.-d. l'ensemble des fidèles de l'Eglise catholique à Châteaulin, a à son actif sur ce malheureux presbytère.

La Croix de la Mission.— Depuis longtemps elle nous inspirait des inquiétudes. Nous remarquions des fentes, la boule du bras gauche de la croix se détachait, d'autres parties semblaient se désagréger. Nous nous décidâmes à la faire visiter par les hommes du métier, et, chose plus grave, on s'aperçut que la base même était pourrie. Il fallait descendre la croix au plus vite pour une réparation urgente. Un examen plus attentif a convaincu qu'il était nécessaire de remplacer l'arbre de la Croix. Les paroissiens de la Grand'rue ont pris l'initiative d'une souscription pour la dépense. Nous sommes très touché de leur esprit de foi et de leur empressement à cette œuvre de dévotion si populaire, et nous espérons que les autres paroissiens voudront bien leur apporter, eux aussi, leur offrande. Outre la grande mission paroissiale qu'elle rappelle, cette Croix garde le souvenir d'un trait de courage religieux d'une châteaulinoise pendant la Grande Révolution. Des soldats avinés avaient abattu la Croix, et traînaient par les rues le Christ, qu'ils en avaient détaché. Madame *Blaisonneau* se jette dans leurs rangs, animée d'une sainte colère. Sa parole les subjugue et les couvre de honte. Ils lâchent l'objet sacré qu'ils profanaient, et la pieuse femme est heureuse de pouvoir donner chez elle asile à l'image de son Sauveur, qui reprit sa place d'honneur, après la grande tourmente, au milieu du quartier de la Grand'rue. Croix bénie, protégez nos enfants comme vous avez protégé nos Pères !

M. Nourgouillous, de la Grand'rue fait don d'une belle bille de chêne. Nous donnerons ici prochainement les noms des souscripteurs.

La Cour d'Appel de Rennes a *confirmé* purement et simplement le jugement de Châteaulin condamnant M. Jouy et son Réveil du Finistère, pour diffamation contre M. le Chanoine Alfred Le Roy, Curé-Archiprêtre de Châteaulin, à 50 fr. d'amende, 1. 000 fr. de dommages intérêts et une insertion dans le *Réveil* et dans un autre journal.

Justice est faite du fameux *Jean Ri*, maître d'école.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

79. Marie Le Doaré, épouse de Claude Le Goff, Grand'rue, 22 ans.— 80. Gabriel Guénolé, Dinéault, 78 ans.— 81. Corentine Colin, Notre Dame, 66 ans.— 82. Jean-Paul Riou, Kerjean, 65 ans.— 83. Jean-Michel Mocaër, Moulin-blanc, 58 ans.— 84. Marie-Anne Le Goff, rue de l'Eglise, 67 ans.— 85. Marie-Anne Golias, Quai Carnot, 32 ans.— 86. Anne-Joséphine Baron, Pennalen, 30 ans.

IMPRIMERIE A. CORCUFF LIBRAIRIE
RELIURE 6, Quai de Brest, 6 MAROQUINERIE

A l'occasion de Noël et du jour de l'An,
GRANDE EXPOSITION
de Jouets et d'Articles pour Etrennes.

Imprimés en tous genres — Spécialité de cartes de visite

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 21 DÉCEMBRE 1907. N° 120.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 22.*— **IVe dimanche de l'Avent.** Vous êtes proche, Seigneur ; tout se prépare pour votre arrivée, ô Jésus ! Daignez renouveler mon cœur et soutenir son courage, dans ces dernières heures qui précèdent votre venue.— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— A 1 h. 1/2, catéchisme français des Filles.— A 2 h. Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Cantiques 3 et 14.*

Lundi 23.— **Office de la Férie.** Voici qu'il va venir, le Désiré des nations, et la maison du Seigneur sera remplie de gloire.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 24.— **La vigile de Noël.** Sachez aujourd'hui que le Seigneur viendra ; et dès le matin vous verrez sa gloire. (Invitatoire).— **Jeûne et abstinence de stricte obligation.**— *Vers 10 h. et 11 h. , confession des enfants des écoles en âge de communier.— A 10 h. du soir, 1er son de l'office solennel.— Les Matines de Noël commencent à 11 h. , et se terminent par la procession à la Crèche, puis cantique de Noël.— A* Minuit, *messe solennelle.— Pendant la 2e messe, chant du cantique français de la* messe *— Pendant la 3e messe, chant du cantique breton de la* messe.

Mercredi 25.— **LE SAINT JOUR DE NOËL.** « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ».— *A partir de 7 h. , messe toute les demi-heures.— A 7 h. 1/2, à 8 h. 1/2, et à la Grand'messe, quête* pour les Séminaires.— Indulgence plénière *aux conditions ordinaires, en faveur des membres d'un grand nombre de Confréries et associations pieuses.*

Jeudi 26.— **St Etienne, premier martyr.** « Faites, Seigneur, que nous apprenions même à aimer nos ennemis puisque nous célébrons la fête de celui qui sut prier pour ses persécuteurs. ».— *Les offices comme le dimanche.— Les catéchismes sont interrompus pendant les vacances de Noël.*

Vendredi 27.— **St Jean, apôtre et Evangéliste.** Disciple chéri de l'Enfant qui nous est né; combien admirable est la récompense de votre amour et de votre virginité ! En vous s'est accomplie la parole du Maître : « *Heureux ceux dont le cœur est pur, car ils verront Dieu* ».

Samedi 28.— **Les Saints Innocents.** O fleurs des martyrs ! permettez que nous mettions en vous notre confiance, et que nous osions vous supplier de n'oublier pas vos frères qui combattent au milieu des hasards de ce monde de péché.

La Messe de Minuit.— Nous annonçons avec une joie profonde à nos chers paroissiens que, répondant au désir unanime, confiant dans la fervente piété des fidèles, nous reprendrons cette année la sainte tradition de la messe de Minuit. Il a fallu la menace des évènements troublés de la fin de l'année dernière pour nous forcer à interrompre une coutume liturgique qui nous tient au plus intime du cœur. Hélas ! Il nous avait semblé que la fête de Noël était découronnée par ce morne silence de la « nuit heureuse ». N'avoir pu chanter, à l'heure de l'apparition des Anges aux bergers, le *Gloria in Excelsis* ; n'avoir pas pu présider cette procession émouvante de minuit, au chant du *Te Deum*, jusqu'à la Crèche, pour encenser l'image du « *Nouveau-né* » ; n'avoir pas senti vibrer toutes les âmes à l'appel joyeux des cloches, aux graves harmonies des orgues, aux douces mélodies des cantiques ; avoir été privé de cette chaude intimité des âmes dans leur participation au sacrifice eucharistique ; il semblait que le jour d'hiver fût devenu plus sombre, plus glacé le baiser de la bise, moins réjouis les visages des chers petits enfants, moins expansifs les cœurs des mères, moins garnis les souliers de Noël. Revenez vite, sainte veillée de l'*Emmanuel*, rapportez nous la bûche de Noël au foyer, les chants populaires après la prière du soir, les départs pour l'Eglise en groupes joyeux et graves à la fois, les grandes illuminations du Temple et de son sanctuaire, les petites lampes de la Crèche, puis les « réveillons » en famille, les « messes blanches » des berceaux, les joyeuses surprises du réveil, les « cadeaux de l'Enfant Jésus, » tous les cœurs à la joie, parce qu'ils ont senti que la « paix est venue aux hommes de bonne volonté ! »

Tous oublieront ce jour là que l'impiété est à nos portes, et que les jours sombres s'amoncellent sur l'Eglise. L'Eglise ? Elle reprend une nouvelle jeunesse au contact de ces mystères de la venue du Messie, et douce, pardonnant, priant pour les coupables, leur prodiguant ses trésors de grâces, elle ne se souviendra des blessures subies que pour les ouvrir, semblables au Cœur de son divin Epoux, comme des asiles à la miséricorde et au pardon,

O resplendissement de la grotte bénie ! Il n'y avait pas de place à Bethléhem pour ces hôtes divins. Quelques uns voudraient aussi qu'il n'y eût pas de place à Châteaulin pour les prêtres de Jésus naissant. Quoi qu'il en soit pour nous dans un avenir prochain, ces rapprochements fleurissent notre espérance, et la font épanouir en allégresse devant le berceau de l'Enfant Dieu !

Une parole blessante.— Nous trouvons fort bien qu'on inaugure des voies ferrées, même des mois après que les trains circulent. Nous trouvons fort beau qu'un Sous-secrétaire d'Etat vienne présider de sa belle prestance, et de son éloquence abondante nos fêtes locales et l'assemblée des hommes politiques de la vallée de l'Aulne ; mais pourquoi vouloir rappeler l'éteignoir aux étoiles d'un Viviani, et mêler à des périodes justement applaudies, un couplet sur « la pensée affranchie des influences dogmatiques » ? Où avons-nous lu cela déjà ? Mais pourquoi venir chez nous, à propos de chemin de fer attendus si longtemps, insulter à la Bretagne croyante ? Allons ! voilà les dogmes bien malades !

Châteaulin après la Révolution.— Une fois les Prêtres rentrés dans leur Eglise de St Idunet, ils prirent de même possession de Notre-Dame et de Lospars. Restait la Chapelle de Kerluan, vendue au Sieur Le Lièvre. Celui-ci résidait désormais à Quimper ; mais il laissa le clergé et

la population reprendre les cérémonies religieuses et la tradition des Pardons de Notre Dame de Kerluan, pour laquelle la dévotion populaire était restée toujours vivace.

Au commencement de Juin 1805, le feu prit dans la Chapelle et ne laissa debout que les quatre murs. Qu'allait-on faire ? La lettre suivante nous met au courant des timides projets auxquels le Curé et les Marguilliers désiraient s'arrêter ; mais leur espérance était bien fragile, le ton de la lettre l'indique bien clairement.— Nous relevons dans cette lettre l'emploi du mot de *Commune* dans le sens de *Paroisse*. Les sentiments du propriétaire (!) laissaient supposer que le terme l'offusquerait moins ; mais il fallut attendre encore trois ans, avant d'obtenir de lui qu'il cédât la chapelle avec son placitre. Ce ne fut que le 15 mai 1808 qu'il consentit à traiter avec M. Palierne, trésorier de la fabrique, pour une somme de 600 fr., dont le dernier versement est du 9 novembre 1809.

Voici la lettre dont nous parlons :

Châteaulin le 11 Messidor an 13 (29 Juin 1805).

Le curé et les marguilliers de Châteaulin à Monsieur Le Lièvre négociant à Quimper :

Monsieur,

Nous sommes profondément affligés du malheureux évènement qui a détruit l'église de Notre-Dame de Kerluan dont vous êtes acquéreur. Nous avions l'espoir que vous étiez disposé à céder cette Eglise à notre commune dont vous étiez un des anciens habitants et dont vous avez été un des principaux administrateurs. Un fatal incendie à trompé notre attente au moment où il vous a privé d'une partie de votre propriété. Ce fâcheux accident vous a été sans doute connu presqu' aussitôt qu'à nous, vous avez été vous-même ici depuis et nous croyons pouvoir nous dispenser de toute autre reflexion à cet égard. Mais nous pensons que vous ne nous refuserez point une grâce que la commune toute entière attend de vous. Nous ne sommes que les interprêtes des vœux fortement exprimés par ses habitants pour la conservation de l'église de Kerluan, et c'est en leur nom que nous avons l'honneur de vous prier de leur céder les matériaux et l'emplacement de cette Eglise qui sera relevée aussitôt que vous leur en aurez fait l'abandon. Bien attendu qu'il n'entre pas dans l'intention de personne de vous demander les arbres existant dans l'enclos de cette Eglise, à moins qu'il ne vous plaise lui faire un don plus avantageux que celui que nous sollicitons.

Nous ne vous dirons pas ce que vous savez vous-même, que nos églises n'ont plus aucun revenu, que nous ne pouvons les entretenir qu'au moyen des offrandes qui sont presque nulles dans les églises de Châteaulin, mais abondantes dans celles de Kerluan pour laquelle on a dans ce pays une dévotion particulière.

Si cependant vous ne vous déterminez par à nous accorder, ou plutôt aux habitants de cette commune, les matériaux et le local de Kerluan, nous osons du moins espérer que vous voudrez bien nous accorder l'image en pierre de Notre-Dame de Kerluan qui fait l'objet de la vénération du peuple de ce pays. Nous vous prions de nous honorer d'une prompte réponse. Nous l'attendons avec d'autant plus d'impatience que le Grand Pardon que l'on célèbre dans cette Eglise doit avoir lieu ce jour en quinze et qu'il convient que dimanche prochain le peuple puisse être prévenu du lieu où les cérémonies s'exerceront.

Nous avons l'honneur de vous saluer

Signé : Binet

L'Eglise. *(suite)* — 7e Instruction.— Passons en revue les péchés plus graves frappés d'excommunication, dans lesquels, par nos temps troublés, les fidèles sont plus exposés à tomber. D'abord les excommunications réservées spécialement au Pape :

1° Les apostats, les hérétiques, de quelque nom et de quelque secte que ce soit, ceux qui les croient ou leur donnent asile, leurs partisans, et en général tous ceux qui prennent leur défense.

A — Les *apostats* sont ceux qui renoncent à la foi de leur baptême ; qui se font *Juifs*, *payens*, *libres penseurs*, *athées* ; ceux qui professent le *déisme*, le *rationalisme*, l'*indifférentisme*, le *naturalisme ou matérialisme* ; tous ceux enfin qui rejettent le fait de la Révélation Divine.

B — Les *hérétiques* sont ceux qui nient *obstinément* une vérité de foi. Pour tomber sous cette excommunication, il ne suffirait pas de pécher, même gravement, contre la foi, il faudrait un acte grave *extérieur* d'hérésie ; par parole, par écrit, ou par acte.

C — Ceux qui les *croient*, tout en ne s'enrolant pas formellement dans une secte, ou qui agissent comme s'ils les *croyaient* ; par exemple contracter mariage devant un pasteur protestant.

D — Qui leur donnent *asile*, directement dans l'intention de protéger un hérétique comme tel.

E — Leurs *partisans* : qui prennent part à leur culte, y conduisent les autres, font de la publicité en faveur de leurs assemblées ou discours.

Ne sont pas excommuniés, mais pèchent gravement ceux qui, par simple curiosité, assistent à des offices des hérétiques, les architectes ou entrepreneurs qui bâtissent leurs temples. Il y aurait plus facilement excuse pour les simples ouvriers. Sont de même plus facilement excusés ceux qui, pas devoir de relations, font acte de simple présence aux enterrements, sans prendre part à aucun rite religieux.

F — Leurs *défenseurs* c.-à.-d. ceux qui les protègent dans leurs erreurs et pour leurs erreurs. *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

77.— Jean-René Le Mat, Grand'rue, fils de Pierre et de Marie Garrec, *parrain* : Jean Garrec, *marraine* : Marguerite Le Mat.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

87. Marc Milin, Pouillot, 65 ans.

IMPRIMERIE **A. CORCUFF** LIBRAIRIE
RELIURE 6, Quai de Brest, 6 MAROQUINERIE

A l'occasion de Noël et du jour de l'An,
GRANDE EXPOSITION
de Jouets et d'Articles pour Etrennes.

Imprimés en tous genres — Spécialité de cartes de visite

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 28 DÉCEMBRE 1907. N° 121.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 29.*— **Dans l'octave de Noël.— Fête de St Thomas, évêque et martyr.** Il a été le martyr de la liberté de l'Eglise. « C'est par l'institution même de Dieu que l'Eglise, épouse sans tâche de l'Agneau immaculé Jésus-Christ, est **libre**, et qu'elle n'est soumise à aucune puissance terrestre (Pie VIII).— *A 7 h. 3/4 du soir, Réunion catéchistique. Cantiques 1 et 14.*

Lundi 30.— **Jour dans l'octave de Noël.**— Considérons le divin Enfant étendu dans la crèche d'une étable, et réchauffé par l'haleine de deux animaux : une étable lui offre seule un abri hospitalier, et il vient au jour dans la compagnie des êtres sans raison.— *A là 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 31.— **St Silvestre, Pape.**— Avec Constantin, Silvestre annonce la paix que le Christ est venu apporter au monde, et que les anges ont chantée en Bethléhem. Ses prédécesseurs ont représenté le Christ souffrant, il figure le Christ dans son triomphe.— *A 7 h. 3/4 du soir, Bénédiction du T. S. Sacrement, chant du* Miserere *et du* Te Deum *pour l'année écoulée.*

Mercredi 1er Janvier 1908.— **Circoncision de N.-Seigneur.**— C'est aujourd'hui que la terre voit couler les prémices du sang qui doit la racheter ; aujourd'hui que le céleste Agneau, qui doit expier nos péchés, commence à souffrir pour nous.— **Petit Pardon de N. Dame de Kerluan.**— *A St Idunet, les messes à 6 h. 1/2, et 8 h. 1/2.— Puis le soir à 7 h. 3/4. Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.— A Kerluan, messe basse à 7 h. 1/2, et Grand'messe à 10 h.— Après Complies, Conf. de St V. de Paul.*

Jeudi 2.— **Octave de St Etienne.**— Etienne, en frayant la voie aux martyrs, a donné le signal de ce sublime témoignage du sang qui fait la force de l'Eglise.— *A 9 h. et 10 h., Catéchismes.*

Vendredi 3.— **Octave de St Jean.**— Les disciples de l'hérésiarque Cerinthe tentèrent de l'empoisonner. Mais le saint, ayant fait le signe de la croix sur le breuvage, il en sortit un serpent qui témoigna de la malice du sectaire et de la sainteté du disciple du Christ.— *1er Vendredi, les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction.— A la messe de 7 h. 1/2, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 4.— **Octave des Sts Innocents.**— Premiers des martyrs, tendez vers nous vos palmes victorieuses, souriez à nos combats.— *A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

AVIS.— Monsieur Mével, Directeur de la Propagation de la Foi dans

la paroisse, prie les dizainiers et dizainières de hâter la collecte des cotisations et de les lui apporter le plus tôt possible. Nous profitons de l'occasion pour recommander à tous cette belle œuvre, et pour remercier tous les zélateurs et zélatrices de leur dévouement à répandre les *annales*, à les faire lire, à augmenter le nombre des souscripteurs. Nous espérons que Châteaulin conservera toujours son beau rang parmi les paroisses du Diocèse, avec une moyenne annuelle de 1 000 fr. en faveur de la Propagation de la Foi. Plus cette œuvre sera en honneur parmi nous, plus Dieu nous gardera dans la fidélité à la foi de notre baptême, gage assuré de la persévérance finale.

Bonne et sainte année à tous nos chers paroissiens ! Nous demandons à Dieu de les bénir dans leurs foyers, dans leurs affaires, dans leurs enfants. Ceux-ci surtout sont l'objet de notre religieuse sollicitude et de nos ardentes prières. Ils sont si menacés par ceux qui veulent les « empêcher d'aller à Jésus » ! que tous coopèrent à l'œuvre capitale de leur formation chrétienne. Nous avons le bonheur de voir nos écoles chrétiennes florissantes, et se dévouant avec un zèle toujours plus ardent aux jeunes âmes qui leur sont confiées. Merci aux maîtres et aux maîtresses que Dieu a mis près de nos enfants ! Merci aussi aux Dames catéchistes !

Les intérêts temporels de nos bons paroissiens sont favorisés, grâces à Dieu, dans ces dernières années. Nos campagnes, fécondées par la sueur de nos fermiers, leur rendent avec usure ce qu'elles leur coûtent. Nous prions pour que cette prospérité, due à la bénédiction du Ciel et au progrès intelligent de la culture, aille toujours en augmentant. Par suite aussi, notre ville, si gracieusement assise sur les bords de l'Aulne, voit son commerce se développer. Nous faisons les vœux les plus ardents pour que des initiatives hardies assurent aux affaires un rayon d'influence plus étendu.

A côté et au dessus de ces intérêts du temps, nos vœux se portent vers le règne de **Notre Seigneur Jésus-Christ** s'affermissant sur toutes les âmes et y produisant des fruits de salut de plus en plus abondants. Le Souverain Pontife Pie X, parlant de la France persécutée dans sa foi, nous prédit un renouveau de vie chrétienne et d'attachement entre les fidèles et le clergé, resultant de l'épreuve qui purifie.

L'année 1907, commencée par les Procès-Verbaux contre les prêtres osant célébrer la sainte messe dans leurs églises, a vu cette rage processive s'évanouir devant la constance unanime du clergé. La persécution s'est alors acharnée contre les Séminaires, fermés et confisqués, contre les Presbytères, d'où tant de prêtres ont été chassés, contre les « biens des morts », enlevés aux églises et disputés aux héritiers, malgré les Tribunaux, par la cynique Loi qui s'élabore en ce moment.

Pour nous, à Châteaulin, l'année s'achève avant que soit perpétré le vol de **Kerluan.** Mais c'est affaire de scrupule à endormir, et combien, hélas ! s'y emploient ! quant au *champ* légué par M. F. Miossec en 1876, les héritiers du Donateur ont intenté une action en reprise qui l'arrachera à la rapacité sacrilège.

Un rayon de soleil parmi tous ces nuages : Nos paroissiens par leurs persévérants efforts, reçoivent l'assurance de pouvoir racheter leur presbytère pour le conserver à leur clergé ; et devant cette promesse ferme, ils se préparent à recueillir, à tous les foyers, les souscriptions nécessaires.

Que Dieu les récompense au centuple de ce qu'ils font pour assurer le séjour de leurs prêtres parmi eux !

En embrassant de nos souhaits la « petite patrie » qu'est la paroisse, nous n'oublions dans nos prières ni la « petite patrie » qu'est la Bretagne, ni la « grande patrie » qu'est la *République française*, aussi chère à nos cœurs, que le sont, pour leurs citoyens catholiques, la République Suisse, la République de Etats-Unis ou la République Brésilienne. Que la République Française groupe tous ses enfants en vue de l'accroissement de son prestige, de l'expansion de son influence, de la prospérité de ses foyers et de l'union des âmes dans une paisible concorde, au lieu de la lutte fratricide qui fait actuellement, des catholiques Français, des parias mis au ban de leur pays.

En terminant nous adressons nos souhaits les plus affectueux, par delà les Montagnes Noires, jusqu'aux rivages de l'océan, là où se trouve maintenant celui qui a fait tant de bien parmi nous : au nom de tous, Bonne et Sainte Année à M. **Jézégou,** Recteur de Plobannalec !

Souscription pour la Croix de la Mission.— M. Nourgouillous, une belle bille de chêne pour la croix, M. Gourlay, 1 fr. 25 ; M. Crenn, 1 fr. ; M. Cornic, 0 fr. 50 ; M. Le brun, 1 fr. ; M. Kéromen, 0 fr. 10 ; M. Du Cleuziou, 1 fr. ; M. Jacques Suignard, 0 fr. 10 ; M. Le Lann, 2 fr. ; M. Corcuff, 1 fr. ; M. Louis Baley, 1 fr. ; Mme Daniel, 0 fr. 25 ; Mme Stum, 0 fr. 10 ; Mme Vve Cadet, 0 fr. 25 ; Mme Vve Hétet, 0 fr. 25 ; Anonyme, 0 fr. 20 ; Mme Hémery, 1 fr. ; Marie Laurent, 0 fr. 05 ; Mme Marzin, 0 fr. 10 ; Mme Vve Scaon, 0 fr. 25 ; Mme Jollec, 0 fr. 10 ; Mme Rolland, 0 fr. 10 ; Mme Herpe, 0 fr. 10 ; Mme Buzit, 0 fr. 25 ; Mme Nicolas, 0 fr. 15 ; sœur St Alexis, 0 fr. 50 ; Mme Vve Quefféléant, 0 fr. 50 ; Marie Saliou, 0 fr. 10 ; Mme Vve Créteau, 0 fr. 25 ; Jeanne Curunet, 0 fr. 25 ; Mme Vve Quintin, 0 fr. 25 ; Mme Le Bris, 0 fr. 10 ; Mme Breut, 0 fr. 30 ; Mme Guidal, 0 fr. 20 ; Marianne David, 0 fr. 10 ; Mme Plassard, 0 fr. 10 ; Mme Bozec, 0 fr. 25 ; Mme Vallégant, 0 fr. 25 ; Mme Chubillau, 0 fr. 50 ; Mme Morvan, 0 fr. 25 ; Mme Le Bars, 0 fr. 10 ; Mme Horellou, 0 fr. 75 ; Mme Quintin, 0 fr. 50 ; M-A. Saliou, Renez, 5 fr. ; Mme Férec, 0 fr. 10 ; Mme Poulmarch, 0 fr. 30 ; Mme Paugam, 0 fr. 30 ; Mme Vve Marzin, 0 fr. 25 ; Mme Manarch, 0 fr. 10 ; Mme Le Faou, 0 fr. 50 ; Marie-Jeanne Garo, 0 fr. 10 ; Mme Gourtay, 0 fr. 10 ; Mme Hascoët, 0 fr. 10 Mme Caugant, 0 fr. 25 ; Mme Jézéquel, 0 fr. 10 ; Mme Moré, 0 fr. 25 ; Mme Normand, 0 fr. 25 ; Mme Gadal, 0 fr. 25 ; Mme Dantec, 0 fr. 20 ; Mme Mocaër, 0 fr. 20 ; Mme Cléran, 0 fr. 25 ; Catherine Gourvest, 0 fr. 25 ; Mme Le Bris maréchal-ferrant, 0 fr. 50 ; Perrine Kerlogot, 0 fr. 40 ; Mme Mat, 0 fr. 50 ; Mme Cloarec, 0 fr. 25 ; Mme Allonder, 1 fr. ; Mme Alexis Quintin, 5 fr. ; Mme Gabriel Miossec mère, 2 fr. ; Mme Morvan, 0 fr. 50 ; M. Noël Floc'hlay, 0 fr. 50 ; Mme Vve Blaize, 0 fr. 50 ; Mme Vve Perrennou, 0 fr. 30 ; Mme Donnou, 0 fr. 20 ; Mme Vve Moreau ; 0 fr. 20 ; Mme Vve Herry, 0 fr. 20 ; Mme Morin, 0 fr. 10 ; Mme Vve Corlay, 0 fr. 50 ; Mme Bernard, 3 fr. ; Mme Le Nagard, 1 fr. ; Mme Cholet, 1 fr. ; Mme Baley Henri, 1 fr. ; Mme Saout, 0 fr. 10 ; Mme Baut, 0 fr. 60 ; Mme Cozanet, 1 fr. ; Mme Guillou, 1 fr. ; Mme Perrot, 0 fr. 50 ; Mme Hémon, 0 fr. 30 ; Mme de Kerlivio, 3 fr. ; Mme Cadet, 0 fr. 50 ; Mme Milin, 1 fr. ; Mme Nicolas, 1 fr. ; Mme Le Goff, 0 fr. 50 ; Mme Vve Mével, 0 fr. 20 ; Mme Février, 1 fr. ; Mlle A. Lannion, 1 fr. ; Mlle Guillou, 0 fr. 10 ; Mlle Tanguy, 0 fr. 10 ; Mlle Goavec, 0 fr. 10 ; Mlle Le Faou, 0 fr. 25 ; Mlle Anne Pennaneac'h, 0 fr. 50 ; Mlle Anne Miossec, 2 fr. ; Mlle Baley, 5 fr. ; La bonne de M. Delaporte, 0 fr. 20 ; Mlle Cotten, 5 fr. ; Mlle Joncour, 1 fr. ; Mlle Le Breton, 0 fr. 25 ; Mme Cornic, 0 fr. 50. Total 71 fr. 55.

(à suivre)

Les étrennes des enfants de l'Asile Chrétien.— Les Dames

patronesses de ce cher asile ont voulu, malgré les lourdes charges qui pèsent sur elles, faire une distribution de vêtements à leur pupilles aimés. Mais ceux-ci ne voulaient pas être pris de court. Ils avaient préparé de charmantes petites saynettes, dites avec une simplicité et une candeur qui faisaient venir les larmes aux yeux. La petite réunion débuta par la récitation pieuse, les mains jointes, les yeux baissés, des prières quotidiennes, avec l'invocation à l'intention de M. le Curé, et à celle des Dames bienfaitrices. Puis ce fut un compliment gracieux, puis des chants, puis des leçons morales.

M. le Curé, heureux de se mettre au milieu de ses chers petits enfants, se fit leur interprète pour remercier les maîtresses de leur zèle dévoué, et les bienfaitrices de leurs généreuses aumônes. Il adressa un appel à toutes les chrétiennes accourues à cette fête intime, en leur demandant de se montrer larges dans leurs offrandes quand les Dames patronesses leur feraient leur visite annuelle. Les œuvres à soutenir sont nombreuses ; aucune n'est plus nécessaire que celle-ci, pour garder ces jeunes âmes à Dieu !

Puis ce fut la distribution des vêtements, faites par de jeunes demoiselles qui font ainsi l'apprentisage du dévouement aux pauvres ; et la fête se termina par une large distribution de gâteaux et d'oranges : Premières étrennes envoyées par le Saint Enfant Jésus.

La distribution des vêtements aux pauvres.— Voici une œuvre qui chaque année distribue environ 150 lots de chauds et précieux vêtements aux familles nécessiteuses de la Paroisse. Les Dames de l'œuvre se réunissent chaque lundi chez Mlle Halléguen, la dévouée directrice, pour travailler, tailler, coudre des vêtements et du linge ; tabliers, coiffes, jupes, chemises, draps, cöettes, etc. Le budjet de l'œuvre, alimenté par des offrandes et une quête, dépasse annuellement les 500 fr. Ce qui en fait le prix, c'est cette réunion hebdomadaire de travail, où l'intimité la plus chaude aide si efficacement au travail de l'aiguille et des ciseaux. C'est une des joies du Pasteur, d'aller de temps en temps encourager les ouvrières dévouées, et leur apporter l'assurance des bénédictions divines.

Une prime intelligente.— Nos paysans laissent parfois se perdre, sans nul profit, une source de richesse abondante dans les fermes bien comprises. Nous voulons parler du purin, que nous voyons souvent couler aux abords des fermes, ne produisant d'autre résultat que d'empester l'atmosphère et d'entretenir un essaim de mouches plus ou moins dangereuses.

Les maîtres de ces fermes ignorent donc que la valeur du purin est de *20 fr. par an et par tête de gros bétail*, et que par leur faute, les deux tiers de cette valeur sont perdus pour eux. Supposons une ferme moyenne entretenant vingt têtes de bétail, c'est de suite une valeur de 400 fr. mise à la disposition de celui qui sait l'utiliser, et qui se réduit à peine à 130 fr. par leur incurie.

Bien qu'il soit démontré que l'établissement d'une fosse étanche est une opération largement productive pour le cultivateur, celui-ci n'y recourt que rarement, par défaut d'initiative, et aussi par crainte d'une dépense dont il ne voit pas bien le profit réel.

Les départements donnent des subventions aux comices agricoles. Le dépt des Ardennes, a appliqué une partie de ces subventions comme primes à tout cultivateur créateur d'une fosse à purin étanche, et d'une plate-forme à fumier également étanche, dont le domaine serait inférieur à 20 h. Pourquoi nos dépts bretons n'imiteraient-ils pas un exemple si intelligent et d'une utilité pratique si caractérisée ?

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 4 JANVIER 1908. N° 122.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 5.*— **Vigile de l'Epiphanie.**— Cette vigile, quand elle tombe le dimanche, partage avec celle de Noël l'honneur de n'être pas anticipée comme les autres vigiles.— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— A 1 h. 1/2, catéchisme français des Filles.— A 2 h. Catéchismes bretons.— A 4 h. Bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs, sermon, recommandations, litanies, Bénédiction.*

Lundi 6.— **Epiphanie de Notre-Seigneur** ; nom populaire : **fête des Rois.**— Les présents sont des symboles. L'or est un hommage à la Royauté du Sauveur : Son Royaume n'est pas de ce monde, mais il règne sur le monde.— *Aujourd'hui commence la célébration solennelle des Mariages.*

Mardi 7.— **2e jour de l'octave.**— L'encens offert par les Rois Mages proclame que Jésus est Dieu, car l'encens est un hommage à Dieu ; il proclame en outre que Jésus est le prêtre par excellence, et la fonction du prêtre est d'offrir l'encens à l'autel.

Mercredi 8.— **3e jour de l'octave.**— La myrrhe confesse l'humanité de Notre-Seigneur, et, en servant à embaumer les corps, elle dit que Jésus sauvera les hommes en mourant pour eux.— *A 2 h., Réunion des Dames de la Conférence de St V. de Paul.— A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 9.— **4e jour de l'octave.**— Les trois présents des Mages ont une seconde signification : l'*or* est le symbole de l'amour pour Dieu, l'*encens* est le symbole de la Prière, la *myrrhe*, le symbole de la pénitence.— *A 7 h. 1/2, messe des garçons de 2e et 3e communion, puis confession mensuelle.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 10.— **5e jour de l'octave.**— Le mystère de l'*Epiphanie* qui veut dire *manifestation*, est la fête de toutes les nations, appelées, comme la nation juive, à connaître, aimer et servir le Divin Sauveur. »

Samedi 11.— **6e jour de l'octave.**— La fête de l'Epiphanie est consacrée à célébrer trois mystères de la vie de N.-S. le 1er, est l'apparition de l'Etoile ; le 2e, est le baptême de N.-S. qui manifeste la Trinité Sainte à St Jean-Baptiste, le 3e, les noces de Cana, 1er miracle de N.-S. fait à la prière de Marie.

Une « bonne année » antique.— « Faites, ô Dieu Père ! que cette année soit pour nous une année favorable, et que nous en passions les jours dans votre service. Couvrez la terre de moissons, rendez nos âmes et nos corps exempts de maladies et de péchés. Otez les scandales, repoussez les

ennemis, chassez la famine et éloignez de nos frontières tous les fléaux qui pourraient nous nuire. Par Jésus-Christ, notre Seigneur. Amen. » (Missel Mozarabe).

La Crèche.— Venez, petits enfants, venez, mères chrétiennes, venez, fidèles de tout âge et de tout rang ! Agenouillez-vous devant cette image de Bethéhem. Est-il gracieux sur sa pauvre couche de paille, le nouveau-né ! Est-elle recueillie, douce et humble, la Mère de Jésus ! Est-il modeste, grave et beau, St Joseph ! Quels regard placide et pacifique, celui de l'âne et du Bœuf ! Et puis voilà les bergers qui s'avancent, parmi les brebis au repos, dans un paysage de rêve, aux rochers escarpés, aux pentes légères, aux bois touffus, aux pelouses couchées sous la neige. Ils se découvrent, ils s'agenouillent, ils sonnent de la cornemuse, et l'ange, protégé par ce tronc de vigne tourmenté, salue souriant à chaque obole déposée dans son escarcelle. Invention pleine de jeunesse, d'une âme mûrie au soin des autels, à la prière prolongée, aux sollicitudes charitables, aux tristesses de la vallée des larmes, et aussi aux joies des fêtes religieuses.

Petits enfants, mères chrétiennes, fidèles de tout âge et de tout rang, une bonne et reconnaissante prière pour celle qui sait ainsi réjouir vos yeux et nourrir votre piété !

Souscription pour la Croix de la Mission. *(suite)* — MM. Doaré père, 2 fr. ; Belbéoch, Morgat, 50 c. ; E. Des Cognets, 1 fr. ; Thomas, 1 fr. ; Yuhel, 1 fr. ; Leurs élèves, 8 fr. 20 ; MM. Emile Quéau, 25 c. ; Claude Le Goff, 25 c. ; Le Moal Jean, 1 fr. ; Daniélou, 1 fr. ; Eugène Halléguen, 1 fr. ; Quéfféléant père, 2 fr. ; Lazennec, 5 fr. ; Jean Quéau, 25 c. ; Le directeur de l'école St Louis, 2 fr. ; L'Aumônier, 2 fr. ; Louis Février, 10 c. ; René Nourgouillous, 10 c. ; Boulic, vicaire, 2 fr. ; Hervé Pennec, Dinéault, 10 c. ; Pierre Tallec, 10 c. ; Scao, 50 c. ; Mmes Le Doaré fils, 2 fr. ; Philippe, 25 c. ; Benoist, 2 fr. ; La supérieure de la Plaine, 2 fr. ; Marie Bizien, 25 c. ; Le Goff, 1 fr. ; Vve Le Floch, 1 fr. ; Centur, 1 fr. ; Vve Tallec, 25 c. ; Samson, 1 fr. ; Cadiou, 25 c. ; Saliou, 1 fr. ; Les sœurs de L'hospice, 1 fr. ; Mmes Françoise Blouet, 1 fr. ; Laurent, Boulangère, 25 c. ; Bodénan, 25 c. ; Paouen, 20 c. ; Clabon, 2 fr. ; Gourmelon, 50 c. ; Vve Gourmelon, 50 c. ; Vve J. Favennec, 30 c. ; Vve Bescond, 10 c. ; Rose Clerch, 25 c. ; Cornec, Pont-Rous, 5 fr. ; Helgouarch, 30 c. ; Quéau, 2 fr. ; Guillou, 50 c. ; Le [illegible], 50 c. ; Vve Gourvest, 20 c. ; Monjour, 10 c. Vve Miossec Yves, 5 fr. ; Le Cloarec, 1 fr. ; Quéau François, 1 fr. ; Quéau Mère, 1 fr. ; Le Cann, 40 c. ; Vve François Miossec, 2 fr. ; Hémon, Grand'rue, 10 c. ; Marguerite Droff, 25 c. ; Vve Le Gall, 1 fr. 50 ; Mavic, 50 c. ; Vve Nicolas, 50 c. ; Jeanne Pichon, 50 c. ; Blaise, 50 c. ; Quéméner, 50 c. ; Guillou, 50 c. ; M.-L. Nicolas, 25 c. ; Louët, R. de l'Eglise, 50 c. ; Quefféléant, 3 fr. ; Cariou, 3 fr. ; Emile Halléguen, 3 fr. ; Boutier, 50 c. ; Vve Favennec, 10 c. ; Jaouen, 25 c. ; Balcy mère, 5 fr. ; Cévaër, 25 c. ; Mottreff, 25 c. ; Vve Vasselet, 25 c. ; M.-A. Blouët, 3 fr. ; Coathalem, 1 fr. ; Floc'hlay, 25 c. ; Favennec, 10 c. ; Frabolot, 25 c. ; Marie Quéau, 40 c. ; Michelle David, 1 fr. ; Jeannie Quéau, 50 c. ; Sanquer, 10 c. ; Douguédroit, 5 fr. ; Gassis jeune, 1 fr. ; Vve Baut, 3 fr. ; Vve Floc'h, 1 fr. ; Chauvel, 2 fr. ; Vve Floc'hlay, 10 c. ; Anonyme, 1 fr. ; Guédès, 25 c. ; Marguerite Hascoët, 50 c. ; Even, 25 c. ; Vve Guillou, 25 c. ; Maguet, 10 c. ; Brébant, 50 c. ; Françoise Cariou, 50 c. ; Vve Riou, 25 c. ; Vve Goavec, 50 c. ; Bauguion, 1 fr. ; Vve Goas, de Quélennec, 2 fr. ; Mlles A.-M. Quéau, 25 c. ; Les institutrices de la Plaine et les élèves, 22 fr. ; Mlles Marie Guénolé, 25 c. ; Lidourenn, 5 fr. ; Marie Corcuff, 1 fr. ; Halléguen, 1 fr. ; Hélène, 25 c. ;

Marie Halléguen, 1 fr. ; Marie Laouënan, 25 c. ; Louise Laouënan, 25 c. ; Marie-Jeanne Ménez, 1 fr. : Corcuff, 1 fr. : La bonne de Mlle Cotten, 25 c. : Mazo, 50 c. : Le Roy, 2 fr. : Gourvennec, 1 fr. : Jeanne Le Goff, 20 c. : Cléran, 25 c. : M.-A. Quéau fille, 25 c. Total 224 fr. 75. *(à suivre)*

Concours trimestriel de nos écoles Chrétiennes.— I — *Plaine.*— Pour les vacances de Noël, nos enfants ont voulu apporter à leurs parents des preuves de leur fidélité au travail. Toutes ont donc redoublé d'ardeur et d'application, et certes l'ensemble des notes marque que le premier trimestre a fourni une bonne moyenne pour toutes. C'est une preuve nouvelle que la piété est un bon auxiliaire même pour le progrès des classes.

M. le Curé s'est donc rendu à une réunion générale des élèves, pour la proclamation des résultats du concours, et il a félicité chaleureusement maîtresses et élèves de continuer les traditions qu'avaient établies les chères « Sœurs blanches. » Voici les noms des premières par classes et par sections.

Cours Supérieur, 2e année.— 1re Section : 1re Catherine Nédélec, de St Ségal, 2e Marie-Anne Douguet, de Goudzec, 2e Section : 1re Anna Plouzennec, de Plomodiern, 2e Louise Philippe, de Châteaulin.

Cours Supérieur, 1re année.— 1re Marie Lamballe, de Dinéault, 2e Jeanne Labat, de Dinéault,

Cours moyen, 2e année.— 1re Jeannie Riou, de Dinéault, 2e Marie-Anne Briand, de Plomodiern.

Cours moyen, 1re année.— 1re Anna Labat, de Dinéault, 2e Antoinette Blouët, de St Coulitz.

Cours élémentaire 1re année.— 1re Jeanne Berguin, de Châteaulin, Jeanne Mével, de Châteaulin, 2e Herminie Le Bars, de Dinéault.

Cours élémentaire 2e année.— 1re Anna Faou, de Châteaulin, 2e Anna Hascoët, de Dinéault.

Cours préparatoire.— 1re Marie Blouët, de St Coulitz, 2e Louise Gars, de Châteaulin.

Concours de musique.— 2e Cours : 1re Lucienne Besnard, de Châteaulin, 2e Marie Halléguen, de Châteaulin, 3e Cours : 1re Marie-Anne Pichon, de Châteaulin, 2e Sidonie Guéguen, de Châteauneuf-du-Faou.

Cours Ménager.— 1re année : 1re Anna Quintin, 2e Marie-Jeanne Le Gal. 2e année : 1re ex-œquo Jeanne-Marie Le Gal et Marie Morvan, 2e Louise Guillou.

L'Eglise. *(suite)* — 8e *Instruction.*— II Ceux qui, *sciemment*, et sans autorisation, lisent les livres des Apostats et des hérétiques, exposant leurs erreurs : ... ceux qui les retiennent, les impriment ou les protègent.

Expliquons chaque mot.

A — *Sciemment*, ce qui suppose, pour que l'excommunication soit encourue, que la défense de lire, et sous peine d'excommunication, est parfaitement connue du délinquant.

B — *Livre*, sont aussi compris sous ce nom les *revues*, les *fascicules*, mais pas les journaux. Toutefois, la lecture de ceux-ci ne peut pas être sans péché, et une lecture habituelle doit être traitée avec la plus grande sévérité (décisions épiscopales contre la *Dépêche* de Toulouse).

C — *Soutenant leurs erreurs.* Il faut distinguer en effet entre les livres purement scientifiques, historiques ou littéraires des apostats et hérétiques, qui peuvent contenir aussi l'erreur, mais non à l'état de thèse, et rien qu'au hasard de la plume, et les œuvres qui ont *surtout* pour but de soutenir l'hérésie.

D — *Retiennent* : Il est défendu non seulement de lire, mais même de garder par devers soi, même à titre de prêt ou dépôt, à moins que ce ne soit pour attendre l'occasion favorable de livrer l'ouvrage condamné aux supérieurs ecclésiastiques.

E — *impriment.* ce qui comprend, outre les Chefs d'ateliers, tous les ouvriers qui apportent une coopération active et directe à l'impression du livre. S'il s'agit d'une coopération éloignée et simplement matérielle, il faut juger des raisons graves qui peuvent excuser.

F — *Protègent* — Propagent, soutiennent, louent, à moins que la louange ne s'adresse pas à l'ouvrage, mais se contente d'apprécier le style, le mérite littéraire. *(à suivre)*

La Messe. *(suite)* IV.— *Comment la Messe rappelle la mort de Jésus et renouvelle le sacrifice de la Croix.*

Sur l'autel, pendant la Messe, Jésus renouvelle exactement, — mais d'une manière mystique — ce qu'il fit le Vendredi-Saint, au Calvaire, en mourant sur la Croix.

Voici comment :

Le prêtre répète les paroles que Jésus avait prononcées le Jeudi-Saint : il dit du pain, *Ceci est mon corps ;* il dit du vin, *Ceci est mon sang ;* et, en vertu de ces paroles divines, il met réellement sur l'autel le corps et le sang de Jésus.

Mais le pain et le vin étaient séparés sur l'autel, au commencement de la Messe ; et, comme rien n'est changé en apparence après la consécration, on dirait que le corps et le sang de Jésus demeurent eux-mêmes séparés.

Si l'on en jugeait uniquement d'après les apparences et d'après les paroles du prêtre, — on croirait vraiment qu'il n'y a que le corps de Jésus dans l'hostie, que le sang de Jésus dans le calice, et que les deux sont tout à fait séparés, le sang d'un côté, le corps de l'autre.

Or, c'est précisément dans cet état là que se trouvait Jésus, au moment de sa mort sur la Croix : le sang d'un côté, le corps de l'autre ; le sang, qui avait coulé jusqu'à la dernière goutte, était entièrement séparé du corps.

Voilà comment Jésus se met aussi sur l'autel à l'état de victime.

Cependant gardons-nous de croire que Jésus meure de nouveau sur l'autel, comme il est mort sur la Croix.

La Messe renouvelle sans doute le sacrifice de la Croix, mais « d'une manière non sanglante », — ce qui veut dire, que le sang ne coule pas de son corps à la Messe, comme il avait coulé au Calvaire, jusqu'à le faire mourir. En effet, depuis qu'il est ressuscité, Jésus ne meurt pas ; il ne meurt pas plus aujourd'hui, qu'il ne mourut le Jeudi-Saint en disant la Messe devant ses apôtres.

Par conséquent, son sang et son corps ne peuvent plus être séparés désormais : le sang est tout entier avec le corps dans l'hostie, et le corps tout entier avec le sang dans le calice ; ils sont inséparables.

Et, du reste, il n'est pas nécessaire, non plus, qu'ils soient réellement séparés ! — Pour renouveler le sacrifice de la Croix, il n'est pas nécessaire qu'on renouvelle la mort de Jésus ; il suffit qu'on la représente.

Or, le prêtre représente sa mort d'une manière aussi simple que merveilleuse, en disant la Messe. Après la consécration il a devant lui, d'une part, les apparences du pain qui est devenu le corps de Jésus, d'autre part, les apparences du vin qui est devenu son sang. La séparation n'a lieu, que dans les apparences, sans doute ; mais cette séparation purement apparente suffit parfaitement à représenter d'une manière sensible l'état de mort où se trouvait Jésus sur la croix. *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 11 JANVIER 1908. N° 123.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 12.*— **Dans l'octave de l'Epiphanie.**— Comme les Mages, qui revinrent dans leur patrie par un autre chemin, évitons tout rapport avec les idées de ce *siècle*, c'est-à-dire du monde, ennemi secret de notre aimable Roi.— *Au chœur*, **SOLENNITÉ DE L'EPIPHANIE.**— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— A 1 h. 1/2, catéchisme français des Filles.— A 2 h. Catéchismes bretons.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique, traitant des démarches pour les* dispenses *et pour les bannies. Cantiques 12 et 61.*

Lundi 13.— **Octave de l'Epiphanie.**— En ce jour l'Eglise célèbre plus spécialement le Baptême de Jésus-Christ, où fut *manifestée* la sainteté de l'Emmanuel par la présence de la divine Colombe et par la voix du Père, comme sa Royauté avait été *manifestée* par le muet témoignage de l'Etoile.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 14.— **St Hilaire, évêque et Docteur de l'Eglise.**— Sublime par son génie, profond dans sa doctrine, Hilaire est plus grand encore dans son amour pour le Verbe incarné, dans son zèle pour la liberté de l'Eglise.

Mercredi 15.— **St Paul, 1er Ermite.**— L'ermite Paul a tant estimé la pauvreté de Jésus-Christ, qu'il s'est enfui au désert, loin de toute possession humaine et de toute convoitise.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 16.— **St Marcel, Pape et Martyr.**— Comme l'Enfant de Bethléhem, ô Marcel, vous avez triomphé par vos abaissements. Souvenez-vous de l'Eglise qui vous est toujours chère ; bénissez Rome qui visite avec tant d'amour le lieu de vos combats.— *A 7 h. 1/2, messe des garçons de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 17.— **St Antoine, abbé.**— D'abord hôte sublime de la solitude, et fameux par ses combats avec les démons, il a laissé se réunir autour de lui les disciples que ses œuvres merveilleuses et l'attrait de la perfection lui avaient conquis ; et le désert a vu, par lui, commencer les monastères.

Samedi 18.— **La chaire de St Pierre à Rome.** Aujourd'hui la Royauté de notre Emmanuel brille de tout son éclat, et les enfants de l'Eglise se réjouissent de se sentir tous frères et concitoyens d'un même Empire, en

célébrant la gloire de la Capitale qui leur est commune à tous.

Souscription pour la Croix de la Mission. *(suite)* — Mme Avan, Pencran, 5 fr. ; Mme J.-M. Le Doaré, 2 fr. ; Mme Huet, Rue Notre-Dame, 50 c. ; Mme Bernard, Grand'rue, 10 c. ; M. Garo, Kervolienn, 10 c. ; Mme Théodore Halléguen, 2 fr. ; Mme Centur, Vieux Bourg, 30 c. ; Mme Nicolas, Quai de Nantes, 50 c. ; Mme Quéau, N. Dame, 25 c. ; Anonyme, 1 fr. ; M. René Gentric, 1 fr. ; M. Maurice Gentric, 1 fr. ; Mlle Cécile Gentric, 1 fr. ; Mme Falot, 1 fr. ; Mme Moré, 1 fr. ; M. Paul Moré, 50 c. Total 242 fr. 20.

(à suivre)

Naissances et mortalité françaises.— *Le Journal Officiel* (24 novembre) publie la statistique de la population française pour 1906.

La balance des naissances et des décès se solde par un excédent insignifiant de 26,651 naissances, inférieur d'un quart environ à celui de 1905 : 37,120. La diminution de cet excédent, par rapport à l'année précédente, est due surtout à l'accroissement du nombre des décès, lequel est, en 1906, supérieur de 10,025 unités à celui de 1905 ; le nombre des naissances ne s'est abaissé que de 444 unités.

En 1906, l'accroissement proportionnel de la population, calculé par rapport au chiffre de la population légale d'après le recensement du 4 mars 1906, n'est que 0.07 °/₀₀ taux inférieur à ceux des années précédentes : 0.10 en 1905, 0.15 en 1904 et 0.19 en 1903.

Et alors que, pendant la période qui s'est écoulée de 1901 à 1906, l'excédent annuel moyen des naissances sur les décès pour 10.000 habitants n'est que de 18 pour la France, il s'élève au chiffre de 149 pour l'Allemagne, 121 pour l'Autriche, 110 pour la Hongrie, 107 pour la Belgique, 131 pour l'Angleterre, 155 pour les Pays-Bas, 106 pour l'Italie, 144 pour la Norvège, 108 pour la Suède.

Moyenne des Naissances en France par 10.000 habitants, de 1831 à 1840, 289 ; de 1861 à 1870, 264 ; de 1881 à 1889, 240.

Population européenne depuis cinquante-cinq ans :

	Année 1851	Année 1906
France	35 millions	39 millions
Allemagne	35 millions	69 millions
Autriche-Hongrie	30 —	48 —
Iles Britanniques	27 —	43 —
Italie	24 —	33 —

En cinquante-cinq ans, la France n'a donc gagné que 4 millions d'habitants et l'Allemagne 25 millions !

— Un ménage de Français a en moyenne 3 enfants, un anglais 3, 7, et un allemand 4, 4.

— Et cependant notre sol est riche ; des nations plus pauvres sont plus peuplées que la nôtre.

En France on compte 53 habitants par kilomètre carré en 1901, en Allemagne 112 en 1905, en Italie 113 en 1901, en Angleterre 215 en 1900.

Il faut aller dans les steppes russes, l'Espagne et la Hongrie pour trouver une densité de population inférieure à la nôtre.

Châteaulin après la Révolution. *(suite)*.— Nous ne connaissons pas le détail des longs pourparlers qui suivirent cette première démarche au sujet de **Kerluan.** Les choses traînèrent en longueur. Enfin le

15 mai fut signé un acte de cession de Kerluan et de son placitre à la fabrique de Châteaulin, et voici la lettre qui nous en annonce les conditions et le premier versement.

« Monsieur Kergadio, président du Tribunal d'arrondissement à Châteaulin.

« Monsieur et cher Compère

« ... Vous trouverez ci-joint un contrat pour la chapelle de **Kerluan,** que vous remettrez à Monsieur Palierne, qui vous comptera deux cents livres tournois et vous remettra un billet sur timbre de commerce de quatre cents livres, dont deux cents livres payables en juillet prochain, et les deux autres cents livres payables en janvier prochain. Je ne sais de qui sera signé ce billet. Ce sera je pense de M. Blondin ou de quelqu'autre. Il faut qu'il soit consenti de particulier à particulier et non pas comme fabrique de Kerluan. C'est à eux à prendre leur arrangement ensemble à cet égard.

« Si le Gouvernement n'approuvait pas, *je désire que la chapelle me soit rendue, en rendant les deux cents livres que vous toucherez, ne voulant rien faire à cette condition qu'en faveur de la paroisse* ... »

La phrase précédente est soulignée par nous, car elle est une condamnation formelle des prétentions de l'Etat, et de la complicité du Bureau de Bienfaisance par rapport à la chapelle de *Kerluan.* A cette époque là, il n'était pas toujours facile aux *Paroisses* de racheter ce qui lui avait été volé, mais on voit que le souci de restituer, même par contrat onéreux, survivait dans les cœurs les plus indifférents, et que, instruits par les spoliateurs de la Révolution, dont ils avaient été les complices, les acheteurs de biens d'Eglise venus à resipiscence ne voulaient pas voir l'Etat recommencer ses brigandages au détriment de leurs intentions.

Nous avons eu entre les mains, avant l'incendie de nos archives paroissiales en 1902, l'acte épiscopal, daté de Briec, *en tournée pastorale,* qui autorisait la fabrique de Châteaulin, représentée par son Trésorier, M. Palierne, à solder les 600[l] pour l'achat de Kerluan et de son placitre.

Nous retrouverons peut-être cette pièce parmi les débris échappés à la flamme ; mais voici une autre pièce plus explicite, sur papier timbré :

« J'ai (*sic*) soussigné, faisant tant en privé que pour mes enfants, reconnais avoir reçu de M. Palierne, trésorier de la fabrique de Châteaulin, la somme de quatre cents francs, laquelle, jointe à celle de deux cents livres reçue précédemment et dont j'ai donné quittance, fait celle de six cents livres pour le prix de la cession que j'ai faite le 15 mai 1808 de la chapelle de Kerluan et des bois au profit de la fabrique de Châteaulin, m'obligeant, en cas que la dite cession ne soit pas acceptée du Gouvernement, de rendre la dite somme de six cents francs.

A Châteaulin le 9 Novembre 1809

Le Lièvre. »

(à suivre)

La Messe. *(suite)* V.— *Comment Jésus intercède pour nous à la Messe.*

Une fois mis sur l'autel, à l'état de victime, comme il l'était sur la croix, Jésus offre de nouveau à son Père tout ce qu'il a enduré pour nous et à notre place.

Ainsi donc c'est encore lui, toujours lui, qui adore pendant la Messe,

c'est lui qui remercie, lui qui demande pardon, lui qui sollicite des grâces.

Il fait valoir sans cesse en notre faveur les mérites infinis de sa Passion et de sa mort ! Comment une prière, ainsi faite par le Fils de Dieu en personne, ne serait-elle pas écoutée du ciel avec complaisance ?

Voilà pourquoi la Messe est la plus excellente des prières, parce qu'elle est la prière de Jésus lui-même.

Aussi, quand nous voulons adorer Dieu ou le remercier, quand nous avons besoin de demander pardon ou de solliciter des grâces, — allons à la Messe, allons-y avec confiance ; unissons-nous d'intention avec le prêtre qui est à l'autel, et avec Jésus qui renouvelle pour nous le sacrifice de la Croix. Notre prière ne vaudrait pas grand'chose, si nous priions tout seuls ; mais lorsqu'elle est unie à la prière de Jésus-Christ, elle devient irrésistible.

Allons à la Messe : mais hélas ! comment y assisterons-nous avec profit, — si nous n'y comprenons rien ! *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

78.— Jeanne-Louise Mocaër, Quai Carnot, fille de Guillaume et de Louise-Marie Pichon, *parrain :* Zacharie Mocaër, *marraine :* Jeanne Clabon.

79.— Louise-Yvonne Le Breton, Garrec, fille de Jean-Marie et de Marguerite Le Page, *parrain :* Yves Le Dé, *marraine :* Louise-Marie Le Faou.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A Brest — René-Yves Cadet, Châteaulin, et Marie-Olive L'Haridon, S^{t} Martin.

A S^{t} Corentin — Adolphe Millour, Châteaulin, et Emilie Cornic, S^{t} Corentin.

A S^{t} Thois — Joseph-Germain Douguet, Châteaulin, et Marie-Yvonne Pichon, S^{t} Thois.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

88. Yves-Gabriel Duval, Gare, 45 ans.— 89. Marie-Françoise Mazurier, Rue de Traverse, 72 ans.

PATRONAGE JEANNE D'ARC

FÊTE DE L'ARBRE DE NOËL 11 & 12 JANVIER 1908

Programme.— *Entrée :* **Dugueslin,** *pas redoublé,* E. Bisch.

AMOUR ET SACRIFICE. *Drame en 3 actes, par Auguste Rouyer.*— Acte I — Dans une mansarde, *Devoir.*— Acte II — Au bureau d'un banquier, *L'amour est plus fort que la haine.*— Acte III — Dans une cellule de prison, *Bienheureux ceux qui souffrent.*—

PERSONNAGES : Henri Blanchard, employé de banque ; Paul Blanchard, frère d'Henri ; Le père Blanchard ; Jean Gasneaux, employé de banque ; M. Jacobson, banquier ; Rousset, dit le père Arthur ; François Kervadic ; Guil. Birsec, gardien de prison ; Le directeur de la prison ; Un commissaire de police.

Distribution d'oranges aux enfants. Pendant ce temps, exécution de la fantaisie : **Binious et Musettes.**

L'ONCLE RATONDU. *Opérette en un acte.*

PERSONNAGES : Ratondu, vieil avare ; Jérôme, son neveu, capitaine du Foudre de guerre ; Kermaidic, matelot ; Un commissaire.

Différents Monologues ou Chants.— *Clôture :* **Triolette,** *polka mazurka.*

Les Séances auront lieu le Samedi à 8 h. du soir. Le Dimanche dans l'après-midi, à 4 h. et à 8 h. du soir. Une quête se fera au profit de l'œuvre.

Prix des Places : premières, 1 fr. ; secondes, 0 fr. 50 ; troisièmes 0 fr. 25 ; Les enfants au dessous de dix ans paient demi-place.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4^{e} Année. 18 JANVIER 1908. N° 124.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

MONSEIGNEUR DUPARC, évêque de Quimper et de Léon.— Nous apprenons au dernier instant, avec la joie la plus vive, que le Souverain Pontife vient de combler les vœux du clergé Breton, en appelant à gouverner le Diocèse de Quimper un breton, M. le Chanoine Duparc, Archiprêtre, curé de S^{t} Louis de Lorient. Nous donnerons très prochainement une notice sur le nouvel Evêque à qui Dieu nous confie. Aujourd'hui, nous nous contentons de chanter le **Deo Gratias** de la plus filiale reconnaissance et de la plus légitime fierté.

Monseigneur Duparc est pour ainsi dire du Diocèse. Né à Pont-Scorf, il est devenu enfant de la charmante ville de Quimperlé, et bien souvent, étant professeur au Petit Séminaire de S^{te} Anne, ou Curé de Lorient, il a porté parmi nous l'éclat de sa parole, la distinction de son commerce et sa vive sympathie pour ses compatriotes d'adoption. De plus, il connaît assez de la langue bretonne pour faire renaître dans nos Paroisses, lorsqu'il viendra les visiter, l'enthousiasme qu'éveillaient partout autrefois les accents de leur langue, parlée par un évêque breton : M^{gr} Graveran.

Nous lui offrons, en notre nom personnel et au nom de nos paroissiens, l'hommage le plus filial, le plus tendrement dévoué.

Alfred Le Roy
Ch. hon. Archiprêtre

Semainier paroissial.— *Dimanche 19.*— **II^{e} dimanche après l'Epiphanie. Fête du S^{t} Nom de Jésus.**— S^{t} Bernardin de Sienne établit et propagea l'usage de représenter, entouré de rayons, le Saint Nom de Jésus, réduit à ses trois premières lettres IHS, réunies en monogramme.— *Après la 2^{e} messe, catéchisme français des Garçons.— A 9 h. Dépôts à la Caisse des Loyers.— A 1 h. 3/4, Réunion des Enfants de Marie à N. Dame.— A 2 h. Catéchismes bretons.— A 4 h. Catéchisme français des Filles.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Cantiques 11 et 29.*

Lundi 20.— **S^{t} Fabien, Pape et Martyr,** qu'une colombe, venant reposer sur sa tête, désigna comme pape au choix du peuple et du clergé.— **S^{t} Sébastien, Martyr.**— Comblé des marques de la faveur de Dioclétien, il use de son influence pour soutenir et encourager les martyrs ; dénoncé lui-même, il est percé de flèches, et consomme son martyre dans le palais même des Empereurs.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 21.— **S^{te} Agnès, Vierge et Martyre.**— Agée de 13 ans, une double couronne ceint le front de la martyre : la virginité conservée invio-

lable ; le trépas glorieux qu'elle affronte sans crainte (Prudence).

Mercredi 22.— **S^t Vincent, Diacre et Martyr,** patron de la vigne et des vignerons.— **S^t Anastase, Martyr.**— La vue du bois de la Vraie Croix le convertit, encore payen, et il embrassa la vie monastique. Après d'affreuses tortures, il eut la tête tranchée.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 23.— **Mariage de la S^te Vierge et de S^t Joseph.**— Vos épousailles, ô Vierge Mère de Dieu, est une annonce de joie pour le monde entier ! — *A 7 h. 1/2, messe des filles de 2^e et 3^e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— A 7 h. 3/4 du soir, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 24.— **S^t Thimothée, Evêque et Martyr.**— Le plus cher disciple et le fidèle compagnon de S^t Paul, devenu évêque d'Ephèse, fut lapidé par les adorateurs de Diane.

Samedi 25.— **Conversion de S^t Paul,** sur le chemin de Damas.— Nous vous rendons grâces, ô Jésus, qui avez aujourd'hui terrassé votre ennemi par votre puissance, et l'avez relevé par votre miséricorde !

Un exemple douloureux.— Ces jours-ci, à Ploërmel, le locataire de l'ancienne maison des Frères de Lamennais, étant mort, n'a pas reçu la sépulture chrétienne, parce que les acheteurs et locataires des biens de l'Eglise sont considérés comme les complices de ceux qui les ont volés. A plus forte raison les honneurs religieux ne sauraient être rendus à ceux qui, par leurs votes ou dans l'exercice de leurs fonctions, ont décrété, préparé, exécuté la spoliation des congrégations religieuses, du clergé, la spoliation des pauvres et des enfants, qui profitaient de ces œuvres, la spoliation des morts privés des prières qui leur étaient assurées. (Corr. hebd.).

Dominus meus et deus meus (Une belle indulgence).— Thomas, l'un des douze, nous raconte saint Jean (XX, 24), n'était pas avec les disciples lorsque Jésus leur apparut. Les autres disciples lui dirent donc : « Nous avons vu le Seigneur. » Il leur répondit : « Si je ne vois pas dans ses mains la marque de ses clous, et si je ne mets mes doigts à l'endroit des clous et ma main dans son côté, je ne croirai point. »

Huit jours après, les disciples étaient encore dans le même lieu et Thomas avec eux. Jésus vint, les portes fermées, se tint au milieu d'eux et leur dit : « La paix soit avec vous. » Il dit ensuite à Thomas : « Mettez ici votre doigt et voyez mes mains ; approchez votre main et mettez-la dans mon côté, et ne soyez plus incrédule, mais fidèle. »

Thomas lui répondit : « Mon Seigneur et mon Dieu. » Jésus lui dit : « Vous avez cru, Thomas, parce que vous avez vu. Bienheureux ceux qui n'ont point vu et qui ont cru. »

Autrefois, ceux qui assistaient à la messe s'inclinaient profondément pendant la consécration, et saint Grégoire X, mort en 1276, prescrit à tous de se prosterner la face contre terre et de rester dans cette posture jusqu'à *Pax Domini.*

L'*Ami du Clergé* cite une amende honorable, en usage depuis plusieurs siècles dans le diocèse de Langres, où il est dit : « Nous n'osons porter nos regards vers vous ni les fixer sur les voiles mystérieux qui les cachent à nos yeux. »

En fait, l'usage général dans ces derniers temps paraît avoir été de s'incliner profondément, au moins pendant les deux consécrations. Néanmoins, la rubrique du Missel prescrit au prêtre qui célèbre d'élever l'hostie de façon qu'elle puisse être vue du peuple et que le peuple l'adore.

Or, on ne peut adorer au moins corporellement qu'en se prosternant.

Il est très facile de tout concilier. Quand la clochette annonce l'élévation, regardez le prêtre à l'autel. Vous le verrez s'incliner, faire une première génuflexion, élever l'hostie consacrée au-dessus de sa tête. Regardez l'hostie, et, quand elle disparaît, inclinez-vous et adorez. Vous agirez de même à l'élévation du calice.

Pie X semble vouloir encourager cette pratique. Il vient en effet, à la demande d'un Lazariste, d'accorder sept ans et sept quarantaines d'indulgences à tous ceux qui, non seulement à l'élévation de la messe, mais aussi quand le Saint Sacrement est exposé, *regarderont* avec foi, piété et amour, la sainte Eucharistie en disant : « *Dominus meus et Deus meus* ! Mon Seigneur et mon Dieu ! »

De plus une indulgence plénière peut être gagnée chaque semaine par tous ceux qui recevront la sainte communion, s'ils ont accompli tous les jours cette pratique.

Ne manquons jamais de gagner ces indulgences et prenons pour cela, chaque fois que nous assistons à la messe, la précaution de regarder l'hostie et de dire pieusement : « *Dominus meus et Deus meus.* » C'est un acte de foi à la présence réelle plus méritoire que celui de saint Thomas.

« Bienheureux, lui dit Jésus, ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru. »

Nous ne voyons que les voiles eucharistiques et nous croyons que Jésus est là, Jésus notre Dieu : « Mon Seigneur et mon Dieu ! »

La Paroisse de Châteaulin. *(suite).*— A droite, en flanc de coteau, une petite maison a toute la physionomie d'un Penn-ti, avec son « liorzic » ou petit jardin. C'est inhabité. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de manifester notre regret que ces *Penn-ti,* avec parcelle de terre pour une vache, une chèvre ou un porc, soient désertés pour venir encombrer les taudis du *Garrec,* de *Kerlobret,* de *Toulpri,* de *Stank-an-toullou* ou de *Gorr-ar-ru.* L'habitation de la campagne est saine, préservée des appâts malsains de l'auberge ; elle facilite pour les enfants la vie au grand air hors des dangers de perversion du ruisseau, elle assure à la ménagère un petit potager facile à entretenir, et des provisions pour son saloir. Elle garde le mari aux travaux des champs, d'un rendement plus sûr et plus régulier que ceux d'un manœuvre et d'un homme de peine aux chantiers urbains. Mais, pour que tous ces avantages soient assurés, il faut que le fermier et le propriétaire agriculteur achèvent de dépouiller leur méfiance ombrageuse contre la maraude possible de leur voisin pauvre. La maraude est le fruit de l'égoïsme. Nos Penn-ti ne sont devenus importuns que dans les régions où la propriété a trop oublié la maxime de S^t Paul et de S^t Thomas : que « l'*usage* des biens doit rester commun », en ce sens que « le propriétaire aime à partager avec le pauvre pour subvenir à ses besoins ». C'est encore, heureusement, la tradition de bon nombre dans nos campagnes, et loin de faire un crime à la vache du Penn-ti d' « avoir tondu du pré la largeur de sa langue, » il n'est pas rare qu'elle ne soit admise dans les jachères du riche. En tout cas, quel est l'agriculteur qui, pour assurer à ses terres une main d'œuvre de jour en jour plus rare, se refuserait à favoriser un Penn-ti dans son voisinage ?

Mais notre petit train nous permet de passer d'un côté de wagon à l'autre. Mettons-nous à la fenêtre de gauche. Ici, sous nos yeux, c'est *Anter-*

hent (la mi-route entre Châteaulin et Port-Launay). Malheureusement, c'est une auberge, car, après 1200 mètres de marche, combien de pauvres bretons ont déjà le gosier encrassé, et sentent le besoin de se « rincer la gorge » ! Regardons plus loin : Ce joli cottage, avec son jardin potager, ses bouquets d'arbres, ses prés verts et la pente chauve qui le sépare du bois chenu et pittoresque de *Trèverrec*, s'appelle d'un nom original : le *bois* de la cabane de la chèvre, *Coat-ti-Gaor*. La chèvre y broute toujours ; mais elle n'est pas seule. Cinq vaches l'ont rejointe, et on y entend aussi de joyeux rires d'enfants.

Mais nous voici déjà, surplombant à en avoir le vertige, les 1res maisons de Port-Launay : Pourquoi toute cette pente abrupte n'est-elle pas couverte de beaux sapins comme ceux que nous apercevons là-bas couronnant la ville ? Est-ce que les maigres produits qu'un travail pénible lui arrache ne l'appauvrissent pas et ne le ravinent pas encore plus, au lieu que de bonnes plantations lui feraient produire un revenu équivalent au plus beau blé ?

Mais trève à ces réflexions d'économie rurale, et livrons nos regards au charme de ce point de vue sur les coteaux plantureux de Coatfitel-huela et le grand potager couché au bas de leurs pentes ; sur la nappe brillante de l'Aulne élargie en port de commerce, sur les deux quais en équerre, avec leur bordures de blanches maisons adossées à la montagne, sur l'îlot gracieux que forme l'Eglise, mollement assis et abrité dans le vallon profond que le promontoire de Kerguestec écartèle et fait courir en deux tronçons, l'un vers Stank-ar-garont, l'autre vers *Ti-raden*.

Nous sommes à la gare de Port-Launay. Faut-il descendre ? Non, le voyage est trop agrémenté de charmantes perspectives pour que nous ne nous décidions pas à ne reprendre notre course pédestre qu'au point extrême de notre paroisse, à cette langue de terre où Châteaulin a fait à St Ségal la gracieuseté d'asseoir la Station qui le dessert. Nous ne descendrons que lorsque le conducteur du train criera : St Ségal ! *(à suivre)*

Si vous saviez.— Si vous saviez quels grands biens la Messe apporte à votre âme et à l'âme de vos chers défunts !

Si vous saviez quel trésor de grâces, de joie, de force est renfermé dans ce divin Sacrifice, comme vous reviendriez à la Messe !

Elle donne au monde Jésus Fils de Dieu fait homme.

Elle est la prière parfaite, toute puissante.

Elle rend les âmes vertueuses.

Elle sèche les larmes et relève les courages.

Elle verse sur les âmes qui souffrent dans les flammes du Purgatoire, la rosée céleste adoucissant les souffrances ; enfin, elle ouvre le ciel.

L'Eglise a porté la loi de l'assistance chaque dimanche à la Messe.

Voulez-vous être chrétien, allez à la Messe.

Voulez-vous sauver votre âme, allez à la Messe.

Jeunes enfants, puissiez-vous, pour votre bonheur, avoir des parents qui vous conduisent tout petits à la Messe.

Jeunes gens et jeunes filles, la garantie de votre vertu, elle est à la Messe.

Hommes d'âge, vos devoirs vous seront rappelés à la Messe.

Vieillards, allez à la Messe, et vous sourirez à la mort !

Amis lecteurs, si vous saviez ce que c'est que la Messe ! *(L'Abeille.)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 25 JANVIER 1908. N° 125.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.



Né à Lorient le 6 février 1857, il a passé son enfance et sa jeunesse à Pont-Scorff, puis à Quimperlé, où sa famille était venue s'établir.

Elève, puis professeur au Petit Séminaire de Ste-Anne d'Auray, il fut nommé curé Archiprêtre de Lorient en 1895.

« Mgr. Ad. DUPARC

Evêque élu de Quimper et de Léon,

Vous remercie avec un affectueux respect et compte sur vos prières et sur celles de tous les bons amis qui vous entourent. Le mot aimable de votre Bulletin Paroissial me va droit au cœur.

Ad. Duparc »

C-A.

Semainier paroissial.— *Dimanche 26.*— **IIIe dimanche après l'Epiphanie.** Fête de la Sainte Famille **JÉSUS, MARIE ET JOSEPH.**— Seigneur Jésus qui, soumis à Marie et Joseph, avez consacré la vie domestique par d'ineffables vertus : accordez-nous, aidés par Marie et Joseph, de nous instruire aux exemples de la Sainte Famille, pour être admis dans la famille éternelle. (Oraison du jour).— *Indulgence plénière en faveur des associés de la Sainte Famille, aux conditions ordinaires de confession, communion et visite à l'Eglise en y priant aux intentions du Souverain Pontife.— Indulgence plénière également pour les membres de la Doctrine chrétienne.— A la 1re messe, catéchisme breton sur le 3e commandement de l'Eglise.— A la 2e messe, Instruction sur les* excommunications.— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— A la Grand'messe, homélie française* sur l'Evangile du jour.— *A 1 h. 1/2, catéchisme français des Filles.— A 2 h., Catéchismes bretons.— Après Vêpres, catéchisme de persévérance.— A 7 h. 3/4, Instruction catéchistique sur les* vertus théologales. *Cantiques 12 et 20.*

Lundi 27.— **St Jean Chrysostome, Evêque et Docteur.**— Comme le disciple n'est point au dessus du Maître, les Pasteurs et les Docteurs du peuple chrétien, s'ils sont fidèles, sont en butte à la haine des ennemis de Dieu ; car ils ne peuvent étendre le royaume de Jésus-Christ qu'au détriment de la domination de Satan.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 28.— **St Julien, Evêque.**— Sa mission pour évangéliser le Maine, remonte à St Pierre lui-même.

Mercredi 29.— **St François de Sales, Evêque et Docteur.**— Voici venir au berceau du doux Fils de Marie l'angélique Evêque François de Sales, digne d'y occuper une place distinguée par la suavité de sa vertu, l'aimable enfance de son cœur, l'humilité et la tendresse de son amour.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 30.— **Ste Martine, Vierge et Martyre.**— La douceur, la patience, l'innocence d'une Vierge suffisent au *Dieu fort,* pour terrasser ses ennemis ; et Martine la Romaine, a vaincu d'une victoire plus durable que les plus grands capitaines de Rome.— *A 7 h. 1/2, messe des filles de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— A 7 h. 3/4 du soir, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 31.— **St Pierre Nolasque, Confesseur.**— Comme Jésus, le Médiateur descendu du ciel, il s'est voué au rachat de ses frères ; il a renoncé à sa liberté pour procurer la leur ; et, afin de leur rendre une patrie, il est resté en otage sous les liens de la servitude.

Samedi 1er Février.— **St Ignace, Evêque et Martyr.**— Une antique tradition dit que ce vieillard qui confessa si généreusement le Crucifié devant Trajan, avait été cet enfant que Jésus présenta un jour à ses disciples comme le modèle de la simplicité que nous devons posséder pour parvenir au Royaume des Cieux.— *A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

L'Eglise. *(suite)* — 9e *Instruction.*— Nous passons plusieurs cas d'excommunication qui sont plus rares, et nous arrivons à des points d'application fréquente dans nos temps calamiteux : celui-ci, par exemple, inscrit sous le Nos 7 : « ... Ceux qui portent des lois ou des décrets contraires à la liberté ou aux droits de l'Eglise ». Cette peine frappe, non ceux qui sont de simples agents subalternes, mais les auteurs mêmes des lois ou décrets :

Les ministres, les députés et sénateurs, les préfets, les maires, les conseillers municipaux, qui *empêchent, restreignent* ou *troublent* la liberté et les droits de l'Eglise : tels que le droit d'enseigner, d'acquérir, de vendre, de louer, de conférer le Saint Ordres et les Sacrements, de faire des processions, d'entrer en Religion, etc.

C'est en vertu de cet article que les honneurs religieux ont été refusés dernièrement au Ministre Guyot-Dessaigne, mort subitement sans avoir été relevé de l'excommunication encourue.

II — « Ceux qui *usurpent* (d'autorité, ou en vertu d'un prétendu droit), ou mettent sous séquestre les pouvoirs, les biens, les revenus des Eglises et des bénéfices ecclésiastiques. »

L'excommunication est encourue, non seulement par les dépositaires de l'autorité qui *usurpent,* mais encore par les acheteurs de ces biens d'Eglise, et par les simple locataires, à quelque titre que ce soit, et tous sont tenus à restituer avant d'être relevés de l'excommunication qui les frappe.

On a posé cette question à Rome : « Les acheteurs de fruits naturels provenant des biens usurpés, si toutefois ils se procurent ces fruits en quantité notable, encourent-ils la même censure, ou sont-ils tenus à restitution ? » La réponse distingue : « On peut absoudre (donc ils sont gravement coupables) les acheteurs de ces fruits naturels *exposés en vente publique,* en leur imposant une aumône en faveur des congrégations aux quelles ces biens appartiennent, en tant qu'ils ont été achetés à un prix inférieur au juste prix. »

De cette réponse il faut conclure que si les fruits naturels ne sont pas *exposés en vente publique,* par exemple aux halles et marchés, si on les achète directement du locataire ou acheteur, à son domicile ou sur place, on encourrait la même excommunication que cet acheteur ou ce locataire ; mais que si ces denrées sont apportées aux marchés publics, tout en se rendant coupable en les prenant, ou ne tombe pas sous l'excommunication, et l'absolution n'est pas réservée. *(à suivre)*

La Messe. *(suite).* L'AUTEL. *I.— Origine et forme de l'autel.* 1°.— Quand la Messe fut célébrée pour la première fois, le Jeudi-Saint, — Notre-Seigneur se plaça, pour la célébrer, devant une table, sur laquelle on avait mis du pain et du vin.

C'est pour cela que l'autel de la Messe ressemble à une **table.**

2°.— La Messe a été instituée pour renouveler le sacrifice de la Croix, et pour rappeler la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est pour cela que l'autel de la Messe ressemble à un **Calvaire,** avec un grand crucifix au dessus.

3°.— A l'origine, pendant deux ou trois cents ans, les chrétiens furent persécutés : il fallait donc se cacher pour dire la Messe, et l'on se cachait dans les souterrains appelés catacombes, qui servaient de cimetières aux chrétiens. Alors on offrait le Saint Sacrifice sur les tombeaux des martyrs.

C'est pour cela que l'autel de la Messe ressemble à un **tombeau** : il doit être en *pierre* ; ou bien, s'il est en bois ou en métal, il faut du moins qu'il y ait une pierre d'autel au milieu, renfermant des reliques de martyrs.

4°.— Quand le prêtre a fini sa Messe, il s'en va ; mais ordinairement Jésus demeure sur l'autel, pour y recevoir la visite des fidèles qui viendront l'adorer, et pour être prêt à aller visiter les malades qui demanderont à le recevoir.

C'est pour cela que l'autel de la Messe ressemble à un palais.— Ce palais s'appelle le **tabernacle** : il est garni de soie blanche à l'intérieur ; et les riches tentures du conopée en décorent la façade, comme il convient pour le palais du Roi.

Ainsi l'autel est une table, comme pour un banquet ; — il est en pierre, comme un tombeau ; le Christ en croix est au dessus, comme au Calvaire ; — au milieu, il y a un tabernacle, pour servir de résidence à Jésus.

(à suivre)

Châteaulin après la Révolution. *(suite)*.— Le 3 nivose an 14 (24 décembre 1805 : « Vu la lettre de M. Leissègues-Légerville (Vicaire), observant que, ne jouissant d'aucune pension ecclésiastique, il demande un traitement annuel qui puisse lui procurer les moyens de suffire à son entretien.

Le Conseil, prenant en considération la lettre ... et voulant, autant que les moyens de la commune peuvent le permettre, donner à ce respectable ecclésiastique une marque de son estime particulière et un témoignage de sa réconnaissance pour le zèle qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions, arrête : il sera payé annuellement à Mr Leissègues-Légerville, vicaire actuel de Châteaulin, à compter du 1er janvier 1806, sur les revenus de la commune, une somme de trois cents francs qui pourra être augmentée dès que les revenus et les dépenses de la commune le permettront ... !

Nous passons au 5 août 1814 : « Un des membres de la commission du Conseil a donné lecture d'une délibération de l'an 11 tendant à appeler pour gérer l'Hospice de cette ville trois religieuses dites sœurs blanches ; la pénurie des revenus de la commune a fait ajourner indéfiniment cet exposé. Il a été également donné lecture d'une pétition de M. le Curé tendant à être réintégré dans l'ancien Presbytère. Quelques membres ont observé que d'après les lois de l'an 11 ces maisons ne pouvaient être enlevées à la Commune, conséquemment il était de l'intérêt de celle de Châteaulin de demander d'y être réintégrée. D'autres membres ont été d'avis que la Commune ne pouvait revendiquer cette possession, puisqu'elle avait été, par autorisation du gouvernement, affectée au logement du Sous-Préfet ; que par ce moyen elle avait cessé d'être bien communal et devait appartenir sûrement au Gouvernement, de la même manière que les Palais de justice auditoires et autres localités servant à l'usage public. La question mise aux voix, la majorité a été en faveur de la demande en réintégration. En conséquence MM. Gourmelon et Denniel ont été nommés pour rédiger une petition. »

On voit que la réclamation timide et tardive du Curé pour une réintégration dans l'ancien presbytère, *qui aurait dû être rendu comme non aliéné*, n'allait pas sur des roulettes, et que tes réglements portérieurs au Concordat ne laissaient plus au curé que le recours à la Municipalité pour rentrer en possession d'un bien d'Eglise. Il avait fallu la chute de l'Empereur, devenu persécuteur de l'Eglise, pour donner un peu plus de hardiesse dans des revendications légitimes. Mais on aurait étonné fort les bons conseillers municipaux de cette époque si on leur eût dit qu'en prêtant leur nom aux justes réclamations du Curé, ils entendaient eux-mêmes devenir propriétaires en son lieu et place, et pour un autre usage que celui du clergé paroissial.

(à suivre)

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 1er FÉVRIER 1908. N° 126.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 2.*— **Fête de la Purification de la Ste Vierge, et de la Présentation de Jésus au Temple.**— Le nom populaire de cette fête, la **Chandeleur,** rappelle les cierges qui sont bénits solennellement à ce jour avant la Grand'messe et qui doivent servir, dans les familles chrétiennes, pour les bénédictions des maisons et pour l'agonie des Mourants.— « Il y a trois choses à considérer dans le Cierge : la cire, la mèche et la flamme. La cire, ouvrage de l'abeille virginale, est la chair du Christ ; la mèche, qui est intérieure, est l'âme ; la flamme, qui brille en la partie supérieure, est la divinité (St Anselme).— *La Grand'messe à St Idunet, précédée de la Bénédiction et de la Procession des Cierges.— A 1 h. 1/2, Catéchisme français des Filles, et catéchismes bretons.— Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs, Sermon, Recommandations, Litanies et Bénédiction.*

Lundi 3.— **Ste Geneviève,** Patronne de Paris.— La capitale de la France lui est confiée ; une simple bergère protège les destinées de Paris, comme un pauvre laboureur, St Isidore, veille sur la capitale des Espagnes.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 4.— **St André Corsin, Evêque.**— André fut pécheur avant de devenir un Saint ; son exemple nous encouragera à revenir sincèrement à Dieu.

Mercredi 5.— **Ste Agathe, Vierge et Martyre.**— Plus d'une fois, son voile virginal, présenté aux torrents enflammés des laves qui descendaient des flancs de l'Etna, les arrêta dans leur course, aux yeux d'un peuple tout entier.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 6.— **St Gildas, Abbé.**— Honoré par les anciens du nom de *Sage*, Père, Maître d'un grand nombre de saints religieux, il fut, dit M. de la Borderie, l'historien par excellence de la race bretonne.— *A 7 h. 1/2, messe des Garçons de 2e et 3e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— Le soir à 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 7.— **St Romuald, Abbé.**— Quel puissant encouragement nous donnent ces généreux athlètes de la mortification qui ont sanctifié les déserts par l'héroïsme de leur pénitence, enlevant ainsi toute excuse à notre lâcheté qui s'effraie des légères satisfactions que Dieu exige pour nous rendre ses bonnes grâces ! — *1er vendredi du mois. Les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du S. Sacrement.— A la*

messe de 7 h. 1/2, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.

Samedi 8.— **S^t Jean de Matha, Confesseur.**— Il établit sous le nom de la Sainte Trinité, une société religieuse dont les membres s'engagèrent à mettre leurs efforts, leurs privations, leur liberté, leur vie, au service des pauvres esclaves qui gémissaient sous le joug des Sarrasins.

Le Presbytère.— Nos chers Paroissiens trouveront ci-après deux documents qui serviront à l'histoire religieuse de Châteaulin. Samedi dernier vers 11 h. 1/2, M. le Directeur des Travaux de la Commune se présenta — très courtoisement — au Presbytère, dans l'intention de relever le plan des lieux en vue de l'adjudication votée par le Conseil Municipal. C'était donc, à l'instar des *Inventaires*, poser les préliminaires de la spoliation décidée. M. l'Archiprêtre refusa poliment de se prêter à ce *prologue* d'un vol, et déclara qu'il ne cèderait qu'à la violence, protestant qu'il ne s'agissait nullement d'une « question de personne, mais d'un principe à sauvegarder. » M. le Maire appelle cela de l' « obstination » ; nous avons eu déjà l'occasion de remarquer qu'il avait le génie des expressions élégantes et choisies. Il est vrai qu'un volé a toujours mauvais caractère, et a tous les torts de son côté.

M. le Maire nous dit : « .... l'immeuble que vous occupez et dont la commune est *exclusivement* propriétaire » *Exclusivement ?* Voilà une de ces expressions à panache dont on prend l'habitude dans les couloirs de la Chambre. M. le Maire ignore-t-il que cette phrase exprime tout simplement une contre-vérité ? Croit-il que, parce qu'il a donné son vote à la loi cynique du 2 janvier 1907 qui fait main basse sur tous les biens d'Eglise, sur *Kerluan*, sur *Parc ar C'hroissant*, sur le Presbytère, le clergé et la Paroisse perdent tous leurs droits devant la conscience de leurs spoliateurs ?

Nous avons déjà prouvé cent fois, mais il faut le redire : le Presbytère représente *exclusivement* la valeur de l'ancien presbytère volé pendant la Révolution, et *rendu, comme bien non aliéné, au Curé*, en 1816. Il est vrai que Napoléon, devenu persécuteur, n'avait plus voulu rendre son bien au clergé que par l'intermédiaire de la Commune. Mais celle-ci n'était que le prête-nom, le paravent, le fideicommis du clergé et de la Paroisse, si bien que, quand la commune donna le jardin du Presbytère pour faire le quai de Brest, elle sentit le devoir, en 1824, sur les réclamations de l'Evêque et du curé, de réparer ce tort, et elle fit l'*échange* du Presbytère diminué qu'elle revendit à son profit, contre l'immeuble actuel, qui resta, sous son nom, la propriété inamissible de la Paroisse. Toutes les affirmations de M. le Maire n'y feront rien, et celà est si vrai, et il en est si convaincu lui-même, que nous le mettons au défi, et avec lui tous les vrais enfants de Châteaulin, de se porter acquéreur du Presbytère. Pourquoi ? Parce que ni lui, ni les autres ne voudraient assumer la honte d'avoir acquis *la maison du clergé*, le bien de la paroisse et de l'Eglise, et que cette honte pèserait sur les enfants comme sur leurs pères. Nous mettons au défi aucun enfant de Châteaulin d'oser prendre en location la *maison du clergé*, et s'il s'en trouvait, on le montrerait du doigt. Et si l'honorable M. Lazennec a fait, au nom des paroissiens, une proposition d'achat, il ne l'a fait qu'après autorisation expresse de l'Evêque, et que pour assurer la paisible possession du clergé, en offrant à la commune, et avec usure encore, les 15.000 mille francs qu'elle avait fournis pour la reconstruction du presbytère. Nous savons bien que la loi du 2 janvier 1907, votée par M. le Maire, nous enlève tout recours auprès des gendarmes et des tribunaux ; mais toutes les lois de ce genre se briseront tôt ou tard contre le droit et la justice.

M. le Maire nous croit ses obligés, parce que le clergé « jouit gratuitement, depuis deux ans, du presbytère, alors qu'il ne veut pas même en acquitter les charges. » Plaisant reproche ! Bientôt le volé devra rendre grâces, qu'on tarde à l'exécuter ! Quant aux charges, la municipalité a sa part des 800 fr. subtilisés par l'Etat, l'année dernière, au clergé de Châteaulin : 500 fr. au curé, 150 à M. Jézégou et 150 à M. Boulic. Que la municipalité prenne dans ce butin qu'elle recueille, pour acquitter les charges ; ce n'est que justice élémentaire !

Il reste qu'on aurait pu et qu'on pourrait encore s'arranger, et en finir avec cette brûlante question qui est pour tous comme une plaie envenimée. On nous rendra ce témoignage que nous avons tout fait dans ce but, gardant ici le silence en face d'attaques d'une grossièreté inouïe, passant même avec calme à travers les murmures des uns, les récriminations des autres.

Pour cela il eût suffi que du côté des administrations on se rappelât davantage que, dans cette question des Presbytères et des évaluations, il fallait tenir compte, suivant les instructions de Briand lui-même, non seulement des valeurs brutales, mais des *circonstances locales*. Mais comment voulez-vous que des agents qui passent d'un bout de la France à l'autre entrent dans ces considérations pratiques et équitables ? Une seule chose les hypnotise : le froncement de sourcil d'un Clémenceau !

Châteaulin, le 25 Janvier 1908

Monsieur Le Curé,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 24 Janvier, a décidé l'aliénation par voie d'adjudication publique, de l'immeuble que vous occupez et dont la commune est exclusivement propriétaire.

Monsieur Sanson, directeur des travaux de la commune, chargé de dresser un plan des lieux en vue de cette adjudication, m'informe que vous avez refusé de le laisser procéder à cette opération.

Je me permets, Monsieur le Curé, de m'étonner de votre manière d'agir dans cette affaire, alors que depuis deux ans vous jouissez gratuitement du Presbytère, dont vous ne voulez même pas acquitter les charges.

Je vous serai donc reconnaissant de bien vouloir me faire connaître les raisons que vous avez à faire valoir à l'appui de votre refus.

Monsieur Sanson se représentera lundi 27 courant, à neuf heures du matin, pour exécuter la décision prise par le Conseil municipal.

J'ose espérer que vous voudrez bien m'éviter d'employer à votre égard, et à mon grand regret, les mesures que la loi met à ma disposition, vous rendant responsable par ailleurs du préjudice qui pourrait être causé à la commune par votre obstination.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire
Th. Hallégouen

Châteaulin, le 25 Janvier 1908

Monsieur Le Maire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de ce jour, me demandant des explications sur mon refus de laisser M. le Directeur des travaux de la Commune procéder, sur le terrain du Presbytère, à un inventaire foncier ; et me menaçant, en cas de nouveau refus, « d'employer à mon

égard les mesures que la loi met à votre disposition. »

Libre à vous, Monsieur le Maire, de renouveler à Châteaulin les scènes douloureuses des inventaires de 1906. Vous trouveriez, au Presbytère, un Pasteur qui, jaloux de défendre les droits de l'Eglise, ne cèdera qu'à la violence.

Le 29 Janvier 1906, lors de l'inventaire, le Conseil de Fabrique déposa entre les mains de l'Agent des Domaines une protestation énergique contre la violation des droits imprescriptibles de l'Eglise sur cet immeuble.

La loi de Séparation ayant été solennellement condamnée par le Souverain Pontife, elle est et reste condamnée par les vrais catholiques. Je ne puis non plus prêter le moindre concours à l'application de la loi de 2 janvier 1907, que vous avez votée vous-même, Monsieur le Maire, et qui dépouille l'Eglise de ses biens.

Représentant des intérêts de ma paroisse que j'ai juré, devant Dieu et entre les mains de mon Evêque, de défendre, je puis être à votre merci, Monsieur le Maire, pour les mesures de police qu'il vous plaira de prendre ; je n'ai d'autre arme à vous opposer que les jugements de Dieu à qui j'en appelle, le suppliant de ne pas vous les appliquer dans leur redoutable sévérité.

Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Alfred Le Roy
Ch. hon. Archiprêtre

Le Conseil Municipal de Châteaulin prend sur lui de vendre au plus offrant le Presbytère qui ne lui appartient que de nom, et sur lequel la paroisse a une créance de 29.000 fr. à notre connaissance, tandis que la commune n'y a mis qu'une somme de 15.000 fr.

En effet, 1° le Presbytère à été acheté 13.000 fr. valeur de l'ancien et de son jardin : 13.000 fr.

2° M. Quéré a dépensé pendant les 24 ans, de son séjour, en grosses réparations, au moins : 4.000 fr.

3° La fabrique a dépensé dans la construction du nouveau Presbytère : 10.000 fr.
dont 6.000 versés à la commune, et 4.000 en dépenses imprévues. De ces 4.000 fr. sont allés 1.200 fr. pour l'enduit tyrolien. C'est à raison de ces 4.000 fr. supplémentaires que le Conseil municipal, par une délibération dont on trouvera la preuve à la mairie, céda à la fabrique le rabais de l'adjudication.

4° M. l'Archiprêtre a ajouté personnellement, pour l'appropriation du vieux Presbytère, une somme de 2.010 fr.

Total 29.010 fr.

29.010 fr. que la municipalité efface d'un vote, au détriment de la Paroisse, alors qu'elle-même n'a qu'une créance de 15.000 fr. !

Quel français et quelle morale ! — La réponse de l'Administration à la Municipalité contient une parole qui fait rêver : Accepter les conditions proposées par les paroissiens, serait accorder une « subvention déguisée ! » Une « subvention déguisée », d'accepter 18.000 fr. de la paroisse, qui a déjà une créance de 29.000 fr. : total 47.000 fr., alors qu'on accorde à un étranger sans créance, pour 20.500 fr. ! Une « subvention déguisée », d'avoir consenti à ne prendre que 5.000 fr. de trop !

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 8 FÉVRIER 1908. N° 127.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 9.*— **Ve dimanche après l'Epiphanie,** Parabole de la zizanie.— **Fête de St Tite, évêque.** C'est de lui que St Paul disait : « Celui qui console les humbles, Dieu, nous a consolé en l'arrivée de Tite, et non seulement dans l'arrivée de Tite, mais dans la consolation dont il a été lui-même consolé en vous (2 cor. 7-6).— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— A 1 h. 1/2, catéchisme français des Filles.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique : la* Foi. *Cantiques 13 et 21.*

Lundi 10.— **Ste Scholastique, Vierge.**— Il fallait que la grande et austère figure de St Benoit nous apparût adoucie par les traits angéliques de sa sœur, que dans sa profonde sagesse, la Divine Providence avait placée près de lui pour être sa coopératrice.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 11.— **Les sept saints fondateurs de l'ordre des Servites de la B. V. Marie.**— Leur vie se consuma dans la contemplation des souffrances de N. Dame ; l'Ordre qu'ils établirent a pour mission de propager le culte de ses inarrables douleurs.

Mercredi 12.— **Ste Jeanne de Valois,** *Reine de France.*— Modèle des femmes chrétiennes, par ses épreuves, sa tendre confiance en Marie, son attrait pour les œuvres de la pénitence, et sa miséricorde envers les pauvres.— *A 2 h. Réunion des Dames de la Conférence de St V. de Paul.— A 7 h. 3/4, conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 13.— **St Cyrille d'Alexandrie, Evêque et Docteur.**— « Peiner, vivre et mourir pour la foi de Jésus-Christ est mon plus grand désir ». (St Cyrille).— *A 7 h. 1/2, messe des Garçons de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— A 7 h. 3/4 du soir, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 14.— **St Raymond de Pennafort, Confesseur.**— L'Eglise l'appelle « l'insigne ministre du Sacrement de Pénitence » ; l'Ordre de la Merci le considère comme l'un de ses fondateurs, et des milliers de captifs, délivrés du joug des musulmans, l'ont honoré comme l'un des principaux auteurs de leur liberté.

Samedi 15.— **St Faustin et St Jovite, martyrs.**— Nous qui sommes si prompts à violer la loi du Seigneur, si lents à nous relever quand nous sommes tombés, si faibles dans la foi et dans la charité, relevez notre courage, ô saints frères Martyrs !

L'Eglise. *(suite)* — 10° *Instruction.*— Nous passons aux *excommunications* simplement réservées au Pape. La 2e atteint « ceux qui frappent, avec violence sous l'inspiration du Diable, des clercs, des religieux ou des religieuses. » 1° *Frapper avec violence* s'entend de tout sévice grave par une action extérieure, soit qu'elle atteigne le corps, comme le meurtre, une mutilation, une blessure grave, etc. , soit qu'elle viole la liberté, comme de jeter en prison, soit qu'elle blesse la dignité, ainsi déchirer les vêtement, cracher au visage, jeter de la boue. barrer méchamment la route, faire tomber de bicyclette, etc.

2° *Par une inspiration diabolique.* Ceci suppose une malice grave et sacrilège : Donc, ce ne serait pas encourir cette censure 1° que de frapper ou punir justement, 2° que de s'échapper en un moment de colère irréfléchie ; 2° que de se tromper sur la qualité de la personne : par exemple, exercer des sévices contre quelqu'un qu'on ignore être un prêtre ou un religieux.

3° *Des clercs, des religieux ou des religieuses.* Le mot *clercs* comprends non seulement les évêques et les prêtres, mais tous les abbés qui ont reçu la tonsure ; le mot religieux s'étend aux Congrégations religieuses comme aux grands ordres monastiques.

4° Parmi les sévices ainsi frappés d'excommunication, on distingue ceux qui sont plus graves, comme casser un membre, faire une blessure, briser les dents, arracher les cheveux, faire couler le sang en abondance. De ceux-là, le Pape se réserve l'absolution. Il en est de même des coups moins graves qui revêtent un caractère plus odieux, suivant les personnes et les cas : par exemple frapper un Evêque, ou bien un prêtre revêtu des ornements sacrés. Des autres, les évêques peuvent absoudre.

11° *Instruction.*— Excommunications réservées simplement au Pape.— « Ceux qui se battent en duel, provoquent ou acceptent, tous les complices, qui y prêtent un concours quelconque, les spectateurs, ceux qui le permettent on ne l'empêchent pas de quelque dignité qu'ils soient revêtus. »

1° *Ceux qui se battent en duel,* même « au premier sang » ; le duel est un combat singulier, après entente mutuelle, et entraînant péril de mort ou de mutilation.

2° *Les provocateurs et les acceptants ;* même lorsque le duel n'a pas lieu, l'excommunication frappe ceux-ci.

3° *Tous les complices, et ceux qui y prêtent la main :* les témoins, les intermédiaires, les conseillers, les jurys d'honneur, à moins qu'ils n'aient pour mandat formel ou pour but, en prêtant leur concours aux parties, d'empêcher le duel, les médecins qui assistent ou se tiennent à portée pour prêter secours en cas de blessures.

4° *Les spectateurs,* dont la présence est une sorte d'encouragement aux combattants, à moins qu'ils ne soient là par hasard, cachés ou à longue distance.

5° *Ceux qui l'autorisent ou ne l'empêchent pas,* alors qu'ils ont l'autorité en mains : les chefs militaires, les préfets, les hommes de police, les maires, etc. *(à suivre)*

Notre nouvel Evêque.— Il nous a été très doux d'aller remplir près de notre nouvel Evêque un devoir de piété filiale, de lui offrir les hommages et les assurances de prières de nos confrères et de nos paroissiens. Monseigneur Duparc nous a reçu avec une bienveillance toute paternelle et la plus affectueuse bonne grâce. Il aime le Diocèse que la Sainte Eglise confie à son zèle, et il se sent aimé. Soutenu par les prières assidues que

tous parmi nous offrent avec ferveur pour lui assurer les secours divins, il se prépare à son labeur apostolique auquel il se dépensera sans compter. Il sera le père de tous et surtout le père des humbles, des petits, des pauvres. Les œuvres seront l'objet de ses tendres sollicitudes, tous les dévouements trouveront en son cœur une approbation, un encouragement, un appui : l'éclosion des vocations sacerdotales, le recrutement des maîtres chrétiens, l'efflorescense des institutions de renouveau social, tels sont les sujets sur lesquels sa causerie jetait les clartés et les rayonnements de son âme ardente, et quand l'entretien intime prit fin dans un affectueux embrassement, nous nous sentions tout rajeuni, rempli d'espérance dans les fruits d'un pontificat qui s'annonce comme une bénédiction de choix pour notre beau diocèse.

Nous lui parlions de notre projet d'organiser un pélerinage à Ste Anne d'Auray pour assister à son sacre et recueillir ses premières bénédictions. Mais l'heure de la cérémonie ne permettrait pas de faire un tel voyage en un jour, et la saison rendrait difficile le logement des foules nombreuses que va attirer à Ste Anne la solennité attendue. Cependant nous exhortons les paroissiens qui voudront assister au Sacre à nous prévenir, s'ils n'ont pas de logement déjà arrêté. Un des chapelains de la Basilique a bien voulu nous promettre d'assurer à ceux que nous désignerons, des chambres convenables.

Il est probable que la cérémonie pourra avoir lieu le mardi 25 février. Elle commencera à 8 h. et dès 7 h. on prévoit que toutes les places seront occupées dans la Basilique. Prière donc de ne pas tarder à prendre une décision ferme pour le voyage.

Une erreur.— On a répandu le bruit que le Presbytère de Crozon avait été loué à la somme minima de 600 fr. . Or la vérité controlée, est que le contrat, signé, contresigné, autorisé officiellement et enregistré est de 250 fr. ! 250 fr. pour un presbytère beaucoup plus important que le nôtre, avec écurie, remises, etc.

Le Presbytère après la Révolution. *(suite).*— Le 10 mars 1815, M. Gourmelen déposait son rapport tendant à obtenir la réintégration du Clergé dans l'ancien Presbytère. Après avoir passé en revue les lois révolutionnaires réglant le rôle des Communes touchant l'administration des biens d'Eglise, il arrive à l'argument décisif : « La convention passée à Paris le 26 messidor an 9 (16 juillet 1801) entre le gouvernement français et Pie VII, article 72, rend aux curés et desservants les presbytères invendus. (Il s'agit des articles organiques de la loi du 8 avril 1802). Les Presbytères et les jardins non aliénés seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. Tels sont à la lettre les termes de l'article précité ».

« Si donc pendant un temps les Presbytères ont été rangés dans la classe des domaines nationaux, ils ont cessé d'être tels, la convention de l'an 9 les a rendus à leur destination primitive ».

Ce rapport nous donne un détail nouveau qui marque que, dans l'intervalle de la revendication du Curé, le Sous-Préfet avait quitté l'ancien presbytère, et qu'un avoué, M. Henri Le Ster avait pris (on ne sait, dit-il, à quel titre) la jouissance du Presbytère : « En vertu de quel arrêt, du propre mouvement, s'est-il mis en possession de cet édifice ? » Il demande donc pouvoir pour le Maire, « d'actionner cet avoué, en délaissement du Presbytère en question et dépendance dont il est détenteur, et en payement du prix de son indue jouissance ».

Tout fut ajourné par les *Cent-Jours* ; et ce n'est qu'après la Restauration des Bourbons que, le 7 octobre 1816, le maire donne connaissance de l'arrêté du Préfet du 27 septembre, qui rendait « l'ancien presbytère, ci-devant concédé aux Legerville et actuellement occupé par le Sr Le Ster ».

En mettant le clergé en possession, le conseil demanda que le pavillon du côté de la rue qui, pendant vingt ans, avait servi de corps de garde, fût conservé à cette destination, « vu qu'on peut supprimer toute communication avec le Presbytère ».

Le 16 novembre, une réclamation du Curé, touchant une construction faite par le Sr Auvray sur le mur du jardin, donna lieu à une description curieuse de ce jardin et de l'ensemble de l'immeuble : *(à suivre)*

Triste statistique.— Le ministère du Travail vient de publier un tableau de l'excédent des naissances sur les décès, dans les différentes contrées de l'Europe, pour la dernière période décennale, par 10.000 habitants.

Voici les chiffres, que nous livrons aux méditations de chacun : Serbie, 174 ; Saxe, 147 ; Norvège, 140 ; Prusse, 131 ; Roumanie, 127 ; Grande Bretagne, 125 ; Empire Allemand, 125 ; Suède, 115 ; Hongrie, 111 ; Italie, 106 ; Belgique, 98 ; Bavière, 98 ; Portugal, 96 ; Autriche, 95 ; Suisse, 82 ; Alsace-Lorraine, 75 ; Irlande, 51 ; Espagne, 51.

Et, au dernier rang — hélas ! — notre France, avec 12 1/2 ! ...

Tout commentaire affaiblirait la terrible portée de ce document, d'une si navrante brutalité.

Le conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Belley vient de mettre 50.000 fr. à la disposition de ceux qui voudraient créer des jardins ouvriers dans la région, par application de la loi de 1907.

L'exemple est intéressant et il est à souhaiter que d'autres caisses d'épargne le suivent, en appliquant leurs capitaux aux maisons aussi bien qu'aux jardins.

Ont reçu le Saint Baptême :

1.— Louis-Marie Maguet, Grand'rue, fils de Yves et de Jeanne-Marie Poupon, *parrain :* Corentin Maguet, *marraine :* Marie Divers.

2.— Renée-Louise-Marie Bernard, Gendarmerie, fille de Jean-Louis et de Marie Louboutin, *parrain :* Hervé Bernard, *marraine :* Marie-Renée Cariou.

3.— Rose-Marie-Renée Le Quéau, Rue Notre Dame, fille de Alexandre et de Marie-Anne Hascoët, *parrain :* René Dagorn, *marraine :* Rose Quéau.

4.— Mathias-Pierre-Marie Le Gall, Penn-al-lenn, fils de Jean-Louis et de Marie-Jeanne Couchouron, *parrain :* Pierre Laurent, *marraine :* Marie-Louise Rannou.

5.— Rose-Marie-Jeanne Viénot, Quai de Brest, fille d'Hervé et de Marie Croq, *parrain :* Jean Croq, *marraine* : Françoise Thomas.

6.— Jean-Hervé-Gabriel Brest, Mi-route, fils de Marc et de Marie Tromeur, *parrain* : Jean-Hervé Brest, *marraine* : Marie Férec.

7.— Marie-Jeanne-Thérèse Riou, Toul-ar-c'hoat, fille de Jean et de Marie Le Doaré, *parrain* : Jean Le Doaré, *marraine* : Marie-Jeanne Riou.

8.— Hervé-Marie Le Gall, Kerjean, fils de Charles et de Marie Hicher, *parrain* : Hervé Latreille, *marraine* : Reine Laurent.

9.— Anne-Marie Le Gall, Kerjean, fille de Charles et de Marie Hicher, *parrain* : Yves Guillou, *marraine* : Anne-Marie Duval.

10.— Louis-François-Marie Hicher, Pouillot-blan, fils de Charles et de Marie-Anne Labat, *parrain* : Louis Labat, *marraine* : Marie Hicher.

Ondoiements :

1.— Une enfant à Yves-Marie Le Guen et à Jeanne D'hervé.

2.— Un enfant à René Derosville et à Marie Pouzoullic.

3.— Une enfant à Jean Daniélou et à Marie-Anne Favennec.

Châteaulin, Imprim. A. Corguff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 15 FÉVRIER 1908. N° 128.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 16.*— **Septuagésime :** Evangile *des ouvriers de la vigne.*— En faisant cesser l'*Alleluia*, l'Eglise nous dit que nos lèvres ont besoin d'être purifiées avant d'être admises à prononcer de nouveau la parole des Anges et des Saints ; que nos cœurs, souillés par le péché et par l'amour des biens terrestres, doivent être épurés par le repentir.— *Après la 2e messe, dépôts à la Caisse des Loyers.— A 1 h. 3/4, réunion des Enfants de Marie à N. Dame.— A 4 h. Catéchisme français des Filles.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Cantiques 43 et 21.*

Lundi 17.— **St Guevroc ou Kirecq, confesseur.**— Ami et auxiliaire de St Pol de Léon.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 18.— **La prière de N.-S. J.-C.**— Père, éloignez ce calice de moi ; toutefois, non pas ce que je veux, mais ce que vous voulez. (St Marc).

Mercredi 19.— **De la férie.**— Après la chute d'Adam et d'Eve, le pardon promis à l'humanité n'a été annoncé qu'en forme d'anathème contre l'esprit pervers qui a osé poursuivre Dieu lui-même dans son œuvre.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 20.— **Office votif du S. Sacrement.**— Dans la chute originelle, Eve est la plus coupable ; elle est condamnée à enfanter dans la douleur, et à être assujettie à son mari.— *A 7 h. 1/2, messe des filles de 2e et 3e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 21.— **De la férie.**— La malédiction qui pèsera désormais sur tout homme a été déclarée à Eve ; celle qui regarde la terre elle-même est dirigée contre Adam : « Parce que tu as écouté la voix de ton épouse, et que tu as mangé du fruit défendu, la terre sera maudite à cause de ce que tu as fait ».

Samedi 22.— **Chaire de St Pierre à Antioche.**— Pierre quittant Jérusalem pour Antioche, le déplacement de la Chaire de primauté montrait l'Eglise avançant dans ses destinées, et quittant l'étroite enceinte de Sion, pour se diriger vers l'humanité toute entière.

Le Triduum du jubilé de N.-D. de Lourdes.— Ç'a été une joie pour nos chers paroissiens que de consacrer les trois jours du dimanche 9, du lundi 10 et du mardi 11, à célébrer le cinquantième anniversaire des apparitions à la Grotte de Lourdes. Ils sont nombreux, ceux qui, de Châteaulin, ont pris part aux pèlerinages que le diocèse dirige chaque

année vers Lourdes. Tous se sont fait une joie de célébrer ce *triduum* par l'assistance à la sainte messe, des communions, et des prières plus prolongées au pied du trône élevé à N. Dame de Lourdes dans le Chœur de l'Eglise paroissiale.

Dans les instructions pratiques que le Pasteur de la Paroisse a adressées à ses ouailles chaque soir, il a considéré : 1° l'exemption de toute souillure, c.-à.-d. le privilège incomparable de la Conception Immaculée : pourquoi cette préservation privilégiée ? Parce que Marie devait posséder Jésus, devait donner Jésus. Pour posséder le Dieu de toute sainteté, il fallait que la mère de Jésus fût revêtu de l'innocence la plus absolue. Pour le donner, comme coopératrice de la Redemption, il fallait qu'elle aussi, comme son fils, fût *sainte*, *innocente*, *sans souillure*, et *séparée de tout contact avec le péché*.— Et nous, comme Marie, nous devons posséder Jésus par la communion et par la grâce, et pour cela il faut nous purifier de nos fautes ; comme elle nous devons communiquer Jésus, c.-à.-d. le faire aimer autour de nous. Or nous ne le pourrons, nous ne serons vraiment apôtres dans nos familles, pour convertir les pécheurs, qu'en imitant S^te^ Monique, devenue sainte pour obtenir la conversion de son fils Augustin.

2° La seconde instruction a considéré non plus seulement l'exemption de souillure en Marie, mais encore l'abondance des grâces dont elle a reçu la plénitude. 1° Plénitude en son âme, pour pratiquer à un degré héroïque, dès la première heure, toutes les vertus. Plénitude supérieure à celle de tous les anges et de tous les saints ensemble, dit S^t^ Thomas. 2° Plénitude en son *corps* portant, dans sa majesté, sa modestie, sa douceur tout le rayonnement intérieur, comme Bernadette, transfigurée devant l'apparition de Lourdes, alors que dans la vie ordinaire, ses traits et la gaucherie de l'enfance la laissaient parmi les petites filles les plus communes. 3° Plénitude pour nous, canal débordant qui devait déverser sur nous toutes les grâces du Ciel.

Allons donc, à son école, comprendre l'insigne bienfait de la grâce et des semences de vertus que tout, autour de nous, contribue à faire germer, grandir et fructifier, les Eglises, les cloches, les habitudes chrétiennes de la famille, le développement de la vie liturgique.

3° Enfin le sermon de clôture du *Triduum* montra le privilège et les vertus de l'Immaculée Conception s'épanouissant dans l'obéissance de Marie, à l'Annonciation. Et commentant les paroles de consentement de la Vierge : Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole, il conclut que notre obéissance, à son imitation, doit être prompte, humble, surnaturelle, ardente, confiante et abandonnée, car les devoirs de la vie sont comme les espèces eucharistiques : ils cachent et communiquent Dieu !

L'Eglise. *(suite)* — 12^e^ *Instruction.*— Le 4^e^ cas d'excommunication réservée au Pape est ainsi libellé : « Ceux qui s'affilient à la secte maçonnique ou à d'autres sectes du même genre qui s'attaquent ouvertement ou clandestinement à l'Eglise ou aux autorités légitimes ; De même ceux qui les favorisent ; ceux qui, connaissant les chefs, ne les dénoncent pas, jusqu'à ce qu'ils les dénoncent ».

1° Tout le monde sait la condamnation solennelle qui a été renouvelée contre la Franc-maçonnerie par Léon XIII dans l'encyclique *humanum genus*, contre sa doctrine, son état d'esprit, ses agissements, son influence désastreuse sur la société, d'où elle bannit Dieu.

2° *Les autres sectes qui s'attaquent à l'Eglise ou aux autorités légitimes.* Léon XIII comprend au nombre de ces sectes les anarchistes, les socialistes, les communistes, les nihilistes. Ce n'est pas à dire que beaucoup des revendications socialistes ne soient bonnes : le repos hebdomadaire, les retraites ouvrières, le contrat collectif du travail réglé pour les syndicats professionnels, le minimum de salaire, la journée de huit heures, l'accession de l'ouvrier à la propriété de sa maison, l'impôt progressif ne sont que des revendications très justes, démarquées du catholicisme, et réclamées par les catholiques sociaux de France, d'Italie, d'Allemagne et de Belgique. Mais de là à la *guerre de classes*, à la Fédération Générale du Travail, il y a loin.

3° *Ceux qui les favorisent*, en leur procurant des locaux, en aidant à lever recrutement, enfin toute coopération gravement illicite.

4° *Ceux qui ne dénoncent pas les chefs*, chefs suprêmes et chefs locaux . . .

5° Pour recevoir l'absolution il faut non seulement renoncer à ces sectes, mais abjurer, et livrer tous les documents, diplômes et insignes, à l'autorité ecclésiastique. *(à suivre)*

Les quarante heures.— Nos fidèles doivent se préparer, en entrant dans le temps de la Septuagésime, au saint carême qui nous imposera dans 18 jours ses devoirs austères. L'Eglise fait précéder les jours de jeûne et d'abstinence des exercices de l'Adoration des *Quarante Heures*, et nos paroissiens n'omettent pas de venir pendant les trois jours d'adoration, se confesser, communier, et entendre les pieuses instructions qui leur sont faites pendant ces jours.

Comme tous les ans, nous aurons un *triduum* de prédication en Français et en breton. Le prédicateur que la Providence nous choisit cette année, est M. Louarn, vicaire à S^t^ Martin de Brest. Nous savons tout son zèle et tout l'éclat de sa parole. Nous sommes sûrs que les fidèles ne voudront à aucun prix se priver des saintes leçons qui descendront de la Chaire pendant ces jours de supplications.

Les sermons français auront lieu le dimanche, le lundi et le mardi, à l'exercice du soir, à 7 h. 3/4. Les sermons bretons seront donnés le dimanche après Vêpres ; le lundi et le mardi à la Grand'messe de 8 h.

1° Pourquoi le clergé, depuis le Concordat, ne payait-il pas le loyer des presbytères ?

Parce que, le Pape avait permis de ne pas réclamer les biens d'Eglise vendus, *à condition* qu'on rendît les biens non aliénés, et qu'on fournît aux prêtres le vivre et le logement. Une loi organique sanctionna cet arrangement. On sait quels furent les biens d'Eglise vendus pendant la Révolution à Châteaulin : Le Prieuré des Bénédictions, avec ses 2400 livres de revenu, Kerluan, S^t^ Jean, les champs du S^t^ Sacrement, de S^t^ Idunet, de N.-D. de Pitié, du Rosaire, etc. Le logement du clergé, quelque charge qu'il occasionnât aux municipalités, n'était qu'un simple acte de justice et de restitution, et par conséquent absolument gratuit.

2° Quelle différence y a-t-il entre les Presbytères de Quimper, de Brest, et de Pont-l'Abbé, etc. , et celui de Châteaulin ?

Ceux de Quimper, de Brest, de Pont-l'Abbé, etc. , ont été fournis par les municipalités, à leurs frais ; tandis qu'à Châteaulin l'ancien presbytère

d'avant la Révolution a été rendu, comme bien non aliéné, et l'immeuble presbytéral actuel ne représente que la valeur de l'ancien vendu au profit de la municipalité, plus celle du jardin, de 33 mètres de long, utilisé auparavant par la municipalité pour faire le quai de Brest.

3° On ne gagne rien à résister à la loi, et cela ne fait qu'en venimer les cœurs.

1° Les Pharisiens faisaient le même reproche à N. Seigneur : « Il agite le Peuple ! » ; et ils l'ont crucifié. Le Crucifié a vaincu.

« Tant qu'il sera là, je n'aurai pas de paix, » disait Henri d'Angleterre contre S[t] Thomas de Cantorbéry. C'en fut assez pour encourager des meurtriers. Les lois de l'Eglise pour lesquelles S[t] Thomas est mort, ont vaincu.

2° Le Pape à déclaré la Loi de *Séparation* nulle et non avenue contre les droits de l'Eglise. C'est à cause de cette condamnation solennelle, que le Clergé, plutôt que de prêter la main à la violation de ces droits, à préféré subir les expulsions violentes, à Brest, à Quimper, à Morlaix, à S[t] Pol de Léon, à Carhaix, au Huelgoat, à Plobannalec, à Penmarc'h, partout enfin où des municipalités hostiles, au lieu d'user des latitudes laissées par la loi pour la disposition des Presbytères, comme on l'a fait à Crozon, à Pleyben, à Pont-l'Abbé et en cent autres paroisses du Diocèse, ont préféré pousser la loi jusqu'à ses plus odieuses conséquences.

Les Prêtres de Châteaulin ne peuvent que suivre ce noble exemple, quitte à se voir traiter d' « hommes néfastes » par leurs exécuteurs.

L'historien futur qui racontera la ruine de l'Eglise de France sentira une détresse de cœur, quand il lui faudra dérouler le tableau monotone des violences accomplies depuis cinq ans, et reconnaître, tandis qu'elles s'entassent, les progrès constants de l'insouciance générale.

Cette indifférence a une cause profonde. Sans doute la superstition de la légalité qui, chez les Français triturés dans le moule administratif, a pris la place de la concience, les dispose à tout accepter de quiconque est maître du pouvoir. « Que voulez-vous ? C'est très malheureux, mais c'est la loi : il n'y a qu'à obéir. » Que de fois chacun de nous n'a-t-il pas entendu cette parole funeste, excuse de toutes les capitulations !

Mais les capitulations, que déterminent des raisons matérielles et immédiates, sont préparées par des raisons morales et lointaines. (A. de Mun).

« Cet homme néfaste ».— Voilà du français douteux, mais le sens est assez clair. C'est après des propos de ce genre que nous avons vu ici, à certain jour d'élections, des foules avinées livrer l'assaut, à coups de pierres, à la demeure du Clergé.

Ondoiements :

4.— Un enfant à Yves Eno et à Jeanne Le Goff.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

1.— Laurent Favennec, Châteaulin, et Marie-Anne Favennec, Châteaulin.
2.— René Le Moal, S[t] Paterne, Vannes, et Marie Guyader, Châteaulin.
A Cast — Thomas Avan, Châteaulin, et Jeanne Bothorel, Cast.
3.— François-Louis-Marie Feunteun, Lambézéllec, et Marie-Anne-Françoise Cévaër, Châteaulin.
4.— Auguste Baron, Châteaulin, et Jeanne Henry, Châteaulin.
5.— Hervé Guédès, Quimerc'h, et Marie-Anne Caugant, Châteaulin.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 22 FÉVRIER 1908. N° 129.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 23.*— **Sexagésime** — Evangile : *parabole de la semence.*— Désormais, il nous faut produire et fructifier ; et telle est la vigueur de la semence qui nous est confiée, que le divin semeur en attend cent pour un.— *A 1 h. 1/2, Catéchisme français des Filles.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Cantiques 13 et 21.*

Lundi 24.— **S[t] Pierre Damien, évêque et docteur.**— Ranimez dans nos âmes ô saint Docteur, le souvenir des souffrances de notre saint Rédempteur afin que nous trouvions dans sa douloureuse passion une source continuelle de repentir et d'espérance.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 25.— **S[t] Mathias, apôtre.**— Apôtre Mathias, vous avez complété le divin collège après la chute de Judas ; priez maintenant le Seigneur d'accorder la paix à nos âmes.

Mercredi 26.— **De la férie.**— Notre cœur est dur, il a besoin de trembler devant vous, Seigneur ; autrement, il serait en danger de vous trahir encore.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de S[t] V. Paul.*

Jeudi 27.— **S[te] Marguerite de Cortone, pénitente.**— Mêlées aux vierges fidèles qui forment la cour de l'Epoux, les Saintes Pénitentes brillent sur le cycle d'un éclat immortel.— *A 7 h. 1/2, messe des filles de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h. Catéchismes.— A 7 h. 3/4 du soir, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 28.— **De la férie.**— Exaucez-nous, Seigneur, et, oubliant l'iniquité humaine, daignez ne vous souvenir que de votre miséricorde.

Samedi 29.— **S[t] Ruellin, Evêque.**— Ruellin, disciple et ami de saint Tugdual, lui succéda sur le siège épiscopal de Tréguier.

Le Dimanche 1er mars, le lundi 2 et le mardi 3, **exposition et adoration solennelle des quarante heures, à partir de la 1re messe jusqu'à l'exercice du soir.**— *Indulgence plénière pour tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, consacrent un certain temps à l'*Adoration *du T. S. Sacrement : Le temps des offices peut compter pour cette adoration.— Nous invitons toutes les familles de la paroisse à se partager en trois groupes, pour les confessions et les communions.—* M. Louarn, *vicaire à S[t] Martin de Brest, donnera les trois jours, à 7 h. 3/4 du soir, un sermon français.— Sermon breton, le dimanche après vêpres et le lundi et le mardi, à la messe de 8 h.— Les fi-*

dèles sont priés de se souvenir qu'ils aident l'Eglise à faire face aux dépenses, en faisant des offrandes de cire pure *pour le luminaire de l'adoration.*

Une quête pour les frais sera faite le mardi, à l'exercice du soir.

Le Sacre de Mgr Duparc.— La date définitive est le mardi 25 février, fête de St Mathias, Apôtre. Ce jour-là La vénérée basilique de Ste-Anne d'Auray verra se presser dans son immense vaisseau les rangs mêlés des bretons de Vannes et de Quimper. Fête de famille pour les deux Diocèses, dont le premier élèvera l'un de ses fils au rang des Corentin, des Paterne, des Pol de Léon et de tous les saints évêques qui ont fait la Bretagne, comme « les abeilles font leur ruche » ; dont le second se courbera sous la première bénédiction de son nouveau Pasteur, fils de sa race, de sa langue, de sa piété séculaire et de son indomptable énergie.

Donné à notre amour filial des mains de Ste Anne, la grande Patronne des Bretons, Mgr Duparc fera renaître parmi nous la foi ardente, inébranlable de Nicolazic, l'esprit pénitent et tendre de Kériolet.

Nous demandons à nos fidèles paroissiens, aux âmes pieuses, de multiplier leurs prières et leurs actes de piété dans cette matinée de mardi prochain, pour attirer sur notre nouvel évêque les grâces de l'Esprit Saint. Nous les invitons spécialement à assister dévotement à la messe ce jour-là, et à faire tous pour Mgr Duparc, une communion fervente. Nous exhortons tout particulièrement à ce grand acte de piété les enfants de nos catéchismes dont les âmes pures ont plus de puissance sur le Cœur de Dieu.

Le Prélat consécrateur sera Mgr Gouraud, évêque de Vannes, assisté de Mgr Rouard, évêque de Nantes et Mgr Morelle, évêque de St Brieuc. Mgr Dubourg, Archevêque de Rennes, présidera la cérémonie, et M. le Chanoine Buleon, Archiprêtre de Vannes, fera le sermon. Plusieurs Prélats et un grand nombre de Prêtres formeront autour du nouveau Pontife comme la couronne apostolique de la terre bretonne.

La cérémonie commencera à 8 h. précises.

L'Episcopat.— L'épiscopat est la plénitude du Sacerdoce, qui n'est conféré qu'en partie aux simples prêtres : Ceux-ci reçoivent, par le sacrement de l'Ordre, le pouvoir de consacrer le corps et le sang de N. Seigneur, et de remettre ou retenir les péchés. Les Evêques, par leur Sacre, reçoivent le sacrement de l'Ordre dans toute son extension et sa perfection. Non seulement ils sont les ministres de la grâce par l'Eucharistie et la pénitence, mais, de plus, ils ont la pleine paternité spirituelle en conférant le sacrement de l'Ordre qui perpétue le sacrifice et les sacrements, et la Confirmation qui donne aux fidèles la vie chrétienne parfaite. De là résulte la supérioté de l'Episcopat au regard du Sacerdoce, ce qui est de foi, car le Saint Concile de Trente a porté l'anathème contre ceux qui, à l'instar des protestants, « soutiennent que les évêques ne sont pas supérieurs aux prêtres ». Et cette supériorité est d'institution divine.

Nous devons donc nous mettre tous en prière avec la plus grande ferveur, pour obtenir de Dieu que, lorsque le Prélat consécrateur prononcera les paroles sacramentelles sur notre nouvel Evêque : **Reçois le Saint Esprit,** la plénitude des grâces sacerdotales qui vont descendre sur notre Père rejaillisse abondamment sur nous, prêtres et fidèles, pour nous confirmer dans la foi et l'amour de Dieu.

L'Eglise. *(suite)* — 13e *Instruction.*— Le dernier cas d'excommu-

nication que nous jugeons utile d'expliquer devant nos paroissiens est celui qui s'attaque aux principe même de la vie humaine (Procurantes *abortum*, effectu secuto).

On connaît le travail mystérieux qui s'accomplit au sein de la fleur lorsqu'un principe de vie s'y révèle et noue le fruit. La chimie organique pourra en analyser les éléments, mais sera radicalement impuissante à réaliser l'âme végétale qui y apparaît et fait son œuvre, aidée, nourrie, conduite à maturité par l'âme de la plante elle-même. Nous pouvons appliquer en toute vérité ces notions à l'échelle des êtres animés, depuis le plus infime jusqu'à celui qui en est les sommet : l'*homme* ; à cette différence que, au commencement de la vie humaine, Dieu intervient, par un acte créateur, pour infuser à l'organisme préparé une âme immortelle, distincte de l'âme de la mère à qui Dieu confie l'infini trésor d'une éternité de bonheur à sauvegarder.

Or, de même que le fruit élaboré dans la fleur est exposé à mille accidents de tempête, de sécheresse, qui le font mourir, ou à l'action malfaisante des insectes et des hommes l'arrachant à l'arbre qui le porte, de même ce germe divin de l'âme unie au corps quelle informe, est exposé à mille accidents qui arrêtent la vie. Cette « perte » douloureuse. sera-t-elle aussi, pour l'âme ainsi frappée au début, une privation éternelle de la vue de Dieu ? Non, si le baptême, donné sous condition dès l'accident, saisit encore un reste de vie qui s'éteint.

Mais il n'y a pas que les accidents de santé, auxquels est exposée cette vie qui commence. Il y a la malice « homicide dès le principe », et qui va jusqu'au crime le plus affreux. C'est celui-ci, et tous ses coopérateurs directs que l'Eglise, dans sa sollicitude pour la morale et le salut des âmes, frappe sévèrement d'excommunication.

Il est bon, en terminant, de citer ici les paroles par lesquelles l'héroïque mère des sept frères machabées, exhortait ceux-ci à sacrifier leur vie pour l'obéissance aux lois de Dieu : « Je ne sais comment vous êtes apparus dans mon sein ; car ce n'est pas moi qui vous ai donné l'esprit, l'âme et la vie, et ce n'est pas moi qui ai joint les membres de chacun de vous ; mais le Créateur du monde, qui a réglé la naissance de l'homme, et qui a déterminé l'origine de toutes choses ... ». (Mach. chap. 7-vers 22 ...).

(à suivre)

La Messe. *(suite)*. L'AUTEL. *II.— Ornements, garnitures et annexes de l'autel.* 1°.— Sur l'autel, il faut allumer **deux cierges** en cire, un de chaque côté de la croix, — quand on dit une Messe basse.

Il faut en allumer six (trois de chaque côté de la croix), — quand on chante la grand'Messe.

Sur la table d'autel, il doit y avoir trois **nappes** de lin ou de chanvre ; et il faut que l'une d'entre elles au moins descende jusqu'à terre par ses deux extrémités.

Par devant, — si l'on y met quelques **figures,** — on ne doit rien représenter qui ne se rapporte à l'Eucharistie.

Tout près de la table d'autel, il y en a encore une autre : on la nomme la **table de communion.**— Celle-ci est la table des fidèles ; et c'est ici, en effet, qu'on aimerait à les voir venir prendre leur part au banquet eucharistique, chaque fois qu'ils assistent à la Messe.

La table de communion doit aussi avoir une nappe.

En face de l'autel, — quand le Saint-Sacrement réside dans le taber-

nacle, — on doit allumer une **lampe,** entretenue avec de l'huile végétale.

Cette lampe, allumée nuit et jour, est l'emblème de notre amour pour Jésus ; et, comme les fidèles ne peuvent pas demeurer sans cesse en adoration devant lui, elle prie en leur nom. *(à suivre)*

Nous avons été douloureusement ému, en apprenant la mort de Jean Herry, soldat, en garnison à Quimper. Depuis quelques semaines nous le savions atteint d'une maladie bien grave. Mais tout en appréhendant un dénouement fatal, nous espérions voir exaucées les prières que nous faisions à l'intention du malade. Dieu, dans sa souveraine volonté, en a décidé autrement, et c'est le vendredi matin, 14 février, qu'Il a appelé à lui ce jeune homme.

Nous nous faisons un devoir d'offrir à la famille nos chrétiennes condoléances. Si une séparation est toujours cruelle, elle l'est encore davantage, quand la mort survient dans un moment où l'on n'est pas entouré des siens. Il est vrai que pour Jean Herry il y a eu une compensation à cette privation ; M. l'Aumônier l'a assisté dans ses derniers instants, et il nous est parvenu des échos des bonnes dispositions qui l'animaient à cette heure suprême. Ce qui prouve que la meilleure préparation à une bonne mort est une vie édifiante.

Jean Herry fut pour les siens bon et dévoué. Tous ceux du reste qui l'ont fréquenté, maîtres ou amis, ont pu apprécier son caractère doux et sa serviabilité. Plus qu'à tout autre, peut-être, il nous a été donné de le constater, et nous nous plaisons aujourd'hui à en rendre témoignage. Ses camarades de la Musique et du Patronage ne l'oublieront pas, et personnellement, nous lui réservons notre meilleur souvenir à l'autel. L. B.

Un peu de statistique rurale.— Le monde rural paie 138 fr. d'impôt par tête, et le revenu de la terre est grevé dans la proportion de 41 pour 100, tandis que les valeurs mobilières ne paient que 7, 59 °/₀.

Les droits de mutation foncière, qui, en Europe, varient de 1 à 3 °/₀, atteignent 10 °/₀ en France.

Le revenu de la terre pour la France entière, est évalué à 2 milliards 397 millions, réduits, par les hypothèques, à 1921 millions.

La terre reprend, sur ce revenu, en engrais, travail etc., le 1/4 du revenu total, soit plus de 500 millions.

Donc, sur 100 fr. du produit brut de la terre, l'Etat, par ses différents impôts, en prend 41 fr. la terre en prend 25 fr. Reste 34 fr. de revenu net à partager entre le propriétaire et le fermier !

Les petits propriétaires ruraux ont diminué en France, d'une façon effrayante : en 1862, il y avait 1. 134. 000 journaliers propriétaires. En 1892, il n'y avait plus que 589. 000.

Mais, y compris ces journaliers propriétaires, les exploitations de moins de 20 journaux atteignent 75 °/₀ de la totalité ; celles de 20 journaux, à 80 journaux, 19 °/₀ ; et celles au dessus de 80 journaux, 5 °/₀ seulement.

Vendredi 21, vers midi, M. l'Archiprêtre a reçu la visite de M. le Directeur des travaux de la ville, accompagné cette fois d'un huissier, demandant l'entrée du presbytère pour en relever le plan. M. l'Archiprêtre n'a pu que renouveler sa réponse du 25 Janvier dernier.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 29 FÉVRIER 1908. N° 139.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 1er Mars.*— **Quinquagésime** — Evangile de l'aveugle de Jéricho.— L'aveugle recouvra la vue, parce qu'il sentait son mal et qu'il désirait voir. La sainte Eglise veut que nous formions le même désir, et elle nous promet qu'il sera satisfait.— *Aujourd'hui, à la 1re messe, s'ouvre* **l'Adoration des quarante heures.**— *Le Saint Sacrement reste exposé depuis la 1re messe jusqu'à la bénédiction du soir.— La Grand'messe à Notre Dame.— A 1 h. 1/2, Catéchismes.— Après Vêpres, sermon breton, par le Prédicateur de l'Adoration,* M. Louarn ; *suivi du chant du* Miserere *et du* Parce.— *A 7 h. 3/4, Sermon Français, Prières et recommandations de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des Pécheurs, Bénédiction.*

Tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, feront un temps d'adoration (le temps des offices peut compter), gagnent une indulgence plénière, applicable aux défunts.— De plus nous rappelons aux adorateurs l'indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines accordé aux fidèles qui, contemplant la sainte Hostie dans l'Ostensoir, répèteront la parole de St Thomas : « Mon Seigneur et mon Dieu ».

Aujourd'hui s'ouvre le Mois de St Joseph.— Les fidèles n'oublieront pas que, durant ce mois, pratiquer chaque jour quelques exercices de piété et des actes de vertu en l'honneur de St Joseph, donne droit à 300 jours d'indulgence pour chaque jour, et à une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, un jour au choix dans le courant du mois.

Lundi 2.— **St Joevin, évêque.**— Nous ne pouvons sortir du mal que par un effort contre nous-mêmes, et nous ne pouvons nous maintenir dans le bien qu'à la condition d'entreprendre de nouvelles luttes.— *A la 1re messe, Exposition du très saint Sacrement.— A 8 h., Grand'messe et sermon breton.— A 4 h., Vêpres solennelles, suivies du* Miserere *et du* Parce.— *A 7 h. 3/4, Sermon Français et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Mardi 3.— **St Guénolé, abbé de Landévennec.**— Le **monde,** dans son sens maudit, est tout ce qui fait opposition à Jésus-Christ, tout ce qui refuse de le reconnaître, de se laisser conduire par lui.— *A la 1re messe, Exposition du T. S. Sacrement.— A 8 h., Grand'messe et sermon breton.— A 4 h., Vêpres solennelles, suivies du* Miserere *et du* Parce.— *A 7 h. 3/4, Sermon français de clôture du Triduum. Quête, Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Mercredi 4.— **Les Cendres.**— La fonction sacrée commence par la bénédiction des cendres que l'Eglise va imposer sur nos fronts. Ces cendres

sont faites des rameaux qui ont été bénis l'année précédente, au Dimanche qui précède la Pâque. La bénédiction qu'elles reçoivent dans ce nouvel état a pour but de les rendre plus dignes du mystère de contrition et d'humilité qu'elles sont appelées à signifier.— *A la 1re messe, imposition des cendres aux fidèles qui sont dans l'impossibilité d'assister à l'office.— A 8 h., Bénédiction solennelle et imposition des Cendres, puis Grand'messe.— Le soir, à 7 h. 3/4, pendant tout le carême, réunion de prières, lecture pieuse, chant de cantiques.— Après la réunion, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 5.— **Office de la Férie.**— Nous mourrons : quand ? Dieu juge à propos de nous le cacher, dans les motifs de sa Sagesse ; c'est à nous de vivre de manière à n'être pas surpris.— *A 7 h. 1/2, messe des Garçons de 2e et 3e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 6.— **La couronne d'Epines.**— Expiation du péché d'orgueil.— *1er vendredi du mois, consacré à la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.— Les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/2. Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.— Le soir à 7 h. 3/4, Chemin de la Croix, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Samedi 7.— **St Thomas d'Aquin, confesseur et docteur de l'Eglise,** qui l'a nommé le *Docteur Angélique.— A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des Pécheurs.— A 7 h. 3/4 du soir, réunion de prières.*

L'Eglise. *(suite)* — 14e *Instruction.*— De nos méditations sur la constitution de l'Eglise, il résulte que non seulement elle est une société *visible* unissant ses membres par des moyens extérieurs : prédication, sacrements, liturgie, ordonnances, mais que ses caractères la font discerner facilement comme la véritable Eglise du Christ. Réalisant les prophéties d'Isaïe et de Michée, elle est vraiment la « maison de Dieu sur le sommet de la montagne, que tous reconnaissent, vers laquelle tous les peuples affluent dans une émulation empressée ». Visible, par son chef qui est le Pape, par ses pasteurs, évêques et prêtres, par ses membres, qui, comme les brebis, connaissent leur pasteur, sont connus de lui et obéissent à sa voix ; enfin par les moyens de salut.

On distingue plus spécialement 4 caractères qui sont comme les marques de la vraie Eglise, c.-à.-d. qui ne se trouvent pleinement réalisées qu'en elle, et qui la font de suite reconnaître parmi toutes les autres sociétés religieuses : L'*unité*, la *sainteté*, la *catholicité* et l'*apostolicité*. Ces quatre marques vont faire l'objet de notre étude. *(à suivre)*

Le Sacre de Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon.— Dès lundi soir, tous les abords de Ste-Anne d'Auray voyaient un grand nombre de pélerins affluer vers la basilique vénérée. Mais le lendemain, tous les trains du matin étaient bondés. On a compté 700 prêtres venus des diocèses de Vannes et de Quimper pour rendre hommage au nouvel évêque, prier avec lui et recevoir sa première bénédiction. Quant à l'immense vaisseau de la basilique, il était comble. Au 1er rang avaient pris place, d'un côté la sœur, la nièce et toute la parenté de Mgr Duparc, de l'autre MM. de Goulaine et de Lamarzelle, Sénateurs du Morbihan et M. Pichon, Sénateur du Finistère ; puis MM. Guilloteau, Lamy et de Boissieu députés du Morbihan, M. le Comte de Mun, M. l'abbé Gayraud et M. Villiers, députés du Finistère.

A 8 h. 1/2, le cortège s'avance : Mgr Cudennec, prélat du Pape, le Révérendissime Père abbé de la Trappe de Thymadeuc, Mgr Morelle, Evêque de St Brieuc, Mgr Mélisson, Evêque de Blois, Mgr Le Roy, Evêque, Supérieur Général des Pères du St Esprit, Mgr Rumeau, évêque d'Angers, Mgr Guillois, Archevêque, Mgr Oury, Archevêque d'Alger, Mgr Dubourg, Archevêque de Rennes, puis le consécrateur, Mgr Gouraud, évêque de Vannes, et les deux évêques assistants : Mgr Rouard, évêque de Nantes et Mgr de Bonfils, évêque du Mans, conduisant l'Elu à l'autel. Nous ne décrirons pas l'admirable cérémonie qui se déroule, débutant par l'impressionnant examen auquel le Consécrateur soumet le nouvel évêque : A chaque question qui lui est posée, celui-ci répond : je *crois ;* à chaque promesse démandée, *Volo, je veux ; Promitto, je promets.* Puis c'est le prosternement pendant le chant des Litanies, l'imposition des mains, la consécration avec l'huile sainte, la messe, et la communion à la même hostie et au même calice, la 1re bénédiction aux fidèles, et le triple remerciement au Consécrateur : *ad multos annos !*

Mgr voulut réunir autour de lui, dans les vastes bâtiments du Refuge de Ste Anne, les prélats, les sénateurs, les députés et les prêtres. A la fin du repas, Mgr Duparc, remercia ses très vénérés, collègues, les hommes politiques, et le clergé des deux diocèses auxquels il appartient, l'un par son passé, l'autre par la mission qu'il reçoit de Dieu. Quels accents du cœur, quelles paroles ardentes, quelle distinction et quels sentiments délicats ! Après lui ce sont les gracieuses paroles de l'Archevêque de Bretagne, pétillantes d'esprit et de cordialité, puis Mgr de Bonfils, « Breton né en Normandie »... Mais voilà M. le Comte de Mun qui se lève : quel chant à la gloire de la Bretagne, de son clergé, de sa foi ! Nous avons entendu souvent le grand orateur, jamais son éloquence ne nous avait paru si brillante, si émue, si noble. Prirent encore successivement la parole, M. de Lamarzelle, M. de Goulaine, M. Fléiter, Vicaire Général, au nom du Diocèse de Quimper, M. le Curé de St Paterne de Vannes, un poëte, et enfin Mgr l'Evêque de Vannes, à qui revenait de droit et de cœur le privilège d'achever, par les souhaits les plus affectueux, les hommages rendus à son nouveau Collègue.

La Bénédiction solennelle du T. S. Sacrement termina cette journée de grâces, puis Mgr Duparc se livra à l'empressement affectueux et filial dont l'entouraient les fidèles ; bénissant, donnant son anneau à baiser, ayant pour chacun une parole gracieuse et paternelle. Le Diocèse de Quimper et de Léon a maintenant un Père, qu'il sera heureux d'acclamer en se courbant sous sa bénédiction, lorsque, le 12 mars prochain, il fera son entrée solennelle à Quimper. Nos Paroissiens, malheureusement, ne pourront guère jouir de cette entrée triomphale, qui coïncide avec la grande foire de St Grégoire.

Sœur Louise.— Nous déposons sur la tombe de la Chère Supérieure de la Plaine, en notre nom et au nom de nos confrères, un hommage de profonde vénération, de reconnaissant souvenir pour tout le bien qu'elle a accompli en préparant, pendant 42 ans d'une sollicitude éclairée, des maîtresses chrétiennes à tous les foyers de nos paroisses environnantes. C'est par milliers que se comptent les jeunes filles sorties de ses mains instruites, vertueuses, solidement pieuses, dignes, par cette formation intelligente et forte, de perpétuer dans les familles qu'elles ont été appelées à fonder et diriger, les vieilles traditions bretonnes de foi, de modestie, de dévouement.

Lorsque, sous la présidence du Maire d'alors, M. Corentin Halléguen, le conseil Municipal de Châteaulin laïcisa les écoles communales de filles, Sr Louise, malgré le grand surcroît de fatigues qui en résulta pour sa communauté, seconda les vues de l'Archiprêtre, M. Quéré, en donnant asile à un cours gratuit pour les enfants pauvres de la paroisse. C'est ainsi qu'il fut possible d'assurer à près de 80 enfants par an, une éducation chrétienne et la connaissance parfaite de leur religion. Depuis la laïcisation de l'Asile un nouveau groupe de jeunes enfants a appris le chemin de la Plaine. Les ruines dilataient son cœur, pour un dévouement plus parfait.

La Sœur Louise est née à Plouézat, Côtes-du-Nord, l'année 1846. Venue dès l'âge de 20 ans à la maison St Joseph de la Plaine, elle se forma, à l'école de la Mère St Anselme, aujourd'hui Visiteuse de sa Congrégation, aux qualités exceptionnelles d'administration et de direction qu'elle a longtemps déployées dans cette important pensionnat.

Sa mort, issue fatale du lent dépérissement qui nous remplissait d'inquiétude, a été « précieuse devant le Seigneur ». Amoureuse, jusqu'au bout, de la sainte régularité, bonne à toutes, fidèle à tous ses exercices de piété, avide de communions, pleurant, quand l'heure de la messe sonnait, de ne pouvoir s'y rendre, heureuse de la visite du prêtre et des grâces qu'elle apporte, douce et accueillante à la souffrance, elle a été un exemple et un réconfort, pour toutes ses compagnes, et laisse un parfum de sainteté dont toutes ses filles se trouvent consolées.

Elle a rendu le dernier soupir le 26 courant à 10 h. du soir ; et ses funérailles, modestes comme il convient à des religieuses, ont été célébrées au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles. Un oct. de services sera célébré à la 1re messe, et le service d'octave aura lieu à N.-D. Lundi 9 à 10 h.

Les prières, les bonnes œuvres, les indulgences vont se multiplier, de toutes les âmes qui ont été à son contact, pour lui assurer le « repos éternel ».

Assignation en référé.— Pendant que nous avions le bonheur d'assister au Sacre Solennel de notre nouvel évêque, un huissier se présentait à notre domicile, « à la requête de M. Théodore Halléguen, député du Finistère, Maire de Châteaulin, agissant en sa qualité de maire de cette commune, où il est domicilié Rue de la Plaine, ayant pour avoué M. Henri Lafolie, commis à cet effet par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Châteaulin ».

L'exploît, déposé entre les mains de notre domestique, nous assignait « à comparaître le Jeudi 27 février ... voir ordonner que dans les quarante huit heures de la signification de l'ordonnance, M. le Curé de Châteaulin, ainsi que tous occupants seront tenus d'évacuer, avec les objets leur appartenant, le presbytère par eux occupé.

Et faute par eux de ce faire, voir autoriser le réquérant ès qualité, à expulser tous occupants de l'immeuble servant actuellement de Presbytère et à mettre les objets mobiliers restant dans les lieux sur le carreau, et « avec l'assistance de la force armée, s'il y a lieu ... ».

Nous avons répondu à cette assignation en nous rendant jeudi matin au siège de M. le Président du Tribunal. Écartant l'instance en droit de rétention qu'a fait valoir M. le Curé, a fixé, avec le consentement de l'avoué poursuivant, un délai de 8 jours, à partir de la notification de la sentence, après lequel le Maire est autorisé à procéder par la force à l'expulsion du Clergé.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 7 MARS 1903. N° 131.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 8.*— **Ier dimanche du Carême.— Evangile de la Tentation de J.-C. au désert.**— Le démon nous a tentés ; nous n'avons pas repoussé la tentation. Bientôt nous avons cédé à la suggestion de notre adversaire, et le mal a été commis.— *Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.— A 1 h. 1/2, Catéchismes.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Cantiques 14 et 22.*

Lundi 9.— **Ste Françoise Romaine, veuve.**— Ce qui doit particulièrement nous frapper dans sa vie admirable, c'est l'austère pénitence que pratiqua constamment l'illustre servante de Dieu.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 10 h., à N. Dame, service d'octave pour Sr Louise.— Tous les soirs à 7 h. 3/4, pendant le Carême, exercices de piété à l'Eglise paroissiale.*

Mardi 10.— **Les 40 martyrs.**— Nous avons été réservés pour la miséricorde ; rappelons-nous que la justice divine ne s'est dessaisie de ses droits contre nous que pour les remettre entre nos mains.— *Tous les mardis du carême, messe de Pèlerinage à N. Dame de Kerluan, vers 7 h.*

Mercredi 11.— **De la Férie des quatre-temps.**— Cette semaine, au jeûne quadregésimal vient se joindre celui des quatre-temps, le mercredi, le vendredi et le samedi. C'est la saison du printemps qu'il s'agit de consacrer à Dieu, lui en offrant les prémices dans le jeûne et la prière ; c'est l'ordination des Prêtres et des Ministres sacrés sur laquelle il faut appeler les bénédictions d'en haut. Ayons donc un souverain respect pour ces trois jours.— *A 2 h., réunion des Dames de la Conférence de St V. de Paul.— Vers 8 h. du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 12.— **St Pol de Léon, 2e patron du Diocèse.**— Comme, St Paul, nous vaincrons le dragon infernal par la vertu de l'*étole*, c.-à.-d. par l'usage des sacrements.— *A 7 h. 1/2, messe des garçons de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— Examens de catéchisme.— A 1 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 13.— **Quatre-temps.— La lance et les Clous de N.-S J.-C.**— Si le juste se détourne de la justice, s'il commet l'iniquité, toutes les œuvres de justice qu'il avait faites, on ne s'en souviendra plus (Ezéchiel).— *A 7 h. 3/4, Chemin de la Croix Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Samedi 14.— **Quatre-temps.— St Grégoire, le Grand Pape et Docteur**

de l'Eglise.— Le chant liturgique a reçu de lui son dernier perfectionnement ; et voilà pourquoi il s'appelle : *le chant Grégorien*.

Foar ar Brinnic.— Châteaulin jouit de 4 foires traditionnelles, célèbres dans toute la région par le grand concours de peuple qu'elles attirent et par les affaires importantes dont elles sont la source. Leur institution remonte aux moines du Prieuré de S^t Idunet. Aussi débutaient-elles autre fois par un office solennel, une « messe à notes » à laquelle tous les marchands et tous les fidèles se faisaient un devoir d'assister. C'est cet office religieux, célébré avec la plus grande pompe, ainsi que les honneurs rendus dans l'ancienne église aux images des saints auquels cet office était consacré, qui a attaché à chacune de ces foires le nom du saint vénéré à ce jour : La foire de S^t Grégoire, celle de S^t Jean Porte Latine, celle de S^t Luc, et celle de S^t Clément, ou foar *Clemus*.

La foire de S^t Grégoire a un autre nom populaire, Foar ar Brinnic. En effet cette foire tombant toujours en carême, nos pères, plus sobres et plus austères que nous, se contentaient ce jour-là des coquillages apportés de partout à Châteaulin, et la rareté de ce genre d'alimentation pour nos campagnards, les rendait friands d'un coquillage très prisé par nos marins, qui avait l'avantage de se conserver plus facilement frais que le poisson, et peut-être aussi plus à la portée de toutes les bourses. Les mœurs sont bien changées ! Les *Brinnic* ne servent tout au plus désormais qu'à *ouvrir* l'*appétit*. Nous avons gagné beaucoup au change : nous comptons un plus grand nombre de rachitiques et de poitrinaires ! Ce qui prouve, soit dit en passant, que le *gras* ne fait pas toujours les robustes.

Le Triduum des quarante heures.— Les mesures prises pour la prochaine expulsion du clergé de son Presbytère, n'ont pas été sans produire un mouvement sérieux de prière et de piété. Aussi ces jours ont-ils compté à toute heure, malgré le temps si dur, un grand nombre d'adorateurs au pied du Trône Eucharistique. Nous voudrions bien que nos fidèles de la campagne consentissent à rester jusqu'à la Grand'messe, le jour où ils « font leurs dévotions ». Cela assurerait au prédicateur breton un magnifique auditoire, et ses conseils si pratiques et si pieux auraient affermi leurs âmes dans la voie du bien et de la pénitence. Ceux qui se sont imposé cet effort en ont trouvé la récompense au pied de la chaire.

Quant aux paroissiens qui sont venus en grand nombre le soir, il leur a été doux de comprendre, expliqué en langage si élégant et si riche, la doctrine de la sainte Eucharistie, source d'amour et de réparation, exemple du pardon des injures, grande école de souffrance supportée chrétiennement et même aimée par les âmes d'élite qui en savent tout le prix.

Merci à M. Louarn du bien qu'il a fait parmi nous. Nos fidèles le lui rendront par les prières qu'ils feront pour appeler sur son apostolat toutes les bénédictions de Dieu.

Entrée solennelle et Intronisation de Monseigneur l'Evêque.— M^{gr} Duparc, évêque de Quimper et de Léon, fera son entrée solennelle dans sa ville épiscopale de Quimper, Mardi prochain, 10 mars, à midi 35.

Elle sera annoncée le lundi 9 Mars, à l'Angélus du soir, par la sonnerie des cloches de toutes les églises du Diocèse.

Nous espérons que l'expulsion qui menace le clergé de Châteaulin ne

viendra pas mettre obstacle au concours du clergé et des fidèles de la paroisse pour cette grande solennité.

Est-il juste d'attribuer à la République les spoliations légales dont les catholiques ont à se plaindre en France ? — Non, ce n'est pas juste ; et de plus, c'est jeter le discrédit sur le loyalisme républicain des catholiques français.

La vérité est que tous les régimes, surtout les régimes monarchiques, lorsqu'ils sont sectaires, ont de pareils crimes à se reprocher : La *royauté* anglaise est coupable des plus atroces injustices à l'égard de l'Irlande ; la royauté prussienne et l'impérialisme allemand inaugurent en Pologne l'*expropriation* qui n'est qu'un vol légal ; la *royauté* de Victor Emmanuel a commis, à l'égard de l'Eglise et des congrégations religieuses, des forfaits bien pires en Italie que chez nous, tandis que la *République* suisse répare ses injustices anciennes, que la République du Brésil organise avec la plus grande justice le régime de la propriété ecclésiastique, et que la République des Etats-Unis fait aux associations religieuses une situation que nous envions à bon droit.

« Catholiques et socialistes ont le sentiment profond de la nécessité d'une discipline qui imprime aux volontés individuelles une direction commune ». Ils veulent, les uns et les autres, qu'à l'abri de lois efficaces, le faible soit mis en mesure de contrebalancer et de combattre la tyrannie économique du fort ; que l'égalité entre l'un et l'autre, égalité toute fictive tant que la *Déclaration des Droits de l'homme* se bornait à la constater, soit enfin réalisée, vérifiée, affirmée, nous dirions presque créée, par l'intervention de l'Etat en faveur du plus faible des deux ou par une coalition de tous les faibles, où chacun sera le serviteur de tous, et tous, les serviteurs de chacun.

Dans la théorie catholique, le devoir social a une base ; dans la théorie socialiste, il est en quête d'une base. La morale sociale du catholicisme a prise sur les consciences ; cette prise, la morale sociale du socialisme la cherche et ne la trouve point. Et néanmoins, dans la cité, il faudra que les choses se passent *comme si* cette morale sociale avait prise, *comme si* elle était acceptée et prouvée ; alors règnera, purement et simplement la contrainte humaine ; on courbera des volontés, et ce sera tout, tandis que la morale sociale du catholicisme prétend à éveiller des bonnes volontés.

De ces deux morales, l'une, assez sûre d'elle-même pour garder l'espoir d'être persuasive, l'autre d'autant plus impérieuse qu'hypothétique et vacillante, la plus « absolutiste » la plus tyrannique, en fait et dans la pratique, sera la seconde : après s'être flattée de « rapprocher du mouvement de la vie universelle le cours de la vie sociale », elle planera sur des passivités. Et sa rivale, plus vieille qu'elle, sa rivale qui lui survivra, continuera d'enseigner aux âmes catholiques que la poursuite du progrès social s'identifie avec la recherche obligatoire du règne de Dieu, et par cet enseignement elle suscitera des activités.

Goyau

Surmenage et science.— Le contrôle scientifique du travail exécuté pendant une journée montre que, l'abaissement de production étant proportionné à l'accroissement de fatigue, l'ouvrier qui travaille dix heures — avec une heure de repos — produit moins que son camarade ayant effectué huit heures, avec un arrêt intermédiaire de deux heures.

Il suffit d'examiner deux graphiques (donnés par le D^r Laufer et que

reproduit l'*Humanité*, 29 novembre) pour avoir la démonstration exacte de ce principe. La capacité musculaire du travailleur étant à son maximum à l'entrée à l'atelier, à huit heures, la courbe de fatigue inscrite au premier graphique est à 0. A mesure que le travail se poursuit cette courbe se développe pour atteindre un premier maximum — 50 % de déperdition — de la valeur initiale de la force musculaire à midi.

En prenant une heure de repos pour son déjeuner, l'ouvrier reconstitue une partie de cette force dépensée, il en récupère 35 à 40 pour cent en moyenne. Mais à la fin de la journée de dix heures, la courbe de fatigue aura atteint son deuxième maximum qui peut aller jusqu'à 75 pour cent.

Mettez en opposition de ce relevé le schéma du deuxième graphique. Pour l'ouvrier travaillant huit heures comme pour celui qui œuvre pendant dix heures, les constatations sont identiques jusqu'à midi. Mais ici se différencie leur situation physiologique.

Avec deux heures de repos, l'ouvrier ne récupère pas seulement 35 à 40 pour cent de sa force musculaire : il arrive à une reconstitution presque complète de cette force et, quand il a fini sa journée, sa fatigue, c'est-à-dire sa dépense de force, n'a été que de 50 pour 100.

On voit par là combien il est avantageux pour les ouvriers d'avoir un labeur dont la durée n'excède pas huit heures.

La thèse de M. René Laufer démontre, à l'aide des mêmes procédés d'analyse, la nécessité du repos hebdomadaire. Elle établit encore les relations qui existent entre le nombre des accidents du travail et les heures auxquelles surviennent ces accidents, la fréquence des maladies et des décès intimement liée à ce même nombre d'heures et à l'intensité productive dans chaque corporation.

Ont reçu le Saint Baptême :

11.— Pierre-François-René Collet, Kerlobret, fils de Emile et de Marie Le Page, *parrain :* François Le Page, *marraine :* Marie-Henriette Quintin.

12.— Marie-Catherine Cariou, Rue fontaine de la Vierge, fille de Jean-Louis et de Catherine Gestin, *parrain :* Olivier Cariou, *marraine :* Marie-Anne Quéfféléc.

13.— Théodore-Marie Riou, Rue des Ecoles, fils de Jean-Louis et de Marie-Louise Richard, *parrain :* Théodore Richard, *marraine :* Marie-Françoise Le Page.

14.— Marie-Anne Sévaër, Porz Cloz, fille de Jean-Louis et de Marie-Jeanne Miossec, *parrain :* Jean-Louis Sévaër, *marraine :* Marie-Anne Miossec.

15.— Marie-Françoise Le Lay, Prat-Aval, fille de Pierre et de Marie-Anne Quilliou, *parrain* : René Marzin, *marraine* : Marie-Francine Le Lay.

Ondoiements :

5.— Une enfant à M. Laroque et à Dame Griffon du Bellay.

6.— Un enfant à Jean-Louis Martin et à Marie-Jeanne Le Coz.

7.— Un enfant à Hyppolite Hémon et à Marie-Célestine-Claudine Richet.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

6.— Léopold-Julien-Marie Monjour, Le Havre, et Emilie-Jeanne-Louise-Marie Merdy, Châteaulin.

7.— Jean-Louis Lidouren, Roslan-Vian, et Marie-Anne Favennec, Pouillot.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

1. Jean-Marie Le Scoarnec, Rhun-ar-Punç, 40 ans.— 2. Anonyme Stéphan, Garrec.— 3. Hervé-Marie Le Gall, Kerjean, 4 jours.— 4. Jean-Marie Bauguion, Kergudon, 25 ans.— 5. Marie-Michelle Tromeur, Mi-route, 31 ans.— 6. Jeanne Riou, Rue de Quimper, 32 ans.— 7. Pierre Favennec, Hospice, 39 ans.— 8. Anne-Marguerite Salaün, Stang-ar-Garront, 8 ans.— 9. Jean-Michel Herry, Quimper, 23 ans.— 10. Corentin-Joseph-Guillaume Evrard, Quai Carnot, 92 ans.— 11. Marie-Yvonne Varat, Plaine, 61 ans.— 12. Marie-Claudine Quéfféléc, Quai Carnot, 73 ans.— 13. Marie-Yvonne Le Roy, Quai de Nantes, 65 ans.— 14. Jean-Louis Desbordes, Grand'rue, 47 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 14 MARS 1903. N° 132.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 15.*— **IIe dimanche du Carême.— Evangile de la Transfiguration.**— « Dieu, qui voyez notre faiblesse, gardez nous au dedans et au dehors, pour que notre corps soit à l'abri de toute adversité, et que notre âme soit purifiée de toute souillure ».— *Aux 3 messes, lecture du mandement de Monseigneur l'Evêque.— Après la 2e messe, Dépôts à la caisse des Loyers.— Catéchisme français des garçons.— A 1 h. 1/2, Catéchismes bretons et français.— A 1 h. 3/4 à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique : Cantiques 14 et 22.*

Lundi 16.— **De la Férie.**— « Dieu tout-puissant, faites, nous vous en supplions, que votre famille, mortifiée par l'abstinence, pratique la justice en jeûnant de tout péché ».— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 17.— **St Patrice, évêque.**— Apôtre et patron de l'Irlande.— *A 7 h. Messe de Pèlerinage à* Kerluan.

Mercredi 18.— **St Gabriel, Archange.**— Messager de l'Incarnation, il l'annonça au Prophète Daniel, apparut à Zacharie, pour annoncer le Précurseur, enfin à Marie pour obtenir son consentement. Plusieurs Théologiens conjecturent aussi qu'il fut le messager de la « Bonne nouvelle » près des Bergers.— *Après l'exercice du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 19.— **St Joseph, Epoux de la B. Vierge Marie, patron de l'Eglise Universelle.**— Patron spécial des Charpentiers, invoqué enfin dans toutes les causes en péril, parce qu'il délivra Jésus du massacre des Innocents et de la haine d'Hérode.— *A 7 h. 1/2, messe dite pour les* œuvres *paroissiales. Sermon. Quête, dite du Filage, pour les œuvres ouvrières.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— Le soir Complies à 7 h. 3/4, puis bénédiction.*

Vendredi 20.— **Le linceul.**— « Joseph d'Arimathie acheta un linceul, et après la descente de croix, enveloppa Jésus dans ce linceul.

Samedi 21.— **St Benoît, Abbé, patriarche de l'Ordre monastique en Occident.**— Il appelait l'office liturgique l' « œuvre de Dieu », qu'il fallait faire passer avant tout le reste.

Une lettre de Monseigneur.— Dimanche dernier, à la messe de 8 h. 1/2, avant de descendre de chaire, M. l'Archiprêtre donne à ses paroissiens lecture de la lettre suivante de Mgr Duparc.

Lorient, le 7 mars 1908

Bien cher Monsieur le Curé, la spoliation dont vous allez être victime vous donne un droit de plus à ma paternelle affection. Dites à vos vicaires et à vos paroissiens que je compatis à leur peine. Vous sortirez tous plus forts de cette nouvelle épreuve, parce que vous aurez défendu les droits de Dieu en même temps que les vôtres. Je ne comprends pas qu'en pleine Bretagne des électeurs catholiques puissent approuver une politique qui les entraine à des responsabilités si graves.

En vous assurant de mon affectueux respect, je vous bénis paternellement. † ADOLPHE

Evêque de Quimper et de Léon

M. l'Archiprêtre de Châteaulin s'était fait un devoir de faire connaître à Monseigneur Duparc, Evêque de Quimper et de Léon, la situation nouvelle due à l'instance en référé de M. le Maire, et l'imminence de l'expulsion à main armée. Mgr daigna lui répondre par cette lettre dont le pasteur de la paroisse donna connaissance à ses paroissiens à la messe de 8 h. 1/2 dimanche dernier. Comme il le disait, « cet encouragement paternel console de bien des contraditions douloureuses et donne de la fierté à accomplir son devoir jusqu'au bout ».

La possibilité d'une expulsion violente pour le lundi matin avait attiré dès 4 heures, autour des Prêtres un groupe de fidèles chrétiens qui, au nom de la paroisse tout entière, voulaient protester contre la violence faite au clergé. Dès 6 h., constatant le calme dans les casernes, on se dispersa, en se donnant rendez-vous pour le lendemain matin. La « veillée des armes » se prolongea le mardi jusqu'à l'arrivée du train de 7 h., mais on constata encore que l'expulsion était partie remise.

Nous sommes heureux de rendre hommages au nom de la paroisse, et d'exprimer toute notre reconnaissance à nos généreux « gardes du corps » : MM. Jean L'haridon et Chauvel, conseillers Municipaux, MM. Jean, J.-M. Guillaume et Pierre Le Doaré. MM. Charles, Jules et François Pichon, MM. Quéau fils, Février fils, J. Moal, Clabon, Piriou, Pelliet, Guillaume Avan, J.-L. Centur et son garçon, Yves Guillou, Du Cleuziou, J.-P. Centur, Corcuff, Guillon, Le Cann, Perrot, Quefféléan, Lazennec, etc. Autour de Mlle Halléguen se groupaient des Chrétiennes fidèles qui se sont dépensées sans compter les fatigues, pendant les jours de déménagement et dès l'annonce des expulsions. Le Curé de la Paroisse, leur offre ici l'expression de sa plus vive gratitude, et de son souvenir devant Dieu.

Le lundi la préfecture s'enquiert s'il y avait du monde à garder le Presbytère. Personne, lui fut-il répondu. Ce qui prouve que nos amis ne font rien pour la parade. Ce même jour, le commissaire central, M. Rouquier s'arrête entre deux trains à Châteaulin pour recueillir des renseignements ou donner des instructions, puis il prend le train d'une heure pour Quimper. Entre temps, on colporte les nouvelles. On se passera de la signature du maire, puisque les adjoints refusent la leur, et M. Michel, huissier agira avec les pouvoirs que lui donne le jugement en référé. Celui-ci a cherché des crocheteurs à Châteaulin. Il a pu se convaincre que les Châteaulinois répugnent plus que lui à cette besogne, et force lui est de chercher des crocheteurs ailleurs.

Le plan préfectoral n'était pas mal combiné. On savait que de tout le Diocèse on se transporterait en masse à Quimper pour l'entrée solennelle de Monseigneur l'Evêque. Le curé ne manquerait pas de s'y rendre avec un ou

deux vicaires, et personne n'étant sur ses gardes, l'opération serait vite menée.

Le Curé jugea qu'un Capitaine ne quitte pas son poste lorsque le navire est en péril. Tout à coup, vers 10 h. 3/4 on entend dire que le commissaire, et des crocheteurs arrivent par le train de Quimper. Voici 2 gendarmes ! plus de doute ! Le Tocsin sonne, tout le monde accourt, « les gardes du corps » sont introduits par le vieux presbytère avec quelques chrétiennes dévouées et en larmes. Voici maintenant le cortège des crocheteurs : M. le Sous-Préfet, M. Le Goff, conseiller municipal, MM. Rouquier, Commissaire, Michel, huissier, Le Merdy, Garde Champêtre et Duval, Tambour de ville, puis les deux crocheteurs. Encadrés de gendarmes, ils forment cercle autour de la porte d'entrée. Le commissaire fait les trois sommations légales, puis c'est le tour des cambrioleurs officiels. Ils prouvent qu'ils ont l'expérience du métier par la sûreté de leur coup de main, et la porte cède vite. Maintenant ils s'attaquent à la porte du Presbytère. Leurs coups résonnent sinistres dans la demeure, presque vidée déjà de son ameublement. Ce n'est pas sans peine que le Pasteur de la Paroisse maîtrise l'émotion qui l'étreint en voyant se ranger les envahisseurs en face de lui et de ses témoins : contre le battant de la porte se collent les crocheteurs devant lesquels se pose M. Le Goff ; de l'autre côté les témoins de l'huissier, trois gendarmes. Le commissaire s'avance, ayant à sa droite, M. Michel. Il fait part de sa mission à M. le Curé, avec une correction d'attitude et de paroles qui ne se démentira pas jusqu'à la fin, sauf une parole, qui détonne avec le reste, et à laquelle certes il n'a pas dû donner son sens désobligeant : le terme *simulacre* de résistance. Notre résistance est restée passive, mais elle a été réelle, noble, digne, énergique dans sa protestation contre la violence légale.

M. le Curé demanda que lecture soit donnée de la pièce accréditant les agents de la force ; et que cette pièce lui soit remise. Alors M. Le Curé entouré de ses fidèles et dévoués témoins lut la protestation suivante que M. le Commissaire promit de joindre au compte-rendu des opérations qu'il enverra à M. le Préfet :

Monsieur

« Vous vous appuyez, pour expulser le Clergé de Châteaulin de son Presbytère, sur les lois du 9 décembre 1905 et du 2 Janvier 1907. Ces deux lois ont été solennellement condamnées par le Chef de l'Eglise, Vicaire de Jésus-Christ, comme attentatoires aux droits imprescriptibles de l'Eglise. Il les a déclarées nulles et de nul effet devant la conscience catholique.

Ici, l'application de ces lois prend un caractère de violence d'autant plus injuste que le Presbytère représente la valeur de celui qui a été restitué après la Révolution ; que la Paroisse, en plus d'autres grosses dépenses, a consacré 10.000 fr. de ses ressources pieuses à la reconstruction, et que le Curé actuel y a mis personnellement, sur la foi d'un acte officiel, une somme de 2.000 fr.

Dieu ne meurt pas. La cause de Dieu sera tôt ou tard victorieuse. Mais dans la violence que je subis aujourd'hui, je vois une disposition providentielle. Il y a 117 et 114 ans, les curés schismatiques de Châteaulin ont été traîtres à leur devoir et leur pusillanimité s'est faite complice des spoliations révolutionnaires. De telles forfaitures laissent des traces profondes et douloureuses dans une population, jusqu'à ce qu'elles soient réparées. Cette réparation nécessaire, Dieu m'accorde la grâce de la faire aujourd'hui, en revendiquant jusqu'à l'expulsion les droits de l'Eglise.

Le scandale de jadis est donc expié, et j'augure bien désormais de la

mission du Clergé dans cette paroisse, puisqu'une page douloureuse de son histoire se trouve effacée ».

Le 10 Mars 1908

ALFRED LE ROY
Ch. hon. Archiprêtre

Invité à choisir les témoins qui resteraient à ses côtés jusqu'à la fin, M. le Curé répondit : « Je ne veux pas choisir entre ceux qui se sont montrés si amis, si attachés. J'ai protesté, je ne cède qu'à la force, que la force fasse son œuvre comme elle l'entendra ». Il refusa de même de surveiller l'enlèvement du reste de ses meubles. « Je suis la victime : faites ! »

A chaque témoin expulsé, il répondit par une parole, une poignée de main, un regard reconnaissant. A midi 35, — heure de l'arrivée de Monseigneur Duparc, à Quimper — tout se vidait. Encore quelques mots au procès-verbal, puis les signatures officielles au nombre desquelles nous avons cherché envain celle de M. Le Goff qui nous paraissait cependant un personnage parmi les autres.

Tout cela fini, M. Michel nous demande les clefs de l'immeuble. Nous avons refusé. Puis il nous invite à sortir ; Sur notre refus, intervient M. le Commissaire, devant qui nous déclarons de nouveau notre volonté de ne céder qu'à la violence. Il appelle le maréchal-des-logis qui approche avec deux gendarmes. Le premier se dirige vers le cher M. Lazennec. Nous entendons les acclamations qui saluent son apparition, lorsqu'il est conduit dehors par le gendarme.

Nous sommes sensible au respect de l'autorité ecclésiastique qui reculait le dernier acte. Merci à ces hommes, d'une déférence que d'autres n'ont pas su observer. Leur main n'a pas été lourde sur notre épaule, et accompagné de notre avocat-conseil, l'honorable M. du Cleuziou, nous avons descendu les dernières marches qui nous séparaient de nos fidèles. Nous avons entendu leur formidable acclamation ; et cependant notre pensée va vers cette Vierge Mère que nous avons posée là, et bénie solennellement le jour du Pardon de N. Dame de Châteaulin en 1901. Nous tournant vers elle, nous courbant pour la mieux contempler, nous la saluâmes par un grand signe de croix. La croix de son Fils sanctifie la nôtre ! Nos fidèles, dont le regard nous dit si éloquemment toute la douleur, et tout le dévouement, ouvrent leurs rangs jusqu'à la porte de l'Eglise ; encore un cri de respect et d'union, et nous voilà au pied du tabernacle, vers lequel tous jettent leurs angoisses. Quel cri répondra à nos sentiments ? **Le Magnificat !** Est-ce que Dieu n'est pas à remercier de tout ? dit le Pasteur en se retournant vers son troupeau. Les épreuves sont des grâces qui sanctifient les paroisses aussi bien que chacun des fidèles. Puis il lit à tous la protestation qu'il vient de faire entendre aux spoliateurs officiels. Il termine, à l'imitation du Sauveur au Calvaire, par une prière pour les auteurs de l'acte qui vient de s'accomplir.

C'est fini ! Nous gagnons les demeures hospitalières qui s'ouvrent devant notre exil, et nous envoyons notre salut de l'arène à notre Evêque, achevant par sa devise que nous nous appliquons a nous-mêmes : **Meulet ra vezo Jesus-Christ !**

Informé par télégramme de notre expulsion, M^gr^ nous a adressé la lettre suivante :

« Bien cher Monsieur le Curé, c'est donc à l'heure où j'arrivais à Quimper que l'on vous chassait de chez vous. Dieu veut que votre ministère traversé par l'épreuve soit plus fécond encore. Vous n'êtes pas homme à vous décourager. Je vous bénissais par la pensée en entrant dans cette ville de Quimper où vous avez fait des œuvres qui ne sont pas oubliées. Vous prendrez dans ce souvenir une nouvelle confiance en l'avenir. Dites mes sentiments très paternels à vos vicaires et à vos paroissiens ».

ADOLPHE
Evêque de Quimper et de Léon

Nous reproduisons à titre documentaire la sommation ci-dessous :

L'an 1908, le 10 Mars à 11 heures du matin,

A la requête de Monsieur Théodore Halléguen, Député du Finistère, maire de la commune de Châteaulin, demeurant en cette ville, rue de la Plaine, ayant pour avoué M^e^ Lafolie, commis à cet effet par ordonnance de M. Le Président du Tribunal Civil de Châteaulin, en date du 22 février 1908, enregistré.

Le dit M. Halléguen agissant en sa qualité de maire, de la dite commune de Châteaulin,

Et en vertu de la grosse en forme exécutoire d'une ordonnance de référé rendue contradictoirement entre les parties y dénommées, par Monsieur Le Président du Tribunal civil de première instance de Châteaulin, le 27 février 1908, enregistrée et signifiée par M^e^ Michel, huissier soussigné, suivant exploit de son ministère en date du 28 février 1908, enregistré.

Je, Corentin Michel, Huissier-Audiencier, près le Tribunal Civil de Châteaulin, y demeurant, 12 Quai de Brest soussigné, commis à cet effet par ordonnance de M. Le Président du Tribunal civil de Châteaulin, du 7 Mars 1908, enregistrée, me suis transporté devant l'immeuble dit le Presbytère de Châteaulin, et après avoir frappé plusieurs fois à la porte d'entrée de la propriété, porte que j'ai trouvée fermée, personne ne répondant, il a été procédé à l'ouverture de cette porte et de celle d'entrée de la maison en présence des témoins ci-après nommés, après sommations légales, faite par M. Rouquier, commissaire de police à Quimper.

Cette opération faite, j'ai fait commandement, de par la Loi et Justice, à Monsieur Alfred Le Roy, Curé-Archiprêtre, demeurant à Châteaulin, en son domicile, étant et parlant à sa personne, de présentement et sans délai, exécuter la dite ordonnance, et en conséquence, vider les lieux comprenant, l'ensemble de l'immeuble servant de presbytère et faire place nette, tant personnellement que tous autres occupants du dit presbytère et dépendances, Lui déclarant que faute de ce faire, je vais l'expulser ainsi que tous autres occupants, jeter les meubles garnissant cet immeuble sur le carreau et faire place nette.

Le dit M. Le Roy ayant refusé d'exécuter la dite ordonnance, j'ai, en présence de M. Louis Merdy, garde champêtre et M. Pierre Duval, tambour de ville, témoins avec moi soussignés, décrit ce qui se trouve dans les dits lieux et qui consistent : ... *(suit la nomenclature des objets mobiliers, garnissant l'immeuble)*. Et ensuite j'ai, à l'aide de mes témoins et d'hommes de peine, mis et déposé tous les meubles et effets sur la rue, puis expulsé la personne de M. Le Roy et de tous autres occupants des dits lieux. M Le Roy, invité par moi, huissier, à me remettre les clés, a refusé, et ce, en présence de mes témoins sus-nommés. Le tout en présence du dit Magistrat, M. Rouquier et des témoins sus-nommés qui ont signé avec moi les présents et l'original. Et j'ai, au dit M. Le Roy, étant et parlant comme dessus, laissé cette copie.

Cout. 18 fr. 90 c. Employé pour cette copie une feuille spéciale de 1 fr. 20.

Signé : Michel, Rouquier, Merdy, Duval.

L'Eglise.— 15^e^ *Instruction.*— La 1^re^ note qui fait reconnaître la véritable Eglise c'est l'**unité.** L'unité contient trois choses, unité de doctrine et

de *foi*, unité de *gouvernement*, unité de *culte*.

1° « Prêchez l'Evangile (le même) à toute créature ... celui qui ne croira pas sera condamné ». « Enseignez *toutes* les nations ... apprenez leur à garder *tout* ce que je vous ai confié. » Nous devons donc, dit S[t] Paul « nous rencontrer dans l'unité d'une même foi ... et ne pas être des enfants ballotés à tout vent de doctrine ». Il en résulte que le Divin Maître a prêché la même foi à tous, a délégué les apôtres pour enseigner la même foi partout, avec sanction pour tout refus d'intégrale croyance.

2° Unité de gouvernement : tous nous ne formons qu'un corps dans le Christ » qui est le chef. « Un seul troupeau, un seul pasteur » afin que « nous croissions en tout point par l'union intime à celui qui est la tête : le Christ ». Blesser cette unité de régime et de gouvernement, c'est devenir schismatique, et l'Eglise condamne et rejette de son sein tout rebelle à cette discipline.

3° Unité de *culte*, qui consiste en trois choses : 1° Sacrifice unique, celui de l'autel qui perpétue celui de la Croix : 2° Unité de prière, si bien que la loi de prier se confond avec la loi de croire, sans que les différences accidentelles dans les rites, nuisent à cette unité parfaite ; 3° Unité de sacrement : un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême ». Le baptême est le seul sacrement mentionné ici par S[t] Paul, parce qu'il ouvre l'accès aux six autres qui complètent la vie chrétienne. *(à suivre)*

Le bois sucré.— Malgré les progrès de la métallurgie et sa production intensive, on consomme énormément de bois dans la construction, tant et si bien qu'on ne lui laisse guère le temps de sécher. Il en résulte que les petits insectes et les champignons s'y développent par la suite et le dévorent avec une déplorable activité.

Les procédés de conservation préconisés sont nombreux : créosotage, emploi des silicates, du sulfate de cuivre, des chlorures de zinc et de baryum, métallisation par électrolyse de sels chimiques.

On pratique aussi, depuis quelque temps, une méthode originale : c'est la conservation par le sucre.

N'allons pas croire que l'on veut prendre, de cette façon, les destructeurs de charpente par la douceur. La substance sucrée que l'on emploie est la saccharine en dissolution ; il en faut très peu et elle paraît agir surtout comme antiseptique.

Statistique.— Voici un relevé de l'accroissement de population, en 10 ans, par 100 habitants : Allemagne et Italie 14, 8 ; Hollande et Suisse, 14, 4 ; Belgique, 15, 5 ; Angleterre et Autriche 11, 1 ; et en **France, 1, 15 ! !**

Densité de population, par kilomètre carré : Belgique, 227 ; Angleterre, 213 ; Italie, 113 ; Allemagne, 104 ; Autriche, 87 ; Suisse, 83 ; et **France, 73 ! !**

Il faut aller dans les steppes russes pour trouver une densité de population inférieure à la nôtre.

De tous ces pays, le plus prospère est la Belgique, avec un accroissement de 15 % en 10 ans, et 227 habitants par kilomètre carré. Quel démenti aux honteuses théories malthusiennes !

Un ménage en Allemagne comprend une moyenne d'enfants représentée par 4, 4 ; en Angleterre, 3, 7 ; en France, 3 ; à Châteaulin, la moyenne est à peine supérieure à 3.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 21 MARS 1908. N° 133.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 22.*— **IIIe dimanche du Carême : Evangile de la guérison du sourd-muet.**— « Nous vous le demandons, Dieu Tout-Puissant, agréez les vœux des humbles, et étendez la droite de votre Majesté pour nous défendre ». (collecte).— *Aux messes, Mandement de prise de possession, de Mgr l'Evêque.— A 1 h. 1/2, Catéchismes.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance,* **à la Plaine.**

Lundi 23.— **De la Férie.**— « Que votre bonté, nous vous le demandons, Seigneur, répande en nos cœurs votre grâce, afin que, nous abstenant des aliments gras, nous y ajoutions de garder nos sens à l'abri des excès funestes ». (collecte).— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 24.— **De la Férie.**— « Que votre protection, Seigneur, nous défende ; et gardez-nous toujours de toute iniquité. » (collecte).— *Vers 7 h., messe de Pèlerinage à* **Kerluan.**

Mercredi 25.— **Annonciation de la B. V. Marie.**— « Vois l'humilité, vois le don plénier : Elle se proclama la servante du Seigneur, celle que Dieu choisit pour sa mère ». (S[t] Ambroise).— *Messes à S[t] Idunet à 6 h. 1/2 et 8 h. 1/2.— A 7 h., à N. Dame, Messe des Enfants de Marie et Consécration.— A 10 h. Grand'messe à N. Dame, suivie des Vêpres solennelles.— Le soir à 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.— Après l'exercice du soir, Conférence de S[t] V. de Paul.*

Jeudi 26.— **De la Férie :** Evangile de la Guérison de la Belle-mère de Pierre. « La fièvre qui nous consume. c'est l'avarice, la luxure, l'ambition, la colère ». (S[t] Ambroise).— *A 7 h. 1/2, messe des garçons de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 27.— **Les cinq Plaies.**— « Regarde, contemple la rose de la passion sanglante, comme elle rougit pour prouver l'amour de Jésus : lutte entre la souffrance et l'amour : l'une à plus consumer, l'autre à plus empourprer ». (S[t] Bernard).— *Le soir à 7 h. 3/4, Chemin de la Croix, suivi de la Bénédiction et du Baisement de la Vraie Croix.*

Samedi 28.— **S[t] Jean Capistran, confesseur.**— Il s'est servi du culte du *S[t] Nom de Jésus*, pour assurer aux fidèles le triomphe sur leurs ennemis.

Ce que contient l'Hostie.— Tout à l'heure c'était du pain. Mais le prêtre l'a prise dans ses mains et a prononcé sur elle une parole divine : *Ceci est mon Corps.*

A partir de cet instant, l'hostie n'est plus du pain.

Qu'est-elle donc devenue ? Un seul mot dit tout : Elle est devenue *Jésus*.

Mais Jésus est Dieu ; Jésus est homme. J'ai donc dans l'hostie un Homme-Dieu.

C'est un Homme. Il naquit de la Vierge Marie ; pleura dans l'étable de Bethléem ; travailla dans l'atelier de Joseph ; prêcha dans les villes et les campagnes de Judée ; souffrit et mourut sur une croix.

C'est un Dieu ; le Fils éternel du Père ; le Verbe par qui tout a été créé ; l'Éternel, qui n'a point eu de commencement et qui n'aura point de fin ; le Tout-Puissant qui d'un mot a fait sortir l'univers du néant, qui gouverne les mondes. L'immensité est son domaine ; il voit tout, il sait tout, il dirige tout, depuis les grands astres qu'il a lancés dans l'espace, jusqu'au microbe imperceptible qui naît, vit et meurt en un jour.

En Jésus présent dans l'hostie je distingue bien l'Homme et le Dieu, mais je ne saurais les séparer.

Depuis l'incarnation, Dieu n'a point cessé d'être l'Infini ; mais un homme a pu dire je suis le Dieu infini. Et cet homme c'est Jésus, et Jésus est tout à la fois le Dieu qui déborde l'espace et l'homme qui s'est diminué jusqu'à demeurer tout entier sous un petit fragment d'hostie.

Nous croyons ces vérités, mais nous n'en sommes point assez pénétrés parce que nous ne les avons point assez méditées.

Arrêtons-nous donc après la consécration et disons-nous : Là, tout près de moi, se trouve réellement le Dieu qui habite les Cieux, dont les anges contemplent la beauté. Il ne se contente pas de me regarder de là-Haut, il est là. Entre lui et moi il y a moins qu'une muraille, moins qu'une cloison ; le voile qui nous sépare, qui m'empêche de le voir, c'est la blancheur de l'hostie. Je ne le vois pas, mais je le sais là.

Je le fixe par la pensée ; mieux que cela, je le fixe par le regard. Ce n'est point au bout de l'autel qu'il se trouve, c'est bien au milieu, à l'endroit précis où je vois l'Hostie. Quand je m'incline, c'est devant Lui ; j'adore le Dieu incarné, Jésus.

Y pensons-nous assez ? Ne nous arrive-t-il pas d'entrer dans l'église, d'assister à la Messe, de nous tenir à genoux, de réciter des prières, sans réfléchir à cette présence de Jésus, à ce qu'est Jésus.

Nous savons que Dieu est partout, que partout il nous voit, que partout il nous entend ; mais c'est bien vague et cette présence de Dieu ne nous saisit pas.

Nous savons que Jésus ressuscité est monté aux cieux, et que des cieux il nous regarde. C'est déjà mieux. Mais pourquoi perdre notre regard dans les espaces au delà desquels nous nous représentons le Ciel ?

Pourquoi nous fatiguer à chercher si loin celui qui est si près ?

Jésus est là dans l'Hostie ; les anges au ciel ne l'ont pas mieux que nous.

O Jésus, mon Sauveur et mon Dieu, vous êtes là et je n'y pensais pas. Désormais, je veux m'en souvenir et ne plus l'oublier.

L'Hostie contient Jésus ! E B.

Nous extrayons du mandement de Mgr Duparc les passages ci-dessous. Ils s'appliquent bien à nos circonstances locales :

... Le respect de la Constitution n'a jamais entravé ses progrès, ni rendu plus difficile la défense de ses droits, ni éloigné d'elle les citoyens honnêtes, ni entamé la pureté de sa doctrine ou de sa morale. Elle a trouvé, dans cette attitude pacifique et fière, sa meilleure force pour travailler à l'abolition

des lois oppressives et à l'avènement d'hommes d'État plus sages et plus justes. C'était l'avis de Léon XIII : c'est encore celui de Pie X. Ils donnent tous les deux pour base au groupement des catholiques, pour la défense de leurs intérêts religieux, le sacrifice de leurs préférences personnelles en matière constitutionnelle et l'acceptation de la forme du gouvernement voulu par le peuple, sans refuser aux autres constitutions politiques l'estime et la reconnaissance qui leur sont dues, pour un passé bienfaisant et glorieux. Il Nous semble que cette attitude est dictée par la sagesse même.

Mais la résignation au présent ne doit pas empêcher l'effort quotidien, pour revendiquer les libertés disparues et pour préparer chrétiennement l'avenir. Nous ne comprendrions pas des populations croyantes qui accepteraient, sans colère et sans combat légal, des spoliations, des expulsions, des fermetures d'écoles, des interdictions de langue bretonne, des inventaires d'église, et tout ce cortège d'injustices lamentable dont votre Évêque évoquait le souvenir, en vous quittant. La patience a des limites. Nous ne sommes pas des parias. Nos droits sont ceux des autres Français. On laisse aux autres les écoles qu'ils préfèrent. On respecte leur demeure et leurs biens. On ne les tracasse pas. On ne les emprisonne pas. On ne les suspecte pas. Pourquoi nous traite-t-on autrement qu'eux ? Sommes-nous moins patriotes, moins dévoués, moins bons soldats, moins bons marins qu'aucun d'eux ? On nous en veut parce que nous aimons Notre-Seigneur Jésus-Christ. Est-ce donc un crime ou un délit ? Jusqu'ici le Code n'en dit rien. La haine du nom de Dieu n'est pas inscrite dans la Constitution. Nous demandons qu'on n'en fasse pas la règle de la politique dont nous sommes les victimes. Dans la paix de nos âmes et l'énergie de nos volontés, nous réclamons nos droits. Nous le faisons par les moyens légaux. Mais nous entendons que notre voix soit écoutée, comme celle de nos concitoyens. Pour être catholiques, nous ne sommes pas déchus de nos droits civiques. Il dépend de nous de le montrer.

Tels doivent être les sentiments des fidèles qui se rangent dans le parti du bon Dieu . . . . . .

Cet apostolat, Nos très chers Frères, emploiera pour le bien tous les moyens que l'expérience des temps actuels recommande. Les divers groupes d'âmes ont aujourd'hui besoin d'être ramenés ou maintenus au service de Dieu, par des œuvres spéciales.

Les unes ont pour objet principal le développement du sens chrétien dans l'enfance et la jeunesse, et l'affermissement des convictions et de l'action religieuse dans l'homme public et privé. Elles vous sont connues. Vous les voyez fonctionner dans un grand nombre de vos paroisses.

Les autres visent la formation et l'action sociale des catholiques.

Il y a entre ces différentes œuvres une hiérarchie nécessaire. Les premières sont les plus importantes et les plus conformes à notre vocation comme au plan de l'Evangile. Nous les ferons toujours passer au premier rang. C'est l'esprit chrétien qui fait l'esprit vraiment social.

Mais cette préséance des œuvres d'apostolat religieux proprement dit ne doit pas nuire aux œuvres dites sociales, par lesquelles nous devons chercher à introduire dans le monde, non seulement plus de charité, mais encore plus de justice. Assurément nous ne partagerons pas les illusions de ceux qui rêvent la suppression de toute misère, dans une société transformée. Nous réprouverons d'ailleurs les luttes de classes, car elles sont foncièrement injustes et ne servent en réalité ni la cause des riches ni celle des pauvres. Mais nous nous souviendrons que le Capital a des devoirs comme le Travail,

et que la loi morale évangélique bien observée est seule capable d'établir une paix durable et féconde entre ces deux forces également respectables. En somme, toutes nos œuvres de mutualité, de prévoyance, de prêts, de retraites, nos coopératives et nos syndicats, nos écoles ménagères, nos jardins ouvriers, visent à rétablir un équilibre meilleur dans la société. Et, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, elles sont essentiellement chrétiennes d'inspiration ; car elles nous viennent de l'Evangile, non seulement à travers saint Vincent de Paul et Ozanam, mais encore, bien plus près de la source, à travers l'âme et l'apostolat de tous nos grands évêques et de tous nos vieux moines.

Pensée.— La violence peut-être un merveilleux instrument d'éducation révolutionnaire ; on ne fera jamais, par son intermédiaire, œuvre sérieuse et durable d'émancipation.

Si le prolétariat veut acquérir la « capacité civique », il doit la mériter par de sérieux efforts accomplis sur lui-même ; ce n'est pas en l'accoutumant à ne rien respecter, qu'on lui enseignera à prendre conscience de son rôle et qu'on le rendra apte à bâtir tout seul une cité nouvelle (Beaupin).

Recette ménagère.— Voulez-vous que je vous indique une façon de laver le linge qui l'use à moitié moins que celles employée couramment et qui donne des résultats merveilleux. Je l'ai trouvée dans un journal spécial et l'ai pratiquée avec succès. Je la copie à votre intention :

Je commence par mouiller le linge le plus sale d'abord, je savonne bien les endroits tachés sans épargner le savon, puis je roule chaque pièce de linge bien serrée et je laisse tremper toute la nuit dans un chaudron d'eau froide en ayant bien soin de placer les pièces de linge de façon qu'elles restent bien roulées afin que le savon tout en enlevant la saleté la laisse sur place sans la répandre sur toute l'eau. Le lendemain matin je mets mon chaudron sur le feu et je fais chauffer tout doucement en agitant avec la main de temps en temps jusqu'à ce que l'eau soit tellement chaude qu'on n'y puisse plus mettre la main. Je retire alors le linge et je le mets dans un baquet avec une quantité d'eau suffisante pour le bien laver. Je remets dans mon chaudron une deuxième « trempée » de linge que je savonne bien également comme j'ai fait pour la première. Il est inutile de se servir de planche à laver pour le linge blanc, car il suffit de le frotter dans l'eau chaude.

Essayez de cela et vous m'en direz des nouvelles ! Et pour faire d'une pierre deux coups, profitez donc de votre eau de savon pour y tremper vos balais ; ils dureront beaucoup plus longtemps.

Ont reçu le Saint Baptême :

16.— Yves-Anatole-Athanase Quillivit, Quai de Brest, fils de Anatole et de Marie Cadet, *parrain :* Athanase Quillivit, *marraine :* Marie Le Menn.

17.— Marie-Catherine Le Goff, Rue de la gare d'Orléans, fille de Jean et de Marguerite Bernard, *parrain :* Grégoire Le Lann, *marraine :* Marie Urgant.

18.— Guillaume-Louis-Marie Le Floc'h, Avenue de Quimper, fils de Hervé et de Marie-Yvonne Bidon, *parrain :* Guillaume Bidon, *marraine :* Catherine Boussard.

19.— Raymond-Louis Gangnieux, Rue de la gare d'Orléans, fils de Raymond et de Anna Coignard, *parrain :* Louis Coignard, *marraine :* Cécile Guénal.

20.— Marie-Françoise Suignard, Manoir de Kélennec, fille de Nicolas et de Marie-Anne Goasguen, *parrain* : Pierre Suignard, *marraine* : Marie Caugant.

Ondoiements :

8.— Une enfant à Pierre Le Bras et à Marie-Louise Goué.

9.— Un enfant à Jean-Guillaume-Joseph Bideau et à Marie-Louise Cosquer.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 28 MARS 1903. N° 134.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 29.*— **IVe dimanche du Carême. L'Evangile de la multiplication des pains.**— Faites, s'il vous plaît, Dieu tout-puissant, qu'étant justement affligés à cause de nos péchés, nous respirions par la consolation de votre grâce.— *A la 1re messe, instruction bretonne sur l'Envie.— A la Grand'messe, homélie sur l'Evangile du jour.— A 1 h. 1/2, Catéchisme français des Filles.— A 2 h., Catéchismes bretons.*

Lundi 30.— **St Jean Damascène, confesseur et docteur.**— Vengeur des saintes Images, obtenez-nous, comme le demande l'Eglise, d'imiter les vertus, d'éprouver l'appui de ceux qu'elles représentent.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 31.— **De la Férie.**— Daignez faire, Seigneur, que les jeûnes qu'il nous faut observer dans ce saint temps nous fassent avancer dans la piété.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— Vers 7 h., messe de pèlerinage à N. Dame de Kerluan.*

Mercredi 1er Avril.— **De la Férie.**— Que les oreilles de votre miséricorde, Seigneur, soient ouvertes aux prières de ceux qui l'implorent.— *Après l'exercice du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 2.— **St François de Paule, confesseur.**— Combien la vie austère de cet apôtre de la Pénitence contraste avec notre lâcheté. On trouve des forces plus que suffisantes pour les affaires, pour les fantaisies même et pour les plaisirs ; et quand il s'agit d'accomplir les lois que l'Eglise a portées, tout semble impossible.— *A 7 h. 1/2, messe pour les filles de 2e et 3e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— Le soir à 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 3.— **Le précieux Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.**— Adorons et bénissons Notre Seigneur qui nous a rachetés par la vertu de son précieux Sang ! — *A 7 h. 3/4, chemin de Croix, puis bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Samedi 4.— **St Isidore, évêque et docteur.**— Le peuple chrétien, ô Pasteur fidèle, honore vos vertus et vos services ; il se réjouit de la récompense dont le Seigneur a couronné vos mérites ; soyez-lui donc propice en ces jours de salut.

A partir de mercredi, 1er Avril, jusqu'à la Toussaint, l'angelus sonnera à 5 h. du matin. A partir du dimanche 5 Avril, jusqu'à la Toussaint les messes basses seront célébrées à 6 h. et 8 h., au lieu de 6 h. 1/2 et 8 h. 1/2.

Dimanche prochain, ouverture du Temps Pascal. Nous prions nos fi-

dèles de se partager dans les familles de manière à éviter les encombrements. Nous rappelons que pendant la semaine de Pâques le R. P. *Martial*, prédicateur, sera à la disposition des pénitents pour les confessions pascales.

Prédications pascales.— Voulant assurer à nos paroissiens une semaine de prédications pascales, nous nous sommes adressé au *R. P. Martial, Capucin de la maison de Lorient*, qui a bien voulu nous promettre des instructions quotidiennes pendant toute la semaine de Pâques, à partir du lundi de pâques jusqu'au dimanche de la *Quasimodo*. Nous avons dû remettre à cette semaine, le R. P. étant pris par une grande mission qui ne se terminera que le Dimanche de Pâques, à *Mauron*, Diocèse de Vannes.

Le Dimanche des Rameaux, comme de coutume, la **passion bretonne**, qui sera prêchée par M. Fitament, Vicaire à Plonévez-Porzay, à l'issue des Vêpres, et suivie de la Bénédiction du T. S. Sacrement.

La Passion en Français sera prêchée le *Vendredi Saint* à 7 h. 3/4 du soir, par M. Guillerm, Recteur de Port-Launay.

L'intronisation de Mgr Duparc à St Pol de Léon.— Nous revenons le cœur tout embaumé des impressions d'admiration et de joie que nous avons éprouvées à St Pol. Nous achevions notre séjour de repos à Roscoff, que nous avions prolongé de deux jours, afin d'assister à l'entrée triomphale qui s'annonçait. La « ville sainte » a fait grandement les choses. Mgr, descendu à la gare de Plouénan, à 4 kilomètres de St Pol y est reçu par les municipalités si chrétiennes de ces contrées. Un groupe de jeunes gens entonna la belle cantate qui va bientôt remplir les échos de la Cathédrale St Politaine.— Après ce premier salut, Mgr monte dans le landeau de M. le Comte de Guébriand, accompagné de M. le Curé-Archiprêtre, de M. le Comte de Mun, et du très distingué Maire de St Pol. Aussitôt l'immense cortège s'ébranle ; en avant, une centaine de Cyclistes, à petite allure, puis un imposant défilé de 93 voitures. A la suite de celles-ci, 73 cavaliers, 4 de front, précédés de la musique de Trésilidé, enfin la voiture épiscopale, escortée de 4 cavaliers montant de manifiques chevaux caparaçonnés. A l'entrée de la ville 200 prêtres attendent leur évêque, puis celui-ci, après s'être revêtu des vêtements pontificaux, crossé et mitré, s'avance vers le dais, à la porte du Cimetière. C'est là, à l'entrée de la ville que s'est groupé le Conseil municipal, il s'avance au devant de l'Evêque, et M. le Comte de Guébriand, Maire de St Pol, prend la parole. Notre cœur tressaillait d'émotion et d'envie, en entendant cette parole si profondément chrétienne, dévouée aux intérêts religieux qui sont toujours unis aux intérêts civils. Aussi avec quelle tendresse et qu'elle effusion Monseigneur souligne dans sa réponse cette fierté et cette confiance qu'il éprouve en voyant le peuple uni ainsi à son clergé par ses représentants.

Voici la procession en marche. Les rues sont ornées et pavoisées. Près du Kreïs-Ker, un splendide arc de triomphe. Tous s'agenouillent sous la bénédiction épiscopale. Sur la place de la Cathédrale, les cavaliers forment deux lignes d'un splendide effet. Nous reviendrons sur les discours, sur les paroles de M. le Curé, de M. de Guébriand, de M. le Comte de Mun, de l'Evêque, rayonnant de bonheur et d'amour pour son peuple chrétien. Mais disons que le soir, toute la ville était splendidement illuminée, toutes les rues remplies d'un peuple tout à la joie, mais toujours grave dans son bonheur. Monseigneur voulut passer par toutes les rues pour constater par

lui-même combien on l'aimait. Partout des cris de Vive Monseigneur ! Il avait dit en chaire quelques phrases bretonnes à ses bretons, et quelles paroles ! Tous les cœurs étaient gagnés.

— Eh ! bien, Mon cher Monsieur le Curé, nous dit-il, quand irons-nous à Châteaulin ? Il faut que j'y aille bénir vos fidèles et vos œuvres.

— Mais, Monseigneur, même alors que nous n'avons pas de domicile où vous recevoir ?

— Oui, quand même ! Et venez me voir ces jours-ci pour arranger cette visite.

— Merci, Monseigneur, ! Tout notre peuple sera dans son église pour vous recevoir, vous entendre et vous dire qu'on vous aime.

La Paroisse de Châteaulin. *(suite)*.— Si, pour entrer en Gare de Port-Launay, nous avons quitté un instant le territoire de Châteaulin, nous y voici de nouveau dès le coup de sifflet. Comme il a fallu tourmenter le sol pour ménager l'accès de cette gare ! Ce tronçon de la « route Verte » est désormais abandonné, coupé par la voie ferrée. A notre droite nous côtoyons le chemin qui le remplace pour monter vers Lézabannec. Maintenant nous faisons un demi cercle, laissant à notre droite Rozland, et Keramouëc. Mais avant de nous perdre dans la tranchée de Kerguestec, penchons-nous aux fenêtres de gauche, et jouissons de cette jolie coulée où s'est mollement couchée la petite ville, sous son rideau de pins, et que ferme à l'horizon le beau viaduc de la voie d'Orléans, laissant cependant paraître entre les mailles de ses dentelles les bois touffus du *Chap*.

Nous reviendrons tout à l'heure saluer les hôtes de Kerguestec, mais en ce moment nous sommes tout au paysage que coupe de sa ligne blanche la route de Quimper à Landerneau, qui estompe de ses verts cyprès ~~après~~ le carré pentueux du Cimetière de Port-Launay, que fleurissent les pommiers de Ty-raden. Maintenant, regardons en arrière, toujours sur la gauche, et nous avons là une percée délicieuse qui nous révèle en pleine c'arté Châteaulin, avec, sur la hauteur de gauche le blanc carré des bâtiments du Pensionnat St Louis et, en enfilade, le vallon de l'ancienne route de Quimper, jusqu'à la crête boisée de Menez-Kelc'h et de St Gildas. Cela ne dure qu'un instant, mais que c'est donc joli ! A partir de là nous n'avons plus que la grande courbe qui fait tourner, sur notre gauche le clocher de St Ségal, et qui, à droite, nous présente de face le bouquet d'arbres où se cache la chapelle de Lospars, et le grand village de Coatiliger, sur les terres duquel est accrochée, comme une agrafe mal cousue, la station de St Ségal. C'est le point extrême, dans cette direction, du territoire châteaulinois, qui s'enfonce comme un coin entre St Ségal et Pleyben.

En descendant du train trotte-menu que des plaisants appellent le *petit Tortillard*, si nous avons quelques notions de gymnastique, il nous sera facile de couper en face, à droite, en franchissant le treillis. Remarquons tout d'abord cette *garenne* inculte et bourbeuse dont il serait si facile de faire une luxuriante prairie, par un simple petit drainage. Mais voilà : il faudrait une entente entre le fermier et le propriétaire ; ce qui va tout seul quand on se voit autrement que par l'intermédiaire d'un gérant de propriété. Nous touchons ici du doigt un des avantages des fermages à long terme. Il faut que le fermier puisse palper le bénéfice d'une amélioration où il a mis sa peine et son argent. Mais si, après avoir amélioré un fonds, il voit, dès la prochaine échéance, qu'on augmente son prix de fermage et qu'on lui fait payer le fruit de son travail, il n'a plus qu'un but :

prendre à la terre le plus possible, et lui donner le moins possible.

Le propriétaire et le fermier sont deux associés. Si le contrat dure longtemps, si les deux familles font souche, se connaissent, et se fréquentent les intérêts sont identiques, car le cœur s'en mèle, en Bretagne surtout. Si non, cela ressemble à deux coucheurs de passage qui tirent le drap chacun de son bord quitte à faire geindre le compère d'à côté. *(à suivre)*

Où est le salut ? — Avec l'aide de Dieu, le salut est en nous.

Quand donc cette idée entrera-t-elle dans tous les esprits pour échauffer tous les cœurs et inspirer toutes les volontés ?

Les uns attendent le salut de la politique et croient que tout irait mieux si on changeait la forme du gouvernement ou, tout au moins, le ministère.

D'autres rêvent de César et d'un grand sabre devant lequel se réjouiraient « les bons » et trembleraient « les méchants ».

Il en est qui souhaitent les pires catastrophes, convaincus que le bien sortira de l'excès du mal ; comme si du mal pouvait sortir autre chose que le mal.

A la vérité, Dieu peut faire ce miracle ; il a bien fait jaillir la lumière des ténèbres ; mais nul n'a le droit de compter sur des miracles et il n'entre évidemment pas dans les desseins providentiels de gouverner le monde avec des miracles à jet continu.

Non, le salut n'est pas dans la politique, il ne dépend pas de César ; rien ne nous permet de compter sur des miracles et les autres moyens qu'on nous prône et qui, parait-il, nous sauveraient automatiquement, ne nous paraissent pas meilleurs.

Le salut est en nous. Que chacun paie de sa personne que chacun soit homme et chrétien, pleinement homme et pleinement chrétien, homme et chrétien dans son esprit, dans son cœur, dans sa conduite, dans sa volonté, dans son caractère, et nous serons bien près d'être sauvés.

C'est là l'essentiel, le point vital. Il ne s'agit pas de toujours geindre sur le malheur des temps et de rester dans l'ornière ; il faut que chacun paie de sa personne, sorte de la routine, et, prenant les choses telles qu'elles sont, travaille dans la mesure où il le peut, à ce qu'elles se rapprochent de ce qu'elles devraient être. Or c'est en *homme* et en *chrétien* qu'il faut faire ce travail.

Le catholicisme n'est pas seulement un dogme et une certitude intellectuelle, pas plus qu'il n'est seulement un bienfait social par la justice et la charité. Il est, en même temps, une vie profonde, et nous ne sommes pas vraiment chrétiens si nous ne nous laissons pas prendre tout entiers, conduire vers cet idéal de perfectionnement moral dont la rayonnante beauté transfigure autant qu'il éblouit.

Ainsi, il ne suffit pas pour être un vrai chrétien, d'assister à la messe, de prier, de recevoir les sacrements ; il faut encore se servir de la messe, de la prière, des sacrements, pour devenir meilleur, plus fort, plus juste, plus prudent, plus tempérant, pour garder une meilleure tenue morale et sociale, s'élever au-dessus des compromissions, des lâchetés, des misérables ambitions d'ici-bas.

Combien sont-ils qui trouvent que tout va mal et qui ne savent pas faire un effort pour que dans leur conscience, dans leur vie, dans leur famille, dans leur sphère d'action les choses aillent mieux ! *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 4 AVRIL 1903. N° 135.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 5.*— **Dimanche de la Passion ;** « Le Christ, qui se tient devant son Père comme le Pontife des biens futurs, c'est par le tabernacle de sa chair et couvert de son propre sang, qu'il est entré dans le Saint des Saints, dans le ciel, notre rédemption étant enfin conquise pour l'éternité ». St Paul.— *Les Messes basses des dimanches et fêtes seront désormais, jusqu'à la Toussaint, célébrées à 6 h. et 8 h.— Après la 2e messe, catéchisme français des Garçons.*— Caisse *des Loyers, à la sacristie de St Idunet.— A 1 h. 1/2, Catéchismes.— Après les Vêpres, Bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs, Recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 6.— **De la Férie.**— Sanctifiez nos jeûnes, nous vous en prions Seigneur, et accordez-nous le pardon de tous nos péchés. » Collecte.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 7.— **De la Férie.**— « Nous vous prions, Seigneur, d'avoir pour agréables nos jeûnes, qui nous rendent, par l'expiation, dignes de vos grâces, et nous conduisent aux remèdes éternels. » Collecte.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h., messe de pèlerinage à* Kerluan.

Mercredi 8.— **De la Férie.**— « Sanctifiez nos jeûnes, ô Dieu, éclairez les cœurs des fidèles, réchauffez leur dévotion, écoutez favorablement leurs supplications. » Collecte.— *A 8 h. Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 9.— **De la Férie.**— « Dieu tout-puissant accordez que notre dignité humaine, blessée par les excès, se reconquière par le remède de l'abstinence ».— *A 7 h. 1/4, messe des filles de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— Continuation des Examens.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 10.— **Notre Dame des Sept Douleurs.**— « Quelles angoisses, quelles afflictions pour cette Mère bénie du Sauveur ! » Stabat.— *A 7 h. 3/4 du soir, Chemin de la Croix, Bénédiction et baisement de la* Vraie Croix.

Samedi 11.— **St Léon, Pape et Docteur de l'Eglise.**— Vous qui avez éloigné de Rome l'invasion des Barbares, délivrez, l'Eglise de France des mains de ses ennemis.

AVIS.— Avec ce numéro finit l'abonnement du plus grand nombre. Nous prions nos chers paroissiens de nous continuer leur appui pour notre œuvre, parfois ardue, mais qu'ils savent entreprise en vue de

la gloire de Dieu, du bien de leurs âmes, des droits de l'Eglise, et des intérêts sociaux et agricoles de notre région.

La visite de Monseigneur.— Nous sommes heureux d'annoncer à nos paroissiens que Monseigneur a choisi le lundi 6 avril pour faire à Châteaulin la visite si ardemment désirée.

Sa Grandeur arrivera par le train de 10 h. 43. Toutes les cloches de la paroisse annonceront en ce moment son arrivée.— Mgr se rendra directement à la Sacristie de St Idunet pour revêtir les ornements pontificaux. Puis le clergé l'accompagnera à la grande porte, où le cérémonial de réception des évêques sera ponctuellement suivi. La procession se rendra au chœur, et après les chants liturgiques suivis de la Bénédiction épiscopale, Monseigneur montera en chaire. La cérémonie se terminera, à l'Eglise, par la Bénédiction du T. S. Sacrement, puis la procession conduira le clergé et Monseigneur l'Evêque jusqu'au domicile provisoire de la Grand'rue.

Après le repas, Monseigneur visitera successivement le Pensionnat St Louis, l'ouvroir, l'atelier charitable, la maison de famille et les écoles de la Plaine, la Bibliothèque paroissiale, N. Dame, l'hospice, et, vers 3 h. Monsieur le Curé-Archiprêtre, dans le local du Patronage, présentera à Monseigneur tous les Représentants des œuvres paroissiales, Dames de St V. de Paul, Conférence, œuvres des jardins ouvriers, des Habitations à bon marché, des Loyers ouvriers de la Caisse rurale, Enfants de Marie, Association Patriotique des Dames Françaises, Tiers-Ordre, etc.

Monseigneur reprendra le train de Quimper à 4 h. 7. Nous sommes assurés que toute notre population viendra offrir ses hommages à Monseigneur, et recevoir, avec sa paternelle Bénédiction, la faveur de ses bienveillants conseils. Nous savons d'autre part qu'à nos fidèles des trèves de Kerluan, Lospars, Coatfao et Cap Yan, si joindront un grand nombre de fidèles des paroisses environnantes.

Ce sera un plein jour de fête pour notre chère et belle Vallée de L'Aulne.

Le temps des Pâques.— L'annonce du temps des Pâques est un acte solennel et une occasion de conseils paternels, pour un Pasteur. Le souci des âmes, l'importance capitale de cette grâce qui vient frapper à la porte de tous les cœurs, pour les exciter à se donner ou à se redonner à Dieu, le grand péril où se plongent ceux qui résistent à cet appel, à ce grand devoir, et qui méprisent le sang d'un Dieu en refusant de le recevoir sur leurs âmes, tout cela lui remue les entrailles et donnent à sa parole comme à ses prières un accent de supplication, de gémissement douloureux, de réconfortante espérance.

A toutes les messes du 4e Dimanche du Carême, M. le Curé de Châteaulin a expliqué le 3e et le 4e commandement de l'Eglise, il a rappelé les conditions d'une bonne préparation au devoir pascal : une prière plus fervente et plus assidue, car le repentir et tous les actes qui accompagnent l'accomplissement du devoir pascal ne viennent pas de l'homme, mais de Dieu. Des résolutions plus énergiques à prendre ; des réparations intégrales de la part de ceux qui ont fait tort au prochain ou à la sainte Eglise dans nos temps troublés, l'expiation solennelle du scandale de la part de ceux qui, par leur conduite, ou par leur complicité dans des actes contraires à la Religion, se sont rangés dans la catégorie des pécheurs publics.

Les fidèles doivent comprendre quelle aide ils doivent se prêter, soit au sein de la famille, soit dans l'ensemble de la paroisse, pour mériter que

Dieu dispose toutes les âmes. Aussi le Pasteur demande-t-il instamment une prière quotidienne à cette intention, ajoutée aux prières dites en commun dans les familles, et, aux personnes pieuses, des communions plus nombreuses et bien ferventes dans le même but.

La Paroisse de Châteaulin. *(suite)*.— Le premier village qui se rencontre devant nous est celui de *Coatiliger*. Son nom marque qu'autrefois ce pays était boisé. Les bois ont en grande partie disparu, sans que les propriétaires aient jugé opportun de les remplacer. Nous l'avons dit déjà bien souvent : c'est un appauvrissement progressif de notre région que ce déboisement général. Rien de plus utile que les bois pour le régime régulier des eaux, pour l'assainissement de l'atmosphère, pour la production de l'humus, pour la préservation à l'abri des orages destructeurs, pour la santé des animaux domestiques, pour l'hygiène générale de la Ferme. Une exploitation agricole bien conduite devrait toujours comprendre quelques hectares de sous-bois. Entendons-nous ; nous ne parlons pas de futaies créées à l'aventure, disséminés çà et là. Nous ne parlons pas non plus de talus plantés, — Ce mauvais système rend inféconde une partie des terres emblavées, et par les vents plongeants et tournants qu'il produit, il bouleverse et couche les foins qui pourrissent, et expose les blés au grand danger de la verse.— Nous recommandons les futaies groupées en massifs dans les parties moins favorables à la culture intensive.

Rappelons que des juges très compétents en la matière, après les calculs les mieux contrôlés, ont conclu que des terres sous-bois, en 40 années, donnent un rendement aussi élevé que des terres égales en étendue, mises sous blé, même en plaçant à intérêts composés le revenu annuel de ces emblavures.

Nos pères, toujours inspirés par la sagesse traditionnelle, plantaient dans la proportion que Dieu leur donnait d'enfants. Ils savaient bien que les plantations sont les meilleures des caisses dotales, et que les bois servent aux charges dont les successions sont grevées, sans qu'on soit réduit à attaquer le fonds.

Cette sagesse traditionnelle reprend ses droits de nos jours ; car nous avons vu les mutualités scolaires, dans la région du Centre Nivernais, au lieu de confier leurs cotisations à des caisses des dépôts et consignations, donner, tous les jeudis d'hiver, à chaque élève, un plan que, en guise de promenade hygiénique, on allait, sous la direction des Maîtres, planter en forêt, *en forêt scolaire*, assuré que c'était là le meilleur placement dotal.

Nous nous sommes laissé dire que nos inspecteurs primaires de la région ont compris le bienfait de pareille initiative, et que les écoles de garçons de nos montagnes d'Arrhée, cet hiver, ont reçu un bon nombre de plants, dont les élèves ont soigné la mise en place. Si cette pratique si louable se généralise, dans quelques années nos deux chaînes de montagnes, qui forment un cadre si pittoresque à notre grande vallée de l'Aulne, verseront partout l'abondance de leurs eaux au courant régulier, charmeront le regard des touristes, et plus encore l'œil rêveur des Bretons, adouciront l'âpre morsure des vents glacés qui retombent sur leurs pentes septentrionales, et ménageront à la culture intensive de grandes clairières rendues fécondes, comme nous le constatons déjà dans la si intelligente culture forestière de St Gildas.

Cette question importante du reboisement commence d'ailleurs à fixer l'attention des agriculteurs qui réfléchissent. Nous pouvons signaler telle

terre dont la culture, conduite avec esprit de méthode et connaissance pratique de tous les progrès agricoles, fait l'admiration de tous, et qui ne tardera pas à recevoir sa part de culture forestière ; et de même que, sur bien d'autres points, les cultivateurs avisés se sont bien trouvés d'avoir pris là des « leçons de choses », de même encore, sur ce terrain de la mise en valeur des plantations forestières, des imitateurs surgiront, étonnés d'avoir tant tardé à comprendre leurs vrais intérêts. *(à suivre)*

Echos de l'entrée Episcopal à St.-Pol-de-Léon.— Nous nous plaisons à citer ici quelque paroles du Maire de S^t-Pol-de-Léon.

Monseigneur,

La Municipalité de Saint-Pol-de-Léon a le grand honneur et la joie profonde de saluer Votre Grandeur au seuil de cette ville, et de lui offrir les souhaits de respectueuse bienvenue de la Municipalité et de la population.

Car en sa presque totalité, vous le savez, Monseigneur, elle est foncièrement catholique, sans qu'il soit d'autre part personne qui ne professe le respect des convictions d'autrui.

Nous aurions voulu reproduire ici intégralement le toast du Curé-Archiprêtre de S^t-Pol-de-Léon. Nous voulons du moins citer les dernières paroles qu'expriment si bien les sentiments de tout le clergé ...

« En prenant possession de votre première cathédrale, vous avez dit une parole qui nous a été droit au cœur, parce qu'elle venait du cœur ; vous avez dit qu'« *après Dieu le clergé serait votre force* ». Merci, Monseigneur, de ce témoignage public de votre estime. Vous ne sauriez croire à quel prix nous le mettons. Votre confiance ne sera pas trompée. Je le connais, ce clergé pour lui avoir consacré vingt années de ma vie. Vous pouvez compter sur lui, sur son attachement filial, sur son esprit de soumission, sur son dévouement et son zèle à toute épreuve.

Secondé par lui, aidé par de tels auxiliaires, que ne pourrez-vous tenter, Monseigneur, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ? Quelle entreprise de défense religieuse ou de salut social ne pourrez-vous mener à bien ?

Na kaera traou ni a velo, mignoned ! Oll eta lavaromp a bouez penn : Meulet ra vezo Jezuz-Christ ! Buez hirr d'an Aotrou n'Escop, hon Tad muia karet » !

L'augmentation des suicides.— On vient de publier une statistique fort triste au sujet de l'augmentation du nombre des suicides depuis une trentaine d'années.

Le chiffre des morts volontaires, qui était en 1869 de 5. 110, est actuellement de 8. 880, tandis que le nombre des décès annuels a diminué sensiblement et n'est plus que de 754. 000 contre 864. 000 en 1869. La progression a donc été très rapide, et le pourcentage des suicides a passé pendant ce laps de temps de 59 à 117 pour 10. 000 décès.

Progrès dû incontestablement à l'école sans Dieu.

Ont reçu le Saint Baptême :

21.— Marie-Julienne Rameau, Garrec, fille de Victor et de Jeanne Pennec, *parrain :* Jules Nicolas, *marraine :* Marie Tréguier.

Ondoiements :

10.— Un enfant à Jean-Yves Le Lann et à Marie-Charlotte Le Quéau.

Supplément des cérémonies du Baptême :

1.— Germaine-Marie Le Lons, Rue Notre Dame, fille de Jean-Louis et de Marie-Julienne Nicolas, *parrain :* Hervé Nicolas, *marraine :* Jeanne Barré.

2.— Marie-Anne-Thérèse Le Bras, Rue Notre Dame, fille de Pierre et de Marie-Louise Le Goué, *parrain :* Jean Le Goué, *marraine :* Marie-Anne Le Bras.

On trouvera à la Librairie CORCUFF 6, Quai de Brest, des
Photographies de Monseigneur Duparc

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4^e Année. 11 AVRIL 1903. N° 136.

BULLETIN PAROISSIAL
DE
CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 12.*— **Fête des Rameaux.**— « Les enfants des Hébreux, portant des Rameaux d'olivier, vinrent au devant du Seigneur, l'acclamant et disant : Hosanna au plus haut des Cieux ».— *Les catéchismes reprendront au jeudi après la* Quasimodo.— *A 9 h. 1/2, Bénédiction solennelle et Procession des Rameaux, suivies de la Grand'messe. Chant de la Passion.— Après Vêpres, Sermon breton de la Passion par M.* Fitament, *Vicaire à Plonévez-Porzay, et Bénédiction du T. S. Sacrement.— Après la Bénédiction, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Cantiques 13 et 32.*

Lundi-Saint, *13.*— « Donnez-nous, nous vous en prions, Dieu tout-puissant, alors que tant d'épreuves abattent notre faiblesse, de trouver soulagement par la puissance de la passion de votre Fils unique Jésus-Christ. » Collecte.

Mardi-Saint, *14.*— **A la messe, Passion selon S^t Marc.**— « Dieu tout-puissant et éternel, donnez-nous de célébrer les mystères de la sainte Passion, de manière à mériter de recevoir notre pardon. » Collecte.— *Vers 7 h., messe de Pèlerinage à Kerluan.*

Mercredi-Saint, *15.*— **A la messe, Passion selon S^t Luc.**— « Accordez, Seigneur tout-puissant, à nous qui recevons sans cesse le châtiment de nos excès, d'être délivrés par la Passion de votre Fils unique. » Collecte.— *Le soir à 8 h. Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi-Saint, *16.*— **Fête de l'Institution de la Sainte-Eucharistie.**— « Je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez aux autres ce que j'ai fait pour vous. » Evangile du jour.— *A 8 h., Grand'messe et communion Pascale.— Après la messe, procession du S^t Sacrement jusqu'au Reposoir, auprès duquel les fidèles sont invités à former une garde d'honneur jusqu'à l'office du Vendredi-Saint.— A 3 h., Cérémonie du* Lavement des Pieds.

Vendredi-Saint, *17.*— Le Christ s'est fait pour nous obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la Croix ».— *L'office commence à 8 h.— Chant de la* Passion selon S^t Jean.— *A 3 h., Chemin de la Croix, Bénédiction et Baisement de la Vraie Croix.— A 7 h. 3/4, Sermon français de la Passion, par M.* Guillerm, *Recteur de Port-Launay.*

Samedi-Saint, *18.*— Bénédiction du Feu nouveau, Bénédiction du Cierge Pascal, Bénédiction des Fonts-Baptismaux.— *L'office commence à 8 h.*—

L'octave de Prédication pascale, *par le R. P.* Martial, *Capucin de la maison de Lorient, commencera le lundi de Pâques à 7 h. 3/4, pour se continuer*

toute la semaine à la même heure.

La visite épiscopale à Châteaulin.— « Je suis enchanté, Mon cher Monsieur le Curé, de ma visite dans votre paroisse, et de l'accueil que j'y ai reçu ». Voilà qui fait du bien au cœur, et j'en redis l'expression à mes chers paroissiens, parce que la joie qu'a éprouvée Monseigneur au milieu de nous vient tout entière de leur concours empressé, recueilli, ému, des hommages de vénération qu'ils ont multipliés, des démonstrations de piété filiale que les enfants de nos écoles chrétiennes, que les jeunes filles de l'Ouvroir, que les Sœurs et les vieillards de l'Hospice, que les membres de toutes nos œuvres paroissiales ont su rendre si touchantes et si affectueuses.

Aussitôt que les cloches ont annoncé à notre peuple que notre Evêque venait, toutes les demeures, tous les ateliers, nos écoles chrétiennes, se sont vidés. On se presse, on remplit bien vite l'Eglise, à déborder. Quel spectacle plein de charme que de voir ainsi réunis dans la Maison de Dieu, pour contempler, entendre, entourer d'hommages son auguste représentant, toutes les classes mêlées et confondues, et surtout ce groupe si beau et si nombreux d'ouvriers en habit de travail !

A l'arrivée près de la sacristie, Monseigneur est salué par la musique Ste Cécile, qui bientôt à la procession, va ajouter l'éclat de ses marches religieuses aux empressements respectueux d'une foule compacte et transportée de joie.

Le cortège des prêtres du canton, auxquels se joignent M. le Curé de Pleyben et quelques autres confrères, conduit processionnellement l'Evêque jusqu'à la porte principale de l'Eglise, où le curé, en chape, présente à Sa Grandeur l'eau-bénite, et l'encense comme un autre Jésus-Christ. Puis, au chant, par l'immense assemblée, du cantique qui n'est qu'une splendide paraphrase de la devise de notre Evêque : *Meulet ra vezo Jesus-Christ*, la procession conduit le prélat au pied de l'autel :

Vrai Roi, tu l'es par ton vicaire !...
Parle, commande, règne,
Nous sommes tous à toi,
Jésus, étends ton règne,
De l'univers sois Roi !

Les prières liturgiques se déroulent, puis Monseigneur bénit solennellement pour la première fois les fidèles.

C'est le moment pour l'Auguste Pasteur de dire à son peuple la chaude parole du Père à ses enfants.

Après quelques mots de paternelle bienveillance à l'adresse du Curé de la Paroisse, c'est à cette population massée à rangs pressés au pied de sa chaire, c'est au peuple de Châteaulin et des paroisses environnantes, que le Pontife envoie son salut le plus cordial. Châteaulin, ville hospitalière, malgré quelques uns, est aussi une ville qui se distingue des autres parce qu'elle a pour fondateur un saint, un frère de St Guénolé, dont la cellule et les bienfaits ont attiré le peuple à l'ombre de ses vertus. St Idunet leur a donné la **Foi.** Ce trésor précieux, les fils doivent le garder jalousement comme leurs pères, et avec d'autant plus de courage et de fierté que la Religion est plus attaquée et plus persécutée.

Rappelant alors que Vannes a, au 18e siècle, donné à Châteaulin une relique, précieusement conservée, de St Vincent Ferrier, Sa Grandeur rappelle un sermon de ce grand apôtre, à Vannes, sur l'Evangile de la multiplication des pains : *colligite fragmenta, ne pereant.* La Foi, vivante par les

œuvres, a pu perdre de son élan et de sa fécondité ; ramassons-en tous les restes, pour leur donner une nouvelle vigueur, et les transmettre à nos enfants, par une éducation foncièrement chrétienne, et foncièrement pieuse.

Ce pâle sommaire déflore le magnifique langage qui transporte l'auditoire. L'attention est encore plus intense, lorsque sa Grandeur daigne ajouter, dans un breton d'une pureté remarquable, des paroles qui ravissent de joie tout le peuple.

Aussi lorsque, après la Bénédiction du T. S. Sacrement, la procession se reforme au chant du *Te Deum*, on se précipite autour et à la suite de notre Evêque. Jamais procession plus nombreuse n'a parcouru les rues de la ville. Jamais hommages plus tendres, ovations plus enthousiastes ne se sont courbés sous la main bénissante, jusqu'à l'arrivée devant la maison hospitalière qui, provisoirement, réunit le clergé paroissial, et à laquelle des mains pieuses ont, pour la circonstance, fait une parure de fleurs, de feuillages et d'oriflammes.

Nous ne dirons qu'un mot des intimités auxquelles Monseigneur a daigné admettre les prêtres des environs. M. l'Archiprêtre était heureux de les nommer tous à Sa Grandeur, et de présenter en un tableau d'ensemble les œuvres qui, dans chaque paroisse, complètent l'apostolat sacerdotal.

Nous aurions voulu donner ici la très belle harangue adressée par le jeune délégué des Elèves du pensionnat St Louis au Pasteur du Diocèse, à son arrivée dans cette maison si méritante, et la réponse si pleine de tendresse pour les élèves, de paternelle gratitude pour les maîtres dévoués. Force nous est de nous borner à mentionner la joie de l'Evêque salué si amoureusement par cette élite, sortie des meilleures familles de la contrée. Nous avons senti l'émotion vive et joyeuse de ces enfants, entendu les *vival* répétés qui ont salué le départ de Monseigneur.

Nous voici à *l'Ouvroir*. Ici c'est un compliment en vers bretons, d'une facture très littéraire, exprimant des sentiments délicats. Monseigneur y répond par des paroles affectueuses et des conseils pratiques à ces jeunes filles, qu'une instruction professionnelle développée et une piété solide préparent à affronter les dangers de la vie.

Maintenant nous visitons l'Atelier charitable, où, sous la direction de Mlle Halléguen, les Dames de la ville se groupent tous les lundis pour confectionner les vêtements des pauvres. Sa Grandeur félicite ces ouvrières de la charité, « ces ouvrières du bon Dieu qui revêtent Jésus dans ses pauvres », et que Dieu récompensera au centuple.

Le temps presse. Monseigneur, en passant, jette un regard sur ce presbytère d'où l'on a chassé les prêtres, mais que la paroisse veut leur rendre, et nous arrivons à la *Plaine*. Un groupe de petits soldats, avec tambours et clairons, commandé par un petit capitaine très crâne, reçoit l'Evêque vénéré par une harangue toute militaire et des chants charmants, en lui faisant escorte jusque dans une vaste salle où toutes les élèves de l'Asile, de l'Ecole Maternelle et des diverses classes, sont rassemblées. Là, une petite Lorientaise de 4 ans présente à Sa Grandeur un magnifique bouquet, pendant qu'une élève lit un compliment des plus ravissants, interrompu souvent par les acclamations de tout le jeune auditoire. Puis c'est un chant très beau et très expressif. Nous donnons à penser ce que le cœur du Pontife, ému par ces démonstrations enfantines, laisse déborder de tendresses et de pieux conseils.

Il faut aller plus loin. Une visite aux *ménagères* : on y parle d'aiguille, de pot-au-feu, d'amour du devoir humble et caché, surtout de « N. Dame

des Ménagères », de la Mère Admirable, de N. Dame de Nazareth, surnaturellement appliquée à tous les soins matériels de la vie de Jésus et de Joseph. On y parle aussi de la regrettée « Mère Louise », et ce n'est pas sans émotion ni sans larmes.

Le temps s'écoule. C'est déjà l'heure du rendez-vous des œuvres au Patronage ; et cependant nous avons encore à visiter N. Dame de Châteaulin et l'Hospice. Notre vieille et aimée « Eglise de Marie, Ilis Varia », reçoit son Evêque au carillon de ses cloches. Après avoir prié la Patronne de Châteaulin, admiré les vieux piliers, béni les enfants et les mères, nous montons au « Château ». Une parole à chaque vieillard, une bénédiction aux misères, un bonjour hâtif aux chères et dévouées religieuses, et il nous faut descendre les escaliers, non sans un regard d'admiration sur le paysage ; et bientôt nous arrivons, au Patronage, où nous reçoivent les membres de son comité et les joyeux accords de la musique Ste Cécile. Les membres du Comité, le Conseil paroissial, les Présidents des œuvres font cercle, sur l'estrade autour de Monseigneur, et M. l'Archiprêtre déroule devant Sa Grandeur la longue liste des œuvres dont les fidèles présents font partie à titre d'organes de vie religieuse, charitable et sociale : Le comité du Patronage, le conseil paroissial, la conférence de St V. de Paul, l'œuvre des Loyers, celle des Habitations ouvrières, celle des Jardins ouvriers, celle de la Caisse rurale, le Cercle d'Etudes ; puis le Tiers-Ordre séraphique, les Dames Catéchistes, la Bibliothèque paroissiale, les Dames de la Conférence, visiteuses des malades et des pauvres, les œuvres des Layettes, de la cantine Scolaire chrétienne, les Dames Patronesses de l'Asile chrétien et de l'école maternelle, les Enfants de Marie, le Catéchisme de persévérance, enfin l'œuvre sociale et patriotique des Dames Françaises, avec la diffusion de la Bonne Presse.

Ici Monseigneur laisse déborder son cœur. Il se sent en contact avec tous les zèles et tous les dévouements, et c'est un hymne que ses lèvres chantent à la charité, à l'apostolat, au don de soi, à l'amour du peuple. Quels conseils, quels remercîments, quelles envolées vers les récompenses futures, quel chant d'espoir en le relèvement de la France et en la réconciliation de l'Eglise et du peuple égaré ! Quelle péroraison à toutes les paroles de ce beau jour !

Encore une bénédiction, encore une finale de nos excellents musiciens, et cette élite de pieux fidèles avides de voir encore leur Evêque à son départ, se précipite à la suite de la voiture, prend un chemin plus court, et devance Sa Grandeur à la Gare pour l'acclamer encore, baiser son anneau, voir le sourire du Père et recueillir le dernier « au revoir ».

Oui, au revoir, Monseigneur ; Revenez parmi nous pour réchauffer nos âmes, allumer tous les enthousiasmes, bénir toutes les croix, animer toutes nos ardeurs et tous nos dévouements à la cause de Dieu et de l'Eglise !

Ont reçu le Saint Baptême :

22.— Marie-Anne Gardunal, Quai Cosmao, fille de Pierre et de Françoise Dorval, *parrain :* Henri Morvan, *marraine :* Marie-Anne Floc'hlay.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

8.— Albert Le Meun, Landunvez, et Marie-Jeanne Guyader, Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

15. Julien L'Haridon, Grand'rue, 65 ans.— 16. Jean-Yves Berguin, Rue de la Fontaine de la Vierge, 42 ans.— 17. Pierre Quévarec, Grand'rue, 56 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 13 AVRIL 1903. N° 137.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 19.*— **RÉSURRECTION DE N.-S. J.-C.**— « Si vous êtes ressuscités avec le Christ, cherchez désormais du côté du Ciel, où le Christ siège à la droite de son Père ; goûtez les choses d'En haut, et non les choses de la terre ». St Paul.— *A toutes les messes, quête pour les Séminaires.— A la 1re messe,* **Kantik ar Pask.**— *Après la 2e messe, dépôts à la caisse des Loyers.— A la Grand'messe, sermon pascal français par M.* Donnard, *professeur à l'Ecole St Vincent de Quimper.— A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— Après Vêpres, Bénédiction solennelle du T. S. Sacrement, beaux chants liturgiques.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique, sur les péchés capitaux. Cantiques 14 et 33.*

Indulgence plénière pour les personnes qui ont des croix, médailles, chapelets indulgenciés, qui font partie des congrégations de la Sainte Vierge, du Rosaire, du Sacré-Cœur, qui portent les scapulaires ; pour le Tiers-Ordre.

Lundi 20.— **Octave de Pâques, 1re classe.**— « Il est ressuscité du Sépulcre, alleluia, celui qui pour nous a été pendu à la croix, alleluia. » liturgie.— **Les offices comme le dimanche.**— *Le soir à 7 h. 3/4, ouverture de la Retraite pascale, prêchée par le R. P.* Martial, *Capucin de Lorient, Bénédiction.*

Mardi 21.— **Petit pardon de N. Dame de Kerluan.**— « Reine du ciel, réjouissez-vous, alleluia, car celui que vous avez mérité de porter, alleluia, est ressuscité comme il l'avait annoncé, alleluia. Priez Dieu pour nous, Alleluia ».— *A St Idunet, messes à 6 h. et 8 h.*— **A Kerluan,** *messe basse à 7 h., Grand'messe à 10 h.— Le soir à 7 h. 3/4, Sermon de la Retraite Pascale, Bénédiction.*

Mercredi 22.— **Octave de Pâques.**— « Ils se sont réjouis, les disciples, alleluia, en voyant le Seigneur, alleluia ». Liturgie.— *Le soir à 7 h. 3/4, Sermon de la Retraite Pascale, Bénédiction.*

Jeudi 23.— **Octave de Pâques.**— « Vint Marie Madeleine, annonçant aux Disciples : « J'ai vu le Seigneur, et voici ce qu'il m'a dit ». Evangile du jour.— *Le soir à 7 h. 3/4, Sermon de la Retraite Pascale, Bénédiction, quête.*

Vendredi 24.— **Octave de Pâques.**— « Le Seigneur est vraiment ressuscité, alleluia, et il a apparu à Simon ». Evangile.— *Le soir à 7 h. 3/4, Sermon de la Retraite Pascale, Bénédiction.*

Samedi 25.— **Octave de Pâques.**— « Le Seigneur a délivré son peuple dans l'allégresse, alleluia ; et ses élus dans la joie, alleluia ». Introït du jour.— *Le soir à 7 h. 3/4, Sermon de la Retraite Pascale, Bénédiction.*

Le sermon de Clôture de la Retraite Pascale sera prêché le dimanche de la Quasimodo à 7 h. 3/4 du soir. A la Bénédiction se fera une quête.

Nous prenons la part la plus vive au deuil qui vient de frapper douloureusement notre cher vicaire, M. Boulic. Mercredi matin il recevait un télégramme lui annonçant la mort de son vénérable père, et l'enterrement fixé au jeudi-saint 10 heures à Riec-sur-Bélon.

Nous étions heureux de recevoir la visite du bon vieillard au Presbytère de Châteaulin, et nos paroissiens ont remarqué aux offices et aux messes du matin, son recueillement et sa piété.

Nous le recommandons instamment aux bonnes prières de nos pieux fidèles. Qu'ils fassent pour le repos de son âme, l'application des indulgences qu'ils pourront gagner ces jours du devoir pascal.

Le service d'octave sera célébré à Riec le lundi 27 Avril à 10 h.

La Paroisse de Châteaulin. *(suite)*.— Le sujet si capital du reboisement nous a entraînés assez loin de *Coatiliger*. Revenons-y pour dire un bonjour cordial au patriarche que nous voyons là près du foyer, au maître de céans et à toute son excellente famille. Si nous voulons trouver nouvelle matière à réflexion, demandons à visiter les écuries. Dans les paroisses voisines, surtout à Rosnoën, nous rencontrerions d'assez nombreux cultivateurs qui s'occupent de l'élevage du cheval. Sans lutter avec les grands éleveurs du Léon, dont les écuries comptent parmi leurs produits des bêtes qui ont atteint jusqu'à des prix de 15.000 fr., nos éleveurs de la vallée de L'Aulne font bonne figure dans les concours. Ici, à Coatiliger, on nous montre de bons étalons primés.

Depuis quelques années la presse locale a donné, sur la production chevaline en Léon et en Cornouailles, des études et des discussions qui nous ont vivement intéressé. La dernière étude qui ait frappé notre attention demandait à l'administration des Haras de prendre en main la réhabilitation des races régionales, et d'encourager la mise en valeur des étalons indigènes reconnus officiellement pour leurs qualités sérieuses et leur origine dûment contrôlée.

Nous recueillions un jour avec grand profit les réflexions d'un homme du métier très informé. Il nous expliquait que les races sont le produit des climats, du sol, des cultures locales ; qu'elles se font par des siècles d'adaptation réciproque : la race s'adaptant aux ressources, aux besoins du pays, le pays donnant de son terroir à la race, si bien qu'un indigène est toujours dans les meilleures conditions pour vivre du climat et y dépenser le maximum d'effort utilisable.

Transplanter une essence exotique, faire des croisements de race, c'est troubler les lois naturelles, apporter un élément qui affaiblira sur un point quelconque cette adaptation du sujet au milieu, du milieu au sujet. Ce qu'il faut surtout, c'est sélectionner sur place, améliorer, non par de brusques poussées de sang étranger, mais par une action analogue au travail d'un bon *trieur*, pour choisir les meilleures semences. Alors on conservera toutes les qualités natives du pays et cette hygiène parfaite qui n'est pas seulement une acclimation plus ou moins réussie. Alors aussi on éliminera les tares qui ont pu introduire un principe de dégénérescence.

Les vignerons du Bordelais et du Quercy disent que le goût de terroir de leurs vins et leur fin bouquet sont le produit des siècles, qu'aucune nouvelle vigne ne peut ni donner ni posséder. Ainsi en est-il des races indigènes. Elles ont des qualités que rien ne remplace pour le pays, et tout mélange de sang étranger enlèvera quelque chose de ces qualités, jettera dans l'organisme un trouble qui le rendra plus vulnérable et n'engendrera que des caprices et des surprises de la nature.

Un vieux paysan donnait à cette pensée, en ce qui concerne la race chevaline, une forme originale : « La disparition du bidet breton a fait la fortune des Vétérinaires. Si l'on en refaisait la race, ceux-ci n'auraient plus de raison d'être ». Il y a beaucoup de vrai dans cette boutade paradoxale. Les bidets bretons vivaient 40 ans, n'avaient jamais de congestion, de pousse, et le reste. Durs à la fatigue, sobres, nerveux, musclés, ils avaient la tête un peu lourde, mais l'œil vif et le pied ferme. Là comme dans tout le reste, il eût fallu observer toujours les règles les plus élémentaires d'une sage reproduction, écarter les étalons et les juments mal venus, mais non abâtardir en peu d'années, jusqu'à la perdre, une race qui laisse de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connue.

O les bonnes bêtes ! A qui donc la Cornouaille devait-elle ce trésor national ? On ne nous enlèvera pas de la pensée que le bidet breton s'était formé avec toutes ses qualités, dans le « Parc an Duc » dont le Duc de Bretagne, Jean Le Roux, avait doté la région de Châteaulin. On connaît les dimensions de ce parc immense, entouré tout entier de murs solides dont on retrouve encore de beaux restes à Landremel. L'enclos partait du Château de Châteaulin, residence du Duc. Il gagnait Plaç-ar-Foar, longeait presque l'Aulne jusqu'à Stank-Ivin, puis s'en détachait pour traverser, à droite de Kerluan, la trève de ce nom, passait la rivière à Penn ar Pont, pour atteindre Landremel, poursuivre jusqu'à la route de Briec, pour s'infléchir vers l'Etang du Duc, puis escalader la montagne pour retomber vers Prat-Aval et aboutir à l'Etang du Château. Là, les meilleurs étalons et les poulinières de choix vivaient en liberté, sur les bords de l'Aulne, dans les belles prairies et les bois chenus, préparant ces solides et trapus chevaux de guerre que les armures pesantes et les grandes chevauchées n'effrayaient pas.

Plusieurs conservent encore l'espoir de faire renaître cette race vigoureuse, en discernant les restes du sang indigène, mélangé si malheureusement, et en veillant à une sélection sévère qui éliminerait peu à peu le sang bâtard.

En bon breton, nous faisons écho à cet espoir et à ce désir ; mais où sont les Duc Jean Le Roux !

En attendant, félicitons les hôtes de Coatiliger de coopérer à un sérieux élevage dans les conditions actuelles. *(à suivre)*

Savants croyants et savants libres penseurs.— La foi est opposée à la science, disent les libres-penseurs. Or quelle est la proportion des savants incroyants par rapport aux savants croyants ? Celle de 1 à 12. Sur 13 savants, le 13e seul est incroyant.

Prenons avec le Dr Dennert, les 300 savants les plus illustres des 4 derniers siècles, dans les sciences naturelles.

Pour les XVIe et le XVIIe siècles, il cite 82 savants, dont 79 croyants et 3 incroyants. Pour le XVIIIe siècle, il cite 55 savants dont 5 seulement sont incroyants, et 11 de croyance inconnue ; 39 sont croyants. Pour le XIXe siècle le Dr Dennert cite 163 savants, dont 124 sont croyants, 12 incroyants et 27 n'ayant pas d'opinions bien connues en fait de religion ou de philosophie.

En résumé, sur 300 savants, 20 seulement sont irréligieux, 38 de con-

viction inconnue, 240 croyants.

Allez donc dire que la science est l'ennemie de la Foi !

Où est le salut ? *(suite)* — Voyez ce brave homme. Il a de la fortune, il pourrait avoir de l'indépendance et être un ouvrier du bien ; mais il espère un ruban rouge ; il ne bougera pas.

Voyez cet autre. Il aurait pu fonder une belle famille, sans doute ; mais il aurait fallu travailler davantage, réaliser une plus grande puissance économique, triompher de sa mollesse ; tout cela est trop difficile pour lui.

Et ce jeune homme ? Il est intelligent, il pourrait comme d'autres, se donner à une œuvre et faire de l'apostolat. Mais cela n'est pas admis dans son monde. Il pourrait être une force, il n'est qu'une faiblesse, il se laisse enserrer par mille préjugés stupides, il gâche sa vie, et vous l'entendrez perpétuellement mal dire de ceux qui agissent, pour excuser son inertie qui ne fait rien.

Du haut en bas de l'échelle sociale, combien en trouverions-nous de cette sorte !

Chrétiens de façade, ils disent et ne font pas, ils paraissent et ne sont pas. Et c'est là une constatation très douloureuse de notre mal.

Oh ! si ceux qui s'affirment chrétiens pratiquaient un peu plus et un peu mieux leur christianisme ! ...

S'ils étaient plus scrupuleusement honnêtes, s'ils ne transigeaient jamais avec leur conscience, si leur parole était toujours sûre ; si plus que les autres, parce que chrétiens, ils étaient bons pères, bons époux, bons voisins, bons citoyens, hommes d'honneur, dévoués, respectueux de la liberté d'autrui ; s'ils n'avaient jamais de mots amers sur les lèvres, de sentiments mesquins dans le cœur, croyez-vous qu'il n'y aurait pas quelque chose de changé dans nos affaires ? ...

Et nous comprendrions que le salut est en nous.

Mais pour cela, il ne faudrait pas que ceux qui se disent chrétiens, pensent, parlent, agissent comme si cela n'engageait à rien, comme si le Christ n'était pas venu, comme si le monde n'était pas malade, comme si Jésus n'en était pas le rédempteur.

Combien qui se disent chrétiens et qui sont, au vu et au su de tous, peu délicats en affaires, médisants, calomniateurs, qui condamnent sans appel, qui traitent mal les pauvres, qui, lorsqu'ils y ont intérêt, tolèrent l'injustice, rognent indûment les salaires, font attendre indéfiniment le paiement de leurs dettes ! ...

Notre Eglise traverse une crise douloureuse, et la persécution sévit sur elle furieusement. Mais est-ce bien toujours à l'Eglise que l'on fait la guerre, et ceux dont nous venons de parler, qui vivent au gré de leurs tendances, de leur fantaisie, alors même qu'ils se disent persécutés, ont-ils le droit de poser en martyrs ? *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

23.— Françoise-Marie Kerdévez, Kerluan, fille de Mathias et de Marie-Jeanne Nédélec, *parrain :* Yves Mignon, *marraine :* Jeanne Ménez.

24.— Jeanne-Marie-Caroline Marc'hadour, Garrec, fille de Yves et de Marie-Anne Perrot, *parrain :* Jean-Guillaume Caër, *marraine :* Marie Rolland.

Ondoiements :

11.— Une enfant à Henri-Marie Béléguic et à Marie-Rose Yven.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 25 AVRIL 1903. N° 138.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 26.*— **Quasimodo.**— « Ce qui naît de Dieu vainc le monde : Ce qui vainc le monde c'est la foi, la foi en Jésus fils de Dieu ». Epître.— *A la 1re messe,* **kantik ar Pask.**— *A la messe de 8 h. ,* le R. P. Martial *fera une instruction.— Grand'messe à N. Dame, sermon de la Persévérance. A la fin de la messe,* Te Deum *d'actions de grâces pour la Pâque.— A 2 h. Vêpres, suivies du sermon de clôture de la retraite pascale, par le* R. P. Martial. *Pendant le Salut, quête.*

Lundi 27.— **Fête de St Marc, Evangéliste,** transférée du 25.— « La moisson est abondante ; mais les ouvriers sont rares. Priez donc le Maître qu'il envoie des ouvriers moissonneurs. » Evangile.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*— **Ce jour, à 10 h., service pour le Père de M. Boulic, à Riec-sur-Bélon.**

Mardi 28.— **St Paul de la Croix, confesseur.**— « Par la foi je vis de la vie du Fils de Dieu, qui m'a aimé et s'est lui-même livré pour moi. » Introït.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mercredi 29.— **St Pierre, Martyr.**— « C'est pour la dilatation de la foi, qu'il a mérité la palme du martyre. » Collecte.— *Le soir à 8 h. Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 30.— **Ste Catherine de Sienne, Vierge.**— « Que le pain céleste nous confère l'éternité, lui qui a alimenté même la vie terrestre de Ste Catherine. » Oraison.— *A 9 h., commencent les examens pour la communion des enfants.— De 1 h. à 2 h., Bibliothèque Paroissiale.— A 4 h., ouverture du Mois de Marie et Bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 3/4, ouverture du Mois de Marie à St Idunet, Complies et Bénédiction. Quête par Mlle Reine Laurent.*

Vendredi 1er Mai.— **Ste Philippe et Jacques, Apôtres.**— « Depuis si longtemps je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas encore ! Philippe, qui me voit, voit aussi mon Père. » St Jean.— *1er Vendredi du mois.— Les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.— Tous les soirs de Mai, exercices du Mois de Marie.— Les dimanches et fêtes, ces exercices se font à l'issue des Vêpres.*

Samedi 2.— **St Athanase, Evêque et Docteur de l'Eglise.**— « Ce n'est pas nous que nous prêchons, mais Jésus-Christ Notre Seigneur ; et nous ne sommes que vos esclaves au nom de Jésus. » St Paul aux Corinthiens.— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

La Fête de Pâques.— *Alleluia !* sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs. Résurrection du Sauveur, résurrection des âmes ! Dès 5 heures les confessionnaux sont assiégés. L'Eglise ne désemplit pas. A la grand'messe, chantée par M. l'abbé Yves Perrot, assisté de MM. Mével et L. Perrot, les chants liturgiques, malgré le vide qu'occasionnent les vacances de nos pensionnaires de la Plaine, sont bien nourris, grâce au zèle de nos Enfants de Marie. A l'Evangile, M. l'abbé Donnard, Professeur au collège St Vincent de Quimper, expose, en un langage choisi, l'historique et les preuves de la Résurrection du Sauveur. Puis, établissant un parallèle entre la Passion du Sauveur et la persécution que subit l'Eglise en France, il donne les motifs d'espoir en une Résurrection et un triomphe de la foi dans notre Patrie. Mais pour atteindre ce but, tous les chrétiens ont des devoirs à remplir : Le devoir de la prière, celui du bon exemple et l'action apostolique à exercer autour de soi.

Aux vêpres solennelles, église comble. La Bénédiction du T. S. Sacrement fut préparée par de beaux chants liturgiques en l'honneur de l'*Alleluia*. Déjà à la Procession de la Grand'messe avait retenti le chant populaire de *l'O filii et filiæ*. Maintenant c'est la mélodie touchante et caressante du *Salve festa dies*, suivie du *Concordi lætitia*.

La journée se termina par une instruction catéchistique sur les *dons du Saint Esprit*, qui viennent en l'âme parfaire le travail des *vertus infuses*.

Le lundi, outre ses beaux offices célébrés en grande pompe, nous procura la joie de l'arrivée parmi nous du R. P. Martial, qui va attirer autour de la chaire sacrée un auditoire de jour en jour plus compacte. Nous rendrons compte plus loin de ses belles et fructueuses instructions.

Enfin le Mardi nous réunit à Kerluan pour confier à la Vierge bénie nos résolutions pascales. Comme elle dut tressaillir lorsque, le soir, elle entendit ses louanges chantées par la masse des fidèles dans ce beau cantique local : ...

Notre Dame de Kerluan,
Toi qui nourris Jésus Enfant,
A Châteaulin garde à jamais
Le souvenir de tes bienfaits !

La Prédication du R. P. Martial attire aux pieds de la chaire sacrée, chaque soir, tout l'ensemble de nos fidèles. La campagne est malheureusement privée, vu l'heure tardive des réunions, des enseignements élevés et si pratiques du R. Père. Dimanche elle aura compensation, puisque notre bon et zélé missionnaire parlera à la messe de 8 h., et fera le sermon de clôture après les Vêpres qui seront à 2 h.

Neuvaine pour les élections municipales, *du 25 Avril au 3 Mai 1908.*— L'Association de Notre-Dame de Salut nous communique l'appel suivant, que nous publions volontiers :

« Les élections municipales, qui vont avoir lieu dans toute la France le 3 Mai prochain, seront cette année d'une importance exceptionnelle au point de vue religieux.

L'heure est donc particulièrement grave, et il importe par tous les moyens de travailler au salut de notre pauvre pays. Le premier, c'est la prière fervente unie à la pénitence. Aussi l'Association de Notre-Dame de Salut demande-t-elle à tous ses associés de s'unir dans une supplication ardente par une neuvaine du 25 Avril au 3 Mai.

Prières proposées : 1° *Une dizaine de chapelet ;* 2° *Trois fois :* Parce Domine ; 3° *Une fois les deux invocations :* Notre-Dame de Salut, sauvez la France ; Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous ; 4° *Une messe ou une communion pour la France, un jour de la neuvaine ;* 5° *Un jeûne ou une mortification, le vendredi 1er Mai.*

Il serait à désirer que la *messe demandée* fût dite dans un très grand nombre de paroisses, et si possible *le vendredi 1er Mai.* »

Le Lock-out de la Maçonnerie.— Tout désordre social est une punition. La grève générale qui frappe les maçons de Paris, et qui a son écho dans plusieurs parties de la France, produisant d'affreuses misères, et amassant des haines, c'est le châtiment de l'égoïsme antireligieux des patrons.

Nous avons souvenir des généreux efforts dépensés par un Entrepreneur chrétien, M. David de Penanrun, pour obtenir de tous ses collègues parisiens le repos du dimanche, en faveur des ouvriers : Ces patrons sans foi et avides de gain, lui répondaient par la brutalité de leurs calculs : Donner un jour de repos sur 7, c'est diminuer d' 1/7 nos bénéfices annuels. Périssent la foi et la santé des ouvriers, plutôt que de mettre 7 ans au lieu de 6 à faire fortune.— Et les efforts courageux de M. David de Penanrun se brisèrent contre ce mur d'airain.

Tout crime a son châtiment providentiel. L'ouvrier, traité comme une matière à exploiter, a pris sa revanche ; il a *saboté*. Déterioration des outils, travail gâché, temps perdu, exigences répétées, suivies de grèves partielles, etc. Si bien que le rendement réel restait inférieur au salaire. Devant leurs pertes qui ne sont plus seulement du 1/7, les patrons se fâchent, ils ferment leurs chantiers, les ouvriers sont sans travail, la haine est partout et pas d'issue à cette guerre anarchique.

La morale a ses reprises. Tout se paye ici-bas. La violation des lois de Dieu entraîne la violation des lois naturelles les plus essentielles.

La Paroisse de Châteaulin. *(suite).*— Nous rejoignons la route de Plonévez-du-Faou, et laissant à gauche la 1re maison que nous rencontrons, qui fait partie de la paroisse de Pleyben, prenons la voie charretière de droite. Elle nous conduit au village de Perenn, qui a toutes les apparences d'un vieux manoir. C'est l'extrême limite de notre paroisse, du côté de Pleyben ; il confine avec Coatiborn, aux chênes séculaires. Mais ceux-ci vont bientôt tomber sous la hache du bucheron, sans qu'on pense à les remplacer par de nouvelles plantations. *Perenn* est d'un seul tenant ; Coatiborn en a deux. De ce dernier village suivons un vieux chemin qui s'élargit en montant jusqu'à prendre les dimensions d'une large artère ancienne. A son extrémité, quand nous aboutissons à la route de Pleyben, nous avons le *penn-ti* de *Gorr-sao*. De là prenons la direction du Nord, c'est un plateau qui autrefois a dû être occupé par des futaies, remplacées par des landes. Nous les traversons en escaladant les talus, à la façon des chasseurs, jusqu'à ce qu'un *garhent* nous amène de nouveau sur la route de Plonévez-du-Faou, à hauteur de Lospars. Les deux haies régulières et touffues d'aubépine blanche qui bordent la route, avec, par derrière, les deux rangées si bien venues de magnifiques pommiers, nous disent assez que nous arrivons à une propriété admirablement tenue. En effet les deux beaux jeunes hommes que nous saluons en compagnie de leur père, ont suivi les cours d'agriculture du *Likès*, et ils se perfectionnent aux leçons paternelles. Une jolie écurie, de belles bêtes, des machines perfectionnées, un agencement bien compris, de vastes bâtiments de service, marquent qu'ici tous les progrès agricoles sont familiers.

Outre 3 Penn-ti, le village de Lospars groupe autour de sa chapelle et de son beau placitre, 4 grands corps de ferme. C'est le plus important village de la Paroisse.

Nous ne savons que peu de chose du patron honoré dans cette chapelle : S[t] Compar ou Gombert. L'image du saint, du XVII[e] siècle, le représente en abbé mitré, revêtu de la Chape. Sorti vraisemblablement de cette école de sainteté que fut Landévennec, il fit comme S[t] Idunet, S[t] Pérec, S[t] Ségal, S[t] They, S[t] Coulitz. Il remonta le cour de l'Aulne, puis, cherchant dans les bois déserts le trésor précieux de la mort au monde, Dieu, quand il eut imprégné son âme des parfums du Ciel, voulut qu'il répandît autour de lui la « bonne odeur de Jésus-Christ », comme dit S[t] Paul, et des disciples vinrent partager sa sollitude et se former à sa sainteté. Le peuple, mieux que les parchemins, conserva la mémoire de ses vertus et de sa puissance d'intercession auprès de Dieu. Les maux dont il eut à souffrir sans doute ici-bas, ou bien dont il guérit les foules, habituèrent à avoir recours à son intercession. On vint à sa chapelle et à sa fontaine, demander la guérison des rhumatismes, et aussi la santé du bétail. Un moment vint où une famille à laquelle nous devons la chapelle de Kerluan, consacra à son culte une chapelle que nos anciens ont vue plus vaste, avec ses grands bras de croix. *(à suivre)*

Où est le salut ? *(suite)* — On dit que l'impiété a déclaré la guerre à Dieu.

En êtes-vous toujours bien surs ? Certes, les apparences semblent vous donner raison. Mais que de fois, lorsque l'on veut aller jusqu'au fond, il faut constater que les choses ne sont pas si simples qu'elles ne paraissent au premier abord ! Que de fois l'on a constaté que le Jésus auquel tel et tel faisaient la guerre n'était pas le Jésus de l'Evangile, mais le nôtre, c'est-à-dire souvent un Jésus déformé, un Jésus méconnaissable, accommodé à notre lâcheté !

En sera-t-il toujours ainsi ? Ne serons-nous jamais de vrais chrétiens ? Oh ! si, nous voulions ! comme nous l'aurions vite constatée, la vérité de cette parole : le salut est en nous.

Si nous voulions être chrétiens ... Repousser le mal lorsqu'il se présente à notre pensée, ne jamais laisser passer une occasion de faire le bien, de nous associer à une œuvre généreuse, de partager notre pain avec celui qui a faim et notre manteau avec celui qui est nu, ne jamais rester indifférent devant une misère matérielle ou morale !

Si nous voulions être chrétiens ... Savoir reconnaître nos torts, aimer, pardonner, utiliser nos talents, développer notre délicatesse, notre intelligence, notre énergie, toujours combattre le mal, jamais ne nous lasser de faire le bien, de poursuivre l'idéal.

Si nous voulions être chrétiens ... On prie ; la prière ne suffit pas. C'est qu'on méconnaît le véritable rôle de la prière. La prière n'est pas directement un facteur du bien ici-bas, elle n'est qu'une invitation au facteur divin de venir multiplier le pauvre facteur humain et de rendre ses efforts efficaces.

Le salut est produit par notre labeur et le secours de Dieu. C'est un produit, ce n'est pas un total, ce n'est pas une addition, c'est une multiplication.

Et si notre labeur est zéro, il n'y aura rien, Dieu lui-même, malgré sa toute-puissance, ne pouvant multiplier zéro. C'est ainsi qu'il y a tant de prières inutiles.

Prier, agir, tout est là. Le salut est en nous. N. *fin*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 2 MAI 1908. N° 139.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 3.*— **du Bon Pasteur.**— **Invention de la Sainte Croix.**— « Nous devons nous glorifier dans la croix de N.-S. J.-C. en qui est notre salut, notre vie, notre résurrection ; par qui nous avons été sauvés et délivrés. » Introït.— *Après la 1re messe, procession de la Vraie Croix jusqu'à la Croix de la Mission, au retour, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.— A 8 h. 1/2, dépôts à la caisse des Loyers.— Après la Grand'messe, à N. Dame, Procession du Rosaire.— Ne gagnent les indulgences que ceux qui prennent part à cette procession.— Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice.— Le soir à 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des Pécheurs, et mois de Marie. Sermon, Recommandations, Litanies, Bénédiction, quête par Mlle Cozanet.*

Lundi 4.— **Ste Monique, Veuve.**— « Dieu, consolation des affligés, le salut de ceux qui espèrent en vous, vous avez agréé avec miséricorde les pieuses larmes de Monique, pour la conversion de son fils Augustin. » Collecte.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4, Mois de Marie.*

Mardi 5.— **St Pie V, Pape.**— « O Dieu, vous avez daigné élire le bienheureux Souverain Pontife Pie, pour écraser les ennemis de l'Eglise, et rendre sa splendeur au culte divin. » Collecte.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4, Mois de Marie.*

Mercredi 6.— **St Jean, apôtre, devant la porte latine.** « Seigneur, vous voyez que de tous côtés nos maux nous jettent dans le trouble ! » Collecte.— *A la suite du Mois de Marie, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 7.— **St Stanislas, Evêque et Martyr.**— « C'est pour l'honneur de Dieu que le glorieux Pontife Stanislas a succombé sous le glaive des impies. » Collecte.— *A 9 h. , continuation des examens des enfants.— De 1 h. à 2 h. , Bibliothèque Paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.— Quête par Mlle Marie Scao.*

Vendredi 8.— **Apparition de St Michel, Archange.**— « St Michel, Archange, défendez-nous dans le combat afin que nous ne périssions pas au terrible jugement. » Messe.— *A 7 h. 3/4, Mois de Marie.*

Samedi 9.— **St Grégoire de Nazianze, Evêque et Docteur de l'Eglise.**— « Il a ouvert la bouche dans l'Assemblée des Fidèles, Dieu l'a rempli de l'Esprit de sagesse et d'intelligence ; il l'a revêtu de gloire. » Introït.— *A 7 h. 3/4, Mois de Marie.*

Les instructions de la Semaine de Pâques.— *Lundi. Serva animam tuam.*— Dieu nous a donné un trésor d'un prix inestimable, notre

âme, dont toutefois nous ignorons la valeur, car souvent nous la sacrifions pour un plaisir d'un instant. Le prédicateur nous en fait comprendre la grandeur par les 3 considérations que voici :

1° Notre âme a une triple ressemblance avec Dieu ; — ressemblance de nature, l'âme a été créée par un souffle de Dieu ; — ressemblance d'action, Dieu est libre, l'âme a reçu de Dieu ce grand privilège de la liberté ; — ressemblance de fin, Dieu est éternel, l'âme est immortelle.

2° Le Fils de Dieu s'est incarné « pour nous et pour notre salut » ; les souffrances et les privations de son enfance, les travaux de sa jeunesse, les fatigues de sa vie publique, sa Passion et sa mort, voilà le prix d'une âme.

3° Pour mieux comprendre encore le prix d'une âme, il suffit de considérer les sacrifices, les dévouements que le zèle du salut des âmes produit chez le prêtre, le missionnaire, la religieuse. Notre âme étant si précieuse, travaillons donc avec courage à la conserver pure ; c'est le désir de Dieu ; ce sera aussi pour notre plus grand bonheur.

Mardi.— Peccavi ! J'ai péché ! Pour nous inspirer une vive horreur du péché, le prédicateur nous montre que le péché est à la fois une désobéissance, une servitude, une lâcheté.— *Le péché est une désobéissance.* Les cieux, la terre, la mer, les anges obéissent à Dieu ; l'homme seul résiste et dit : « je ne servirai pas. » L'homme, fier du privilège de la liberté, veut prouver qu'il est vraiment libre, et il résiste à son Créateur ; il pèche, et voici qu'au lieu de la liberté, l'homme n'a trouvé que la plus honteuse des servitudes, car *le péché est une servitude* ; la liberté en effet, la vraie liberté, celle des enfants de Dieu, ne se trouve que dans l'innocence.— *Le péché est une lâcheté* ; connaissant notre devoir, mais le trouvant trop pénible, nous le fuyons, bien plus lâches en cela que le soldat qui déserte son poste au moment du combat.— Mais morts par le péché, nous pouvons et nous devons, avec le Christ, « ressusciter pour ne plus mourir », Christus resurgens ex mortuis jam non moritur. *(à suivre)*

Ecole chrétienne des Filles, Plaine.— Concours trimestriel. Avril 1908. *Cours préparatoire.*— 1re Louise Nédélec, de St Ségal, 2e Louise Paugam, de Lothey.

Cours élémentaire, 1re année.— 1re Herminie Le Bars, de Dinéault, 2e Jeanne Mével, de Châteaulin.

Cours élémentaire, 2e année.— 1re Marie Blouët, de St Coulitz, 2e Bernadette Hascoët, de Dinéault.

Cours moyen, 1re année.— 1re Yvonne Feunteun, de Briec, 2e Anna Labat, de Dinéault.

Cours moyen, 2e année.— 1re Marie-Anne Briand, de Plomodiern, 2e Marie Boudoulec, de Briec.

Cours supérieur, 1re année.— 1re Jeanne Labat, de Dinéault, 2e Marie Lamballe, de Dinéault.

Cours supérieur, 2e année, 2e Section.— 1re Eugénie Blouët, de St Coulitz, 2e Marie-Anne Bothorel, de Cast.

Cours Supérieur, 2e année, 1re Section.— 1re Catherine Nédélec, de St Ségal, 2e Marie-Anne Douguet, de Gouézec.

Concours de musique instrumentale.— 1re Marie-Anne Pichon, de Châteaulin, 2e Lucienne Besnard, de Châteaulin, 3e Marie Le Roy, de Lothey, 4e Sidonie Guéguen, de Châteauneuf-du-Faou, 5e Amélie Guéguen, de Châteauneuf-du-Faou, 6e Marie Halléguen, de Châteaulin, 7e Jeanne Halléguen, de Châteaulin.

Cours ménager, 1re année.— 1re Marie-Jeanne Le Gall, de Quimerc'h, 2e Jeannie Riou, de Dinéault. *2e année.*— 1re Jeanne-Marie Le Gall, de St Ségal, 2e Marie Morvan, de St Ségal.

La Paroisse de Châteaulin, *(suite)*.— Avant la Révolution nos paysans étaient fidèles à une coutume que nous voyons encore conservée à la chapelle célèbre de St Herbot : le jour de la fête de St Compar, ou l'un des jours de l'octave, les fermiers venaient en famille, conduisant tout leur bétail, chevaux, bêtes à cornes, à la chapelle vénérée. On en faisait faire 7 fois le tour avec tous les animaux domestiques, et on s'en retournait confiant en la bénédiction que le Saint octroierait à ses dévots. Nos contemporains qui reprendraient ces pieux usages d'autrefois sentiraient peut-être moins la nécessité des diverses assurances qui grèvent fortement leur budjet. Dieu prend moins souci de ceux qui veulent se passer de lui, mais toujours la parole du psalmiste reste vraie : « Si Dieu ne garde la demeure, c'est en vain qu'on ferait vigilance autour d'elle. »

Retournons sur nos pas, regagnons la grand'route et redescendons jusqu'au *Croas hent Lospars*. Là, nous disons bonjour aux trois *Penn-ti*, et même, un peu plus loin, aux hôtes de *Ti ar c'hantonier*, à *Rosland Vihan*. Mais prenons maintenant à *Croas hent* le chemin le plus à droite. Il nous conduit à la *Fontaine* de St *Compar*. Une simple petite croix de bois, mise là en *ex-voto*, la garde de l'oubli et de l'indifférence. Il faut franchir un talus pour l'atteindre, et bien peu de traces de pas indiquent que quelques fidèles y viennent faire acte de piété. Agenouillons-nous, redisons au saint la prière confiante de nos pères, puis, en nous signant, portons quelques gouttes de cette eau à nos lèvres.

Si nous continuons ce chemin, il nous conduira non loin d'un joli village à deux feux, coquettement endormi dans la verdure. C'est Kerc'hoën, aux terres ensoleillées, aux vertes prairies. Sans nous y attarder, traversons l'eau courante, passons Ti Raden, descendons la route de Port-Launay au Faou que nous avons admirée du Chemin de fer ; contemplons les belles rangées de pommiers fleuris et vigoureux que nous voyons en flanc de côteau à notre gauche, puis, après avoir salué d'un signe de croix le cimetière de Port-Launay, descendons à gauche vers ce moulin. A la porte de Port-Launay, nous sommes cependant chez nous, dans Châteaulin, au moulin de *Kerguestec* ; et nous y trouvons des visages amis. Puis avant de gravir le chemin pentueux de gauche, poussons une pointe pour n'avoir pas à y revenir, vers cette maison blanche posée en pointe entre la route nouvelle et la vieille route verte. C'est la maisonnée de Lézabannec-izela. *(à suivre)*

Une catastrophe nationale.— Il résulte de la statistique dressée par le Ministère du commerce, d'après les renseignements puisés dans les registres de l'Etat civil de 1907, que les décès sont supérieurs de 20.000 aux naissances :

Naissances	773.000
Décès	793.000.

C'est le plus lugubre son de cloche qu'un peuple puisse entendre. C'est la conséquence d'une décroissance déjà ancienne de la natalité française, mais qui s'est accélérée depuis 20 ans et qui aboutit à une chute qu'on ne prévoyait pas si rapide. L'année précédente, en 1906, il y avait encore 806.000 naissances. La diminution est de 33.000 d'une année à l'autre.

Les treize jours sont remplacés par les neuf jours.— Le ministre de la Guerre qui peut choisir le temps des appels, a résolu, au moins pour commencer, d'appeler les territoriaux le dimanche matin, et de les renvoyer le dimanche suivant au soir, ce qui donnerait les neuf jours.

Cette décision est très grave parce qu'elle supprime pour les territoriaux, c'est-à-dire pour tous les citoyens français, astreints au service militaire pour faire cette période, la liberté de ces deux dimanches. Les hommes, en effet, sont appelés le dimanche matin et pour se présenter à la caserne ils doivent faire un trajet parfois assez long ; comment, surtout dans les campagnes où il n'y a que la messe paroissiale, pourraient-ils remplir leurs devoirs religieux ? D'autre part, ils sont renvoyés le dimanche soir, dans le courant de l'après-midi au plus tôt ; et toute la journée est employée aux longues opérations du désarmement ; les hommes, non plus que les gradés, ne pourront s'absenter de la caserne et pour eux il n'y aura pas possibilité de remplir leurs devoirs religieux.

Ce qui est grave, c'est que cette déclaration a été accueillie avec approbation par la Chambre entière sans qu'on ait à enregistrer aucune réclamation ni protestation de personne. Voilà comment à la Chambre on traite le respect du dimanche et la liberté de conscience des chrétiens !

Le Reboisement.— Nous avons vu quelles richesses et quels bienfaits nous rapporterait une replantation méthodique et raisonnée. Mais il importe encore de savoir quelles essences d'arbres planter. Toutes sont nécessaires et chacune a ses qualités propres qui la rendent indispensable. Mais il en est deux dont les qualités sont précieuses et la valeur double : je veux parler du chêne et du noyer.

Le chêne, par sa durée presque indéfinie et la beauté de son bois, est recherché pour tous les travaux ; en charpente, il est unique ; en charronage, d'un usage courant, et dans la fabrication du meuble, sa rareté se fait très vivement sentir.

Le noyer surpasse encore le chêne par sa beauté. En ébénisterie, il pourrait être comparé à plusieurs bois des pays chauds. Aussi les quelques beaux spécimens que nous possédons se vendent parfois très chers. De plus, le fruit du noyer serait encore une source de profits qui en augmenterait doublement la valeur.

Mais hélas ! dans 50 ans, nos enfants ne seront-ils pas victimes de notre imprévoyance, comme nous l'avons été nous mêmes de celle de nos pères. Nous leur laisserons une dette énorme de plus de 40 milliards. Ne serait-il pas juste que, par le moyen de reboisement, nous les aidions à payer cette dette.

Martial Cottin.

Ont reçu le Saint Baptême :

25.— Jeanne-Marie Caugant, Coatigoff, fille de Jean-Pierre et de Marie-Le Moal, *parrain :* Hervé Le Moal, *marraine :* Marie-Anne Caugant.

26.— François-Marie Prigent, Rue Graveran, fils de Jean et de Catherine Doaré, *parrain :* Jean Prigent, *marraine :* Marie-Anne Doaré.

27.— Jeanne-Marie Coadou, Cité ouvrière, fille de Jean-René et de Marie-Anne Dorval, *parrain :* François Coadou, *marraine :* Marie-Jeanne Gouez.

Ondoiements :

12.— Un enfant à Curt Otto et à Fanny Guimarrd.

13.— Une enfant à Yves-François Brébant et à Marie-Jeanne Le Mat.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année — 9 MAI 1903. — N° 140.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 10.*— **IIIe dimanche après Pâques. Fête du Patronage St Joseph :** Double de 2e classe, ornements blancs. « Allez à Joseph ».— *A la 1re messe, instruction bretonne sur la* Gourmandise.— *A la 2e messe, instruction française sur la* Catholicité *de l'Eglise.— A la Grand'messe, Kyrie, Gloria, Sanctus, Agnus, du Temps* pascal. *Homélie sur l'Evangile.— Après Vêpres, Mois de Marie, quête par Mlle Marguerite Caër.— Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Instruction Catéchistique sur les* œuvres de Miséricorde corporelle. *Cantiques 50 et 53.*

Lundi 11.— **Translation des Reliques de St Corentin et de St Paul.** Double de 2e classe, ornements blancs. « Nous qui mourons pour ses lois, le Roi de l'Univers nous ressuscitera pour une vie éternelle. » Office du jour.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 12.— **St Nérée et ses compagnons, martyrs.** Semi-double, ornements rouges ; permission de célébrer la messe en noir.— « Le monde exulte, vous, vous souffrez, mais votre souffrance sera changée en joie, alleluia. » Office des martyrs.— *A 4 h. Distribution des récompenses aux enfants des catéchismes, puis ouverture des retraites des enfants : La retraite Française, à St Idunet, sera prêchée par M. l'abbé* Le Bouëtté, *vicaire à St Martin de Brest.— La retraite bretonne, à N. Dame, aura pour prédicateurs M.* Billant, *Recteur de Lothey et M.* Cabilic, *vicaire de Dinéault.— Vers 4 h. 1/2, Veni Creator, instruction d'ouverture, et Bénédiction du T. S. Sacrement.— A 7 h. 3/4, Mois de Marie.*

Mercredi 13.— **St Brieuc, Evêque.** Double, Blanc. « N'ayant encore que dix ans, il distribuait ses biens, et même ses vêtements aux pauvres. » Bréviaire.— *Ordre du jour pendant la retraite : A 7 h., prière du matin et Messe, pendant laquelle on chante le cantique de la messe.— A 9 h., Instruction, puis confession.— A 10 h. 3/4, Instruction.— A 1 h. 1/2, Chapelet chant de cantiques et instruction, puis confession.— A 4 h., sermon, suivi de la prière du soir et de la Bénédiction du T. S. Sacrement.— A 7 h. 3/4, Mois de Marie.*

Jeudi 14.— **St Anselme, Evêque et Docteur de l'Eglise.** Double, blanc ; transféré du 21 Avril à ce jour, pour laisser place aux solennités pascales. « Attiré par la fougue de la jeunesse vers les plaisirs du monde, il ne tarda pas à reprendre sa première ferveur, s'exila, renonça à ses biens et se fit moine Bénédictin. » Bréviaire.— *Les exercices de la retraite comme hier.—*

A 7 h. 3/4, Complies, Mois de Marie, quête par Mlle Saliou, Bénédiction.

Vendredi 15.— **St Jean-Baptiste de la Salle, confesseur.** Double, blanc. « Pour instruire chrétiennement les pauvres, Seigneur, et pour affermir la jeunesse dans le chemin de la vérité, vous avez suscité Jean-Baptiste confesseur, et avez enrichi l'Eglise d'une nouvelle famille religieuse. » Collecte.— *L'Instruction de 9 h., est remplacée par des avis en vue de la cérémonie de la Communion, et l'instruction de 4 h., est omise.— La Bénédiction et le mois de Marie sont célébrés à 4 h. 1/2, pour consacrer la soirée à l'ornementation de l'Eglise.*

Samedi 16.— **St Jean Népomucène, Martyr.** Double, rouge. « Vous avez, ô Dieu, orné votre Eglise d'une nouvelle couronne, en faisant au bienheureux Jean, la grâce d'être martyr du secret sacramentel. » Bréviaire.— **COMMUNION PASCALE DES ENFANTS.**— *Messe de Communion à 7 h.— A 10 h., Grand'messe, suivie de l'affiliation au St Scapulaire, et de la bénédiction des croix, médailles et chapelets.— A 2 h., Procession à N. Dame, où se fait le sermon breton de Persévérance et de consécration à la Ste Vierge.— Au retour à St Idunet Rénovation des Vœux du Baptême, Consécration à la Ste Vierge et mois de Marie, Bénédiction et* Te Deum *d'actions de Grâces.— Il n'y aura pas, cette année, de pèlerinage des communiants à Kerluan, le pardon de Lospars ayant lieu le lendemain.*

Le Souverain Pontife accorde une indulgence plénière aux enfants de la communion et à tous leurs parents jusqu'au 3e degré, c.-à.-d. jusqu'aux issus de cousins germains, pourvu qu'ils communient avec les enfants.

Les nouveaux fabriciens.— Le 1er dimanche de Mai, les fabriciens de l'année terminent leur fonction de dévouement aux intérêts de l'Eglise. Dieu bénit les familles dont les membres remplissent ces charges pieuses ; et nos fidèles, comme dans toute la Bretagne du reste, s'empressent joyeusement au service de leurs saints protecteurs. Nous remercions au nom de tous les paroissiens ceux qui sortent de charge : M. Le Doaré, de Kerlobret, fabricien des Morts ; M. Marc, de Kerhuibu, fabricien de la Ste Vierge ; M. Guédès, de Prat-bihan, fabricien de St Idunet ; M. E. Boudoullec, du Leuré, fabricien de N.-D. de Kerluan ; et M. Léostic, de Lospars, fabricien de St Compar.

Dimanche prochain prennent leur succession M. Jean-Jacques Guèdès, de Kerhoën, fabricien des Morts ; M. Le Gars, de Prat-Bihan, fabricien de St Idunet ; M. Hascoët, de Pennanrun, fabricien de N. Dame, M. Laurent Favennec, de Prat-Hir, fabricien de Kerluan ; M. Gourlay, de Toul-ar-c'hermeur, fabricien de Lospars.

A propos d'élections.— Une grande affiche bleue couvrait les murs de Châteaulin ces jours-ci : *Electeurs, choisissez entre la liste du Maire, M. Théodore Halléguen, et la liste du Curé, M. Alfred Le Roy.*

Nous aurions raison de nous plaindre d'un pareil procédé qui nous mêle à la politique locale et à des compétitions de personnes. La vérité est que, pour la composition de cette prétendue « liste du Curé », M. le Curé n'a même pas été consulté, et qu'il n'en a connu les noms que par les affiches.

On a parlé de refus des *pâques*, pour s'être laissé porter sur la liste du Maire. Serait-ce là le vrai et seul motif ? Ce qui prouve le contraire, c'est qu'on en a vu d'autres faire leurs pâques, dont les noms se trouvaient sur la liste du Maire.

Tout ceci dit par amour de la vérité, sans aucun ressentiment contre

personne ; mais, coûte que coûte, nous nous dévouerons au salut des âmes et à la défense des droits de l'Eglise.

Esprit nouveau.— En pleine Bourse du travail, le C. Janvion faisait cette déclaration l'autre jour : « Les francs-maçons n'invoquent un prétendu péril réactionnaire que pour entraver le mouvement syndicaliste ». Cette accusation, surtout quand on la compare à la boutade singulière, où le Citoyen Nègre accordait sa préférence à M. de Mun contre M. Clémenceau, atteste un esprit nouveau chez les socialistes.

Ils commencent à s'apercevoir qu'on les dupe en les ameutant sans répit contre la religion. Les francs-maçons leur apparaissent enfin comme des farceurs et des exploiteurs. Et le jour n'est peut-être pas loin, où beaucoup de ces révolutionnaires, obturés jusqu'ici de préjugés contre les Catholiques, inclineront à penser qu'il y a probablement chez ces cléricaux, plus que chez les jacobins, de vrais amis du peuple. (F. Veuillot).

Les instructions de la Semaine de Pâques. *(suite).— Mercredi.— Væ tibi, Corozain* ... Ces malédictions nous étonnent sur les lèvres de Jésus, si bon, si miséricordieux, et il a fallu que fût grave le péché de cette ville pour mériter un tel anathème. Et de fait, elle avait abusé des grâces de Dieu .... *L'abus des grâces est un crime,* car abuser des grâces, c'est abuser de l'amour de Dieu, ... du sang de Dieu ; — de Dieu lui-même.— *L'abus des grâces est de plus un malheur,* car les grâces à nous destinées passent à d'autres, et cela est vrai pour les peuples comme pour les individus. Pauvre France ! — *C'est un malheur ;* car Dieu abandonne peu à peu l'âme à elle-même, et finit par la dévaster, comme le propriétaire qui, venant chercher des raisins à sa vigne et n'y trouvant que des verjus, la dévaste et la détruit.

Jeudi.— Quam bonus, Deus Israel ! — Dieu est bon ; Il est la bonté même. L'homme, créé à son image et à sa ressemblance, doit donc être bon lui aussi.— Le prédicateur, en nous montrant ce qu'est la bonté, ce que fait la bonté, nous trace en un tableau complet, un modèle de vie chrétienne.— *Qu'est-ce que la bonté ?* La bonté a 3 sources : la générosité, l'oubli de soi, ... l'humilité ..., la pureté ... — *Que fait la bonté ?* Bonté dans les pensées : bienveillance dans les jugements, pardon des injures ; bonté dans les paroles : pas de médisance, pas de calomnie ; bonté dans les actions : bienfaisance. C'est un devoir — un devoir de justice — pour les catholiques de soutenir les œuvres catholiques ... C'est un devoir de charité pour les riches de faire l'aumône aux pauvres ; il faut donner vite et donner joyeusement : « donnons promptement c'est donner deux fois. »

Vendredi.— Aujourd'hui, devant une nombreuse assistance d'hommes, le prédicateur nous montre la nécessité de la Foi, de la religion. La religion est absolument indispensable pour réfréner les passions humaines ... L'histoire de France n'est belle et glorieuse qu'aux époques de foi ... De nos jours la religion s'en va, et les conséquences apparaissent désastreuses : l'immoralité augmente, menaçant de tout envahir ; la criminalité monte ; l'anarchie est partout, la famille disparaît. La religion est la base de la société ; si on sape la base, la société croule ... que le peuple revienne à Dieu, et la crise sociale cesse. Si le socialiste recrute tant de troupes, c'est parce que l'on a enlevé au peuple sa foi au Christ, son espérance en une vie meilleure.— La religion s'en va ; mais par quoi veut-on la remplacer ? La loi ? La science ? La conscience ? Le sentiment de l'honneur ? Tout cela est im-

puissant, et rien ne peut remplacer la religion ... Et en terminant, le prédicateur, en termes émus, adjure ses auditeurs de revenir à Dieu, au Christ de l'Eucharistie ; Lui seul peut assurer leur bonheur et sauver la France.

Samedi.— Misericordias Domini in æternum cantabo.— La miséricorde est le fond même de l'Etre de Dieu ; et — si on peut du moins faire une telle hypothèse — ôter à Dieu sa miséricorde, c'est détruire Dieu lui-même.— La Sainte Ecriture est remplie de la miséricorde de Dieu ; dès les premières pages de nos livres sacrés, cette miséricorde apparaît ; c'est Adam, chassé du paradis terrestre, mais réconforté par la promesse d'un Sauveur ; ce sont les Prophètes, passant, après les plus terribles menaces, aux plus magnifiques promesses ... — La miséricorde de Dieu ? C'est Jésus naissant, souffrant, mourant pour nous ; c'est Jésus pardonnant à la femme adultère ; c'est Jésus pardonnant à Madeleine ; c'est Jésus guérissant les maladies du corps et de l'âme ... Etudions notre propre vie, et nous verrons quelle est la miséricorde de Dieu à notre égard, et nous verrons Jésus nous pardonnant avec plus de bonté que n'en met dans son pardon le père de l'enfant prodigue. Venons donc à Lui ; Il est la miséricorde.

Le Dimanche, à la messe de 8 h., devant une église comble, le R. P. Martial a développé deux considérations bien pratiques sur la *foi*. Il faut faire les œuvres de *foi* par l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. Il faut défendre la foi, vaincre le respect humain, se montrer les soldats de la cause de Jésus-Christ, non seulement dans sa vie privée mais encore dans sa vie publique ; et des lâchetés, lorsqu'il s'agit des intérêts de la Religion, c'est la pire des désertions.

Enfin, après Vêpres, au sermon de Clôture, le R. Père a traité de l'*Eucharistie* le bienfait par excellence de Jésus, puisque c'est Jésus lui-même qui se donne. Communion, vie du chrétien, force pour tous les devoirs et toutes les luttes. Communion fréquente, pour vie abondante, et pour œuvres d'apostolat.

Voilà un bien pâle sommaire de cette fructueuse prédication. Nous remercions de tout cœur le P. Martial, du bien qu'il a fait à nos chers paroissiens, et nous faisons appel à son dévouement et à son zèle apostolique pour reprendre l'an prochain, à l'entrée du Carême, l'œuvre qu'il a accomplie parmi nous et pour laquelle nous appelons sur lui et son ministère les récompenses du bon Dieu. *fin*

Ont reçu le Saint Baptême :

28.— François-Emile Le Gac, Grand'rue, fils de Jean et de Marie Gogo, *parrain :* Pierre Le Bras, *marraine :* Jeanne Cévaër.

Ondoiements :

14.— Une enfant à Henri L'Hostis et à Juliette Brillouet.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

18. Jean-Louis Riou, Grand'rue, 45 ans.— 19. Marie-Françoise-Armande Pennec, Place du Marché, 82 ans.— 20. Madame Collet, Carhaix, 76 ans.— 21. Léonie-Louise Vignot, Quai de Brest, 23 ans.— 22. Yves Joncour, Carrière du Roz, 49 ans.— 23. Marie Nicolas, Quinquis, 83 ans.— 24. Marguerite Fitamant, Rue Notre Dame, 78 ans.— 25. Michel-Pierre Noury, Rue de l'Eglise, 61 ans.— 26. Jules-Jacques-Marie Boutier, Quai de Brest, 32 ans.— 27. René Quintin, Châteaulin, 36 ans.— 28. Louis Favennec, Grand'rue, 6 mois.— 29. Marie-Anne Douarinou, Rue Lacoste, 61 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Concuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 16 MAI 1908. N° 141.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 17.*— **IVe dimanche après Pâques. St COMPAR, PATRON DE LOSPARS,** Double majeur, blanc.— « Souvenez-vous de vos pasteurs, qui vous ont prêché la parole de Dieu, et considérant combien belle a été la fin de leur vie, imitez leur foi. » St Paul.— *Messes à St Idunet à 6 h. et 8 h.— A Lospars, messe basse à 6 h. 1/2. Grand'messe à 10 h.— Vêpres et procession à 3 h.— Le soir à 7 h. 3/4, à St Idunet, Complies, mois de Marie, quête par Mlle Julienne Nicolas, Bénédiction.*

Lundi 18.— **St Venance, Martyr,** Double, rouge.— « Tout jeune, il eut à souffrir les chaines et le fouet, puis fut livré à des lions affamés, qui, tout à coup adoucis, viennent lui lécher les pieds. » Hymne du Bréviaire.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4 du soir, mois de Marie.*

Mardi 19.— **St Yves, Confesseur,** Double, blanc.— « Il fut le père des pauvres, le protecteur des veuves, le tuteur des orphelins. » Bréviaire.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4 du soir, mois de Marie.*

Mercredi 20.— **St Bernardin de Sienne, Confesseur,** Semidouble, blanc — permission de célébrer la messe des morts.— *A 7 h. 3/4 du soir, mois de Marie.— A la suite, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 21.— **St Pierre Celestin, Pape,** « Elevé au rang suprême des Papes, il voulut redescendre parmi les humbles. » Collecte.— *A 9 h., ouverture du Petit Catéchisme des enfants de 7 et 8 ans.— A 7 h. 3/4, Complies, mois de Marie, quête par Mlle Perrot, Bénédiction.*

Vendredi 22.— **St Ufald, évêque,** Semidouble, blanc.— On peut célébrer la messe des morts. On invoque ce grand saint contre les interventions diaboliques.— *A 7 h. 3/4, mois de Marie.*

Samedi 23.— **Ste Donation et Rogation, les deux frères martyrs Nantais,** Semidouble rouge.— *A 7 h. 3/4, mois de Marie.*

L'Eglise. *(suite)* — 16e *Instruction :* Je crois la *sainte* Eglise — La seconde note qui caractérise la vraie Eglise est la *sainteté*. Il y a *sainteté* des choses et sainteté des personnes. Une chose est *sainte*, si elle est appliquée au culte divin : les temples, les ornements et vases sacrés ; ou bien si elle a pour fin d'aider à la sanctification des hommes : la prière, les sacrements.

La *sainteté* personnelle : consiste à diriger sa vie et ses actes vers Dieu. Or pour cela il faut deux choses : 1° Une vie pure, c.-à-d. détachée des choses inférieures : l'or perd sa valeur mélangé au plomb et aux scories. Il faut l'en dépouiller, comme il faut que l'homme se dépouille de tout attache inférieure pour tendre vers Dieu. 2° La stabilité dans le bien : Dieu, principe et fin de toutes choses, est immuable. Il faut que l'homme participe à cette fixité pour adhérer à Dieu.

On distingue trois degrés dans la sainteté personnelle : 1° la sainteté par la pratique des commandements ; c'est celle du grand nombre des fidèles. 2° la sainteté qui ajoute la pratique des conseils évangéliques, et quand cette pratique devient une loi qu'on s'impose par les vœux c'est la magnifique efflorescense des ordres religieux et du sacerdoce. 3° enfin la sainteté héroïque, souvent favorisée du don des miracles : part du petit nombre. Mais ce petit nombre est le vrai sel de la terre. Dieu les place dans le firmament de l'Eglise comme des phares qui éclairent et guident les autres.

Or la sainteté est la marque caractéristique de l'Eglise parce que son fondateur Jésus-Christ est saint, que sa doctrine est sainte, que sa grâce et ses sacrements produisent la sainteté. Est-ce à dire que tous les membres de l'Eglise sont saints ? Non, il y a malheureusement bien de l'ivraie dans le champ du père de famille. Mais ce n'est la faute ni de Dieu, ni des secours qu'il donne. Ceux qui ne comptent pas parmi les saints doivent l'attribuer à leur infidélité et à leur manque de coopération.

De même que le soleil, créé pour éclairer et réchauffer, ne fait participer à sa lumière et à sa chaleur que dans la mesure où l'on se tient sous son influence directe, de même que le froid et l'obscurité n'atteignent que ceux qui échappent à ses rayons, de même, aussi ceux qui déchoient de leur dignité de chrétiens, ne tombent que dans la mesure où ils se soustraient à l'influence bienfaisante de l'Eglise. Il y a des *Judas* et des *Luther* ; leur trahison n'est due qu'à leur refus des grâces que Dieu leur avait ménagées par le canal de l'Eglise. Restons fils dévoués et fidèles de l'Eglise, et nous participerons à sa sainteté et à l'union intime et éternelle avec Dieu qui en est la fin dernière. *(à suivre)*

Ce que contient l'Hostie.— Tout à l'heure c'était du pain. Mais le prêtre l'a prise dans ses mains et a prononcé sur elle une parole divine : *Ceci est mon Corps*.

A partir de cet instant, l'hostie n'est plus du pain.

Qu'est-elle donc devenue ? Un seul mot dit tout : Elle est devenue *Jésus*.

Mais Jésus est Dieu ; Jésus est homme. J'ai donc dans l'hostie un Homme-Dieu.

C'est un Homme. Il naquit de la Vierge Marie ; pleura dans l'étable de Bethléem ; travailla dans l'atelier de Joseph ; prêcha dans les villes et les campagnes de Judée ; souffrit et mourut sur une croix.

C'est un Dieu ; le Fils éternel du Père ; le Verbe par qui tout a été créé ; l'Éternel, qui n'a point eu de commencement et qui n'aura point de fin ; le Tout Puissant qui d'un mot a fait sortir l'univers du néant, qui gouverne les mondes. L'immensité est son domaine ; il voit tout, il sait tout, il dirige tout, depuis les grands astres qu'il a lancés dans l'espace, jusqu'au microbe imperceptible qui naît, vit et meurt en un jour.

En Jésus présent dans l'hostie je distingue bien l'Homme et le Dieu, mais je ne saurais les séparer.

Depuis l'incarnation, Dieu n'a point cessé d'être l'Infini ; mais un homme a pu dire je suis le Dieu infini. Et cet homme c'est Jésus, et Jésus est tout à la fois le Dieu qui déborde l'espace et l'homme qui s'est diminué jusqu'à demeurer tout entier sous un petit fragment d'hostie.

Nous croyons ces vérités, mais nous n'en sommes point assez pénétrés parce que nous ne les avons point assez méditées.

Arrêtons-nous donc après la consécration et disons-nous : Là, tout près de moi, se trouve réellement le Dieu qui habite les Cieux, dont les anges contemplent la beauté. Il ne se contente pas de me regarder de là-Haut, il est là. Entre lui et moi il y a moins qu'une muraille, moins qu'une cloison ; le voile qui nous sépare, qui m'empêche de le voir, c'est la blancheur de l'hostie. Je ne le vois pas, mais je le sais là.

Je le fixe par la pensée ; mieux que cela, je le fixe par le regard. Ce n'est point au bout de l'autel qu'il se trouve, c'est bien au milieu, à l'endroit précis où je vois l'Hostie. Quand je m'incline, c'est devant Lui ; j'adore le Dieu incarné, Jésus.

Y pensons-nous assez ? Ne nous arrive-t-il pas d'entrer dans l'église, d'assister à la Messe, de nous tenir à genoux, de réciter des prières, sans réfléchir à cette présence de Jésus, à ce qu'est Jésus ?

Nous savons que Dieu est partout, que partout il nous voit, que partout il nous entend ; mais c'est bien vague et cette présence de Dieu ne nous saisit pas.

Nous savons que Jésus réssucité est monté aux cieux, et que des cieux il nous regarde. C'est déjà mieux. Mais pourquoi perdre notre regard dans les espaces au delà desquels nous nous représentons le Ciel ?

Pourquoi nous fatiguer à chercher si loin celui qui est si près ?

Jésus est là dans l'Hostie ; les anges au ciel ne l'ont pas mieux que nous.

O Jésus, mon Sauveur et mon Dieu, vous êtes là et je n'y pensais pas. Désormais je veux m'en souvenir et ne plus l'oublier.

L'Hostie contient Jésus !

A propos d'élections.— L'on a continué, la semaine dernière, sur les murs de Châteaulin le système d'affiches mettant en cause le Curé de la Paroisse.

Au souvenir de ces exhibitions du « spectre clérical » les électeurs, quand l'échauffement des votes se sera refroidi, auront de la peine à ne pas croire qu'on s'est moqué d'eux. De pareils procédés employés à Brest n'ont pas diminué le triomphe de M. Delobeau.

On a été jusqu'à reprocher à des conseillers d'avoir « toujours sacrifié les intérêts des contribuables pour voter en faveur du Curé ».

Le Curé n'avait pas besoin et il était loin de demander qu'on le *favorisât*. Il ne réclamait rien pour lui-même, mais il revendiquait pour l'Eglise et les paroissiens le respect de leurs droits et la garantie de leur créance séculaire sur l'immeuble presbytéral.

Croit-on que les droits de l'Eglise s'effacent par un scrutin et qu'un suffrage innocente les spoliations ?

Notre devoir est toujours le même : Nous sommes pas fonction le défenseur des droits de l'Eglise ; et il est probable que nous ne tarderons pas, les élections n'étant plus là pour retenir dans les cartons les attributions sacrilèges, à voir se poser crûment la question de N.-D. de Kerluan, cette chapelle déjà volée en 1794, vendue à l'encan le 27 juillet 1796, rachetée le

15 mai 1808 par la Fabrique paroissiale de Châteaulin.

L'alcoolisme et le salut des âmes.— La plaie sans cesse grandissante de l'alcoolisme multiplie ses ravages. Les moralistes s'alarment : ils voient sortir des tavernes et des cabarets une foule de criminels. Les médecins jettent les hauts cris : le poisson mortel se boit à pleins verres, détruit les santés, abâtardit la race et peuple les asiles d'aliénés. Les économistes nous livrent des statistiques effrayantes : l'alcoolisme coûte à la France deux milliards et demi par an.

Il est un autre côté de la question que personne n'envisage, et pourtant c'est le côté le plus terrifiant : *l'alcoolisme est une cause de réprobation pour des millions d'âmes immortelles.*

L'alcool produit *l'ivresse* chez la plupart des buveurs. Or l'ivresse volontaire, chacun le sait, est une lourde faute ; l'ivrognerie met donc l'homme qui s'y plonge dans un état permanent de péché.

Le buveur de profession, alors même qu'il ne va pas jusqu'à perdre conscience de ses actes, se laisse aller à une intempérance de pensées, de paroles et d'actes que réprouve la morale chrétienne.

L'ivrogne avale l'iniquité comme ... l'alcool ; il ne sait plus respecter ni Dieu ni ses semblables, il vomit les blasphèmes les plus impies, les propos les plus orduriers, les injures les plus sanglantes.

Or l'ivrogne, plus que tout autre, est exposé à ces *accidents* subits qui tranchent en un instant le fil de l'existence. On disait jadis : Il y a un dieu pour les ivrognes. Ce dieu trouve sans doute qu'on lui donne trop à faire. Il s'est endormi. Si l'on parcourt dans un journal la colonne des faits divers, on y lit presque chaque jour le récit de quelques-unes de ces fins tragiques occasionnées par l'alcool. Et quel réveil dans l'autre monde !

Les *cabarets* que fréquentent les buveurs ne sont pas, il faut le reconnaître, des lieux bien sains pour l'âme. Or, il existe en ce moment, en France, cinq cent milles temples de Bacchus, plus fréquentés assurément par nombre de citoyens français que les temples du bon Dieu.

Pendant que les boissons que l'on y sert, déprime les intelligences et échauffent les imaginations, les conversations qui s'y tiennent enlèvent au croyant ce qui lui reste de foi et sèment dans son âme la graine de tous les vices.

Allez donc chercher des élus parmi ces déséquilibrés.

En trouverez-vous plutôt dans le peuple des *prisons* ? Il est constaté que les trois quarts des détenus sont à l'ombre pour n'avoir pas gardé les règles de la tempérance.

Les *asiles d'aliénés* nous en fourniront-ils ! Il est effrayant de songer que ces pauvres fous, incapables pour la plupart de repentir, de pénitence et de pardon, ont perdu la raison au moment où ils étaient dans la plus triste situation morale. Et sur les 80.000 aliénés séquestrés en France, le Dr Legrain en donne un quart à l'alcool. En Normandie, des statistiques très étudiées démontrent que les asiles départementaux comptent parmi leurs pensionnaires 40 pour 100 d'alcooliques.

Et *le suicide*, le crime irrémédiable par excellence ; le suicide qui laisse si peu d'espoir de salut n'a-t-il pas souvent sa cause dans les abus de l'alcool ? Triste constatation d'un spécialiste : « Le nombre des suicides d'enfants de dix à quinze ans, dont la cause est le plus souvent l'hérédité alcoolique, devient chaque jour plus grand. » *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 23 MAI 1903. N° 142.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 24.*— **Ve dimanche après Pâques. La B. V. Marie, secours des Chrétiens,** Double majeur, blanc.— « Souvent lorsque le peuple du Christ était accablé sous les coups terribles d'ennemis cruels, la Vierge compatissante descendait du ciel pour les secourir. » Bréviaire.— *A la 1re messe, catéchisme breton sur la* Colère.— *A la 2e messe, instruction sur* l'Apostolicité *de l'Eglise.— A la Grand'messe, homélie sur la* Prière.— *Après Vêpres, Mois de Marie, quête par Mlle Marie Centur, Bénédiction.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique, sur le* Péché. *Cantiques 51 et 54.*

Lundi 25.— **St Grégoire VII, Pape,** Double, blanc.— « Seigneur, force de ceux qui espèrent en vous, vous avez revêtu votre confesseur et Pontife le Bienheureux Grégoire de force et de constance pour défendre la liberté de l'Eglise. Bréviaire.— **Pendant ces trois jours prière solennelles et processions des Rogations, pour obtenir que Dieu bénisse les fruits de la terre, et accorde de saints prêtres à son Eglise.**— *Aujourd'hui, la Procession part à 5 h. 1/2 pour aller chanter la messe à N. Dame de Kerluan : sont priés de venir porter la Croix à partir de St Idunet, MM. les Fabriciens : Emile Boudoulec, du Leuré, et Laurent Favennec, de Prathir.*

Nous faisons un appel pressant à la piété de tous les habitants de la Trève de Kerluan, *pour qu'ils ne manquent pas de venir à cette procession, tout au moins jusqu'à la limite de la Trève, c.-à.-d. jusqu'à Rhun ar Punç. Les processions des Rogations ayant pour but principal de bénir les fruits de la terre, ce sont les hommes tout d'abord que l'Eglise invite à y prendre part.*

Les fidèles feront bien de porter en procession l'insigne de N. Dame de Kerluan, qu'on peut se procurer chez M. Louët, horloger, M. Corcuff et Mlles Cléran, libraires.— Le soir à 7 h. 3/4, mois de Marie.

Mardi 26.— **St Philippe Néri, Confesseur,** Double, blanc.— « Allant une nuit apporter du pain à des malheureux, il tomba dans une fosse d'où un ange vint le tirer sain et sauf. » Bréviaire.— *Aujourd'hui, la procession des Rogations part à 5 h. 1/2 pour aller chanter la messe à* Lospars. *Sont priés de venir prendre la croix dès St Idunet, les fabriciens, M. Léostic, de Lospars, et M. Gourlay, de Toul-ar-c'hermeur.*

Nous invitons tous les fidèles de la Trève de St Compar à venir prendre part à cette procession, les hommes en tête, au moins à partir de la limite de la Trève, c.-à.-d. à Stank ar garont.— Le soir à 7 h. 3/4, mois de Marie.

Mercredi 27.— **Veille de l'Ascension.— St Bède le Vénérable, confesseur,** Double, blanc.— « Ennemi du repos, il passait de la prière à l'étude,

de l'étude à la prière, et son âme s'y enflammait au point que souvent il fondait en larmes en étudiant et en enseignant. » Bréviaire.— *3e Procession des Rogations, partant à 6 h. , pour N. Dame. Sont priés de venir porter la croix, les fabriciens : M. Marc, de Kerhuibu, et M. Hascoët, de Pennanrun.*

Cette procession rassemble surtout tous les habitants des trèves de St Jean et de Coatfao, avec les fidèles de la ville.

Nous rappelons que, en vertu d'un indult pontifical, Monseigneur accorde pour ces trois jours des Rogations, *la dispense de l'abstinence.— Le soir à 7 h. 3/4, mois de Marie.— Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 28.— **ASCENSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST,** Double de 1re classe, avec octave, blanc.— « Donnez, Dieu tout-puissant, nous vous en supplions, à nous qui croyons qu'aujourd'hui votre Fils unique, notre Rédempteur est monté au Ciel, d'y habiter nous-mêmes en esprit et de cœur. » Oraison du jour.— *Les offices comme le Dimanche.— Après l'Evangile de la Grand'messe, on éteint le Cierge pascal, qui ne se rallume que pour la bénédiction solennelle des fonts baptismaux, la veille de la Pentecôte.— A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— Après les Vêpres, Mois de Marie, quête par Mlle Benoist, Bénédiction.— Catéchisme de Persévérance.*

Vendredi 29.— **Ste Marie Madeleine de Pazzi, Vierge,** Semi-double, blanc, on peut célébrer la messe en noir.— « Dieu, qui aimez la virginité, vous avez embrasé de votre amour la bienheureuse Marie Madeleine, vierge, et l'avez ornée de dons célestes ; donnez-nous de l'imiter par la pureté et la charité. » Collecte.— *Le soir à 7 h. 3/4, mois de Marie.*

Samedi 30.— **St Isidore l'agriculteur, Confesseur,** Double, blanc.— « Donnez-nous, Seigneur miséricordieux, nous vous en supplions, par l'intercession de St Isidore, d'éviter l'orgueil ; et par ses mérites et ses exemples, de vous servir toujours dans l'humilité. » Collecte.— *Le soir à 7 h. 3/4, mois de Marie.— Ouverture de la neuvaine au St Esprit, préparatoire à la fête de la Pentecôte. Bénédiction.*

La Ligue patriotique des Dames Françaises (Section de Châteaulin) fera son pèlerinage annuel à Notre Dame de Kerluan le dimanche 31 mai, jour de clôture du mois de Marie, Grand'messe à la chapelle à 10 h. , avec instruction française par M. le Chanoine Le Roy Curé-Archiprêtre. A 1 h. 1/2 conférence, suivie des Vêpres et de la Procession solennelle.

Noces d'or sacerdotales.— Le vénérable M. Riou, recteur de Cast, célèbre demain dimanche 24 Mai le cinquantenaire de son ordination sacerdotale. Les confrères l'entoureront nombreux en cette circonstance, heureux de donner à l'un de leurs doyens d'âge le témoignage de leur affection, de leur respect et de leur reconnaissance pour tout le bien auquel il a coopéré avec tant de zèle pendant cette longue carrière du ministère pastoral. Le prédicateur de la fête sera M. le Chanoine Péron, Curé-Doyen de Châteauneuf-du-Faou. Cet honneur revenait de droit à celui qui a été de longues années le collaborateur du jubilaire dans la paroisse de Cast.

On attend pour la fête un des illustres compagnons d'étude et de formation cléricale de M. Riou, Mgr Dulong de Rosnay, Prélat de la maison du Pape.

Nous sommes heureux de donner ici la lettre de paternelle affection et estime que Monseigneur l'Evêque vient d'adresser à cette occasion à M. le Curé-Archiprêtre de Châteaulin, pour être transmise au Vénéré jubilaire.

Evêché de Quimper et de Léon † Quimper le 17 Mai 1908

Cher Monsieur l'Archiprêtre,

La cinquantaine de prêtrise de Monsieur le Recteur de Cast sera pour sa paroisse comme pour tout le clergé du Diocèse une fête de famille très émouvante et très-douce.

Dans les temps de persécution les vétérans du sacerdoce ont droit à plus de respect et de sympathie. Leur jeunesse cléricale s'est écoulée dans la paix. Leur vieillesse n'a reculé devant aucune des fatigues et des peines imposées par les circonstances actuelles. Ils nous donnent à tous un exemple que nous aimerons à suivre.

Monsieur l'abbé Riou a rempli courageusement son devoir. Il a su comprendre les besoins de sa paroisse. Il y a établi et entretenu de ses deniers une école chrétienne. Il a favorisé par ses leçons et par ses générosités, l'éclosion de nombreuses vocations ecclésiastiques, et l'on pourra dire de lui comme d'un de nos vieux évêques : Multos reliquit sacerdotii sui successores.

Junirai mes prières aux vôtres pour que le bon Dieu lui fasse sentir profondément la consolation d'un jubilé qui lui rappellera tant de souvenirs et lui vaudra tant d'hommages reconnaissants.

Je vous charge de lui marquer mon estime et mon affection personnelles en lui conférant de ma part le droit de porter désormais le camail des Curés Doyens.

Veuillez agréer, bien cher Monsieur l'Archiprêtre, l'assurance de mon attachement paternel et de mon religieux dévouement. † Adolphe

Evêque de Quimper et de Léon.

La retraite de Communion des Enfants.— Quelle semaine de pieuse consolation pour le clergé et les familles chrétiennes ! Voici le couronnement des efforts dépensés autour de ces chères âmes de nos enfants, pour les instruire de la Doctrine chrétienne et les former à la pratique des devoirs qui en feront des fidèles vertueux et solides. Nous remercions les personnes dévouées qui nous ont si efficacement aidés à cette préparation, en faisant le catéchisme à nos enfants. Elles ont pu jouir elles-mêmes des fruits de leurs fatigues, en contemplant ces chers petits si recueillis, si attentifs aux sermons, si pleins d'entrain dans le chant des cantiques, si appliqués à comprendre, par les chants de la messe, les divers rites du Saint Sacrifice. M. l'Abbé Le Bouëtté, notre excellent prédicateur, a su, dès le premier jour, captiver tout ce petit monde et verser dans ces jeunes âmes le lait de la doctrine et le miel des récits les plus touchants. Merci à lui. Nos enfants n'oublieront ni ses enseignements ni les traits charmants dont il les revêtait.

Nous adressons les mêmes remerciements à MM. Billant, Recteur de Lothey et Cabillic, vicaire de Dinéault, qui ont fait tant de bien à nos enfants bretons.

La journée de samedi a été tout ensoleillée. La cérémonie du matin, commencée à 7 h. , se prolongea jusqu'à 8 h. 1/2, les communions des parents s'ajoutant nombreuses à celles de nos 300 enfants.

La Grand'messe, célébrée avec toute la pompe des grandes fêtes, fut chantée par M. Billant, président de la Retraite bretonne. La quête fut faite par Eugène Halléguen et Marie-Thérèse Chauvel.

A 2 h. , tous nos enfants revinrent pour la procession, qui fut admirable de piété et charmante aux regards. Après les Vêpres, à Notre-Dame, consécration et renovation des vœux de la Retraite Bretonne. La procession allait reprendre sa marche quand un accident brisa en morceaux notre très

aimé Enfant *Jésus de Prague*, autour duquel se groupaient si joyeusement tous nos enfants de la 1re communion. Cher petit Jésus, si beau dans son vêtement de grande fête, son manteau de velours rouge brodé d'or, sa robe de soie blanche relevée de gracieuses broderies ! Avec sa main levée pour bénir, il manquerait à nos fêtes d'enfants, si la dévotion de nos familles chrétiennes ne pensait déjà à une souscription parmi leurs enfants, pour nous rendre son visage souriant, son geste de royale et douce majesté.

Nous voici de retour à St Idunet. Le Prédicateur monte cette fois en chaire, au lieu de parler familièrement de la balustrade. Sa voix devient plus ample, sa parole plus grave et plus émouvante pour les derniers conseils et l'offrande qu'il fait de ces enfants évangélisés par lui, à la garde de la Vierge Marie.

L'acte de renovation des Vœux est prononcé par Henri Baley, avec ses deux assistants, Robert de la Houssaye et Emile Brissieux, et enfin c'est l'acte de consécration à la Sainte Vierge, qu'au nom de tous les enfants récite à pleine voix Louise Quéfféléant, assistée de Louise Le Nir et de Anna Philippe.

Pour clore cette fête de famille, le Pasteur veut donner aux enfants et à leurs parents des conseils pratiques qui assureront la persévérance dans les résolutions de la Retraite : la fidélité à la Prière quotidienne, l'assiduité à la messe et aux offices du dimanche, la fréquentation du sacrement de Pénitence et la communion, enfin la régularité aux réunions du Patronage des jeunes garçons et du Catéchisme de Persévérance des jeunes fillettes.

Ces avis ont si haute importance pour l'avenir de la Paroisse, qu'ils font encore l'objet des prônes du lendemain aux messes paroissiales.

Le Pardon de Lospars.— Rarement les circonstances et le beau temps ont si bien favorisé le Pardon de St Compar. Toutefois à la Grand'messe nous avons regretté que l'auditoire ne fût pas plus nombreux pour recueillir les enseignements du Prédicateur, M. Cloastre, aumônier de l'Ecole St Louis, qui commenta avec une onction pénétrante la parole de St Paul : « C'est la volonté de Dieu que vous soyez des saints. » La sainteté est le but de tous, et elle consiste essentiellement dans l'accomplissement fidèle du devoir d'état, dans la pratique des commandements, l'acceptation des peines de la vie par des vues de foi et de pénitence.

L'après-midi ce fut une affluence de toute la population environnante. Après les Vêpres, la procession fit trois fois le tour de la chapelle, au chant des Litanies de la Ste Vierge. La bannière de St Compar, portée par MM. Emile Le Han de Kerguestec, et Pierre Guédès de Kerhoën, ouvrait la marche. Ensuite venait la bannière de la Vierge, que portaient Mlles Marie-Anne Kerc'hoas de Lospars, et Marie-Anne Guillou de Lézabannec.

Mlles Marie Guédès de Kerhoën, et Marie-Anne Deniel de Rosland, Mmes Lidouren, de Rosland-vihan et Marie Cath. Boulouard de Coatiborn, portaient la statue de N. Dame.

Le fabricien, M. Gourlay, de Toul-ar-c'hermeur, portait la croix de procession. La quête a été faite par le fabricien, accompagné de MM. Pennec et Léostic de Lospars.

Au retour de la Procession on donna à baiser l' « image » de la Ste Vierge.

Que St Compar bénisse la paroisse, et particulièrement les habitants de sa trève, avec leurs troupeaux et leurs moissons !

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 30 MAI 1903. N° 143.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 31.*— **Dimanche dans l'octave de l'Ascension. Ste Angèle de Mérici, vierge,** Double blanc.— Vous avez combattu les combats du Seigneur, ô Angèle, et votre vie si remplie d'œuvres saintes vous a mérité un repos glorieux dans l'éternel séjour.— *A la 1re messe, catéchisme breton sur la* Paresse.— *A la 2e messe, instruction sur la* Primauté de St Pierre.— *A la Grand'messe, homélie bretonne sur l'Evangile du jour.— A Kerluan, Pèlerinage de la L. P. des D. F.— A 10 h., Grand'messe, et sermon.— A 1 h. 1/2, Conférence, Vêpres, Procession.— Après Vêpres, clôture du Mois de Marie à l'hospice.— Vers 5 h., Bénédiction du Presbytère.— A 7 h. 3/4, clôture du Mois de Marie et Neuvaine du St Esprit, Sermon, quête, Bénédiction.*

Lundi 1er Juin.— **St Renan, évêque,** Double blanc.— Patron célèbre de Locronan, qui reste fidèle à la *Troménie*, pèlerinage régulier du saint— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4, neuvaine du St Esprit, Bénédiction.*

Mardi 2.— **De l'octave de l'Ascension,** Semidouble, blanc.— Seigneur Jésus-Christ, qui êtes monté aux cieux, daignez perfectionner ceux dont vous avez pris sur vous le rachat et que vous devez enlever jusqu'aux cieux.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4, neuvaine du St Esprit, Bénédiction.*

Mercredi 3.— **Ste Clotilde, reine,** Semi-double, blanc.— O Dieu, donnez aux chrétiens de France, par l'intercession de celle qui leur mérita la foi, une piété éclairée et sincère.— *A 7 h. 3/4, neuvaine du St Esprit, Bénédiction.— Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 4.— **Jour octave de l'Ascension,** Double blanc.— Seigneur miséricordieux, ne laissez pas orphelins les serviteurs que vous aimez, dans votre bonté ; mais envoyez-nous, ainsi que vous l'avez promis, votre Esprit-Saint pour illuminer nos âmes.— *A 9 h. et 10 h., petit catéchisme.— A 7 h. 3/4, neuvaine du St Esprit, Bénédiction.*

Vendredi 5.— **St Boniface, évêque et martyr,** Double rouge.— Accordez-nous, Seigneur, la protection de ce saint martyr que nous célébrons, et qui vous a gagné tant de peuples.— *1er Vendredi du mois, les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.— Le soir à 7 h. 3/4, neuvaine du St Esprit, Bénédiction.*

Samedi 6.— **Vigile de Pentecôte,** Semidouble, blanc.— Venez, ô Esprit-Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles, et allumez en eux le feu de votre

amour.— *A 7 h. , Bénédiction solennelle des Fonts Baptismaux, et messe solennelle, à 7 h. 3/4, Neuvaine du S^t Esprit, Bénédiction.*

Les noces d'or de M. Riou, Recteur de Cast.— Rendons un hommage mérité à la population de cette paroisse. Elle a manifesté d'une manière touchante et digne sa vénération à son Pasteur, par une assistance nombreuse et recueillie aux offices, par une piété attentive et émue à toutes les cérémonies de cette belle journée.

Tout a concouru à la fête : un temps idéal, un nombreux clergé, 48 prêtres dont 6 chanoines, 40 musiciens, de Crozon, sous l'habile et enlevante direction de l'abbé Le Roy, son chef ; un prédicateur, M. le Chanoine Péron, Curé-Doyen de Châteauneuf-du-Faou, dont les accents pénétraient au plus intime de ces âmes qu'il avait évangélisées comme vicaire pendant tant d'années ; la beauté des chants ; la voix forte et rajeunie du jubilaire ; la paternelle lettre de Monseigneur, si élogieuse pour le héros de cette journée, traduite en excellent breton, et écoutée avec une si filiale reconnaissance quand M. le Curé-Archiprêtre de Châteaulin en donne connaissance du haut de la chaire ; enfin l'inépuisable répertoire de la musique crozonnaise qui n'a mis fin à ses concerts avidement écoutés qu'à 6 h. , du soir.

Nous aurions voulu tout dire, et il y en aurait eu pour longtemps. Mais pour comprendre les sentiments qui remplirent de joie et de gaîté cette journée du cœur, qu'on nous permette de citer ici quelques unes des paroles prononcées ou chantées au repas intime du cinquantenaire. Nous en laissons de bien cordiales, bien spirituelles et bien littéraires du barde breton, qui se dérobe à la publicité. Il a tort.

Nous citons le mot délicat de M. le Chanoine Péron, *l'hommage* a *un ami*, de M. Millour, ancien aumônier de marine, quelques couplets du poëte attitré de la *Colombe*, enfin les paroles du jubilaire.

I Mon cher M. Le Recteur

Cette fête fait revivre pour moi les bonnes années que j'ai passées dans votre presbytère. Je dois vous remercier de m'avoir donné pendant mes années vicariales l'exemple d'une régularité que je m'efforce d'imiter. Je prie Dieu de vous conserver au milieu de nous pour l'édification de vos confrères et de vos chers paroissiens. C'est avec plaisir que je reviendrais vers vous ; l'accueil « avunculaire » qu'on reçoit dans votre maison, nous donne la mesure de votre grand cœur. Je fais les meilleurs vœux pour que vous restiez encore longtemps le *tonton Jean* des jeunes et des vieux réunis autour de vous aujourd'hui. Ad multos annos.

II *Cher Ami,*

Ton regard s'éveilla sur l'Océan immense ;
L'éternel chant des flots a bercé ton enfance ;
L'aspect du sombre Arhès, le géant des Bretons,
Te révéla d'ailleurs de divins horizons.

Tout te parla du ciel, et les flots en colère,
Et le mont qui le pointe, avec sa cime altière
Dieu t'apparut enfin, et tu dis, dans ton cœur,
« Je serai, si tu veux, ton ministre, ô Seigneur. »

Le jeune Samuel te servit de modèle ;
De bonne heure au saint temple et comme lui fidèle,
A chaque appel d'en haut, et le jour et la nuit,
Ton âme répondait : « Oui Seigneur, me voici ! »

Ton jeune front porta la marque trois fois sainte,
De prêtre du Très-Haut, tu creusas ton sillon ;
Tu fécondas ton champ ; la plus riche moisson,
Resplendit en flots d'or, en sa divine enceinte.

Conquêtes pour le Ciel, par ton rude labeur,
Secours à l'indigent, pitié pour le malheur,
Voilà ta gerbe d'or ! et dans le sanctuaire,
La légion d'enfants qui te disent : « O Père ! »

Cinquante ans de labeurs ont blanchi tes cheveux ;
Mais l'âme reverdit, et ta vertu rayonne,
De l'éclat du printemps ; ton cœur est valeureux ;
Et nul souffle mondain n'a terni ta couronne.

Que le Dieu que tu sers, avec tant de ferveur,
Te conserve longtemps, comme un parfait modèle,
De la sainte amitié, du courage et du zèle,
Et, jusqu'au dernier jour, te trouve au champ d'honneur !

III **TONTON JEAN**

Que l'antique promontoire
Au merveilleux horizon
Entonne un chant de victoire !
N'est-il pas fils de Crozon ?
Au celtique promontoire
Au merveilleux horizon !

N'est-il pas de votre race
Saint Pontife Graveran ?
Dont revit la noble trace.
N'est-il pas le vétéran
De la celtisante race
Du Pontife Graveran ?

A vingt et un an de ses Frères,
Messieurs, n'a-t-il pas ouvert
Collèges ou séminaires !
A Cast n'a-t-il pas offert
Ses labeurs et ses prières ?
Trente ans, « dre nerz ha douser » ?

N'a-t-il pas, de sa parole,
Trente ans, n'a-t-il pas nourri
Son peuple et doté l'Ecole
Des vierges du Saint-Esprit ?
Vivat à la blanche Ecole
Où plane le Saint-Esprit !

Vivat au doux Jubilaire
Que bénit en ce grand jour
L'Eskop nevez, notre Père !
— Saluons avec amour
Sous le camail Jubilaire
Tonton Jean ! en ce grand jour ! ...

IV *Messieurs et chers Amis,*

Je suis profondément touché du témoignage de sympathie et de fidèle amitié que vous m'avez donné une fois de plus en répondant à mon humble invitation et en venant si nombreux prendre part à ma joie et à mon bonheur en ce jour de mon Jubilé sacerdotal. Je ne sais comment vous en exprimer ma reconnissance. Laissez-moi cependant vous dire bien simplement avec toute la sincérité de mon âme : Merci ! . .

Merci tout d'abord à M. Le Curé de Châteauneuf pour les bonnes et affectueuses paroles qu'il m'adressait du haut de la chaire il n'y a qu'un instant : — qu'il me permette toutefois de lui assurer que je ne mérite point les compliments et les éloges qu'il m'a si libéralement décernés — : C'est en vérité avec bonheur, que me reportant de 25 à 30 ans en arrière, je revis par le souvenir les premières années de mon rectorat : elles furent trop courtes ces années passées ensemble et consacrées à faire connaitre et à faire aimer Notre Seigneur Jésus-Christ dans cette paroisse que Dieu avait

confié à nos soins.— Si mon ministère n'y a pas été tout-à-fait infructueux, ce résultat est dû pour une très large part à son concours généreux ainsi qu'à celui de M. Ollivier qui fut ensuite pendant 20 ans mon zélé et infatigable collaborateur.— C'est à leurs bonnes prières, à leur dévouement, à leurs prévenances et à leur bonté que, après Dieu, je dois les longues et consolantes années que j'ai passées à Cast. Je les prie de vouloir bien recevoir mes remerciments les plus sincères et les plus affectueux.

Je remercie ensuite mes chers condisciples : leur présence me rappelle les beaux jours de notre séminaire. Nous étions alors un peu plus jeunes, et je l'avoue, à cette époque je ne comptais point sur le bonheur de les recevoir cinquante ans plus tard à l'occasion de la fête que nous célébrons aujourd'hui.— Qu'ils daignent agréer avec ma vive affection l'expression de ma reconnaissance émue ...

J'aurais voulu, mes bons Amis, Chanoines, Curés, Recteurs, Aumôniers, Vicaires, adresser une parole à chacun de vous ; mais je ne ferai que me répéter, et d'ailleurs, tous, vous connaissez bien mes sentiments et vous l'avez prouvé en venant partager ma joie et rendre grâces avec moi à Dieu pour les faveurs dont il a été si prodigue à mon égard.

A vous tous donc, mes Amis très chers et très dévoués,

Bennos Doue !

L'Eglise .— XVII[e] *Instruction :* L'Eglise est *Catholique*, c'est-à-dire universelle, ce qui suppose une large diffusion de l'Eglise à travers le monde, avec des groupements nombreux de fidèles, réalisant le commandement de Jésus à ses Apôtres : « Allez dans le monde entier, prêchant l'Evangile, à toute créature. » Et dès les premiers jours les Apôtres obéirent, « répandus en tous lieux, prêchant avec la coopération de Dieu, qui confirmait leurs paroles par des miracles éclatants. »

Cette coopération divine, attestée par des miracles, et se servant des résistances mêmes pour étendre la royaume du Ciel, n'empêche pas qu'il y ait des défections de peuples et d'individus. L' « ile des saints » n'est-elle pas devenue l'Angleterre protestante ? Et les Slaves convertis par S[ts] Cyrille et Methode ne sont-ils pas tombés dans le schisme russe ? Et même dans les nations restées catholiques, que d'hommes appliquent leur volonté toujours libre à résister aux grâces que Dieu leur accorde ! Ce sont des branches, grandes ou petites, qui tombent, mais n'enlèvent rien à la beauté de l' « arbre qui couvre toute la terre et qui abrite les oiseaux du ciel. » (Marc 4. 31).

La France, la Bretagne seront-elles de ces branches mortes et tombantes ? Prions, restons fidèles, attachons-nous plus fermement au centre de l'Unité, au tronc vivace, au Pape, aux Evêques, à nos prêtres, et nous conserverons la sève qui nous relie à la *catholicité*.

La Confédération générale du Travail et l'anticléricalisme.— Voici ce que dit un de ses membres les plus en vue, M. Janvion : « La canaillerie qui consiste, dans l'esprit des curéophages, à agiter le spectre du « péril réactionnaire » et qui a eu jusqu'ici une si formidable puissance de formule indiscutée sur les simples, ne servira plus bientôt qu'à faire rire. »

Que pourront dès lors bien trouver les fameux faiseurs d'affiches électorales à Châteaulin ?

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4[e] Année. 6 JUIN 1908. N° 144.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 7.*— **Pentecôte,** Double de 1[re] classe avec octave privilégiée, rouge.— « Tout à coup il se fit du ciel un grand bruit, comme celui d'un vent violent, qui remplit toute la maison où les apôtres étaient réunis. » Epitre.— *A toutes les messes, quête pour les Séminaires.— A la Grand'messe, sermon par M. l'abbé* Yves Perrot, *professeur au Collège S[t] Vincent de Quimper.— Les chants communs de la messe, Pages 6 et 53.— Après les Vêpres, clôture de la Neuvaine du S[t] Esprit, Bénédiction.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique :* Le Péché actuel. *Cantiques 51 et 54.*

Lundi 8.— **De la Pentecôte,** Double de 1[re] classe : « Venez, Esprit-Saint, et envoyez-nous du Ciel, un rayon de votre lumière. Venez, Père des pauvres, venez, Dispensateur des grâces, venez, Lumière des cœurs. » Prose.— *Les offices comme le dimanche ; mêmes chants.*

Mardi 9.— **De l'octave,** Double de 1[re] classe.— « Parfait Consolateur, doux hôte de l'âme, qui y apportez le rafraichissement. Dans le travail vous êtes le repos, dans les chaleurs, la fraicheur, dans les larmes, la consolation. » Prose.

Mercredi 10.— **Quatre-temps.** *Obligation de jeûne et d'abstinence.* Office de l'octave, semidouble, rouge.— « O lumière bienheureuse, remplissez à l'intime du cœur, vos fidèles. Car sans votre secours, rien dans l'homme n'est sans danger. » Prose.— *A 2 h., réunion des Dames de S[t] V. de Paul.— A 8 h., Conférence de S[t] V. de Paul.*

Jeudi 11.— **De l'octave,** Semidouble, rouge.— « Lavez ce qui est souillé, arrosez ce qui est aride, guérissez ce qui est blessé ; rendez souple ce qui est rigide, rechauffez ce qui est glacé, dirigez ce qui s'égare. » Prose.— *A 9 h. et 10 h., Petit Catéchisme.— A 7 h. 3/4, Complies, Bénédiction.*

Vendredi 12.— **Quatre-temps.** *Obligation de jeûne et d'abstinence.* Office de l'octave, Semidouble, rouge.— « Accordez à vos fidèles confiants en vous, vos sept dons, donnez le mérite de la vertu, donnez le couronnement du salut, donnez le bonheur éternel. » Prose.

Samedi 13.— **Quatre-temps.** *Obligation de jeûne et d'abtinence.* Office de l'octave, Semidouble, rouge. « Que l'Esprit-Saint purifie nos cœurs, et les garde de tout malheur. » Collecte.

L'Eglise. *(suite)* — 17[e] *Instruction.*— « Je crois l'Eglise ... **Apostolique** ». La quatrième marque de la vraie Eglise est l'*Apostolicité*, qui con-

siste en deux choses : 1° venir des apôtres, à qui Jésus a confié la mission de communiquer la vie surnaturelle, 2° conserver le lieu d'unité avec le siège apostolique par excellence, c.-à-d. avec le successeur de Pierre, chef des Apôtres. Une Eglise a pu venir des Apôtres, comme l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, les Eglises orientales, évangélisées par les envoyés des apôtres et de leurs successeurs, puis briser le lien ainsi créé. Dès lors ce sont des branches mortes qui ne peuvent plus conserver ni transmettre la vie reçue, car cette vie ne se communique que par l'adhérence au tronc et aux racines.

Or ces quatre marques de la vraie Eglise ne se reconnaissent que dans l'Eglise Romaine : Elle seule est *une* dans sa foi, son gouvernement, son culte. Toutes les autres sectes offrent la confusion de Babel, dans leurs *credos*, dans leurs chefs, dans leurs sacrements ou prières. Elle seule est *sainte*, par son chef, par sa doctrine, par ses membres, par l'héroïcité des vertus qui éclosent toujours dans son sein, par les miracles dont Dieu la favorise Rien de semblable chez les protestants, les chismatiques et autres, venus d'un Luther qui disait : « pèche tant que tu voudras, pourvu que ta foi soit supérieure », d'un Henri VIII « barbe bleue », d'un Photius, ambitieux et menteur, et de tant d'autres.— Elle seule est *cathotique*, dépassant les bornes des nationalités, embrassant toute la terre, et comptant dans ses rangs un nombre supérieur à celui de toute autre Eglise.— Enfin elle seule est *apostolique*, fidèle à la même doctrine apostolique, et attachée au siège indéfectible des successeurs de Pierre.

Remercions donc Dieu d'avoir donné à chacun d'entre nous un moyen si facile de reconnaître l'Eglise du Christ, et aimons à nous sentir soudés, par notre obéissance filiale, à la hiérarchie qui en est l'ossature : Je sais que je suis dans la vraie Eglise, parce que je reste soumis et uni à mon curé. que celui-ci est uni à l'Evêque du Diocèse, et que l'Evêque est uni au Pape. » Je suis fils fidèle et obéissant du Pape, par mon curé et par mon évêque, et j'ai pitié de ceux qui portent atteinte aux sentiments de fidélité filiale, quand ils attaquent le S. Pontife, empruntant aux protestants et aux athées leurs attaques insensées contre la prétendue « intransigence du Pape. »

(à suivre)

Prix de Catéchisme.— Aspirants, Garçons : Louis Chubilleau, Hervé Quéfféléan, Henri Brissieux, Louis Quéré.

1re Communion, filles : Marie-Thérèse Chauvel, Louise Quéfféléan, Gabrielle Morvan, Louise Le Nir, Anna Philippe, Jeanne Jézéquel, Marie-Jeanne Le Breton, Jeanne Guillou, Anna Latreille, Jeanne Pérennou.

Garçons : Eugène Halléguen, Henri Baley, Emile Brissieux, Marcel Launay, Adolphe Jarniou, Joseph Burlot, Gabriel Colin.

2e Communion, filles : Anna Le Nir, Lucie Nédélec, Marguerite Miossec, Louise Morvan, Amélie Guéguen, Marie-Anne Quéffélec, Jeanne Rannou, Marie Pelloté, Anna Guillou, Marie-Anne Guillou, Francine Quéau.

Garçons : Jacques Tromeur, Pierre-Marie Crenn, Eugène Besnard, Louis Riou.

3e Communion, filles : Louise Cloarec, Marie Bodolec, Jeanne Huet, Anna Malbot, Sidonie Guéguen, Marie Guilly, Marie-Jeanne Plouzennec, Jeanne Kerbrat, Marie-Anne Cann.

Garçons : Christian Le Goff, Jacques Le Pape.

La Messe de tous les jours.— « Chascun jor, beaul doulx fils, la sainte Messe aurras », recommandait le père à son enfant, à l'époque de

la chevalerie. C'était là un usage constant, nous affirme M. Léon Gauthier dans le bel ouvrage qu'il a consacré à cette époque.

Les bons chrétiens sont avides d'entendre la Messe tous les matins. Comme la mère de saint Augustin, dont son fils dit « qu'elle ne manqua aucun jour d'assister à l'autel », ils ne négligent rien pour sanctifier de la sorte le commencement de leur journée.

Ont-ils des occupations nombreuses, ils se lèvent de meilleure heure et rendent ainsi leur action plus méritoire.

Pendant son séjour à Laghouat le général de Sonis, dont Gallifet disait : « Personne ne sait mieux que lui et très bien commander et très bien obéir », ne manquait jamais d'assister à la Messe. « A six heures et demie ou sept heures, écrit un officier attaché à sa personne, il s'y rendait silencieusement. Je l'y accompagnais. »

Cette habitude ne l'empêchait nullement de remplir les importants devoirs attachés à ses fonctions. Au contraire, il ne s'en trouvait que mieux disposé à s'acquitter de sa tâche, comme on l'est toujours quand on a la paix de la conscience et la joie dans le cœur.

« La meilleure manière d'économiser le temps, écrivait Ozanam, c'est d'en perdre tous les matins une demi-heure à la Messe. Que de causes de dissipation ne retranche pas, en effet, pour le reste de la journée, cette demi-heure consciencieusement perdue ! »

La Rochejaquelein, traduisant la même pensée dans son langage militaire, disait : « Quand j'ai perdu ma Messe le matin, je suis toujours un peu canaille le reste de la journée. »

L'illustre O'Connel, malgré sa vie surchargée, resta constamment fidèle, lui aussi, à cette pieuse habitude ; et le dominicain Burke affirme que ce qui a contribué à faire de lui un prêtre, a été de voir l'attitude, pendant la Messe, de ce grand orateur.

L'alcoolisme et le salut des âmes. *(suite)*.— Tous les alcooliques, il est vrai, ne sont pas des ivrognes. Il en est, surtout dans la classe moyenne de la société, qui s'usent à petit feu, sans jamais tomber dans le fossé de la route. Mais sont-ils déjà si blancs ces hommes qui se suicident lentement pour le plaisir de satisfaire une grossière passion ? Souvent, bien souvent, ces *consommateurs* à outrance sont de bien tristes sires. On ne jette pas impunément de l'huile sur le feu.

Incapable d'une moralité personnelle bien sévère, l'alcoolique ne saurait être dans sa *famille* un bon éducateur. « Dans les bas-fonds sociaux, dit François Coppée, il y a de pauvres enfants pour qui la famille est un enfer : qui osent à peine s'approcher de leurs parents, qui vivent dans un tremblement continuel, se tenant toujours prêts à parer un soufflet avec le coude, et à qui leur père, et chose plus effroyable à dire, leur mère, apparaissent comme des bourreaux. »

L'*éducation* à coups de poings, les réprimandes assaisonnées de blasphèmes, ne disposent guère l'âme d'un enfant à goûter les douceurs de l'Evangile. Et pourtant, comme il aurait besoin dans la vie d'un puissant contre-poids au vice, cet enfant d'alcoolique. Outre le péché originel commun à tous les fils d'Eve, il en porte un second qui l'entraîne violemment au mal. Les jeunes criminels, par leur perversité précoce, démontrent la réalité de ce funeste héritage.

Comment deviendraient-ils vertueux, ces malheureux enfants, avec une intelligence obscurcie, une volonté anémiée et une concupiscence surchauffée par les vapeurs alcooliques de plusieurs générations ? Ils s'accoutument dès

l'enfance au spectacle du désordre ; ils grandissent en s'essayant au mal ; ils vieillissent prématurément sans songer jamais qu'ils ont à réparer les hontes d'une déplorable existence.

A l'œuvre donc, vous tous qui avez la foi, qui croyez à l'*éternité* des récompenses et des peines ; à l'œuvre contre le fléau dévastateur, au nom de la société en péril, au nom de l'humanité déshonorée, mais surtout au nom des âmes immortelles perverties, dégradées, perdues. *fin*

La L. P. D. F. à Kerluan.— Favorisé par un bon temps, le pèlerinage s'est accompli avec piété et ferveur.— Pendant la Grand'messe, M. l'Archiprêtre de Châteaulin, commentant l'invocation : **Turris Davidica,** Tour de David, des Litanies de la Sainte Vierge, a rappelé que la Tour de David, point culminant de Jérusalem, était belle par son architecture et ses proportions, servait de sentinelle pour découvrir l'ennemi, avertir les défenseurs, les soutenir dans l'attaque par ses approvisionnements de guerre, les couvrir dans la retraite, et leur servir de refuge en cas de blessures.

Ainsi Marie, belle entre toutes par ses vertus, sentinelle pour garder ses fils, prévenir les assauts de l'ennemi, tenir ses enfants dans la vigilance, les soutenir dans les combats : « terrible comme une armée rangée en bataille », et refuge des pécheurs.

La conférence de 1 h. 1/2 a été l'application du symbole marial à la femme catholique française. Comme Marie elle doit être ornée de vertus, modèle pour ses enfants et sa famille, pour son prochain ; elle doit être une sentinelle vigilante pour voir d'où vient le danger, social et privé, pour éclairer, déjouer les ruses de l'ennemi du Christ ; elle doit encourager aux combat de la vie ses enfants et son mari, être leur consolation et leur appui ; enfin pour les misères humaines, morales et physiques, elle doit être miséricordieuse et secourable.

Pour atteindre cet idéal, M. l'Archiprêtre lour a recommandé le culte de l'Eucharistie, l'organisation par les dizainières de l'adoration perpétuelle, quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, puis l'action par quartier, sur tout l'entourage, pour exciter les zèles, répandre la bonne presse, et combattre l'influence des mauvaises lectures.

Les Vêpres et la Procession se sont ensuite déroulées avec la plus grande ferveur, assurant à ce groupe d'élite dans la paroisse et les alentours, la bénédictions de Notre bonne Patronne.

Merci à la zélée Présidente, Madame Benoist, qui a si bien conduit toute l'organisation de ce pieux pèlerinage clôturant le mois de Marie.

Ont reçu le Saint Baptême :

29.— Jean-Pierre-Marie Salaün, Grand'rue, fils de Jean-Pierre-François et de Marie-Anne Jaouen, *parrain :* Pierre Le Goff, *marraine :* Marie-Anne Salaün.

30.— Marie-Françoise Pelliet, Kerjean, fille de Thomas et de Catherine Guédès, *parrain :* Jean-Yves Guédès, *marraine :* Marie Pelliet.

31.— Nicolas Le Berre, Pen-énez, fils de Marc et de Marie-Jeanne Trellu, *parrain :* Nicolas Milin, *marraine :* Marie-Anne Trellu.

32.— Thérèse-Louise Le Roy, Rue Fontaine de la Vierge, fille de Louis et de Thérèse-Marie Morvan, *parrain :* Louis Le Roy, *marraine :* Marie-Anne Morvan.

33.— Anne-Marie Pennarun, Rostomic, fille de Jean-Louis et de Anne-Marie Tarédec, *parrain* : Yves Tarédec, *marraine* : Anna Pennarun.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 13 JUIN 1908. N° 145.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 14.*— **1er dimanche après la Pentecôte. Fête de la Très Sainte Trinité,** Double de 2e classe, blanc.— « Dieu tout-puissant et éternel, vous avez donné à vos serviteurs, de reconnaître par la confession de la vraie foi, la gloire de l'Eternelle Trinité, et d'adorer l'Unité dans votre majesté souveraine. » Collecte.— *Aujourd'hui commence la partie estivale du St Bréviaire.— A la 1re messe, catéchisme breton sur la* Grâce.— *A la 2e messe,* infaillibilité du Pape.— *A la Grand'messe, chants : Pages 12 et 47. Homélie française sur l'Evangile.— Après Vêpres, Bénédiction, Te Deum, pour la cinquantenaire du couronnement de N.-D. de Rumengol.*

Lundi 15.— **St Barnabé, apôtre,** Double majeur, rouge.— « D'abord compagnon d'apostolat de St Paul, il se sépara de lui pour évangéliser l'île de Chypre, où il subit le martyre ».— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 16.— **St Jean-François Régis, confesseur,** Double, blanc.— « Seigneur vous avez orné le bienheureux Jean-François d'une admirable charité, et d'une invincible patience pour supporter les labeurs du salut des âmes. » Collecte.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mercredi 17.— **St Hervé, confesseur.**— Saint aveugle, patron des chanteurs, populaire en basse Bretagne.— Voici deux maximes bretonnes qui lui sont attribuées : guell eo deski mabik bihan, eged destum madou deshan.— An den iaouank en diegi, a zastum poan var benn kosni.— *A 8 h., Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 18.— **FETE DU St SACREMENT,** Double de 1re classe avec octave privilégée, blanc.— En France la solennité et la Procession sont renvoyées au dimanche.— « Adorons le Christ roi, Seigneur des nations, engraissant l'âme de qui le prend en nourriture. » Breviaire.— *A 9 h. et 10 h., petit catéchisme.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 19.— **Ste Julienne de Falconiéri, vierge,** Double, blanc.— « Deux jours par semaine le Pain des Anges était sa seule nourriture. Le samedi elle ne prenait que du pain et de l'eau. » Bréviaire.

Samedi 20.— **Office de l'octave,** Semidouble, blanc.— « Naissant, il est notre compagnon, convive, il est notre nourriture, mourant, il paie pour nous, au ciel, il sera notre récompense. » St Thomas.

La 1re procession de la **Fête Dieu,** passage triomphal du St Sacrement à travers nos rues, pour bénir toute la population, s'effectuera avec le par-

cours ordinaire : Rue de l'Eglise, Place du Marché, Quai Carnot, Rue N. Dame, puis Rue Graveran, Quai Cosmao. La bénédiction sera donnée deux fois au Reposoir, à l'aller et au retour.

L'Eglise.— XVIII[e] *Instruction* — La primauté de Pierre et de ses successeurs.

1° Le Concile du Vatican condamne comme hérétiques, « ceux qui nient que Pierre soit le prince de tous les apôtres, la tête visible de toute l'Eglise militante, et qui disent qu'il n'a pas reçu directement et immédiatement de Jésus-Christ la primauté de juridiction, mais seulement une primauté d'honneur. » Cette doctrine ressort des paroles de l'Evangile : tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » — « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » — « Pais mes agneaux ; paie mes brebis. » — Il est de foi que cette puissance donnée à Pierre, de par l'institution de Jésus-Christ, c.-à-d. de droit divin, doit passer à tous ses successeurs, et que ces successeurs sont les Souverains pontifes de Rome (Concile du Vatican).— L'Evêque de Rome peut résider ailleurs, mais, s'il cessait d'être l'Evêque de Rome, du coup il cesserait d'être le Souverain Pontife.

2° Cette primauté de Pierre et de ses successeurs « n'est pas seulement une fonction d'inspection ou de direction, mais une pleine et suprême puissance de juridiction, sur l'Eglise universelle, en tout ce qui regarde la foi et les mœurs, et de plus en tout ce qui regarde la discipline et le gouvernement de l'Eglise. Et cette plénitude de la puissance suprême est ordinaire et immédiate, s'étendant sur toutes et sur chacune des Eglises, sur tous et sur chacun des pasteurs et des fidèles » (Concile du Vatican).

Nous devons bénir et embrasser cette autorité du Pape, avec le plus grand amour et la plus filiale obéissance, nous souvenant de la parole du P. Faber « que la dévotion au Pape et un signe de prédestination et de salut. »

Une perquisition chez les Sœurs de la Plaine.— Le jour même où le clergé de Châteaulin reprenait possession du Presbytère paroissial, d'où il avait été expulsé, le Parquet et les gendarmes portaient leurs pas du côté de la *Plaine*. La présence des sœurs blanches à Châteaulin, on avait déclaré que c'était « un abcès qu'il fallait faire crever. »

La colonne se composait de 5 gendarmes escortant procureur, juge d'instruction et commis-greffier.

Les portes furent bien gardées, tout fut fouillé. Il y a cependant certaines délicatesses qu'on doit s'imposer à l'égard de femmes, fussent-elles religieuses, et de jeunes filles, et nous ne comprenons pas qu'avant de fouiller des lits et leurs accessoires, on ne jugeât pas à propos de faire appel à des fouilleuses assermentées. Est-ce qu'il faudrait changer le vers, déjà pas mal salé, de la chanson :

Rien n'est sacré pour un .... sapeur ?

Le Presbytère après la Révolution. *(suite)*.— Voilà donc le Presbytère rendu aux prêtres, après 23 ans en exécution de la loi de restitution que nous avons mentionnée. Et la ville se trouvait ainsi délivrée d'une charge lourde que lui avait imposée le Concordat, tant que le Presbytère n'aurait pas été restitué.

La séance municipale du 7 Décembre 1816 nous donne la description suivante du jardin du presbytère. « Le jardin du presbytère a un mur de clôture au levant, au nord et au couchant. Au midi il est attenant à la maison presbytérale. Le mur oriental est dans le même alignement que le pignon de ce presbytère, et il a 32[m] 44 de long.

Le plan cadastral de 1811, qui se trouve à la mairie, donne en noir tout l'espace occupé par cet immeuble. Il part de la place du Marché pour aller de biais jusqu'au canal ; par une ligne qui partirait de la Maison actuelle de M. Lavergne, pour passer par le magasin de M[me] Cadet.— Au levant de ce terrain était la propriété de M. Auvray, marchand, que les Châteaulinois ont vue en son état primitif, dans une cour qui a disparu depuis la construction de la Maison de M. Guyader. M. Auvray avait un droit de mitoyenneté sur le mur du Presbytère, et il en profita pour y appuyer et y sur élever une construction qui avait 12[m] 50 de long.

Passons au 28 novembre 1824. Ce jour là M. le Maire donna lecture d'une lettre de M[gr] l'Evêque de Quimper, en date du 22 octobre précédent, et d'une lettre de M. le Sous-Préfet, du 13 courant, « *lesquelles ont pour but de demander au conseil l'échange du presbytère actuel*, motivé sur ce que, d'après les travaux qui ont eu lieu en cette ville, le presbytère est enterré, peut être malsain et qu'il n'y existe plus de jardin. »

Il s'agit des travaux qui ont suivi la construction du Pont : élargissement du quai de Brest, surélévation de la place du Marché, etc.

Le conseil, « considérant l'exposé donné par les susdites lettres, et après en avoir reconnu l'exactitude, est à l'unanimité d'avis de faire à M. Bois, propriétaire en cette ville, lequel possède une propriété qui paraît parfaitement convenir au logement de MM. les Prêtres de cette ville, d'autant qu'elle fut jadis celle de Messieurs les moines de Landévennec, l'une des propositions suivantes : ... faire avec la commune, d'après procès verbal d'experts, un échange de sa propriété contre le presbytère actuel ... »

Le Prieuré dont il s'agit ici, et qui fut réellement échangé contre le presbytère, comme nous le verrons plus loin, avait été acheté à la Révolution, comme bien national, par le S[r] Blondin pour une somme de 600 fr. Plus tard, après le Concordat, alors que le Pape avait accordé de ne pas inquiéter les acquéreurs de biens d'église, et de ne pas les forcer à restituer, le S[r] Blondin, devenu juge au Tribunal, revendit le Prieuré à M. Bois.

(à suivre)

Le charbon ardent.— Avant de lire l'évangile, le prêtre s'incline et demande humblement à Dieu de purifier son cœur et ses lèvres.

Un souvenir de l'ancien testament rappelé dans cette prière mérite d'être expliqué.

Voici ce qui est rapporté au chapitre 6, du prophète Isaïe.

« En l'année de la mort du roi Ozias, je vis le Seigneur assis sur un trône sublime et élevé, et le bas de ses vêtements remplissait le temple.

« Les Séraphins étaient autour du trône ; ils avaient chacun six ailes, deux dont ils voilaient leur face, deux dont ils couvraient leurs pieds, et deux autres qui leur servaient à voler.

« Ils criaient l'un à l'autre et ils disaient : Saint, Saint, Saint le Seigneur, le Dieu des armées ; la terre est toute remplie de sa gloire.

« Le dessus de la porte fut ébranlé par le retentissement de ce grand cri, et la maison fut remplie de fumée.

« Alors je dis : Malheur à moi parce que je me suis tu ; parce que mes lèvres sont impures et que j'habite au milieu d'un peuple dont les lèvres sont souillées.

« Et pourtant, j'ai vu de mes yeux, le roi, le Seigneur des armées.

« En même temps, l'un des Séraphins vola vers moi tenant en sa main un charbon de feu, qu'il avait pris avec des pincettes de dessus l'autel.

« Et m'en ayant touché la bouche, il me dit : Ce charbon a touché vos lèvres ; votre iniquité sera effacée, et vous serez purifié de votre péché. »

Le chrétien doit prendre garde de ne pas souiller ses lèvres par des paroles coupables. Il doit aussi avoir le courage de parler quand le devoir lui en impose l'obligation.

Une lettre.— Châteaulin le 8 Juin 1908

Monsieur le Maire,

Je vous prie de vouloir bien me faire remettre un trousseau de 18 clefs appartenant à l'immeuble presbytéral que j'ai acquis. Ces clefs, des ouvriers vous les ont réclamées en mon nom. M. Lazennec, mon représentant, les a également demandées à Me Riou, notaire, lequel est allé les chercher à la mairie, où on lui a déclaré les avoir vues, mais ne plus savoir ce qu'elles étaient devenues. Monsieur Samson directeur des travaux municipaux, a également avoué les avoir eues entre les mains.

Veuillez, Monsieur le maire, vous occuper de cette affaire dont vous ne pouvez vous désinteresser. Ces clefs sont ma propriété : il vous faut ou me les rendre, ou m'en procurer d'autres semblables.

Agréez, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Y. Perrot prêtre

Supplément des cérémonies du Baptême :

3.— Eugène Goavec, Rue Traverse, fils de Jean et de Marie-Jeanne Quéau, *parrain* : Pierre Quéau, *marraine* : Joséphine Goavec.

4.— Rosalie-Hélène Béléguic, Châteaulin, fille de Henri-Marie et de Marie-Rose Yven, *parrain* : André Yven, *marraine* : Hélène Gallic.

5.— Jean-Guillaume Martin, Coatihaor, fils de Louis et de Marie-Jeanne Le Coz, *parrain* : Jean Le Coz, *marraine* : Marie Quéfféllec.

6.— Eugène-Gilles Halléguen, Châteaulin, fils de Emile et de Marie Masson, *parrain* : Eugène Halléguen, *marraine* : Eugénie Launay.

7.— Marie Halléguen, Châteaulin, fille de Emile et de Marie Masson, *parrain* : Corentin Halléguen, *marraine* : Maria Masson.

8.— Marie-Anna Buriot, Quai de Nantes, fille de Joseph et de Amélie Chevallier, *parrain* : Yves Rossignol, *marraine* : Anna Chevallier.

9.— Henri-Anatole Brissieux, Quai Cosmao, fils de Emile-Jean et de Marie Guyho, *parrain* : Julien Coulay, *marraine* : Amélie Brissieux.

10.— Albert-Vincent Brissieux, Quai Cosmao, fils de Emile-Jean et de Marie Guyho, *parrain* : Albert Brissieux, *marraine* : Amélie Guyho.

11.— Marie-Anne-Marguerite Brissieux, Quai Cosmao, fille de Emile-Jean et de Marie Guyho, *parrain* : Emile Brissieux, *marraine* : Anna Brissieux.

12.— Jean-Eugène Brissieux, Quai Cosmao, fils de Emile-Jean et de Marie Guyho, *parrain* : Eugène Brissieux, *marraine* : Léonide Guyho.

13.— Raymonde L'hostis, Châteaulin, fille de Henri et de Juliette Brillouet, *parrain* : J. Brillouet, *marraine* : Clotilde Bazano.

14.— Marie-Thérèse L'hostis, Châteaulin, fille de Henri et de Juliette Brillouet, *parrain* : Louis Urcun, *marraine* : Marie Fournery.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

9.— Etienne Bodénan, né à Châteaulin, domicilié à St Ferdinand des Ternes (Paris), et Marie-Joséphine-Louise-Marguerite Le Gad, née à Bolazec et domiciliée à Châteaulin.

10.— Jacques Thomin, né et domicilié à St Ségal, et Marie-Anne Pennec, née et domiciliée à Châteaulin, Lospars.

11.— Pierre Thomin, né et domicilié à St Ségal, et Marie Paugam, née à Pleyben, domiciliée à Châteaulin.

A Pleyben, Jean-Marie Lidouren, né à Plouyé, domicilié de droit à Châteaulin, de fait à Pleyben, et Marie Glévarec, née à St Ségal et domiciliée à Pleyben.

12.— Pierre-Jean Boulouard, né à Pleyben et domicilié à Châteaulin, Stankivin, et Marie-Catherine Léostic, née et domiciliée à Châteaulin, Coatiborn.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 20 JUIN 1908. N° 146.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 21.*— **SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU.**— « Un homme fit un grand banquet et fit des invitations nombreuses. Au temps marqué, il envoya ses serviteurs vers les invités pour qu'ils vinssent, tout étant prêt. » Evangile du jour.— *A la 1re messe, catéchisme breton sur la* Prière.— *A la 2e messe Instruction sur* l'Infaillibilité du Pape.— *A 8 h. 1/2, Caisse des Loyers.— Grand'messe à 9 h. 1/2, suivie de la Procession solennelle du T. S. Sacrement. Au retour de la Procession le S. Sacrement restera exposé jusqu'aux complies qui seront chantées à 7 h. 3/4.— A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— A 3 h. , Vêpres solennelles, chant des Litanies du Sacré-Cœur.*

Un registre d'inscription est ouvert à la sacristie pour les fidèles qui voudront choisir un temps d'adoration.

On compte sur la générosité des fidèles pour couvrir les frais du luminaire pendant la semaine du Sacre, *par des offrandes de cire pure.*

Lundi 22.— **De l'octave du St Sacrement.**— « Montrons pour communier plus d'avidité encore que les enfants à la mamelle, et que notre seule douleur soit d'être privés de ce divin aliment. » St Jean Chrysostome.— *Tous les jours de l'octave, exposition après la 1re messe, Grand'messe à 8 h. , Vêpres à 4 h. , suivies du chant des Litanies du Sacré-Cœur. Complies et Bénédiction à 7 h. 3/4.*

Mardi 23.— **Veille de la St Jean Baptiste.** Office de l'octave.— « Mangez de cœur le pain céleste, portez à l'autel, une âme innocente : Si des fautes vous échappent, qu'elles ne soient pas mortelles. » St Augustin.— *Le soir à 9 h. , à la Fontaine de Kerjean, Bénédiction du feu de la St Jean, chant de l'hymne du Saint.*

Mercredi 24.— **NATIVITÉ DE St JEAN-BAPTISTE,** Double de 1re classe, avec octave, blanc.— « Il fut un homme envoyé de Dieu qui s'appelait Jean, précurseur du Seigneur, lui préparant les voies. » Bréviaire.— *A St Idunet messe à 6 h. et 8 h.— A N. Dame, Grand'messe à 10 h. , Vêpres à St Idunet à 4 h. , suivies du Chant des Litanies du Sacré-Cœur.— Après les Vêpres, confession des garçons qui ont fait leur communion cette année, afin qu'ils puissent communier le lendemain et gagner l'indulgence du Sacre.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Jeudi 25.— **Octave du St Sacrement,** Double, blanc.— Sous l'apparence du pain et du vin, Jésus nous donne son corps et son sang, nous devenons ainsi des porte-Christ, et selon St Pierre, participants de sa divine nature. » (St Thomas).— *A la 1re messe, communion des garçons.—*

A 8 h., Grand'messe, à 9 h., adoration des enfants du petit catéchisme.— Après les Vêpres, confession des filles de la communion, pour qu'elles puissent communier le lendemain.

Vendredi 26.— **FETE DU SACRÉ-CŒUR,** Double de 1re classe, blanc.— « Qu'est ce que l'homme pour que vous l'éleviez si haut, et que vous appliquiez votre **Cœur** en sa faveur ? » Bréviaire.

Samedi 27.— **St Irénée, Martyr.**— Vous avez donné, Seigneur à St Irénée de combattre l'hérésie par la véritable doctrine, et de travailler efficacement à assurer la paix de l'Eglise. » Bréviaire.— *La Bénédiction du St Sacrement suivra les Vêpres pour permettre de préparer l'Eglise.*

Dimanche 28.— **SOLENNITE DU SACRÉ-CŒUR.**— *Après la Grand'messe, vente du Beurre de St Herbot, les Vêpres à 2 h., suivies de la Procession qui suivra le parcours ordinaire : Rue Balzer, Quai de Nantes et de Brest, Rue Lacoste, Grand'rue, Ecole St Louis, Rue Traverse, Rue du Presbytère.*

Le cinquantenaire du Couronnement de N. Dame de Rumengol.— Plus de 20.000 pèlerins, du vendredi au dimanche de grand matin ; plus de 20.000 autres leur succédant groupés autour de l'autel du champ du couronnement pour la Grand'messe, et recevant avec une pieuse avidité les paternels enseignements de notre Evêque très aimé, voilà ce qu'était la délégation de l'Armorique fidèle, auprès de l'image vénérée. Quelle émotion et quel empressement autour de N. Dame de Rumengol, pendant *que quatre prêtres* en habits de chœur la portaient en triomphe aux processions ! Et puis quel nombre considérable de pèlerins faisant 7 fois le tour de la chapelle en récitant dévotement le chapelet. C'est à de pareils pardons qu'on comprend tout le réservoir de foi et de dévotion que renferment encore et pour longtemps les cœurs bretons !

Le Presbytère après la Révolution. *(suite).*— Nous arrivons à la séance du Conseil du 19 Décembre 1824.

« M. le Maire dit que, conformément à la délibération prise par le conseil municipal le 28 Novembre dernier, par laquelle il avait été arrêté qu'en raison des divers travaux exécutés aux environs du Presbytère de cette ville, lesquels l'avaient enterré de cinq ou six pieds, avaient réduit à rien l'ancien jardin et pouvaient rendre l'habitation malsaine, il était urgent de changer la dite habitation ; que pour y parvenir, M. Bois propriétaire en cette ville, serait prié de céder à la commune, une maison sa propriété aux abords de l'Eglise paroissiale ; que la dite maison convenait sous tous les rapports pour l'établissement projeté, d'autant qu'elle fut jadis construite pour servir d'habitation à M. le Prieur de l'Abbaye de Landévennec, duquel cette paroisse était tributaire ; qu'elle réunissait un fort beau logement, un joli jardin et les aisances les plus ordinaires en ce pays.

Le conseil municipal, vu la délibération précitée, l'avis de M. Bois, propriétaire du dit établissement, par lequel il consent à céder à la ville la propriété à lui demandée par elle pour y établir un Presbytère ;

Vu aussi le procès-verbal de l'expertise de la dite propriété montant à la somme de 13002 fr., dressé le 17 décembre, présent mois.

Considérant que le local dont est cas convient parfaitement au logement des prêtres de cette ville, que le prix de l'estimation est en concordance avec la valeur des autres propriétés de cette ville ;

Considérant que, d'après la valeur présumée du Presbytère actuel qui est d'environ 10.000 fr., la commune n'aura à débourser que la somme

de 3002 fr., plus les frais d'actes et d'enregistrement ...

Arrête que M. le Maire est autorisé à faire près de l'autorité supérieure et le gouvernement de sa Majesté, toutes les démarches requises pour obtenir l'ordonnance royale qui permettra à la ville de Châteaulin d'acquérir la propriété dont il s'agit, de vendre par adjudication l'ancien presbytère, pour mettre la commune à même de solder le nouvel établissement ... »

Les choses se passèrent comme il avait été projeté. L'achat du Prieuré monta à la somme de 13.002 fr., plus les frais. La vente de l'ancien presbytère, restitué au Clergé après la Révolution, mais déjà privé de son grand jardin, rapporta 11.080 fr., net. On voit que l'échange ne fut pas onéreux pour la Commune, puisque la différence ne représentait guère que la valeur du jardin, déjà utilisé autrement par la municipalité.

Une fois le clergé introduit dans le Prieuré, en 1828 le conseil de la Commune décida de distraire du nouvel immeuble une partie de son jardin pour agrandir la place de l'Eglise ; et l'on fit alors le mur qui regarde l'Eglise. C'est par suite de cette mesure, que le puits du presbytère se trouve maintenant en dehors de l'enclos, à peu près au milieu de l'espace qui le sépare de l'Eglise.

Le reste est connu de tous. *fin*

Simplicité et grandeur de la Messe.— Que le sacrifice des chrétiens est grand, qu'il est auguste ! Mais qu'il est simple ! Qu'il est humble ! Un peu de pain, un peu de vin, et quatre paroles le composent ! Je reconnais le caractère du Seigneur Jésus. Qui voyez-vous ? Un homme. Qui croyez-vous ? Un Dieu. Saint Paul dit : « Qui mangera ce pain ? » (1 Cor. XI, 27). Il ne parle que de pain, direz-vous. Il parle de ce qui paraît, et il se plaît à marquer ce qu'il y a d'humble, de commun, de familier dans ce sacrifice : mais pénétrez la simplicité de cette parole ; voyez ce qui suit, ce qui précède : vous entendrez alors quelle force, quelle grandeur il y a dans cette parole : « Qui mange ce pain. » Car ce pain, c'est-à-dire ce pain fait corps : ce pain en apparence, mais corps en effet ; ce pain par qui un autre pain, et le vrai pain de vie éternelle nous est donné. Voilà ce que veut dire ce pain.

Il faut entendre de même le *calice du Seigneur*. Les calices qui ont servi à l'Eucharistie ont été des matières les plus précieuses, et cela dès l'origine du Christianisme, et même durant le temps des persécutions et de la pauvreté de l'Eglise. Je ne m'en étonne pas : Jésus-Christ nous a fait entendre de quoi son corps était digne, quand il a permis et approuvé qu'on employât tant de parfums exquis, non seulement à l'honorer pendant sa vie, mais encore à l'oindre après sa mort.

Mais quoiqu'il approuve les choses et que son Eglise les imite, elle n'est point attachée à cet appareil extérieur. La persécution lui peut ôter l'or et l'argent, dans lesquels elle sert le Fils de Dieu ; peut-on lui faire perdre la richesse de son sacrifice ? Non : un peu de pain, un peu de vin, lui peuvent fournir de quoi offrir à Dieu le plus auguste sacrifice, et de quoi donner à tous les fidèles le plus magnifique repas.

Voilà les vrais richesses de l'Eglise : les autres non seulement lui peuvent être ôtées, mais elle-même s'en est souvent défaite. Elle a loué ses évêques qui, pour assister les pauvres, se réduisaient à porter le corps de Jésus-Christ dans un panier et son sang dans un simple verre ; ceux qui employaient les vaisseaux sacrés — Entendez : les vases sacrés — à racheter les captifs, à acheter la place pour enterrer ses morts.

Il faut donc avoir du zèle pour honorer les mystères, et ni l'or ni les

pierreries ne doivent point être épargnés pour exciter la révérence des peuples. Mais cependant n'oublions jamais que ce qu'il y a de vraiment riche dans ce sacrifice, c'est ce qui est le plus caché, le plus humble. Mais que fait là Jésus-Christ ? Je ne vois pas qu'il fasse rien qui soit digne de lui. C'est cela même qui est grand : car c'est par là qu'il fait voir que toute sa grandeur est en lui-même : c'est en cela qu'il fait voir que toute sa grandeur aussi bien que toute notre félicité est dans sa mort. Plus il est anéanti, plus il est mort ; plus il nous transporte sa vie. Digne mémorial d'un Dieu, qui s'est anéanti lui-même. BOSSUET

(Méditations sur l'Evangile,).

L'accroissement relatif de la population, en France pour 10. 000 habitants s'élevait à 18 de 1901 à 1905 ; il était tombé à 7 en 1906 : il fait place en 1907 à une diminution de 5. L'excédent des naissances pour 10. 000 habitants était, dans la période quinquennale de 1901-1905, de 106 en Italie, 121 en Angleterre, 149 en Allemagne.

Les seuls points du territoire où la natalité l'emporte sur la mortalité sont les régions du Nord, de la Bretagne, des frontières de l'Est, du Limousin et de la Corse.

Nous avons remarqué avec douleur, que, dans la Bretagne, Châteaulin, en 1907, avait vu baisser la natalité au dessous de l'ordinaire.

Or il ne peut être question de raison économique, la région n'ayant jamais été dans une situation si prospère : Il s'agit donc d'un abaissement de la moralité coïncidant avec certains enseignements et conseils contre lesquels saint Paul avait déjà jeté l'anathème.

Divorces — En 1900, on comptait 3, 68 nouveaux divorces pour 10. 000 habitants ; en 1905, 5, 11 ; en 1907, 5, 57.

Cette situation est une malédiction pour un pays, et une cause de damnation pour les époux et épouses qui écoutent les suggestions de la lâcheté, en face du devoir le plus noble et le plus sanctifiant.

Ont reçu le Saint Baptême :

34.— Joseph-François-Marie Poulmarc'h, Route de la Gare d'Orléans, fils de Joseph et de Marie Guido, *parrain :* François Poulmarc'h, *marraine :* Marie Craff.

35.— Hervé-Marcel Favennec, Péren, fils de François et de Marie-Catherine-Pauline Moal, *parrain :* Hervé Favennec, *marraine :* Marguerite Guillou.

36.— Joseph-René-Marie Férec, Rue Lacoste, fils de Joseph et de Marie-Jeanne Pérennou, *parrain :* René Férec, *marraine :* Marie-Jeanne Hascoët.

37.— Marie Chevalier, Rostomik-Bihan, fille de Mathurin et de Marie Bozec, *parrain :* François Chevalier, *marraine :* Marie Cariou.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A Lothey, Louis L'Haridon, né et domicilié à Châteaulin, Rhun-ar-Punç, et Jeanne Le Jollec, née et domiciliée à Lothey-Landremel.

A Pleyben, Maurice-Joseph Halléguen, né à S^{t} Ségal et domicilié à Pleyben, et Jeanne-Julienne Le Page, née et domiciliée à Châteaulin, Mézambellec.

A Pleyben, Jean-Michel Le Bihan, né et domicilié à Pleyben, et Marie-Jeanne Louarn, née à Châteaulin, domiciliée à Pleyben.

A S^{t} Louis de Brest, Prosper-Auguste Menu, né à S^{t} Sauveur de Brest et y domicilié, et Marie-Gabrielle Caro, née à Châteaulin, domiciliée à S^{t} Louis de Brest.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

30. Marie-Françoise Cévaër, Rue de L'Eglise, 15 ans.— 31. Gabriel-Marie Riou, Grand'rue, 1 ans.— 32. Marguerite Labous, Rue Graveran, 9 ans.— 33. Jean-Louis Guénolé, Kerjean, 45 ans.— 34. Emilie Sibiril, Rue Lacoste, 75 ans.— 35. Marie-Jeanne Nédélec, Quinquis, 66 ans.— 36. Marie Bizien, Rostomik, 6 ans.

Châteaulin, Imprim. A. CORCUFF. — Le Gérant : J. QUÉMÉNER.

4^{e} ANNÉE. 27 JUIN 1908. N° 147.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 28.*— **SOLENNITÉ DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS,** 1re classe, blanc.— « O Cœur Sacré qui fûtes le lien de l'union féconde entre l'Eglise et la France, daignez rendre cette union toujours plus intime ; et qu'unies aujourd'hui dans l'épreuve, elles le soient bientôt dans le salut pour le bonheur du monde ».— *A la 1re messe, cantique breton :* **O Kaloun sacr.**— *A la messe de 8 h. , instruction sur le Sacré-Cœur.— Après la Grand'messe, vente du Beurre de S^{t} Herbot.— A 2 h. , Vêpres solennelles, puis la Procession, qui suivra le parcours ordinaire : les Quais, la Rue Lacoste, l'Ecole S^{t} Louis, la Grand'rue, la Rue de Traverse, puis contournera l'Eglise.— A la Bénédiction de Clôture des Fêtes du* Sacre, *acte de Consécration au Sacré-Cœur, Prières prescrites par Monseigneur l'Evêque, en union avec les Pèlerins de Lourdes.— Départ des Pèlerins à 4 h. 58.*

Lundi 29.— **FÊTE DE S^{t} PIERRE ET S^{t} PAUL, apôtres,** Double de 1re classe avec octave, rouge.— « Aujourd'hui Simon Pierre est monté au gibet de la croix, alleluia ; aujourd'hui, dans la joie, le Porte-clefs du royaume est passé au Christ ; aujourd'hui Paul l'Apôtre, lumière du monde, inclinant sa tête, a été pour le nom du Christ couronné du martyre, alleluia. » Antienne du Magnificat.— *A la messe de 7 h. 1/4, récitation des Litanies du Sacré-Cœur.*

Mardi 30.— **Commémoration de S^{t} Paul, apôtre,** double majeur, rouge : « Tu es un vase d'élection, saint apôtre Paul, prédicateur de la vérité dans tout l'univers, par qui toutes les nations ont connu la grâce de Dieu. » Bréviaire.— *A la messe de 7 h. 1/4, clôture du mois du Sacré-Cœur par la récitation des Litanies et par la Consécration.*

Mercredi 1er Juillet.— **Octave de S^{t} Jean-Baptiste,** double, blanc.— **Jean** est son nom, écrit Zacharie, et sa langue est déliée. Nommer **Jean** c'est annoncer le Christ, et recevoir la science du Salut, pour la remission des péchés.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de S^{t} V. de Paul.*

Jeudi 2.— **Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie,** double de 2^{e} classe, blanc.— « Sitôt qu'Elisabeth entendit la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein, et elle fut remplie du S^{t} Esprit. » Evangile.— *A 9 h. et 10 h. , Petit Catéchisme.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 3.— **Fête de S^{t} Basile le Grand, Evêque et Docteur de l'Eglise.** Renvoyée du 14 Juin à ce jour, à cause de la Fête de la Sainte Trinité. Double blanc.— « Humble moine, sur les bords de l'Iris où l'avaient précédé sa mère et sa sœur, il était venu *sauver son âme* du jugement de

Dieu, s'exercer à courir généreusement dans la voie qui conduit aux célestes récompenses. » Année liturgique.— *1er Vendredi du mois. Les messes à l'autel du Sacré-Cœur ; Après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 4.— **Octave des Saints Apôtres,** semidouble, rouge.— « Tous les jours Pierre continue de pêcher ; tous les jours le Seigneur lui dit : *va en pleine mer.* Mais il me semble entendre dire à Pierre : *Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre.* Pierre peine en nous quand notre dévotion est laborieuse. » St Ambroise.— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs.*— **Aujourd'hui, veille de la solennité de St Pierre et St Paul, reportée en France au dimanche, il y a jeûne et abstinence d'obligation pour tous les fidèles non empêchés.**

Dimanche 5.— **Solennité de St Pierre et St Paul.**— *A toutes les messes, quête pour le* denier de St Pierre, *ordonnée par Mgr l'Evêque.— A 2 h., Procession de la* Sainte Enfance.

Les Sœurs blanches au Tribunal.— Un citoyen de la libre Amérique qui viendrait en France serait terriblement scandalisé de voir, parmi les malfaiteurs cités à la barre des Tribunaux, des accusés pour délit d'opinions, délit de costume, délit de vie en commun, délit de non-émigration. Il se demanderait si les accusateurs n'ont pas perdu la tête, ou si la France est encore un peuple civilisé. Hélas ! En écoutant la parole claire, correcte, élégante, modérée de forme de l'accusateur public demandant le châtiment pour les sœurs blanches de Pleyben, il se dirait que la tête y est bien, mais que les notions de la justice lui paraissent, en France terriblement bouleversées !

De quoi sont donc coupables ces saintes filles dont on célèbre l'idéal élevé, le dévouement désintéressé, les vertus sociales ? Il paraît qu'elles sont de trop à Pleyben, qu'elles n'ont qu'une chose à faire, sous peine d'amende ou de prison : partir pour l'exil, ou encombrer la maison Mère de St Brieuc. On s'appuie pour cela sur la loi de 1901, complétée par celle de 1902, qui prescrit sous peine de dissolution une autorisation gouvernementale qu'on s'est empressé de leur refuser.

Que disent ces bonnes filles pour leur défense ? Qu'elles ont été équivalemment autorisées en 1877, à ce point que le maire de Pleyben a été chargé officiellement de veiller sur l'installation et le fonctionnement décrétés. Elles ajoutent que leur cas est prévu surtout par la loi, plus sévère, de 1904, et que, malgré sa volonté d'étrangler l'enseignement congréganiste, cette loi donne un sursis de 10 ans aux écoles de religieuses, à moins qu'elles ne soient frappées par un décret spécial de fermeture. C'est ce décret que, comme des victimes, ces bonnes Sœurs attendent, et jusqu'à ce qu'il les frappe, elles profitent du répit.

L'Avocat des sœurs, M. Trémintin, a exposé leur défense avec une grande clarté et une rigueur d'argumentation à laquelle le ministère public n'a pu rien opposer dans sa réplique.

Qu'en adviendra-t-il de cette poursuite ? Le jugement a été remis, attendons !

La Procession de la Fête de Dieu.— Petits orphelins, pauvres de tout âge et de tout sexe, courez les campagnes, cherchez les fleurs rustiques à brassées, les branchages, les grandes épées vertes des cours d'eau, apportez à pannerées les digitales, les valerianes, les roses effeuillées pour former sur le passage de Dieu ce tapis aux riches nuances, orné de grands

soleils rayonnants et d'étoiles capricieuses. Vous travaillez pour le Jésus du Tabernacle, tout en subvenant à vos besoins, et tous vous disent merci puisque vous les aidez par là à faire fête au Très Saint Sacrement. Le vent est fort, samedi. Cependant le reposoir se dresse, accosté de deux rangées de beaux sapins. Dès le matin du dimanche, sous leur abri, se forment des deux côtés du reposoir de jolis massifs de fleurs. Le voilà maintenant tout resplendissant dans la belle parure que lui a faite le goût délicat de ses habiles ouvrières.

Les rangs de la procession se forment. En tête paraît la bannière, portée par MM. Jean-Marie Perrot et Pierre Le Doaré, suivie par les deux rangs que forment nos trois cents enfants de l'école chrétienne des Filles, portant bannières et oriflammes, et encadrant le groupe des jeunes chanteuses qui ne cesseront, tout le parcours, de varier leurs louanges au Divin Sauveur. Après elles voici nos enfants de la Persévérance, puis nos Enfants de Marie, et enfin la double file interminable des élèves de l'Ecole St Louis, précédant la musique de Ste Cécile. Voici la croix d'or en tête du clergé, puis le Dais, porté par quatre de nos jeunes mariés : MM. Quillivit, Avan, Gentric et Poulmarc'h, attirant ainsi sur leurs jeunes foyers la bénédiction de ce Jésus qu'ils abritent sous son baldaquin mobile.

Les cloches à la volée annoncent en tête que c'est le moment de commencer la marche triomphale.

Tous les fronts se courbent, les dernières fleurs sont jetées sous les pas de l'officiant, et Jésus s'avance répandant ses grâces, mettant aux cœurs plus d'amour, versant sur les tristesses des rayons d'espérance, sur les travaux une rosée qui les féconde, dans toutes ces demeures qui se sont ornées pour lui plus de joie, de reconnaissance et de mérites. Il passe, ainsi en faisant le bien comme autrefois en Judée et en Galilée, par la rue de l'Eglise, la place du Marché, le Pont, ne détournant pas sa main pleine de bienfaits même des demeures qui restent mornes et froides. Comme autrefois Nicodème, elles ont peur de paraître saluer leur Dieu !

Jésus monte au *reposoir.* Il arrête sa marche pour écouter, sur ce trône que lui a dressé une piété filiale, des chants plus doux et plus tendres, puis il bénit à travers l'or de son ostensoir, et dirige ses pas vers la demeure de sa Mère, *Ilis Varia.* Avant d'y atteindre, regardez, ô bon Maître, ce quai jonché de fleurs et de verdure, ces demeures où des bouquets odorants parsèment les draperies, cette rue de N. Dame ensoleillée plus par la piété de ses habitants que par l'éclat d'une journée d'été, puis passez sous *l'arc de triomphe* élevé à Marie par nos Pères. Vous voici chez vous ! Notre Dame a bien fait les choses pour vous recevoir : une large bande de fleurs sous vos pieds, un autel constellé de lumières, des fleurs épanouies sur ses gradins, sur son rétable, à ses fenêtres, partout. Encore une bénédiction sur ces têtes courbées, et vous recommencez votre course triomphale. Maintenant ce sont les champs qui courbent leurs hautes herbes et leurs épis gonflés pour vous offrir leurs hommages, bénissez-les ainsi que les travailleurs qui les fécondent de leurs sueurs, et qui forment autour de vous aujourd'hui un cortège d'honneur et de prière. Bénissez aussi en passant ces familles plus modestes, ces nombreux enfants de *Rostomic izela ;* puis cheminez, aux accents cadencés et si doux de la musique Ste Cécile qui multiplie ses hymnes harmonieuses en votre honneur.

Par la rue Graveran et le Quai Cosmao, nous retournons encore au Reposoir, le quittant comme à regret pour entonner le *Te Deum,* et rentrer lentement à l'Eglise où Jésus va occuper son trône, et recevoir nos solennels hommages pendant 8 jours d'adoration, d'offices et de cantiques.

Ainsi nous nous préparerons à tout terminer par une consécration solennelle à son Divin Cœur. Lui qui est si peu aimé, aimons-le, aimons-le !

Une réponse.— Châteaulin, le 16 Juin 1908

Monsieur l'Abbé,

En réponse à votre lettre du 8 courant permettez-moi de vous faire observer que vous avez pris possession de l'ancien presbytère sans même avoir prévenu le Maire du paiement du prix, et avant toute demande de remise des clefs.

Cette entrée en jouissance irrégulière me laisse supposer que les clefs étaient à votre disposition, puisque, dès le 12 Mai, au matin, toutes les portes et les fenêtres de l'immeuble étaient ouvertes ainsi que j'ai pu le constater par moi-même.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Th. Halléguen

Réplique.— Monsieur le Maire,

J'ai le droit de m'étonner du ton et des insinuations de votre réponse qui reste à côté de la question.

Vous me reprochez d'avoir pris possession de mon immeuble sans vous avoir prévenu du paiement du prix.

Le cahier des charges ne parle nullement d'une obligation semblable. Je n'avais affaire qu'à votre notaire et au percepteur municipal ; et avec le reçu de celui-ci j'étais dans tous mes droits. Il n'y a donc rien *d'irrégulier* de ma part dans cette affaire.

Quant à la prise de possession, elle était facile, puisque le Procès-Verbal de votre huissier, lors de l'expulsion du clergé de son presbytère, mentionne que M. le Curé, pour protester contre la violation des droits de la Paroisse, refusait de livrer les clefs de l'immeuble. Celle qui était tombée en vos mains était celle de la cuisinière ; et vous l'avez fait remettre par votre notaire, lorsque celui-ci vous a avisé du paiement intégral.

Les clefs que je réclame sont toutes les clefs d'intérieur, et celles-là, vos agents les avaient prises toutes, et ne les ont pas rendues : au rez de chaussée, clefs de la cuisine, de la salle à manger, de 2 placards ; clefs des caves ; clefs des 4 chambres de curé et de vicaires et de celles des prédicateurs de retraites ; clefs des deux grandes salles du vieux presbytère. Je réitère ma réclamation pour que ces clefs me soient rendues, et ai lieu de me plaindre de votre insinuation que j'aie pu les dérober à la Mairie ou chez vos ayant droit.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Yves Perrot, prêtre

Les Parlementaires excommuniés.— Voici les règles tracées par la sacrée Pénitencerie dans un rescrit du 20 mai dernier.

1° Les Députés et Sénateurs de France qui par leurs votes ont pris part à la confection de la loi dite de Séparation, sont soumis *ipso facto* (par le fait) à une excommunication *latæ sententiæ* (sans nouvelle sentence).

2° S'il est notoire que ces hommes sont morts dans leur péché, ils sont indignes de la sépulture ecclésiastique.

3° S'ils meurent pénitents, il ne faut pas les priver des honneurs accoutumés ; s'il y a doute, il faut observer à leur endroit la règle pratique énoncée (c.-à-d. refuser la sépulture ecclésiastique).

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 4 JUILLET 1908. N° 148.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 5.*— **SOLENNITÉ DES Ss APOTRES PIERRE ET PAUL,** 1re classe, rouge.— Aux messes basses, **le précieux sang de N. Seigneur.**— Le sang des Apôtres, mêlé à celui de leur Divin Maître, est le ciment qui relie l'Eglise, par Pierre, à la pierre d'angle qu'est le Christ.— *Aux messes, quête du* Denier de St Pierre.— *A 8 h. 1/2, dépôts à la Caisse des Loyers.— A 2 h., procession de la Sainte Enfance, présidée par M. l'abbé* Le Louët, *licencié-es-lettres, professeur au Collège St Vincent de Quimper.— La procession s'organise à St Idunet, et va chanter les Vêpres à N. Dame.— Sermon de la Sainte Enfance par M. l'abbé* Le Louët, *proclamation des parrains et marraines des payens convertis.— Au retour, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la Conversion des Pécheurs. Sermon, Recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 6.— **Octave de St Pierre et St Paul,** double, rouge.— « O Dieu qui avez placé sur les montagnes saintes les fondements de votre Eglise, faites qu'elle ne soit minée par aucune entreprise de l'erreur, ébranlée par aucun trouble du monde ; mais que, fondée par les Apôtres, elle soit toujours ferme, et, protégée par eux, toujours tranquille. » St Léon 1er.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 7.— **Ste Pulchérie, Vierge,** double, blanc.— « Dieu l'a ornée d'une incomparable pureté, et lui a accordé un zèle ardent pour la défense de l'Eglise. » Bréviaire.

Mercredi 8.— **Ste Elisabeth, Reine de Portugal, veuve,** semidouble, blanc.— « Dans la vie conjugale, elle menait de front l'exercice des vertus et l'éducation de ses enfants, cherchant à plaire à son époux, mais plus encore à Dieu. » Bréviaire.— *A 2 h., Réunion des Dames de St V. de Paul.— A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 9.— **St Goulven, évêque,** double, blanc.— Goulven promet à Even la victoire contre les barbares qui envahissent la Bretagne. Pendant la bataille, il se tient prosterné contre terre jusqu'à ce qu'Even, victorieux et reconnaissant, vienne lui annoncer la défaite et la fuite des pirates. » Bréviaire.— *A 9 h. et 10 h., Petit Catéchisme.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 10.— **Les sept frères, Martyrs et Saintes Rufine et Seconde, Vierges et Martyres.**— « Semence des chrétiens, leur sang versé dans les tourments multiplie l'immense famille des fils de Dieu. »

Samedi 11.— **St Turien, Evêque,** semidouble, blanc.— « Il ravissait

les cœurs par la suavité de sa voix dans les chants de l'Eglise, et par la sainteté qui régnait dans tous ses actes. » Bréviaire.— *Veille du* **GRAND PARDON DE N. DAME DE KERLUAN.**— *A 7 h., messe et consécration de la Sainte Hostie pour les Bénédictions du T. S. Sacrement.— A 3 h., Première Vêpres de la Fête, suivies de la Procession des Vœux qui fera trois fois le tour de la Chapelle au chant des cantiques de Kerluan.— La Bénédiction du T. S. Sacrement suivra la Procession.*

Dimanche 12.— **PARDON DE N. DAME DE KERLUAN**(*).— *A 6 h. et 7 h., messe, à la Chapelle, confessions et communions.— Grand'messe, chantée par M. l'abbé* Yves Perrot, *sermon breton par M. l'abbé* Gaonac'h, *licencié es-sciences philosophiques, Professeur au collège S^t Vincent de Quimper.*

La 2e Procession de la Fête-Dieu.— La semaine du *Sacre*, sanctifiée par de très nombreuses communions, l'assistance assidue à tous les offices et l'adoration perpétuelle, s'est clôturée dimanche par la très belle procession du T. S. Sacrement. Nos groupes d'enfants et de jeunes filles étaient encore plus nombreux que le premier dimanche, précédant le S^t Sacrement avec leurs bannières. C'est, comme d'habitude, la Bannière de S^t Idunet qui marchait en tête, portée par MM. Gabriel Bauguion de Quélennec et Julien Scao de Place ar Foar. Le Dais était porté par MM. Chevalier, de Rostomic, Le Roy, de la Rue Fontaine de la Vierge, Boulouard, de Coatiborn, et un remplaçant de M. Laurent Favennec, de Prat-hir.

L'ornementation des quais et des rues était charmante. Certaines maisons, par des oriflammes, des festons de fleurs et de verdures, de grandes bandes de couleurs voyantes, avaient grand air et méritaient de larges bénédictions du Dieu ainsi honoré. Le Reposoir, un massif rocheux du plus bel effet, avec une rampe rustique d'accès à la plate-forme de l'autel, et la large bande de son tapis artificiel, fit l'admiration de tous. Une grande corbeille de fleurs occupait le large espace ménagé au devant du reposoir. Rien de plus grandiose et de plus digne de l'hôte divin qui daignait y venir *reposer* et bénir ses ouvriers d'un goût si varié et si délicat.

Plus haut, c'est la Croix de la Mission, encadrée d'arbustes, de pâquerettes, jonchée de fleurs, et précédé d'un beau tapis de verdure, et la maison d'en face, ornée avec goût et richesse. Plus haut se distingue une maison toute chétive, mais dont la façade est toute garnie d'arabesques fleuries du plus charmant effet. Puis nous arrivons à la chapelle S^t Louis. Ici nous sommes habitués à des surprises artistiques. Cette année, le tapis semé sous les pas du Sauveur rivalise avec les tapis d'orient les plus riches et les plus éclatants, conduisant jusqu'à l'autel qui ruisselle de lumières.

Au moment de la Procession, les hommes sont les priviligiés pour jouir de ces merveilles, mais dès midi les pieux visiteurs ont afflué dans la chapelle pour contempler à loisir ce travail auquel tant de mains habiles et d'ingénieuses inventions ont collaboré.

Au retour, ne nous lassons pas de constater que partout sur nos pas la dévotion a été industrieuse et prodigue. Tout est en harmonie, les tentures, les jonchées des rues, les chants, les marches triomphales de la musique S^te Cécile, la piété des fidèles.

Nous rentrons à l'Eglise pour le chant des Litanies du Sacré-Cœur, l'acte solennel de Consécration en Français et en Breton, puis la Bénédiction solennelle de Jésus-Eucharistie qui va de nouveau, après ces heures des assises royales, cacher sa gloire et sa puissance sous le voile du Tabernacle.

(*) On nous prie d'annoncer qu'à l'occasion du Pardon de N. D. de Kerluan M. Quéfféléan établira un service en voiture pour le transport des pèlerins, les Samedi & Dimanche.

Avant de le quitter, nous adressons à Marie, en union avec les Pèlerins de Lourdes un Ave, maris Stella bien joyeux et bien dévot, puis nous nous préparons à monter vers la Gare, pour recommander nos intentions aux heureux voyageurs qui vont à Massabielle, et leur souhaiter un heureux et saint voyage. Le soleil est ardent, les chaleurs rendront plus pénible le parcours, mais tous sont joyeux, car ils voient déjà en esprit et de cœur la blanche Vierge de la Grotte, qui leur sourit en leur montrant le ciel.

Certificat libre d'études.— L'examen en vue de ce certificat a eu lieu la semaine dernière pour les élèves de l'Ecole chrétienne des Filles de Châteaulin, sous la présidence de M. l'Archiprêtre, en collaboration avec MM. Chauvel, Lazennec, Berthevas, Directeur de l'Ecole S^t Louis, et S^r S^t Antonin.

Voici les matières de l'examen écrit :

Dictée.— La vieille maison.— Dans un vallon discret où court un ruisseau, au milieu des grands arbres, on aperçoit de loin le pignon rouge de la vieille demeure. C'est une maison modeste, sans luxe et sans ornement, mais dont l'ensemble a je ne sais quoi de réjouissant, d'honnête et d'hospitalier. Les murs épais protègent bien contre la chaleur et le froid. Le toit élevé, recouvert de bonnes tuiles, abrite un vaste grenier où la lessive peut sécher, ainsi que les oignons et les pommes de terre. Les fenêtres, un peu étroites pour mieux résister au vent et munies encore de leurs petits carreaux, sont encadrées de vignes vierges et de clématites, dont les fleurs se balancent et embaument au moindre souffle de vent. Le balcon est en vieux fer forgé, les pigeons perchent sur la girouette et devant la porte dort un gros chien les pattes allongées. Gustave Droz.

Questions de la Dictée.— Analysez logiquement la dernière phrase de la dictée.

Quels sont les synomymes du mot demeure ?

Relevez les sept premiers verbes de la dictée et dites pour chacun à quelle conjugaison il appartient.

Rédaction.— Ecrivez à une de vos amies, en lui parlant des progrès que vous avez accomplis pendant l'année scolaire, de la façon dont vous l'avez terminée et de la satisfaction que vous éprouvez à l'approche des vacances.

Problèmes.— 1° Une personne a dépensé le 1/3 d'une somme, puis les 2/5 du reste ; sachant qu'il lui reste encore une somme en argent qui pèse 1^k 125, calculez la somme primitive et le montant de la dépense.

2° Un jardin rectangulaire a un contour de 160^m, et sa longueur est le triple de sa largeur. Quelle est sa surface ?

10 élèves sur 11 ont été admises à l'examen oral, qui a porté sur : 1° la Grammaire, la lecture expliquée et l'économie domestique ; 2° la Géographie et l'Histoire de France ; 3° l'Arithmétique ; 4° la physique, la chimie et l'histoire naturelle ; 5° le Catéchisme, l'Histoire Sainte et l'Histoire de l'Eglise.

Voici les noms des élèves qui ont obtenu le certificat :

Gabrielle Guédès, Marie Le Berre, Jeanne Labat, Clotilde Besnard, Marcelle Guédès, Marie Miossec, Jeanne Le Berre, Marie Lamballe, Jeanne Huet, Marie-Anne Guillou.

Monsieur Mével, Recteur de Locquénolé.— Depuis un an nous étions sur le qui-vive, redoutant le moment où nous verrions nos auxi-

liaires, mûris au travail des âmes sur le terrain qui nous est confié, MM. Jézégou et Mével, diriger leur zèle vers des populations que la sagesse de l'autorité épiscopale désignerait à leur dévouement. M. Jézégou, le premier, nous a quittés, appelé à faire tant de bien dans la paroisse de Plobannalec. Maintenant voici que M. François Mével prend son vol à son tour vers un charmant pays près duquel il a déjà exercé le ministère, dont il a souvent admiré les sites ravissants, et contemplé les flots calmes et azurés. Monseigneur l'Evêque vient de nous envoyer l'acte canonique qui le nomme Recteur de S^{t} Guénolé de Locquénolé, à l'embouchure du Dossen, au fond de la rade de Morlaix, l'un des estuaires les plus pittoresques qui puisse se voir. Quoiqu'éloigné de nous par la distance, il reste entre sa paroisse et la nôtre un lien de parenté spirituelle qui nous rapproche : Locquénolé a pour Patron S^{t} Guénolé, Abbé de Landévennec, celui qui appelait S^{t} Idunet *son frère*, qui le vint visiter ici après que, l'ayant formé à la sainteté, il l'eût envoyé évangéliser nos contrées, et y reproduire les merveilles de vie solitaire et cénobitique de *Tibidy*, et de *Landévennec*.

La pensée du bien qu'il va faire là-bas ne fera que raviver nos regrets, et rendre plus vive notre gratitude pour le concours assidu, cordial, dévoué, généreux qu'il a donné avec tant de piété et tant de fruit à notre apostolat dans cette paroisse. Voici 13 ans qu'il est venu parmi nous, après avoir débuté comme professeur à l'Ecole Du Marc'hallac'h à Quimper, et continué son ministère au vicariat de Ploujean. Voici 9 ans 1/2 que nous-même personnellement avons joui de son zèle et pu appuyer en toute confiance sur lui nos fatigues, nos soucis, nos œuvres. Le bien qu'il a fait parmi nous lui assurera les ferventes prières des fidèles qu'il a dirigés, affermis dans la vertu, ramenés au droit chemin, consolés dans leurs peines.

Il est surtout un groupe d'âmes pieuses qui appelleront sur son nouveau ministère des grâces abondantes, les membres du Tiers-Ordre de S^{t} François à qui il a dispensé longtemps le meilleur de son âme pour les former à une piété solide et apostolique.

Les Sœurs de Pleyben.— Malgré l'impression favorable que nous avait laissée la très solide argumentation de l'avocat, argumentation que le ministère public n'avait pas même essayé de réfuter, le tribunal de Châteaulin a jugé que les Sœurs étaient en contravention avec la loi, et les ont condamnées à 16 fr. d'amende et aux frais, avec application de la loi de sursis. La cause est si bonne que ce jugement a été de suite frappé d'appel.

Le Général Amourel, commandant du XV^{e} corps, mort subitement, étant inscrit à l'annuaire officiel de la franc-maçonnerie, le Cardinal de Marseille a refusé les obsèques religieuses.

Ont reçu le Saint Baptême :

38.— Courad-Pierre Le Meur, Toul-ar-c'hoat, fils de Jean-Louis et de Marie-Jeanne Nicolas, *parrain :* Curt Otto, *marraine :* Marguerite Garrec.

39.— Marcel-André Le Quéau, Grand'rue, fils de François et de Marie Nédélec, *parrain :* François Le Quéau, *marraine :* Marie Le Quéau.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

13.— Jean-Marie-François Hernigou, né à Kernével, domicilié à Châteaulin, et Marie-Françoise Nicolas, née et domiciliée à Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

37. Charles-Gabriel Beullier, Grand'rue, 8 mois.— 38. Jeanne-Marie Horellou, 32 ans, épouse de Jean Léon, Garrec.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4^{e} Année. 11 JUILLET 1908. N° 149.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 12.*— **V^{e} dimanche après la Pentecôte. S^{t} Gualbert abbé,** double, blanc.— A Châteaulin, **GRAND PARDON DE N. DAME DE KERLUAN.**— « O glorieuse entre toutes les Vierges, élevée au dessus des anges, vous nourrissez de votre lait l'enfant qui vous a créée. » Office de la Vierge.— *A S^{t} Idunet, messes à 6 h. et 8 h.— A Kerluan, messes à 6 h., confession et communion des Pèlerins.— Arrivée des Processions de Lothey-Landremel et de S^{t} Coulitz.— A 10 h., Grand'messe, chantée par M.* Yves Perrot.— *Le sermon sera prêché par M.* Gaonac'h, *Licencié en Philosophie, Professeur à S^{t} Vincent de Quimper.— A l'issue de la Grand'messe, chant du Cantique de N.-D. de Kerluan, bénédiction des médailles des pèlerins.— A partir de 1 h., récitation du Rosaire, alternant avec le chant des cantiques de Kerluan.— A 3 h., Vêpres solennelles, suivies de la Procession des Vœux, pendant laquelle les pèlerins se grouperont autour de la Statue de N. Dame de Kerluan.— Après la Procession, Bénédiction du T. S. Sacrement et baisement de la statue de N. Dame.*

On trouvera à la sacristie des cierges de cire pure.— Dépôts des médailles chez M. Corcuff et M^{lles} Cléran, libraires, chez M. Louët, horloger, et à Kerluan chez M. Mathias Kerdévez.

Lundi 13.— **S^{t} Anaclet, Pape et Martyr,** semidouble, rouge. Permission de célébrer la messe des défunts.— « Ce fut le dernier des Papes honorés de l'imposition des mains du prince des Apôtres. » Année Liturgique.— *A partir de 6 h., les messes se diront toutes les demi-heures à Kerluan, et à* **8 h., service solennel célébré dans la chapelle** *à l'intention de tous les défunts de la paroisse morts depuis le dernier grand Pardon.*

Mardi 14.— **S^{t} Bonaventure, évêque et docteur de l'Eglise,** double, blanc.— « Il faut éviter diligemment que l'honneur de Notre Dame soit en rien diminué par personne, dût-il en coûter la tête. » S^{t} Bonaventure.— *Messes à Kerluan à 6 h. 1/2 et 7 h.*

Mercredi 15.— **S^{t} Henri, Empereur,** semidouble, blanc. Permission de célébrer la messe des défunts.— « Dieu dans son Christ était à ses yeux l'unique Roi, l'intérêt du Christ et de l'Eglise la seule inspiration de son gouvernement, le service de l'Homme Dieu dans ce qu'il a de plus parfait sa suprême ambition. » Année Liturgique.— *Le soir à 7 h. 3/4, Conférence de S^{t} V. de Paul.*

Jeudi 16.— **Notre Dame du Mont Carmel,** double majeur, blanc.— « Quiconque mourra sous cet habit, ne souffrira point les flammes éternelles » Paroles de la Vierge à S^{t} Simon Stock en faveur de ceux qui portent

le saint Scapulaire.— CE JOUR EST L'ANNIVERSAIRE DE LA DERNIÈRE APPARITION DE N. DAME DE LOURDES A BERNADETTE.— A CETTE OCCASION LES ENFANTS DE MARIE FONT CÉLÉBRER A 6 H. 1/2 UNE MESSE A N. DAME, ET APRÈS LA MESSE SERA BÉNITE LA COURONNE VENUE DE LOURDES POUR LA STATUE.— *Le matin, confession de tous les enfants de 7 à 10 ans.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 17.— **S^t Alexis, confesseur,** semidouble, blanc. Permission de célébrer la messe des défunts.— « Reçu par son père dans sa propre maison comme un pauvre étranger, il y vécut 17 ans sans que personne le reconnût, jusqu'à ce que, sous le pontificat d'Innocent, il passa au ciel. » Bréviaire.

Samedi 18.— **S^t Camille de Leilis, confesseur,** double, blanc.— « Protégez les Hôtels-Dieu, les hopitaux, contre l'entreprise d'une *laïcisation* inepte et odieuse, qui sacrifie jusqu'au bien-être des corps à la rage de perdre les âmes des malheureux livrés aux soins d'une philanthopie de l'enfer. » Année Liturgique.

La Sainte Enfance.— C'est là une date impatiemment attendue des petits enfants et ardemment désirée des parents. C'est le jour de fête de tous ces chers petits à qui l'on revêt, à cette occasion, les toilettes les plus fraiches et les plus gracieuses.

Châteaulin solennisait dimanche, par la procession habituelle, cette fête de la tendre jeunesse. Monsieur Le Louët de saint Vincent présidait la cérémonie. A Notre-Dame, après le chant des Vêpres, il adressa au jeune auditoire une allocution toute charmante. En un langage ému, à la portée de tous, il montre aux associés de la sainte Enfance, la haute importance de l'œuvre à laquelle ils appartiennent. Ils sont en effet les aides des missionnaires ; par leurs prières, par leur offrande mensuelle, ils coopèrent à la propagation de la foi chrétienne dans les pays infidèles. Une telle œuvre est agréable à Notre Seigneur. Et si l'Evangile nous raconte la prédilection du bon Sauveur pour les enfants de son temps, il est à présumer qu'il chérit encore bien plus les membres de la Sainte Enfance qui, par leur générosité et leur douce piété font déjà œuvre d'apôtres.

A la sortie de Notre-Dame, la procession se reforme et se déroule, bannières et étendards déployés. Il ne manque pas de cachet, ce défilé d'enfants. Une chose particulièrement attire les regards, un petit groupe de garçons tout remuants qui trottinent à la suite du petit Jésus de Prague. C'est le bataillon que Madame Bernard conduit en bon ordre, s'efforcant de faire porter par chacun, à tour de rôle, la gracieuse statue du « *Bambino* ».

Au retour à Saint Idunet, une bénédiction solennelle du T. S. Sacrement clôture la cérémonie, puis, chacun s'en va, emportant de cette journée une douce impression.

Il convient cependant d'ajouter que plusieurs se sont abstenus de partager cette joie. Beaucoup d'enfants et de parents ne se trouvaient pas au rendez-vous. Pourquoi cette abstention ? La température était-elle trop élevée ? L'attrait de la plage a-t-il été le plus fort ? Nous ne le savons. Mais il nous a été facile de constater qu'il y avait de nombreuses abstentions. Nous félicitons et remercions les enfants et les parents qui sont venus à la fête. Aux autres nous disons qu'avec un peu de générosité ils auraient sacrifié l'agrément au devoir.

L'œuvre de la sainte Enfance est florissante dans la paroisse de Châteaulin. L'exercice courant se chiffre à une somme de 220 fr. environ ; ce qui représente un nombre de 350 associés. Ce beau résultat, nous aimons

à le reconnaître, est dû au zèle aussi inlassable qu'ingénieux de Madame Bernard, qui se dépense sans compter pour la prospérité de cette œuvre. Nous l'en remercions au nom de tous, et Dieu la récompensera de la peine qu'elle se donne pour nous aider.

Le Pardon de Kerluan.— J'ai voulu me rendre compte des années écoulées depuis mon arrivée à la tête de la Paroisse de Châteaulin. J'étais curieux de relire mes impressions passées, et j'ai consulté le cahier où je marquais au jour le jour les faits saillants et les réflexions que me suggeraient les évènements. Voici les notes que je trouve aux approches du Pardon de Kerluan, le dimanche 2 Juillet 1899 :

« Voici le Pardon de Kerluan solennellement annoncé. En arrivant dans cette paroisse, mon premier vicaire, M. Jézégou me disait que si je voulais, je ressusciterais cette dévotion qui se mourait, après avoir animé longtemps un des célèbres pèlerinages du pays. Travailler ainsi à l'honneur de la Sainte Vierge me parut, dès la première heure, une grâce insigne à laquelle je devais correspondre, et un gage de succès au milieu de cette population qui était confiée à ma sollicitude. De plus, c'est la dévotion à *Maria Lactans*, et à notre époque où les devoirs de la maternité sont envisagés plutôt comme un fardeau importun que comme une bénédiction, un honneur et un gage de salut, je dois porter tous mes soins à honorer le haut patronage de la Mère de Dieu sur les mères de nos enfants.

Dès ma première visite à Kerluan, je constatai combien ce sanctuaire demandait de soins. Pas de lambris, une statue sans expression, arrangée de débris tant bien que mal et le reste.

Tout d'abord je me mis en peine de refaire le lambris. Le travail est achevé ; et je crois que les ressources pour payer les mille francs qu'il m'a coûtés ne me manqueront pas. Je me suis adressé à la dévotion des fidèles et leur ai annoncé que dimanche prochain, à S^t Idunet et à Kerluan, je leur demanderai, en passant dans leurs rangs, de me secourir.

De plus, j'ai déplacé la chaire qui encombrait un des côtés du chœur, et j'ai fait nettoyer toutes les statues de la Chapelle. Ainsi restaurée, celle-ci a bon air, et les paroissiens en seront fiers et heureux. J'ai d'abord pensé à faire restaurer une des statues vénérées. Mais je deviens fort hésitant. Cette statue n'est qu'une grossière copie de celle de N. Dame de Kergoat, et elle se compose de morceaux recollés vaille que vaille. Beaucoup de personnes pieuses s'offensent de sa pose et de son geste qui ne rappellent que de bien loin la *mater castissima*. Nous avons le temps de réfléchir ».

(à suivre)

Une loi en faveur des Penn-ti.— Vraiment ! Les chambres françaises auraient regardé du côté de la Bretagne, auraient admiré ce bel ouvrage des anciens, cette habitation du pauvre à côté du riche, du pauvre penn-ti se nourrissant du grain de son propre champ, du lait de sa vache, des *guadegennou* de sa porcherie, tout en louant ses bras et son expérience à son voisin plus fortuné, pour qui il n'est pas un étranger et un jaloux, mais un auxiliaire et un ami ! Elles auraient eu le souci de favoriser la résurrection du *penn-ti* breton, avec toutes ses conséquences de paix sociale, de vie à l'air pur et sain des champs, d'amour de cette petite aisance aux goûts simples qu'un poëte chantait si bien en l'appelant : *médiocrité* précieuse comme l'or : *aurea mediocritas !* Et probablement alors cette bénie loi serait dûe à un effort intelligent et patriotique des députés bretons !

Il n'en est rien. Mais le résultat est le même. Les institutions méprisées

ou dédaignées pendant un temps, reprennent tout leur empire quand les conséquences de leur abandon se produisent et jettent le trouble dans l'organisme social. La désertion des campagnes, la pénurie des bras pour le travail fortifiant et noble du labour, la dissolution des petits héritages, dévorés par le fisc, tout cela épouvante les gens qui réfléchissent quelque peu, et quand ces penseurs sont de vrais hommes d'état comme les Ribot, ou des amis des humbles comme les Lemire, leurs réflexions éclosent en projets de lois qui s'imposent à la volonté de tous, et sortent triomphants des parlottes parlementaires.

C'est ce qui est advenu par cette loi que nous osons appeler la Charte des *Penn-ti* quoi que personne peut-être y pensât réellement au Palais Bourbon, et qui s'appelle *la loi du 10 avril 1908*, en faveur des petites propriétés rurales. Cette loi renferme une double innovation : 1° Nouvelle extension du régime de faveur des habitations à bon marché ; 2° Facilité de crédit aux constructeurs ou acquéreurs avec intervention de l'Etat. *(à suivre)*

La Ligue Patriotique des Dames Françaises organise son Grand Pèlerinage à Ste Anne la Palue le Dimanche 19 Juillet.— A 10 h., Grand'messe. A 1 h. 1/2, Conférence française et bretonne suivies des Vêpres, Procession et Bénédiction du St Sacrement.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos fidèles qu'un enfant de la Paroisse, M. Louis Perrot, est appelé par Mgr l'Evêque à recevoir l'ordre du Sous-Diaconat le 25 Juillet. Nous le recommandons aux prières de tous.

Pour bien faire les moissons.— Les instruments ayant été soigneusement préparés d'avance :

1° Moissonner tôt, sur le vert, surtout le froment ; le grain se fait très bien dans la paille, il n'en vaut que mieux pour la vente, et l'on prévient ainsi les pertes par cause d'égrenage à trop forte maturité.

2° Pour prévenir les inconvénients d'un climat ou d'une saison humide, lier aussitôt coupé et mettre en moyettes ; c'est-à-dire dresser les gerbes les unes contre les autres.

De cette manière la maturation s'achève à souhait ; la pluie s'écoule sans nuire au grain et à la paille, car le moindre beau temps suffit pour sécher.

3° Profiter des heures du matin et du soir pour moissonner ; le travail se fait mieux ; il y a moins de perte pour égrenage, et surtout les santés des moissonneurs s'en trouvent bien.

4° Travailler à sa force, sans trop ni trop peu ; c'est le moyen d'aller jusqu'au bout sans excès de fatigue ; boire modérément, surtout entre les repas, de préférence du café mélangé d'eau, ou du vin avec de l'eau ; veiller à ce que la boisson ne soit pas corrompue ; manger à sa faim aux repas pris à des heures régulières ; se garantir des coups de soleil en se couvrant la nuque avec un morceau d'étoffe blanche fixée à l'arrière du chapeau. Se reposer le dimanche et aller à la messe. Offrir chaque matin son travail à Dieu.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A St Louis de Brest, le 7 Juillet 1908, Jean-François-Marie Kergoat, baptisé à Châteaulin le 18 Février 1863, fils de Jean-Louis et de Marie Rose Cariou, et Eugénie Pérouas, baptisée à St Louis de Brest le 20 Avril 1875.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 18 JUILLET 1908. N° 150.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 19.*— **VIe dimanche après la Pentecôte.**— **St Vincent de Paul, confesseur,** double, blanc.— C'est le patron de toutes les œuvres de bienfaisance.— *A 8 h. 1/2, Dépôts à la caisse des Loyers.— Aujourd'hui, installation canonique de M. Mével comme recteur de Locquénolé, présidée par M. le Curé-Archiprêtre de Châteaulin.— Grand Pèlerinage de la Ligue Patriotique des Dames Françaises à Ste Anne la Palue, avec le concours de la musique de Crozon.— Grand'messe à 10 h., Conférence à 1 h. 1/2.—*

Lundi 20.— **St Jérôme Emilien, confesseur,** double, blanc.— « L'appui et le Père des orphelins. » Collecte.— *A la 1re messe, service pour les défunts.*

Mardi 21.— **St Thénénan, Evêque,** double, blanc.— « Admirablement beau, il sut le prix de la chasteté, dont ses bonnes œuvres, ses prières et ses jeûnes furent les remparts. » Bréviaire.

Mercredi 22.— **Ste Marie Madeleine,** double majeur, blanc.— « Cette dragme perdue fut remise au trésor royal, cette pierre précieuse, lavée de ses souillures, prit un éclat céleste » hymne du Bréviaire.— *A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 23.— **St Apollinaire, Evêque et Martyr,** double, rouge.— « Disciple de St Pierre, il quitta avec lui Antioche pour le suivre à Rome ».— *Le matin, distribution des Prix, à l'Ecole St Louis de Conzague.— A 2 h., distribution solennelle des Prix de l'Ecole Chrétienne des filles.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 24.— **St Cyrille et St Méthode, Evêques,** double, blanc. Transférés du 7 Juillet. « Puisse la nation qui vous acclame garder l'éclat de la foi éternelle. Le salut, elle le possèdera, par Rome qui en sera toujours pour elle la source. » Hymne du Bréviaire.

Samedi 25.— **St Jacques, Apôtre,** double de 2e classe, rouge.— Apôtre de l'Espagne, qui possède son tombeau à Compostelle, Pèlerinage célèbre.— *Aujourd'hui, Monseigneur confère les saints ordres aux Séminaristes.— Nous demandons les prières de nos fidèles en faveur des ordinands, et spécialement pour M.* Louis Perrot, *enfant de la Paroisse, et M.* Corentin Marzin, *neveu de M. le Curé-Archiprêtre, appelés tous deux au Sous-Diaconat.*

Le Pardon de Kerluan.— Dès le vendredi, la famille de Rhun-ar-Punç, suivant sa pieuse tradition, prenait possession de la Chapelle pour

l'ornementation de la Fête. Abondance de fleurs et bon goût sont la caractéristique de ces préparatifs. A 7 h. , le samedi, la messe comptait quelques communiants, et la sainte réserve prenait place au Tabernacle. Tout est prêt maintenant ; et à 3 heures la chapelle se remplit des pèlerins de la ville, qui en font leur pieux monopole. Les cierges forment à l'image de *Maria lactans* une vivante parure de lumières. Les chapelets s'égrènent, le cantique de Kerluan se répète, puis les chants liturgiques se succèdent avec la majesté et l'ampleur des plus grands jours. Nous aimons bien ces 1res vêpres du Pardon, et la belle procession des Vœux qui la suit. Le vent violent ne décourage pas les porteurs de bannières, et, lentement, avec les chants les plus pieux, les Pèlerins accompagnent l'image de N.-D. de Kerluan, dans sa marche triomphale. M. Jean Le Quéau, fils, portait la Bannière paroissiale, Mlle Saliou, la bannière de Kerluan, MM. L. Favennec, Jean Le Doaré, Nicolas, portent les croix. N. Dame de Lourdes ne pèse pas aux épaules de Mlles Cozanet, Des Cognets, du Cleuziou et Wampach, vêtues de blanc. Puis voici N. Dame de Kerluan, portée par Mmes Jarniou, Moré, Goas et Pichon.

Le lendemain sera-t-il sans orage et sans pluie ? Les inquiétudes du matin se dissipent heureusement aux premiers rayons de soleil qui percent les nuages vers 9 h. 1/2. Voici les processions de Landremel et de St Coulitz, plus nombreuses que de coutume. Déjà les cantiques de Kerluan ont jailli des lèvres de ses dévots. Le célébrant, M. Yves Perrot, monte à l'autel. A l'évangile, M. Gaonac'h, professeur au Collège St Vincent de Quimper monte en chaire. Celle-ci n'a pas fait entendre souvent paroles si élevées, enseignements si pratiques et si émouvants, langage de breton si pur et si élégant.

Dès 1 h. 1/2 commencent les Rosaires et se succèdent les cantiques jusqu'à 3 heures, sans que personne se lasse de célébrer la Mère de Dieu. A Vêpres, comme du reste à la grand'messe, on n'aurait pu trouver un espace vide dans la chapelle, la plupart des pèlerins debout et pressés à ne pouvoir bouger. La procession sera plus solennelle que jamais, grâce au concours de nos zélés et habiles musiciens de Ste Cécile, qui non contents de leurs belles marches religieuses, continueront encore, après l'office, la série de leurs plus beaux morceaux. Voici les noms des personnes de la Paroisse qui portaient à la procession 1° la Bannière de la Paroisse : J. Caugant, de Kiwidic et Y. Gaonac'h, de Prathir ; la Bannière de Kerluan, Marie Caugant, de Prathir et Françoise Labat, de Kiwidic ; les croix : Laurent Favennec, de Prathir, Emile Boudoulec du Leuré, Pierre Bauguion, de PennarPont, Laurent Péron, de Rhun-ar-Punç, Yves Bourveau, de Stankivin et Pierre Le Page, de Mézambellec ; N. Dame de Lourdes, Marie-Anne Nédélec, de PennarPont, Pauline Bauguion, de Kergudon, Marie Bauguion, de PennarPont et Marie L'haridon, de Pennaroz ; et N. Dame de Kerluan : Françoise Créteaux, de Prathir, Marie-Anne Favennec, de Prathir, M. Guillamot, de Kergudon et Marie Le Goff, de Kergudon.

La Chapelle de Kerluan. *(suite).*— « Il y avait litige entre la Commune et la Fabrique touchant la propriété de la chapelle et de son cimetière ou placitre. Les pièces que j'ai produites sont absolument probantes.— On se rappelle que l'acquéreur de biens d'église, M. Le Lièvre, avait revendu la chapelle et le placitre de Kerluan à M. Palierne, agissant avec autorisation de la Fabrique et de Mgr l'Evêque. Si nous connaissions un descendant de cet ancien trésorier, dont l'achat, n'ayant pas été sanctionné par l'Etat, reste légalement personnel, nous aurions là un moyen d'arracher

ce bien d'église à la rapacité du séquestre.— Il est décidé que la Commune reconnaît notre droit de propriété, mais demande qu'on lui accorde gratuitement la parcelle nécessaire pour l'élargissement du chemin vicinal. C'est convenu, pourvu que la Commune se charge de refaire le mur de clôture.

En vendant les arbres, nous trouverons assez de ressources pour réparer les autres murs de clôture et refaire la Fontaine qui est en fort mauvais état. Voilà pour le matériel.

Le cantique breton, que j'ai demandé au talent de M. Brignou, recteur de Laneuffret, est bien dans la note de la dévotion locale, et nous le chanterons dimanche prochain.

MM. les Recteurs de Landremel et de St Coulitz, reprenant la vieille tradition interrompue, viendront en procession avec leurs paroissiens. Je fais dresser un confessionnal dans la chapelle, pour que les pèlerins puissent se confesser et faire leurs dévotions, et les jours qui suivront le Pardon, nous aurons des messes à la Chapelle. La sainte réserve y sera gardée pendant les premiers jours.

Je demande instamment à N. Dame de Kerluan de bénir mes projets qui sont tout à sa gloire et au bien des âmes qui me sont confiées. Qu'elle étende sa protection bienfaisante sur les mères et sur les enfants, sur tous les foyers ! Car je constate que dans toutes les familles se réveille la tradition de ses bienfaits et des grâces obtenues par la confiance en son appui. »

Dimanche 9 Juillet 1899.— « Nos espérances ont été dépassées. Le Pardon de Kerluan a été pieux et a attiré un nombre considérable de pèlerins et de visiteurs. Tous les cœurs étaient à la joie et à la prière. Les Communions ont été peu nombreuses et les fidèles ayant fait des vœux n'étaient, autour de la statue à la procession, que quelques unités. Attendons ! En Bretagne plus que partout ailleurs, il faut se méfier des succès trop prompts et trop éclatants : feu de paille ! Jetons de solides fondements . . . »

(à suivre)

Liberté des Processions.— Mgr Marty, évêque de Montauban, vient d'écrire au maire de Beaumont-en-Limagne (Tarn-et-Garonne), qui a interdit les processions, une lettre de protestation par laquelle il lui signifie qu'il s'est exclu de la communion catholique et que le clergé aura le devoir de lui refuser les honneurs de la sépulture religieuse, s'il meurt avant d'avoir désavoué sa décision sectaire. (Univers.)

La peine ecclésiastique à laquelle se reporte ici Mgr Marty, est la 7e des *excommunications majeures*, frappant « ceux qui portent des lois ou des décrets contraires à la liberté ou aux droits de l'Eglise ». Cette peine, avons-nous expliqué en chaire, (voir *Bulletin* du 25 Janvier 1908) frappe non ceux qui ne sont que de simples agents subalternes, mais les *auteurs* mêmes des lois ou décrets : les ministres, les députés et sénateurs, les préfets, les maires, les conseillers municipaux qui *empêchent*, *restreignent* ou *troublent* la liberté et le droits de l'Eglise, parmi lesquels est comprise la liberté des *processions*.

M. H. Berthevas.— C'est un grand deuil pour notre belle école chrétienne libre des Garçons, pour la population, pour le curé de la Paroisse, que la mort de ce maître excellent, de ce grand chrétien, de ce Directeur si profondement dévoué, si affable et si bienveillant, qu'un mal subit vient de nous ravir. Il y a 8 jours à peine, M. H. Berthevas conduisait lui-même en pèlerinage à Ste Anne la Palue tous les élèves de sa florissante école. Il

éprouva un refroidissement auquel il ne porta pas attention. Au retour il s'alita sans que rien fît prévoir un danger. Mardi matin 14 Juillet une attaque le foudroya. Nous reviendrons sur la belle vie de cet humble ouvrier du Seigneur. Qu'il nous suffise aujourd'hui de mentionner le concours nombreux de fidèles, prêtres, et anciens élèves qui, malgré l'extrême difficulté des correspondances au jour du 14 juillet, purent apprendre sa mort et venir lui rendre les derniers devoirs. Un service *d'octave* sera célébré pour lui mardi prochain 21, à 10 h., dans la chapelle du Pensionnat S^t^ Louis. Nous le recommandons aux prières de nos paroissiens.

Aux Enfants de Marie.— « La Messe est, vous le savez, la continuation à travers les temps et les espaces, du sacrifice de la Croix. Il y a le même sacrificateur, la même Victime, les mêmes intentions.

« C'est toujours Notre-Seigneur Jésus-Christ s'immolant lui-même avec le concours du prêtre, il est vrai, pour adorer la majesté divine, la remercier des grâces déjà répandues sur le monde, demander à sa bonté de nouvelles largesses, solliciter enfin de sa clémence le pardon des péchés de l'humanité et lui en offrir une expiation et une réparation aussi grande que Dieu lui-même.

« Au pied de la Croix, il y avait la sainte Vierge qui, à travers ses larmes et ses déchirements, s'unissait au Sacrifice de son divin Fils.

« Et au pied du premier autel, n'a-t-elle pas été aussi la première ? Tous les jours elle assistait à l'admirable renouvellement de l'immolation du Calvaire, dont les terribles scènes se représentaient vivement en son esprit ému. Au milieu des ténèbres et des convulsions de la nature, des cris de haine et de mort d'un peuple en délire, elle revoyait son divin Fils, le corps ensanglanté et l'âme désolée, expier pour la glorification de Dieu et le salut du monde. Et tous les jours elle s'immolait elle-même avec Notre-Seigneur.

« Voilà notre modèle, chères enfants de Marie. A son exemple nous exciterons dans nos âmes attendries une vive dévotion pour la Messe. Elle est, dit saint François de Sales, le soleil des exercices spirituels, et il faut s'efforcer d'y assister tous les jours. Il est même bon de s'unir plusieurs fois le jour aux Messes qui se célèbrent dans l'univers.

« S'agit-il de demander à Dieu une grâce pour nous et pour les autres ? S'agit-il de le remercier d'un bienfait obtenu ? S'agit-il de réparer quelque péché ? Assistons à la Messe en nous associant aux dispositions de la Très Sainte Vierge, à son profond respect, à son ardent amour, à son immolation intérieure.

« Oui, mon Dieu, je m'immole moi-même avec Jésus-Christ ; je vous immole mes défauts, mes convoitises, tout ce qui peut vous déplaire en moi. Je veux être totalement à vous !

« Est-ce que d'ailleurs tout ce qui nous entoure ne nous rappelle pas les scènes lugubres du Calvaire qui transpercèrent le cœur de notre divine Mère ? Quelles épaisses ténèbres obscurcissent le soleil de la vérité ! Quels tremblements agitent la terre où le Christ est rejeté ! Quel cris de rage et de guerre contre Lui, sa religion et son sacerdoce retentissent partout, dans les journaux et les livres, les parlements et les rues ! Que de trahisons et d'effrois, que d'apostasies et d'ignominies !

« A nous, chères Enfants de Marie, de nous presser au pied de l'autel du sacrifice et de donner à la magnanime victime la consolation de notre fidélité. Puisse-t-elle trouver dans les flammes de notre amour reconnaissant une réparation de tant de douleurs. »

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4^e^ Année. 25 JUILLET 1908. N° 151.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 26.*— **VII^e^ dimanche après la Pentecôte.— S^te^ Anne, Mère de la Vierge Marie,** double de 1^re^ classe avec octave, blanc.— « Voici la Mère choisie par Dieu pour nous, Anne la très sainte, l'espoir et le soutien des Bretons, notre bienfaitrice dans les joies, notre secours dans les peines. » Bréviaire.— *Chants de la Grand'messe, page 12.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 27.— **S^t^ Samson, Evêque,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Toute la fin de sa vie fut consacrée à l'édification des Eglises, à l'instruction des ignorants, au soulagement des pauvres, à la formation sainte des clercs. » Bréviaire.— *A la 1^re^ messe, service pour les Trépassés.— A Quimper, ouverture de la 1^re^ Retraite ecclésiastique.*— **Nous demandons aux pieux fidèles de redoubler de prières en faveur de ces saints exercices, afin que les Prêtres reçoivent en abondance des grâces de lumière et de force.**

Mardi 28.— **S^t^ Nazaire et ses saints compagnons, martyrs,** semi-double, rouge. On peut célébré la messe des défunts.— « Nazaire, baptisé par le Pape S^t^ Lin, vint dans les Gaules, et y prêcha l'Evangile. » Bréviaire.

Mercredi 29.— **S^te^ Marthe, Vierge,** double majeur, blanc.— « Je suis la Résurrection et la vie ; celui qui croira en moi, quand même il serait mort, vivra. » Paroles de Jésus à Marthe.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t^ V. de Paul.*

Jeudi 30.— **S^t^ Guillaume, Evêque,** double, blanc.— « S^t^ Guillaume fut évêque de S^t^ Brieuc, et se distingue par ses luttes en faveur de la justice. » Bréviaire.— *A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 31.— **S^t^ Ignace, confesseur,** double, blanc.— Il fut le fondateur de la Compagnie de Jésus, et aimait à prendre pour devise : « Pour la plus grande gloire de Dieu. »

Samedi 1^er^ Août.— **S^t^ Pierre-ès-liens,** double majeur, blanc.— « Marchant sur les eaux, Pierre, voyant une rafale s'abattre sur le lac, eut peur, et se sentant enfoncer dans les eaux, il s'écria : Seigneur, sauvez moi ! Jésus étendant la main le saisit et lui dit homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté ? » Evangile.— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Installation de M. Mével.— Nos paroissiens seront heureux d'avoir quelques détails sur cette imposante cérémonie.

Disons tout d'abord un mot de l'Eglise de Locquénolé. Elle date du

XI[e] siècle dans quelques unes de ses parties. Chétive à l'extérieur, elle est imposante et recueillie quand on franchit le porche. C'est là qu'en procession nous avons conduit le nouveau pasteur. Quels contrastes pour nous, habitué ici, depuis 1903, à de si tristes procédés ! Là, le dais était porté par des membres du Conseil municipal, et le Maire, pieusement, prenait la tête du cortège des hommes groupés en nombre. Là, nous avons vu dès le matin le maire s'agenouiller à la Table Sainte. La paix et l'union la plus cordiale règnent dans la paroisse. Sur 100 votants, trois des conseillers, dont le Maire, ont eu l'unanimité. Les autres ont eu 99 suffrages. Aussi, avec quelle joie M. Mével s'est-il en chaire confié à l'avenir, et a-t-il salué les autorités locales comme ses meilleurs auxiliaires pour le bien.

Une délicate prévenance de la part de M. le Chanoine Queinnec, Curé-Doyen de Taulé, nous cédait la présidence de la cérémonie. En chaire, après avoir remercié M. Mével du bien accomp'i par lui à Châteaulin, nous l'avons confié à la protection de S[t] Guénolé, patron de Locquénolé, au nom de S[t] Idunet son frère, et nous avons pu augurer les meilleurs fruits du ministère de M. Mével sur ce terrain propice, où nous-même nous n'étions pas un étranger, puisque nous y avons passé les plus tendres années de notre enfance, retrouvant après un si long temps dans notre souvenir les mêmes paysages qui avaient frappé le regard de notre intelligence à peine éveillée.

Et Maintenant que S[t] Guénolé et S[t] Idunet s'entendent pour assurer ici et là le règne de Jésus et de sa grâce.

Mlle Louise Nédélec.— Dieu demande à toutes les œuvres bonnes des sacrifices en union avec la croix du Divin Sauveur. Le sang divin, mêlé aux larmes humaines, fait le ciment solide avec lequel Dieu veut bâtir. Ce gage de durée et d'efficacité, notre œuvre de la Plaine le trouve dans le deuil auquel il prend en ce moment une grande part. Une de ses premières maîtresses laïques, venue s'offrir, dès la première heure, à continuer l'apostolat des *Sœurs Blanches*, Mademoiselle Louise Nédélec, fille de M. François Nédélec, adjoint au Maire de S[t] Ségal, vient, après de longues souffrances supportées avec une patience angélique, de rendre son âme à Dieu, à l'âge de 20 ans. Lundi dernier, 20 Juillet, un groupe nombreux de ses anciennes élèves, avec quelques unes de ses vénérées maîtresses à elle-même, s'est joint aux 10 prêtres, et à la foule pressée des fidèles et amis qui l'ont conduite à sa dernière demeure, dans l'attente de la Résurrection. Son lit de douleurs a été une chaire de prédication pour tous ceux qui l'ont approchée. Son union à Dieu était continuelle. Sa longue agonie se termina par un adieu touchant à ses parents tous réunis autour de sa couche. « Je vais au Ciel, dit-elle, j'y prierai pour vous, vous y aurez tous votre place un jour. »

Ses élèves conserveront le souvenir de son dévouement si maternel, et mettront en pratique ses conseils si pieux. Elles prieront pour leur bonne maîtresse, et lui demanderont aussi de veiller sur ces classes où elle a passé comme un parfum du ciel.

Jurisprudence.— *Quelle est la situation des Curés en ce qui concerne les Eglises ?*

Les Eglises demeurent « frappées d'une servitude d'affectation cultuelle, et comme telles à la disposition du ministre du culte et des fidèles, aux termes de l'article 5 de la loi du 2 Janvier 1907. Ce droit de jouissance de fait ou d'occupation que le ministre du culte tient de la loi elle-même, impose à la commune l'obligation corrélative de le laisser jouir librement de l'Eglise suivant sa destination. Si la commune vient à manquer à cette obligation, il ne saurait lui être permis d'y contrevenir impunément. ». (Tribunal de Blois 24 octobre 1907.— Clamecy 8 Août 1907.— Montmédy 24 Août 1907.— Riom, 7 Septembre 1907.— Besançon, 5 Octobre 1907).

Le titulaire de la jouissance gratuite de l'Eglise, peut-il exiger des rétributions pour les places occupées dans l'Eglise et la location du matériel funéraire ou autre ?

« Sans aucun doute. L'acte administratif, prévu par l'article 5 de la loi du 2 Janvier 1907 confère au curé, en vue de l'exercice public du culte, la jouissance gratuite de l'Eglise, ainsi que des meubles et objets la garnissant. Il lui donne un titre juridique. Le nouveau régime corrige donc la circulaire du 1[er] Décembre 1906, et donne au curé titre et qualité pour se servir de l'Eglise et des objets qui y sont contenus, de même que pour en louer l'usage et pour se comporter, en un mot, comme la fabrique supprimée (Revue du culte Catholique 1907 P. 64).

Les chaises appartiennent-elles à la commune ?

Voici ce que répond l'Instruction générale de l'Enregistrement 4 Décembre 1906 : « les seuls objets mobiliers qui doivent être mis sous séquestre sont les objets ayant appartenu » à la *Fabrique ;* — « les biens de cette nature (objets mobiliers et meubles meublants) placés dans l'édifice sont mis sous séquestre en tant qu'ils appartiennent à l'établissement public supprimé », c.-à.-d. la *fabrique.*

Il en résulte que la commune n'y a aucun droit en dehors du séquestre, et que les ministres du culte en ont la jouissance gratuite pour la pratique de la religion, dans les mêmes conditions que la fabrique supprimée.

Monsieur H. Berthevas.— Né à Henvic en 1866, M. H. Berthevas, anciennement F. Robert, débuta dans la carrière d'instituteur chrétien à Douarnenez, puis il passa onze ans à Morlaix, où l'on vint le prendre pour lui confier la direction de l'Ecole libre de Briec récemment fondée (1897) et qu'il dirigea avec un esprit de méthode et un dévouement hors de pair. Au mois de Septembre 1900, il fut choisi pour succéder au F. Calixte, de chère et vénérée mémoire, comme directeur du Pensionnat S[t] Louis de Châteaulin.

Il eut tout le poids de la persécution à subir pour lui et pour ses frères en religion, et quand l'heure vint où, frappés par le décret qui dissolvait brutalement la très méritoire congrégation des Frères de Ploërmel, il fallut choisir entre l'œuvre à continuer en faveur de l'éducation chrétienne de la jeunesse confiée à leurs soins, et les consolations d'une vie religieuse qui avait guidé leur adolescence et leur âge mûr dans les voies de la perfection, ce ne fut pas sans une profonde douleur que lui et ses compagnons de labeur se virent contraints de briser les liens qui les attachaient à leur congrégation, pour se consacrer encore à l'œuvre qu'elle leur avait appris à aimer.

Mais si la cruauté des persécuteurs pouvait leur enlever leur habit de religieux et leur défendre la profession publique de leurs vœux, il leur restait leur volonté inébranlable de pratiquer les mêmes vertus et de remplir le même apostolat auprès de la jeunesse.

M. Berthevas resta fidèle à toutes les pratiques d'une piété fervente. Sans rien négliger de ce qu'il fallait pour donner aux élèves de son Pen-

sionnat une éducation forte et une instruction solide, son principal souci fut plus que jamais d'en faire des enfants pieux et vertueux, de fermes chrétiens en vue de l'avenir. Aussi les familles chrétiennes de la région lui gardèrent-elles la même confiance et les enfants affluaient à son école.

C'est là qu'après huit années de labeurs consacrés à *Dieu seul*, la mort est venue le frapper à la fleur de l'âge, et le ravir à l'affection de ses dévoués collaborateurs en même temps qu'à la piété vraiment filiale qu'avaient pour lui ses élèves. Le morne silence qui régnait le jour de sa mort dans les cours de récréation d'ordinaire si bruyantes, montrait bien le sentiment de profonde tristesse qu'éprouvaient ses chers enfants. D'autre part, la nombreuse assistance de clergé et de fidèles qui se pressait en l'église de Châteaulin lors de ses obsèques, a bien fait voir aussi de quelle estime et de quelle sympathie M. Berthevas était entouré à Châteaulin.

Il repose maintenant au cimetière de Landerneau, son frère aîné, Directeur du Pensionnat S^t Joseph, ayant tenu à avoir près de lui sa dépouille mortelle. Que son âme trouve près de Dieu le rafraîchissement, la lumière et la paix !

Le mardi 21, un service solennel pour le regretté défunt rassembla dans la chapelle du Pensionnat, avec les élèves et les maîtres, un nombreux clergé et de nombreux amis de la maison. M. le Chanoine Poulhazan, Curé-Doyen de Briec, dont il avait dirigé l'école, présida le chant du Nocture, la messe fut célébrée solennellement par M. Tanguy, vicaire d'Argol, compatriote, et ami d'enfance du défunt. L'absoute fut donnée par M. le Chanoine A. Le Roy, Curé-Archiprêtre de Châteaulin. C.

Une loi en faveur des Penn-ti. *(suite).*— « Tous les avantages prévus par la loi du 12 Avril 1906 pour les maisons à bon marché, sauf l'exemption temporaire d'impôt foncier, s'appliquent aux jardins ou aux champs n'excédant pas un hectare (art. 1er). »

Rappelons ces avantages : d'abord ceux qui constituent des exceptions aux règles ordinaires du partage des successions ; et l'on sait combien le partage forcé est, onéreux pour les petits héritages à mineurs. Lorsque le propriétaire d'une maison construite dans les conditions voulues par la loi vient à mourir, laissant une veuve et des enfants :

1° La veuve ou l'un des enfants peut s'opposer au partage et demander que l'indivision soit maintenue pendant une période de 5 ans ;

2° Si parmi les enfants, il se trouve des mineurs, l'indivision pourra être continuée pendant 5 années à partir de la majorité de l'aîné, sans que sa durée totale puisse, à moins d'un consentement unanime, excéder 10 années. Le maintien de l'indivision est, dans tous les cas, prononcé par le juge de paix après avis du Conseil de famille ;

3° Si l'on fait un partage, on peut éviter les formalités coûteuses d'une vente aux enchères, qui doit être judiciaire s'il y a des mineurs : l'un des intéressés a la faculté de « reprendre la maison sur estimation. » L'estimation est faite, si les intéressés ne s'entendaient pas, par le comité des habitations à bon marché, et homologuée par le juge. Autant d'heureuses dérogations, comme on le voit, aux règles ordinaires des partages, qui amenaient si souvent la disparition du foyer de famille par suite des formalités qui en absorbaient quelque fois la valeur. *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

4o.— Pierre-Marie Bourveau, Prat-Aval, fils de Emile et de Marie-Anne Dagorn, *parrain :* Pierre Bourveau, *marraine :* Marie Dagorn.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4^e Année. 1er AOUT 1908. N° 152.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 2.*— **VIII^e dimanche après la Pentecôte. Octave de S^{te} Anne,** double, blanc.— *Indulgence du Pardon ou de la Portioncule. Le privilège de cette indulgence a été accordé, par indult spécial, en faveur de l'Eglise S^t Idunet. Tous les fidèles, en se confessant et en communiant, peuvent gagner cette indulgence, qui est applicable aux âmes du purgatoire,* autant de fois *qu'ils visiteront à cette intention l'Eglise de S^t Idunet, y priant aux intentions du Souverain Pontife, à partir des 1res Vêpres, le samedi vers 3 heures, jusqu'au coucher du soleil du dimanche 2 Août.— Aux messes, avis pour l'époque de la moisson.— A 8 h. 1/2, Dépôts à la Caisse des Loyers.— Après la Grand'messe, procession du Rosaire.— Indulgence plénière pour les membres de la Confrérie du Rosaire qui, après avoir reçu les sacrements, prennent part à cette procession, et prient aux intentions du S. Pontife.— Après Vêpres, Bénédiction à l'Hospice.— Le soir à 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs. Recommandations, Litanies, Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Lundi 3.— **Invention du corps de S^t Etienne, premier martyr,** semidouble, rouge. Permission de célébrer la messe en noir.— « Ouvre en hâte notre tombe, pour que par nous Dieu ouvre au monde la porte de sa clémence, et qu'il prenne son peuple en pitié dans la tribulation qui est partout. » Apparition de S^t Etienne au prêtre Lucien pour lui découvrir le lieu de sa sépulture, au 5^e siècle.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 4.— **S^t Dominique, confesseur,** double majeur, blanc.— Fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs, à qui il donne pour arme principale la pratique et l'enseignement du saint Rosaire.

Mercredi 5.— **Dédicace de N. Dame des Neiges,** double majeur, blanc.— Ainsi appelée parce que la Sainte Vierge marque la place de ce sanctuaire, en la couvrant de neige en plein mois d'Août à Rome. On l'appelle aussi *S^{te} Marie Majeure.— Le soir à 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 6.— **Transfiguration de N.-S. J.-C.** double majeur, blanc.— « Jésus, gloire soit à vous qui vous révélez aux petits, à vous avec le Père et l'Esprit-Saint dans les siècles éternels. » Bréviaire.— *Le soir à 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 7.— **S^t Gaétan, confesseur,** double, blanc.— « Ce fut sur le terrain du détachement des richesses, dont l'amour avait causé mille

maux dans l'Eglise, que Gaétan voulut commencer et qu'il mena le plus avant la réforme. On vit les Théatins pousser le zèle du dévouement jusqu'à s'interdire la faculté de mendier, et attendre toutes choses de l'initiative spontanée des fidèles. Héroïque hommage rendu à la Providence de Dieu. » Année liturgique.— *1er Vendredi du mois, consacré au Sacré-Cœur.— Les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 8.— **Vigile de St Laurent. St Cyriaque et ses compagnons, martyrs,** semidouble, rouge. On peut célébrer la messe en noir.— « Cyriaque est puissant contre les démons et la confiance des peuples l'a rangé à ce titre parmi les saints *auxiliaires*. » Année liturgique.

Documents.— Nous avons reçu, le jeudi 23 Juillet, les trois pièces suivantes, que nous faisons suivre de quelques remarques :

I° Monsieur le Curé

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint deux délibérations prises par le Conseil Municipal de Châteaulin en séance du 11 Juillet dernier, en vous priant de vouloir bien vous y conformer.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de ma considération distinguée. le Maire : Th. Halléguen.

Remarque.— Est-ce une entrée en pourparlers que M. le Maire désire par cette lettre d'une forme insolite, ou bien est-ce une mise en demeure ?

Nous aimons les situations franches, et nous voulons laisser à M. le Maire la responsabilité de toutes les mesures qu'il lui plaira d'appliquer. Encore faut-il que ces mesures soient prises dans les formes légales, puisqu'elles sont restrictives des libertés religieuses.

II° L'an 1908, le 11 Juillet ... le Conseil Municipal ... assemblé sous la présidence de M. Halléguen, maire, en session ordinaire ...

Monsieur Le Goff demande la parole et dit qu'il se fait l'écho des réclamations qui se sont produites au sujet de la procession qui a lieu le dimanche des fêtes de Septembre.

Cette procession, ayant lieu dans l'après-midi, nuit considérablement aux divertissements, ainsi qu'aux commerçants de la localité (!!!) et aux forains installés sur nos places.

Il serait donc à désirer que cette procession ait lieu le matin, ainsi que cela se faisait il n'y a pas très longtemps (???)

Le Maire met la question aux voix :

Par 14 voix contre 6 abstentions (?) le conseil charge le Maire de vouloir bien inviter le Curé de la Paroisse à faire la procession du dimanche du Pardon le matin au lieu de l'après-midi.

Fait à Châteaulin les dits jour, mois et an. Pour extrait conforme.

le Maire : Th. Halléguen.

Remarque.— Ce dont se plaignent les forains, c'est non de la procession, (car partout où ils vont ils se montrent très respectueux des pieux usages), mais des courses du dimanche qui, comme ailleurs, seraient mieux placées les jours suivants, et qui éloignent de leurs boutiques nombre de curieux.

Nous avons eu l'occasion d'établir le contraste entre Châteauneuf-du-Faou, qui réserve le dimanche du Pardon de N.-D. des Portes aux solennités religieuses, et les forains sont très empressés à interrompre un instant leurs jeux, au moment de la belle procession. Les divertissements sont remis aux jours suivants comme il eût été facile de le faire ici, selon le désir du

grand nombre, très heureux et très fiers que leur Pardon ressemblât à tous les autres Pardons de Bretagne. Mais certains, à Châteaulin, sont moins libéraux qu'on ne se montre partout ailleurs, à Quimper, Douarnenez, Concarneau, Landerneau, Morlaix, Châteauneuf-du-Faou, Carhaix, le Huelgoat, etc.

Les plaintes des commerçants nous ont tout l'air d'un bluff. Quant à cette affirmation que la procession se faisait le matin il n'y a pas très longtemps, elle nous rend rêveur. Nous avons parcouru à ce propos tous les anciens *coutumiers* de la Paroisse. Ils disent que la Procession se faisait autour de la chapelle, *après les Vêpres*. A notre arrivée, nous avons repris, après entente avec le Maire, la coutume encore plus ancienne de partir de St Idunet. Nous avons bien pensé, *sans réaliser le projet*, à imiter les paroisses qui vont de l'Eglise principale, en Procession, chanter la Grand'messe au lieu du Pardon, pour revenir de même après Vêpres. Nous nous sommes contentés de faire ce jour là ce qui se fait à toutes les processions de l'année, partir de l'Eglise paroissiale pour aller chanter Vêpres à N. Dame, et revenir pour la Bénédiction. Où donc M. Le Goff a-t-il trouvé les traces « d'il n'y a pas très longtemps » ?

III° ... Même session ordinaire ... Sur la demande de Monsieur Lavergne, le Conseil Municipal prie M. le Maire de vouloir bien faire le nécessaire pour que le Bedeau soit invité à ne pas interrompre la sonnerie de l'heure par des appels aux fidèles ...

Pour extrait conforme le Maire : Th. Halléguen.

Remarque.— Le Bedeau dément qu'il ait jamais interrompu la sonnerie de l'heure. On ne sait à quoi il est ainsi fait allusion. C'est tout simplement le prurit d'« embêter le Curé », selon l'expression pittoresque d'un conseiller municipal.

Le Curé, lui, n'a qu'un désir, c'est de voir se convertir ces malheureux cléricaux à rebours qui n'ont jamais eu autant appétit d'un morceau de Curé que depuis la fameuse **Séparation.**

Oui, Dieu sauveur, vous savez que nous n'avons d'autre ambition que de les convertir, et que c'est là le but de nos prières les plus assidues, car vous nous avez donné la charge de leurs âmes à arracher à l'enfer et à conduire au ciel. Mais vous voulez aussi que, pour préserver les autres des erreurs pratiques, et conserver en eux la notion claire de la justice, nous défendions, même jusqu'au sang, vos droits et ceux de votre sainte Eglise.

« Ceux qui ne savent pas ce qu'ils font, pardonnez-leur », Seigneur, et que ramenés à vous, ils chantent un jour avec St Augustin : « Beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, tard je vous ai connue, tard je vou ai aimée ! ».

Le nouveau vicaire.— Monseigneur a désigné comme vicaire de Châteaulin, en remplacement de M. Mével, M. Yves Nédélec. M. Nédélec, né à Quimper en 1879, fit ses études au collège de Pont-Croix, d'où il passa au grand séminaire de Quimper. Il fut ordonné le 25 Juillet 1904. Depuis cette date, il remplissait à l'Ecole saint Yves les fonctions de préfet d'études. En notre nom et au nom de nos paroissiens, nous lui souhaitons la bienvenue et demandons au bon Dieu de bénir son nouveau ministère.

Une loi en faveur des Penn-ti. *(suite).*— Eh bien ! tous ces avantages sont étendus aux jardins, aux champs (même ceux dont le propriétaire n'a pas de maison) n'excédant pas *un hectare*. Notons en effet que la loi de 1906 s'appliquait aux jardins de 5 ou 10 ares, considérés

comme dépendance des maisons, mais non aux jardins et aux champs considérés en eux-mêmes, sans maison attenante ou proche.

Le projet adopté tout d'abord par la chambre portait 25 ares seulement, soit à peu près un demi-journal. C'était assez pour l'ouvrier des villes qui n'a besoin que d'un petit jardin autour de sa maison ; c'était insuffisant pour le paysan si on voulait lui procurer autour de la maison un coin de terre où il pût récolter un peu de blé, des pommes de terre, et un petit bout de pré pour y mettre « en champ » sa vache, ses chèvres ou ses brebis. C'est donc spécialement pour les paysans qu'on a élevé le maximun à *un hectare,* soit un peu plus de deux journaux : et ce ne fut pas sans peine, car on craignait que cela augmentât un peu trop la charge résultant pour l'Etat des autres dispositions de la loi.

Appliquons tous ces avantages aux *Penn-ti* bretons :

Voici deux jeunes gens, garçon et fille de ferme qui fondent un foyer chrétien. Loin d'imiter tant de jeunes ménages qui fuient vers la ville, le mari, pour y mener la vie de manœuvre, la jeune femme pour faire ici et là des journées de ménage, ils se décident sagement à se fixer aux champs. Mais, s'ils consentent à vivre du travail de la terre, ils ne veulent pas renoncer à un chez soi. C'est donc un penn-ti qu'ils cherchent, ou qu'ils veulent construire. Ont-ils quelques petites économies ? Ils savent qu'ils ne peuvent les mieux placer qu'en terres. Mais la terre est chère, et leur avoir est modeste. Dans ce cas, si le cultivateur voisin, intelligent et désireux de fixer auprès de lui la main d'œuvre qui se fait rare, a construit un Penn-ti, en y attachant un lopin de terre, le jeune couple l'obtiendra en loyer en promettant son travail. Aussitôt installé, il cultive son courtil, fait l'acquisition d'un porc, d'une chèvre, voire même d'une vache laitière, et le reste à la Providence ! La caisse rurale de la Paroisse lui prête un complément de ses modestes ressources, qu'il remboursera par petites sommes au fur et à mesure des gains disponibles ; et petit à petit, les économies grossissant, il pourra entrevoir le moment où il aura son champ à lui.

(à suivre)

Ont reçu le Saint Baptême :

41.— Marie-Françoise Pennec, Quivit, fille de Pierre et de Marie Thomas, *parrain :* Pierre Lastennet, *marraine :* Marie-Françoise Créteaux.

42.— Yvonne-Marie Pennanéac'h, Rue Notre Dame, fille de Jean et de Marie-Joséphine Le Dé, *parrain :* Yves Le Dé, *marraine :* Marie Pennanéac'h.

Ondoiements :

15.— Un enfant à Aimé Corcuff et à Jeanne Joncour.

16.— Un enfant à François L'haridon et à Louise Nicolas.

Supplément des cérémonies du Baptême :

15.— Frantz-Xavier-Louis Otto, Toul-ar-c'hoat, fils de Curth et de Fanny Grimard, *parrain :* Xavier Pilven Le Sévellec, *marraine :* Louise Lepeudry.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

14.— Emile-Frédéric-Marie Baley, né et domicilié à Châteaulin, et Jeanne-Elise-Marie Martin, née à Bourganeuf (diocèse de Limoges) et domiciliée à Châteaulin.

15.— Claude Le Goff, né à Dinéault et domicilié à Châteaulin, et Marie-Anne Grannec, née à S^{t} Ségal et domiciliée à Châteaulin.

A S^{t} Ségal, Jean Monjour, baptisé le 17 Juillet 1878 à Châteaulin, et Françoise Guillou, baptisée le 15 Novembre 1876 à Brasparts.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

39. Anne Morguès, Kerlobret, 87 ans.— 40. Hervé Berthevas, Châteaulin, 42 ans.— 41. Jean-Marie Vasselet, Grand'rue 4 ans.— 42. Raymond Gangneux, Rue de la Gare d'Orléans, 29 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4^{e} Année. 8 AOUT 1908. N° 153.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 9.*— **VIII^{e} dimanche après la Pentecôte,** semidouble, vert.— Evangile du jour ; Jésus pleure sur Jérusalem et annonce sa ruine. « Le châtiment était bien dû à ces chefs du peuple qui avaient eu la priorité dans le crime, à ces pontifes, à ces anciens qui avaient décrété la mort du juste et poussé la foule au reniement du prétoire. » Année liturgique.— *Aux messes, avis du Pasteur.— La Grand'messe sera chantée par M.* Yves Nédélec, *nouveau vicaire de la paroisse.— Vêpres de S^{t} Laurent, Bénédiction du T. S. Sacrement, puis Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 10.— **S^{t} Laurent, Martyr,** double de 2^{e} classe avec octave, rouge.— « Dieu tout-puissant, nous vous en prions, donnez-nous d'éteindre les flammes de nos vices, vous qui avez accordé au bienheureux Laurent de triompher du feu qui tortura son corps. » Collecte.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 11.— **S^{t} Alphonse de Liguori, évêque et docteur de l'Eglise,** double, blanc.— Cette fête, à cause de l'octave de S^{te} Anne, est transférée du 2 Août à ce jour. « Grand par ses œuvres et par sa doctrine, à lui s'applique directement l'oracle de l'Esprit Saint : « Ceux qui enseignent la justice à plusieurs brilleront comme des étoiles dans les éternités sans fin. » Année liturgique.

Mercredi 12.— **S^{te} Claire, Vierge,** double, blanc.— *Indulgence plénière pour les tertiaires de S^{t} François.* « Claire fut pour François l'aide semblable à lui-même, dont la maternité engendra au Seigneur cette multitude d'héroïques vierges, d'illustres pénitentes, que l'ordre séraphique compta bientôt sous toutes les latitudes, venant à lui des plus humbles conditions comme des marches du trône. » Année liturgique.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^{t} V. de Paul.*

Jeudi 13.— **De l'octave de S^{t} Laurent,** semidouble, rouge. Permission de célébrer la messe des défunts.— Aujourd'hui, mémoire de S^{t} Hippolyte et de S^{t} Cassien, martyrs.— *De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.* « Cassien qui tenait une école, fut livré par le juge aux enfants payens dont il était le maître, et il mourut sous les mille coups de leurs poinçons. »

Vendredi 14.— **Veille de l'Assomption, office de l'octave de S^{t} Laurent, avec mémoire de la vigile,** semidouble, rouge. Permission de célébrer la messe en noir.— **Aujourd'hui jeûne et abstinence de stricte obligation** *pour nous préparer à la solennité de l'Assomption de la T. S. Vierge.* « Dieu qui avez daigné choisir l'enceinte virginale de la bienheureuse

Marie, pour en faire votre demeure, accordez à nos prières que, en sécurité sous sa protection, nous prenions part dans la joie aux allégresses de sa solennité.'» Collecte.

Samedi 15.— **L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE,** double de 1re classe avec octave. blanc.— « En nous aussi il faut que les vertus règnent ; en nous aussi il faut qu'elles brisent la tête du serpent maudit, pour qu'un jour, en nous aussi elles triomphent avec Marie ».— *A toutes les messes, quête pour les Séminaires.— Grand'messe avec Diacre et Sous diacre.— Sermon français par M.* Yves Nédélec, *vicaire.— A 2 h., la procession commémorative de la consécration de la France à Marie partira de St Idunet pour aller chanter Vêpres à N. Dame. A la procession, les Enfants de Marie sont vêtues de blanc pour porter la statue de la Vierge. Pendant les Vêpres, deux Enfants de Marie font la quête.— Au retour à St Idunet Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Le Pardon de N.-D. des Cieux.— C'est avec une véritable édification que nous avons pris part à ce pèlerinage local. Le Huelgoat ne passe pas pour un pays dévot. C'est, dit-on, le canton qui donne les votes les plus antireligieux de France. On a respecté cependant la libre expression de la dévotion populaire, et nous avons eu ce beau spectacle d'une procession immense partant de l'Eglise paroissiale, vers 2 h. 1/2, se frayant un passage entre les boutiques et manèges forains qui, encombrant la place, faisaient taire un moment leurs bruyants appels, et allant chanter les Vêpres solennelles à la belle chapelle qui domine la ville. De là, après l'office et un sermon religieusement écouté, la procession revint à l'Eglise de St Yves, et dans les rangs pressés, nombre de pèlerins en corps de chemise, nu-pieds et un cierge à la main, accomplissaient leurs vœux, et manifestaient leur reconnaissance à leur Patronne vénérée.

A notre retour, nous rencontrons à la Gare de Pleyben l'immense foule qui avait pris part au pardon. Nos voisins de banquette nous racontèrent qu'à Pleyben aussi la procession déroula ces pompes après les Vêpres, à la grande joie des fidèles et des étrangers.

Les distributions des Prix à nos Ecoles libres chrétiennes.— Elles ont été endeuillées, cette année, par la mort du regretté directeur du Pensionnat St Louis. Son souvenir planait sur cette journée, où nos chers enfants ont vu proclamer devant leurs bons parents les résultats de leur travail fidèle.

La Présidence du très aimé M. Riou, Recteur de Cast, assurait aux jeunes auditoires et aux familles des conseils pleins d'expérience, aux maîtres et maîtresses de précieux encouragements, au nombreux clergé un écho puissant de leurs sentiments de gratitude pour les dévouements dépensés en faveur des enfants de leurs paroisses.

Nous sommes trop en retard pour prolonger ce compte rendu. Nous nous contentons de donner ici la liste des enfants couronnés dans nos deux excellentes écoles.

ECOLE St LOUIS. Diplômes d'Agriculture ; degré élémentaire.— Michel Mérour, Trégarvan ; Yves Vasselet, Lothey ; Yves Nicolas, Dinéault ; Jacques Blouet, Plomodiern ; Yves Jamet, Gouézec ; Jean Paugam, Lothey ; Joseph Dornic, Lothey ; Thomas Colin, Plomodiern ; Jacques Guennec, Châteaulin ; Pierre Lijour, Briec de l'Odet ; Emile Guiriec, Lopérec ; Pierre Nédélec, St Ségal ; Jean Chapalain, Plonévez-Porzay ; Jean Séac'h, Cast ; Guillaume Tirilly, St Ségal ; Yves Grannec,

Lennon ; Armand Pochard, Landivisiau ; Laurent Feunteun, Landudal ; Pierre Nourgouillous, Châteaulin ; Alain Philippe, Châteaulin ; Alain, Billon, Cast ; François David, Gouézec ; Pierre Croissant, Landudal ; Louis Vigouroux, St Ségal ; Joseph L'Haridon, Gouézec ; Jean Guillamot, Dinéault ; François Le Gall, Quimerc'h ; Yves Le Roux, St Nic ; Jean Garrec, Plonévez-Porzay ; Michel Suignard, Landeleau ; Alain Blaise, Châteaulin ; Jean Brenaut, Pleyben ; Victor Blouët, St Coulitz.

Diplômes d'Agriculture, degré supérieur.— Hervé Le Moal, Plomodiern ; Joseph Guyomard, Moëlan ; Pierre L'Haridon, Gouézec ; Jean Ollivier, Briec de l'Odet ; Yves Bozec, Briec de l'Odet ; Joseph Jamet, Gouézec ; Guillaume Moal, Dinéault ; Hervé Louboutin, Châteaulin ; Pierre-Marie Crenn, Châteaulin.

Noms des élèves qui ont obtenu le Certificat d'Etudes primaires.— Alain Billon, Cast ; Jean Chapalain, Plonévez-Porzay ; Jean Croissant, Landudal ; Jean Garrec, Plonévez-Porzay ; Emile Guiriec, Lopérec ; Pierre Lijour, Briec de l'Odet ; Michel Mérour, Trégarvan ; Yves Nicolas, Dinéault ; Pierre Nourgouillous, Châteaulin ; Jean Paugam, Lothey ; Guillaume Pennarun, Landudal ; Jean-Louis Pétillon, Briec de l'Odet ; Jean-Louis Pichon, Quimerc'h ; Guillaume Tirilly, St Ségal ; Yves Vasselet, Lothey.

Prix du Concours breton.— Yves Bozec, Briec de l'Odet ; Jean Ollivier, Briec de l'Odet ; Hervé Louboutin, Châteaulin ; Yves Morvan, St Ségal ; Germain Floc'h, Lopérec.

Prix d'honneur, offerts par les anciens élèves.— Hervé Le Moal, Plomodiern ; Couronné Yhuel, Arzano ; Jacques Blouët, Plomodiern ; Jean L'Haridon, Lothey ; Jacques Grall, Rumengol ; Etienne Férézou, Argol ; François Jamet, Gouézec ; Guillaume Denniélou, Dinéault ; Charles Piriou, Châteaulin.

Prix d'Instruction religieuse donnés par M. l'Aumônier.— **1re Division,** *1er Prix :* Yves Briand, Landudal ; *2e Prix :* Joseph Guyomard, Moëlan ; *3e Prix :* Hervé Le Moal, Plomodiern.— **2e Division,** *1er Prix :* Couronné Yhuel, Arzano ; *2e Prix :* François Goasguen, Lopérec ; *3e Prix :* Guillaume Moal, Dinéault.— **3e Division,** *1er Prix :* Paul Paugam, Lothey ; *2e Prix :* Alain Billon, Cast ; *3e Prix :* Isidore L'Haridon, Lothey.

Leçons particulières.— Eugène Halléguen, Châteaulin ; Guy Baley, Châteaulin ; Michel Miossec, Châteaulin,

Prix d'harmonium.— 1er Jean Cozic, St Goazec ; 2e Stanislas Guéguen, Locronan.

ECOLE St JOSEPH. Prix de Concours.— *Cours préparatoire, 2e année :* Marie Suignard, Châteaulin. *Cours élémentaire, 1re année :* Jeanne Mével, Châteaulin. *Cours élémentaire, 2e année :* Marie Blouët, St Coulitz. *Cours moyen, 1re année :* Anna Labat, Dinéault. *Cours moyen, 2e année :* Marie-Anne Briand, Plomodiern. *Cours supérieur, 1re année :* Jeanne Labat, Dinéault. *Cours supérieur, 2e année :* Marie-Anne Bothorel, Cast.

Musique Instrumentale.— *3e Cours.* Jeanne Halléguen, Châteaulin ; Marie Le Roy, Lothey ; Amélie Guéguen, Châteauneuf-du-Faou. *2e Cours.* Marie-Anne Pichon, Châteaulin ; Sidonie Guéguen, Châteauneuf-du-Faou ; Lucienne Besnard, Châteaulin ; Marie Halléguen, Châteaulin. *1er Cours.* Clotilde Besnard, Châteaulin.

Dessin d'ornement.— *3e Cours.* Germaine Le Doaré, Châteaulin ; Marie Le Doaré, Châteaulin ; Marie-Anne Guillou, Lopérec ; Louise Cornec, Châteaulin. *2e Cours.* Geneviève Février, Châteaulin ; Joséphine Ménez,

Quimerc'h ; Anna Saliou, Lopérec. *1re Cours*. Marie-Anne Quéau, Châteaulin ; Marie-Anne Bothorel, Cast.

Langue bretonne.— *Prix décernés par l'Association bretonne.* Marie-Anne Bothorel, Cast ; Eugénie Blouët, St Coulitz ; Anna Saliou, Lopérec ; Marie Lamballe, Dinéault ; Jeanne Le Berre, Briec ; Marie-Jeanne Bégos, Dinéault.

Ont obtenu un diplôme d'Instruction Primaire pour avoir subi avec succès les épreuves de l'Examen diocésain. Gabrielle Guédès, Le Faou ; Marie Le Berre, Briec ; Jeanne Labat, Dinéault ; Clotilde Besnard, Châteaulin ; Marcelle Guédès, Le Faou ; Marie Miossec, Quimerc'h ; Jeanne Le Berre, Briec ; Marie Lamballe, Dinéault ; Jeanne Huet, Châteaulin ; Marie-Anne Guillou, Lopérec.— Un prix est décerné à Mesdemoiselles Gabrielle Guédès, Le Faou ; Marie Le Berre, Briec, qui ont obtenu les premières places à ce Concours.

Prix d'honneur.— *Décernés aux Elèves qui se sont distinguées par leur travail, leur piété et leur conduite.* Anna Saliou, Lopérec ; Anna Plouzennec, Plomodiern.

Blasphème puni.— Pendant les violents orages du mois dernier, un habitant de Sellières (Jura), après un effroyable coup de tonnerre, se tourna contre le ciel, et sur un ton provocateur et blasphémateur, il s'écria : « Allons, recommence donc ! »

A peine avait-il prononcé ces mots qu'un éclair plus terrible l'étendit raide mort. Il était carbonisé !

L'alcool, qui ruine la santé de l'ouvrier, le ruine aussi économiquement. Les dépenses de boissons alcooliques sont en France de 1 milliard 200 millions par an ; les salaires perdus pour cause d'indispositions dues à l'alcool sont de 900 millions de francs, de sorte que le budjet de l'alcool atteint le chiffre effrayant de 2 milliards 100 millions de francs. Comment avec cela organiser l'épargne, les assurances, la retraite ? A Paris la dépense moyenne de l'ouvrier pour l'alcool est de 100 fr. par an ; or un versement de 60 fr. par an lui suffirait pour s'assurer une retraite !

L'alcool provoque la folie. Le développement de la folie est parallèle à celui de la consommation de l'alcool. En 1873 on buvait 6713 hectolitres d'absinthe. En 1904, on en boit 359000 hectolitres. Sur 10 alcooliques, il y a 9 absinthiques. Or l'absinthe est, de toutes les liqueurs alcooliques, celle qui occasionne le plus facilement l'épilepsie et l'aliénation mentale.

L'alcool engendre le crime. Sur 100 détenus, 70 sont alcooliques. Il engendre le suicide. Sur 8885 suicidés, 1120 se sont tués par des crises d'ivresse.

Terminons par le résultat des recherches du Dr Pellmann, de l'université de Bonn, sur l'alcoolisme héréditaire dans une famille :

Une femme, nommée Ada Jurke, née en 1740, mourut alcoolique vers 1800, après avoir vécu en voleuse et vagabonde. Sa postérité, en 1896, comptait 834 individus. On put reconstituer l'existence de 709 d'entre eux, et voici les résultats découverts par le Dr Pellmann : 106 nés hors mariage, 142 mendiants, 64 dans les dépôts de mendicité, 181 femmes de mauvaise vie, 75 condamnés pour crime, dont 7 pour meurtres. En 75 ans, cette famille d'alcooliques avait coûté à l'Etat, en secours d'indigents, entretien dans les prisons et dommages causés, une somme évaluée à plus de 6 millions 250 mille francs !

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 14 AOUT 1908. N° 154.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 16.*— **Xe dimanche après la Pentecôte, St Joachim, Confesseur,** père de la B. V. Marie, double de 2e classe, blanc.— « On vous connait à votre fruit ; vous avez donné au monde une fille supérieure aux anges et maintenant leur reine. » St Jean Damascène.— *A la première messe,* Cantic ar Zul.— *A 8 h. 1/2, Dépôts à la caisse des Loyers.— A 1 h. 3/4, Réunion des Enfants de Marie à N. Dame.— Après Vêpres, Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Lundi 17.— **Octave de St Laurent,** double, rouge.— « Etienne, Diacre, premier martyr, veillait à Noël, près de la crèche de l'Enfant-Dieu. Laurent, diacre et martyr, escorte aujourd'hui la Reine dont l'éclat fait pâlir la beauté des Cieux ».— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 18.— **St Hyacinthe, Confesseur,** double, blanc.— Cette fête est transférée du 16 à ce jour, à cause de la fête de St Joachim, qui se célèbre toujours le dimanche après l'Assomption. « Revêtu des ornements sacrés, Hyacinthe, pour échapper aux barbares qui ont envahi kiew, prend le St Sacrement : Ne me laisse pas, moi non plus, aux Barbares, lui dit la statue de Marie. Aussitôt il saisit l'image de la Vierge, qui se fait légère comme un roseau, et la porte jusqu'à Cracovie, où elle reprit son poids naturel, qu'un homme ne pouvait ébranler.

Mercredi 19.— **Jour de l'Octave de l'Assomption,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Marie est la mère des appelés, des justifiés, des persévérants ; sa charité féconde est un instrument général des opérations de la grâce. » Bossuet.— *A 7 h. 3/4 du soir, conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 20.— **St Bernard, abbé et docteur de l'Eglise,** double, blanc.— « La raison d'aimer Dieu, c'est Dieu même ; la mesure de l'aimer, c'est de l'aimer sans mesure. » St Bernard.— *De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 21.— **Ste Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, veuve,** fondatrice de l'ordre de la Visitation, double, blanc.— « Je n'ouvre presque jamais la bouche pour parler de choses bonnes, que je n'aie envie de dire : Tu aimeras le Seigneur de tout ton cœur, et ton prochain comme toi-même. » St Chantal.

Samedi 22.— **Octave de l'Assomption,** double, blanc.— « Celui qui est le Fils de Dieu et de la Vierge bénie, voulant pour ainsi dire, égaler en quelque sorte à la principauté du Père la principauté de sa mère, s'est fait, lui Dieu, serviteur de Marie. » St Bernadin de Sienne.

L'Eglise. *(suite) dernière instruction.*— Le Pape est **infaillible** ce qui ne veut pas dire *impeccable*, car il peut se tromper dans sa conduite individuelle comme dans son jugement privé. *Infaillible* veut dire que l'Esprit-Saint, non pas lui révèle de nouveaux dogmes, mais l'assiste pour l'empêcher d'errer, lorsqu'il s'agit du dépôt de la vraie foi. Cette assistance est un peu celle d'un maître qui forme un écolier, un apprenti ou un ouvrier en vue d'un travail ou d'une leçon. Elle n'exempte pas de l'effort personnel ; aussi le Pape est-il obligé d'employer les moyens les plus appropriés pour connaître la vérité et l'énoncer : les conciles, les enquêtes épiscopales, les travaux préparatoires des théologiens, etc. Mais l'Esprit Saint l'assiste pour que, dans l'usage de tous ces moyens, lorsqu'il remplit son ministère de pasteur et de docteur de l'Eglise universelle, il ne puisse en aucune façon errer, et c'est la promesse formelle de Jésus : « j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et une fois converti, confirme tes frères dans la foi. »

Quelles sont les conditions dans lesquelles le Pape est infaillible ? 4 conditions : 1° du côté du pontife, qu'il parle, non comme docteur privé, mais comme pasteur et docteur universel ; 2° touchant la matière de son enseignement, qu'il s'agisse d'une doctrine qui ait rapport à la foi ou aux mœurs ; 3° pour la forme qu'elle revêt, que ce soit une définition réelle, et une sentence décisive et irréformable, et non point, comme pour le cas de Galilée, une simple mesure de discipline et d'opportunité ; 4° enfin, il faut que la vérité proclamée soit imposée à l'Eglise universelle, et ne soit pas seulement un cas d'espèce, comme disent les jurisconsultes.

Une loi en faveur des Penn-ti. *(suite).*— La loi du 10 avril 1908 limite la valeur du petit domaine favorisé au maximum de 1200 fr. sans les constructions, ce qui ne permet guère, dans notre région de Châteaulin, l'acquisition d'un hectare, du moins de bonne terre. Mais dans certaines paroisses des environs, la terre étant moins disputée, il serait possible d'atteindre 1 journal 1/2. Même dans ces conditions, la loi reste très avantageuse. Un jeune ménage serait donc toujours bien inspiré d'acquérir un lopin de terre à sa convenance, en empruntant à la caisse rurale le supplément nécessaire. Puis, le plus tôt possible, toujours avec le même secours, bâtir une demeure modeste mais suffisante et bien aérée, avec sa petite crèche. Nous supposons ce nid de famille bien établi : quels sont les privilèges qui résultent de la loi pour la famille en question ?

1° Le Penn-ti est exempt, de par la loi du 12 avril 1906, de l'impôt des portes et fenêtres, *pendant 12 ans*, au lieu de 3 ans, et de l'impôt foncier pendant la même période. Ceci est très appréciable.

2° En cas de mort du chef de famille ou de son épouse, la part d'héritage reste indivise, à la volonté des survivants, pendant 5 ans.

3° S'il y a des mineurs, l'indivision pourra être continuée pendant 5 ans à partir de la majorité de l'aîné, sans toutefois que sa durée totale puisse, à moins d'un consentement unanime, dépasser 10 ans.

Sans autre formalité qu'une sentence du juge de Paix.

4° S'il y a partage, on peut éviter la vente aux enchères, si l'un des héritiers prend le bien sur estimation homologuée par le juge.

On voit que la loi assure au *Penn-ti* la sécurité du lendemain en substituant, dans tous les cas, l'attribution amiable à la vente forcée qui est ruineuse et rejette fatalement le bien du pauvre entre les mains du riche.

Nous n'avons rien dit des facilités d'emprunt créées, par la loi, car elles soumettent à des formalités compliquées pour notre mentalité bretonne, et maintiennent sous une dépendance légale qu'on évite en empruntant aux simples caisses rurales.

Les Préfets devant le Conseil d'Etat.— Une commune, celle de Randan (Puy-de-Dôme), fatiguée du *veto* préfectoral, a cru devoir saisir du litige le Conseil d'Etat. A plusieurs reprises, le préfet du département avait ajourné l'approbation des dépenses facultatives, jusqu'à ce que le bail du presbytère fût fixé par la municipalité au prix qu'il avait lui-même indiqué. Appelé à délibérer sur ce boycottage administratif, le Conseil d'Etat s'est prononcé contre l'agent de M. Clémenceau. Il a jugé que la décision préfectorale avait été prise pour des raisons étrangères à l'objet en vue duquel la loi de 1884 a conféré aux préfets le pouvoir de régler les budgets communaux et d'en modifier les allocations. En conséquence, l'arrêté du préfet ajournant l'approbation des crédits pour dépenses facultatives a été annulé.

Avis aux municipalités catholiques opprimées par des administrateurs sectaires. Qu'elles se mettent sous la protection de la jurisprudence que vient de créer le Conseil d'Etat.

La contrition à la Messe.— Nous sommes tous pécheurs ; et par conséquent, quand nous nous approchons de Dieu, nous devons nous en souvenir et lui demander pardon de nos offenses.

Le prêtre et les fidèles le font tour à tour en récitant le *Confiteor* qui est en réalité un acte de contrition.

Tout est-il fini, et le prêtre va-t-il désormais quitter le souci de ses fautes ?

Non l'idée du péché va le poursuivre tout le long de la Messe.

Signalons les allusions qui y sont faites :

En montant à l'autel, il prie tout bas, et que dit-il ?

« Nous vous supplions, Seigneur, d'effacer nos iniquités afin que nous approchions du Saint des Saints avec un cœur pur. »

Le but de sa prière est nettement exprimé, c'est « pour que nous approchions du Saint des Saints avec un *cœur pur*. »

Le prêtre baise l'autel. A cet endroit sont enchassées des reliques de martyrs.

Le souvenir de ces saints lui suggère encore la prière suivante :

« Nous vous prions, Seigneur, par le mérite de vos saints dont les reliques sont ici, et de tous les saints, de daigner me pardonner tous mes péchés. »

Le prêtre va ensuite au coin de l'autel réciter l'*introït*. Puis il revient au milieu de l'autel.

Neuf fois il crie : Pitié, Seigneur ; pitié, pitié !

Pourquoi ? à cause du péché.

Le *Gloria in excelsis* renferme encore la même idée :

« Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père, Vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous. Vous qui effacez les péchés du monde, recevez notre prière. »

Avant de lire l'Evangile, le prêtre s'incline :

« Purifiez mon cœur et mes lèvres, dit-il, Dieu Tout-Puissant qui avez purifié les lèvres du prophète Isaïe, avec un charbon ardent, et daignez, par un effet de votre miséricorde me purifier de telle sorte que je puisse

annoncer dignement votre saint Evangile. »

Et quand l'Evangile est fini, il dit : « Que nos péchés soient effacés par les paroles du saint Evangile. Ainsi soit-il. »

Lorsque le *Credo* est chanté, commence l'offertoire.

Le prêtre élève l'hostie : Quel sera le but de son offrande ?

« Recevez, Père Saint, Dieu Tout-Puissant, cette hostie sans tache que je vous offre, moi, votre indigne serviteur, à vous, mon Dieu, vivant et véritable, pour mes péchés, mes offenses, mes négligences innombrables ...

(à suivre)

Remarques curieuses.— Ceci est pour nos amis les agriculteurs. Comment expliquent-ils la mise en application des assolements et de la jachère ? Ils vous disent que les plantes sont épuisantes, enlevant au sol telle ou telle quantité de matières nutritives, et que le grand art est de faire alterner les cultures de manière à ne prendre que successivement les principes nutritifs, en donnent aux parties épuisées le temps de se refaire par les engrais, les sels, nitrates, phosphates, potasse, etc.

Or des savants prétendent que la fatigue et l'épuisement apparents des terres cultivées sont dus non pas à la diminution des quantités de matières alimentaires existant dans le sol, mais à la présence de certains poisons fabriqués par les plantes elles-mêmes, et qui tuent ou du moins affaiblissent les plantes congénères. En sorte que les avantages de l'assolement viennent de ce que des plantes différentes des premières sont un contre-poison qui détruit les toxines produites par celles-ci.

Prenez un pot, mettez y des grains de blé. Après la 1re récolte, semez-y de nouveaux grains, en y ajoutant les engrais que les premiers ont épuisés, cette seconde récolte sera inférieure ; une troisième sera nulle, *même si on accroît la dose d'engrais.* Ce n'est donc pas la substance nutritive qui joue un rôle ici. Il y a autre chose. Il y a la toxine fabriquée par le blé. Et c'est si vrai que si l'on parvient à s'en débarrasser, le blé repoussera et la terre paraître avoir reconquis sa prospérité première. Mais au lieu d'engrais chimiques, mettez dans ce pot intoxiqué par le blé, des engrais verts, la nouvelle récolte égalera la première. Poussez plus loin la démonstration, avec M. Whitney de Washington ; calcinez et analysez l'engrais vert, et remplacez-le, dans un pot identiquement intoxiqué, par autant de potasse et d'acide phosphorique qu'avait dosé l'engrais vert, et vous constaterez que la terre n'en devient pas fertilisée. La démonstration est complète, l'engrais vert est le contre-poison des toxines produites par les racines.

La conclusion ? Le terrain est un milieu qu'il est indispensable de rendre *sanitaire.* Nous donnons aux végétaux au terrain pour vivre ; les végétaux absorbent les éléments nutritifs ; mais ils salissent en même temps de leurs déjections le terrain dont ils ont l'usage. Il faut remettre le terrain à neuf, non pas en le saturant de sels minéraux et de fumiers en excès, mais en enlevant les toxines par les moyens les plus économiques.

Il nous faut toujours des engrais, qu'ils agissent comme aliments ou comme contre-poisons. Il faut purifier la terre par des apports nouveaux. On n'a pas pris assez garde jusqu'ici aux doses infinitésimales, homéopathiques en agriculture. Il y a, par exemple, certains sels, les sels de manganèse, lesquels, employés à très petite dose, ont déjà accru sensiblement les récoltes. Ces sels excitateurs agissent-ils comme des dépuratifs, des antitoxines, ils sera facile de le rechercher. En tout cas, ils sont favorables à la végétation et le grand but de l'agronome est d'augmenter les rendements en faisant des économies.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 22 AOUT 1908. N° 155.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 23.*— **XIe dimanche après la Pentecôte, Le Cœur très pur de la B. Vierge Marie,** double majeur, blanc.— « Accordez, Seigneur, que célébrant pieusement la fête du Cœur très pur de Marie, nous puissions vivre selon votre Cœur. » Collecte.— *A la 1re messe,* Cantic ar Zul.— *Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 24.— **St Barthélémy, Apôtre,** double de 2e classe, rouge.— « Il convertit à la foi chrétienne le roi d'Arménie, Polymius, avec son épouse, et douze ville. Astyages, frère du roi, excité par les prêtres payens contre l'Apôtre, fit écorcher vif et décapiter Barthélémy. » Bréviaire.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 25.— **St Louis, roi de France, Confesseur,** double, blanc. « Cher fils, la 1re chose que je t'enseigne, c'est que tu mettes ton cœur à aimer Dieu ; car sans ce, ne peut nul valoir nulle chose. Garde-toi de faire chose qui à Dieu déplaise, c'est à savoir mortel péché ; ains plutôt devrais souffrir toutes manières de tourments. » St Louis à son fils.

Mercredi 26.— **St Zéphirin, pape et martyr,** simple, rouge. On peut célébrer la messe en noir.— « Il voulait qu'on ne promût aux saints ordres que des hommes de science et de vie exemplaire. » Bréviaire.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 27.— **St Joseph Calasanz, Confesseur, le célèbre fondateur des Ecoles Pies.**— Il mourut calomnié, désavoué, abandonné. Mais Dieu réhabilita son serviteur et sa grande œuvre.— *A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 28.— **St Augustin, Evêque et Docteur de l'Eglise,** double, blanc. « Que tu le veuilles ou non, je rappellerai la brebis qui s'égare, je chercherai la brebis perdue. Que les ronces me déchirent : il n'y aura pas de brèche assez étroite pour arrêter ma poursuite ; il n'y aura pas de haie que je ne secoue, tant que le Seigneur me donnera des forces, pour pénétrer où que ce soit que tu prétendes périr. » St Augustin.

Samedi 29.— **Décollation de St Jean-Baptiste,** double majeur, rouge.— « Belle liberté de la parole ; quand elle est véritablement la liberté même du Verbe de Dieu. Elle est bien alors l'écueil de la Tyrannie, la sauvegarde du monde, des droits de Dieu et de l'honneur des peuples, des intérêts du temps comme de ceux de l'Eternité. » Année liturgique.

Dimanche 30.— **GRAND PARDON DE Ste ANNE LA PALUE, PRÉSIDÉ PAR Mgr DUPARC, ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON.**

Nous avons reçu, par l'entremise de M. le Garde Champêtre, le 14 août vers 10 h., l'arrêté municipal suivant :

Le Maire de Châteaulin,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 11 Juillet 1908 ;

Vu les articles 25 et 27 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu les articles 1er et 27 de la loi du 9 Décembre 1905, promulguée le 11 du même mois ;

Considérant que la population de la Commune étant catholique, il y a lieu de maintenir toutes les processions autorisées jusqu'à ce jour ;

Considérant toutefois que des réclamations s'étant produite contre l'heure de la procession dite « procession du pardon ». et qui n'existe d'ailleurs que depuis quelques années, il y a lieu de décider que cette procession ne pourra se faire l'après-midi.

Arrête :

Article 1er.— Les processions et manifestations du culte catholique, sont autorisées comme par le passé.

Article 2.— Toutefois la procession dite « procession du pardon », qui a lieu chaque année le premier dimanche de Septembre, ne pourra se faire l'après-midi.

Article 3.— La Gendarmerie et le Garde Champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteaulin, le 11 Août 1908.

Le Maire signé : Th. Halléguen

Pour extrait conforme. Le Maire signé : Th. Halléguen.

Vu et approuvé. Quimper le 12 Août 1908. Pour le Préfet, Le Conseiller de Préfecture délégué signé : Mailliet.

Pour Copie conforme. Pour Le Maire, Ch. Le Goff, Adjoint

On remarquera l'empressement que révèlent ces dates : Arrêté du 11, approbation du 12, copie conforme du 14, publication du même jour dans le **Bas-Breton.** Cela rappelle le « Faites vite ! » de l'Evangile.

Disons tout de suite que, malgré ses apparences de légalité, cet acte est foncièrement illégal, en même temps qu'il dénote un artifice. Pourquoi en effet cette prétendue autorisation des processions, dans l'article 1 ? M. le Maire ne peut ignorer que les processions sont libres et permises en principe, et qu'elles ne sont pas subordonnées à une autorisation du maire, sauf en ce qui concerne les reposoirs. (Journ. off. Juin 1905 page 2486). Mais cet article 1 et le *considérant* qui l'appuie sont tout simplement l'enveloppe qui « dore la pilule » de l'article 2 et de son *considérant*, en prenant les apparences d'une sorte de libéralisme pour tromper les simples.

C'est ici que l'intention de restreindre la liberté du culte devient maladroite jusqu'à frapper de nullité l'acte municipal.

Est illégal l'arrêté municipal qui invoquerait des considérations politiques ou religieuses et ne serait pas *exclusivement* fondé sur des motifs tirés de la nécessité de maintenir l'ordre sur la voie publique (Conseil d'Etat, 2 août 1907. C. de Cass. 6 mai 1899).

Or ici, à Châteaulin, la Procession du Pardon a-t-elle jamais été l'occasion de troubles ? A-t-elle jamais nui au bon ordre ? A-t-elle jamais été un obstacle à la commodité de la circulation ? Pas le moins du monde. Au reste le *considérant* de M. le Maire ne le dit en aucune façon.

Que reste-t-il alors ? « des réclamations » ! C'est bien vague. Et puis, la belle affaire ! Est-ce qu'il n'y a pas toujours des esprits mal tournés et grincheux, des anticléricaux à protester contre tout et à propos de tout ?

« Est bien fou du cerveau
qui prétend contenter tout le monde et son père. »

Au fond ce considérant, n'invoquant aucun motif d'ordre public, rend l'arrêté parfaitement illégal, et par là même dépouvu de toute sanction légale (Code pénal 471.§15). Le Conseil d'Etat, fidèle à sa jurisprudence constante, l'annulerait infailliblement.

N'avoir que l'illégalité pour porter atteinte aux droits sacrés de l'Eglise !

C'est une pitié que **N. Dame de Châteaulin,** notre Glorieuse Patronne, voie contrarier sa marche triomphale et bénissante à propos de Bicyclettes et de chevaux de bois.

Cependant qu'elle daigne rendre le bien pour le mal, et bénir tous ses enfants, les ingrats comme les fidèles !

Un mariage Chrétien.— Mardi dernier, 18 Août, a été célébré à St Idunet le mariage d'un de nos dévoués jeunes gens du Patronage avec une Enfant de Marie de la paroisse. Deux familles profondément chrétiennes s'unissaient dans ces jeunes époux qui apportaient au pied de l'autel l'hommage des traditions de foi les plus solides et les promesses du règne souverain de Dieu à ce foyer qu'ils fondaient. M. Jean-Marie Perrot et Mlle Anna Saliou se donnaient l'un à l'autre en présence de M. l'abbé Yves Perrot, frère du nouveau marié, qui répandait sur eux les bénédictions de la liturgie sacrée. Auprès du célébrant était son frère, Louis Perrot, le jeune Sous-Diacre qui va bientôt nous quitter pour se faire religieux dans la Congrégation des Oblats de Marie. 23 prêtres étaient là priant avec eux pour les jeunes époux, unissant leurs vœux à ceux des 300 amis qui se groupaient autour des deux familles.

A leurs amis de la terre en fête, s'unissaient aussi leurs défunts. Car le lendemain un service solennel, selon la belle tradition à laquelle restent bien fidèles les familles vraiment chrétiennes, se célébrait pour eux à St Idunet. Nous offrons aux deux nouveaux époux nos souhaits paternels de bonheur. Ils ont coopéré, jeunes gens, à la vie paroissiale par la pratique des vertus chrétiennes et leur participation aux œuvres ; époux chrétiens, ils s'affermiront l'un l'autre dans le chemin de l'honneur et de la vertu, et ils transmettront à leurs enfants les enseignements et les exemples sur lesquels ils ont su modeler jusqu'ici leur vie.

La fête de la Mi-Août.— Les rues de la ville étaient désertes. Tous ceux que les bords de la Mer n'avaient pas attirés se trouvaient groupés dans le cortège d'honneur fait à la Mère de Dieu, Reine du Ciel, Couronnée dans son Assomption. Par une fâcheuse circonstance, la statue de Ste Anne n'a pu prendre place dans le cortège triomphal de sa Glorieuse et royale fille. Cette omission sera réparée pour le Grand Pardon de Châteaulin.

La bannière Paroissiale, toujours en tête, était cette fois portée par Yves Bauguion, de Quélennec et Paul Cévaër, de la Rue de l'Eglise. Le célébrant était un jeune missionnaire d'Afrique, M. Cessou, venu parmi nous pour un dernier adieu à un parent, et qui part prochainement pour évangéliser les peuplades de l'Ouganda. Nous prions la Vierge Glorifiée de bénir son ministère et son apostolat.

N. Dame de Kerluan. *(suite).*— 12 Octobre 1899 — Par suite de l'élargissement de la route, nous avons abattu une splendide rangée de hêtres qui faisait bordure. Au même marché nous avons joint quelques autres arbres du Placître : En tout 16 hêtres, 3 frênes et 1 orme. Le service vicinal

démolira le mur en ruines, et rebâtira la clôture.

Lundi 21 Mai 1900.— 1er jour des Rogations. La procession s'est rendue aujourd'hui à Kerluan. Très nombreuse assistance. Beaucoup d'hommes. Nous avons trouvé à Kerluan le personnel de Rhun-ar-Punç, en plein travail de dessouchement. Nous aurions du prévoir cela dans le marché, et exiger l'abattage des arbres avec le déracinement. L'agent voyer m'a promis que le nouveau mur sera terminé pour le Pardon. Je suis bien au regret que ce travail se fasse au simple mortier d'argile et avec des matériaux de piêtre qualité.

Jeudi 28 Juin.— Je me suis rendu à Kerluan aujourd'hui. Le mur ne fait que d'être commencé. Voilà un contre-temps pour le Pardon. J'ai pris les dernières mesures pour que les restes de la vieille statue soient enfermés dans le socle donné par M. Gassis. L'ancienne statue était brisée en 11 morceaux ; on avait relié grossièrement avec du plâtre ces débris, et suppléé à ceux qui manquait par un torchis modelé d'une façon informe. Impossible d'en tirer parti. Puisque ce n'est qu'une copie très inférieure de la statue de Kergoat, comme il en existe un certain nombre dans tout le rayon, j'ai obtenu de Mgr l'Evêque l'autorisation de faire une nouvelle statue qui s'inspire d'une admirable image de Hallez, et d'une statue italienne, pour représenter le saint mystère honoré ici, la Vierge-Mère allaitant l'Enfant divin.

Dimanche 8 Juillet.— Admirable fête. Cependant on avait répandu des bruits étranges et mensongers : La Vierge avait fait gronder le tonnerre, quand les ouvriers avaient touché l'ancienne statue. On annonçait que, pour se venger, N. Dame de Kerluan enverrait un temps affreux pour la fête. Il n'en a rien été. L'image la plus antique de N.-D. de Kerluan, celle qui est à la place d'honneur, près de l'autel, n'a pas quitté son trône, et la nouvelle image qui remplace la copie de Kergoat a reçu la bénédiction liturgique, ainsi que celle qui sera portée en procession, avant les 1res Vêpres solennelles chantées le samedi. Chapelle comble. Toute la société Châteaulinoise était au rendez-vous. Couronne de nombreux cierges allumés. Procession très belle, nouveau cantique chanté avec enthousiasme. Le lendemain les voitures remplissent les champs voisins. La foule des fidèles déborde du placître. La statue de la Vierge fait l'admiration des pèlerins et excite la piété générale.

Toute la journée la chapelle ne désemplit pas. A la procession, la musique du Patronage apporte l'éclat de ses belles marches religieuses.

J'attends que le mur de la route soit terminé pour appliquer nos ressources à la construction du mur qui borde le *garhent*, à la restauration de la fontaine, à l'acquisition d'un baldaquin pour l'Image vénérée, et à la plantation en rangs réguliers de jeunes arbres dans le Placître. *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

43.— François-Marie Queffélec, Kerjean, fils de Yves et de Marie-Anne Tersiguel, *parrain :* Germain Queffélec, *marraine :* Marie-Anne Queffélec.

44.— Pierre-Jean-Marie Olen, Grand'rue, fils de Pierre et de Jeanne-Marie Rolland, *parrain :* Jean-Paul Rolland, *marraine :* Marie-Françoise Péron.

Ondoiements :

17.— Une enfant à Pierre Kermorgant et à Jeanne Noury.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

16.— Jean-Marie Perrot, né et domicilié à Châteaulin, et Anna Saliou, née à Pleyben et domiciliée à Châteaulin.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 29 AOUT 1908. N° 156.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 30.*— **XIIe dimanche après la Pentecôte, Ste Rose de Lima, Vierge,** double, blanc.— Vous l'avez fait fleurir, dans les Indes, sous la rosée de la grâce céleste, belle par la virginité et le courage à souffrir. » Collecte.— *Aujourd'hui commence la 4e partie du Bréviaire, appelée la partie de l'Automne, qui conduit du dimanche le plus proche du 1er Septembre, jusqu'à l'Avent qui recommence le cycle liturgique.*

Lundi 31.— **St Raymond Nonnat, Confesseur,** double, blanc.— « Raymond Nonnat et ses frères, prenant sur eux les chaînes des captifs, firent plus que tous les philosophes égalitaires ou les déclamateurs de liberté pour l'abolition de l'esclavage et l'extinction de la barbarie ».— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mardi 1er Septembre.— **St Gilles, Abbé,** simple, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Tous implorent sa protection contre les frayeurs qui s'emparent des plus braves au milieu des combats, ou viennent troubler le calme des berceaux. »

Mercredi 2.— **St Etienne, roi de Hongrie, Confesseur,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Dans sa très ardente vénération pour la Mère de Dieu, il construisit en son honneur une église splendide, et l'institua Patronne de la Hongrie ».— *A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 3.— **St Fiacre, Confesseur,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— St Fiacre, de race royale, se retira dans la solitude, et se fit laboureur. C'est le Patron des Jardiniers.— *Le soir à 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 4.— **De la férie,** vert. On peut célébrer la messe en noir.— « Oh ! si nous connaissions le « don de Dieu » ! Si nous comprenions la dignité suréminente réservée, sous la loi d'amour, à tout homme de bonne volonté ! Peut-être nos lâchetés cèderaient enfin ; peut-être nos âmes s'éprendraient-elles de la noble ambition qui fait les chrétiens fidèles ».— *1er Vendredi du mois consacré au Sacré-Cœur.— Les messes à l'autel du Sacré-Cœur.— Après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 5.— **St Laurent Justinien, Evêque,** semidouble, blanc. Permission de célébrer la messe en noir.— « Il n'hésitait pas à s'endetter pour soulager la misère. Quand on lui demandait sur quelles ressources il comptait ce faisant, il répondait : sur celles de mon Seigneur, qui pourra

facilement payer pour moi. » Bréviaire.— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des Pécheurs.— A 3 h., à N. Dame, 1res Vêpres de la Fête Patronale de N. Dame de Châteaulin, pour l'ouverture du Grand Pardon. Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Le Pardon de N. Dame de Châteaulin.— Les Paroissiens, se souvenant de la Protection virginale qui les a toujours couverts, depuis le premier hommage rendu à Marie par St Idunet, lorsqu'il fixa son ermitage près de la « Fontaine de la Vierge », redoubleront de piété cette année pour témoigner à leur auguste Patronne de leur fidélité plus fervente que jamais.— Dès la veille, nous les convoquons aux 1res Vêpres que nous célèbrerons solennellement, et qui seront suivies de la Bénédiction du T. S. Sacrement. Le lendemain, messe à 6 h. et à 7 h., à N. Dame. A 6 h. et 8 h., messe à St Idunet. A 9 h. 3/4, la Procession du Pardon quittera St Idunet pour aller chanter la Grand'messe à N. Dame. Le célébrant sera M. le Chanoine Abgrall, du Chapitre de la Cathédrale. Le sermon sera prêché par M. Roué, recteur de Kerlaz. Après la Grand'messe, la procession reviendra à St Idunet, et se terminera par un acte de consécration de la Paroisse à la T. S. Vierge.

A 3 h., les Vêpres seront célébrées à N. Dame, suivies de la Procession du Rosaire qui fera trois fois le tour de l'Eglise. La fête se terminera par la Bénédiction solennelle du T. S. Sacrement. Le lendemain, les messes seront célébrées à N. Dame, et à 10 h., Grand Service solennel pour tous les défunts de la Paroisse, spécialement ceux qui sont morts depuis le dernier Pardon. Les Châteaulinois qui, éloignés pour un temps de leur Paroisse, y reviennent à l'occasion du Pardon, seront heureux de s'unir à leurs familles dans la prière en faveur de leurs chers défunts.

Des bruits malveillants.— Les ennemis du clergé ne savent qu'inventer pour essayer de nuire à son influence sur le peuple et déprécier son ministère des âmes. Les voilà qui veulent faire des Prêtres des « hommes d'argent », suçant les ressources des populations confiées à leur apostolat. C'est une invention du défunt « Réveil », de triste mémoire, qui court encore sur les lèvres de ses vieux lecteurs, et leur sert à tromper les foules.

Si les prêtres avaient cherché les biens de la terre, ils seraient du côté de « l'assiette au beurre », et non dans les rangs des persécutés et des volés.

M. le Curé de la Paroisse a cru devoir couper les ailes à ces canards d'enfer, et dimanche dernier il a exposé simplement aux fidèles la modeste situation du clergé local, eu égard à toutes les charges d'œuvres qui lui incombe. Loin de pouvoir « acheter des fermes » dans les paroisses voisines, il se contente de *nouer les deux bouts*, faisant sa seule richesse de gagner des âmes à Dieu.

Sont-ce les travaux du nouveau Patronage qui ont donné prétexte à ses racontars ? Les paroissiens savent que le comité du Patronage ne fait que s'alléger d'un lourd loyer en construisant, et qu'avec les ressources que lui fournissent ses généreux souscripteurs, il lui sera permis d'amortir les charges en un temps relativement court.

Le clergé verra de son côté se grouper autour de lui toutes les œuvres charitables, sociales et religieuses, et avec moins de fatigue, il pourra se dépenser doublement.

Contre l'immoralité de la rue.— De la *Semaine religieuse* d'Auch (1er août).

Il existe, à Lyon, une « Ligue contre l'immoralité de la rue » et une Ligue agissante.

Il y a quelques semaines, un de ses membres aperçoit à la vitrine d'un kiosque à journaux une publication inconvenante. Il prie le marchand de la retirer, et le prévient que, si dans les vingt-quatre heures la chose n'était pas faite, il s'en chargerait lui-même. Et il le fit. Le lendemain, il revenait, en compagnie d'un gardien de la paix. Il fit constater la présence du fascicule indécent, et déclara qu'il allait proprement le supprimer. Et, au grand ahurissement de l'agent et des passants, il arracha la feuille et la déchira en morceaux. Puis, nanti d'un procès-verbal pour contravention à l'article 479 du Code pénal, il se retira.

Il a comparu devant le tribunal de simple police et y a soutenu la thèse juridique suivante :

La loi du 16 mars 1898 punit d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 5.000 fr. ceux qui exposent, distribuent ou mettent en vente sur la voie publique des écrits autres que le livre, des affiches, dessins, gravures, emblèmes ou images contraires aux bonnes mœurs. Elle ajoute que les objets incriminés seront saisis ou « arrachés. » Donc un simple particulier a le droit d'arracher la publication obscène, si la police ne fait point elle-même son devoir ; donc il ne commet point une contravention à la loi pénale s'il procède à l'exécution d'une autre loi qui accorde un droit et prescrit un devoir. »

Le ligueur fut acquitté. C'est une question de principe très intéressante qu'il a fait juger.

Les ennemis de la Religion.— Les Prêtres ayant charge d'âmes se rappellent et méditent toute leur vie, en faisant la règle de leur conduite et de leur zèle, ces paroles du Divin Sauveur : « Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin du médecin, mais les malades ; je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs, à la pénitence. » Le prêtre est donc surtout l'homme du pécheur, chargé de « sauver ce qui était perdu. » Il laisse là les brebis fidèles, et il n'est bon pasteur que lorsque, plein de bonté, loin de maltraiter la brebis perdue, il lui prête le secours et l'appui de ses épaules pour la ramener au bercail.

Zèle ardent, bonté, douceur, pour « ne pas éteindre la mèche qui fume encore, ni briser entièrement le roseau froissé. »

Et cependant il lui faut guérir et empêcher la contragion. Or le médecin ne peut guérir une plaie qu'en la purifiant par des moyens parfois douloureux, et, pour empêcher la contagion, il lui faut dénoncer le mal, isoler le malade et donner à ceux qui l'approchent des préservatifs et des précautions rigoureuses. Une bonté inopportune tournerait à la perte du contaminé et à celle des autres.

Le but, c'est-à-dire la guérison et la préservation, trace les règles qui président à l'emploi de la douceur ou de l'énergie, de la condescendance ou de la sévérité.

C'est ce qu'exprime admirablement le mot que St Luc met sur les lèvres du Maître : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs, à la **pénitence.** » Oui, le *repentir et l'expiation*, voilà le moyen de guérir, et c'est en le prêchant que Jean le Baptiste à préparé les voies au Seigneur.

Ces réflexions nous sont suggérées par ces paroles profondes adressés à son Clergé par Notre Saint Evêque : « Si nous devons pardonner à ceux qui s'égarent autour de nous, nous ne confondrons par le pardon dû aux

personnes avec la complaisance coupable pour les erreurs et pour les fautes. »

Mgr Marty écrit au maire de Beaumont, qui interdit les processions, une courageuse lettre, où nous relevons :

Parlons franc, Monsieur le maire. Vous n'avez même pas le courage de votre mauvaise action et vous essayez, paraît-il, de rejeter sur vos victimes la responsabilité de votre fantaisie liberticide, en parlant de l'esprit « batailleur » des catholiques.

Mais vous ne tromperez personne. Qui donc pourrait croire qu'une procession qui prie est batailleuse, même agrémentée de clairons, de tambours et de drapeaux ?

Non, Monsieur le maire, les catholiques ne sont pas batailleurs, ils aiment la paix ; ils n'attaquent pas, ils se défendent, hélas ! et trop mollement peut-être !

Ceux qui bataillent, c'est vous, ce sont vos amis politiques, ceux qui ont chassé les religieux, cambriolé les monastères, brisé la porte des églises, dépouillé les prêtres, détroussé les morts, prescrit la liberté ! ...

Vous vous êtes volontairement exclu de la communion catholique.

Si donc vous veniez à mourir, ce qui arrive à tout le monde, sans désavouer publiquement votre irréligieuse décision, ce qu'à Dieu ne plaise, mes prêtres auraient le pénible devoir de vous refuser les honneurs de la sépulture ecclésiastique ...

La contrition à la Messe. *(suite).*— Péchés, offenses, négligences : ce ne sont pas seulement les fautes graves, ni même les fautes vénielles, mais les négligences elles-mêmes qui doivent être l'objet de notre pénitence.

A l'offrande du Calice, le prêtre proteste qu'il a un esprit humilié et un cœur contrit.

Tout est préparé pour le sacrifice.

Le prêtre se fait apporter de l'eau et se lave l'extrémité des doigts.

Il y a bien encore dans le psaume qu'il récite une allusion au péché ; mais ce qui domine, c'est la confiance d'avoir obtenu son pardon :

« Je laverai mes mains avec les justes, et je m'approcherai, Seigneur, de votre autel, pour entendre la voix qui chante vos louanges. Seigneur, j'aime la beauté de votre maison, et le lieu où réside votre gloire. O Dieu ne perdez pas mon âme avec celle des impies, ni ma vie avec les hommes de sang, qui ont les mains remplies d'injustice et la droite pleine de présents.

« Pour moi, je suis rentré dans l'innocence, mais ayez encore pitié de mes faiblesses, et rachetez-moi encore, vous, qui avez par votre bonté remis mes pieds dans votre sentier ... »

Le prêtre va encore prier en secret, puis va éclater sa joie à la Préface.

La consécration mettra Jésus entre ses mains. Il va le voir dans le mystère eucharistique.

Il a maintenant une si grande confiance en son pardon qu'après avoir prié pour les morts, il va prendre le titre de pécheur pour mieux toucher le cœur de Dieu : « *Nobis quoque peccatoribus.* » *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Concuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 5 SEPTEMBRE 1908. N° 157.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 6.*— **XIIIe dimanche après la Pentecôte.**— Evangile de la guérison des 10 lépreux.— **GRAND PARDON DE N. DAME DE CHATEAULIN.**— « O notre avocate, tournez vers nous vos regards si miséricordieux ; et Jésus, le fruit béni de vos entrailles, montrez-le nous après cet exil. » *Salve regina.— Notre population se montrera d'autant plus dévote à son auguste Patronne, que les manifestations de sa piété rencontrent des ennemis plus acharnés.— A N. Dame, messes à 6 h. et 7 h.— A St Idunet, messes à 6 h. et 8 h.— Nous insistons vivement auprès de tous nos fidèles pour qu'ils viennent nombreux à la procession que nous sommes obligés de faire le matin, vu l'arrêté, illégal cependant, du maire.— Cette procession partira de St Idunet à 10 h. moins 1/4 pour aller célébrer solennellement la Grand'messe à N. Dame, puis reviendra après la messe à St Idunet, où se fera un acte de réparation et de Consécration à la Ste Vierge.— Les Vêpres seront célébrées à N. Dame à 3 h., suivies de la Procession du Rosaire et de la Bénédiction du T. S. Sacrement, avec les prières et les recommandations de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires.*

Lundi 7.— **Office de la Férie.** On peut dire la messe en noir.— « O clémente, ô secourable, ô douce Vierge Marie ! » *Salve regina.— A 10 h., à N. Dame, Service solennel pour les défunts de la Paroisse, spécialement ceux qui sont morts depuis le dernier Pardon de N. Dame. Nous y convoquons, avec leurs parents, tous les enfants de la Paroisse que le Pardon aura appelés parmi nous.*

Mardi 8.— **Nativité de la T. S. Vierge,** double de 2e classe avec octave, blanc.— « Heureuse êtes vous et digne de toute louange, sainte Vierge Marie ! De vous s'est levé le Soleil de justice, le Christ notre Dieu. » Office.— *Les offices se célèbrent comme le dimanche.— A 7 h., à N. Dame, Messe des Enfants de Marie, Instruction, Communion générale.— La Grand'messe à 10 h., à N. Dame.— Après les Vêpres, Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Mercredi 9.— **Office de l'octave,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Que la solennelle mémoire de la Nativité de Marie nous apporte un accroissement de la paix. » Collecte.— *Le soir à 8 h. moins 1/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 10.— **St Nicolas de Tolentino, Confesseur,** double, blanc.— « Parmi les nombreuses vertus dont, dès l'enfance, il fut le modèle, brilla surtout l'abstinence. Agé de 7 ans à peine, il commença de jeûner plusieurs jours de la semaine, coutume qu'il garda depuis, se contentant de pain et d'eau. » Année liturgique.— *Le soir à 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 11.— **De l'octave,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Soyez bénie, ô Marie, dont la radieuse innocence relève jusqu'au trône de Dieu notre race proscrite. »

Samedi 12.— **De l'octave,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Quelle est celle qui s'avance progressant comme l'aurore, belle comme la lune, éclatante comme le soleil, terrible comme une armée rangée en bataille ? » Cantique des Cantiques.

Ste Anne de la Palue.— Le temps était bien menaçant vendredi dernier. A Ste Anne on fit des prières ardentes pour que la puissante Patronne rendît aux pèlerins l'accès facile à son sanctuaire. Ces prières furent exaucées. Le temps se remit au beau pour les deux grands jours de fête, et jamais pareille affluence de pèlerins n'a été constatée, jamais piété plus recueillie, confessions et communions plus nombreuses. On évalue à 160 le nombre des confessions reçues par chacun des 15 confesseurs du Pardon. Et bon nombre de pieux fidèles sont venus communier à Ste Anne, après s'être confessés dans leurs paroisses.

Nous nous sommes mis en route pour la Palue dimanche à 5 h. 1/2. Sur la route nous rencontrons d'abord un certain nombre de nos paroissiens qui nous semblent s'être mis un peu en retard en route pour entendre la 1re messe de St Idunet. Nous disons une prière spéciale pour eux afin que le bon Dieu leur inspire une diligence plus vive désormais.

Bientôt nous croisons quelques pèlerins qui, après leurs dévotions accomplies et la messe de 1 h. du matin entendue, s'en reviennent vers leurs demeures. Ils nous disent que l'affluence est énorme. Après St Gildas et Cast, les *voiturées* qui s'en retournent se succèdent à intervalles plus rapprochés. Nous arrivons à Ste Anne vers 7 h. Les derniers pèlerins de la nuit se mettent en route, et voici que les nouveaux arrivants se massent dans la chapelle. Nous allons nous prosterner devant l'image vénérée, puis, 3 fois, nous faisons le tour de son trône en y touchant notre chapelet que nous récitons. Puis nous montons à l'autel, où nous portons le souvenir de tous nos paroissiens.

A l'action de grâces nous retournons devant la statue de Ste Anne, nous refaisons nos trois tours pieux, puis nous sortons pour accomplir la procession 7 fois répétée autour de l'Eglise, en récitant le saint Rosaire.

Maintenant un coup d'œil sur le paysage, sur ce campement pittoresque de boutiques et de restaurants en plein air, et là-bas sur la grande grève de sable où les flots s'abattent en moutonnant. Déjà l'on aperçoit les longues files de voitures et les rangs pressés des Pèlerins qui accourent de toutes parts. La moisson est faite, le temps favorable, puis Ste Anne est si aimée, puis l'« Evêque de Ste Anne » sera là, et tous veulent le voir, recevoir sa bénédiction si accueillante, et entendre les accents de sa voix, contempler la majesté de son visage, de ses gestes et de sa démarche, enfin prier avec lui, s'unir à son recueillement et à sa prière fervente.

M. le Chanoine Queinnec, curé de Taulé, célèbre la Grand'messe, avec, comme Diacre et sous-Diacre, les abbés Yves et Louis Perrot. Monseigneur est à son trône, assisté de M. Fléiter, vicaire Général, et de M. Le Roy, Archiprêtre de Châteaulin. 65 ecclésiastiques, parmi lesquels le R. P. Janvier, le célèbre prédicateur de N. Dame de Paris, forment autour de l'autel une blanche couronne.

M. le Chanoine Eveno, Supérieur du Séminaire de St Jacques, monte en chaire. Sa parole nettement articulée, puissante, nerveuse, se fait entendre jusqu'aux derniers rangs de l'immense foule qui couvre toute la pente au nord de la chapelle. Garder la foi, faire les œuvres de la foi, combattre les ennemis de la foi, tel est le thème de son splendide discours, que rehausse un breton d'une pureté, d'une richesse et d'une sonorité remarquables. La cérémonie du matin ne peut se terminer sans une parole bretonne de notre Evêque qui met dans tous les yeux une flamme, et dans tous les cœurs un tressaillement de fierté.

Mais voici l'heure triomphale — car ici le maire ne prétexte pas des *réclamations* de forains et de commerçants.— Après les Vêpres, que termine un admirable discours de Sa Grandeur, rappelant à tous les âges les enseignements et le devoir de la foi, de la piété, de l'énergie chrétienne, la Procession s'ébranle. D'abord les bannières que le vent balance mais que tiennent de solides jeunes gens, puis les jeunes filles en blanc, portant la Vierge, enfin Ste Anne sur son trône, portée par les jeunes mariées de l'année, avec leur costumes de noce d'une richesse incomparable. Puis l'évêque s'avance bénissant toutes ces têtes qui s'inclinent et qui se signent, captivant tous les regards où se lisent le respect le plus tendrement filial. La foule est immense, la procession chemine longuement sur la dune, puis enlace de ses lignes serrées toutes les tentes devenues silencieuses.

A cette heure notre cœur se serre en pensant que des hommages semblables auraient été rendus à Marie, à N. Dame de Châteaulin, dimanche prochain, dans notre bonne cité toute joyeuse et toute fière de célébrer sa Patronne ! *Parce, Domine ! Parce, Domine !*

N. Dame de Kerluan. *(suite).*— Fin Juillet 1900 — J'ai reçu un plan charmant, de M. le Chanoine Abgrall, pour la fontaine à refaire à Kerluan. Nous allons nous mettre au travail. M. L'Haridon, fabricien, se charge de faire creuser et capter les sources qui se dissipent actuellement. Il faut pour cela profiter de la saison sèche. Nous avons fourni toutes les indications pour les pierres de taille à M. Gassis qui prend en main le travail de construction. Tout sera terminé pour la saison des pluies.

Août — J'ai visité le travail accompli à la fontaine. Il a fallu creuser, et remuer beaucoup de terre. Maintenant l'eau ne manquera pas.

Il est convenu que nous ferons, à côté de la Fontaine, pour les gens du quartier, un petit lavoir. La Vierge bénira le travail des mères et des sœurs.

Septembre — Voilà tout mis en train. De bons paroissiens se sont chargés d'amener à pied d'œuvre les pierres travaillées à Locronan.

Dimanche 21 Octobre.— Après la belle cérémonie du Pardon de St Idunet, présidée par Monseigneur l'Evêque, sa Grandeur a bien voulu venir, en compagnie de M. le Chanoine Abgrall, visiter N.-D. de Kerluan et la Fontaine, maintenant terminée. Tout a paru bien à notre évêque, qui a approuvé tous nos projets. La statue de N. Dame de Kerluan, en pierre de Kersanton, qui sera posée dans la niche de la Fontaine, a été commandée à M. Le Naour, l'entrepreneur si apprécié de Quimper. Nous lui avons confié la statue qui se porte en procession, afin que son excellent ouvrier la prît comme modèle ; mais en modifiant la pose de la tête suivant la grande statue, dont M. Jean-Marie Le Doaré nous a donné une photographie parfaite.

M. Abgrall est très content de l'exécution du travail, et de l'effet obtenu. Il reste, dit-il, et c'est nécessaire, à enlever toute la terre qui entoure la fontaine et à ménager la perspective par des pentes en glacis.

Il est entendu qu'un arbre sera planté en retrait derrière la fontaine, qui, plus tard, complètera l'ensemble.

4 novembre — J'ai réuni aujourd'hui à ma table, pour leur exprimer ma reconnaissance, les paroissiens qui ont eu la bonté de faire les charois des pierres de la Fontaine. Ils ont paru sensibles à mon invitation et notre petite réunion a été très cordiale. Comme il est bon d'avoir avec mes paroissiens ces heures d'intimité ! On gagne à se connaître, et les cœurs sont plus unis. *(à suivre)*

La contrition à la Messe. *(suite)*.— Il va dire avec confiance le *Pater*. Mais à la fin se trouve une nouvelle demande de pardon : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. »

Cette pensée semble faire revivre la crainte du péché qui dominait au commencement de la Messe et qui va désormais s'accentuer jusqu'au moment de la communion.

La prière qui suit le *Pater* n'est en effet que le développement de cette demande :

« Délivrez-nous, Seigneur, nous vous en supplions, de tous les maux passés, présents et à venir, et par l'intercession de la Bienheureuse et Glorieuse Marie, toujours Vierge, et de vos Bienheureux Apôtres Pierre, Paul et André, et de tous vos Saints, daignez nous accorder la paix en nos jours, afin qu'étant assistés du secours de votre miséricorde, nous soyons toujours délivrés du péché et des agitations du mal. »

Vient ensuite la triple invocation, sublime dans sa simplicité :

« Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, ayez pitié de nous, donnez-nous la paix ... »

Les trois prières qui suivent semblent n'être que l'explication de cette triple invocation.

Dans la première, on rappelle à Notre-Seigneur ces paroles : « Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix. »

C'est le péché qui trouble la paix.

Dans la seconde, on demande la persévérance.

Dans la troisième, la grâce de recevoir dignement le corps et le sang de Jésus-Christ.

Et tout naturellement se présente à la pensée la parole du Centenier de l'Evangile :

« Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie. »

Les fidèles doivent entrer dans les mêmes sentiments. C'est pour cela qu'ils récitent à nouveau le *Confiteor* et que le prêtre prononce sur eux les paroles du pardon.

Enfin, le prêtre, dans les quelques courtes prières qui suivent la communion, demande une seule chose, la grâce de conserver son cœur exempt de toute souillure, au contact du corps et du sang du Sauveur.

Telle est la doctrine de l'Eglise touchant le péché : Le péché est un grand mal ; Dieu pardonne le péché. Le chrétien qui a pris part au Saint-Sacrifice ne doit plus le commettre.

Et c'est par la grâce de la communion qu'il arrivera à cette pureté de cœur nécessaire pour être en mesure de voir Dieu. *fin*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

4e Année. 12 SEPTEMBRE 1908. N° 158.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 13.*— **XIIIe dimanche après la Pentecôte. Fête du Saint Nom de Marie,** double majeur, blanc.— « Marie en hébreu signifie Dame ou Souveraine ; en effet, l'autorité de son Fils, Dominateur du monde, la constitue Souveraine, de fait et de nom, dès sa naissance. » St Pierre Chrysologue.— *Aux messes, avis sur les catéchismes.— A la Grand'messe, kyriale, P. 28, 25-27, 47.— Après Vêpres, Bénédiction du T. S. Sacrement, puis Catéchisme de Persévérance.*

Lundi 14.— **Exaltation de la Sainte Croix,** double majeur, rouge.— « La Croix se rappelle à notre souvenir : quel homme ne se crucifiera pas lui-même ? L'adorateur sincère du bois sacré est celui qui soutient son culte de ses œuvres. » St Sophronius.— *Après la 1re messe, Procession de la Vraie Croix jusqu'à la Croix de la Mission.— Au retour, Bénédiction et baisement de la Vraie Croix.*

Mardi 15.— **Octave de la Nativité de la B. V. Marie,** double, blanc.— « Marie est l'auxiliatrice du peuple chrétien, la réparatrice du monde, l'inexpugnable rempart de l'Eglise, le solide fondement de la foi, la source divinement jaillissante d'où les fleuves de la divine Sagesse, roulant leurs eaux très pures, refoulent l'erreur en tous lieux. »

Mercredi 16.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps. St Corneille et St Cyprien, papes et martyrs,** semidouble, rouge. On peut célébrer la messe en noir.— « O glorieuse Eglise qu'illustre le glorieux sang des martyrs ! Elle était blanche des œuvres de nos frères ; la voilà maintenant empourprée du suc sorti des veines de ses héros. Ni les lis, ni les roses ne manquent à ses fleurs. » St Cyprien.— *A 2 h., réunion des Dames de St V. de Paul.— A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 17.— **Les Stigmates de St François d'Assise,** double, blanc.— « Toute souffrance est un gain pour qui n'a d'autre ambition que de rendre amour pour amour ; nulle persécution ne le déconcerte ; en effet, persécutions et souffrances ont pour résultat de l'assimiler, avec l'Eglise sa mère, au Christ persécuté, flagellé, crucifié. » Anné liturgique.— *De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Vendredi 18.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps. St Joseph de copertino, confesseur,** double, blanc.— « Dieu exalte les humbles : il avait durant sa vie comblé son serviteur, l'enrichissant de la sagesse du Ciel, de l'esprit de prophétie et de discernement des cœurs, de la puissance des miracles et de tous les dons ; il rendit aussi sa mort précieuse et son sé-

pulcre glorieux. » Bréviaire.

Samedi 19.— **Jeûne et abstinence des quatre-temps. Vigile de S^t^ Mathieu. Fête de S^t^ Janvier et ses compagnons, martyrs,** double, rouge.— « Le sang coagulé de S^t^ Janvier est conservé (à Naples) dans une fiole de verre ; or, quand on le met en présence de la tête du martyr, on le voit se liquéfier et bouillonner d'une manière merveilleuse comme s'il venait d'être répandu ; ce prodige continue de nos jours. » Bréviaire.

Le Pardon de N. Dame de Châteaulin.— Nous aimons à entendre de la bouche de nos confrères, venus pour célébrer avec nous le Grand Pardon de Châteaulin que la fête a été édifiante, que les fidèles ont fait preuve de piété et d'amour pour Marie. Or cette année l'avis a été unanime, que Châteaulin aime bien sa Patronne et le lui prouve par son concours et sa dévotion.

Dès les premières vêpres, le samedi à 3 h. , nos hommages ont commencé à rendre de solennelles actions de grâces à N. Dame, et les fidèles y ont pris part en nombre satisfaisant. Il ne manque plus, pour que la fête ait toute sa splendeur, que des communions plus nombreuses, car le vrai *Pardon* ne consiste pas seulement en manifestations extérieures. Il doit principalement se réaliser dans l'union intime avec Dieu, scellée par la sainte Communion. Nous savons qu'à cela bien des paroissiens trouvent des obstacles dans l'affluence considérable qui, ces jours là, remplit la ville. Mais, si cette affluence, et le surcroît d'occupations qu'elle entraîne, empêchent en partie le recueillement, ils ne peuvent nuire à l'union avec Dieu qui peut exister parmi tout le travail extérieur au quel elle donne plus de mérite. Avoir communié et retourner à son devoir d'état, c'est imiter Marie qui, l'Evangile de l'Assomption nous le dit, a joint en perfection le recueillement de Marie Madeleine à la vie active de Marthe.

Pour augmenter cet attrait vers la vie d'union avec le Divin Sauveur et sanctifier de plus en plus le jour du *Pardon,* nous nous proposons de demander au Souverain Pontife une *indulgence plénière* pour cette sainte Solennité.

A 9 h. 3/4, les fidèles affluent vers S^t^ Idunet d'où doit partir la procession ; François Riou de Rostomic et Jean-Pierre Tanguy de Penmez prennent la tête avec la Bannière paroissiale. Les Bannières de la Persévérance et des Enfants de Marie suivent, recueillant autour d'elles sur le parcours toutes les jeunes filles de la Paroisse. Puis voici la statue de la Vierge portée par des Enfants de Marie vêtues de blanc : M^lles^ Gabrielle Kerbaul, Marie Février, Anna Laurent et Marie Perrot ; Louise Nourgouillous, Jeanne Horellou, Maria Le Pense et Marie Vasselet. A leur suite, S^te^ Anne portée par M^mes^ Cl. Le Goff ; J.-M. Perrot ; Le Gars, de Prat-bihan ; L. Favennec, de Prat-Hir ; Marc, des Chantiers ; Coathalem, rue Baltzer ; Herry, de Lostang ; Philippe, de Kerlobret ; Marie Douguet, de Penn-al-lenn ; Anne-Marie Faou, rue N. Dame.

L'Enfant Jésus de Prague a toujours son groupe accoutumé de jeunes garçons rangés en bel ordre, heureux de prêter à leur tour leurs épaules à leur Royal fardeau.

Les croix sont portées par MM. J.-M. Moulin, de Penenez ; J. Le Doaré, de Kerlobret ; Alain Le Gars et Yves Guédès, de Prat-bihan ; Michel Hascoët, de Pennanrun, et Jacques Quéméneur, de Kerhuibu.

Le célébrant, M. le Chanoine Abgrall, l'auteur de la Fontaine de N.-D. de Kerluan, revêtu de l'aube et de la chape d'or est assisté MM. Yves et

Louis Perrot, portant tunique et dalmatique d'or.

Derrière le célébrant nous remarquons un groupe imposant d'hommes, et, sur tout le parcours de la procession, les rangs se multiplient, des nouveaux arrivants qui s'empressent pour la Grand'messe.

Nos chers musiciens de S^te^ Cécile sont à leur poste d'honneur, comme ils le seront pour le retour, et leurs harmonies ajoutent à la majesté du cortège en l'honneur de Marie. Jamais assistance plus pressée et plus débordante pour la Grand'messe. Au moment de l'Evangile, le Pasteur de la Paroisse monte en chaire pour les avis. Comme de coutume il annonce à ce jour la date d'ouverture des classes de nos deux écoles chrétiennes de filles et de garçons. Et comme de coutume, il rappelle aux parents les obligations graves qui leur incombent touchant l'éducation chrétienne de leurs enfants. Il se contente à ce sujet de lire du haut de la chaire le décret de la Congrégation pontificale du Saint office de 1875, et le commentaire du P. Marc, théologien de grande autorité.

Nous reproduisons ces textes si importants :

« 1° Les parents qui négligent d'assurer à leurs enfants une éducation chrétienne ;

2° Ou qui les laissent fréquenter des écoles où la ruine de leurs âmes est inévitable ;

3° Ou qui, alors qu'ils ont à leur portée des écoles catholiques, confient leurs enfants aux écoles neutres, sans une nécessité (dont les confesseurs sont juges) et sans les précautions qui éloignent le péril prochain de perversion,

Ne peuvent, s'ils ne promettent un sérieux amendement, et s'ils persistent dans leur faute, recevoir l'absolution au sacrement de Pénitence.

Le P. Marc conclut que l'absolution est à refuser aux parents qui confient leurs enfants aux écoles neutres, même si celles-ci ne sont pas *positivement* mauvaises, car le devoir est non seulement d'éviter un danger positif de perversion, mais encore de fournir une réelle éducation catholique.

Après ces avis, M. Roué, Recteur de Kerlaz, donne le sermon du Pardon : Marie, Mère de Dieu, puissante sur le cœur de Dieu, Marie, Mère des hommes, faisant usage de sa puissance pour secourir et sauver ses enfants de la terre, tel est le double aspect sous lequel il a envisagé le Patronage de la Sainte Vierge, exhortant les Châteaulinois à la confiance et à l'amour envers Marie.

Au retour de la Procession, qui développe ses longues lignes à travers une foule respectueuse, le Pasteur de la Paroisse monte en chaire pour lire en français et en breton la formule de consécration de la Paroisse à la S^te^ Vierge.

En voici le texte :

O Notre Dame de Châteaulin, la tradition rapporte que S^t^ Idunet, fixant son ermitage près de votre fontaine, vous a élevé le premier autel où vous vous êtes plu à agréer les hommages de nos Pères. Depuis, votre culte à travers les générations n'a fait que grandir en comblant tous les cœurs de vos insignes bienfaits.

Allons-nous interrompre cette tradition d'hommages et nous rendre publiquement félons pour nous mêmes et pour nos enfants ? Non, non jamais ! Notre Dame de Châteaulin vous avez été, vous êtes, et vous demeurerez malgré l'usurpation tentée par l'appât des plaisirs profanes.

Nous vous renouvelons donc solennellement notre consécration aujourd'hui, en notre nom, au nom de nos enfants, de nos familles, de la Paroisse tout entière. Nous sommes vos sujets, vos enfants. Nous vous aimons et voulons vous plaire par notre obéissance aux lois de Dieu et de l'Eglise, par l'imitation de vos vertus.

Soyez toujours, O Notre Dame de Châteaulin, notre refuge dans nos peines, notre avocate auprès de Dieu, notre porte du ciel à l'heure de notre mort, ainsi soit-il.

Intron Varia Kastellin, S^t^ Ionet, en eur zont er vro man, a savas en hoc'h enor an aoter kenta ; hag hon tadou coz azo deut aman abaoué da zalouina dirag hoc'h imach, da gana ho meuleudi, d'ho pedi gant fizians.

Daoust hag ho pugale a nac'ho hiviziken ho devotion en ho kenver ? Daoust hag e chalaouint an dud difeis a glasc ho distrei var zu ar plijadurezou ha coll ho *Pardoun* ken kaër ha ken karet betec breman ?

Nan, nan, Intron Varia Kastellin oc'h bet hanvet gant hon tadou, intron Varia Kastellin e chomoc'h evit mad an oll hag evit mad hor bugale.

Nevezaat a reomp hirio, e hano an oll, e hano ar Barres a bez, hor gonsecration chars ho treid beniget. Choui zo da viken hor mam garet ; evit plijout deoc'h, et brometaomp da veza ato sentus ous lezennou Doue ha re an Ilis. Bezit hor scoazell var an douar, pedit evidomp pec'herien, ha bezit ivez, en eur deuz hor maro, dor ar Barados evidomp. Eveise bezet gret !

La fête s'est dignement terminée par les Vêpres solennelles, suivies de la Procession du Rosaire, de la Bénédiction du T. S. Sacrement et du Baisement de la statue de la Vierge.

Mais toute fête a un lendemain. Nous avons appelé nos fidèles à une prière solennelle pour nos morts, surtout les morts de l'année. Tant que le Breton n'oubliera pas ses morts, la foi restera vivace en son âme. Nous savons bien que la dévotion aux morts n'est pas à son déclin parmi nos paroissiens. Et même ceux qui ont émigré, lorsque le Pardon de N. Dame les ramène chaque année au lieu de leur naissance, que de fois ne viennent-ils pas nous demander une messe de famille, afin que leurs défunts ne soient pas oubliés dans leurs réunions du foyer ! C'est pour répondre à ce besoin des âmes, et faire partager à nos morts les joies du Pardon, que nous avons le service solennel du lundi à 10 h. Nous n'avons pas présumé de la piété de nos fidèles. Un étranger qui eût pénétré à cette heure dans l'Eglise de N. Dame, eût été frappé de la piété fervente de cette belle assistance groupée autour du Catafalque et s'unissant à la prière liturgique.

Enfin la Nativité de Marie apporta son couronnement à cette succession de prières solennelles. Dès 7 h., nos Enfants de Marie se réunissaient au sanctuaire de N. Dame, avides de recueillir les enseignements que donne au cœur chrétien la *Noël* de Marie. La semaine du Pardon attirant plus de monde, les offices ont compté une exceptionnelle assistance.

O Marie, ô Notre Dame de Châteaulin, bénissez cette paroisse qui vous est consacrée, faite que tous viennent à vous, dans le repentir et l'amour, et couronnent une vie chrétienne par une mort précieuse devant Dieu. Ramenez les égarés, vainquez leurs résistances, et rendez-les à l'amour du Sauveur !

Ont reçu le Saint Baptême :

45.— Françoise-Simone-Victorine Tromeur, Penn-al-Lenn, fille de Jean-Louis et de Catherine Péron, *parrain :* Gustave Bissoy, *marraine :* Françoise Blaise.

46.— Marie-Herveline Douguédroit, Rue Fontaine de la Vierge, fille de Jean et de Jeanne Plantec, *parrain :* Hervé Douguédroit, *marraine :* Marie Plantec.

47.— Suzanne Perrot, près le Patronage, fille de Jean-Louis et de Anna Horellou, *parrain :* Jean Prosper, *marraine :* Marie-Anne Horellou.

48.— Marguerite Le Guillou, Kerjean, fille de Jean-Marie et de Jeannie Le Faou, *parrain :* Jean-François Le Guillou, *marraine :* Marguerite Douguédroit.

49.— Marie-Yvonne Pennec, Coatigoff, fille de Jean et de Marie Nicolas, *parrain* : Pierre-Jacques Languennou, *marraine* : Marie Nicolas.

50.— Anne-Marie Riou, Grand'rue, fille de Jean-Louis et de Marie-Anne Hascoët, *parrain* : Jean-Marie Riou, *marraine* : Marie Riou.

51.— Joseph-Marie Talec, Rue de l'Eglise, fils de Pierre et de Marie-Anne Didailler, *parrain* : Yves Coroller, *marraine* : Marie-Jeanne Talec.

52.— Louis-Guillaume Le Doaré, Ti-Glas, fils de Guillaume et de Françoise Person, *parrain* : Jean Le Doaré, *marraine* : Louise Person.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A Plonéis.— Joseph Le Bourc'his, baptisé à Pont L'abbé en 1884, et Marie Guibert, baptisée à Châteaulin le 30 Juin 1887.

A Châteauneuf-du-Faou.— Jean-Baptiste Guibert, baptisé à Châteaulin le 2 Novembre 1884, et Jeanne Bouvier, baptisée à Châteauneuf le 25 Novembre 1881,

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 19 SEPTEMBRE 1908. N° 159.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 20.*— **XVe dimanche après la Pentecôte. Fête des Sept Douleurs de la B. Vierge Marie,** double majeur, blanc.— « Elle avait sous les yeux Jésus livré aux tourments, déchiré de coups de fouets pour les péchés de ses frères. » Stabat.— *Aux messes, lettre de l'Episcopat Français.— A la Grand'messe, Kyriale, Pages 28. 25-27. 47.— Chant du Stabat.— A 1 h. 3/4, à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— Vêpres de l'Apotre St Mathieu.— Après les Vêpres, M. le Curé réunira les* **Mères chrétiennes** *de la Paroisse qui désireront faire partie de la* **Confrérie des Mères Chrétiennes.**— *La réunion aura lieu dans la grande salle du vieux presbytère.*— **A partir d'aujourd'hui jusqu'à dimanche prochain inclusivement, M. le Curé recevra tous les jours les parents qui lui amèneront leurs enfants pour les inscrire au Catéchisme.— Ne seront admis au catéchisme que les enfants présentés individuellement par leurs parents.— La liste sera définitivement close le lundi 28 Septembre, et le catéchisme commencera le Jeudi 1er Octobre.**

Lundi 21.— **St Mathieu, apôtre et Evangéliste,** double de 2e classe, rouge.— « Jésus dit : *suis-moi*, à Mathieu dit Lévi, le publicain : C'était relever la miséricordieuse magnificence de Celui qui est venu pour guérir les malades et non les forts, pour appeler non les justes mais les pécheurs. » (Evangile).

Mardi 22.— **St Thomas de Villeneuve, Evêque et Confesseur.**— Nommé Archevêque de Grenade, il donna plus libre carrière à son insatiable charité. Il distribuait tous ses revenus aux pauvres, sans se réserver même un lit ; car le lit d'où il s'envola au ciel lui fut prêté par celui auquel il l'avait donné en aumône peu auparavant. » Bréviaire.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.*

Mercredi 23.— **St Lin, Pape et Martyr,** semidouble, rouge. On peut célébrer la messe en noir.— St Lin fut le premier successeur de St Pierre sur le siège de Rome.— *A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.— Nous demandons aux fidèles de prier pour une de nos anciennes maîtresses de l'Ecole chrétienne libre, Mlle Marie-Anne Mazé, dont le mariage se célèbre aujourd'hui à St Ségal.*

Jeudi 24.— **Notre-Dame de la Merci,** double majeur, blanc.— « St Pierre Nolasque, St Raymond de Pennafort et le roi Jacques d'Aragon fondèrent d'un commun accord, en l'honneur de la Vierge Marie, l'Ordre de Ste Marie de la Merci pour la rédemption des captifs. » Bréviaire.— *De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale, désormais transférée de nouveau*

dans l'ancien presbytère.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.

Vendredi 25.— **Office de la férie,** simple, vert. Permission de célébrer la messe en noir.

Samedi 26.— **Office votif de l'Immaculée Conception,** semidouble, blanc. Permission de célébrer la messe en noir.

Retraite des Enfants de Marie.— Ma chère enfant, « Voici la 7e retraite des Enfants de Marie que vous allez suivre. En jugeant du bien qu'ont fait parmi vous les précédentes retraites, nous augurons bien de celle-ci, qui s'ouvrira, à N.-Dame, le Dimanche 27 Septembre après les Vêpres, pour se terminer le jeudi 1er Octobre, par la messe de communion générale et la rénovation de la Consécration à la Sainte Vierge.

L'expérience est là pour nous apprendre qu'une retraite ne produit tous ses heureux résultats de sanctification et de vie chrétienne intense que si elle est suivie très régulièrement pendant tous les jours qui lui sont consacrés. Je vous recommande donc très instamment l'assiduité la plus entière, et je prie vos parents de vous accorder toute votre liberté pendant ces précieuses journées.

Priez bien, Ma chère Enfant, pour préparer votre cœur aux grâces que Dieu veut y répandre pendant les heures de recueillement que vous lui consacrerez ; et si vous voulez que ces grâces soient encore plus abondantes, faites œuvre d'apostolat auprès de vos compagnes qui n'ont pas le bonheur d'être Enfants de Marie, et amenez-les aux saints exercices de la Retraite. Nous nous joignons à vous pour les y inviter de tout cœur.

Le prédicateur de la Retraite sera M. Tanguy, recteur de Santec, ancien aumônier des Carmélites de Brest.

Voici l'horaire de la Retraite : Dimanche 27, vers 4 h. 1/2, ouverture de la Retraite. Les trois jours suivants : A 7 h., prière, messe, instruction.— A 9 h., Instruction, confessions.— A 1 h. 1/2, Chapelet, Instruction, Confessions.— A 4 h., Instruction, Bénédiction du T. S. Sacrement. Le Jeudi à 7 h., messe, communion générale, sermon de clôture, consécration des Enfants de Marie, et Bénédiction.

Le Directeur
Alfred Le Roy, chan. hon. Archiprêtre »

Le Pape et la France.— En France, la religion est persécutée par la force brutale au service de ceux qui font la guerre à Dieu lui-même. Déplorons une telle iniquité. Versons des larmes de sang sur la méchanceté de ceux qui mènent la France à de telles catastrophes, et supplions le Seigneur d'avoir enfin compassion d'eux, de toucher leurs cœurs, et de les ramener à des sentiments plus conformes à la vérité. (Allocution de Pie X aux pèlerins français (8 sept.).

Les fêtes civiles du dimanche et la franc-maçonnerie.— On est frappé de la multiplication des fêtes qui, chaque dimanche, arrachent les habitants aux offices et les détournent de l'église.

Concours de gymnastique, courses de bicyclettes, exercices de tir, tous les sports imaginables disputent, dès le matin, les enfants et les adultes aux cérémonies religieuses. Et d'abord, dans toutes les communes, chaque dimanche, l'instituteur convoque les tireurs de la commune, surveille le « stand » établi près de l'école et compte les coups. Mais cela ne suffit point. Sous le plus léger prétexte, et même sans prétexte, les municipalités et les « comités des fêtes » invitent les sapeurs pompiers, les fanfares, les musiques et les sociétés de gymnastique des environs, et organisent avec ces

groupes des réjouissances qui n'ont certainement d'autre but que de contrecarrer la sanctification du dimanche et de dépeupler nos temples.

Depuis longtemps nous soupçonnions la Franc-Maçonnerie d'être l'instigatrice de ces profanations systématiques. Mais les preuves nous manquaient. Or, voici que dans la Revue *la Franc-Maçonnerie démasquée* du 25 juillet dernier, nous trouvons un document de la plus haute importance. Que nos lecteurs veuillent bien lire et méditer le passage suivant :

« Arrivons aux voies et moyens pratiques. Le premier procédé qui se présente à l'esprit c'est de faire agir directement la Loge, de multiplier, *sous le nom de fêtes civiles*, des espèces de « tenues blanches », sous les auspices de la Loge. Nous croyons qu'il présenterait plus d'inconvénients que d'avantages.

« Dans la plupart des cas, nos Loges trouveront préférable de ne pas présider elles-mêmes et officiellement à l'organisation des fêtes civiles. Leur initiative donnerait prétexte à des diatribes cléricales dont l'effet serait d'ôter à la fête civile son caractère.

« Ce caractère en effet, si nous avons réussi dans la première partie à nous faire comprendre, n'est pas un caractère de polémique et de bataille. *Ce n'est pas en montrant le poing à l'Eglise, c'est en la* VIDANT, EN ATTIRANT LES GENS AILLEURS que les organisateurs de fêtes civiles réussiront. Si les fêtes civiles étaient l'occasion de furibondes attaques et de véhémentes ripostes, les gens timorés, neutres, paisibles, effrayés de ce tintamarre, et comme Panurge, craignant naturellement les coups, resteraient chez eux.

« L'initiative des Loges s'exercera, selon nous, de la manière la plus efficace en suscitant autour d'elles des Sociétés pour l'organisation des fêtes artistiques et de conférences éducatives, qui obtiendront, sans difficulté, la disposition de salles d'écoles ou de mairies, là où il paraîtra préférable de les adopter comme lieux de conférence, ou de salles de restaurants dans le cas contraire.

« Il serait extrêmement désirable que, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, une Société de ce genre existât, avec des correspondants individuels ou des *sous-groupes affiliés* dans de grosses communes de l'arrondissement. »

Nous sommes maintenant fixés. C'est la Loge locale qui, par l'intermédiaire d'affiliés obscurs, organise les « fêtes civiles », les conférences, les concours, et toutes les distractions destinées à « vider nos églises. » Maintenant que le doute n'est plus permis, quelle conduite devons-nous tenir ?

Notre devoir est tout tracé. En premier lieu, il faut que la presse catholique donne le plus de publicité possible au document que nous venons de reproduire afin de signaler aux fidèles peu défiants le but secret que poursuivent les Loges en multipliant les fêtes civiles.

En second lieu, les groupements catholiques, sociétés de gymnastique, sociétés musicales, etc., doivent se tenir à l'écart des concours et refuser de participer à toute réjouissance qui met obstacle à la sanctification du dimanche. *(Correspondance hebdomadaire)*

La cuisine ouvrière.— Il faut que la ménagère soit convaincue que légumes et fruits sont une nourriture bonne, solide, et qu'associés dans une sage proportion avec la viande, le poisson, les œufs, le laitage, ils sont la base d'un régime normal et bienfaisant.

Quelles sont les denrées qui fournissent le plus de bénéfices alimentaires, et coûtent le moins d'argent ? La valeur nutritive d'une denrée n'est

pas toujours en rapport avec sa valeur marchande.

Une livre de viande à 15 sous donne 500 calories. Une livre de pain à 3 sous fournit 1150 calories ; cinq morceaux de sucre scié, coûtant 3 centimes, donnent 130 calories ; 60 grammes de haricots, coûtant tout au plus 1 sou, donne 200 calories.

Les légumes secs fournissent beaucoup plus d'albumine que la viande, réparent mieux l'usure des organes, congestionnent moins le foie.

L'organisme a besoin de fer, il y en a 9 fois plus dans les épinards que dans la viande, 5 fois plus que dans les œufs et le lait. On en peut dire autant presque des artichauts.

On a tort de trop négliger les légumes verts, le riz, les plats sucrés, et même certains gâteaux populaires.

Un maladroit usage de la viande est très pernicieux pour la santé. (Voir la Conférence du Dr Landouzy à la Sorbonne).

Les acheteurs et le mouvement ouvrier.— On connaît l'institution éminemment sociale qui porte le nom de *Ligue sociale d'Acheteurs*. Elle a pour but de contrôler les relations des magasins avec les ouvriers qu'ils emploient, afin d'y faire régner les règles de la justice, de l'ordre et de la morale. Les magasins qui s'y conforment sont inscrits sur une *liste blanche* que la Ligue envoie à tous ses membres.

La Ligue prête son intervention pour apaiser les différends qui peuvent surgir et prévenir les grèves à titre d'arbitre. C'est ce qui est arrivé dernièrement entre une maison d'habillement à Paris, et le syndicat des tailleurs de la Seine.

Nous en avons un autre exemple frappant en Suisse : Une grande fabrique de Chocolat avait renvoyé neuf ouvriers qui avaient pris part à la formation d'un syndicat de chocolatiers. Le syndicat des ouvriers prit fait et cause pour les ouvriers, et une grève terrible menaçait de se déclarer.

La ligue sociale d'acheteurs s'interposa. Après 3 semaines de négociations, ses propositions étaient acceptées, et le syndicat faisait paraître l'avis suivant dans les journaux de la Suisse :

« Le comité des chocolatiers de la fabrique S. annonce que, à la suite de l'intervention toute désintéressée de la Ligue sociale d'acheteurs, le conflit qui avait surgi entre les ouvriers et les patrons s'est terminée à la satisfaction des intéressés. »

Voilà qui démontre que la paix sociale doit résulter d'un triple effort convergent : celui des patrons, celui des ouvriers et celui des clients qui ont aussi le droit d'intervenir.

Ont reçu le Saint Baptême :

53.— Marie-Anne Bescond, Garrec, fille de Marie-Jeanne Bescond, *parrain :* Pierre Laurent, *marraine :* Marie-Anne Quéméner.

54.— Anne-Marie-Thérèse Centur, Vieux-Bourg, fille de Jean-Pierre et de Marie-Jeanne Le Doaré, *parrain :* Guillaume Avan, *marraine :* Anne-Marie Le Doaré.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

43. Alain Le Guédès, Quai Carnot, 47 ans.— 44. Marie-Louise Pengalet, Grand'rue, 5 mois.— 45. Jacques Goas, Kernasquelliec en Pleyben, 10 ans.— 46. Marie-Julienne Guennal, Vve Bauguion, Coat-Ninon, 68 ans.— 47. Henry Pichon, Grand'rue, 44 ans.— 48. Marie-Anne Quinquis, Rue Notre Dame, 68 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 26 SEPTEMBRE 1903. N° 160.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 27.*— **XVIe dimanche après la Pentecôte,** semidouble, vert.— « Que votre grâce, Seigneur, nous prévienne et nous suive toujours, et quelle nous rende sans cesse adonnés aux bonnes œuvres. » Collecte.— *Aux messes, avis sur les catéchismes.— A la Grand'messe, Kyriale, Pages 30-32 et 47.— A 4 h. 1/2, ouverture de la Retraite des Enfants de Marie à N.-Dame, Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Lundi 28.— **St Winceslas, duc de Bohême et martyr,** semidouble, rouge. Permission de célébrer la messe en noir.— « Souveraine était sa religieuse vénération pour les prêtres ; de ses mains il semait le blé et pressait le vin destinés au sacrifice de l'autel. » Bréviaire.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— Aujourd'hui à 7 h., à Kerluan, pèlerinage et messe de départ des jeunes soldats. Les jeunes conscrits, leurs parents et les parents des marins et soldats sont instamment exhortés à faire la communion au Pèlerinage.— Voici l'ordre des exercices pendant la retraite des Enfants de Marie : A 7 h., prière, messe, instruction.— A 9 h., Instruction, confessions.— A 10 h. 3/4, Instruction.— A 1 h. 1/2, Chapelet, Instruction, Confessions.— A 4 h., Instruction, Bénédiction du T. S. Sacrement.*

Mardi 29.— **Dédicace St Michel Archange,** double de 2e classe, blanc.— « Il y eut un grand combat dans le ciel ; Michel et ses Anges combattaient le dragon, et le dragon et ses anges combattaient contre lui. » Apocalypse.

Mercredi 30.— **St Jérôme, Confesseur et Docteur de l'Eglise,** double, blanc.— « Aimez la science des Ecritures et vous n'aimerez pas les vices de la chair. » St Jérôme.— *Le soir à 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 1er Octobre.— **St Rémi, évêque de Reims, apôtre des Francs,** double majeur, blanc.— « Si le partage des Francs fut meilleur que celui des autres nations, c'est que leur foi aussi fut suréminente, incomparable la piété qui les faisait se porter plus ardemment à la défense de l'Eglise qu'à la protection de leurs propres frontières. » Baronius.— *A 7 h., messe de communion générale et clôture de la Retraite des Enfants de Marie.— A 9 h., ouverture des Catéchismes.— Ne seront admis, à moins de raisons graves, que les enfants qui auront été présentés d'avance à M. le Curé par leurs parents, du dimanche 20 Septembre au dimanche 27.— A 7 h. 3/4, ouverture du Mois du Rosaire.— Tous les soirs, à la même heure, hormis les dimanches et les fêtes, récitation du Chapelet avec les mystères du Ro-*

saire, et chant des Litanies devant le S^t Sacrement exposé.— Les dimanches et fêtes, les prières du Rosaire suivront les Vêpres.— Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices, sont invités à réciter le chapelet tous les jours en famille ou en leur particulier.— Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences attachées à la pratique du mois du Rosaire :

1° Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, à chaque exercice.

2° Une indulgence plénière dans le mois, à ceux qui assisteront à ces exercices, ou y auront suppléé en famille, au moins 10 fois.

3° Une indulgence plénière ou le jour de la fête du Rosaire, ou un des jours de l'octave.

Vendredi 2.— **Les S^ts Anges Gardiens,** double majeur, blanc.— Ange de Dieu, mon protecteur, je suis confié à vos soins par la Bonté Infinie ; gardez-moi, défendez-moi, dirigez-moi, gouvernez-moi. » Prière.— *1re Vendredi du mois, les messes à l'autel du Sacré-Cœur ; après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/4, Litanies du Sacré-Cœur et Consécration.*

Samedi 3.— **S^t Meloire, Martyr,** semidouble, rouge. Permission de célébrer la messe en noir.— « Il fut mis traitreusement à mort à l'âge de 15 ans, dans la ville de Lanmeur, qui, depuis, se glorifie de son patronage ».— *A 7 h. 1/4, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des Pécheurs.— A partir de 3 h., jusqu'à demain soir, on peut gagner une indulgence plénière* à chaque fois *qu'on visite l'Eglise de N.-Dame, siège de la confrérie du Rosaire, en y priant aux intentions du Souverain Pontife.*

Dimanche laïque.— Nous avons signalé le dessein des francs-maçons de laïciser les fêtes religieuses, en attendant qu'ils puissent les remplacer par des fêtes maçonniques.

Tout cela a été élaboré, discuté et résolu dans les Loges .·. et sera exécuté si les catholiques ne parviennent pas à l'entraver, tout au moins en n'y prenant aucune part.

Ce n'est pas une affirmation en l'air, voici les documents :

Il y a quarante ans, le Grand Conseil de la F .·. - M .·. a communiqué l'instruction suivante à toutes les Loges du monde :

« Pour éloigner peu à peu et sûrement les catholiques de la fréquentation des églises, vous aurez soin d'inventer des fêtes, de créer des occasions de plaisir *que vous fixerez toujours au dimanche.*

Au dimanche également les ventes, les foires, concours, qui arracheront les peuples aux foyers de la superstition.

Nous ne pouvons supprimer le jour du repos : déplaçons-le.

Au lieu du dimanche, prenons le lundi ... Mais en attendant, laïcisons le dimanche en l'enlevant à la religion pour le donner au plaisir. »

Comprendrons-nous enfin que les catholiques se font les complices bénévoles de ce plan satanique, soit en organisant pour le dimanche, surtout à l'heure des offices religieux, des fêtes mondaines, sportives et philanthropiques, soit en y prenant part, soit même en les annonçant dans les journaux ? (Semaine Religieuse).

Enfants de France.— « Comme ils me font compassion, ces « *pauvres petits enfants* de France, qui demandent *le pain de la vérité*, et « qui ne trouvent personne qui le leur rompe ! Comme ils me font compas- « sion, ces petits enfants appelés à l'héritage du Paradis, et qui trouvent « sur leur chemin, et parfois dans leurs familles mêmes, tant d'obstacles « à leur salut éternel ! » (Pie X)

N.-Dame de Kerluan. *(suite).*— Lundi 5 Novembre 1900.— Aujourd'hui s'est célébrée à Kerluan la messe de départ des jeunes soldats. La réunion a compté, outre les conscrits et leurs parents, les membres des familles qui ont des enfants à l'armée ou dans la marine. Plusieurs ont communié. Mais notre fête n'offre pas encore les marques d'un véritable élan religieux rendu plus intense par des communions nombreuses. On nous parle du pèlerinage des conscrits de toute la partie ouest du Doyenné à N.-Dame du Menez-Hom. Là, c'est une manifestation des plus émouvantes. Il est vrai que le branle y a été donné longtemps avant que Châteaulin n'ait pensé à sanctifier le départ de ses conscrits. Puis l'âme apostolique de M. Nicolas, le regretté recteur de Plomodiern, savait faire vibrer les âmes bretonnes. Comptons sur les grandes forces en Bretagne : patience et longueur de temps. Les traditions ne se font pas en un jour, et ici non seulement il faut réveiller les anciennes traditions endormies, mais encore les formes d'apostolat adaptées aux nécessités actuelles y sont totalement ignorées.

1^er^ Janvier 1901.— La messe de minuit pour le commencement du siècle avait réuni au pied de l'autel paroissial un si grand nombre de fidèles que le Petit Pardon de Kerluan ne pouvait guère compter sur beaucoup de pèlerins.

M. Caroff ne s'était pas couché, pour aller dire la 1re messe à la Chapelle. Malgré le temps maussade et la pluie, N.-Dame de Kerluan n'est pas restée sans hommages ; et c'est devant un auditoire assez imposant que le Pasteur de la Paroisse a offert à N.-Dame les vœux et les prières qu'il déposait dans son Cœur maternel pour ses paroissiens.

26 Janvier.— Voulant que les plus modestes offrandes pussent être recueillies pour les frais de la Fontaine de Kerluan, un tronc à cet effet avait été posé dans l'Eglise de S^t Idunet. Le Fabricien y a pu recueillir aujourd'hui une somme dépassant 30 fr. Il se dispose à régler les frais l'un de ces jours.

11 Février.— Nous avons réglé la dépense de la Fontaine. Elle a coûté 378 fr., sans compter les journées de charrois fournies gracieusement par quelques uns de nos paroissiens. L'un de ces jours, le Fabricien ira à Quimper pour prendre livraison de la statue en pierre de Kersanton qu'a sculptée l'ouvrier de M. Naour. Elle est exposée devant la grille de son chantier, et ma sœur me dit que tous les promeneurs, en l'apercevant, s'écrient : la jolie Vierge !

9 Avril.— Nous avons fixé à ce jour, mardi de Pâques, Petit Pardon de Kerluan, la Bénédiction solennelle de la Fontaine. Dès la fin de Mars, M. L'Haridon, fabricien, s'était rendu à Quimper et en avait rapporté la statue de N.-D. en Kersanton. Elle a été payée 180 fr.— La fontaine est donc revenue au total de 560 fr. Notre cérémonie d'aujourd'hui a été fort belle. A 9 h. 1/2, la procession quitte la Chapelle, au son joyeux de la cloche. Nous chantons le cantique de N. Dame de Kerluan jusqu'à la Fontaine. Là les rites pieux de la Bénédiction sont accomplis, puis j'ai puisé quelques gouttes de l'eau sanctifiée pour les porter à mes lèvres. Tous les pèlerins avaient apporté de petites fioles qu'ils remplirent à la Fontaine pour la mélanger à l'eau bénite de leurs bénitiers.

Est-ce un rayonnement de la gloire de l'eau baptismale qui donne à nos fontaines de pèlerinage la vertu qu'il plait à Dieu de leur communiquer ? Dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau, Dieu aime à faire éclater sa puissance bienfaisante par le moyen de l'eau : Il suffit de rappeler les eaux jaillies du Rocher sous la verge de Moïse, la Fontaine de Siloé, la Piscine Probatique. Tous connaissent les merveilles de la fontaine de Ste Anne, jaillie sous les doigts de Nicolazic, et de la Fontaine de Lourdes.

Il n'est pas de Pèlerinage qui n'ait ainsi sa source consacrée par l'image du Saint vénéré, et Dieu se plaît à y récompenser la foi et la ferveur des fidèles par des guérisons et des faveurs signalées. *(à suivre)*

Ecole neutre.— « Si l'école neutre devenait impie, nous n'hési-« terions pas à rappeler aux parents qu'ils ont charge d'âme devant Dieu, « et qu'aucun intérêt temporel, si grave qu'il soit, ne peut être mis en « balance avec l'âme de leurs enfants. Laisser ses fils et ses filles dans des « écoles souillées par l'impiété, sous prétexte de sauver sa situation ou de « sauvegarder son avancement, ce serait une véritable forfaiture, un véri-« table crime ; ce serait vendre à l'ennemi l'âme de ces pauvres enfants, « marché indigne d'un noble cœur, indigne d'un noble chrétien. »

(Mgr Delamaire).

Les auberges et l'ivrognerie.— A Birmingham, on commença, en 1897, à réduire le nombre des auberges ; les condamnations pour ivrognerie étaient alors de 3.572, soit 7 %.

En 1902, elles n'étaient plus que de 2.576, soit 4.9 %.

A Liverpool, en 1889, 16.042 personnes étaient poursuivies pour ivrognerie. Or, de 1889 à 1901, 339 cabarets furent fermés : les cas d'ivrognerie tombèrent à 4.327.

A Londres (Metropolitan Police Act), il y avait, en 1899, 10.295 cabarets ; et les poursuites pour ivrognerie montaient à 56.056. En 1901, il n'y avait plus que 10.202 cabarets, soit 93 en moins ; cependant les poursuites pour ivrognerie subissaient une diminution de 6.371.

De 1904 à 1906, le nombre des cabarets s'abaissait de 150, et le total des arrestations pour ivrognerie diminuait de 5.384.

En Irlande, un Act fut voté qui, pour un laps de cinq années, suspendait l'octroi de nouvelles licences. Leur nombre était, à cette époque, de 25.252 ; en 1906, il ne s'élevait plus qu'à 23.835, présentant une diminution de 1.417. Or, en 1902, les arrestations pour ivrognerie étaient, en Irlande, de 91.276 ; en 1906, elles n'étaient plus que de 77.262.

En 1902, l'entretien des prisons irlandaises nécessitait une dépense de 2.565.275 fr. En 1906, une somme de 2.342.300 était suffisante.

Une diminution des cabarets conduit donc à une diminution de l'ivrognerie et à une réduction des impôts.

C'est une leçon pour les autorités en France.

Pour garder au cuir sa souplesse et le rendre aussi imperméable que possible.— Faire fondre et bien macérer : 120 grammes de suif ; 60 grammes d'axonge ; 30 grammes de térébenthine ; 30 grammes d'huile d'olive vierge ; 10 grammes de cire jaune. On étend ce mélange sur le cuir en couche d'un millimètre et on frotte longuement avec un morceaux de drap.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 3 OCTOBRE 1908. N° 161.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 4.*— **XVIIe dimanche après la Pentecôte. Solennité du St Rosaire de la B. V. Marie,** double de 2e classe, blanc.— « Obtenez-nous qu'honorant par le St Rosaire de Marie, les mystères de la vie, de la Mort et de la Résurrection de votre Fils, nous imitions les exemples qu'ils nous fournissent et nous obtenions ce dont ils sont pour nous la promesse. » Collecte.— *Aux messes, lettre pastorale de Mgr l'Evêque, sur son prochain voyage à Rome.— A la Grand'messe, Kyriale, Pages 6-9 et 47.— Aux messes, quête, ordonnée par Mgr pour les patronages et les Cercles du Diocèse.— Aujourd'hui, jusqu'à la nuit, indulgence plénière à* chaque visite *faite à N. Dame, en y priant aux intentions du S. Pontife.— A 2 h., à N. Dame, récitation du Rosaire, suivie des Vêpres et de la Procession du Rosaire, et aussitôt après, Bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la Conversion des pécheurs. Sermon, Recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 5.— **St Maurice, Abbé.**— Fondateur de l'abbaye de Langonnet, et du Monastère de St Maurice, près Quimperlé. Semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— Le soir à 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Mardi 6.— **St Bruno, Confesseur.** Fondateur de l'Ordre des Chartreux. Double, blanc.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— Le soir à 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Mercredi 7.— **St François d'Assise,** (transporté du 4 à ce jour à cause de la solennité du St Rosaire), double majeur, blanc.— « Très pauvre Jésus, mon doux Maître, ayez pitié de moi qui, sans la Pauvreté, ne puis goûter nulle paix et me meurs de désir. » François d'Assise.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.— A la suite, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 8.— **Ste Brigitte, veuve,** double, blanc.— « Par ses exemples et la persuasion de ses discours, elle amena son mari à imiter la piété de sa vie. Elle mit tout son cœur à élever ses enfants, tout son zèle à secourir les pauvres et surtout les malades, ayant coutume de laver et de baiser leurs pieds. » Bréviaire.— *A 8 h. 3/4. Catéchismes.— De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Prières du Rosaire et Bénédiction.*

Vendredi 9.— **St Denys et ses compagnons, martyrs,** double rouge.— « St Denys agé de 101 ans, fut frappé de la hache. On rapporte que, pre-

nant dans ses mains sa tête tranchée, il la porta l'espace de deux milles. » Bréviaire.— *Le soir à 7 h. 3/4, Prières du Rosaire, Bénédiction.*

Samedi 10.— **S^t François de Borgia, Confesseur,** semidouble, blanc. Permission de célébrer la messe en noir.— « Assez de vains fantômes ; assez servi les rois mortels ; éveille-toi, mon âme. » François de Borgia.— *Le soir à 7 h. 3/4, Prières du Rosaire et Bénédiction.*

Le Pèlerinage de Lourdes.— C'est le 11 au soir que partent les Pèlerins du diocèse pour Lourdes. Ils vont célébrer le jubilé du cinquantenaire de l'apparition, apporter à Marie Immaculée les hommages de tous. Nous prions les personnes pieuses de la Paroisse de s'unir aux pèlerins chaque jour, par des communions, l'assistance à la messe, et des chapelets. Si Marie a demandé qu'on vient prier au Sanctuaire, elle étend sa main bénissante aux extrémités de la terre ; elle contemple tous ceux qui tournent leur cœur vers elle, et de son rocher béni, les grâces dont elle est la dispensatrice rayonneront jusqu'aux plus humbles demeures de notre paroisse. Le Pasteur, en se rendant à Lourdes, y apportera le souvenir, les prières et les besoins de ses ouailles, et parmi elles, il aura plus particulièrement souci des âmes éloignées de Dieu par le péché, surtout par le péché contre l'Eglise et ses droits.

La messe du départ.— Le pèlerinage des jeunes soldats, de leurs parents et des parents de soldats et marins actuellement au service, à la chapelle de Kerluan a été plus imposant que de coutume cette année, et plus fervent aussi. La catastrophe du **Latouche-Tréville** n'a pas été sans faire une profonde impression sur les âmes, d'autant plus, comme on le fait remarquer de toutes parts, que ces terribles accidents se suivent à de courts intervalles depuis que Dieu a été chassé de l'armée et de la Marine, comme des hopitaux et des écoles.

Il fait beau, après cet athéisme maudit, aux hommes officiels pérorer sur des cercueils et se faire un tremplin des tombeaux alors qu'à eux remonte la responsabilité de l'incurie et de l'indiscipline !

Nos jeunes soldats ont signé leur affirmation de leurs sentiments chrétiens, pour les éventualités douloureuses.

Voici leur destination : MM. Cozanet, Quefféléan, Guillou et Jean Prot au 94^e à Bar le Duc ; M. Tolinet et M. Lucas au 28^e à Vannes ; MM. Rolland, L'haridon, Caugant, au 12^e d'artillerie à Vincennes ; M. Horellou à Ancenis ; M. Guidal, à Rennes 2^e d'artillerie, et M. Gabriel Bauguion, au 18^e Bataillon d'artillerie à pied.

La retraite des Enfants de Marie.— M. l'abbé Tanguy, Recteur de Santec, a donné à nos jeunes filles des instructions pleines de cœur, de doctrine, et d'avis pratiques qu'elles ont écoutées avec la plus pieuse attention : 150 communions ont été le couronnement de ces journées si pleines de mérites et de ferveur. Nous le disions à ces enfants privilégiées de la Paroisse. Il leur incombe une mission d'apostolat à remplir près de leurs parents et dans leur entourage. Alors que tout est entrepris contre Dieu et son Eglise, il faut que tous les cœurs chrétiens deviennent vaillants et que partout ils affirment la foi la plus féconde en bonnes œuvres et en bons exemples.

La vraie science est modeste.— On lit dans les papiers du

Regretté académicien-historien Albert Sorel les mots suivants : « Combien de superstitieux étroits parmi les lecteurs du tableau scientifique ? Combien de savants, esprits libres et ouverts dans les lecteurs de l'autre (du tableau religieux) ? Cela donne à penser. »

C'est une idée à peu près semblable qu'exprimait, tout récemment, M. Appell, membre de l'Institut, au Congrès *de l'Association française pour l'avancement des sciences* qu'il présidait : « L'esprit scientifique, disait-il, donne à la vie le but le plus élevé qui soit, la recherche de la vérité ; en même temps, il rend modeste et prudent, car cette vérité est relative ; le fond des choses, si cette expression a un sens, devant toujours échapper à l'humanité. »

Il n'y a que les savants de bas étage pour s'imaginer que la science donne ou donnera l'explication définitive du monde et de la vie. L'humilité scientifique des plus hauts esprits de l'humanité devrait donner à penser à ces esprits subalternes, qui s'emplissent la bouche de ce grand mot de **science.**

S'ils étaient sincères, ils avoueraient, avec les physiciens les plus récents, que « le cercle des certitudes est un infiniment petit en face du cercle des probabilités, celui-ci un infiniment petit à son tour en face du cercle des conjectures et ce dernier enfin un infiniment petit par rapport au cercle de l'inconnu. » (Abel Rey).

Parents Chrétiens Lisez ceci dans l'intérêt de vos Enfants ! — Chose étrange et qui montre bien le renversement des idées les plus simples : ce sont les parents qui se sont montrés le moins préoccupés de l'assiduité, du travail et de la bonne tenue de leurs enfants au catéchisme, qui sont le plus exigeants quand arrive la première communion.

Ils trouvent qu'on en fait toujours assez pour le bon Dieu. Leurs enfants ont manqué très souvent, n'ont jamais rien appris, ne savent rien, et ils viennent vous dire : « S'il ne fait pas sa première communion avec les autres, il ne la fera pas ! »

La belle menace !

Que ces parents sachent bien, une fois pour toutes, que nous ne tenons pas à ce que tous les enfants fassent la première communion, mais *à ce que ceux qui la font la fassent bien.*

Nous aimons mieux n'avoir à ce grand jour que deux ou trois enfants bien disposés que d'en avoir cinquante qui ne viennent que pour accomplir une formalité.

Il vaut *cent fois mieux ne pas faire sa première communion que de la mal faire.*

Un curé n'est pas responsable si les parents n'envoient pas leurs enfants au catéchisme. Quand il les a dûment avertis sa conscience est en sûreté.

Mais il serait gravement coupable s'il admettait à la communion des enfants mal préparés.

Le Mois du Rosaire.— Dans un grand nombre de paroisses l'usage s'est établi, grâce à l'impulsion persévérante de Léon XIII, de réciter le chapelet pendant la Messe, au cours du mois d'Octobre, en méditant les mystères du Rosaire.

Loin de distraire les assistants de la grande action qui se passe à l'autel, cette pratique est de nature, au contraire, à fixer leur attention.

Pour cela, il suffit de se rappeler que la Messe renferme la *réalité* des mystères que l'on médite.

On s'adresse au Père éternel, on s'occupe de Jésus, on invoque Marie. Pendant la récitation du *Credo*, des *Pater* et des *Ave*, la mémoire, l'imagination, la volonté, le cœur, empruntent leur aliment à ces prières fondamentales.

Or Jésus à l'autel s'adresse lui aussi à son Père. Comme au Calvaire, Marie unit son sacrifice à celui de Jésus.

Avant la consécration, on étudie la vie de Jésus ; à la consécration, Jésus vient sur l'autel à l'état de Victime. A la communion, il s'unit au prêtre et aux fidèles qui s'approchent de la Table Sainte par la foi, l'espérance et l'amour. Il ressuscite les âmes, les attire vers le ciel, les remplit de son Esprit, leur montre le ciel où ils règneront avec Marie pour Reine.

N'allons donc pas, en récitant le Rosaire, chercher Jésus et Marie dans le lointain de l'histoire, n'allons pas le poursuivre avec effort jusque dans les splendeurs des cieux.

Il est à l'autel.

Fixons notre imagination sur Jésus et Marie en les plaçant dans le cadre où le Fils et la Mère veulent bien se placer pour nous. Donnons à nos paroles en récitant le *Pater* le sens que leur donne Jésus s'immolant entre les mains du prêtre. Donnons à nos paroles en récitant l'*Ave*, la signification d'un salut, d'un éloge, d'une supplication qui s'appuie sur les mérites du Calvaire, distribués à la Messe.

Pour nous exaucer, Marie n'a point à aller chercher au loin les richesses que nous sollicitons. Elles sont accumulées à l'autel. Demandons-lui avec instance, avec ardeur, avec une confiance invincible, d'élargir notre cœur, de le purifier, de le vider des créatures « maintenant et à l'heure de notre mort » pour y pouvoir recueillir plus abondamment le sang de notre divine Victime.

La carrière.— Sous la pression de préjugés fort anciens, beaucoup de familles n'ont voulu entendre parler pour leurs enfants que des carrières dites libérales. Celles-ci ont joui et depuis longtemps, hélas ! dans notre pays, d'un prestige exagéré.

Un certain nombre de pères de famille commencent heureusement à s'apercevoir de cette erreur. On me citait dernièrement l'exemple d'un homme qui avait trois fils inégalement doués. C'est vers le commerce qu'il n'hésita pas à orienter le plus intelligent et le plus actif. Le second, peu entreprenant, avait un esprit pondéré l'amour de l'ordre et de la ponctualité : il en fit un officier ministériel. Ce fut le moins bien doué qu'il poussa jusqu'au baccalauréat ! Quand on est muni de ce diplôme, pour peu qu'on soit soutenu par quelques recommandations, il n'est pas difficile d'obtenir une place tranquille dans une administration.

Mais combien y a-t-il de pères de famille qui raisonnent aussi bien que celui-là ?

Quand donc, imitant les autres peuples, les familles considèreront-elles que le meilleur avenir pour leurs enfants est à préparer dans l'agriculture, le commerce et l'industrie, alors que le fonctionarisme et les carrières libérales ne préparent que des ratés et des amoindris ?

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 10 OCTOBRE 1908. N° 162.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 11.*— **XVIIIe dimanche après la Pentecôte. La Maternité de la B. Vierge Marie,** double majeur, blanc.— « Que votre miséricorde dirige nos cœurs, nous vous en supplions, Seigneur, car nous ne pouvons vous plaire sans vous. » Collecte du jour.— *A la 1re messe, catéchisme sur la* Prière.— *A la 2e messe*, la communion des Saints.— *A 9 h., Catéchisme français des Garçons.— A la Grand'messe, instruction sur le* Rosaire. *Kyriale, Pages 28, 25-27, 47.— A 1 h. 1/2, Catéchismes.— A 3 h., Vêpres, Mois du Rosaire, Bénédiction et prières pour les Pèlerins de Lourdes.*

Lundi 12.— **De la férie,** simple, vert. On peut célébrer la messe en noir.— « Donnez la paix à nos jours, car il n'est pour combattre en notre faveur que vous, notre Dieu. » Prière.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— Le soir à 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Mardi 13.— **St Edouard le Confesseur, roi d'Angleterre,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Son règne de 24 ans fut l'un des plus fortunés que l'Angleterre ait connus. Alfred le Grand n'eut point de plus illustre imitateur ».— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— Le soir à 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Mercredi 14.— **St Calliste Ier, Pape et Martyr,** double, rouge.— « De son temps, la foi chrétienne, embrassée d'abord par chaque croyant en son nom propre, était devenue la foi des familles, et les pères en faisaient profession pour eux et pour leurs enfants ».— *Le soir à 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction. Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 15.— **Ste Thérèse, Vierge.**— « Thérèse et trois ducats, ce n'est rien ; mais *Dieu*, Thérèse et trois ducats, c'est tout. » Ste Thérèse.— *A 7 h. 1/4, messe des filles de 1re Communion, puis Confession.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, mois du Rosaire et Bénédiction.*

Vendredi 16.— **St Conogan, Evêque.**— « Marchant sur les traces de St Corentin dont il fut le successeur, il conduisit à la perfection le travail commencé par lui, et plein des mérites d'un dispensateur fidèle, il passa à Dieu, éternel rénumérateur. » Bréviaire.— *A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Samedi 17.— **B. Marguerite Marie, Vierge, apôtre du Sacré-Cœur.**— « Tremblante et toute en larmes à la pensée des jugements de Dieu, elle étreignit son crucifix, implorant miséricorde. Bientôt son âme fut inondée des consolations divines. » Bréviaire.— *A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Le Curé de la Paroisse, attaqué dans le *Bas-Breton* du 3 courant, a envoyé au journal cette réponse : Châteaulin le 6 Octobre 1908.

Monsieur le Directeur du *Bas-Breton*

Vous me désolez fort par le peu de cas que vous faites des deux ecclésiastiques que, étant moi-même empêché par mon ministère, j'avais priés de me représenter à l'arrivée en gare des restes du malheureux Sébastien Le Breton.

Je n'appris qu'à midi la manifestation qu'on préparait pour 2 h. 40 ; et je demandai à M. l'abbé Nédélec, mon vicaire, et à M. l'abbé Marzin, mon neveu, de s'y rendre en mon nom, en signe de sympathie dans le malheur qui frappait une famille bretonne. Je n'avais pas attendu ce moment et cette manifestation pour prier en faveur des victimes de l'affreuse catastrophe.

Je ne relève pas les insinuations si courtoises de votre article. Je me contente de vous faire remarquer que les constructions élevées sur le terrain acheté par M. l'abbé Perrot, sont faites au nom du Comité du Patronage paroissial, qui en assume la location et l'amortissement.

Quant à mon « intransigeance » à propos des écoles, elle consiste à accepter au catéchisme *tous* les enfants de la paroisse, en attirant l'attention des parents qui me les viennent présenter, sur les règles tracées par Mgr l'Evêque dans la lettre lue en chaire le 20 Septembre dernier : « Dès « qu'ils ont une école libre à leur portée, ils ne peuvent pas conduire leurs « enfants à l'école sans Dieu. A moins de raison grave, ils commettent une « faute en les y laissant. Vous êtes juges (les confesseurs) des circons- « tances qui peuvent les excuser dans des cas exceptionnels ; mais vous « ne leur laisserez pas ignorer la règle générale qui les atteint et qui est « seule conforme à la loi de l'Eglise. »

Quelle estime mériterais-je si je ne remplissais pas ce devoir ?

Je vous prie, Monsieur le Directeur, et au besoin vous requiers d'insérer cette réponse au lieu et avec les caractères de l'attaque, et d'agréer l'expression de ma considération.

ALFRED LE ROY
ch. hon. Archiprêtre

Nos jeunes soldats.— Encore un écho de la messe du départ. M. l'abbé Plouzennec, vicaire à Lothey-Landremel avait bien voulu adresser à nos jeunes gens quelques conseils de son expérience d'ancien soldat. Il les a encouragés à se conduire toujours en hommes et en chrétiens, à mépriser la raillerie et à continuer, sous les drapeaux, à accomplir leurs devoirs religieux. Il a terminé en les priant de se mettre sous la puissante protection de N. Dame de Kerluan pendant les deux années où ils vont être séparés de leurs famille.

Citons encore parmi les jeunes soldats, M. Labastyre, au 118e à Quimper et M. Jacques Guédès de Kerc'hoën, qui va au 35e d'artillerie à Vannes. Nous donnons ici les noms des prêtres qui, dans les garnisons de nos jeunes gens, s'occupent des soldats :

A Ancenis, l'abbé Bourigeaud, vicaire, impasse Tartifume.— A Bar-le-Duc, l'abbé Laurent, vicaire à St Jean, avenue du Château, et 4 Rue du Roat.— A Brest, l'abbé Caroff, économe de l'Ecole St Louis.— A Quimper, un vicaire de St Mathieu.— A Rennes, l'abbé Lecoiffier, 13 rue des Dames.— A Vannes, l'abbé Guyomar, aumônier militaire, 56, rue de l'hopital.— A Vincennes, l'abbé Labeyrie, aumônier de l'hopital Begin, 102 rue de Paris.

Les petits enfants et la Messe.— Un de ces derniers jours éclatait, entre plusieurs petits enfants, une discussion, comme il en naît si fréquemment à cet âge :

— « C'est demain dimanche, j'irai à la Messe, moi.

— Moi aussi, disait un autre bambin, et c'est à la petite Messe que j'irai avec papa.

— Moi, j'irai à la grand'messe, et puis, quand je n'aurai plus ma petite sœur à garder, j'irai tous les jours à la Messe, c'est maman qui me l'a dit. »

J'avais écouté sans mot dire cet intéressant dialogue. Les derniers mots m'inondèrent de joie.

La mère, qu'on voit parfois à la Messe matinale, regrettant de ne pouvoir y venir tous les jours, entretient sa petite fille dans l'espérance de l'assistance quotidienne à la Sainte Messe.

Que Dieu la bénisse et fasse fructifier cette bonne idée.

Si les parents comprenaient tous quels puissants ambassadeurs peuvent devenir auprès de Dieu leurs chers enfants, ils les députeraient au pied de l'autel. Ils les chargeraient de toutes leurs intentions, et ces petits messagers viendraient puiser au trésor infini de la Sainte Messe toutes les grâces nécessaires aux divers membres de la famille. De plus, le contact immédiat de Jésus est plus efficace pour faire germer les vertus dans ces cœurs d'enfants, que toutes les plus merveilleuses leçons.

Jésus est le soleil de justice. S'il darde ses rayons chauds et féconds sur les âmes neuves et dociles, on peut espérer une floraison ravissante.

Parents chrétiens, faites de vos enfants vos chargés d'affaires près de l'autel. Députez-les bien souvent pour vous remplacer au Sacrifice eucharistique.

Que la pensée de la légèreté de vos fondés de pouvoirs ne vous arrête pas, car le doux Souverain Jésus, même au travers des défauts du jeune âge, verra la foi ardente et la bonne volonté d'un père et d'une mère avides des faveurs du ciel.

N.-Dame de Kerluan. *(suite)*.— 12 Avril 1901.— Nous ne pouvons laisser en l'état le mur que la commune nous a construit en échange du terrain pour l'élargissement de la route. Ce mur, bâti au mortier d'argile, devra être rejointoyé pour qu'il tienne.

En outre nous voyons bien que les bois du placitre ne peuvent prospérer et sont plantés de manière à nuire à la chapelle, ainsi qu'au Calvaire. Nous nous décidons donc à renouveler cette plantation, en laissant un peu d'espace autour de la chapelle, et en formant des lignes régulières. La valeur de ces bois nous permettra de refaire le mûr de clôture sur le Garhent.

4 Mai.— Le nouveau fabricien est M. Charles Piriou de Tiwidic. Son concours nous sera précieux pour veiller à l'abattage des arbres, à leur dessouchement, et aux divers travaux en cours.

Juin.— Nous avons fait appel au zèle de nos paroissiens de la Trève de Kerluan pour charroyer à pied d'œuvre les pierres nécessaires pour le mur entrepris. M. Bauguion, de Kergudon, nous a permis de prendre dans sa carrière tout le moëlon dont nous avons besoin. Nous en avons extrait 8 toises.

Nous conservons dans nos archives la liste de nos bons paroissiens

qui ont entrepris avec tant d'empressement les transports des pierres : MM. Charles Piriou, de Tiwidic, Pierre Le Page, de Mézambellec, Guillaume Avan, de Penncran, Mlle Marie-Anne Saliou, de Renez, MM. Sébastien et Pierre Bauguion, et Mme Vve Nédélec, de Pennarpont, MM. Jean Bauguion et Prigent Guillou, de Kergudon, MM. Louis Le Stum et Jacques Monjour, de Stankivin, Mme Garo, de Kervoyen, MM. Laurent Favennec, de Prathir, J. Daniélou, de Quinquis et Julien Daniélou, du Leg, Mme Vve L'haridon, du Leg, MM. J. Le Moal, J. Bauguion et Mme Vve Bauguion, de Quélennec, MM. J.-L. L'haridon, de Rhun-ar-Punç, F. L'haridon, de Pennaroz et Jean L'haridon, du Pouillot. Que N.-D. de Kerluan les en récompense !

Juillet.— Le Pardon de Kerluan a été rehaussé cette année par le concours de notre excellente musique du Patronage qui, après avoir exécuté de belles marches pendant la procession, a donné, après l'office un concert sur le placitre.

La fête de la veille avait été magnifique, toute la population libre de la ville y était accourue, et c'est vraiment le samedi que se marque plus fortement le caractère religieux et recueilli du Pardon.

Août.— Nous venons de régler les frais du mur de clôture. La dépense totale est de 619 fr., que nous avons couverte en grande partie par la vente des arbres.

J'ai fait la récapitulation des travaux exécutés à Kerluan jusqu'à ce jour et des frais qu'ils ont occasionnés : ceux-ci montent, à partir de Mai 1899, à la somme de 3.024 fr. 15. C'est beaucoup, mais quelle transformation ! Et quelle résurrection d'une dévotion presque morte ! *(à suivre)*

Ont reçu le Saint Baptême :

55.— Marie-Madeleine Goas, Ty-glas, fille de Yves et de Marie-Jeanne Yvinec, *parrain :* Paul Nicolas, *marraine :* Françoise Quinquis.

56.— Yvonne-Françoise Jollec, Place du Marché, fille de François et de Marie Mocaër, *parrain :* François Jamet, *marraine :* Marie Piriou.

57.— Pierre-Paul-Marie Gentric, Quai Carnot, fils de Paul-René-Marie et de Marie-Françoise Guévarec, *parrain :* Pierre Guévarec, *marraine :* Marie Le Menn.

58.— Louis Pichon, Grand'rue, fils de Henri et de Marie-Anne Quélen, *parrain :* Louis Riou, *marraine :* Louise Plassard.

59.— Pierre-Marie Pichon, Grand'rue, fils de Henri et de Marie-Anne Quélen, *parrain* : Pierre-Marie Manac'h, *marraine* : Marie Pichon.

60.— Marie-Louise Gourlay, Toul-ar-c'hrec'hmeur, fille de François et de Marie-Anne Horellou, *parrain* : François Horellou, *marraine* : Marie-Louise Camus.

61.— Anne-Marie-Germaine Kergoat, Rue de la Gare, fille de Jean-Marie et de Marie-Anne Cann, *parrain* : Pierre-Marie Kergoat, *marraine* : Marie-Anne Le Bras.

Ondolements :

18.— Une enfant à Jean-Louis Caugant et à Marie-Louise Le Roy.

19.— Une enfant à Jean-Louis Caugant et à Marie-Louise Le Roy.

Supplément des cérémonies du Baptême :

16.— Marie-Anne-Marguerite Pichon, Grand'rue, fille de Henri et de Marie-Anne Quélen, *parrain* : Jean-François Diraison, *marraine* : Marguerite Stum.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A St Louis de Brest, François-Guillaume Lozac'h, baptisé le 8 Décembre 1888 dans la paroisse de Commanna et Marie Fouron, baptisée le 5 Mars 1891 dans la paroisse de Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

49. Louis-Alain Le Guillou, Quai Carnot, 11 mois.— 50. Jacques Caugant, Rue de la Gare, 56 ans.— 51. Louis Pichon, Grand'rue, 12 heures.— 52. Louise Créteaux, Rue Graveran, 34 ans.— 53. Anna Caugant, Coatifilel, 3 jours.— 54. Pierre-Marie Pichon, Grand'rue, 3 jours.— 55. Marie-Madeleine Goas, Ty-glas, 15 jours.— 56. Guillaume Guillamet, Hospice, 64 ans.— 57. Jean-Louis Nicolas, Penn-al-lenn, 60 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 17 OCTOBRE 1908. N° 163.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 18.*— **XIXe dimanche après la Pentecôte. St Luc, Evangéliste,** double de 2e classe, rouge.— St Luc est un des protecteurs de Châteaulin. Autrefois sa fête se célébrait solennellement, tous les marchands et vendeurs qui venaient en foule pour la Foire St Luc assistaient pieusement à la grand'messe. C'était un jour de bonne aubaine pour l'hôpital, qui avait une « boëtte d'aumône » sur le pont entre les deux rives, et la clochette de St Jean sonnait à toute obole déposée. Maintenant encore bien des marchands ne vont au champ de foire qu'après être venus prier devant sa statue à S Idunet, et y déposer leur offrande.— *A la 1re messe, catéchisme breton.— A la 2e messe, 10e article du Symbole : la* rémission des péchés.— *Après la messe, dépôts à la caisse des Loyers.— A 9 h., salle du Vieux presbytère, catéchisme français des Garçons.— A la Grand'messe, homélie bretonne sur l'Evangile* des conviés aux noces. *Kyriale, Pages 12-14, 47.— A 1 h. 1/2, Catéchismes bretons.— A 1 h. 3/4 à N. Dame, Réunion des Enfants de Marie.— 1res Vêpres de St Idunet, suivies du mois du Rosaire, puis Catéchisme français des Filles.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique sur le* péché. *Cantiques 24 et* 22.

Lundi 19.— **St Idunet, abbé, Patron de la Paroisse,** double de 1re classe avec octave, blanc. La solennité est transférée au dimanche suivant.— St Idunet, moine de Landévennec, formé à la sainteté par son frère St Guénolé, s'embarqua un jour pour remonter l'Aulne, et s'enfoncer dans la solitude des forêts. Il s'arrêta avec la marée dans le pays de Nin, entre Banine, le Vieux bourg, et « le Château ». La Fontaine de la Vierge lui donna ses eaux limpides. Il éleva tout près le premier sanctuaire à Marie, et jeta les fondements d'un Monastère. Sous sa direction les moines firent des progrès merveilleux dans la Sainteté, frappant d'admiration St Guénolé, quand il vint visiter son frère, et celui-ci lui donna pour retourner à Landévennec, 5 de ses moines les plus parfaits. La tradition locale fait de St Idunet le protecteur des Pommiers.— *Aujourd'hui, Grande foire de St Luc, la plus célèbre de l'année à Châteaulin.— A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Mardi 20.— **St Jean de Kenti, Confesseur,** double, blanc.— « Il s'abstint absolument de chair en ses repas durant les trente cinq ans qui précédèrent sa mort. » Bréviaire.— *A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Mercredi 21.— **Ste Ursule et ses saintes compagnes, Vierges et Martyres,** double, rouge.— C'est sous le patronage de Ste Ursule que Ste Angèle Mérici mit l'ordre des Ursulines fondé par elle pour la formation chrétienne

des jeunes filles, avec la promesse céleste que son ordre durerait jusqu'à la fin des temps.— *A 2 h. , Réunion des Dames de S^t V. de Paul.— A 7 h. 3/4, mois du Rosaire et Bénédiction.— Ensuite, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 22.— **S^te Edwige, veuve,** semidouble, blanc. Permission de célébrer la messe en noir : « Elle était admirable de patience, de force d'âme ; elle le fut surtout à la mort de son fils, tué dans la guerre contre les Tartares ; car elle eut alors plus d'actions de grâces pour Dieu que de larmes pour son Fils. » Bréviaire.— *A 7 h. 1/4, messe des garçons du catéchisme préparatoire, puis confession.— A 9 h. et 10 h. , Catéchismes.— De 1 h. à 2 h. , Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, mois du Rosaire et Bénédiction.*

Vendredi 23.— **Le Saint Rédempteur,** double majeur, blanc.— « Le Christ nous a rachetés et lavés dans son sang. » S^t Paul.— *A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Samedi 24.— **S^t Raphaël, Archange,** double majeur, blanc.— « Quand vous priiez dans les larmes et ensevelissiez les morts, je présentais votre prière au Seigneur. Et parce que vous étiez agréable à Dieu, il était nécessaire que vous fussiez éprouvé par la tentation. » S^t Raphaël à Tobie.— *A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Dimanche 25.— **Solennité de S^t Idunet,** *célébré sous la présidence de M. le Chanoine Eveno, Supérieur du Séminaire de S^t Jacques.— A la Grand'messe, sermon par* M. Duval, *licencié ès-sciences philosophiques, professeur de philosophie à S^t Yves de Quimper.— A 3 h. , Vêpres, suivies de la procession des reliques de S^t Idunet.*

Nous recommandons chaudement la circulaire suivante à nos Paroissiens :

Union des Retraites-Régionales Secrétariat-Central : — Rue Saint-Honoré, 368

Paris, le 25 Septembre 1908.

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous adresser une invitation personnelle à la Retraite fermée suivante :

Du **Jeudi soir 29 Octobre** au **Lundi matin 2 Novembre,** dans la « Maison de la Retraite de Quimper », 27, Rue des Reguaires.

Sous le patronage de **Sa Grandeur Monseigneur Duparc** Evêque de Quimper et de Léon.

La Retraite sera donnée par M. L'Abbé E. Lallour, de Poitiers, secondé par M. l'Abbé L. de Penfentenyo, Directeur de Retraites-Régionales.

Jeudi 29 Octobre, le soir à 7 h. 1/2, Dîner.

A 8 h. 1/2, **Ouverture** de la Retraite, dont les Exercices se continueront les vendredi, samedi et dimanche suivants.

Le **Lundi 2 Novembre** à 6 heures du matin, **Clôture** de la Retraite.

En Retraite, nous aurons 3 jours de calme dans la solitude avec Dieu ; 3 jours de Conférences sur les Grandes Vérités qui donnent la solution des problèmes de la vie et montrent à l'homme ce qu'il doit être.

Dans une **Réunion d'Œuvres,** chaque jour, l'après-midi, seront étudiées au point de vue pratique des questions d'apostolat.

Dans la Réunion d'œuvres vous reconnaîtrez avec nous l'utilité d'unir l'étude à la prière en se réunissant pour : — Etudier ensemble les œuvres d'apostolat ; — Se retremper ensemble à la source même du dévouement et de l'énergie ; — Se soutenir mutuellement par cette intimité qui est un

des charmes de nos Retraites ; — Saisir ainsi l'occasion, tout en se recueillant et en pensant à soi-même, de penser aux autres et de s'exercer pratiquement à l'apostolat.

C'est déjà faire acte d'apostolat d'inviter soi-même ou d'indiquer ceux qui pourraient être invités à ces Retraites.

C'est rendre service d'envoyer un mot, quel qu'il soit, le plus tôt possible.

Nous adressons cet appel avec confiance aux hommes de bonne volonté.

Croyez à nos sentiments tout dévoués. Pour le Comité,

H.-R. Pupey-Girard

Avis.— MM. les Retraitants sont priés d'envoyer leur *bulletin d'adhésion,* **le plus tôt possible.**

Il est très important d'assister au *premier exercice* de la Retraite, le soir de l'Ouverture à 8 h. 1/2.

Une rétribution d'une **vingtaine** de francs représente la participation des Retraitants.

N.-Dame de Kerluan. *(suite).*— Décembre 1901.— Nos paroissiens de la Trève sont venus me faire la plantation de nos arbres nouveaux. Nous avons choisi le chêne d'Amérique qu'on dit plus précoce que celui du pays. Chacun a creusé sa fosse et planté son arbre. La nouvelle plantation est régulière et laissera l'espace suffisant autour de la chapelle. De plus la ligne des processions reste bien tracée. C'est une affaire de 100 fr. Nous n'avons plus maintenant qu'à patienter, attendant les ombrages qui seront si agréables après la course faite pour atteindre le lieu de pèlerinage.

En Juillet dernier M. le Sous-Préfet m'a demandé des explications sur la coupe des bois du placitre. Notre entretien a porté sur la situation de *tolérance* faite aux chapelles de dévotion et qui leur crée une liberté relative au regard des autres chapelles dites de secours. Ce cours d'histoire administrative ne manquait pas d'intérêt.

Avril 1902.— Sur la demande de plusieurs fidèles, j'ai profité des ressources disponibles pour faire la dépense d'une centaine de francs pour mettre des chaises à Kerluan. Je ne crois pas que d'ici longtemps la dépense puisse être couverte par le sou des chaises ; mais les pèlerins trouveront un soulagement appréciable, toutes les fois qu'ils demanderont qu'on aille célébrer la messe à la Chapelle.

Mai 1905.— Après bien des tâtonnements pour essayer d'un baldaquin sur le trône de N.-Dame de Kerluan, je me suis arrêté à l'idée d'un baldaquin en chêne sculpté. Le croquis que M. Arthur Autrou, sculpteur à Quimper, m'a soumis me paraît susceptible d'une heureuse interprétation. Il s'est inspiré un peu de l'autel de la Vierge à S^t Idunet. Je lui ai demandé d'assurer l'exécution du travail pour le pardon de Juillet. L'œuvre est en train, j'en ai vu des parties déjà bien poussées.

Juillet 1905.— Le baldaquin est en place et fait l'admiration de tous. Il vaudra surtout lorsqu'il sera possible de le peindre. A qui m'adresser ? C'est un travail délicat pour le quel on voudrait un plan bien mûri. En attendant j'ai réglé cette dépense qui monte à 900 fr.

A l'occasion de la Bénédiction du nouveau trône de N. Dame de Kerluan, j'ai invité M. l'abbé Le Du, mon successeur comme vicaire à S^t Mathieu de Quimper, et ami de M. Autrou. Il a su décrire avec un art et une onction pleins de charmes le symbolisme de l'œuvre nouvelle : les anges

portant des Lys et des Roses, devaient former la cour de leur reine. Les Lys sont le symbole de sa pureté, les roses, le symbole de son amour de mère, la couronne qui la proclame reine des anges et des hommes, l'étoile, symbole du secours tout puissant qu'elle nous assure dans les ténèbres de ce monde.

La veille du Pardon, la cérémonie avait été présidée par M. Hascoët, mon condisciple, recteur d'Ergué Gabéric, le gardien du Sanctuaire Marial de Kerdevot.

Septembre 1905.— Que manque-t-il encore à la dévotion des fidèles ? Nous avons un beau cantique breton, que je viens de faire imprimer à un grand nombre d'exemplaires. Cela m'a coûté 60 fr. Le stock durera des années.

M. Jézégou me dit qu'il faut désormais qu'on puisse posséder un souvenir de Pèlerinage, et il me parle d'une médaille à frapper. J'ai vu, à mon dernier voyage à Paris, la maison *Saudinos*. J'ai choisi un modèle de frappe. C'est un peu cher. Mais ce sera bien.

Octobre 1905.— M. l'abbé Le Roux, le distingué aumônier du Calvaire de Landerneau, a bien voulu consacrer à N. Dame de Kerluan une fraiche et délicieuse inspiration de sa plume experte. J'ai donné la primeur de ce beau cantique à mes Enfants de Marie et à la dernière réunion de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires, avec un commentaire qui en a fait ressortir les principales beautés. J'ai obtenu *l'imprimatur* de l'évêché. Il va donc paraître, et nous le chanterons pour la 1re fois au petit pardon de Kerluan du premier l'an.

1er Janvier 1906.— Ce matin nous avons porté les premières médailles de N.-Dame de Kerluan. Elle a été l'insigne du Pèlerinage, et presque tous l'ont attachée sur leur poitrine. A Kerluan nous avons chanté de tout cœur le cantique français composé par M. l'abbé Le Roux. Désormais dans nos fêtes il alternera avec le cantique breton que nous devons à M. l'abbé Brignou, de regrettée mémoire.

Février 1906.— J'ai payé aujourd'hui la note de la maison Saudinos. Le stok des médailles revient à 187 fr. C'est une avance que les pèlerins couvriront peu à peu. *(à suivre)*

Mères de famille, méditez ces lignes ... Par amour pour vos fils que vous voulez voir grandir sains et robustes ; par amour pour la France à laquelle ils doivent non seulement leur cœur, mais encore leurs bras, mères de famille formez vos fils dès le jeune âge, à la sobriété, la tempérance.

Inspirez à vos fils l'éloignement, — plus encore, — *l'horreur du cabaret.* « *La phtisie se prend sur le zinc.* » « *L'alcoolisme fait le lit de la tuberculose.* » « *L'alcoolisme cause, à lui seul, plus de ravages que la peste, la famine ou la guerre.* » Croyez-en ceux qui savent ... Croyez-en ceux qui soignent d'innombrables malades, victimes de l'alcoolisme.

Mères de famille, l'avenir de vos enfants est entre vos mains !

Ont reçu le Saint Baptême :

62.— Marie-Jeanne Nicot, Grand'rue, fille de Yves et de Marie-Jeanne Breut, *parrain :* François Nicot, *marraine :* Marie Breut.

63.— Jean-Grégoire Calloc'h, Coatigoff, fils de Hervé et de Louise Guyader, *parrain :* Grégoire Le Lann, *marraine :* Hélène Gallic.

64.— Yves-René-Marie Cadet, Châteaulin, fils de René et de Marie L'haridon, *parrain :* Yves L'haridon, *marraine :* Marie Le Menn.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 24 OCTOBRE 1908. N° 164.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 25.*— **XXe dimanche après la Pentecôte.**— « *Qui est semblable à Dieu !* Proféré par une seule poitrine fidèle, avec la vaillance de la foi et l'ardeur de l'amour, ce cri de St Michel honorera plus Dieu que ne l'atteindront les ignobles blasphèmes des millions d'êtres dégradés sectateurs de la Bête. » Année Liturgique.— **Pardon patronal de St Idunet, abbé.**— *A la 1re messe, cantique breton de St Idunet.— A la messe de 8 h., courte instruction de M. le Chanoine* Eveno.— *Grand'messe chantée par M. le Chanoine* Eveno. *Kyriale, Pages 6-8, 47.— Sermon par* M. Duval, *professeur à St Yves de Quimper.— Les Vêpres à 3 h., suivies de la Procession des Reliques de St Idunet.— Au retour, prières du mois du Rosaire, Bénédiction, baisement des Reliques.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique. Cantiques 24 et 52.*

Lundi 26.— **Octave de St Idunet,** double, Blanc.— « Souvenez-vous de vos pasteurs, qui vous ont prêché la parole de Dieu, et, considérant combien belle a été la fin de leur vie, imitez leur foi. » St Paul aux Hébreux.— *A la 1re messe service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4, exercices du mois du Rosaire, Bénédiction.*

Mardi 27.— **St Magloire, Evêque,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Il était si appliqué à la prière, que pendant que ses frères consacraient au repos le temps qui suivait l'office de nuit, il allait sur le rivage pour s'y consacrer à l'oraison jusqu'à l'office du matin. » Bréviaire.— *A la 1re messe, service pour les Trépassés.— A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Mercredi 28.— **St Simon et St Jude, apôtres,** double de 2e classe, rouge.— « Dieu qui, par vos bienheureux apôtres Simon et Jude, nous avez donné de parvenir à la connaissance de votre nom ; accordez-nous de célébrer leur gloire immortelle en progressant dans la grâce, d'y progresser en la célébrant. » Collecte.— *A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction, puis Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 29.— **St Pierre d'Alcantara, confesseur,** transféré à ce jour par la fête de St Idunet, double, blanc.— « Sans aller nu-pieds comme lui, sans faire une aussi âpre pénitence, il est une foule d'actes par lesquels nous pouvons pratiquer le mépris du monde, et que Notre Seigneur nous fait connaître dès qu'il voit en nous du courage. » Ste Thérèse.— *A 7 h. 1/4, messe des garçons de 2e et 3e com. confession.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— De 1 h. à 2 h., Bibl. Paroissiale.— A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.*

Vendredi 30.— **S^t^ Alore, Evêque,** transféré à ce jour par l'octave de S^t^ Idunet, double, blanc.— « Il fut le 2^e^ ou 3^e^ successeur de S^t^ Corentin sur le siège de Quimper. » Bréviaire.— *A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.— Confessions préparatoires à la Toussaint.*

Samedi 31.— **Jeûne et abstinence pour la Vigile de la Toussaint. Fête de la Pureté de la B. Vierge Marie,** double majeur, blanc. Transféré du 3^e^ dimanche d'octobre à ce jour, par la fête de S^t^ Luc.— « Donnez-nous, Seigneur, par son intercession, de garder la pureté de l'âme et celle du corps. » Collecte.— *A 7 h. 3/4, mois du Rosaire, Bénédiction.— Confessions préparatoires à la Toussaint.*

Pèlerinage de Lourdes.— Le deuxième pèlerinage jubilaire du Diocèse à Lourdes comptait 2030 pèlerins. Ajoutés aux trois mille du Pèlerinage de Juin, ils forment un total de 5.000, soit 1 pèlerin pour 159 diocésains. Si l'on comptait les fidèles qui ont fait isolément leur pèlerinage à la Grotte miraculeuse, nous arriverions bien à la proportion de 1 pèlerin par 100 habitants. C'est une preuve éclatante de l'amour des Bretons de Léon et de Cornouaille pour Marie Immaculée. 4 trains se partageaient les pieux voyageurs. Les groupes de la région de Châteaulin prirent le *train vert* à 3 h. 1/2, le dimanche 11, et débarquèrent à Lourdes le lendemain à 7 h. 1/2 du soir. Les trains de pèlerinage n'ont rien de commun avec les trains de plaisir. Les exercices de piété, les rosaires, le chant des cantiques, les invocations à Notre Dame de Lourdes remplissent les heures passées en voyage et en font vite oublier la fatigue. Un pèlerinage est une retraite pour les Bretons et leurs âmes s'y plongent dans le surnaturel autant qu'au cours des admirables missions qui viennent par intervalles remuer jusque dans leur fond les populations de nos paroisses.

Dès le soir de notre arrivée à Lourdes, nous fîmes notre première visite à la Grotte vénérée. Désormais nous ne quitterons guère ce lieu béni qu'aux heures où les offices, les processions et le Rosaire nous convoqueront à la prière plus solennelle. Mais toujours l'âme reviendra vers le lieu de l'apparition comme l'aiguille aimantée vers le pôle.

Les heures les plus douces sont celles du matin passées à la Grotte, lorsque les messes s'y succèdent, parfois avec des chants, toujours avec des communions innombrables. Le moment le plus émouvant est celui où l'eucharistie sort de la grille, sous l'ombrellino et entourée de cierges, pour passer parmi les voitures et les brancards des malades et des infirmes, et apporter à leurs souffrances le baume divin et la nourriture vivifiante du corps et du sang du Sauveur. Quelles actions de grâces, quel recueillement, quelles intimités avec Jésus et Marie !

Dans la matinée il est un temps consacré chaque jour aux malades que le dévouement des brancardiers et des brancardières conduit aux piscines pour y demander et souvent obtenir leurs guérisons. Tous les prêtres sont là à la tête des pèlerins, les exhortant aux plus instantes prières en faveur de leurs malades. Les supplications ferventes, les invocations, les cris d'appel, les Rosaires, les Parce Domine, les magnificat remplissent ces heures émouvantes, faisant violence au Ciel, n'obtenant pas toujours des guérisons corporelles, mais à voir ces infirmes sortant de la piscine, on se rend compte que la paix règne dans leurs âmes, soumises à la volonté suprême, comprenant mieux le prix de la souffrance, résignées et heureuses même dans les larmes, et toujours soulagées par le rejaillissement de leur bonheur intérieur sur leurs membres endoloris.

Les Bretons ont trop l'amour des offices liturgiques, des chants de la Grand'messe et des Vêpres pour en être privés pendant ces jours passés à Lourdes. La Basilique du Rosaire est seule assez grande pour contenir leurs rangs pressés. C'est là qu'on se donne à cœur joie à la prière en commun ; c'est alors aussi que des sermons appropriés aux besoins des âmes viennent y jeter des semences de vertus, car ce n'est pas tout de crier : Seigneur, Seigneur, il faut tout conclure par l' « accomplissement de la volonté du Père », selon la parole du Divin Maître. *(à suivre)*

Refus de sépulture ecclésiastique.— M. Achille Bouilliez, maire d'Izel-lez-Hameau, conseiller général du canton d'Aubigny depuis 1889, sénateur du Pas-de-Calais depuis 1890, est mort vendredi après-midi.

C'était le type du blocard, toujours ministériel quelque fût le ministre, et votant toujours comme le demandait le gouvernement.

Inutile de dire qu'il a voté les pires lois contre la religion.

Comme il est mort sans avoir retracté cette participation aux attentats commis depuis 20 ans contre la religion, l'autorité épiscopale n'a pu répondre que par un *non possumus* absolu aux sollicitations de la famille, demandant pour le défunt des obsèques religieuses solennelles. (Croix d'Arras).

Une bonne occupation pour le dimanche.— ... Quand nous parlons des visites de famille comme moyen d'occuper le dimanche, nous ne saurions oublier que dans chacune il y a des membres absents ; ce sont les pauvres morts qui reposent au cimetière. Il faut leur donner une part des loisirs du septième jour, en allant prier sur leur tombe et en même temps la bien entretenir, en arracher les herbes sauvages, y renouveler, y arroser les arbustes et les fleurs. Dans nos tournées pastorales, nous nous faisons un devoir de nous rendre, autant que possible, à ces champs de repos de chaque paroisse. Il en est sans doute qui sont très convenables, mais parfois nous en sortons le cœur serré et triste. Et quand nous demandons pourquoi cet abandon d'un si grand nombre de tombes, voici généralement la réponse qui nous est faite : « On n'a pas le temps de s'en occuper. »

Mais qu'on s'en occupe le dimanche : voilà, certes, un travail permis, méritoire, et que vous ne terminerez jamais sans avoir recueilli des leçons efficaces pour vivre plus chrétiennement la semaine suivante.

Payez vos dettes.— Le premier congrès international des ligues sociales d'acheteurs, considérant que le payement des factures est un des points de leur programme qui peut et doit être immédiatement appliqué ;

Que c'est là un principe à la fois d'élémentaire justice sociale pour les autres et de saine économie domestique pour soi-même.

Exprime le vœu :

1. Que les membres des ligues sociales d'acheteurs se montrent absolument exacts et scrupuleux dans le paiement au comptant des factures de leurs fournisseurs au détail.

2. Qu'il cherchent à gagner à cette méthode le plus grand nombre possible de personnes.

3. Que les fournisseurs, de leur côté, soient engagés à joindre toujours, comme le font les libraires, la facture à la marchandise livrée, et à faire l'escompte au comptant.

Reboisement des terrains incultes.— Signalons aux communes et aux particuliers propriétaires de terrains incultes que le « Syndicat Forestier de France » se charge de reboiser (à ses frais et en employant les habitants de la commune) tous les terrains incultes ou de peu de valeur par grandes et petites parcelles.

Nous conseillons donc aux maires et aux particuliers de profiter de l'occasion exceptionnelle qui leur est offerte et d'adresser immédiatement une demande à son président, 4, rue de Lille, à Paris, qui enverra gratuitement le « Livre Vert » qui a été remis à tous les sénateurs, députés, préfets, sous-préfets, membres des Conseils généraux, etc...

Le Français du vingtième siècle vit et se comporte comme s'il ne croyait plus à la mort, au jugement dernier, à l'enfer. Toutes ses sollicitudes sont exclusivement terrestres. Ce que nous voulons éviter par dessus tout, « c'est l'enfer » des déboires humains et « le purgatoire » des tribulations temporelles. De là cette passion pour tous les divertissements mondains, pour l'automobilisme, pour le ski, pour le théâtre, pour tout ce qui peut nous arracher aux pensées sérieuses.

Il y eut un temps où les classes sociales pourvues de la richesse prenaient part aux luttes religieuses et aux conflits politiques, Aujourd'hui, le sybaritisme envahit les descendants des Français qui se battirent jadis avec le plus de courage pour la liberté de l'Eglise. Pouvons-nous espérer que cette inertie sera un jour conjurée ? Sans doute, les protestations oratoires contre la tyrannie maçonnique ne manquent pas. Mais il faudra bientôt autre chose. Ne croyons pas qu'il nous suffise d'avoir flétri les ennemis de la France et de notre foi. Dieu nous demandera d'autres manifestations d'énergie. Saint Paul, gourmandant les Hébreux, leur disait : « *Nondum usque ad sanguinem restitistis ?* »

« Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang et vous vous flattez d'avoir assez fait ! ... »

Ont reçu le Saint Baptême :

65.— Germaine-Louise-Marie Grall, Place du Marché, fille de Joseph et de Annaïse Stéphan, *parrain :* Joseph Grall, *marraine :* Maria Stéphan.

66.— Louis-Marie Coquil, Penn-al-lenn, fils de Yves et de Marie-Anne Milin, *parrain :* Louis Guédès, *marraine :* Jeanne-Marie Favennec.

Ondoiements :

20.— Un enfant à Adolphe Millour et à Emilie Cornic.

Supplément des cérémonies du Baptême :

17.— Françoise-Marie Caugant, Coatfitel, fille de Jean-Louis et de Marie-Louise Le Roy, *parrain* : François Le Roy, *marraine* : Marie Caugant.

18.— Jansen-Christophe Froc'hen, Châteaulin, fils de Jean et de Pauline Lessard, *parrain :* Christophe Lessard, *marraine :* Mélanie Oria.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

17.— Pierre-Louis Daligault, né à Lintré, le 20 Octobre 1880 demeurant à Dompierre-du-Chemin, (Ille-et-Vilaine), et Marie-Catherine Berguen, Châteaulin.

18.— Alain-Marie Rospars, Saint Thois, et Marie-Anne Kerhoas, Lospars Châteaulin.

19.— Louis-Marie Hilias, Port-Launay, et Marie Hascoët, Châteaulin.

A Gouézec, Pierre-Marie Bozec, baptisé le 18 Janvier 1882 à Châteaulin, et Françoise Prigent, baptisée le 30 Juillet 1881 à Gouézec.

A Quimerc'h, Nicolas Mignon, baptisé le 2 Avril 1884 à Lopérec, et Marie-Louise Veignant, baptisée le 29 Février 1888 à Châteaulin.

A St Martin de Brest, François Rosuel, de Brest, et Marie-Catherine Férec, baptisée le 8 Mai 1888 à Châteaulin.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 31 OCTOBRE 1908. N° 165.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 1er Novembre.*— **XXIe dimanche après la Pentecôte.**— **FÊTE DE LA TOUSSAINT,** double de 1re classe avec octave.— « J'ai vu devant le trône une grande multitude, de toutes nations, que nul ne pouvait compter. » Bréviaire.— *1re messe à 6 h. 1/2. Cantic ar Barados.— 2e messe à 8 h. 1/2.— A 9 h., caisse des Loyers.— A la Grand'messe, Kyriale, Pages 6-8, 47.— Après la Grand'messe, prières du Mois du Rosaire.— A 2 h., Vêpres de* **tous les saints,** *suivies du sermon breton des morts.— La Procession des morts va à N.-Dame pour le chant des Vêpres des Morts et l'Absoute, puis au Cimetière, où un sermon français précèdera la bénédiction des Tombes.— Le soir à 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N.-Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs, Sermon, Recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 2.— **COMMÉMORATION DES MORTS.**— « Nous ne voulons pas, mes Frères, que vous ignoriez la condition de ceux qui dorment dans le Seigneur, afin que vous ne soyez pas tristes comme ceux qui n'ont point d'espérance. » St Paul.— *A 6 h. 1/2, messe à Notre Dame, puis procession et bénédiction des Tombes.— A 8 h., office des Morts à St Idunet.*

Mardi 3.— **St Guénaël, abbé,** semidouble, blanc.— Ste Guenna, sa mère et son père Romelius le confièrent à l'âge de 7 ans à St Guénolé, qui le forma à la sainteté, et auquel il succéda comme abbé de Landévennec.— *A 6 h., service pour les prêtres défunts qui ont exercé le ministère dans la paroisse.*

Mercredi 4.— **St Charles Borromée, évêque,** double, blanc.— « Au temps où la peste sévissait à Milan, il aliéna en faveur des malheureux le mobilier de sa maison, sans se réserver même un lit, et coucha dorénavant sur une planche nue. » Bréviaire.— *A 6 h., service pour tous les bienfaiteurs défunts de la paroisse.— A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 5.— **B. Françoise d'Ambroise, veuve,** double, blanc.— « En toutes choses, faites que Dieu soit plus aimé. » Paroles habituelles de la Sainte Duchesse de Bretagne.— *A 6 h., service pour les défunts de l'année dans la Paroisse.— A 7 h. 1/2, messe des filles de 2e et 3e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 6.— *1er Vendredi du mois, consacré au Sacré-Cœur.* **St Hiltut, abbé,** semidouble, blanc.— Il se fit professeur dans son monastère pour enseigner la science des saints, et forma entre autres à la vertu St Paul, St David, St Samson, St Magloire, St Gildas, lumières des deux

Bretagnes.— *Les messes, à l'autel du Sacré-Cœur ; après la 1re messe, Bénédiction du T. S. Sacrement.— A la messe de 7 h. 1/2, Litanies du Sacré-Cœur, Consécration.*

Samedi 7.— **De l'octave de la Toussaint,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Je suis la résurrection et la vie : celui qui croit en moi, quand bien même il serait mort, vivra ; et quiconque vit et croit en moi, ne mourra pas à jamais. » Evangile de St Jean.— *A 6 h., service pour les défunts.— A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N.-Dame des Victoires pour la conversion des Pécheurs.*

La Saint Idunet.— Elle a commencé dès la veille, à l'exercice du mois du Rosaire. M. le Chanoine Eveno, Supérieur du Grand Séminaire de St Jacques, officiait pour la Bénédiction.

Le matin de la fête, à la 1re messe, chant du cantique breton de St Idunet, qui retentira plusieurs fois dans la suite : Pendant la Procession et au Baisement des Reliques.

A la messe de 8 h., M. le Chanoine Eveno, qui préside la fête, veut bien adresser quelques paroles. Il esquisse un portrait du Moine de Landévennec, devenu le solitaire du pays de Nin, mais que sa vertu fait découvrir, fondateur d'un monastère rival, par la perfection des vertus, de celui de St Guénolé, et mourant sur notre paroisse avec l'auréole de la sainteté. La sainteté est diverse selon les vocations, les devoirs et les grâces, mais elle est nécessaire à tous, parce que tous doivent mettre Dieu au dessus de toutes choses, et tendre vers lui de toutes leurs puissances.

Nous ne faisons que mentionner ici le beau discours donné à la Grand'messe par M. Duval, professeur à St Yves.

Nous aurons la joie d'en reproduire prochainement le texte, élevé par la doctrine, classique par la forme, animé d'un souffle ardent de patriotisme breton, c'est à dire religieux.

La Procession été fort belle, mais les *hommes* de la paroisse n'ont pas jugé à propos de se déranger en l'honneur de l'*homme* à qui Dieu a confié leurs intérêts ; méconnu par eux pendant leur vie, comment seront-ils reconnus par lui lorsqu'il faudra paraître devant Dieu ? M. Pierre Poulmarc'h, de Ti-Carré portait en tête la bannière du Saint Patron. Les fabriciens de l'année portaient les croix de procession. Après les bannières de nos écoles chrétiennes, des enfants de la Persévérance et des Enfants de Marie, venait la statue de Ste Anne, portée par Mmes Jean Le Bris, Jean Nourgouillous, Cléran et Noël Caugant ; Mmes Emile Baley, Rospars et Hilias. La statue de la Sainte Vierge était portée par Mlles Baley, Halléguen, Prével et Cotten ; Mlles Capitaine, Louise Laouénan, Marie-Anne Yaouanc et Marie Urgan.

Le petit Jésus de Prague avait ses chers porteurs privilégiés et fidèles.

Nos musiciens étaient à la place d'honneur, précédant les Reliques du Saint Patron, et jouant en son honneur leurs plus belles marches. Ils devaient, après la fête religieuse, en continuer l'écho par un concert populaire des plus intéressants.

Au retour à l'Eglise, pleine comme au plus grands jours, les prières du rosaire, les litanies de la Vierge et la Prière à St Joseph précédèrent la bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement, et pour terminer la fête, le vénéré officiant voulut présenter lui-même à baiser les saintes reliques, pendant que les fidèles chantaient avec entrain le cantique populaire :

Autrou Sant Idunet
Truez en han 'Doue
Pedit, pedit bepred
Evit ho pugale !

Le Pèlerinage de Lourdes. *(suite).*— Le 1er jour, ce fut M. le Chanoine Archiprêtre de la Cathédrale, directeur du Pèlerinage, qui marqua aux Pèlerins les multiples intérêts pour lesquels ils représentaient le Diocèse auprès de N. Dame de Lourdes : la foi bretonne, aujourd'hui menacée par les attaques qui viennent de toutes parts, du Pouvoir, de la Presse, de l'éducation sans Dieu ; nos malades et nos infirmes qui demandent à Marie avec tant de confiance leur guérison ; le saint Evêque que Dieu nous a donné ; nos écoles chrétiennes.

A 1 h. 3/4 nous nous rassemblons auprès de la Crypte. Nous sommes transportés de joie, car on nous annonce que le P. Janvier, le Prédicateur de N. Dame de Paris, un breton lui aussi, va nous adresser quelques paroles. Nous nous massons au bas du chemin du Calvaire, ravis d'écouter cette parole chaude, puissante, cordiale, qui célèbre la Bretagne et son « admirable clergé », qui nous sollicite de rester semblables à nous-mêmes et dignes de nos pères, solides dans la foi et ses pratiques.

Nous nous rendons en procession à la Basilique du Rosaire, pour chanter Vêpres, et entendre le Recteur de Santec, M. Tanguy, le prédicateur de notre dernière retraite d'Enfants de Marie, qui rappelle à tous les devoirs envers l'enfance comme le plus bel hommage à rendre à celle qui est descendue ici pour donner à Bernadette les enseignements de la plus haute sainteté. Cet exercice est à peine terminé que se prépare la Grande procession du T. S. Sacrement. Nos centaines d'hommes se rendent à la grotte, où on leur distribue des cierges. La blanche soutane dominicaine du P. Janvier se couvre des vêtements sacerdotaux, et bientôt il prend sur l'autel de la Grotte l'ostensoir sacré qu'il va conduire sous le dais, au milieu des chants solennels, jusqu'aux malades et infirmes qui forment un immense cadre autour de l'Esplanade. Derrière le dais un prêtre récite à haute voix, avec les fidèles qui suivent, le saint Rosaire, jusqu'à l'arrivée en face de la Basilique du Rosaire, alors c'est un immense carré d'où s'élèvent de toutes les poitrines des acclamations, des supplications ardentes, dont les formules sont indiquées à haute voix par un prêtre. Et pendant ces appels prolongés au médecin suprême, le Saint Sacrement s'arrête devant chaque malade ou infirme, pour le bénir. Depuis quelques années, c'est souvent à ce moment que Dieu daigne donner une marque sensible de sa miséricorde, en relevant soudain celui qui gisait à terre, par un miracle qui renouvelle celui du Paralytique de l'Evangile. Nous n'avons pas été témoins d'une semblable faveur ; mais à voir ces misères résignées et souriantes, même, nous sentons bien que Jésus a passé par là comme un doux cyrénéen pour soulager et sanctifier. Cette émouvante cérémonie a été répétée chaque jour, renouvelant les mêmes émotions, les mêmes témoignages de foi et de confiance, les mêmes larmes douces et brûlantes coulant de bien des yeux.

La dernière cérémonie d'ensemble de la journée est celle de la Procession aux flambeaux, au chant répété mille fois d'*Ave Maria*. Ces méandres de lumières mouvantes et de foules chantantes offre un spectacle unique. Il devient grandiose lorsque tous se massent aux portes de la Basilique et chantent d'une immense voix l'admirable *Credo*. Tout se termine par une dernière visite à la Grotte, une dernière goutte d'eau à la fontaine, et chacun va jouir d'un repos bien mérité.

Le 2e jour nous apporte la charge d'adresser aux fidèles, à la Grand'messe, la parole de Dieu. « Les apparitions de Marie à Lourdes renouvellent pour la France et pour chacun de nous les grâces apportées autrefois à Elisabeth et St Jean dans le mystère de la Visitation. Mais ces grâces n'ont pas seulement pour résultat le tressaillement de l'âme sanctifiée, et éclairée par la foi ; elles sont une semence qui doit produire et fructifier ; et tous les Pèlerins, en retournant à leurs foyers et dans leurs paroisses, doivent y apporter l'exemple des vertus chrétiennes, et de l'assiduité à la messe et aux offices, cette vieille et salutaire tradition bretonne. *(à suivre)*

L'éducation de l'Enfant.— 1° L'enfant est au père et à la mère, c'est leur bien le plus précieux et le plus cher ; leur contester ce droit, c'est la pire oppression et l'usurpation la plus tyrannique ;

2° Les parents, qui sont les premiers maîtres de leurs enfants, ont le devoir rigoureux de veiller sur eux au foyer, de mettre toutes leurs sollicitudes à former dès la première heure leur cœur au bien et les préserver de tout ce qui pourrait être pour eux un danger ;

3° L'Eglise, qui est devenue pour ces enfants une seconde mère par le baptême, doit continuer et développer l'œuvre de la formation morale de l'enfant ; c'est un devoir qu'elle n'a jamais négligé, c'est un droit qu'on ne saurait lui refuser. Et les parents se rendraient gravement coupables s'ils empêchaient ou même s'ils entravaient l'exercice de ce droit ;

4° L'école vient à son tour former l'esprit et le cœur de l'enfant ; elle peut être bonne ou mauvaise, bonne si elle favorise et agrandit l'œuvre commencée des parents et de l'Eglise, mauvaise si elle combat et ruine cette action ;

5° C'est donc, avant tout, à l'école franchement catholique dans ses maîtres et dans son enseignement que l'enfant catholique doit être confié. En présence d'une école qui se recommande de ces titres et d'une école officielle, même neutre, on ne saurait hésiter ; ce serait une faute de préférer la seconde. Les catholiques ont donc le devoir de créer, encourager, soutenir les écoles catholiques. Être indifférent pour elles, c'est ne pas comprendre que c'en est fait de nos enfants, si nous ne les arrachons pas à l'école malsaine, et de notre pays qui souffre déjà cruellement de ce fléau ;

6° L'école neutre ne saurait être tolérée que quand de graves motifs ne permettent pas de l'éviter ; encore faut-il s'entourer des précautions que la prudence impose ;

7° Elle doit être en effet surveillée de près, dans les livres que l'on y trouve, dans son enseignement, dans ses maîtres, dans les exemples mauvais auxquels les enfants peuvent y être soumis, en évitant cependant avec soin, dans cette surveillance, tout ce qui sentirait une animosité injustifiée, l'esprit de parti ou l'espionnage. (Mgr l'Archevêque d'Auch)

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A Plourin-Morlaix, Pierre-Marie Mocaër, baptisé le 17 Mai 1877 à Châteaulin, et Jeanne-Françoise Bellec, baptisée le 15 Mars 1877 à Plourin-Morlaix.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

58. Marie Créteaux, Grand'rue, 77 ans.— 59. Pierre-Guillaume Goulard, Rue N.-Dame, 18 mois.— 60. Yves-Marie Le Guen, Rostomic, 47 ans.— 61.— Gabriel Briand, Rue Graveran, 28 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 7 NOVEMBRE 1903. N° 166.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 8.*— **XXIIe dimanche après la Pentecôte.**— **Octave de la Toussaint,** double, blanc.— « Etrangers et pèlerins sur la terre, saluons du cœur et de la pensée le jour qui doit nous rendre à tous une demeure stable en nous ouvrant la porte du Paradis. Que tous nos désirs tendent à cet unique but : rejoindre les saints, pour avec eux posséder le Christ. » St Cyprien.— *A la 1re messe, catéchisme breton sur la* prière.— *2e Messe, Instruction sur la* rémission des péchés.— *A 9 h. , Catéchisme français des garçons.— A la Grand'messe, Kyriale, Pages 12-14, 47.— Homélie française sur l'Evangile du jour.— A 1 h. 1/2, Catéchismes bretons, et cat. français des filles.— Après Vêpres, Cat. de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Instruction catéchistique sur* le péché. *Cantiques 4 et 12.*

Lundi 9.— **Dédicace de l'Eglise Mère de Latran, dédiée au Saint Sauveur,** double majeur, blanc.— « La Basilique du Sauveur est la tête des Eglises ; Celles de St Pierre au Vatican, et de St Paul hors les Murs, à sa droite et à sa gauche, sont les deux bras par lesquels cette souveraine et universelle église embrasse toute la terre, sauvant ceux qui désireront le salut, les réchauffant, les protégeant dans son sein maternel. » St Pierre Damien.— *A 6 h. , service pour les Trépassés.*

Mardi 10.— **St André Avellin, confesseur,** double, blanc.— « Il fut l'ami et l'appui du grand archevêque de Milan, St Charles Borromée ».— *A 6 h. , service pour les Trépassés.*

Mercredi 11.— **St Martin, évêque de Tours,** double, blanc.— Au seul pays de France, 3660 églises sont dédiées à ce grand saint.— *A 2 h. , Réunion des Dames de St V. de Paul.— A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 12.— **St Martin, Pape et Martyr,** semidouble, rouge. On peut célébrer la messe en noir.— Pour avoir fait proclamer par le concile de Latran la plénitude de la nature humaine en Jésus-Christ, il fut en but à la haine de l'Empereur Constant, et mourut des souffrances endurées pour la foi.— *A 7 h. 1/2, messe des garçons de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h. , Catéchismes.— De 1 h. à 2 h. , Bibliothèque paroissiale.— A 2 h. , réunion des enfants de 7 et 8 ans pour la confession trimestrielle.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 13.— **St Stanislas Kostka, confesseur,** double, blanc.— « Il souffrait avec la plus grande constance la persécution de sa famille, qui voulait le détourner de sa vocation à la perfection. » Bréviaire.

Samedi 14.— **St Josaphat le grand apôtre des Slaves, évêque et Martyr,** double, rouge.

La Toussaint.— Notre émotion est toujours anxieuse à l'approche des Fêtes de la Toussaint. C'est l'époque où la foi de nos fidèles renouvelle ses ardeurs et ses démonstrations. Y constaterons-nous un affaiblissement des saintes coutumes, ou bien serons-nous consolés en voyant que les épreuves de l'Eglise n'auront fait que ranimer le foyer de piété, et attacher plus fortement les âmes aux divines espérances que ces solennités réveillent ? Grâces soient rendues au Sauveur des hommes, au Divin ressuscité qui offre à nos hommages les membres qu'il a déjà glorifiés avec lui au Ciel, et qui attire les fidèles qui luttent encore ici-bas, par le rayonnement des beautés éternelles. La Toussaint de 1908 a compté parmi nous un nombre croissant de communions, une assistance toujours fidèle à nos belles cérémonies, un cortège toujours plus émouvant à notre procession des Morts. A la 1re messe, précédée par la distribution de la sainte Eucharistie, qui s'est prolongée pendant près de 3/4 d'heure, le chant du *cantic ar Baradoz* a retenti, commenté, à l'Evangile par le Pasteur de la paroisse, qui invite tous les assistants à sanctifier la grande fête de tous les saints et des Morts. Les confessions vont se continuer jusqu'à la Grand'messe, et à chaque demi heure, la sainte table voit s'agenouiller des foules renouvelées sans cesse. M. le Curé, à la 2e messe, est heureux de saluer cette piété de ses paroissiens qui donne des preuves chaque jour plus éclatantes de sa pérennité. Aussi ne doute-t-il pas que les cérémonies de l'Après-midi, n'attirent vers Dieu et vers le Cimetière les fidèles avides de prières et de mérites. A la Grand'messe, célébrée en grande pompe par M. l'abbé Perrot, M. Nédélec donne une substantielle instruction sur les exemples des saints, les obligations de la sainteté chrétienne, et les moyens de la réaliser en tous. La grand'messe est suivie des prières du mois du Rosaire. Donnons un témoignage de haute satisfaction pour la beauté des chants communs de la Grand'messe. La voix de nos Enfants de Marie, jointe à celles des enfants de la Plaine et de l'Ouvroir, fait valoir dans toute sa beauté nos belles mélodies du Kyrie, du Gloria, du Credo, et des Hymnes.

A 2 h., l'Eglise est comble pour les Vêpres de la Toussaint. Il s'y remarque une absence presque complète des habitués de la Ville. Ils ont cédé leurs places à la population bretonne à qui est destinée la très belle instruction sur les morts que lui distribue M. Gaonac'h, après l'admirable *cantic ar Purgator*.

Nous voilà bien préparés au recueillement et aux supplications douloureuses en faveur de nos Morts, pendant la splendide procession qui conduit la foule aux Vêpres funèbres de N.-Dame, et au Libera solennel. Là nous retrouvons nos citadins, qui grossiront nos rangs pour nous rendre au cimetière en chantant le beau cantique : *Deomp d'ar Veret, Kristenien.* Autour de la croix déjà les fidèles sont groupés en grand nombre, les membres du cortège se tassent près du Clergé, et M. le Curé, suivant une tradition déjà vieille de 9 ans, commente les prières de l'office des morts et des funérailles : « Les rites liturgiques, dit-il en substance, ont d'autant plus de puissance sur le cœur de Dieu que l'Eglise unit à la prière, les exhortations et les enseignements : Elle convertit et sanctifie les vivants, et sa prière pour les morts en devient d'une force irrésistible devant le trône Eternel. » Développant cette pensée, il montre dans les prières de la levée du Corps et la procession à l'Eglise, une représentation de la vie chrétienne. Un cri de foi et d'espérance, au départ : « les os humiliés tressailliront dans le Seigneur », pendant de l'appel du Baptême : « que te donnera la foi ? la vie éternelle ! » La vie s'achemine vers le jugement, comme

le cadavre vers l'Eglise, dans les appels à la miséricorde, et la componction du cœur en face de la justice de Dieu : Libera me, domine ! L'âme, purifiée par la prière et l'expiation, est maintenant digne du Ciel : *in paradisum !* au Paradis ! Alors qu'en apparence c'est à l'humiliation la plus profonde que l'on conduit le corps du défunt, à la corruption du cimetière ! C'est justement par la douleur et la honte que le martyre purifiant nous rend dignes d'être reçus dans le chœur des martyrs au ciel !

Les âmes, profondément remuées par ces enseignements de la liturgie sacrée, s'unissent à l'absoute et se prosternent devant les tombes qu'une bénédiction sanctifie à nouveau.

La matinée du lendemain voit les mêmes beautés liturgiques, de nouvelles et très nombreuses communions, et une assistance compacte à l'office funèbre. Trois membres du clergé qui prenaient part pour la 1re fois à cette belle fête, aimaient à dire leur édification et leur admiration.

Le cœur du Pasteur en était touché et consolé.

Le Pèlerinage de Lourdes. *(suite).*— Le lendemain nous avions le bonheur de célébrer la sainte messe à la Grotte même. Comment dire notre émotion, notre prière ardente pour tous nos chers paroissiens que nous avons revus tous en esprit pour les recommander à la douce Mère ! Il est des heures dans la vie qu'on n'achète pas trop cher par des années d'épreuves ! . . .

Voici la dernière nuit passée à Lourdes. Où peut-on la sanctifier mieux que devant le Saint Sacrement exposé ? L'adoration était annoncée pour 2 heures du matin, mais bien avant l'Eglise du Rosaire était comble. Nous nous y préparâmes par un long temps passé à la Grotte, dans le silence et la prière. Quand nous arrivâmes à la Basilique du Rosaire, l'heure sainte allait commencer, présidée par M. le Recteur de Lampaul-Guimiliau qui commenta avec une onction apostolique les quatre actes d'adoration, de remerciement, de réparation et de demande. Le temps s'écoulait trop vite. Voici trois heures ; C'est le moment de la dernière messe solennelle et nous montâmes à l'autel, avec le Diacre, le Sous Diacre et les autres ministres sacrés. Cela nous rappela nos belles messes de minuit de Châteaulin, mais en plus avec 2.000 communions, et sous le regard de N. Dame de Lourdes ! L'heure du départ approche à grands pas. Nous allons faire notre action de grâces à la Grotte, puis boire encore à la Fontaine miraculeuse . . . Mais comment se détacher de ces lieux bénis ? Nous y revenons sans cesse . . . 5 h. 1/4 sonnent. Adieu Marie Immaculée, adieu grotte vénérée, adieu basiliques, adieu Calvaire des Bretons, adieu image de St Michel !

Nous sommes bientôt à la gare. Y-a-t-il eu des miracles en faveur des Bretons ? On se le demande au départ. On nous repète la parole d'un brancardier : « pas de miracle éclatant ; mais plus de grâces d'améliorations que de coutume. » Nous en constatons une à la gare même. Un pèlerin que nous voyions jusque là conduit en voiturette, ou soutenu péniblement par deux hommes, se lève, s'efforce de se tenir seul, avance de quelques pas, et constatant qu'il n'a plus besoin d'aide, circule tout joyeux pour essayer ses forces ! Bénie soit Marie.

Nous sommes en route. Partout le train des pèlerins fait sensation. Mais nous arrivons dans les Charentes. Voici Pons, le fief du fameux Combes. Nous voyons à la gare 5 lourdauds habillés en maquignons. Tant que nous sommes sur les quais, ils se contiennent, ayant peut-être peur des bras vigoureux des bretons ; mais quand l'embarquement est

terminé, ces gougeats ont des grossièretés à l'adresse des femmes, et des insultes pour les Prêtres ! La culture de la région n'est guère plus avancée que l'intelligence de ces *spécimens*. Les prairies sont maigres, le jonc s'y décèle ; sur les vieux sillons nous apercevons des poignées de fumiers mulonnées par ci par là. Il ne doit pas rester beaucoup de principes fertilisants à enfouir par la charrue. C'est ainsi qu'ils engraissent leurs terres ?

Nous arrivons à Châteaulin à 9 h. 3/4. La fatigue a disparu, nous montons à l'autel en actions de grâces. Merci à vous, N. Dame de Lourdes ! *fin*

Ces Moines et ces Curés.— Nous empruntons à la *Revue des Deux-Mondes* la suggestive citation suivante :

— A cette heure où sont traquées si vivement les Congrégations religieuses, il semble qu'il n'est pas inopportun de rappeler à nos lecteurs, en passant et brièvement, tout ce dont la société est redevable aux religieux.

La *grammaire française* a été faite par des *moines*.— Nos *Universités* sont des *créations ecclésiastiques*.— Notre philosophie est tout entière dans la *Somme* de saint Thomas d'Aquin.— C'est un moine, *Roger Bacon*, qui invente *la poudre*.— C'est un *évêque de Munster* qui invente *les bombes*.— C'est un dominicain, *Albert le Grand*, qui invente *la boussole*. C'est un moine, *Jacques de Vitry*, qui l'applique à la conduite des bateaux.

C'est le *Pape Sylvestre 1er*, qui invente *l'horloge à roues*.— C'est *saint Bonaventure* qui pose en principe et qui révèle *l'unité des forces physiques*.— C'est un religieux, *Bède*, qui explique les *marées*.— Ce sont deux moines, *Orthon* et *Ardoin*, qui invente l'*alphabet*.— Ce sont les *Bénédictins d'Espagne*, précurseurs de l'abbé de l'Epée, qui *apprennent aux sourds et muets à parler*.— C'est un moine, *Gerber*, qui introduit chez nous *les chiffres arabes*.— C'est un missionnaire, *Gui d'Arrezzo*, qui invente les *sept notes de la musique*.— C'est un religieux, *Magnan*, qui invente le *microscope*.— Ce sont deux religieux, *Lana et Beccaria*, qui trouvent les *lois de l'électricité*.— C'est un religieux, *Barranti*, qui trouve le *frein des locomotives*.

Ce sont les Jésuites qui, dans le siècle dernier et dans ce siècle encore, dirigent presque tous les grands observatoires d'astronomie. Ils enseignent en 95 langues.

La géographie toute entière a été faite par des missionnaires, etc.

De sorte que si les religieux reprenaient leurs biens, nous resterions passablement nus et les mains assez vides.

Les catholiques et les syndicats.— « Les catholiques et tous ceux qui puisent leurs idées sociales dans les enseignements de l'Evangile peuvent, par leur conduite, par leurs exemples, par la manière dont ils pratiqueront, en particulier, la vie syndicale, faire comprendre à ces foules abusées que l'Eglise possède une doctrine et une morale universelles et justes, qui permettent à l'homme de s'élever d'un degré, dans la vie sociale, sans avoir recours aux pitoyables et sanglantes hécatombes des Révolutions violentes.

» La vraie question de l'heure présente est celle-ci : dans l'âpreté des conflits économiques, les hommes justes et droits, spécialement les disciples de Jésus-Christ, seront-ils assez énergiques, dans leur vie sociale, pour reconquérir à la vérité ceux auxquels on a fait croire que le désordre est un moyen de faire de l'ordre et qui pourraient avoir confiance en nous, si nous leur fournissions l'occasion d'expérimenter que, dans l'ordre social chrétien, ils trouveront le développement intellectuel et moral auquel ils aspirent et le bonheur qu'ils réclament ? »

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 14 NOVEMBRE 1903. N° 167.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 15.*— **XXIIIe dimanche après la Pentecôte.— DÉDICACE DE TOUTES LES EGLISES DE FRANCE,** double de 1re classe avec octave, blanc.— « Il convient que soit sainte la maison de Dieu : adorons en elle le Christ son époux. » Bréviaire.— *A la 1re messe, catéchisme breton sur* la Prière.— *A la 2e messe, Instruction française sur la* Résurrection de la Chair.— *Après la messe catéchisme français des garçons.— A 9 h. , Dépôts à la caisse des Loyers.— A la Grand'messe, Kyriale, Pages 6-8, 47.— Homélie bretonne sur la fête.— A 1 h. 1/2, Catéchismes bretons.— A 1 h. 3/4, à N.-Dame, Réunion des Enfants de Marie.— Après Vêpres, Catéchisme français des filles.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique. Cantiques 12 et 20.*

Lundi 16.— **St Melaine, Evêque de Rennes,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Ami de Clovis le Grand, il lui persuada de combler de ses largesses les indigents. » Bréviaire.— *A 6 h. , service pour les Trépassés.*

Mardi 17.— **St Grégoire le Thaumaturge, Evêque,** semidouble. blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « La plénitude de la doctrine est le premier don pour ceux qui sont les guides du peuple, leur pénurie en ce point est la pire des insuffisances. » Année liturgique.

Mercredi 18.— **Dédicace des basiliques de St Pierre au Vatican, et de St Paul hors-les-Murs.**— « Pierre, le portier, fixe à l'entrée sa demeure sainte ; qui niera que Rome soit pareille aux cieux ? A l'autre extrémité, Paul, de son temple en garde les murs ; Rome est assise entre les deux : Là donc est Dieu. » Inscription du VIe siècle.— *A 7 h. 3/4 du soir, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 19.— **Ste Elisabeth de Hongrie, Veuve,** l'une des Patronnes du Tiers-ordre de St François d'Assise, double, blanc.— « Riche en vertu, éprise du beau, portant la paix dans les maisons couronnées de la vieille Europe que tant d'alliances avaient rendues siennes, les noms qu'elle inscrivit au livre d'or des Bienheureux perpétuent sa gloire. » Année liturgique.— *A 7 h. 1/2, messe des filles de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h. , Catéchismes.— De 1 h. à 2 h. , Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 20.— **St Félix de Valois, Confesseur,** double, blanc.— « Tout jeune, il avait la coutume d'envoyer aux indigents les mets servis sur la table, et choisissant ce qu'il y avait de meilleur, il le servait aux

enfants pauvres. » Bréviaire.

Samedi 21.— **Présentation de la B. V. Marie au Temple,** double majeur, blanc.— C'est le jour où dans les Séminaires les lévites et les prêtres consacrés au service des autels renouvellent, sous la protection de Marie, les promesses de leur Ordination.

Dimanche 22.— A 10 h., sera chanté le service solennel pour tous les défunts dont les fondations ont été volées par suite de la loi de Séparation.

Après Vêpres, Bénédiction et inauguration du nouveau Patronage *et de la* Maison du peuple, *sous la présidence de M. le Chanoine Coat, Curé-Archiprêtre de la Cathédrale de Quimper.*

L'amende honorable d'un Maire.— « En contribuant par mon vote et par mes démarches à l'achat du Cœur bleu, je déclare n'avoir considéré que l'intérêt de la ville et n'avoir pas assez pensé que je coopérais par là à une injustice grave, condamnée par la conscience et la religion. Mieux instruit, je regrette ce que j'ai fait.

Falaise, le 17 Juillet 1908 : Cliquet Emile

Grâce à cette retractation, ce malheureux a pu recevoir la sépulture ecclésiastique.

Plaise à Dieu qu'ailleurs aussi des signatures de ce genre paraissent au bas de déclarations semblables.

Ce n'est pas seulement à Falaise qu'on s'est contenté de considérer « les intérêts de la ville », pour « coopérer à une injustice grave, condamnée par la conscience et la religion. »

Epilogue à la spoliation du Presbytère de Châteaulin.— Châteaulin le 9 Novembre 1908. Monsieur le Curé, Par délibération en date du 11 Juillet 1908, le Conseil Municipal de Châteaulin a décidé de poursuivre contre vous le recouvrement des frais de procédure antérieurs à votre expulsion du Presbytère.

L'ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Châteaulin, à la date du 27 Février 1908, dit en effet que les frais du référé resteront à votre charge. Le mémoire fourni par l'avoué de la Commune s'élève à 118 fr. 94.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Curé, de vous prier de vouloir bien me faire savoir, avant le 16 courant, si vous êtes disposé à acquiescer à la décision du Conseil Municipal et à rembourser à la commune la dite somme de 118 fr. 94 dont l'avance a été faite à Me Lafolie.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de ma considération distinguée, le Maire : Th. Halléguen.

St Idunet : sermon de M. Duval.— Mes frères, Dans une de ses plus belles Epitres, Saint Paul, après avoir énuméré et rappelé aux Hébreux les multiples exemples de foi qu'au cours de leur histoire leurs ancêtres leur avaient légués, continue en ces termes : « Ideoque et nos, tantam habentes impositam nubem testium, ... per patientiam curramus ad propositum nobis certamen. » Nous donc aussi, puisque nous sommes entourés d'une si grande nuée de témoins, courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte.

Et il me semble, mes frères, que cette même parole peut s'adresser aussi bien à nous autres, fils de cette terre qui fut autrefois la terre des saints, et qui conserve si jalousement le culte de ses anciens moines et de ses évêques, sous la protection desquels elle a voulu mettre ses paroisses

et ses églises.

Ici même, et en ce jour, vous êtes tous venus pour honorer votre saint Patron, le saint moine Idunet, le frère de saint Guénolé, qui s'en vint, nous dit l'histoire, de son abbaye de Landévennec, pour s'entretenir durant trois jours avec lui « du royaume du ciel. » Cela se passait bien longtemps avant que votre ville ne fût fondée ; bien longtemps même avant que Budik, le Comte de Cornouailles, n'eût bâti son château-fort au sommet de cette colline qui en conserve encore les vestiges. Et déjà, Saint Idunet sanctifiait ces lieux, et menait, dans son hermitage de la montagne de Nin, cette vie de recueillement et de prière, que menaient, en ce même sixième siècle, sur notre terre bretonne, beaucoup d'autres saints dont nous gardons encore le pieux souvenir.

Car nous sommes par excellence, et Dieu merci, dans le pays du souvenir. Nulle part, comme chez nous, ne s'affirme sous des formes plus variées, la fidélité au passé : le présent y tient par ses coutumes et par sa langue, par ses aspirations aussi et par ses croyances, et jusque dans les manifestations de son culte et de sa foi. Quoi que nous disions et quoi que nous fassions, nous sommes de la race des vieux saints d'autrefois : Le besoin d'idéal est au fond de notre âme bretonne. Dans nos fêtes et dans nos pardons, la piété a quelque chose de plus pénétrant qu'ailleurs ; elle trouve, pour s'exprimer, des nuances plus délicates ; et sous les formes variées de ses dévotions populaires, elle a je ne sais quel charme naïf qui attire et qui attache. Elle est plus filiale, plus confiante aussi, peut-être. Et si parfois le doute est venu à passer dans quelque âme bretonne, soyez sûrs, mes frères, qu'il n'y a jamais amené le repos. Tout au contraire !

C'est qu'on ne se soustrait pas ainsi, quand on le veut et comme on le veut, aux influences séculaires qui ont façonné l'âme de la race ; et c'est chez nous surtout que les morts parlent encore : « Defunctus adhuc loquitur. » Ils parlent dans vos monuments encore debout ou en ruines, sanctuaires ou abbayes, calvaires ou clochers, qui proclament leur foi ; ils parlent dans vos cantiques préférés qui gardent le souvenir de leur nom et de leurs œuvres ; dans les images pieuses qui ornent vos demeures ; et dans ces légendes naïves qui ont conservé jusqu'à nous le souvenir de leur activité et de leur charité. Ils parlent même à l'incrédule, dans cette mélancolie qui l'accable, et qu'il promène partout avec lui, sans jamais réussir à s'en distraire ou à la secouer, parce que son âme a été déracinée, et qu'elle ne peut, suivant la parole de Saint Augustin, trouver de repos loin du Dieu qui fut le Dieu de sa jeunesse : « Irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te. »

Mes frères, sachons ouvrir nos cœurs à ces voix du passé. Puissent-elles, en dépit des efforts faits pour les étouffer, chanter longtemps encore en nous, et nous guider vers un idéal qui nous attirera et nous consolera !

Si nous savons les écouter, nous n'aurons pas de peine à les comprendre.

Elles nous diront d'élever nos esprits et nos cœurs au-dessus des grossières réalités et des plaisirs d'ici-bas ; d'imiter, dans leur foi, qui fut si pure et si profonde, les saints, qui furent les apôtres et les premiers évangélisateurs de ce pays.

« Juxta fidem defuncti sunt omnes isti ». C'est dans la foi qu'ils sont tous morts. Parfois dénués de tout, plus souvent encore ils ont volontairement renoncé à tout, parce qu'ils espéraient et plus et mieux. Et sans doute, ils sont morts, sans avoir reçu les choses promises, parce qu'elles

étaient d'un autre monde : « non acceptis repromissionibus » ; Mais par la foi qui fut toujours, à travers la vie, leur guide et leur soutien, ils les ont vues et saluées de loin, « a longe eas aspicientes et salutantes » ; confessant qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur cette terre, « confitentes quia peregrini et hospites sunt super terram. » Car ceux qui parlent comme ils l'ont fait, mais surtout, mes frères, ceux qui mènent la vie qu'ils ont menée, montrent bien qu'ils cherchent une patrie : « Qui enim hæc dicunt significant se patriam inquirere. » Et cette patrie-là, ils ne la cherchaient pas sur cette terre qu'ils habitaient et qu'ils cultivaient. Ils en espéraient une meilleure, c'est-à-dire une céleste : « Nunc autem meliorem adpetunt, id est cœlestem. » Ils savaient que par delà ce qui passe, quelque chose demeure ; que le temps leur était donné pour préparer l'éternité ; et que les peines et les douleurs d'ici-bas ne sont rien en comparaison du ciel.

Depuis eux, bien des générations ont passé ; mais de l'une à l'autre, la foi s'est transmise, toujours intacte, toujours vivante ; et vous-mêmes tout à l'heure, allez redire ce même Credo que vos pères ont chanté dans cette même Eglise, et que déjà leurs pères chantaient aussi, à cette même place, dans un sanctuaire plus petit sans doute, mais où ils venaient honorer les mêmes saints et adorer le même Dieu.

Que leur foi reste la vôtre ; qu'elle reste celle de vos enfants car la Bretagne ne serait plus bretonne, si par malheur, quelque jour, elle cessait d'être la terre de la foi en même temps que la terre de la prière. *(à suivre)*

Pensées.— Des deux verbes actifs *prendre* et *rendre*, l'Etat *(et ses succédanés*, le pouvoir civil à tous ses degrés) connaît admirablement le premier et le conjugue, dans tous ses temps et dans toutes ses personnes, avec une remarquable facilité, quand au second, il affirme qu'il n'appartient pas à la même conjugaison, et qu'il manque surtout des premières personnes aux temps présent, passé et futur (J. Loiseau).

Quand les socialistes menacent la paix publique, on poursuit un Curé. (Débats).

La liberté est une invention chrétienne : elle suit le Christ où il va, elle disparaît d'où il se retire. (L. Veuillot).

Néron s'est trompé ; Satan s'est trompé ; quiconque lutte contre Dieu sera trompé. (L. Veuillot).

Pourquoi l'Ecole sans Dieu est-elle un mal aux yeux des Catholiques ? « Il faut tenir strictement la main à la neutralité de l'école dans l'enseignement primaire, parce que là on agit sur la foi même. Ce n'est pas qu'on la combatte directement, puisque l'essence de la neutralité est, au contraire, de s'abstenir de toute attaque ; mais on *habitue les esprits à s'en passer*. On les dresse à comprendre que l'on peut être honnête homme et bon citoyen en dehors de tout enseignement de religion révélée. *On les détache par là doucement, lentement de la foi*, **c'est l'essentiel.** » F. Sarcey.

Ont reçu le Saint Baptême :

67.— Anna-Désirée-Marie Courtay, Rue Notre-Dame, fille de Jean et de Marie Rospars, *parrain :* Jean Briand, *marraine :* Annette Courtay.

68.— Marie-Josèphe-Françoise Philippe, Kerlobret, fille de Charles et de Marie-Anne Le Bihan, *parrain :* Jean Philippe, *marraine :* Marie-Anne Berguin.

69.— Marguerite Le Guillou, Châteaulin, fille de Jean-Yves et de Marie-Corentine Caugant, *parrain :* Jacques Pennec, *marraine :* Marie Guillou.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 21 NOVEMBRE 1908. N° 168.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 22.*— **Dernier dimanche après la Pentecôte.— Octave de la Dédicace des Eglises de France,** double, blanc.— « Illustrez ce temple de votre présence toute puissante, et accordez que tous ceux qui viennent y prier, quelles que soient les peines qui les font crier vers vous, reçoivent les bienfaits de vos consolations. » Collecte.— *A la 1re messe, catéchisme breton sur* le Pater.— *A la 2e messe, Instruction sur* le jugement particulier.— *A 9 h., Catéchisme français des garçons.— A la Grand'messe, Kyriale, Pages 12-14, 47.— Homélie française sur l'Evangile du jour.— A 1 h. 1/2, Catéchismes.— A 4 h., Bénédiction solennelle et inauguration du Patronage et des salles de l'Ancien Presbytère, sous la Présidence de M. le Chanoine Coal, Curé-Archiprêtre de la Cathédrale.— M. le Curé et le Comité du Patronage invitent à cette fête tous les bienfaiteurs et toutes les familles de la Paroisse.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique,* les péchés capitaux. *Cantiques 11 et 21.*

Lundi 23.— **St Clément, Pape et Martyr,** double, rouge.— Ce grand saint est spécialement honoré à Châteaulin. En son honneur et sous son patronage a lieu l'une des grandes foires de l'année.— *A 6 h., service pour les Trépassés.*

Mardi 24.— **St Jean de la Croix, Confesseur,** double, blanc.— « Jean, quelle récompense veux-tu pour tes travaux ? — Seigneur, souffrir et être méprisé pour vous ! » Bréviaire.

Mercredi 25.— **Ste Catherine, Vierge et Martyr,** double, rouge.— « On sait comment Jeanne d'Arc, placée par St Michel sous la conduite des saintes Catherine et Marguerite, reçut d'elles conseil et assistance durant sept années ; comment Sainte Catherine-de-Fierbois fournit l'épée de la libératrice de la France ».— *A 4 h., à N.-Dame, ouverture de la Retraite des Mères Chrétiennes, prêchée par le R. P. de Penfentenyo.— Toutes les mères de famille de la Paroisse sont convoquées à cette retraite, et invitées à s'affilier à la Confrérie des Mères Chrétiennes, fondée dans la Paroisse.— A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 26.— **St Silvestre, Abbé,** double, blanc.— « Un jour qu'il assistait aux funérailles d'un de ses proches, noble personnage remarquable par sa beauté, il vit dans le cercueil ouvert l'affreux état du cadavre et dit : je suis ce qu'il fut, ce qu'il est je le serai. Après les funérailles, il s'enfuit au désert pour travailler à sa perfection. » Bréviaire.— *A 7 h. 1/2, messe des garçons de 2e et 3e communion, puis confession.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies*

et Bénédiction.— Ces 3 jours, pour la retraite des Mères Chrétiennes, méditation à 7 h.— Messes à 7 h. 1/2.— Instruction à 9 h. 1/2, 1 h. 1/2 et 4 h.

Vendredi 27.— **S^t^ Diégo, Confesseur,** (transféré du 13 à ce jour), semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « La contemplation, qui faisait les plus chères délices de ce fils de S^t^ François, le remplissait de la lumière de Dieu si abondamment que, bien qu'il fût sans lettre, il s'exprimait sur les choses du ciel d'une manière admirable et toute divine. » Bréviaire.

Samedi 28.— **Patronage de la Très Sainte Vierge,** (transférée du 4^e^ dimanche de Novembre), double majeur, blanc.— « Qu'ils sentent tous votre assistance, ceux qui célèbrent votre Patronage. » Bréviaire.

Le lendemain, à N.-Dame, à 7 h., messe de communion générale pour la retraite des Mères Chrétiennes.

Châteaulin le 8 Novembre 1908, « Octave de la Toussaint »

Madame et Chère Paroissienne, Toutes les formalités pour l'érection canonique de *la Confrérie des Mères Chrétiennes de Châteaulin* sont désormais remplies, et elle a pour centre l'Eglise de *Notre-Dame de Châteaulin.*

Nous ne pouvons mieux débuter que par la mise en pratique de l'article IV du règlement dont voici le texte : « **Une retraite spéciale est donnée chaque année aux Mères Chrétiennes. La retraite sera suivie d'une assemblée générale où se font les nominations des membres du Conseil.** »

Le R. P. de Penfentenyo a bien voulu nous promettre de prêcher les exercices de cette retraite qui s'ouvrira le Mercredi 25 Novembre pour se terminer le Dimanche 29.

Je vous invite très instamment à suivre cette retraite avec l'assiduité qu'il vous sera possible d'y apporter. Vous connaissez les fruits précieux que retire une âme de ces pieux exercices, combien plus précieux encore le sont-ils pour une Mère Chrétienne dont les devoirs, les responsabilités et les mérites sont de si grande importance.

Plus vous vous sanctifierez, plus aussi votre mission à votre foyer et près de vos enfants sera salutaire.

Veuillez, Madame et chère Paroissienne, agréer l'assurance de mon très religieux dévouement en N. S.

ALFRED LE ROY,
Chan. hon. Archiprêtre

ORDRE DU JOUR DE LA RETRAITE : **Mercredi,** à N.-Dame, à 4 h., ouverture de la Retraite. **Jeudi, Vendredi et Samedi,** à 7 h., méditation, suivie de la messe ; à 9 h. 1/2, instruction ; à 1 h. 1/2, Chapelet, Instruction ; à 4 h., Instruction. **Dimanche,** à 7 h., messe de communion ; à 4 h., Clôture.

Inauguration du Patronage.— Programme.— *Marche patriotique ...* PARÈS.— *Bénédiction solennelle du local.— Discours de M. le Président.— Discours de M. le Curé.— Patrons et patronnés.*— Kirikirikére *chanson enfantine.*— Monsieur l'aumônier, *pièce militaire en un acte (Botrel).*— Pègre et Police, *saynète comique.*— Joyeux ébats, *polka. (Wesly). Quête pour l'œuvre, par les Membres du Comité.*

S^t^ Idunet : sermon de M. Duval. *(suite).*— C'est encore une des leçons que nous donnent ces voix du passé. Comptez, si vous le pouvez, les multiples sanctuaires qui jalonnent, on peut le dire, l'emplacement des antiques ermitages, ou les ruines qui gardent les traces des vieilles abbayes, et dites si nous ne sommes pas entourés d'une véritable atmosphère de piété, sur cette terre de Saint Corentin et de Saint Pol, de Saint

Conogan et de Saint Guénolé, de combien d'autres encore, qui manifestèrent leur activité sous des formes si diverses, mais qui tous se ressemblèrent en ceci, que partout et toujours, sur le trône ou dans la solitude, dans le monde ou dans leurs abbayes, ils furent des hommes de prière.

Les uns labouraient le pays que les autres évangélisaient ; ceux-ci, comme Saint Idunet, pendant un certain temps, menaient la vie des solitaires ; ceux-là, comme les moines de Landévennec, se soumettaient à l'obédience d'une règle commune ; mais tous n'avaient qu'un but : procurer leur salut et celui de leurs frères au moyen de la prière. C'est la prière qui a fait d'eux ce qu'ils ont été : des saints.

Nous voulons l'être après eux : prions comme eux. Et que la prière ne soit pas pour nous un ensemble de formules vides, que nous répéterions par routine, et simplement parce que nous les entendons répéter autour de nous ; qu'elle soit vraiment, ce qu'elle était autrefois : une élévation de l'esprit et du cœur que les lèvres expriment de temps à autre, mais qui continue encore, alors même que nos lèvres sont closes. De cette façon, notre vie tout entière sera, si nous le voulons, une prière continuelle ; et notre travail lui-même, qui nous paraît parfois si dur, si pénible, si rebutant peut-être, s'en trouvera du même coup allégé.

C'est ainsi, mes frères, en étant véritablement des chrétiens, que nous serons aussi véritablement des hommes.

On répète bien souvent de nos jours, qu'il faut des hommes .... Est-ce que les Saints ne l'auraient peut-être pas été ? Et ils le furent, parce qu'ils ont été des hommes de foi et des hommes de prière. Ils s'en allaient, la tête haute, sans peur, parce qu'ils étaient sans reproche, respectant le pouvoir établi, parce qu'il vient de Dieu, mais ne le flattant pas ; lui obéissant, tant qu'il restait dans son rôle légitime, mais ne craignant pas de lui faire de justes remontrances, toutes les fois qu'il oubliait ce rôle et qu'il s'en écartait. Ils n'allaient pas vers les rois, mais les rois venaient vers eux. C'est Grallon qui donna à Saint Idunet les terres qui avoisinaient son ermitage de Nin ; le même roi, vous le savez, se dépossédа, en faveur de Saint Guénolé, de son Château de Tévennec ; et des seigneurs et des princes de ce temps-là, c'était à savoir lequel aurait le plus comblé de libéralités ces saints personnages.

On se plaint volontiers aujourd'hui que les caractères manquent ; notamment, que notre fierté traditionnelle disparaît peu à peu, et qu'à force de vouloir, à tout prix, devenir quelque chose, on en oublie trop souvent d'être quelqu'un. Je ne sais si c'est vrai ; mais si ce l'était, ne serait-ce pas peut-être un peu parce que l'on ne sait plus être aussi pleinement, aussi fièrement, aussi dignement chrétien qu'autrefois ?

Oh ! je sais bien ce que la grâce ajoute à la nature, et combien le Saint est supérieur au simple honnête homme. Mais, en l'embellissant et en l'enrichissant, elle ne la détruit pas. Tout au contraire ! Elle la redresse, tout d'abord ; et la récompense des efforts que nous faisons, aidés par la grâce, pour corriger en nous cette nature, est justement un surcroît de grâce, qui nous aide encore à nous élever de plus en plus au-dessus de nous-mêmes.

Descendez au fond de vos cœurs, mes frères ; examinez-vous en toute franchise et en toute loyauté, et dites si ce n'est pas lorsque vous avez été le plus chrétiens que vous avez été aussi le plus hommes. C'est à ces heures, sans doute, que vous vous êtes sentis le meilleurs et que vous vous êtes estimés le plus. Alors, rien ne valait pour vous la paix de la conscience, qui accompagne toujours le sentiment du devoir accompli. Et forts de la

Grâce qui habitait en vous, c'est alors aussi que vous vous êtes montrés le plus généreux et le plus vaillants. Aucun obstacle ne vous rebutait, parce que la grâce, à laquelle vous étiez fidèles, vous soutenait, dès lors que vous aviez aperçu où était le devoir, qu'elle vous avait du reste déjà permis de distinguer.

Mais au contraire, et lorsque vous en avez été réduits à rougir de vous-mêmes, ou simplement à vous dire que vous avez été inférieurs à ce que vous auriez dû être, n'est-ce pas justement parce que, d'une façon ou d'une autre, vous avez été infidèles aux promesses du baptême qui fit de vous des chrétiens ; et vous avez été moins hommes, parce que vous avez été moins chrétiens ?

Puissiez-vous, mes frères, ne jamais l'oublier. Tous ici en ce jour, c'est la grâce que nous demanderons au bon Dieu, par l'intermédiaire de saint Idunet et de Notre-Dame, que vous honorez aussi dans cette paroisse d'un culte particulier. Que votre saint Patron vous protège. Qu'il bénisse vos familles, et qu'il y conserve la foi. C'est si beau et si doux qu'une famille chrétienne, où la piété commune de tous les membres les tient intimement unis ! Et de la sorte, le Dieu qui fit le bonheur de Saint Idunet, pendant qu'il était sur la terre, fera aussi le vôtre, en attendant qu'à vous, comme à lui, Il soit votre récompense dans le ciel. Ainsi soit-il ! *fin*

Les Fonctionnaires.— M. de Faville, membre de l'académie des sciences morales et politiques dans la section de l'économie politique, de la statistique et des finances, a eu l'idée de s'enquérir du nombre des fonctionnaires qui émargent actuellement au budjet français. Il en a trouvé exactement 913. 192.

En 1906, l'Etat, les départements et les communes entretenaient 703. 506 fonctionnaires ; en 1907, le nombre de ces derniers était de 870. 589, pour arriver cette année à 913. 192.

Ainsi en 2 ans, de 1906 à 1908, le nombre des fonctionnaires a augmenté de 209. 686, soit environ 1/4.

Il y a en France 1 fonctionnaire par 43 habitants, Un peuple chez lequel le fonctionnarisme devient un telle pléthore est un peuple bien malade.

Ont reçu le Saint Baptême :

70.— Marie-Jeanne Bernard, Grand'rue, fille de Vincent et de Marie-Louise Bourlès, *parrain :* Jean Stum, *marraine :* Jeanne Jézéquel.

71.— Marie-Thérèse Jacq, Toul-pri, fille de Sébastien et de Marie-Anne Merrien, *parrain :* Nicolas Merrien, *marraine :* Marie Jacq.

72.— Louise Favennec, Prat-hir, fille de Laurent et de Marie-Anne Favennec, *parrain :* François Favennec, *marraine :* Marie-Jeanne Daniélou.

73.— Yves-Jean-Marie Nédélec, près l'Abattoir, fils de Yves-Jean-Marie et de Marie-Louise Goulard, *parrain :* Jean-Marie Goulard, *marraine :* Marie Nédélec.

74.— Pierre-Marie Dantec, Grand'rue, fils de Jean et de Marie-Anne Marc, *parrain :* Jean Dantec, *marraine :* Louise Salaün.

75.— Hervé-François-Marie Crozon, Métairie de Kerstrat, fils de Hervé et de Marie-Anne Quéfféléan, *parrain :* Hervé Crozon, *marraine :* Marie-Anne Le Du.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

A Dinéault, Jean-Louis Caugant, baptisé le 16 Mars 1883 à Châteaulin, et Marie-Jeanne Avant, baptisée le 3 Mars 1875 à Dinéault.

A Dinéault, Jean-François Quélen, baptisé le 1er Avril 1884 à Châteaulin, et Jeanne Guillamot, baptisée le 8 Décembre 1881 à Dinéault.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 28 NOVEMBRE 1908. N° 169.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. — S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 29.*— **Ier dimanche de l'Avent,** 1re classe, semidouble, violet.— A partir de ce jour jusqu'à l'Epiphanie sont interdites les solennités nuptiales.— « Seigneur, venez me montrer la voie qui conduit à vous ; venez m'apprendre vos divins sentiers. » Introit.— *A la 1re messe, catéchisme breton sur* le Pater.— *A la 2e messe, instruction sur* le Purgatoire.— *A 9 h., Catéchisme français des garçons.— A la Grand'messe, Kyrie, P. 44, Credo, P. 47, Sanctus, P. 44, Agnus, P. 45.— Homélie bretonne sur l'Evangile du jour.— A 1 h. 1/2, Catéchismes.— Après Vêpres, Bénédiction.— A 4 h., à N.-Dame ; Sermon de Clôture pour la retraite des Mères Chrétiennes.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique,* les péchés capitaux. *Cantiques 9 et 22.*

Lundi 30.— **St André, Apôtre,** double de 2e classe, rouge.— « André, voyant la croix, s'écria : ô Croix admirable ! ô Croix désirable ! ô Croix qui brilles par tout l'univers ! Reçois le disciple du Christ, et que par toi me reçoive celui qui m'a racheté en mourant sur toi. »

Mardi 1er Décembre.— **St Tugdual, évêque,** double majeur, blanc.— « Dans le but de corriger les mœurs dépravées, il joignait à une prédication assidue, les jeûnes prolongés jusqu'à la vieillesse et une prière incessante. » Bréviaire.— *A 6 h., service pour les Trépassés.*

Mercredi 2.— **Ste Bibiane, Vierge Martyre,** semidouble, rouge. On peut célébrer la messe en noir.— « Bibiane et sa sœur Démétrice, enfants d'un père et d'une mère martyrs, furent enfermées dans un lieu où elles étaient dénuées de tout secours humain, mais elles furent merveilleusement nourries par le Dieu qui donne l'aliment à ceux qui ont faim, et reparurent plus fortes devant leurs bourreaux.— *A 7 h. 3/4, Conférence de St Vincent de Paul.*

Jeudi 3.— **St François Xavier, Confesseur, Apôtre des Indes, protecteur et patron principal de la Propagation de la Foi,** double majeur, blanc.— *A 7 h. 1/2, messe des associés de la Propagation de la Foi, quête pour l'œuvre et Bénédiction du T. S. Sacrement.— Indulgence plénière pour tous les membres de la Propagation de la Foi, à condition de communier et de visiter l'Eglise, en y priant aux intentions du S. Pontife.— A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— La Salle de lecture Populaire est ouverte le jeudi et le dimanche toute la journée ; les autres jours de midi à 1 h., et de 5 h. à 9 h.*

Vendredi 4.— **St Pierre Chrysologue, Evêque et Docteur de l'Eglise,** double, blanc.— Mémoire de Ste Barbe, vierge et martyre, patronne des

Poudriers et des Carriers. Lors de la démolition de la Chapelle Ste Barbe, du Pont-de-Buis, l'autel en fut transporté à N. Dame de Châteaulin, au côté de l'Evangile. — *1er Vendredi du mois. — Les messes à l'autel du Sacré-Cœur. — Après la 1re messe; Bénédiction du T. S. Sacrement. — A la messe de 7 h. 1/2, Litanies du Sacré-Cœur et consécration.*

Samedi 5. — **Vénération des Saintes Reliques,** (transférée du dimanche dans l'octave de tous les Saints), double majeur, rouge. — « Augmentez en nous, Seigneur, la foi en la Résurrection, vous qui faites des miracles par les Reliques de vos saints. » Collecte. — *A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N. Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Nous apprenons, par le *Bas-Breton* du 21 Novembre, que les 118 fr. 94, réclamés par la Municipalité à M. le Curé-Archiprêtre de Châteaulin, à propos de son expulsion du Presbytère, ont été versés, le samedi 14 à la caisse de la Mairie.

Nous enrégistrons cette nouvelle qui prouve le dévouement sans bornes de quelques paroissiens. Voilà donc le couronnement de la spoliation dont le jugement reste désormais tout entier à Dieu. « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! »

Ligue Patriotique des Dames Françaises. — Le Comité de Châteaulin prend l'initiative d'une conférence, à laquelle il invite toutes les adhérentes, qui sera donnée par le *Meunier Vendéen* (M. Arnaud) dans la nouvelle salle du Patronage, **Rue de la Plaine,** le dimanche 29 Novembre à 1 h., sous la présidence du P. de Penfentenyo. *(Les hommes sont aussi invités).*

La Bénédiction du Patronage. — Nous n'aurions jamais pu espérer une assistance si empressée et si nombreuse. Quelques uns, pour les 600 places dont nous disposions, ont évalué la foule qui s'est entassée à 1200. Il est vrai que les enfants de nos catéchismes ont fourni un contingent sérieux.

Les musiciens de *Ste Cécile* ont ouvert la séance. Cela leur était bien dû, le jour de la fête de leur sainte Patronne. C'est encore eux qui ont fait entendre le chant du *Clairon,* de Déroulède, accompagné de fanfare, et qui ont terminé la réunion par un très beau morceau.

La salle était ornée avec un goût sobre, mais délicat, qui avait fait sa large place au drapeau national.

Nous avons été privés, par une indisposition, de la présence de Monsieur le chanoine Coat, Curé-Archiprêtre de la Cathédrale, ce qui a reduit notre séance « aux proportions d'une fête de famille » présidée par le Pasteur de la Paroisse. C'est à lui que le Comité, par l'organe de son Président, M. du Cleuziou, confie le local et la direction du Patronage, heureux de coopérer à cette belle œuvre de préservation et d'éducation virile que la religion vient vivifier et affermir sur ses vraies bases ...

M. le Curé veut que sa première parole soit « un hommage ému de profonde reconnaissance et de chaleureux souvenir, rendu au fondateur de l'œuvre à Châteaulin. M. Gentric, dont l'éloignement a laissé parmi nous un si grand vide, mais que nos prières ne cesseront de récompenser par les grâces que nous demanderons à Dieu. » Il se félicite des applaudissements enthousiastes qui saluent le nom du grand bienfaiteur de l'œuvre locale, assuré que, si tous ont approuvé les graves motifs qui ont déplacé le centre de l'œuvre, celle-ci conservera fidèlement l'impulsion et

l'élan imprimés par lui au Patronage, qui portera toujours le nom de Jeanne d'Arc.

M. le Curé salue le Pontife Universel, Pie X, Monseigneur l'Evêque, que son voyage à Rome empêche de bénir ce centre d'œuvre dont il a béni le projet, et encouragé l'exécution. Il salue bien affectueusement les membres du comité, auxiliaires de toutes les œuvres bonnes, tous les bienfaiteurs qu'il voit si nombreux réunis devant ses yeux. Il trace le large tableau des œuvres qui se grouperont désormais autour du Presbytère, dirigées par ses dévoués vicaires ; et s'applique, en renversant un peu les termes, le compliment adressé un jour au Vénérable Curé de St Roch à Paris : « Heureux vicaires », qui trouvent un vaste un champ ouvert à leur apostolat, « trop heureux Curé », d'être si bien secondé par des intelligences et des cœurs délite.

Ensuite M. le Curé procéda à la Bénédiction des locaux du Patronage, de la Salle de lecture populaire, et des salles des œuvres dans l'ancien presbytère, puis ce fut le tour des jeunes acteurs.

D'abord une charmante vision de St Guénolé et de St Idunet conversant, priant, répandant les bienfaits au pied de *Banine* dont la silhouette était admirablement brossée sur la toile du fond, les joyeux propos des bragou bras en herbe, et le délicieux compliment déclamé en leur nom, dont nous sommes heureux de reproduire ici le texte :

Père et Pasteur aimé, la vision s'achève :
Nos moines ont passé ! ... Mais leur aimable rêve,
Enfants de Châteaulin, héritiers de Grallon,
Nous vivons leur beau rêve en notre beau vallon.
Père, n'avez-vous pas, au pied de la Banine,
Que hantèrent jadis les moines et l'hermine,
Père, n'avez-vous pas ouvert à notre foi
Celtique, à nos jeunes courages,
L'un de ces toits si bien dénommés Patronages !
A votre zèle généreux, à votre amour,
Nous vous devons le nôtre : Ah ! souffrez qu'en ce jour
D'harmonie, en ce jour de la vierge Cécile,
Pour la première fois groupés en cet Asile,
Souffrez que d'un seul cœur nous vous disions : Merci !
Merci ! Merci ! digne Pasteur !
A vous aussi,
A vous, du plus pieux des Pères,
Les Frères ou les Fils ; à vous zélés vicaires,
Sous ce toit qui nous instruirez
De nos devoirs, à vous — passez cette malice ! —
Qui tous trois nous corrigerez ;
Qui nous préserverez du vice,
Merci pour le passé, le présent, l'avenir ! ...
Messieurs du Comité, votre aimable présence
Eveille en tous nos cœurs de la reconnaissance
Les accents les plus vrais ; Messieurs,
Pour vous bénir
Dignement en ce jour ; pour reconnaître,
O chrétiens généreux, dignes soutiens du Prêtre,
Vos bienfaits si nombreux, nous jetterons ici
A Jeanne d'Arc, pour vous, notre dernier merci !

Faut-il parler des fous rires et des frénétiques applaudissements que provoquent toujours les travestissements inénarrables et les intermèdes pleins de sel « attique » de M. V. P. ?

Après lui voici les 5 petits *Kiriki* avec leur plaisante petite chanson, puis la belle scène militaire et religieuse : *M. l'Aumônier* ; et enfin le jeu scénique et les chants parfaits de deux vagabonds poursuivis, rattrapés, menottés par les deux sergents de ville ... Le temps a passé avec une rapidité que rappelle le mouvement vif du morceau de clôture, et la salle se dégonfle de son immense auditoire, joyeux et plein d'entrain.

A l'œuvre maintenant, pour notre jeunesse aimée !

N.-Dame de Kerluan. *(suite).* — Mai 1906. — Les comptes de la chapelle se trouvent en déficit, par suite de toutes les dépenses d'embellissement et de réparation de l'année, qui ont atteint le chiffre de 1255 fr. 35. —

Nos pèlerins se rendent bien compte que leurs offrandes ont bien vite un emploi utile en l'honneur de leur sainte patronne.

13 Mai.— Aujourd'hui a eu lieu le pèlerinage de la Ligue Patriotique des Dames Françaises à N.-Dame de Kerluan. La chapelle n'a pas désempli à partir de la Grand'messe. On était venu en très grand nombre de Gouézec, de Pleyben, de St Ségal, de St Coulitz, de Lothey, de Port-Launay, de Dinéault, de Châteaulin.

Je leur ai prêché la nécessité de l'apostolat domestique et de l'action à exercer pour tous les devoirs de la vie publique ; je leur ai prêché l'importance capitale des vertus de force, de prudence et de charité dont les fruits doivent être le *caractère*, l'énergie de la volonté, la fermeté inébranlable pour garder intactes dans leurs familles les traditions de foi et de piété. Une causerie française dans l'après-midi, a été suivie d'un charmant discours breton, adressé à l'auditoire ravi, par la Sœur Célinia.

La Ligue, heureuse du succès de cette fête, se propose de la renouveler tous les ans dans le sanctuaire de N.-Dame de Kerluan.

Juillet.— Je n'ai pu résister au désir de rapproprier la Chapelle par un ravalement à la chaux, afin de lui faire une toilette blanche pour le Pardon. Cela est revenu à 44 fr., mais le Pardon va nous aider à combler le déficit.

7 Juillet.— Comme toujours les premières Vêpres et la procession des vœux par les Pèlerins de la ville, qui font du samedi leur jour de pardon, ont été des plus édifiantes. Faut-il cependant mentionner la présence d'un misérable, heureusement étranger à la paroisse, qui troubla de ses insultes d'ivrogne cette première manifestation de piété ? Que la Vierge lui pardonne !

8 Juillet.— Une particularité remarquable à noter : pendant la procession, pas un seul curieux dans l'enclos de la chapelle ; rien que les fidèles prenant une part effective à la procession. Nous les félicitons chaleureusement. Nous préférons de beaucoup ce caractère pieux aux bruyantes cohues des assemblées profanes qui tentent de déshonorer nos beaux pardons Bretons.

J'ai cru devoir faire un changement dans la disposition de l'autel. L'humidité très grande m'ayant décidé à donner de l'air aux fondations, en creusant au tour de la chapelle, quitte à cimenter cette douve, lorsque l'air aura séché les murs, j'en ai profité pour reporter l'autel au fond du chœur, refaire le pavé du chœur, et donner une plate forme nouvelle à l'autel. Ainsi le clergé n'est plus caché derrière l'autel, les cérémonies sont plus imposantes, et l'autel fait meilleur effet. Dépense nouvelle qui est montée à 102 fr. 25. *(à suivre)*

Pensée.— La religion n'empêche pas toujours le vice, mais du moins elle le réprouve ; l'irréligion le favorise toujours, et elle va jusqu'à l'honorer. (Veuillot).

Comme citoyens français, la constitution du pays nous reconnaît le droit, le droit intangible, évident de professer la religion catholique, et donc d'observer les lois de l'Eglise catholique.

Or, c'est une loi fondamentale de l'Eglise catholique, qu'elle est soumise à un Chef, un Chef en qui nous suivons le guide infaillible, un Chef en qui nous vénérons le représentant de Dieu.

Donc, comme citoyens français, nous avons le droit, sur tous les sujets qui touchent à la religion, de consulter le Chef de notre Eglise. (Veuillot).

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 5 DÉCEMBRE 1908. N° 170.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 6.*— **IIe dimanche de l'Avent.**— « Seigneur, réveillez nos cœurs, afin qu'ils préparent la voie de votre Fils unique, et que nous méritions de vous servir avec des âmes purifiées. » Collecte.— *A la 1re messe, catéchisme breton sur* le Pater.— *A la 2e messe, instruction sur* le Purgatoire.— *A 9 h., Catéchisme français des garçons.*— *A la Grand'messe, Kyrie, P. 44, Credo, P. 47, Sanctus, P. 44, Agnus, P. 45.— Homélie bretonne sur l'Evangile du jour.— A 1 h. 1/2, Catéchismes.— A 4 h., Catéchisme des filles.— Bénédiction à l'Hospice.— A 7 h. 3/4, Réunion de l'Archiconfrérie de N.-Dame des Victoires pour la conversion des pécheurs, Sermon, Recommandations, Litanies, Bénédiction.*

Lundi 7.— **St Ambroise, évêque et docteur de l'Eglise.**— Aucun des Pères ne l'a égalé dans le charme et l'éloquence avec lesquels il a proclamé la dignité et la félicité des vierges.— *A 6 h., service pour les Trépassés.*

Mardi 8.— **L'Immaculée-Conception de la Très sainte Vierge.**— O Marie, venez à notre aide, vous qui, par la miséricorde de votre Fils, n'avez jamais connu le péché ! et recevez en ce jour nos hommages.— *Messe des Enfants de Marie à 7 h., à N.-Dame.— Les messes et les Vêpres comme le Dimanche.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Mercredi 9.— **De l'Octave.**— Qu'allions-nous devenir sans le Christ qui vient nous sauver ? et vous êtes sa mère à jamais chérie, la plus sainte des créatures de Dieu, la plus pure des vierges, la plus aimante des mères ! — *Messe des Mères Chrétiennes à 7 h. 1/2, à N.-Dame.— A 2 h., réunion des Dames de St V. de Paul.— A 7 h. 3/4 Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 10.— **De l'Octave.**— Comment n'admirerions-nous pas la pureté incomparable de Marie dans sa Conception Immaculée, lorsque nous entendons le Dieu même qui l'a ainsi préparée pour être sa mère lui dire avec l'accent d'une complaisance toute d'amour : « vous êtes toute belle, ma bien aimée, et il n'y a en vous aucune tache ? ».— *A 9 h. et 10 h., Catéchismes.— De 1 h. à 2 h., Bibliothèque paroissiale.— La salle de lecture est ouverte toute la journée.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Vendredi 11.— **St Damase, pape.**— O Docteur, obtenez-nous et l'intelligence des saintes Ecritures et la docilité aux enseignements du Pontife romain.

Samedi 12.— **St Corentin, évêque et premier Paton du diocèse.**— Il s'appliqua à dispenser à son peuple un triple aliment ; celui de la parole, qu'il lui prodiguait en toute occasion ; celui des saints exemples et celui de l'aumône qu'il versait abondamment dans le sein des pauvres.

La Retraite des Mères Chrétiennes.— Nous avions dressé la liste des Mères de famille de la Paroisse, aussi complète que possible. Evidemment quelques noms ont pu échapper à nos recherches, ou bien les adresses étaient incomplètes. Nous prions celles qui n'ont pas reçu de convocation de vouloir bien nous excuser ; car notre intention était de faire parvenir à toutes une invitation personnelle.

Nous offrons au bon Dieu nos actions de grâces les plus ardentes pour le succès de cette retraite. Nous croyons ne pas exagérer en disant que les 2/3 des Mères de famille ont pris part à quelques exercices. Le nombre des présences variait, depuis la messe du matin jusqu'à l'exercice du soir, entre 150 et 300. A la messe de communion générale, 203 mères de famille ont reçu la sainte communion. La veille déjà quelques mères qui prévoyaient un empêchement pour le lendemain, avaient communié, et plusieurs, retenues par leurs devoirs d'intérieur, se sont présentées à la sainte table à la 1re messe de la paroisse. Nos espérances ont été largement dépassées. Cependant une des trèves de la paroisse, celle de Lospars, n'a été représentée dans ce mouvement intense de piété, du moins à notre connaissance, que par deux mères de famille. Les résultats de cette première année de retraite des Mères chrétiennes nous font espérer un concours unanime pour l'année prochaine.

Les prédications du R. P. de Penfentenyo, lumineuses, éloquentes ; pratiques, appuyées sur les pages les plus belles du Saint Evangile, ont remué profondément les âmes, élargi les horizons, éclairé les replis les plus obscurs des consciences, ranimé les zèles, fait comprendre la sublime mission d'apostolat au foyer et dans la paroisse.

La Confrérie des Mères Chrétiennes a inscrit, sur ses registres, le jour de Clôture de la Retraite, les noms de 112 Mères Chrétiennes résolues à « mettre en commun, leurs vœux, leurs sollicitudes, leurs prières, afin d'attirer sur leurs enfants et leurs familles les bénédictions d'en haut », dit le premier article du règlement.

Elles se réuniront une fois par mois, pour la messe, l'instruction et la communion, afin de gagner les indulgences plénières accordées à la Confrérie par le Souverain Pontife.

La prochaine réunion, à l'occasion de la Fête de l'Immaculée Conception, aura lieu à N.-Dame, centre de la Confrérie, le mercredi 9 Décembre à 7 h. 1/2, du matin.

Ligue Patriotique des Dames Françaises — Conférence du « Meunier Vendéen.— Une conférence du « Meunier Vendéen », le jour même de la clôture de la retraite des Mères Chrétiennes, voilà une initiative très heureuse dont nous tenons à remercier le Comité Châteaulinois de la Ligue Patriotique des Dames Françaises.

Nous connaissions déjà la réputation d'apôtre de Monsieur Arnaud ; et sans craindre aucune déception, nous nous attendions toutes à une belle conférence, cependant que nous comptions sur un sermon pratique et instructif, bien fait pour nous fortifier dans les résolutions de notre bonne retraite.

Aussi, le Comité de Châteaulin a-t-il été très heureux d'offrir à Monsieur Arnaud une salle plus nombreuse que d'habitude. Monsieur le Curé, étant empêché de présider cette réunion, par l'œuvre des catéchismes, le révérend père de Penfentenyo, sur la demande de Madame Benoist, a bien voulu

la présider.

Le clergé des environs n'a pu assister à cette conférence à cause des offices du Dimanche.

Monsieur Arnaud, dès le début, nous fait envisager la situation de la France actuellement dirigée par la Franc-maçonnerie.

Ce ne sont pas les députés qui font les lois ; mais les Francs-maçons. Ils ont pour eux deux moyens : le mensonge et la force brutale.

Le mensonge, par la presse sur qui ils ont mis la main en dirigeant les grands journaux. Mais le point qu'ils visent le plus, c'est la déchristianisation de l'enfant par l'école ; ils veulent arracher la foi de l'âme de ces petits et mettre la morale à la place de Dieu. Ne croyez pas à la neutralité dont ils parlent, elle n'existe pas.

Notre devoir, à nous parents chrétiens, est de nous cramponner à nos écoles libres et d'y envoyer nos enfants.— Si nous n'en avons pas dans notre pays, créons au moins une association de Pères de famille afin de surveiller l'instituteur, de voir s'il ne combat pas l'instruction chrétienne que nous voulons donner à nos enfants. Mais cette instruction est bien souvent négligée dans les familles, même chez les meilleures. Nous prenons beaucoup de soins pour le corps de nos enfants, et nous ne pensons pas à l'âme que Dieu nous a confiée et qu'il est de notre devoir de préserver de tout mal.— Il faut que nous leur donnions l'exemple d'une foi solide, éclairée, et si nous voulons les habituer à lutter contre leurs passions, commençons à lutter contre les nôtres. N'oublions pas que l'âme des enfants est un tabernacle sacré que Dieu a confié à la garde des parents.

A l'issue de cette réunion, le père de Penfentenyo a remercié Monsieur Arnaud de sa belle conférence et a ranimé le zèle des ligueuses avec cette parole si sympathique qui sait si bien nous montrer le chemin du devoir.

Autre conférence au Patronage.— Le P. de Penfentenyo, pour quelques jours parmi nous, était désireux d'adresser la parole aux Châteaulinois. Environ 250 hommes, répondant à l'appel qui leur fut fait, se trouvaient réunis, vendredi, dans la nouvelle salle du Patronage.

M. le Curé, en quelques mots, présente le conférencier. Celui-ci énumère aussitôt les questions brûlantes qui préoccupent, à l'heure actuelle, les Catholiques français. Il établit un parallèle entre notre situation et celle de nos frères d'Angleterre, de Belgique ou d'Allemagne ... et conclut que la comparaison est toute à notre désavantage.

Pourquoi ? Parce que les catholiques des autres pays se sont unis, et ont revendiqué leurs droits avec une énergie et une ténacité qui tournent à notre confusion.

Ce que l'on a fait ailleurs, il est de notre devoir aussi de le faire. Au reste, il faut avoir confiance ... Il semblerait que l'on se rende compte de la nécessité de s'unir, et l'organisation commence.

L'orateur félicite les Châteaulinois de se grouper autour de leur Curé si zélé et si vaillant et, ajoute-t-il, lorsque l'on a un chef comme Mgr Duparc, on le suit, avec une légitime fierté.

A ce moment de nombreux applaudissements montrent au conférencier qu'il a été compris.

Et en sortant de cette réunion, chacun se disait qu'il fallait être confiant, mais aussi qu'il avait l'obligation d'agir.

Un levier puissant.— Quand on veut soulever un lourd fardeau, un bloc de pierre, un quartier de roche, on se sert d'un levier. Grâce à cet instrument, très simple en apparence, mais appliqué avec précision, une légère pesée produit de merveilleux effets.

« Il me semble, écrit la Bienheureuse Marguerite-Marie, qu'un des moyens les plus efficaces d'obtenir ce qu'on demande au Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est de le faire par l'entremise de la Messe, le vendredi, en faisant dire trois ou cinq Messes en l'honneur des cinq plaies, ou bien neuf Messes. »

Dans la pensée de la Bienheureuse, le nombre n'est évidemment qu'accessoire ; elle dit trois, elle dit cinq, elle dit neuf. D'ordinaire on fait des neuvaines, ou bien l'on s'arrête à un chiffre déterminé par un symbole, un mystère, une circonstance religieuse. L'essentiel c'est la Messe, c'est le Sacrifice. La Messe est le levier « par l'entremise » duquel on soulève l'obstacle, on dégage la voie.

On peut évidemment se servir de ce levier pour obtenir des grâces surnaturelles. C'est même pour cela directement que la Messe a été instituée. L'application du Sang Rédempteur aux âmes coupables pour les purifier, aux âmes innocentes pour les perfectionner, se fait régulièrement par la Messe qui perpétue le Calvaire.

Les grâces temporelles ne sont pas exclues de l'influence de la Sainte Messe.

« Plusieurs personnes, dit la Bienheureuse, réduites à l'extrémité, en ont reçu des guérisons miraculeuses ; mon frère, le prêtre, est du nombre. »

Pour que le levier produise son effet, il faut une main habile qui l'ajuste, qui l'applique, qui pèse dessus. Le levier par lui-même a une force déterminée en rapport avec sa grosseur, la matière dont il est fait, sa longueur. Qu'on s'en serve ou qu'on ne s'en serve pas, il conserve sa force intrinsèque ; cette force reste inutilisée. Qu'une main inhabile s'en empare, qu'elle le place d'une façon mal équilibrée, l'effet attendu ne sera pas produit. Mais sous la pression calme et mesurée d'un habile ouvrier, sa force n'est pas épuisée, et pourtant le fardeau est soulevé.

Le levier divin de la Messe a une puissance infinie.

Si personne ne l'applique, cette puissance est inutilisée. Sa vertu n'en sera pas diminuée ; elle reste essentiellement la même.

Qu'un homme distrait, sans piété, sans amour, assiste à la Messe ou la dise, il ne se produira pas grand effet ; mais entre les mains d'un saint prêtre ou d'un pieux fidèle, la sainte Messe ne sera jamais au-dessous de l'efficacité que l'on en attend. Il suffira de l'appliquer par une intention directe et de peser sur le levier divin par une attention calme et soutenue. Si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, disait Notre-Seigneur, vous transplanteriez les montagnes.

C'est avec cette foi sincère que la Messe donne toute son intarissable efficacité.

Je prendrai donc ce levier puissant, je l'appliquerai aux vices qui m'étouffent, aux obstacles qui m'empêchent d'avancer dans la voie du salut. Avec lui, je renverserai les murailles qui retiennent captifs les pauvres pécheurs. A l'œuvre, sans plus tarder, pour la gloire du Cœur de Jésus immolé à l'autel.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 12 DÉCEMBRE 1908. N° 171.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 13.*— **IIIe dimanche de l'Avent,** semidouble, violet.— **SOLENNITÉ DE St CORENTIN, PATRON DU DIOCÈSE,** double de 1re classe.— « Corentin, confesseur de Dieu, soutenez le votre peuple par votre sainte intercession : afin que, écrasés sous le poids de nos péchés, la pensée de votre gloire et de votre bonheur nous relève ; et que, sous votre conduite, nous puissions atteindre les récompenses éternelles. » Antienne des Vêpres.— *A la 1re messe, catéchisme breton sur le* Pater.— *A la 2e messe, Instruction sur la* prière pour les défunts.— *A 9 h. ; Catéchisme français des garçons.— A la Grand'messe, Kyriale, p. 12-14 et 47.— Homélie française.— A 1 h. 1/2, Catéchismes.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, Réunion catéchistique* : l'Envie. *Cantiques 13 et 23.*

Lundi 14.— **Dans l'octave de l'Immaculée Conception,** semidouble, blanc. On peut célébrer la messe en noir.— « Salut, Vierge glorieuse, reflet du Ciel, rose du monde, lis de virginité. Vous êtes l'espoir des pécheurs, la tendre mère du Rédempteur, la gloire des âmes rachetées. » Prose antique.— *A 6 h. , service pour les Trépassés.*

Mardi 15.— **Octave de l'Immaculée Conception,** double, blanc.— « L'usage de célébrer durant une semaine entière les principales fêtes est du nombre de ceux qui ont passé de la Synagogue dans l'Eglise Chrétienne. » Année Liturgique.

Mercredi 16.— **Jeûne des quatre-temps de l'Avent, abstinence obligatoire pour tous.— St Eusèbe, Evêque et Martyr,** semidouble, rouge. On peut célébrer la messe en noir.— « Les souffrances qu'Eusèbe a endurées pour la divinité du Christ ont été si grandes, que l'Eglise lui a décerné l'honneur du martyre, quoiqu'il n'ait pas répandu son sang dans les supplices ».— *A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 17.— **St Judicael, roi d'Armorique, confesseur,** double, blanc.— Après quelques années de règne, il abdiqua en faveur de son frère, et vécut 25 ans dans les austérités de la vie monastique.— *A 7 h. 1/2, messe des garçons de 9 et 10 ans, puis confession.— A 9 h. et 10 h. ; Catéchismes.— De 1 h. à 2 h. , Bibliothèque paroissiale.— A 7 h. 3/4, Complies et Bénédiction.*

Aujourd'hui commence la série des Grandes antiennes O, « L'instant choisi pour faire entendre ces sublimes appels est l'heure des Vêpres. On les chante à Magnificat, pour marquer que le Sauveur que nous attendons nous viendra par Marie. On les chante deux fois, avant et après le Cantique,

comme dans les fêtes doubles, en signe de plus grande solennité. » Année liturgique.

Vendredi 18.— **Quatre-temps, jeûne et abstinence d'obligation.— Attente des Couches de la B. Vierge Marie,** double majeur, blanc.— « O Marie, les heures sont comptées, et elles s'écoulent vite, quoique trop lentement encore pour vos désirs et les nôtres. Rendez nos cœurs plus attentifs ; achevez de les purifier, afin que rien ne retarde l'entrée du bon Jésus dans nos cœurs, préparés par une fidèle attente. »

Samedi 19.— **Quatre-temps, jeûne et abstinence d'obligation.— Vigile de S^t^ Thomas.— Office de la férie,** simple, violet. On peut célébrer la messe en noir.— « O rejeton de Jessé, qui êtes comme un étendard pour les peuples ; devant qui les rois se tiennent dans le silence ; à qui les nations offriront leurs prières ; venez nous délivrer ; ne tardez plus. » Grande antienne O.

Repentirs.— Il ne se passe guère de semaine désormais, où l'Eglise de France n'ait à enregistrer des conversions parmi ses spoliateurs, qui veulent mourir réconciliés avec l'Eglise et pardonnés, avant de paraître devant le Juge Souverain. Ces exemples de miséricorde sont des appels d'amour adressés à ceux qui restent rebelles, et dont le salut fait l'objet des prières de tous.

Mentionnons cette fois les rétractations et le repentir de deux votants des lois de la *séparation* et de la *spoliation :* M. Magniaudé, ancien ministre, qui a fait amende honorable et est mort en chrétien répentant ; et M. Haubon, sénateur des Basses-Pyrénées, qui vient de mourir à Bayonne après avoir désavoué ses votes en faveur des lois condamnées par le Pape, et après avoir reçu les derniers sacrements.

Malheureusement il y a aussi parfois des morts subites qui sont effrayantes, parce qu'elles ne laissent guère l'espoir du repentir.

La guerre aux Curés ? — On a chassé les sœurs des hopitaux Ça coûte plus cher. **Êtes-vous mieux soignés ?**

On a fermé les écoles chrétiennes qui ne coûtaient rien au Gouvernement, où n'allaient que ceux qui le voulaient bien. **Vos enfants sont-ils mieux traités ? Sont-ils mieux élevés ?**

On a supprimé le budget des cultes : Quarante millions de bénéfice net. **Vos contributions sont-elles diminuées ?**

La guerre aux Curés ne rapporte rien au peuple, mais ça l'occupe pendant que les vraies réformes sociales attendent. (Institut populaire).

N.-D. de Kerluan. *(suite).*— Mai 1907.— Le déficit de l'année dernière, occasionné par la dépense considérable du Baldaquin, a fait place cette année, malgré les travaux exécutés, à un excédent de 201 fr. 60.— Le nouveau fabricien qui a pris la charge de la chapelle en Mai actuel, est M. Emile Boudoulec, du Leuré.

10 Mai.— Aujourd'hui à 8 h., nous avons eu le pèlerinage annuel de la Ligue Patriotique des Françaises du canton.

« La Ligue ne se substitue pas aux autres œuvres ; au contraire elle doit apporter à toutes les œuvres existantes, aux œuvres paroissiales, le concours le plus assidu et le plus efficace, leur donnant des auxiliaires dévouées, leur infusant renouveau de vie et rayonnement d'action. » C'est

cette pensée, dont M. le Curé a recueilli l'expression à la réunion diocésaine de la Ligue, qui a fait l'objet de ses conseils pratiques. Il a attiré spécialement l'attention des pèlerines sur l'importance des œuvres de prières et sur l'exemple de l'assiduité aux offices liturgiques, pour réagir contre la désertion de la Grand'messe et des Vêpres par les plus influents.

Juillet 1907.— Le Pardon de *Kerluan* pard toujours de plus en plus le caractère de simple assemblée de curieux et de promeneurs, que nous lui avons connu tout d'abord. Les grands ombrages d'autrefois ne sont plus là pour attirer les simples amateurs de plaisir, et la piété a repris tous ses droits. Celle-ci s'épanouit en démonstrations de plus en plus ferventes. Le prédicateur de cette année : M. Guillerme, recteur de Port-Launay, a produit une impression profonde sur les âmes par son beau sermon sur la dévotion à Marie, surtout en évoquant le souvenir de ce naufragé de l'Hilda, que sa mère retrouva parmi les morts, portant dans ses mains crispées le saint Chapelet ! Quelle consolation à son immense douleur !

Septembre.— *Messe des soldats.* Le rendez-vous de nos jeunes conscrits et des parents de nos marins et soldats aux pieds de N.-Dame de Kerluan est toujours une grande fête de famille paroissiale. M. Jézégou y a présidé avec son âme tout apostolique. Nous remercions Dieu des salutaires pensées que cette émouvante réunion sème dans les cœurs de nos jeunes gens pour les garder dans la voie du devoir pendant leur service militaire.

Octobre.— Il paraît que le Bureau de Bienfaisance a émis un vote pour l'acceptation à son profit de la Chapelle de N.-Dame de Kerluan. C'est une coopération grave à la spoliation d'un bien d'Eglise, contre la défense formelle du Souverain Pontife ; et la conscience des coupables y assume une lourde responsabilité. Que Dieu leur fasse miséricorde !

— Depuis, nous avons reçu une consultation juridique du comité de défense religieuse de Paris, qui nous donne l'avis suivant : « La Chapelle au sujet de laquelle vous voulez bien nous consulter, était affectée un culte lors de la Promulgation de la loi du 9 Décembre 1905 ; elle doit être attribuée non au bureau de bienfaisance, mais à la Commune, qui devra lui conserver son affectation dans les conditions de l'art. 13 de la loi du 9 Décembre 1905 (loi du 13 Avril 1908, art. 1). » — *(à suivre)*

Les coopératives agricoles.— Le Danemark a une superficie de 39.780 kilomètres carrés. Il comporte 76 villes et 1.123 communes rurales.

Son agriculture est des plus florissantes et la vente de ses œufs, de son lait, de son beurre et de ses bêtes d'élevage lui rapporte des millions.

Mais là, c'est l'association sous toutes ses formes.

Sociétés agricoles, sociétés de petits fermiers, sociétés d'élevage, etc., etc., groupaient, en 1905, plus de 150.000 adhérents.

Quant aux coopératives, c'est leur terre de prédilection.

En 1906, il y avait 57.000 producteurs d'œufs associés dans des coopératives et plus de 68.000 éleveurs envoyaient leurs bêtes à des abattoirs coopératifs.

En fait de laiteries coopératives, il en existait 1.068 qui traitaient le lait fourni par 156.559 adhérents possédant entre eux plus d'un million de vaches laitières.

Pour se faire une idée exacte de la puissance de ces laiteries coopéra-

tives, disons que chacune d'entre elles groupe en moyenne 150 adhérents fournissant le lait de 800 à 900 vaches. Fin 1905, 27 seulement des 1.068 coopératives recevaient le lait de plus de 1.500 vaches et 55 traitaient moins de 2.000 litres de lait, c'est-à-dire ne pouvaient compter sur la production de 300 vaches.

N'est-ce pas là une belle manifestation de la force de l'association ?

N'est-ce pas là la plus belle démonstration de la valeur de la production coopérative que l'on puisse faire ?

Et si l'on songe que toutes ces 1.068 laiteries coopératives disposent chacune d'un capital, en terrain, matériel et construction, de 50 à 70.000 francs, peut-on ne pas être frappé du développement prodigieux de la production agricole coopérative ?

Augmentation du nombre des fous en Angleterre.— La folie suit pas à pas l'ivrognerie, or comme celle-ci augmente, la folie en fait autant. Les statistiques officielles sont décourageantes, mais quoique les chiffres soient énormes, il faut tenir compte de l'augmentation de la population. En 1859, le total des aliénés s'élevait à 36.762, le 1er janvier 1908 on en comptait 126.084, soit une augmentation de 243 %, tandis que la population n'a augmenté que de 79 %.

Pensée.— Il faut guérir la France en nous !

Les modernes syndicats, bien qu'utilisant l'association professionnelle, n'améliorent rien et ne peuvent rien améliorer, parce qu'ils sont matérialistes d'idée et révolutionnaires de principes. (Louis Durand).

La propriété est une : elle est sacrée pour nous comme pour vous. Nos propriétés garantissent les vôtres. Nous sommes attaqués aujourd'hui, mais ne vous y trompez pas, si nous sommes dépouillés, vous le serez à votre tour : on vous opposera votre propre immoralité. (Maury).

La liquidation légale enfante le vol brutal. (Reverdy).

Ont reçu le Saint Baptême :

76.— Sébastien-Jean Daniélou, Quinquis, fils de Jean-Louis et de Marie-Jeanne Douguet, *parrain :* Sébastien Bauguion, *marraine :* Jeanne-Marie Mahé.

Ondoiements :

21.— Un enfant à Gabriel-Jean Riou et à Maria Bodénès.
22.— Un enfant à Yves Kerguélen et à Marie Kéruzoré.
23.— Une enfant à Jean-Marie L'Honoré et à Marie Le Coz.

Ont reçu le sacrement de Mariage :

20.— François Briand, baptisé le 26 Avril 1878 à Briec, et Louise-Marie Laoúénan, baptisée le 22 Février 1881 à St Coulitz.

21.— Pierre-Marie Pélon, baptisé le 26 Avril 1881 à Ploéven, et Marguerite Pouliquen, baptisée le 25 Avril 1889 à Rosnoen.

A Dinéault, Charles-Marie Kerhoas, baptisé le 1er Novembre 1873 à Châteaulin, et Marie-Anne Autret, baptisée le 14 Mars 1889 à Cast.

A Plomodiern, Guillaume-Marie Le Bris, baptisé le 5 Septembre 1882 à Plomodiern, et Marie-Gabrielle Habasque, baptisée le 9 Août 1880 à Châteaulin.

A St Ségal, Pierre-Marie Dréau, baptisé le 13 Avril 1875 à Pleyben, et Marie-Jeanne Goulard, baptisée le 17 Février 1887 à Châteaulin.

A St Ségal, Jean-Louis Quéré, baptisé le 3 Septembre 1877 à Plonévez-Porzay, et Anna Jollec, baptisée le 20 Février 1884 à Châteaulin.

Reposent en terre bénite, dans l'attente de la Résurrection :

61. Raymond-Louis-Marie Gangneux, Quai de Brest, 7 mois.— 62. Hervé Pennec, Au Chap, 63 ans.— 63. Rolland Ausquer, Grand'rue, 48 ans.— 64. Anne-Marie Malbeaux, Grand'rue, 14 ans.

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 19 DÉCEMBRE 1908. N° 172.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Semainier paroissial.— *Dimanche 20.*— **IVe dimanche de l'Avent,** semidouble, violet.— « Faites paraître, Seigneur, votre puissance et venez : secourez-nous par votre grande force, afin que, par le secours de votre grâce, votre indulgence miséricordieuse daigne accélérer le remède dont nos péchés nous rendent indignes. » Collecte.— *Aux messes, avis pour la fête de Noël.— Après la 2e messe, catéchisme français des garçons.— A 9 h., à la salle des Œuvres, caisse des Loyers.— A 1 h. 1/2, catéchismes bretons.— A 1 h. 3/4, à N.-Dame, Réunion des Enfants de Marie.— Après Vêpres, Catéchisme français des Filles.— A 7 h. 3/4, Réunion Catéchistique :* la Gourmandise. *Cantiques 4 et 24.*

Lundi 21.— **St Thomas, apôtre,** double de 2e classe, rouge.— « Parce que tu m'as vu, tu as cru, Thomas. Bienheureux ceux qui n'ont point vu et qui ont cru. » Evangile.— *A 6 h., service pour les Trépassés.*

Mardi 22.— **De la férie,** violet.— « O Orient ! splendeur de la lumière éternelle ! Soleil de justice ! Venez et illuminez ceux qui sont dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort. » Antienne O.— *A 6 h., service pour les Trépassés.*

Mercredi 23.— **De la férie,** violet.— « O Emmanuel ! Notre Roi, et notre Législateur ! L'attente des nations et leur Sauveur ! Venez nous sauvez, Seigneur notre Dieu ! » Antienne O.— *Aujourd'hui, toute la journée, confessions préparatoires à la fête de Noël.— A 7 h. 3/4, Conférence de St V. de Paul.*

Jeudi 24.— **Vigile de Noël, jeûne et abstinence de stricte obligation,** violet.— « Sachez, aujourd'hui que le Seigneur viendra ; et dès le matin vous verrez sa gloire. » Invitatoire des Matines.— *Le catéchisme sera remplacé par la confession des Enfants qui communieront pour la fête de Noël.— A 9 h., les filles, à 10 h., les garçons.— Le reste de la journée est consacré à la confession des fidèles.— Le soir, pas de Complies.— A 10 h. du soir, premier son de l'office solennel.— Les Matines de Noël commenceront à 11 h., et se termineront par le chant du Te Deum et la procession à la Crèche.— Entre la procession et la Messe solennelle, chant de* Minuit chrétiens, *par des solistes, et du cantique :* E. Bethleem eo ganet.— *Pendant la 2e messe, 1e cantique breton :* Ni hoc'h ador.— *2e Cantique français :* Amour au Fils de Dieu.— *3e Deomp holl, kristenien.— Pendant la 3e messe, 1e* Hanter noz eo.— *2e* Parle, commande, règne.— *3e Da Gærik Bethleem.*

Vendredi 25.— **LE SAINT JOUR DE NOËL,** double de 1re classe, avec octave, blanc, pas d'abstinence.— « Que les Cieux se réjouissent, que la terre

tressaille à la face du Seigneur ; car le voici qui vient. » Antiennes.— *Messes, à partir de 6 h., toutes les demi heures, jusqu'à la Grand'messe.— A 7 h., à 8 h. 1/2, et à la Grand'messe, quêtes pour les Séminaires.— A la Grand'messe, instruction française.— A ce jour est attachée une indulgence plénière pour les membres d'un grand nombre de Confréries et associations pieuses.*

Samedi 26.— **S^t Etienne, premier martyr,** double de 2^e^ classe, avec octave, rouge.— « Etienne a mérité de faire dans la liturgie la garde auprès du berceau de son Roi, comme le chef des vaillants champions de la divinité du Céleste Enfant que nous adorons. » D. Guéranger.— *Les offices aux heures du dimanche.*

Les cadeaux de Noël à la salle d'Asile chrétienne.— Mercredi dernier, les Dames Patronesses de l'Asile chrétien ont réuni les familles de leurs enfants et toutes les bienfaitrices de l'œuvre dans la salle du Patronage Jeanne d'Arc, sous la Présidence du Pasteur de la Paroisse. Les Enfants ont fait les petits acteurs pour de délicieuses saynettes. Ils ont commencé par la prière récitée pieusement à l'intention des bienfaiteurs et bienfaitrices de l'œuvre. Puis ils ont entonné un chant martial, pour la défense de leur foi, qu'ils accompagnent de gestes pleins de résolution et d'énergie. Voici une charmante enfant qui se détache et adresse aux Dames Patronesses et au Clergé un *merci* plein de cœur et d'éloquence, que souligne tout le groupe enfantin. Encore un chant très gracieux sur *l'ave Maria*, et le rideau tombe. Quand il se relève, une petite grand'maman à lunettes, entourée des enfants de ses enfants, donne à ceux-ci une émouvante leçon de prière, un commentaire dialogué du *Pater*, qui émeut toute l'assistance.

Nous avons encore remarqué la *pièce de 5 fr.*, gagnée pour une composition sans fautes, à laquelle le petit lauréat tient si fort, et que, gentiment cependant, il remettra à sa sœur pour acheter des remèdes à un enfant malade. « Dieu te le rendra ! » Dieu, en la circonstance, c'est la grand'mère, qui remplace les 5 fr. par 20 fr. que l'heureux enfant saura désormais partager avec ses petits amis.

Le Bouquet était une représentation très réussie de la Crèche de Noël, un charmant petit Jésus, un majestueux S^t^ Joseph, une humble Marie, de petits paysans et des paysannes agenouillés.

M. le Curé n'avait plus qu'à tirer de ces jolies scènes la conclusion d'un encouragement très reconnaissant à l'adresse des généreuses chrétiennes qui soutiennent cette belle œuvre : *Dieu vous le rendra !* Comme il rendra aux parents soucieux d'assurer une éducation chrétienne à leurs enfants ; comme il saura rendre aussi à ces chers enfants, s'ils restent fidèles aux enseignements chrétiens qu'ils reçoivent.

Une quête, fructueuse pour l'œuvre, fut suivie d'une distribution de vêtements, de gateaux et d'oranges. C'est la Noël anticipée de ces chers petits frères du bon Jésus.

Catéchisme français des filles.— Composition du 27 Novembre. Devoir primé : Qu'est-ce qu'un pur esprit ? — Un *esprit* est un être intelligent, un être qui comprend, qui raisonne, mais qu'on ne peut ni voir, ni toucher, ni entendre.

Un *pur esprit* est un esprit qui n'est pas uni à un corps, c'est une substance *purement* spirituelle.

Quels sont les purs *esprits* ? — Dieu, les anges (bons ou mauvais) sont de *purs* esprits. Il n'y a en eux rien de matériel.

Qu'est-ce qu'un esprit *pur* ? — C'est un esprit exempt de souillures.

Quels sont les esprits purs ? — L'âme de l'homme en état de grâce est un esprit pur (1). **Marie-Thérèse Chauvel.**

(1) Il aurait fallu compléter : Dieu, la sainteté même ; les bons anges ; les âmes glorifiées.

Ils ont eu tort, en ouvrant des écoles, d'en chasser Dieu.

Ceux qui enseignent à vos enfants qu'il n'y a pas de Dieu, ne vous les rendent ni plus obéissants, ni plus respectueux : L'esprit de famille, l'autorité des parents n'ont jamais été plus méconnus !

Ceux qui enseignent à vos enfants qu'il n'y a pas de Dieu, ne vous les rendent ni plus intelligents, ni plus raisonnables : Il n'y a jamais eu tant de fous internés dans les hôpitaux ! En 1875, il y eut 42.000 fous internés ; en 1904, il y en avait 70.000.

Ceux qui enseignent à vos enfants qu'il n'y a pas de Dieu, ne vous les rendent pas plus honnêtes : Il n'y a jamais eu tant de crimes d'enfants ! En 1841, il y eut 13.000 condamnations de jeunes gens ; en 1906, il y en avait 36.000.

Ceux qui enseignent à vos enfants qu'il n'y a pas de Dieu, ne vous les rendent pas plus heureux : Il n'y a jamais eu tant de suicides et surtout de suicides d'enfants ! En 1875, il y eut 5.000 suicides ; en 1904, il y en avait 9.000.

C'est l'école contre Dieu qui fait les Insoumis, les Voleurs, les Assassins, les Satyres, les Apaches de toutes sortes ! (Institut populaire).

N.-Dame de Kerluan. *(suite)*.— Janvier 1908.— Ce mois-ci il s'est produit, en faveur de N.-Dame de Kerluan, un fait qui devient plus rare dans nos générations, alors que c'était une coutume générale il y a peu de temps encore, coutume restée en pleine vigueur dans notre voisinage, à Pleyben. A l'occasion d'une mort, la famille a disposé *d'un testament*, — c'est le nom traditionnel — d'une offrande importante apportée à la chapelle. C'est la troisième offrande de ce genre faite pour les morts à N.-Dame de Kerluan, depuis que nous sommes à la tête de la Paroisse. Les familles croyantes savent bien que Dieu agrée ces aumônes en faveur des Eglises et du Culte, et leur foi éclairée comprend que leur pieuse aumône assure à leur chers défunts l'entrée en repos éternel.

Avril.— Le clergé, depuis son expulsion du Presbytère, ne s'était pas encore trouvé réuni dans la chapelle aimée de Kerluan. Il a eu cette grâce à l'occasion du Petit Pardon du Mardi de Pâques. Nous avons bien prié pour nos paroissiens surtout ceux de la Ville, qui, dans un élan spontané de foi et de générosité, ont assuré la réintégration prochaine dans la demeure presbytérale. Nous ne devons pas cependant oublier que, dans ce mouvement si beau, quelques uns de nos cultivateurs ont une place d'honneur par des offrandes de 400 fr., de 300 fr., de 200 fr. Dieu les voit et les bénit ! N.-Dame de Kerluan les protégera, eux et leurs enfants !

Mai.— Notre nouveau Fabricien est M. Laurent Favennec, de Prat-Lir. Il a fait ses débuts à la procession des Rogations, très nombreuse, comme de coutume.

31 Mai.— Nous revenons du Pèlerinage annuel de la Ligue Patriotique des Dames Françaises à Kerluan. « Il faut qu'à l'imitation de Marie, les

femmes chrétiennes soient des « Tours de David » par l'éclat des vertus, l'énergie du caractère, la vigilance sur leurs familles et leur zèle à en maintenir les membres dans la pratique des devoirs chrétiens ». Tel est l'ensemble des vérités pratiques sur lesquelles nous avons fixé leur attention.

Juillet.— J'ai eu la curiosité de relire toutes mes impressions sur ce sanctuaire et ce pèlerinage de Kerluan depuis mon arrivée dans cette paroisse. Je crois qu'elles ne seront pas sans profit à reproduire dans le Bulletin. Il est bon qu'il y ait communication intime de pensées et de sentiments entre le pasteur et ses ouailles.

J'ai fait cimenter les fondations autour du chevet de la chapelle et combler les douves que j'avais ouvertes pour aérer et sécher les assises. Je vais ajouter des gouttières, pour rejeter les eaux de pluie plus loin et plus bas. Je profite de ce travail pour remplacer les vitres, dont les plombs sont rongés par le temps et qui ne tiennent plus. Je mettrai désormais du *verre armé*, qui résistera beaucoup plus longtemps.

12 Juillet.— Voilà le Pardon de Kerluan terminé. Un enfant du pays, le cher abbé Perrot, a été le célébrant, et M. l'abbé Gaonac'h, professeur au collège S^t Vincent de Quimper, a donné une instruction bretonne qui a beaucoup touché et beaucoup instruit. Le pardon a été pieux, édifiant, les pèlerins ont été nombreux. Je suis tout à la joie. J'ai bien prié la Vierge de Kerluan en faveur de tous les travaux et des œuvres entreprises, dont le siège sera fixé au vieux presbytère et au Patronage qui va se bâtir à côté !

Novembre 1908.— J'ai réglé toutes les dépenses de la chapelle. Elles montent cette année à 491 fr. 45. Total depuis mon arrivée : 5917 fr. 20.

Le Congrès d'enseignement ménager.— Il s'est tenu à Genève les 29 et 30 septembre. Le Congrès a adopté, entre autres, les vœux suivants :

Programme de l'enseignement.

1° Le programme de la coupe et de la confection doit tenir compte des besoins immédiats et des coutumes des populations. Il est utile d'adopter, dans l'enseignement de cette branche, la méthode géométrique (patrons sur mesures personnelles) avec les meilleurs procédés techniques et de recourir pour les leçons aux moyens pédagogiques qui sont propres à favoriser non seulement le progrès professionnel, mais le développement général des facultés intellectuelles ainsi que l'esprit d'initiative.

2° On doit insister, à l'école ménagère, sur les directions à donner, sur la façon de décomposer les actes multiples de chaque ordre d'occupation.

3° L'élève ménagère doit être initiée à la tenue d'une comptabilité domestique, dont elle pourra expérimenter, à l'école même, la précision et la clarté. Le programme comprendra, en outre, la rédaction d'actes usuels, ainsi que l'étude de questions d'intérêt économique correspondant aux besoins des populations.

4° Il est également désirable que la jeune fille de la campagne soit familiarisée avec la tenue de la comptabilité agricole.

5° Le rôle du dessin, à l'école ménagère, est d'être l'auxilliaire obligé du tracé de patrons dans l'enseignement de la coupe. Ce programme pourra être complété avantageusement par quelques conseils sur l'harmonie des couleurs et par quelques notions de dessin ornemental ou à vue. *(à suivre)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

5e Année. 26 DÉCEMBRE 1908. N° 173.

BULLETIN PAROISSIAL DE CHATEAULIN

Abonnement : 3 fr. 50 par an. - S'adresser au Bureau du Journal, 6, Quai de Brest.

Bonne et sainte année à tous nos chers Paroissiens ! Que Dieu accorde la grâce de la conversion aux coupables, un accroissement de vie surnaturelle aux âmes fidèles, force et courage à ceux qui souffrent et qui pleurent, le pain de chaque jour aux malheureux, le ciel aux mourants !

Semainier paroissial.— *Dimanche 27.*— **S^t Jean, Apôtre et Evangéliste,** double de 2e classe avec octave, blanc.— « Disciple chéri de l'Enfant qui nous est né, combien admirable est la récompense de votre amour et de votre virginité. En vous s'est accomplie la parole du Maître : Heureux ceux dont le cœur est pur, car ils verront Dieu ».— *A la 1re messe, chant de cantique de Noël.— Après Vêpres, Catéchisme de Persévérance.— A 7 h. 3/4, réunion Catéchistique. Cantiques 14 et 24.*

Lundi 28.— **Les Saints Innocents, martyrs,** double de 2e classe avec octave, violet.— « Nous, baptisés dans l'eau du baptême, nous devons rendre gloire à ces nouveau-nés, baptisés dans leur sang, et associés à tous les mystères de l'enfance de Jésus-Christ. »

Mardi 29.— **S^t Thomas de Cantorbery, Evêque et Martyr,** double, rouge.— « Nous ne pensons pas à faire peur, et nous sommes incapables de craindre. Nous ne sommes ni redoutables ni lâches : nous ne sommes pas redoutables parce que nous ne savons pas cabaler ; et nous ne sommes pas lâches, parce que nous savons mourir. » Bossuet.

Mercredi 30.— **Office dominical dans l'octave de la Nativité,** semi-double, blanc.— « Parce que vous êtes enfants de Dieu, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils qui crie Père ! Père ! Chacun de vous n'est donc plus serviteur, mais fils. » Epitre du jour.— *A 7 h. 3/4, Conférence de S^t V. de Paul.*

Jeudi 31.— **S^t Silvestre, Pape et Confesseur,** double, blanc.— « Silvestre annonce la Paix que le Christ est venu apporter au monde et que les Anges ont chantée à Bethléem. Il est l'ami de Constantin, il confirme le Concile de Nicée, il organise la discipline de l'Eglise pour l'ère de la Paix. » D. Guéranger.— *Pas de catéchisme à cause des vacances des Ecoles.— A 7 h. 3/4, Complies, chant du* Miserere *et du* Te Deum, *pour demander à Dieu pardon des péchés de l'année, et le remercier des grâces reçues, Bénédiction.*

Vendredi 1er Janvier 1909.— **Circoncision de N.-S. J.-C.,** double de 2e classe, blanc.— « La grâce de Dieu, notre Sauveur, a apparu à tous les

hommes et nous a appris à renoncer à l'impiété et aux désirs du Siècle, pour vivre avec tempérance, justice et piété, en ce monde. » S[t] Paul.— **Aujourd'hui, le Souverain Pontife accorde dispense de l'abstinence.— PETIT PARDON DE N.-DAME DE KERLUAN.**— *A S[t] Idunet, messes à 6 h. 1/2 et 8 h. Indulgence du 1[er] vendredi, consacré au Sacré-Cœur.— A Kerluan, messe à 7 h., Grand'messe à 10 h.— Le soir à 7 h. 3/4, Complies, chant du* Veni Creator *pour attirer sur l'année nouvelle les grâces du bon Dieu, Bénédiction.*

Nous invitons les Pèlerins de Kerluan à porter comme insigne la médaille de N.-Dame de Kerluan.

Samedi 2.— **Octave de S[t] Etienne,** double, rouge.— « Obtenez pour notre cœur cette charité fraternelle qui pardonne tout, qui prie pour les ennemis, qui obtient la conversion des âmes les plus rebelles. » D. Guéranger.— *A 7 h. 1/2, messe de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires pour la conversion des pécheurs.*

Les étrennes des pauvres.— L'œuvre des vêtements des Pauvres a fait lundi dernier la distribution des objets travaillés par les Dames, à 130 familles pauvres. Nous avons compté, entre autres, 16 couettes bien utiles dans ces ménages chargés d'enfants.— L'œuvre a dépensé en matières premières à ouvrer par les personnes charitables, une somme de 560 francs en chiffres ronds.

Il nous est doux de saluer de nos remerciements et de nos pieux encouragements les membres de cette œuvre bienfaisante, toutes ces ouvrières de bonne volonté qui se réunissent chaque semaine pour consacrer une après-midi au travail en commun. Nous savons que, outre ce labeur collectif, ces Dames trouvent encore à leur foyer des heures dérobées à consacrer à l'œuvre.

Dieu et ses anges se penchent avec complaisance vers ces âmes charitables, pour inscrire au livre de vie des mérites éternels.

Catéchisme français des garçons.— Des 40 compositions remises, deux méritent une mention très spéciale. Pierre Crenn et Marcel Launay ont montré à leurs petits camarades qu'avec un peu de bonne volonté et du travail, on peut faire un bon devoir, fut-il un devoir d'Instruction religieuse.

Les compositions de J. Tromeur, L. Lézec, M. Lelièvre, J. Guénec, L. Chebilleau, E. Hémon, sont également la preuve d'une attention soutenue au Catéchisme.

Nous sommes heureux de donner des extraits des deux meilleurs devoirs.

1[re] Question.— Prouvez qu'il y a trois personnes en Dieu ? « Il n'y a qu'un Dieu ; mais il y a en Dieu trois personnes qui sont : Le Père, le Fils et le S[t] Esprit — C'est de la révélation que nous tenons ce mystère.

S[t] Jean nous dit : « Il y a trois dans le ciel qui rendent témoignage : Le Père, le Verbe et le S[t] Esprit. »

Notre Seigneur, dans l'Evangile, dit à ses apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du S[t] Esprit. »

La Sainte Trinité s'est aussi rendue sensible au baptême de Jésus-Christ. Quand on versait de l'eau sur la tête de Jésus, le ciel s'ouvrit, et l'on vit descendre, sous la forme d'une colombe, le S[t] Esprit sur la tête du Seigneur. tandis que du haut du Ciel on entendit une voix qui disait : « Celui-ci est mon Fils bien aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances. »

Cette grande vérité nous vient de Dieu lui-même. Et Dieu étant infaillible ne peut nous tromper. Donc cette vérité existe.— **P. Crenn.**

2[e] Question.— Jésus-Christ est-il ressuscité ! — Prouvez-le. Le Symbole des apôtres dit que Jésus-Christ, après avoir été attaché à une croix, y mourut ; qu'après être demeuré trois jours dans un tombeau, il en sortit plein de vie. Nous prouvons cette vérité, en disant et en montrant 1[er] que Jésus-Christ est bien mort. 2° Qu'après sa mort il est apparu vivant.

1° Jésus-Christ est mort.— L'époque en est déterminée, c'est quand Ponce-Pilate était gouverneur de la Judée. La haine des Juifs demandant qu'on le crucifie en est encore un témoignage. Enfin, les Evangélistes et des historiens de cette époque, notamment Tacite et Josèphe l'attestent dans leurs écrits.

2° Jésus-Christ est apparu vivant — d'abord à Madeleine qui pleurait près du sépulcre vide — puis aux disciples d'Emmaüs ; — à Pierre ; — très souvent, portes et fenêtres closes, Il vint dans la salle où se trouvaient les Apôtres, toujours avec un corps transfiguré et glorieux, mais portant les marques du crucifiement.

Puisque Jésus-Christ est apparu différentes fois et à différentes personnes, c'est donc qu'Il est ressuscité. D'ailleurs, un grand nombre de martyrs sont morts pour soutenir cette vérité. Nous devons donc croire à la Résurrection de Jésus-Christ qui est le gage de la nôtre. **M. Launay.**

3[e] Question.— *a)* Qu'est-ce que la vertu ?

b) Comment divise-t-on les vertus ?

c) Quand est-on vertueux ?

a) Une vertu est une disposition qui nous porte au bien. On définit encore la vertu : l'habitude du bien.

b) Les vertus se divisent en deux grandes classes : 1° Les vertus théologales qui ont Dieu pour objet immédiat et qui sont : la foi, l'espérance et la charité.

2° Les vertus morales qui ont pour objet nous-mêmes ou le prochain.

Parmi les vertus morales on distingue les vertus cardinales qui sont la force, la justice, la prudence et la tempérance — ce sont les vertus dont dérivent toutes les autres.

Les vertus morales se divisent en deux classes : les vertus naturelles et les vertus surnaturelles. Les vertus naturelles sont celles que l'on pratique pour plaire aux hommes.

Les vertus surnaturelles sont celles que l'on pratique pour plaire à Dieu. **P. Crenn.**

c) On est vertueux, quand on a contracté l'habitude de suivre la disposition qui nous porte au bien. Un acte isolé ne saurait suffire pour être dit vertueux. Ex. un enfant qui n'obéit que de temps à autre, par extraordinaire, n'a pas la vertu d'obéissance. Seul l'enfant qui, ayant fait souvent des actes d'obéissance, finit par acquérir l'habitude d'obéir, peut-être compté au nombre de ceux qui ont vraiment cette vertu.

4[e] Question.— Quels sont ceux qui pèchent contre la foi ?

1° Les incrédules qui refusent de croire les vérités de la foi.

2° Les hérétiques qui nient une ou plusieurs vérités.

3° Ceux qui doutent volontairement des vérités de la foi et qui, par là-même injurient Dieu, puisqu'ils doutent de la vérité de ses paroles.

4° Pèchent encore contre la foi, ceux qui par respect humain rougissent de paraître chrétiens et n'accomplissent pas les actes extérieurs, marqué

de leur titre de chrétien. **M. Launay.**

5° Les apostats qui renoncent formellement à la vraie foi.

Paroles épiscopales.— 1° Là où fonctionne une école libre catholique, les parents ne peuvent, en sûreté de conscience, envoyer leurs enfants à l'école neutre. Il y a faute grave pour les parents à les envoyer à cette école, à moins qu'ils n'aient des raisons graves de le faire ; par exemple, s'il s'agit de personnes dépendantes qui risqueraient de perdre leur place ou d'éprouver un dommage sérieux ;

2° Il n'y a pas d'école libre ; l'école neutre est seule :

a) Si c'est possible et que la distance ne soit pas insurmontable, les parents devront envoyer leurs enfants à l'école libre voisine. Tel est l'ordre donné par le Saint-Siège, dans l'Instruction du Saint-Office aux évêques d'Amérique (24 Novembre 1874).

b) S'il n'y a pas d'école libre dans le voisinage, on pourra envoyer les enfants à l'école neutre, mais à deux conditions : cette école d'abord ne devra pas être positivement mauvaise ; elle ne devra pas être un péril pour la foi et la moralité des enfants, soit par le fait des maîtres, soit par le fait des manuels classiques.— Ensuite, les parents devront user des remèdes et précautions réclamés par le Saint-Siège pour atténuer le péril de perversion ; ils devront enseigner à leurs enfants, par eux ou par d'autres, les prières, le catéchisme : ils les feront assister à l'instruction religieuse donnée par les prêtres et les engageront à recevoir souvent les sacrements ;

c) Enfin, si l'école neutre était positivement mauvaise, les parents ne pourraient y envoyer leurs enfants sous peine de péché grave et de refus d'absolution. *Ce n'est pas possible, en conscience,* disait Pie IX ; *les parents ne peuvent jamais envoyer leurs enfants dans une école positivement mauvaise, leur en coûta-t-il la perte des biens temporels et même la vie.* Car l'école positivement mauvaise deviendrait un péril immédiat et certain pour la foi des enfants, et nulle précaution prise au sein des familles ne pourrait l'écarter suffisamment. **Mgr Gieure.**

Le Congrès d'enseignement ménager. *(suite).*— L'enseignement de l'hygiène à l'école ménagère doit porter d'abord sur les principes positifs de l'endurcissement et de l'alimentation rationnelle et apprendre avant tout ce que chacune peut faire chez soi, aisément, sans perte de temps, et d'argent.

La maîtresse ménagère doit, comme premier et principal enseignement de l'hygiène, apprendre aux élèves à bien respirer, à bien mâcher, à se laver et à se baigner, à régler leurs fonctions intestinales, à rendre aussi hygiéniques que possible leur habillement et leur habitation.

L'enseignement ménager doit s'appuyer sur les principes et les résultats des sciences naturelles. Cependant la physique, la chimie, l'histoire naturelle n'y sauraient faire l'objet de leçons spéciales à une heure déterminée. Les notions indispensables sur ces matières seront enseignées à propos de nombreux faits relatifs à la cuisine, à l'hygiène et aux autres formes de l'activité ménagère. L'institutrice doit être assez habile pour éveiller la curiosité de ses élèves en usant des procédés intuitifs et de la méthode expérimentale.

A l'école normale ménagère, on enseignera ces sciences en restant dans le domaine de leur application aux questions ménagères et en obligeant les élèves à chercher la raison de toutes les opérations auxquelles elles se livrent. *(à suiare)*

Châteaulin, Imprim. A. Corcuff. — Le Gérant : J. Quéméner.

Table.

— A —

Absinthe 18 - 196
A ceux qui exercent l'autorité 66
Acheteurs et le mouvement ouvrier 362
Affiche scandaleuse 182
Alcoolisme et le salut des âmes 290 - 301
Alcoolisme et la folie — Alcool 172 — 338.
Amende honorable d'un Maire 392
Anticléricaux de France jugés par les vrais A. d'Amérique 22
Anciens Élèves de Saint Louis 83
Août (19) 345
Appuldurcombe 109
Assignation en référé 244
Auberges (les) et l'ivrognerie 366
Augmentation des fous en Angleterre 4
Augmentation des suicides. 266
Automobile agricole 188
Avis utile 138 - 209.

— B —

Bas-Breton 43 - 50 - 372
Bénédiction du patronage 100
Berthevas (M.) 325 - 325
Biens de l'Église de Châteaulin pendant la Révol: 3 - 7 - 14 - 19 - 23 - 31 - 39 - 47 - 51 - 56 - 58 - 63 - 72 - 75 - 84 - 87 - 91 - 103 - 112 - 119 - 123 - 130 — 140 - 151 - 163 - 171 - 178 - 183
Biens de fabrique en location 121
Biens d'Église en location 139 - 144 - 175
Blasphème puni 338.
Bois sucré 254
Bonne et Sainte Année 1 - 206
Bonne année antique 209.
Monsieur Boulic 272

Bonne occupation pour le Dimanche 385
Bruits. 60 - 328.

C

Vœux de Noël à la salle d'Asile chrétienne 412
Caisse rurale 4-8-11-35
Calomniateurs du clergé 101
Carrière 370
Catastrophe nationale 281
Catéchisme 70-71-149-154-158-161-197-412-416
Catholiques et socialistes 247.
Catholiques (les) et les syndicats 390
Certificat d'Etude 90-317
Charbon ardent 305
Châteaulin (réunion 99
Châteaulin après la révolution 187-191-202-214
Choses que tous les chrétiens devraient savoir 106-110
Cinquantenaire du Couronnement de N. D. de Rp. 308.
Cloches (les) 128
Clothette 147.
Crèche 210
Croix de la Mission 200-207-210
Congrès provincial breton de la L. P. D. F. 83.
Congrès des jardins ouvriers 122
Conseil municipal 228.
Congrès d'enseignement ménager 414-418.
Cont des Jouissances des Eglises 26-27.
Contrat de jouissance de l'Eglise de Châteaulin 30-33.
Contre l'immoralité de la rue 349
Coopératives agricoles 409
Conférence au patronage 405
Crise des blés 123.

D

Déclaration des Evêques de France 20
Déclaration de guerre 42
Démission du culte 34
Dimanche laïque 364
Dimanche 381
Diplôme précieux 110
Distribution de prix 336-118-207-208
Documents 332
Domestiques de ferme 89-67
Dominus meus et Deus meus 218.

E

Ecole neutre 366
Ecole Saint Louis 118.
Education chrétienne 145-386.
Elections 282-289
Eloquente statistique 123.
Enfants de France 364.
Enfants (aux) de Marie 326
Ennemis de la religion 349
Epilogue à la spoliation du presbytère de Ch. 392
Episcopat 238.
Erreur 231
Esprit nouveau 285
Etrennes des pauvres 416-207-208.
Examens 107.
Examen de Conscience 151
Examens trimestriels pour les catéchismes 199.
Exemple Douloureux 218
Explication 110-114.
Expulsions 167.
Expulsion du Presbytère 750

F

Fabriciens 75-284.
Femme (la) et le foyer 150-158
Fête-Dieu 89-93-312-316
Fêtes civiles du dimanche et la Franc-maçon. 360
Foar-ar Brimie 242.

ndations ecclésiastiques 182
ançais du 20e siècle 382
ance alcoolisée 196
nier (moyen d'en faire) 60-67-127-132

G.

onsieur Goonac'h. 182.

H.

aires vives 16
ureuses initiative 156
giène, (10 commandements 91.
giène à la ferme 190
allégwen (monsieur) 39
ospice 107.
ostie 258-288
erry (Jean 240

I.

ls ont eu tort 413
augwration du patronage 396
fluence du logement sur le développement des enfants 186
specteurs du travail 18
struction de la semaine de Pâques 285.
struction sur la Messe 130-139-160+168-176-191-212-215
0-223-239-256-288-309-341-350-384.
struction sur l'Eglise 121-126-174-179-193-204-211-222
0-234-238-242-253-286-298-299-304-340.
vocation. Veni Sancte spiritus 144
ndulgences 144.

J.

unes soldats 372.
ézégou (monsieur) 177.-182-190
risprudence 79-328

K

[illegible] 321-323-346-363-365-373-377-400-408-413.

L.

Lettre (une) 306.
Lait 79.
Lettre de Monseigneur 249-256.
Levier puissant 206.
Liberté des Processions 325.
Ligue patriotique des D. F. 302-322 70-78-83-99-152-188-299-300-304
Lockout et la maçonnerie 277.
Loi de séparation jugée par les Amér: 38
Loi de spoliation sacrilège jugée à l'étranger 50
Loi du repos hebdomadaire 99.-10
Loi en faveur des Femmes 321-330-333-340
Lois protectrices 83.
Lourdes (pélérinages) 129-368-380-385-389.

M

Mademoiselle Louise Kédélec 328.
Mariage chrétien 345
Messe (première) 127.
Messe de minuit 202.
Messes de tous les jours 300
Méthode (la meilleure 155.
Mével (Monsieur) 317-327.
Mignon R. P. 15-23-35
Milliard des Congrégations 192.
Moines et Curés 390
Mères de famille 378
Mendement de Monseigneur Dupare 256
Messes de départ 149-368.
Moissons 322.
Monseigneur Dubillard 190
Monseigneur Dupare 217-230 -238-242-246-260-264-266-268
Mutualité maternelle 185.
Mois du Sacré-Coeur 86.
Mois du Purgatoire

N

Naissances et mortalités françaises 214.

Leurvaine pour les élections municipales 276
Noces d'or sacerdotales 292-296
Pédelec (Monsieur) 333.
Pouvelle encyclique 9.

O.

Offense morale 142.
Office 102-116.
Oui est le salut 262-274-278.

P.

Papes (le) et la France 360
Pâques 276-279-289
Parc-au-Chrétien 139
Pardon de N. D. de Châteaulin 141-348-356
Pardon de Saint Jdunet 170-384-392-396.
Pardon de Saint Compar à Lospars 82-294.
Pardon N. D. des Cieux 336
Parents chrétiens 369.
Parlementaires excommuniés 314
Paroisse de Châteaulin (citée coopérative) 281 86-95-148-159-219-265-272 281 1277
Parole blessante 202.
Paroles épiscopales 418.
Passion de N. S. J.C 46
Patronage (fête) 216.348-372.400
Payez vos Dettes 381
Pensées 66-394-402
Pensionnat Saint Joseph 118-119-211-280-304-397
Pensionnat Saint Louis 83-107-118-336
Pèlerinage du Folgoat 95.
Petits enfants (les) et la messe 373
Prédications Pascales 260
Prédication du R. P. Martial 276
Préfet devant le Conseil d'Etat 341
Pie x et la France au Consistoire du 15 Avril 62
Presbytère (avant la Révolution 308.
Presbytère de Châteaulin 34-88-134-137-143-182 -195-199-226-240-280-304-314-392-400
Presbytères 28-30-38-78-168.
Prières naturelles 52
Points d'histoire 10
Pour le dimanche des pauvres 19
Prime intelligente 208.
Prix de catéchisme 300
Procession (arrêt du maire) 244
Processions 390
Projet de la loi sur les fondations ecclésiastiques 182.

Q.

Quarante heures 26-238-246
Quasimodo 87
Quel français et quelle morale 228.

R.

Reboisement 282
Recette ménagère 258.
Recette pour le cuir 366
Récolte du lait 79.
Rectification 144
Refus de sépulture ecclésiastique 381
Remarques curieuses 342
Réplique 314
Réponse 314.
Repos hebdomadaire 14.-48-99.
Retraite pascale 84.
Retraites régionales 376.
Retraite des enfants 62-66-71-293.
Retraite des E. de Marie et des Tertaires de St. F 154-158-162-166-360-368.
Retraite des Mères chrétiennes 404.
Réunion collectiviste 26
Réveil du Finistère 156-163-196-200
Repentir 408.
Rogations 73.
Rosaire 369.

S.

Sacré-Coeur (mois) 86
Sacristie 180
Saint Alfred 175
Saint Anne la Palud 343-362-364

inte Enfance 92-97-320
int Gildas (légende) 27.
int Ives et les biens d'Eglise 99
rmonian au Coutron Quéré 104.
vants croyants et savants libres-penseurs 273.
minaires du Diocèse 17.
urs blanches au Tribunal 312.
urs de Pleyben 318
ur Louise 243.
vous savez 220
scription pour la Cx de la Mission 207-210-214.
oliations des biens d'Eglise et les Socialistes 91
liations légales 247.
tistique rurale 254.
tistique 310
nnenage et science 247.

— C —

ctuferie au 17e Degré 167.
nps de Pâques 264.
ssaint 169-178-388
ize jours remplacés par 9 jours 282
Summum du jubilé de N. D de Lourdes 233.
iste contraste 42
te statistique 232

— U. —

re instruction opportune 5
- peu de statistique paroissiale 7.
- peu de statistique rurale 240

— V. —

venti (av) 183
ie science (la) est modeste 368

— Z —

le 194.